Université de Strasbourg

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

SCIENCES HUMAINES & SOCIALES

ÉCOLE DOCTORALE : ED SHS 519

UMR ArchHiMèdE (7044)

THÈSE présentée par :

Olivier CALLIGARO

soutenue le : **26 septembre 2024**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences de l'Antiquité

P. Stras. inv. gr. 31 + 32 recto et 33 recto : édition, traduction, commentaires. Deux rouleaux fiscaux du Delta réutilisés.

THÈSE dirigée par :

M. HEILPORN Paul	Professeur, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

M. SCHUBERT Paul	Professeur, Université de Genève
Mme REDON Bérangère	Directrice de recherches, CNRS - UMR 5189 HISOMA

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Mme GAREL Esther	Maîtresse de conférence, Université de Strasbourg
Mme JÖRDENS Andrea	Professeure, Universität Heidelberg

Remerciements

Mes premiers remerciements vont tout naturellement au professeur Paul Heilporn, qui m'a porté et supporté jusque là où j'en suis. Il m'a persuadé avec raison de foncer tête baissée et les yeux bandés dans la papyrologie grecque ; je ne saurais trouver les mots justes pour exprimer toute ma reconnaissance.

M. Bornemann et Mme Bélot m'ont l'un après l'autre ouvert les portes de la collection papyrologique de Strasbourg, me permettant ainsi de mener à bien ma thèse et des projets annexes ; qu'ils soient remerciés pour leurs connaissances transmises et leur accessibilité.

Messieurs Frédéric Colin et Alain Delattre m'ont fait le plaisir de constituer mon Comité de Suivi Individuel et ont à ces occasions su me faire bénéficier de leurs remarques toujours justes, constructives et aidantes.

J'ai également une pensée pour Ulrich Wilcken qui, en laissant il y a plus d'un siècle une partie d'un rouleau inédite, sans le savoir ni même l'imaginer, m'a permis de m'épanouir pendant mon Master puis ma thèse de Doctorat.

Deux laboraires, et inévitablement leurs équipes, n'y sont pas pour rien dans l'accomplissement de ce travail. Le CARRA et les Instituts rattachés m'ont formé et m'ont ouvert les portes de la philologie classique. Dans un second temps, mais pas des moindres, l'unité ArcHiMèdE m'a accueilli et soutenu dans mes projets, qu'ils soient tous deux chaleureusement salués pour leur contribution inestimable.

Entreprendre, poursuivre et finaliser cette thèse aurait été autrement plus ardu sans le soutien et l'amitié de certains collègues doctorants. J'ai une pensée pour Amir, Camille, Charlène, Maxime, Rova et d'autres encore que je n'ai pas cité. Mes remerciements vont également aux membres des serveurs *Le Vortex* et *PhD Students*, leurs conseil, leur aide, leur soutien et leur présence, qui m'ont permis de garder le cap dans les moments difficiles et d'avancer avec autant de vaillance que faire se peut. À Sophie également, qui n'a pas eu le plaisir de faire une thèse malgré de nombreuses solicitations de ma part, mais qui a toujours été là.

Enfin, à Delphine qui est à mes côtés depuis le début de cette aventure, son aide, ses conseils et remarques, sa patience, son soutien et, somme toute, sa présence : merci !. Yokaï et Nakunœl n'y sont pas pour rien non plus.

Table des matières

Remerciements 3

Introduction générale 13

Abréviations générales (corps de la thèse et annexes) : 14

Abréviations de papyrus (par soucis de fluidité de lecture) : 14

Partie I : Provenance des Papyrus 17

Introduction 19

Chapitre 1 : Origine de *P.Stras.* 904, ... 23

le nome Nesyt 23

1. Création du nome et emplacement 24

2. Données topographiques 25

3. Données archéologiques, numismatiques et papyrologiques 29

4. Propositions étymologiques 32

5. Points généraux 33

Chapitre 2 : Origine des *P.Stras.* 905-912 37

1. Indices textuels 38

2. Anthroponymes 40

2.1. Noms grecs 42

2.2. Noms hybrides 45

2.3. Noms égyptiens 47

2.5. Noms d'origine incertaine ou non-identifiée 52

3. Toponymes 59

3.1. Toponymes possédant des parallèles 60

3.2. Toponymes inédits 63

3.3. Toponymes avec difficultés de lecture 66

Conclusion 75

Partie II : Edition des textes 77

Chapitre 3 : Introduction aux Papyrus 79

1. *P. Stras.* 904 79

2. *P.Stras.* 905-912 83

3. Transfert d'encre 88

4. Paléographie 92

4.1. ***P.Stras.*** 904 92

4.1.1. Lettres et mains 92

4.1.2. Sigles et abréviations 95

4.1.3. Chiffres et fractions 96

4.2. ***P.Stras.*** 905-912 97

4.2.1. Lettres et mains 97

4.2.2. Sigles et abréviations 99

4.2.3. Chiffres et fractions 100

Chapitre 4 : *P.Stras.* 904 101

1. Document 1 101

1.1. Texte 101

1.2. Traduction 102

1.3. Commentaire 102

2. Document 2 105

2.1. Texte 105

2.2. Traduction 107

2.3. Commentaire 109

3. Document 3 130

3.1. Texte 130

3.2. Traduction 131

3.3. Commentaire 131

4. Document 4 136

4.1. Texte 136

4.2. Traduction 136

4.3. Commentaire 137

5. Document 5 140
5.1. Texte 140
5.2. Traduction 140
5.3. Commentaire 140

Chapitre 5 : *P.Stras.* 905-912 143

1. *P.Stras.* 905 143
1.1. Texte 143
1.2. Traduction 144
1.3.Commentaire 144
2. *P.Stras.* 906 146
2.1. Texte 146
2.2. Traduction 148
2.3. Commentaire 149
3.1. Texte 163
3.3. Commentaire 165
4. *P.Stras.* 908 179
4.1. Texte 179
4.2. Traduction 180
4.3. Commentaire 181
5. *P.Stras.* 909 186
5.1. Texte 186
5.2. Traduction 187
5.3. Commentaire 188
6. *P.Stras.* 910 197
6.1. Texte 197
6.2. Traduction 198
6.3. Commentaire 199
7. *P.Stras.* 911 206
7.1. Texte 206
7.2. Traduction 206
7.3. Commentaire 206

8. *P.Stras.* 912 208
8.1. Texte 208
8.2. Traduction 209
8.3. Commentaire 209

Chapitre 6 : Approfondissements 215

1. Document 2 du *P.Stras.* 904 215
1.1. Structure 217
1.2. Chronologie et étapes 218
2. Textes du P.Stras. inv. gr. 33 222
2.1. ***P.Stras.*** 906 222
2.2. ***P.Stras.*** 907 224
2.3. ***P.Stras.*** 908-910 226

Partie III : Réutilisation des Papyrus 229

Introduction 231

Chapitre 7 : Terminologie 233

Chapitre 8 : État de la recherche 235

Chapitre 9 : Observations au prisme de la collection strasbourgeoise 239

1. Lien entre la nature des deux textes 240
2.Date et sens de réutilisation 243
3. Redimensionnement du recto 244
Conclusion 245

Conclusion générale 247

Bibliographie 251

Index des *P.Stras.* 904-912 271

Éléments chronologiques (Empereur / Année / Mois / jour) 271
Noms personnels 272
Termes géographiques et topographiques 273

Termes religieux et titres **274**
Termes administratifs et titres **274**
Métiers et professions **274**
Mesures **274**
Fiscalité **276**
Mots généraux **276**

ANNEXES **279**

1. *P.Stras.* 904 ..... **279**
1.1. Recto 280
1.2. Verso 281
1.3. Découpage 282
1.4. Document 1 283
1.5. Document 2 284
1.6. Document 3 285
1.7. Document 4 286
1.8. Document 5 287
2. Tableau de répartition des documents **288**
3. Décollement de la partie inférieure du document 2, colonne I (janvier 2014) **288**
4. *P.Stras.* 905-912 ..... **289**
4.1. Recto 289
4.2. Verso 290
4.3. Découpage 291
4.4. ***P.Stras.*** 905-906 292
4.5. ***P.Stras.*** 907 293
4.6. ***P.Stras.*** 908 294
4.7. ***P.Stras.*** 909 295
4.8. ***P.Stras.*** 910-911 296
4.9. ***P.Stras.*** 912 297
5. Inventaire de F. Preisigke, agrandissement de la page 1 ..... **298**
6. Cartographie du Delta selon Claude Ptolémée **298**
7. Cartographie du nome Nesyt (© Calligaro) **299**

8. Mentions du nome Nesyt dans la documentation 299
9. Liste des toponymes des *P.Stras.* 905-912 300
10. Liste des anthroponymes des *P.Stras.* 905-912 302
11. Mentions du δημοσιώνης καταλοχισμῶν 310
12. Variété géographique des toponymes attestés dans les *P.Stras.* 905-912. ... 312
13. Origine du transfert d'encre n° 1 313
14. Alignement horizontal entre le transfert et les traces du n° 1 313
15. Alignement vertical des transferts n° 1 et 2 314
16. Alignement horizontal des transferts n° 1 et 2 314
17. Paléographie – *P.Stras.* 904 315
17.1 Main(s) du document 1 315
17.2 Main(s) des documents 4-5 316
17.3 Sigles et abréviations 317
17.4 Chiffres et fractions 319
18. Paléographie – *P.Stras.* 905-912 320
18.1 Sigles et abréviations 320
18.2 Chiffres et fractions 323
19. (33) Descriptif de l'enregistrement des taxes de *P.Stras.* 906 324
19.1. **C**olonne 1, entrées potentielles 324
19.2. Colonne 2, tableau des entrées 325
20. Occurences de l'expression ἀπογράφω + πρώτως 326
21. Attestations de ἐωνη( ) dans *P.Stras.* 908-909 328
22. Occurences de ὑπερχρονία 330
22. (*P.Stras.* 904, document 2) Fragmentation des colonnes par niveau de lecture 332
23. (*P.Stras.* 904, document 2) Frise chronologique globale de l'affaire 333
24. (*P.Stras. 904*, document 2) Frise chronologique réduite. 334
25. Papyrus du corpus - rédigé 335
26. Papyrus du corpus - table. 340
27. Répartition de la nature des textes 342
28. Répartition chronologique des textes 343

Introduction générale

Cette thèse de doctorat a pu être menée à bien grâce à un contrat accordé en 2021 par l'École Doctorale des Sciences Humaines et Sociales (ED SHS 519) de Strasbourg ; j'ai alors élaboré ma thèse auprès de l'Unité ArcHiMèdE (UMR 7044). Il s'agit là de la continuité de mon mémoire de Master 2 en philologie classique (2020-2021)[1], déjà encadré par mon directeur de thèse actuel, le professeur Paul Heilporn. Lors de ce mémoire, j'ai travaillé sur l'édition des colonnes encore inédites de P.Stras. inv. gr. 31 + 32, dont je finalise la publication dans cette thèse. J'ai, entre autres choses, ajouté à l'étude de ce papyrus le recto entièrement inédit de P. Stras. inv. gr. 33.

Le présent travail est organisé en trois parties. La première consiste à étudier la provenance des deux rouleaux de papyrus ; la deuxième est consacrée à l'édition, à la traduction et au commentaire linéaire et approfondi des documents dont ils sont constitués ; enfin, la troisième partie a pour but d'introduire à un certain champ de recherche au sujet de la réutilisation des papyrus.

Je suivrai dans cette thèse la numérotation des pièces éditées dans les *P.Stras.*, continuant ainsi la série là où Ruey-Lin Chang dans *P.Stras.* X s'était arrêté. P.Stras. inv. gr. 31 + 32 correspond donc à *P.Stras.* 904 et les huit documents de P.Stras. inv. gr. 33 correspondent à *P.Stras.* 905 à 912.

En raison de leur taille et des renvois occasionnels entre les documents, le système de numérotation de ligne et de colonne est particulier : la forme [x.YY.00 **904]** est adoptée pour *P.Stras.* 904 : x renvoie au numéro du document, YY à la colonne (I ou II), 00 à la ligne. Le système sera réduit au minimum selon le contexte : l'indication du numéro d'édition ne sera pas donnée si le renvoi est interne à un même papyrus, idem pour les documents et les colonnes.

1 Calligaro 2021 (non publié).

Concernant l'édition des *P.Stras.* 905-912, chaque document étant distinct, le système YY.00 **NN** sera utilisé, **NN** correspondant au numéro d'édition (905 à 912).

Les abréviations employées pour les textes papyrologiques suivent les recommandations de la *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic and Coptic Papyri, Ostraca, and Tablets* (J. F. Oates *et al*. ed., https://papyri.info/docs/checklist). Les abréviations de revues suivent le système de la *Bibliographie Papyrologique* et de l'*Année philologique*.

Outre les bases de données couramment employées en papyrologie et qui m'ont été d'une grande aide (Papyri.info et Trismegistos, principalement), le logiciel Hierax (< https://hierax.ch/ >), développé par le projet D-Scribes (responsable : I. Marthot-Santaniello, Université de Bâle, < https://d-scribes.org >), a été d'une aide considérable pour la lecture de certaines passages très endommagés du P.Stras. inv. gr. 33.

Abréviations générales (corps de la thèse et annexes) :

dr. → drachme

p. → père

m. → mère

interm. → intermédiaire

ind. → individu

patr. → patronyme

papp. → papponyme

adm. → < membre de l' > administration

ob. → obole

f. → fils / fille

gp. → grand-père

gm. → grand-mère

ind. fem. → individu féminin

matr. → matronyme

n. d. → nom double

inc. → incertain

Abréviations de papyrus (par soucis de fluidité de lecture) :

P.Stras. Inv. Gr. 31 + 32 → P.Stras. 31 + 32

P.Stras. Inv. Gr. 33 → P.Stras. 33

Sauf mention contraire, toutes les dates sont ap. J.-C.

Partie I : Provenance des Papyrus

Introduction

Les rares éléments connus sur l'histoire des deux papyrus étudiés proviennent de l'inventaire réalisé par Friedrich Preisigke en 1907 dans la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (alors appelée *Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg*). Dans ce registre, une colonne liste les numéros d'inventaire et une seconde précise, pour les rares fois où elle est connue, la provenance du document ; des notes ultérieures indiquent la nature des documents ou les éditions effectuées. Sur la deuxième colonne de la première page de l'inventaire[1], au niveau de l'entrée « gr. 31 », je lis sous la main de Preisigke « *Dimeh Kom* », soit le nom actuel de Soknopaiou Nesos (Σοκνοπαίου Νῆσος)[2] ; au niveau des « gr. 32 » et « gr. 33 », une double apostrophe a été tracée par la même main sous le toponyme, signifiant une provenance identique. Deux autres notes ont été ajoutées ultérieurement par Preisigke : la première, placée sous « Dimeh Kom », est la mention « Prof. Blaß Halle », en référence à Friedrich Blaß (Blass), professeur à Halle de 1892 à 1907[3]. La deuxième note donne l'indication sur deux lignes, à côté de « gr. 33 », « Scholia, Homer | Ilias I », soit le contenu du verso.

Dans sa réédition du côté littéraire de P.Stras. 31 + 32 et d'autres papyrus homériques, Schwartz écrit que « rien […] ne prouve, malgré le livre d'inventaire, que le rouleau fut trouvé à Socnopéonèse »[4]. Lors de sa réédition de P.Stras. 33 dans *P.Turner* 13, il émet à nouveau un doute sur l'origine de Soknopaiou Nesos, pour ce papyrus et la quinzaine d'autres qui sont inscrits sous la même provenance. En outre, s'il indique que l'usage des formules plaide « pour une attribution du papyrus au Fayoum », il précise que selon lui « la toponymie qui paraît à travers ces textes variés ne correspond pas à l'Arsinoïte, cependant que l'onomastique n'a rien de caractéristique, si ce n'est qu'elle fait plutôt songer à une métropole qu'à un village », sans expliciter les raisons qui le poussent à penser cela, je tâcherai de relativiser ses propos dans mon chapitre consacré à la provenance des *P.Stras.* 905-912[5].

1 Cf. Annexe p. 298

2 TM Geo 2157 ; *Calderini, Diz.geogr.* III, p. 349, IV, p. 296-301 & suppl.

3 Données collectées dans la *Database of Ancient Scholars*, Rutgers-New Brunswick, School of Arts and Sciences, < https://dbcs.rutgers.edu/all-scholars/9327-blass-friedrich >

4 Schwartz 1954, p. 7.

5 À partir de la page 37.

Ces numéros d'inventaire voisins, la taille relativement similaire des deux rouleaux (respectivement *ca.* 107 et 98 cm) et le rapprochement entre elles des importantes lacunes me font envisager une hypothèse : celle qu'ils auraient non seulement été trouvés ensemble mais également qu'ils étaient enroulés l'un dans l'autre lors de leur découverte. Cependant, ce phénomène reste relativement rare pour les textes littéraires en raison de la difficulté engendrée lors de la consultation – tandis que pour les textes documentaires, la pratique est plus courante[6]. On a cependant l'exemple de deux papyrus magiques thébains (*P.Leid.* I 384, Anastasy 75 + *P.Leid.Gr.* 2 no. V)[7] qui ont été enroulés ensemble, preuve en est qu'une partie du premier document s'est transférée sur le second[8].

Concernant la date de rédaction des deux versos, puisqu'il s'agit d'un texte littéraire et d'un glossaire, la paléographie et le *terminus post quem* fourni par les textes au verso permettent d'émettre une hypothèse. Dans son édition, Schwartz note, pour le verso du P.Stras. 31 + 32, que l'écriture « pourrait n'être postérieure que de quelques années au recto [soit 193], resté probablement dans les dossiers du basilicogrammate Héphaistion après sa sortie de charge » et dans l'édition du *P.Turner* 13 que « la différence de mains et l'intervalle entre les *terminus post quem* ne paraissent pas non plus à faire obstacle à une rédaction contemporaine dans le Delta (…) à une date qui pourrait être la fin du IIe s. p.C. ».

6 Ryholt 2021, p. 46-48.

7 TM 55954 et 55946.

8 Dieleman 2005, p. 27, Dosoo 2016, p. 257.

Chapitre 1 : Origine de *P.Stras.* 904, le nome Nesyt

L'origine du premier rouleau est certaine grâce à la mention, dans trois des cinq documents, du nome Nesyt (Νεσύτ / Νεσοὺτ νομοῦ) aux lignes 2.I.2, 12 et 19, 2.II.11 et 25, 3.I.1 (partiel), 4.I.1 (restitué) et 14. Deux autres toponymes sont attestés dans le papyrus : Παραρχηβεως (l. 2.I.11 et 19) et Ψεναμφιωμεως (l. 4.I.13)[1] ; ils sont cependant inédits dans la documentation papyrologique. Les premières attestations du nome se répartissent entre le IIe et la fin du IIIe [2]. Dans les papyrus, la graphie Νεσυτ est la plus courante, même si la variante Νεσουτ apparaît une fois ici (l. 2.II.11), tandis qu'on en trouve plusieurs variantes dans les manuscrits de Claude Ptolémée[3] (Νεσόγ[4] / Νεουτίς[5] / Νεούτ[6]).

Les études du nome Nesyt sont peu nombreuses en raison de la quantité très réduite de sources qui le mentionnent. Je vais donc, au cours de ce chapitre, regrouper les données connues sur le nome dans la documentation en y ajoutant les résultats d'études plus récentes sur la région.

1 Voir le commentaire du document 4 pour la résolution de ce toponyme (p. 138).

2 Annexe p. 299, également chapitre 1.3. p. 29.

3 Claude Ptolémée, *Géographie*, 4, 5, 52, 1-4.
Pour une étude de la tradition manuscrite, voir Mittenhuber 2009.

4 Vaticanus Palatinus gr. 314, 102^v^.

5 Laurentianus 28.9, 66^v^.

6 Burney MS 111, 55r ; Vaticanus Urbinas gr. 82, 35r ; Vaticanus gr. 177, 127.

1. Création du nome et emplacement

Claude Ptolémée situe le nome Nesyt dans le Nord-est du Delta du Nil, accompagné des nomes Tanite et Pharbaïthite, « entre les rives bousirique et boubastique[7] » du Nil, ce qui couvre une étendue assez large. En outre, le nome Mendésien est situé, toujours selon le géographe, « entre les branches athribitique[8] et bousirique »[9]. Le rassemblement de toutes ces données fut utilisé pour plusieurs cartes incluant la région[10]. Ainsi, notamment grâce aux mots de Claude Ptolémée, le nome est non seulement placé, avec les nomes Tanite et Pharbaïthite, entre les branches bucolique (phatnitique) et boubastique mais aussi et plus précisément entre les branches bousirique – qui le sépare du nome Mendésien et rejoint plus loin la bouche phatnitique, dont l'embouchure accueillera plusieurs siècles après la ville de Damiette – et mendésienne, qui le sépare à cet endroit-ci du nome Tanite. Selon les hypothèses qui seront développées plus loin, l'origine du nome Nesyt peut être établie comme étant liée au nome Mendésien.

Maintenant que l'espace géographique est défini, il faut revenir sur son histoire et ses origines. Afin d'établir une chronologie sur le développement du nome Nesyt, plusieurs sources, tant littéraires qu'épigraphiques, ont été passées en revue. La première a été celle des listes hiéroglyphiques[11] mais il n'y est fait aucune mention de Nesyt, contrairement à d'autres nomes qui subsistent au moins jusqu'à l'époque romaine, dont le nome Mendésien. Hérodote, dans son deuxième livre des *Histoires* (Ve siècle av. J.-C.) évoque plusieurs nomes du Delta[12], bien que « [son] intention (…) n'est pas d'énumérer tous les nomes de l'Égypte »[13] ; il ne peut donc servir de preuve pour assurer l'inexistence du nome Nesyt à cette époque. Strabon, dans le livre XVII de sa *Géographie* (son voyage en Égypte daterait de l'hiver 26/25)[14], fait une description plus géographique de la zone en indiquant que le nome Mendésien se trouve entre les nomes Diospolite (au nord) et Léontopolite (au sud)[15] ; au paragraphe suivant, il mentionne les nomes Tanite (à l'est du Mendésien) et Pharbaïtite (au sud-est), ayant ainsi dressé la liste de tous les nomes situés entre les branches phatnitique et tanitique, mais il n'est fait toujours aucune allusion à Nesyt. Plus tôt, j'ai évoqué la mention de Nesyt dans l'œuvre de Claude Ptolémée (datée de 150). Plusieurs autres sources postérieures peuvent être questionnées en

7 La branche boubastique est également appelée, selon les sources et l'époque, branche pélusiaque.

8 Également appelée branche phatnitique, celle qui passe par l'actuelle Damiette.

9 Claude Ptolémée, *Géographie 4*, 5, 51, 1-8.

10 Barrington 2000, pl. 74 F2 ; Blouin 2014, p. XXIII, Map 3 ; Blouin 2024b, p. 89, carte 2.3 et p. 92, carte 2.4 ; également annexe p. 298.

11 Voir Gauthier 1935, tableaux II et III ; «List of provinces ('nomes') of ancient Egypt». <www.ucl.ac.uk. Consultée le 21/05/2020.

12 Hérodote, *Histoires*, II, notamment § 166.

13 Gauthier 1935, p. 2.

14 Laudenbach 2012, p. 77.

15 Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 19.

matière de géographie (Hiéroclès et Georges de Chypre, mais aussi les listes des évêchés[16] dont il sera question plus loin concernant la capitale Panéphysis) ; aucune d'entre elles ne cite le nome. Ceci me pousse à penser, bien que cette hypothèse soit basée sur l'absence de mentions du nome dans diverses œuvres, que le nome Nesyt n'aurait existé que pendant un temps relativement court, aux II-IIIes siècles de notre ère. Cet argument *a silentio* est selon moi intéressant, bien que j'aie conscience de son côté contestable.

En somme, à l'époque impériale, entre les branches bousirique et boubastique du Nil, se trouvent en commun selon les descriptions de Strabon et de Claude Ptolémée les nomes Léontopolite, Mendésien, Tanite et Pharbaétite. Le nome Nesyt s'ajoutant à ces quatre-là à l'époque de Claude Ptolémée, il est concevable d'imaginer que ce nome a résulté de la division de l'un ou de plusieurs des nomes susmentionnés. Quelques hypothèses ont déjà été formulées à ce sujet et je vais les rappeler. Avant cela, il convient de recontextualiser plus précisément le nome dans sa région.

2. Données topographiques

Sa localisation au nord-est du Delta[17], et donc à la fois sa proximité avec la mer et sa très basse altitude, rend le nome sujet à de fortes inondations lors des crues du Nil, notamment en raison de sa proximité avec le lac Menzaleh. Celui-ci – qui était déjà à l'époque l'un des plus grands du Delta, estimé à 600 km^2 aux IIe et IIIe siècles[18] – est situé dans la partie orientale du Delta, entre les actuelles villes portuaires de Damiette et de Port-Saïd. Le lac recouvrait une très grande surface (dont une large partie du nome Nesyt) mais n'avait en général pas plus d'un mètre de profondeur et n'était séparé de la mer que par une bande de terre[19]. Néanmoins, ce climat particulièrement humide n'empêchait pas, d'une part, la présence d'importantes agglomérations comme devait l'être la métropole de nome, mais aussi de villages plus petits, tels que Paarchèbis, que ce soit au bord de bouches « officielles », de ψευδοστόματα[20] ou sur les différents *tells* qui s'élèvent au milieu du territoire marécageux.

La métropole est identifiée comme étant Panéphysis (Πανέφυσις)[21], l'actuelle Menzala, en bordure orientale de la branche mendésienne. Néanmoins, un problème persiste : Panéphysis serait située à l'est de cette branche qui devait séparer (selon les dires de Claude Ptolémée)

16 Pour un bilan des attestations des nomes d'Égypte dans les sources littéraires géographiques, voir Gauthier 1935, pl. I, II et III.

17 Pour une introduction générale à la géographie du Delta, voir en dernier lieu Blouin 2024a, spécialement les pages 10-14 et 19-21.

18 de Ligt 2017.

19 Rashad, Abdel-Azeem 2017.

20 Voir commentaire des lignes 2.I.29-30 (page 116).

21 *Calderini, Diz.geogr.*, III p. 345, Suppl. 5, p. 67.

Nesyt (à l'ouest) du nome Tanite (à l'est). Daressy[22] propose une explication à ce paradoxe : selon lui, Panéphysis aurait pu initialement se situer au nord de son emplacement actuel et de l'autre côté de la rive. La métropole aurait été détruite par la mer sans qu'une reconstruction postérieure ne soit faite au même endroit et le centre politique du nome aurait alors été déplacé de quelques kilomètres vers le sud, de l'autre côté de la branche mendésienne. Cette hypothèse est appuyée par la littérature avec la mention dans l'œuvre de Cassien d'une importante inondation en juillet 365[23] : une refondation de la métropole à un autre endroit serait donc envisageable. Une source bien postérieure confirmant ce phénomène est le *Kitāb Ġarāʾib al-funūn wa-mulaḥ al-ʿuyūn* (« Livre des curiosités des sciences et des merveilles pour les yeux ») d'un anonyme du XIe siècle dans lequel il est fait mention du lac Tinnis (l'un des anciens noms du lac Menzaleh), envahi par la mer et ses parties inférieures recouvertes par les eaux[24] ; il pourrait s'agir du même événement que l'inondation de 365. Une autre hypothèse qu'il faudrait tâcher d'approfondir avec des données du terrain serait celle d'un déplacement du cours de la branche mendésienne, étudié par Blouin, comme ce fut le cas plus au sud entre le Ier millénaire avant notre ère et le début de la période romaine et qui a provoqué un glissement de la métropole de Thmouis vers Mendès[25].

De Ligt[26] apporte quelques données supplémentaires à propos du nome, estimant sa taille entre 400 et 600 km² en fonction de la superficie du Lac Menzaleh. De même, selon ses calculs, malgré une correcte fertilité des sols, la culture semblait difficile en raison de la grande proximité de la mer et donc de la salinité du terrain. Aujourd'hui, le lac Menzaleh est devenu le plus grand d'Égypte et prend une part importante à la pisciculture dans le pays[27]. Comme c'était le cas dans l'Antiquité, le lac contient un très grand nombre d'îles, bien qu'elles aient diminué au cours des années ; en 1997, on en comptait 304, soit 23% de la superficie totale. De même, le lac est encore aujourd'hui très étudié, sur de nombreux plans, de la biologie à l'archéologie[28].

22 Daressy 1930.

23 Cassien, *Collationes*, VII, 26 et XI, 3 (traduction personnelle) *;* Blouin 2019, p. 50-51 ; également Henry 2012 pour une étude des sources littéraires et des conséquences sur d'autres pays à la suite du séisme.
Cassien, *Collationes*, VII, 26 : *Nam prior commoratus est in eremo quae adjacet Panephysi civitati: quam solitudinem olim factam aquae salsissimae inundatione,* « Car auparavant, on s'était arrêté dans le désert qui jouxte la cité de Panephysis, dont l'abandon a autrefois été engendré par une inondation d'eau salée ».
Cassien, *Collationes*, XI, 3 : *Sumpto itaque baculo et pera [ut illic cunctis viam ingredientibus monachis moris est] ad civitatem nos suam, id est Panephysim, itineris dux ipse perduxit. Cum terras, immo etiam contiguae regionis plurimam partem quondam opulentissimam (siquidem ex ea cunctae, ut fama est, regioni cibus subministrabatur) repentino terrae motu excussum mare transgressis limitibus occupavit atque ita, collapsis ferme omnibus vicis, opimas olim terras salsis paludibus supertexit,* « Aussi, ayant pris bâton et besace, [...] en guide, [l'évêque de Panephysis, Archebius,] nous conduisit sur le chemin de sa cité, laquelle est Panephysis. Alors qu'il y avait ces terres, et même la plus grande partie de la région avoisinante, autrefois très riche (à tel point que, c'est connu, de toutes celles-ci on fournissait les repas pour la région), un jour, soudainement secouée par un tremblement de terre, la mer, ayant franchi les limites, envahit [cette terre] et, de cette manière, se déversant sur à peu près tous les villages, recouvrit ces terres, autrefois riches, par des étangs salés. »

24 Rapoport, Savage-Smith 2013, p. 442 : « The lake of Tinnīs, on the other hand, used to be passable land until one night it was overcome by the sea from the direction of al-Ushtūm and was covered with water. The lower parts were inundated, while the elevated parts, like Tinnīs, Tūnah and other places, remained [above the sea level] » (traduction de l'éditeur).

25 Blouin 2008, p. 117 notamment.

26 de Ligt 2017.

27 Heinen & Pfeiffer 2010.

28 Concernant les données actuelles sur le lac, voir Rashad, Abdel-Azeem 2017.

Une autre question se pose concernant l'activité économique du nome et notamment du point de vue de l'agriculture. Cela a été dit à plusieurs reprises, la première particularité de ce nome est son environnement marécageux ; de ce fait, l'agriculture peut être difficile. Néanmoins, un type de terre appelé « limnitique » (λιμνιτικὴ γῆ) est mentionné dans *P.Thmouis 1* (du nome Mendésien)[29], une terre, probablement céréalière, qui n'est attestée nulle part en-dehors dudit nome. Le même document cite également des λιμνιτικά, un terme qui peut désigner à la fois des taxes spécifiques à ces terres et un sous-département du fisc en charge de les prélever. Ces terres sont donc relatives à une λίμνη, qui peut être traduit par « lac » mais peut également désigner d'autres étendues d'eau, artificielles ou naturelles[30]. Ainsi, c'est notamment pour la proximité des nomes Mendésite et Nesyt avec le lac Menzaleh que le rapprochement me semble pertinent, le lac offrant de larges étendues qui pourraient avoir abrité ces terres ; Blouin souligne que la « présence [des terres limnitiques] dans d'autres secteurs humides du delta est aussi envisageable »[31].

Comme je l'ai dit plus tôt, plusieurs hypothèses ont été élaborées sur l'origine du nome Nesyt. Avant de détailler cela, il est important de rappeler que les Ier et IIe siècles ont été propices à la création de nouveaux nomes dans le Delta mais aussi à la réémergence de nomes qui existaient auparavant dans l'histoire égyptienne et qui ont donc été refondés[32]. L'une des hypothèses qui a été proposée est de considérer Nesyt comme héritier du nome d'Anysios (Ανύσιος), mentionné par Hérodote[33] et qui n'est plus attesté par la suite[34]. Une autre est de voir les nomes Nesyt et Onouphite[35] comme descendant du 15e nome de l'Ibis, Hermopolite[36] ; mais puisque celui-ci est bien plus au sud de Nesyt et séparé de ce dernier par Mendès (qui coexiste avec Nesyt, rappelons-le), l'hypothèse me paraît douteuse. Enfin, une dernière idée est de les considérer comme « succédanés du nome Mendesite », mais, celui-ci existant à la même période[37], cette hypothèse ne peut être valable si l'on part du principe que le nome de Mendès aurait été divisé en deux, une partie gardant son nom d'origine, l'autre prenant celui de Nesyt[38] ; cette dernière hypothèse me semble être la plus probable.

Selon Gauthier[39], le nome n'apparaît pas avant le IIe siècle de notre ère, Blouin n'émet pas d'hypothèse à ce sujet et le site *Pleiades* situe simplement la création du nome comme postérieure à 30 av. J.-C., relevant ainsi de la période romaine de l'Égypte. La première attestation certaine du nome date de l'an 108/109 sur une pièce de monnaie de l'an 12 de Trajan[40]. Néanmoins, on ne remarque aucun signe particulier de commémoration sur cette pièce, aucune différence avec les

29 Les terres apparaissent dans d'autres documents : *P.Ryl.* II 213 (Thmouis, IIe s.) et 221 (Thmouis, IIIe s.) ainsi que *Stud.Pal. XVII* p. 13-29 (Thmouis, IIe-IIIe s.).

30 Blouin 2013.

31 Blouin 2013, p. 296.

32 De Ligt 2017, p. 259.

33 Hérodote, *Histoires*, II, 166.

34 Helck, 1977.

35 Nome situé non loin de Mendès et de Nesyt, mentionné par les listes d'Hérodote et de Pline.

36 Rougé 1891, p. 105 et 146-147 ; Daressy 1930, XXX.

37 Preuve en sont les éléments papyrologiques et archéologiques évoqués page 29 *sqq*.

38 Kees 1931.

39 Gauthier 1935, p. 168-170.

40 Geissen, Weber 2007, p. 283.

autres qui ont été retrouvées. De ce fait, l'on peut supposer que la création du nome peut être antérieure à l'an 108/109, sans pouvoir être davantage précis.

Concernant la métropole du nome, Claude Ptolémée l'identifie comme étant Πανεφυσις[41]. Timm, qui associe Panéphysis à la cité de Banafusa, attestée dans les textes après la conquête arabe, fait mention de différentes graphies en copte[42] : ⲛⲓⲙⲉϣϣⲟⲧ (ou ⲛⲓⲙⲉϣϣⲟ·ϯ·, qui pourrait tirer son nom du mot ⲙⲉϣϣⲟⲧ, « champ ») ainsi que celle de ⲡⲁⲛⲉⲫⲥⲓ dans le *Martyr de Apa Sarapion*[43]. La métropole apparaît également sous la forme [Π]ανεφεσου, à propos de l'évêque Philippe de Panéphysis dans les listes des Pères de Nicée[44]. Deux hypothèses coptisantes se rajoutent à cette liste : l'une, de Quatremère[45], qui suppose que le nome ⲛⲓⲙⲉϣϣⲟ·ϯ· était l'équivalent copte d'Éléarchie (Ἐλεαρχία), « entre la branche Phatmétique du Nil et les bords de la mer » ; cette dernière cité est mentionnée dans des documents du IVe siècle[46] ainsi que par Athanase d'Alexandrie[47] puis lors des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine et enfin par Hiéroclès et Georges de Chypre que j'évoque dans le paragraphe suivant. L'autre théorie, réfutée depuis, notamment par Amélineau[48] et par la mention simultanée des nomes Sébennytite et Nesyt dans *P.Oxy.* LXVI 4524 – que j'évoque plus loin – est de Champollion, lequel identifiait Nimechoti au nome Sébennytite[49].

La dernière mention antique de Panéphysis serait à attribuer à Georges de Chypre, dans son *Opuscule géographique*, inspiré du *Synekdèmos* de Hiéroclès ; les œuvres sont datées du règne de Justinien pour le *Synekdèmos*[50] et d'entre 591 et 606 pour l'*Opuscule géographique*[51]. Les deux écrits font mention de la ville de Panéphysis et l'attribuent au diocèse d'Égypte *Augustamnikè alpha* (Αὐγυσταμνικὴ α), ayant pour métropole la cité de Πηλούσιον, Péluse, dans l'Est du Delta. Les deux graphies sont également à noter par leur originalité, les manuscrits de Hiéroclès transmettent transmet la graphie Πανιθυσος[52] et Georges de Chypre l'écrit Πανεφουσος[53]. La métropole n'est plus citée jusqu'à une *Notitia episcopatuum* (période médiévale)[54] puis dans les *Notitiae Alexandriae* (1641-1722)[55].

41 Claude Ptolémée, *Géographie*, 4.5.52.

42 Timm 1984.

43 Martin, 1996, p. 33, no. 78 p. 38.

44 Honigmann 1936.

45 Quatremère 1811, I, p. 221-243.

46 *Calderini, Diz.geogr.,* II, p. 136.

47 Athanase, *Tomus ad Antiochenos*, 10, col. 808.

48 Amélineau 1893, p. 64-65.

49 Champollion 1814, p. 201.

50 Gregory 1991.

51 Honigmann 1939, n° 727, 10 et n° 697.

52 Hiéroclès, *Synekdèmos*23

53 Georges de Chypre, *Ospuscule géographique,* 697.

54 Beneševič 1927, p. 68-69.

55 Honigmann 1961, p. 156-157.

3. Données archéologiques, numismatiques et papyrologiques

Concernant les fouilles archéologiques, en raison de la situation géographique et climatique du secteur, largement recouvert par le lac Menzaleh ainsi que des marais, la découverte de sites est plus complexe que dans le reste de l'Égypte, encore davantage avec l'extrême développement de l'agriculture dans les temps modernes. De plus, les frontières avec les nomes Mendésien et Tanite n'étant pas clairement définies, il est difficile de dire avec certitude à quel nome appartenait dans l'Antiquité un site archéologique. La zone dont l'attribution au nome Nesyt paraît la plus sure quant à son attribution au nome Nesyt est logiquement la métropole Panéphysis, identifiée à l'actuelle ville de Menzala – bien qu'il pourrait s'agir d'un lieu de refondation tardif à la suite d'inondations. À ma connaissance, une seule fouille a été menée mais ne révéla pas grand-chose de la cité antique, probablement déjà trop recouverte par la ville moderne ; seuls quelques pierres non interprétables ont été mentionnées par Foucart[56]. En outre, je peux mentionner d'autres sites archéologiques[57] bien qu'ils représentent une infime partie de la réalité de l'époque ; ces zones sont appelées *tell* ou *kom*, des mots servants à décrire des monticules, et sont dans cette région entourés d'eau ou de marécages. Tout d'abord, Tell el-Gassa (EES Delta Survey n° 474) est un site sur la rive nord-ouest du lac Menzaleh, au sud de Damiette : le site est décrit comme un monticule encerclé de roseaux dans lequel des tessons de vases et d'amphores d'époque romaine ont été retrouvés ; en outre, des restes de murs en terre crue ont été découverts, de même que des pièces de monnaies. Plus proches de la bordure sud du nome, au sud-ouest de Tell el-Gassa, se trouvent deux localités voisines l'une de l'autre (près d'un kilomètre), Tell Ibwan (n° 547) et Tell el-Naggarein (n° 487) : les deux sites sont datés de la période romaine avec des découvertes de tessons ainsi que de briques mais également des pièces romaines et fragments de verre dans le second site. Au sud-est de ces deux tells, à dix kilomètres de Damiette, se trouve Kom ed-Dahab (n° 321) : il s'agit cette fois d'un monticule de quarante hectares qui abritait autrefois un site qui s'étendait le long d'une rue de 470 mètres avec, autour de celle-ci, de nombreuses installations dont un large bâtiment (peut-être un palais ou un temple) et, au nord de l'île, un théâtre (l'un des rares conservés dans cette zone de l'Égypte, entre 58 et 60 mètre de long sur 44 mètres au maximum). Selon les rapports de fouilles, le site pourrait avoir été abandonné dans les premiers siècles de notre ère[58], peut-être en raison de l'insécurité liée à la révolte des Boukoloi[59] ainsi qu'aux soucis hydrologiques et

56 Foucart 1901, p. 65-66.

57 Les sites qui vont suivre ont été triés en fonction de leur localisation, du nord au sud. Les données, sauf mention contraire, ont été récoltées par le biais de l'Egypt Exploration Society (< https://www.ees.ac.uk/ >). Les références EES, permettant de retrouver les informations relatives auxdits sites, sont indiquées entre parenthèses après le nom. Au moment de la rédaction, j'ai pu profiter de l'accès à la base de donnée, remplacée aujourd'hui par un volume imprimé en 2024, que je n'ai pas encore pu consulter.

58 Marouard 2014, 2016.

59 Blouin 2010a.

sismiques de la zone. Tell el-Ghuzz (n° 154) est un site romano-copte le long de la bouche bousirique, mais qui n'a pas encore été l'objet de fouilles approfondies. Enfin, à deux cents mètres de celui-ci se trouve le site de Tell el-Arab (n° 155), qui date de la période romaine et contient des traces de bâtiments anciens dont un petit cimetière. Voici donc quelques-uns des sites dans la zone nord-est du Delta qui sont plus ou moins proches de la partie occidentale du lac Menzaleh et qui pourraient donc avoir appartenu au nome Nesyt. Enfin, l'actuelle ville de Damiette[60] pourrait aussi sembler une piste à creuser mais le site n'est pas documenté avant l'Antiquité tardive, évoqué à travers les différents conciles, ce qui montre bien que la ville devait déjà avoir une certaine importance mais aucune donnée archéologique ne l'atteste.

Concernant la documentation papyrologique, cinq papyrus (autres que le *P.Stras.* 904) font mention du nome Nesyt[61]. Ces cinq papyrus appartiennent à deux catégories différentes : trois sont des listes de nomes et deux portent des missives administratives. Ces deux groupes de documents sont aussi inespérés qu'ils sont presque frustrants par le peu d'informations qu'ils apportent.Trois listes de nomes font donc mention de Nesyt : *P.Oxy.* XLVII 3362, l. 30 (Oxyrhynchos, 140-150)[62], *P.Oxy.* LXVI 4524, l. 3 (Oxyrhynchos, 100-150) et *P.Leid.Inst*. 49r, l. 6 (provenance inconnue, IIe-IIIe s.). Les deux dernières sont datées sur critère paléographique tandis que l'éditeur du premier papyrus a employé les critères paléographiques et la présence de certains nomes pour proposer une date plus précise. On trouve dans ces listes la mention de nomes appartenant à la partie orientale du Delta du Nil, dont certains reviennent dans deux ou trois de ces textes, comme les nomes Sébennytite, Diospolite, Tanite et Arabia. Ce sont, pour la plupart, des nomes proches de Nesyt, bien que le nome Arabia (présent dans les trois) soit bien au sud de la zone étudiée[63]. En outre, dans *P.Oxy.* XLVII 33[62], le nome Nesyt, bien qu'il soit entièrement restitué dans la transcription, est accompagné du nome Mendésien, apparaissant à la ligne précédente (l. 29). Enfin, *P.Leid.Inst.* 49r mentionne, à côté de Nesyt, d'autres nomes qui n'ont pas encore été évoqués : les nomes Saïte, Phthemphouthite et Héliopolite, plus éloignés de Nesyt bien que toujours situés dans le Delta. Ainsi, sauf dans le cas du dernier papyrus mentionné, les listes de nomes ont pour intérêt d'appuyer non seulement l'hypothèse de localisation du nome, mais aussi et surtout de prouver la coexistence des nomes mentionnés avec le nome Nesyt. En l'occurrence, la mention du nome de Mendès dans *P.Oxy.* XLVII 3362 prouve que les deux nomes coexistaient à l'époque donnée et que l'un n'a pas remplacé l'autre, ce qui va à l'encontre de la théorie de Kees[64] de même que la coexistence du nome Nesyt avec le Sébennytite réfute celle de Champollion[65].

60 TM Geo 3054 ; Calderini, *Diz.geogr*., IV, p. 348 ; Timm, p. 530-538.

61 Annexe p. 299.

62 Sur la restitution de la l. 30 (Νεσυτ totalement lacunaire), Carrez-Maratray 2003a.

63 La capitale, Heroopolis, correspond l'actuel site de Tell el-Maschuta. Voir également Geissen, Weber 2008.

64 Cf n. 38.

65 Cf n. 49.

D'un autre côté, les deux documents de correspondance administrative que sont *P.Oxy.* LX 4060, l. 40-68 (Oxyrhynchos, 161) et *P.Eirene* I 6, l. 9-22 (Arsinoïte, 220-246) offrent des mentions du nome Nesyt qui sont plus précisément datés. Le premier document contient aux lignes 40 à 68 une lettre envoyée par le stratège du nome Nesyt à celui de l'Oxyrhynchite, pour l'informer qu'il a reçu, avec le stratège du nme Mendésien, une demande d'informations d'un procurateur sur les biens actuels d'un individu nomme Hèrakleidès alias Hérôn ; ses propriétés avaient été séquestrées et le procurateur voulait savoir si l'individu possédait une propriété dans le nome en question, en son nom ou celui d'autrui (ἐπὶ τ[οῦ] ἰδ̣ί̣ο̣υ̣ ὀνόματ̣[ος] ἢ ἑτέρω̣ν̣, l. 55). Au bas de cette lettre suit la réponse du destinataire, indiquant qu'il n'est fait mention d'aucune propriété de l'individu dans son nome. Le deuxième papyrus est également un recueil de correspondances administratives avec, aux lignes 9 à 22, une lettre que le basilicogrammate de Nesyt a adressé à son collègue de la *méris* de Thémistos du nome Arsinoïte à propos d'une demande d'éclaircissement : avant de quitter son poste, l'ancien secrétaire royal de la *méris* avait envoyé une lettre à celui de Nesyt pour s'assurer qu'il n'avait manqué aucun courrier ; celui de Nesyt, après vérification, n'a, semble-t-il, pas jugé nécessaire de rassurer son collègue ; c'est pourquoi, lorsque celui-ci a été remplacé, son successeur dans la *méris* de Thémistos s'est suffisamment interrogé sur cette absence de réponse pour revenir vers le secrétaire royal de Nesyt. Il ne faut sans doute pas comprendre que le secrétaire royal de la *méris* mentionnée avait expressément envoyé la demande initiale à celui de Nesyt, mais plutôt que celui-ci était l'un des destinataires d'une telle lettre, probablement adressée aux administrations de plusieurs nomes, voire de tous ceux-ci, et que les autres avaient probablement répondu. Sur ce même papyrus, à partir de la ligne 23 (la fin est lacunaire), le basilicogrammate du nome Mendésien envoie un courrier à celui de la *méris* de Thémistos, précisant qu'il adresse cette lettre aux secrétaires royaux et nomarques de toute l'Égypte (l. 29, βασιλικοῖς γραμμ[ατεῦσι] κ̣ạ̀ὶ νομάρχαις ὅλης Αἰγύπτου), ce qui pourrait laisser croire qu'une copie du précédent document était bien adressée à plusieurs nomes. Ces deux documents, aussi brefs soient-ils, ont l'intérêt de souligner le lien étroit qui semblait exister entre les nomes Nesyt et Mendès, ce qui serait logique si l'on suit l'hypothèse que le premier est issu du détachement de la partie Nord du second.

Enfin, la dernière source à évoquer est la numismatique. Cinq pièces ont été trouvées lors des fouilles indéterminables et datent de plusieurs années entre 108/9 et 126/7. Le nom du nome y est à chaque fois indiqué sous sa seule forme NECYT, à l'exception d'une drachme de l'année 108/109 sur laquelle il est fait mention de NECYT NOMOC ; sur quatre pièces, la déesse Isis(-Hathor)-Hatmehit, déesse-poisson de Mendès, est représentée, habillée en chiton et peplos, debout et orientée sur la gauche avec une couronne au-dessus de sa tête, solaire ou

d'épis[66]. Des pièces de monnaie qui datent de la même époque ont pu être trouvées à Mendès, sur celles-ci le dieu Banebdjedet (« Seigneur de Djedet » (Mendès)), parèdre de la déesse Hatmehit, est identifié[67]. Ainsi, une fois encore les deux nomes ont une grande proximité, même s'il n'est pas étonnant de retrouver une déesse poisson utilisée pour représenter le nome, sachant l'importance de la pisciculture dans la région. Ces pièces font partie des « monnaies de nomes » qui sont des séries irrégulières attestées entre l'an 11 de Domitien et l'an 8 d'Antonin le Pieux, soit entre 91 et 144, sur lesquelles se trouve au verso le nom en grec d'un nome ainsi que la représentation classique (*interpretatio classica*) de sa divinité tutélaire[68]. Une interprétation de ces monnaies particulières fut la volonté de commémorer la censure de Vespasien et de Titus (72/73) qui a eu pour effet la « récupération et la réorganisation d'immenses domaines agricoles (*ousiai*) »[69].

4. Propositions étymologiques

Jusqu'à présent, aucune hypothèse n'a été proposée sur l'étymologie du nome Nesyt, qui n'a vraisemblablement aucune racine grecque ; l'absence de désinence en -ίτης, contrairement à la plupart des nomes, ou en -ιος, comme pour le nome Mendésien (Μενδήσιος), semble confirmer que la forme n'a pas été hellénisée.

Bien qu'il n'existe aucun équivalent connu du nome Nesyt en langue égyptienne, deux hypothèses principales sont à envisager pour expliquer ce qui doit être la transcription d'un mot égyptien[70] :

1. La première[71] le met en relation avec le nome Anysios évoqué par Hérodote et qui pourrait venir de l'égyptien *ỉw-n-ḥsy.w*[72] (« L'île des noyés / bienheureux / saints ») auquel aurait été joint l'article pluriel *nȝ-* pour donner *Nȝ-ḥsy.w,* « les noyés / bienheureux », mais cette proposition n'explique pas le *tau* final.

66 Geissen, Weber 2007, p. 283 et 298-299.

67 Head 1911, p. 864 supposait qu'il fallait restituer NECYT(ης) sur les pièces de monnaie. La théorie peut être écartée grâce aux sources papyrologiques.

68 Carrez-Maratray 2003a.

69 Grenier 1998.

70 Je remercie Fr. Colin pour les conseils avisés à ce sujet.

71 Heclk 1977, coll. 400.

72 *Lex.Äg.* II 400.

2. Une deuxième hypothèse serait de rapprocher Nesyt du mot égyptien *nsw.t* (« roi »)[73], que l'on retrouve notamment dans le nom de la métropole du 17e nome de Haute-Égypte, Hout-Nesout (*Ḥw.t-nsw.t*, « Maison du roi »). Cependant, le *.t* ne devrait être prononcé que dans son état construit[74], donc avec une fonction de génitif ou en étant adjoint à un pronom suffixe. Cette particularité pourrait être résolue en produisant à partir de ce mot un adjectif nisbé substantivé, modifiant à la fois l'écriture *nsw.t* en *nswty* avec le sens, non de « roi », mais de « celui du roi, royal », sous-entendu « le nome du roi », la prononciation pourrait alors être rendue *nesouty*, qui aurait amené au grec Νεσυτ, le *y* s'étant peut-être amuï.

Concernant la métropole Panéphysis, bien qu'il n'existe *a priori* aucune occurrence de ce toponyme en langue égyptienne, il pourrait s'agir d'une translittération de *Pꜣ-nfr-ḥsy*, soit « (la ville) du parfait de noyade » ou « (la ville) de celui à la noyade parfaite ».

5. Points généraux

Les informations sur le nome Nesyt étant limitées à *P.Stras.* 904 ainsi qu'aux cinq autres documents évoqués plus haut, il est difficile de décrire la situation du nome et les différents problèmes sociétaux et climatiques à partir de ces seuls documents. Cependant, les données recueillies dans les régions limitrophes peuvent aider à s'en faire une idée.

Un fait important qui affecte la région à cette époque est celui du dépeuplement, et particulièrement de l'*anachôrèsis* (ἀναχώρησις)[75], une « fuite désespérée loin du foyer et de la maison »[76]. À travers *P.Thmouis* 1, on apprend que plus d'une vingtaine de villages ont été victimes du dépeuplement, pour cause d'*anachôrèsis* ou d'autres facteurs qui vont être évoqués sous peu. Kambitsis rappelle néanmoins que qualifier un village de « dépeuplé » ne veut pas dire que celui-ci ne contient plus personne mais que les contribuables de l'État (donc les hommes d'âge mur) en sont absents, ce qui laisse encore place aux enfants, femmes et anciens. Les raisons de ce dépeuplement sont très rarement explicitées mais peuvent être liées à trois facteurs : la maladie, l'épuisement économique et l'insécurité. Pour de telles raisons, des villages ont vu leur population drastiquement diminuer en quelques années ; un tableau synthétique de Kambitsis résume l'évolution dans plusieurs villages victimes de ce dépeuplement et se montre particulièrement révélateur de ces problèmes[77].

73 Erman 1971, II, 324-325 ; Faulkner 1988, p.139.

74 *Johnson, Gram.* p. 9, § 13.

75 *P.Thmouis* 1, p. 25-31, voir également ci-dessous.

76 « *desperate flight from hearth and home* », Lewis 1996, p. 64.

77 *Ibid*., p. 31.

Une première cause du dépeuplement est celle de la maladie. À l'époque de rédaction de ce papyrus, dans les années 160-190, sévit la « peste antonine » dans tout l'Empire et notamment en Égypte[78]. Dans *P.Thmouis*, le scribe mentionne que des hommes « sont morts de la condition pestilentielle » (τῷ λοιμικῷ καταστήματι τετελ(ευτηκέναι), col. 104, l. 16), faisant probablement référence à ladite épidémie.

Une autre raison pourrait être d'ordre fiscal, un exode rural provoqué par des difficultés économiques entraînant endettement et difficultés à payer les impôts. Cette pratique est attestée en Égypte dès l'ère pharaonique mais atteint de très grandes proportions à cause de la forte inflation à la fin du IIe siècle et celle du du IIIe siècle[79], notamment dans la région de Mendès. En effet, les taxes attribuées à un village se divisaient entre les hommes, la diminution du nombre de contribuables augmentait la part déléguée à chaque contribuable restant, ce qui finissait, ajouté à d'autres facteurs économiques, par provoquer un endettement[80].

Enfin, la dernière raison de dépeuplement est d'ordre sécuritaire. Dans *P.Thmouis* 1, le scribe évoque des troubles survenus dans le nome de Mendès, τῷ τότε ταράχ[ῳ] (« au trouble de l'époque », col. 99, l. 4). Il est également fait mention de troupes qui avaient été envoyées en réponse à ces problèmes (ὑπὸ τῆς πεμφθεί‖σης στρατιωτικῆς δυνάμεως, l. 9-10), des « impies Nikokites » sont évoqués (ὑπὸ τῶν ἀνοσίων Νεικωκειτῶν, col. 104, l. 13) ; ceux-ci ont été identifiés par Kambitsis et Blouin aux Boukoloi, notamment dans les toparchies de Psanitès et Phernouphitès, lesquelles ne sont malheureusement pas localisables avec précision[81]. Ces bouviers (βουκόλοι) auraient donc donné leur nom à une révolte dans les années 160-170 dans les marécages du Delta. Cet événement est connu de sources historiographiques[82], littéraires[83] et papyrologiques[84]. Sous la direction d'un prêtre, les paysans se seraient dressés contre l'autorité romaine, même s'il est probable que, si la révolte a véritablement eu lieu, les écrits qui en ont découlé ont pu exagérer les événements. L'étendue réelle d'une telle révolte et la provenance desdits insurgés restent encore inconnues même si certaines hypothèses récentes, dans les études évoquées plus haut, pencheraient pour un rattachement au centre/nord-est du Delta[85].

78 Andorlini 2012.

79 Rathbone 1997.

80 Blouin 2014, chap. III.8.

81 Blouin 2010a, p. 392.

82 Dion Cassius, *Historia Romana,* IV.12-18, LXXII. 4.

83 Achille Tatius, *Leucippé et Clitophon,* III, 15.

84 *P.Thmouis 1.*

85 Alston 1999 ; Blouin 2010a.

Ainsi, voici quelques raisons qui ont poussé le dépeuplement du nome Mendésien et ont également pu exercer une influence sur le nome Nesyt. Il faut néanmoins souligner que le dépeuplement n'est pas aussi dramatique et irrémédiable qu'il n'y paraît puisque Blouin souligne que des villages déclarés dépeuplés en 166/7 sont attestés dans des sources de la fin du IIe et du IIIe siècle, concluant ainsi sur une note positive : la dépopulation fiscale ne fut ni durable, ni définitive. Le nome Mendésien pourrait même avoir retrouvé une certaine prospérité économique selon ce qu'indique *P.Ryl.* II 216 (175-225), un rouleau énumérant les villages d'un nome et, dans chaque village, les différentes taxes qui y sont appliquées. Des quantités de terres importantes sont rencensées pour de nombreux contribuables, ce qui indique bien la renaissance de ce nome[86].

Enfin, un dernier point à aborder est celui de l'approche environnementale. Le nome Nesyt s'étendait principalement sur des marécages ainsi que sur le lac Menzaleh lui-même, ce qui inclut logiquement une atmosphère très hydromorphe (qui explique également les très rares traces papyrologiques). Partant du principe que tout le nome a plus ou moins les mêmes conditions, la comparaison avec la métropole Panéphysis peut également être révélatrice. Ainsi, les grandes difficultés de l'économie agraire dans la région, les tremblements de terre, l'inondation par l'eau de mer, la désertion des villages, la transformation de la zone en marais salés, le départ d'anachôrètes rendant des villages déserts et, enfin, les crues périodiques d'eau salée dues à l'étésien (le vent du nord en partie responsable des inondations toujours en cours à l'époque de Cassien) ont certainement de l'importance dans la vie du nome Nesyt[87]. Il serait également envisageable de considérer qu'à la suite de l'inondation de 365, beaucoup de terres ont été recouvertes d'eau salée, devenant alors inaptes à la culture, de sorte que le nome aurait peu à peu faibli quant à son intérêt jusqu'à perdre l'essentiel de sa population et disparaître pour se combiner à nouveau avec le nome de Mendès.

86 Blouin 2014, tab. 7.2.

87 *Ibid*., p. 53.

Chapitre 2 : Origine des *P.Stras.* 905-912

L'origine de ce second rouleau est quant à elle bien plus difficile à déterminer avec certitude. Malgré la présence de nombreux toponymes, anthroponymes et de particularités onomastiques pour ces deux types de noms propres – quoiqu'en eut pensé Schwartz[1] – aucune mention certaine de nome ne permet d'être convaincu de sa provenance comme c'était le cas pour *P.Stras*. 904. Cependant, une hypothèse initiale paraît raisonnable : puisque les réemplois de ces papyrus sont liés, la provenance des deux papyrus pourrait également être identique et l'ensemble pourrait remonter au Delta. L'étude qui va suivre et qui analyse les indices textuels, les toponymes et anthroponymes mentionnés, s'établit en considérant les huit documents présents dans ce rouleau comme relevant d'un même ensemble. En effet, malgré la relative disparité des genres documentaires, des mains de scribes et le fait qu'il ne s'agisse vraisemblablement pas d'un rouleau d'archive de l'administration (*tomos synkollesimos*), l'hypothèse qu'un membre de l'administration ayant eu accès à ces documents les ait emportés avec lui au moment de son départ de poste[2] est à envisager. En outre, la nature assez proche des *P.Stras.* 908 à 910 (des registres de comptes sur le transfert de terres) et leur proximité avec *P.Stras.* 907 (un registre de taxes sur l'enregistrement de terres catéciques) et malgré les incertitudes de genre pour *P.Stras.* 905 et 911, en raison de leur état très lacunaire, me font penser que les documents pourraient tous venir d'un même fond consacré à l'administration foncière. Le cas de *P.Stras.* 912, qui contient une liste d'individus ayant participé à la corvée des digues, reste compliqué à rapprocher des autres.

Si dans les études du début du siècle dernier, l'onomastique se détachait de la toponomastique pour désigner respectivement l'étude des noms de personnes et de lieux[3], une tendance plus récente est de regrouper l'onomastique comme étant « la science des noms [qui] se divise entre

1 *P.Turner* 13, p. 67 : « cependant que l'onomastique n'a rien de caractéristique ».

2 Vandorpe 2011.

3 Brunot 1936, p. 40 : « l'onomastique est l'étude des noms de personnes ; la toponomastique est l'étude des noms de lieux ».

l'étude des noms de personne : l'anthroponymie, et celle des noms de lieux : la toponymie »[4]. Ces deux points seront analysés de façon différente : « les études concernant les anthroponymes privilégient la synchronie tandis que l'étude des noms de lieux accorde une plus grande importance à la perspective diachronique »[5], c'est-à-dire que les analyses des anthroponymes se baseront sur une temporalité particulière, la fin du IIe siècle, tandis que celles traitant des toponymes seront étudiées, comme ce fut le cas pour le nome Nesyt et les toponymes du *P.Stras.* 904, au regard d'attestations chronologiquement plus éloignées.

Ainsi, certains indices textuels, anthroponymes et toponymes ainsi que de leurs particularités graphophonétiques respectives vont permettre d'appuyer ou de réfuter cette hypothèse initiale qui rattacherait les *P.Stras. 905-912* au Delta du Nil – si ce n'est au nome Nesyt lui-même[6].

1. Indices textuels

Dans les différents documents qui constituent ce rouleau, plusieurs points doivent être abordés, outre les anthroponymes et toponymes qui seront étudiés dans les chapitres suivants. Le premier point concerne les types de terres attestées dans ce papyrus : les terres catéciques (κατοικικὴ γῆ), surtout, mais également les terres achetées à l'État (ἐωνημένη γῆ).

Les premières, *P.Stras. 907* est le seul à les mentionner dans ce rouleau : il s'agit d'un registre de taxes sur l'enregistrement de terres catéciques pour plusieurs individus. Avant tout, il convient de faire un bref rappel sur leur origine et développement[7]. L'origine des terres catéciques (κατοικικὴ γῆ) remonte à la période ptolémaïque : en échange de leur service dans l'armée royale, des soldats pouvaient recevoir le titre de κληροῦχος – aussi appelé κάτοικος ἱππεύς (« cavalier colon ») ou simplement κάτοικος –, ce qui les rendait propriétaires d'un κλῆρος κατοικός (« domaine catécique ») plus ou moins grand selon le grade du soldat[8] ; le domaine était originellement inaliénable et se transmettait à l'intérieur d'une même famille tandis que par la suite, durant la période romaine, les κληροῦχοι purent les céder à d'autres individus en dehors de la famille quand ils n'avaient pas la possibilité de les entretenir, sans même qu'ils soient nécessairement κατοικοί. De plus, la présence des κλῆροι à l'époque romaine n'est plus à mettre forcément en lien avec un domaine de terres catéciques comme c'était le cas à l'époque ptolémaïque[9].

4 Denoix 2016, p. XI ; voir également Saint-Gérand 2004 pour une synthèse terminologique diachronique.

5 Engsheden & Gourdon 2016, intr.

6 Cette question a été traitée lors de ma participation au XXXe Congrès International de Papyrologie (2022) avec des actes en cours d'édition.

7 Sur ce point et le paragraphe qui suit, voir principalement Rowlandson 1996, p. 45-47 ; Yitfatch 2015 ; Schubert 2019.

8 Fischer-Bovet 2014, chap. 6.2.

9 Blouin 2014, p. 143

Un développement plus avancé sur les terres catéciques, le système de cession, les taxes qui y sont liées ainsi que l'apport de *P.Stras.* 907 à nos connaissances sera fourni dans la partie liée à l'approfondissement dudit document[10]. La question développée ici concerne davantage la présence hypothétique de terres catéciques dans le Delta.

Car en effet, les mentions de terres catéciques relèvent principalement de l'Arsinoïte avec 503 emplois du terme κατοικικός, mais également dans l'Heptanomie avec les nomes Oxyrhynchite (63), Hermopolite (58) et Héracléopolite (25)[11]. Pour les autres nomes ou régions, les attestations sont soit inexistantes, soit extrêmement rares. Parmi les textes édités, à ma connaissance, une seule attestation certaine de terres catéciques provient du Delta : *P.Bub*. II 5 (Bubastos, 205-206) à la colonne XV. En outre, *P.Oxy*. XXIV 2414 (Mendésien, II-IIIe s.) est un document mentionnant une taxe ἀριθμητικοῦ κατο̣[ίκων] aux lignes 2 et 19 de la colonne III ; il s'agit d'une taxe de capitation établie pour les possesseurs de terres catéciques, peut-être en vue de compenser les pertes liées à la sécurisation de leurs droits fonciers[12]. D'un autre côté, la mention de κλῆροι se retrouve en Basse-Égypte mais Blouin note que « *the absence of any katoikic entry from* P.Mendes.Genev. *– which is otherwise so rich in klērouchic references – is surprising and might thus indicate that most of the village's original klēroi were non-katoikic* »[13]. Ainsi, la mention de plusieurs terres catéciques dans *P.Stras.* 907 est à double tranchant : soit il s'agit d'une mention relativement conséquente de ce type de terres qui était jusqu'alors quasi-absente de la documentation de la Basse-Égypte, soit c'est une des preuves que le côté documentaire de ce rouleau pourrait, au moins partiellement, trouver son origine dans l'Arsinoïte ou dans les régions d'Heptanomie.

L'autre catégorie de terre qu'il faut mentionner est la « terre achetée » à l'État (ἐωνημένη γῆ) que l'on rencontre dans les *P.Stras.* 908-910 à plusieurs reprises avec l'abréviation ἐωνη( ). Comme je le développe dans le commentaire des lignes I.1-2 **907**, il s'agit de terres publiques devenues improductives qui sont alors vendues à des particuliers et entrent dans le domaine privé. Contrairement aux attestations des terres catéciques, les terres achetées sont moins concentrées sur une zone précise. Si en effet le nombre d'occurrences du participe ἐωνημένη est plus réduit (86 attestations entre le Ier et le IVe siècle), la majorité provient de Basse-Égypte, notamment des archives de Thmouis (principalement *P.Thmouis* 1 et *Stud.Pal*. XVII), mais aussi du nome Boubastite dans *P.Bub.* I 1, col. 5, l. 7 (Boubastos, 224). Les autres attestations proviennent de l'Heptanomie avec les nomes Oxyrhynchite et Hermopolite, principalement, et enfin de l'Arsinoïte.

10 Cf. page 225.

11 TM Words κατοικός.

12 Wallace 1938, p. 176-180 ; Daniel, Sijpesteijn 1985 ; Blouin 2014, p. 171, n. 17, p. 359 ; *P.Oxy.* XLII 3030, n. 3.

13 Blouin 2014, p. 143.

Enfin, et ce sera là le dernier point que j'aborderai, il faut souligner la présence de trois individus désignés comme faisant partie de l'élite métropolitaine. On y retrouve un ἀστός, Ἀγαθὸς Δαίμων Πτολεμαίο(υ) (I.10 **907**), une ἀστὴ, [Θερ]μουθαριον Ποτα̣μωνος (II.8 **909**), et un membre ἀπὸ γυμ(νασίου), Αἰλ̣ουρίων Ἀπολλ̣ο̣δώρου (I.13 **907**) ; ces divers statuts sont développés dans le commentaire linéaire. Même si cela ne nous aide pas à définir une localisation exacte, la présence de ce type d'individus permet de déterminer une proximité avec une métropole, comme l'avait souligné Schwartz.

2. Anthroponymes

Après l'intérêt porté aux différents indices textuels attestés dans le rouleau, la question des anthroponymes est à aborder. Ceux-ci sont d'un nombre très conséquent pour un rouleau de papyrus – plus d'une centaine – mais ont été conservés dans des états très variés : tandis que certains sont parfaitement lisibles et / ou interprétables, d'autres sont partiellement ou en grande partie lacunaires et laissent alors un doute quant à leur résolution.

Plusieurs études ont déjà été entreprises pour déterminer la provenance de documents en prenant appui sur la transcription grecque de noms égyptiens, considérant alors les particularités graphophonétiques comme étant des preuves, ou du moins de fortes pistes, pour appuyer une provenance de Basse-Égypte[14].

Les différences dialectales dans la langue égyptienne se rencontrent dès l'étude des *Textes des pyramides* (XXIVe – XXIe s.) et dans les différentes phases de l'égyptien ancien[15] jusqu'à la langue copte[16]. Plusieurs études ont déjà œuvré à déterminer certaines particularités graphophonétiques traversées par le dialecte bohaïrique, qui s'étend sur tout le Delta du Nil avec comme limite le Nord de Memphis[17]. Parmi les caractéristiques les plus notables se trouve l'isoglosse déterminé grâce à la vocalisation a / o étudié par Quaegebeur dans son ouvrage monumental sur le dieu Shaï, qui se fait tantôt en /a/ dans les dialectes Fayoumique, Akhmimique et Subakhmimique et tantôt en /o/ dans les dialectes Bohaïrique et le Sahidique[18]. Plusieurs autres caractéristiques vont également être évoquées.

14 Blasco Torres 2020 ; 2021, « *Some names in transcription reflect Egyptian dialectal features that can help editors to know or confirm the place of provenance of a document* ».

15 Allen 2004.

16 Boud'hors 2018.

17 Van Minnen 1986 ; Blasco Torres 2017b et 2021.

18 Quaegebeur 1975, p. 245-261, 275.

L'étude ci-après s'organisera autour de trois points principaux :

- l'attestation plus ou moins importante des anthroponymes dans les régions d'Égypte, entre la Basse-Égypte, le Fayoum (et la Moyenne-Égypte) et la Haute-Égypte[19],

- la présence de noms théophores rappelant des divinités typiques de certaines régions,

- enfin, le point le plus important mais peut-être aussi le plus complexe, l'étude de la transcription des anthroponymes d'origine égyptienne en prenant en compte les particularités dialectales de la langue.

La question du système de classification a été difficile à déterminer. Plusieurs méthodes ont été appliquées par les uns et les autres au cours des études, je propose ici un résumé très synthétique et subjectif des grandes étapes. La *Prosopographie* de Matthes, datée de 1932[20], a traité des noms attestés dans le Delta sans classement particulier autre qu'alphabétique. En 1954, Vergote, dans son *Essai d'interprétation des noms propres du P. Bruxelles inv. E. 7616*[21], distingue les noms grecs, les noms égyptiens traduits en grec et ceux donnés en transcription avec ou sans terminaison grecque. L'année suivante, Yoyotte réagit à cette étude, qu'il complimente et enrichit, en signalant que « dans la pratique, un classement en "noms grecs" et "noms égyptiens en traduction grecque" risque de verser un peu dans l'arbitraire »[22] et appelle à ne pas mélanger les noms égyptiens traduits en grec (tel que Ἱερακιων qui serait une traduction de Παβηκις) et les noms égyptiens transcrits en grec (tel que Ἁρχηβις). En 1996, Masson différencie les noms grecs (plus ou moins panhelléniques, non associés à des notions religieuses égyptiennes), les noms grecs avec un syncrétisme religieux gréco-égyptien, les noms égypto-grecs (avec un radical égyptien et un suffixe grec), les noms typiquement égyptiens et enfin les noms latins, sémitiques et divers (à l'origine incertaine)[23]. Enfin, en 2015 est soutenu un mémoire de Master à l'Université de Louvain par N. Dogaer[24] ; son étude onomastique s'est faite, comme souvent à Louvain, au moyen de la base Trismegistos et possède selon moi un double avantage. D'un côté, le système de classification regroupe les noms sur la base de leur identité linguistique (égyptienne, grecque, latine, …) ; de l'autre, il prend en compte la nature de l'élément original (*Oorspronkelijk element*), c'est-à-dire s'il s'agit d'un nom divin (*Egyptische / Griekse godheid*) ou d'un « simple » nom (*Egyptische / Griekse naam*), composé d'un théonyme sans pour autant en être une référence directe, comme Πετεαρποχρας, « celui qui a

19 Le recueil de données a été effectué par le biais de Trismegistos People, qui ne permet actuellement pas de distinguer la Moyenne-Égypte du Fayoum.

20 Matthes 1932.

21 Vergote 1954.

22 Yoyotte 1955, p. 131.

23 Masson 1996, p. 143-144.

24 Dogaer 2015.

été donné en cadeau par Harpokrates » ; les noms divins sont appelés « DN » et les noms « simples » sont appelés « PN ». Enfin, une partie de ce mémoire a également été consacrée aux diverses particules accolées aux noms, préfixes ou suffixes, qui ont également leur importance et permettent certains résultats particulièrement intéressants.

Mon classement suivra donc cette méthodologie : tous les anthroponymes interprétables et non-interprétables ont été référencés dans une base de données annexe[25] qui les situe selon leur ordre d'apparition dans les documents, précisant l'origine linguistique (grecque, hybride, égyptienne, latine, incertaine), leur type (DN ou PN), l'élément principal, les désinences employées et enfin leur répartition par individu dans les régions d'Égypte. Dans la suite de ce chapitre, je présenterai la liste des anthroponymes identifiés selon les mêmes critères que la base de données en développant leur particularité quand c'est nécessaire. Les noms hybrides sont des anthroponymes égypto-grecs, c'est-à-dire possédant un élément principal égyptien avec une désinence grecque complexe[26] ; j'y exclus donc, à l'instar de Dogaer et Depauw, principalement les noms avec les désinences -ος, -η, -α, -ης et -ις qui n'ont été ajoutées que pour convenir au système casuel du grec

2.1. Noms grecs

Ἀγαθὸς Δαίμων (I.10 907, f. de Πτολεμαίο(υ)) : Agathos Daimôn[27] est une divinité gréco-égyptienne dont le culte se développe au début de la période ptolémaïque avec notamment un sanctuaire à Alexandrie ; la divinité est associée à Isis-Thermouthis. Représenté par un serpent, le dieu aurait également été associé à Osiris, prenant comme celui-ci un rôle agraire, mais également funéraire et royal. La restauration et revalorisation de son culte à l'époque romaine aurait été en lien avec une volonté de renouer avec l'importance agroéconomique de la branche canopique (à l'Ouest du Delta) ainsi que la remise en état de celle-ci par Trajan.

Ce développement[28] du culte est également attesté dans l'onomastique : sur les 214 attestations de l'anthroponyme entre le Ier et le Ve siècle, 178 datent des II-IIIe siècle. La répartition géographique des attestations affirme la présence de 15 individus portant ce nom dans le Delta, 65 dans le Fayoum, 70 en Moyenne-Égypte et 44 en Haute-Égypte. En raison de sa disparité en Égypte, ce nom ne saurait servir à lui seul de preuve sur le lien entre le document et la Basse-Égypte mais comme point d'appui.

25 Cf. p. 302 sqq.

26 Dogaer, Depauw 2017.

27 Blouin 2016a.

28 Les données sont issues de l'article de K. Blouin.

Blouin suppose que le manque de données papyrologiques provenant du Delta pourrait empêcher d'y voir une présence également importante du nom dans cette région fortement attachée au dieu.

Ἄθας (II.2 906, f. de Ἀρτυσις) : Vergote le considère comme étant un nom grec en raison du double-nom Πετεησις ὁ καὶ Ἄθας dans *P.Brux.* I 3 (Thelbonthon Siphtha, 174) aux lignes 3, 11 et 33 [29]. Yoyotte appuie cette proposition, jugeant le nom « assez énigmatique » mais conclut cependant que « l'interprétation par l'égyptien n'est pas entièrement à exclure »[30]. Il pourrait également s'agir d'un hypocoristique d'Ἀθηνόδωρος[31]. Masson quant à lui considère le nom comme étant d'origine égyptienne[32], probablement en raison de sa quasi-inexistence en dehors de l'Égypte, à l'exception de *DISMG* 121 (Landi, sud de l'Italie, IVe s. av. J.-C.). En Égypte, le nom est attesté pour vingt-deux individus dont plus d'un tiers (9) en Basse-Égypte.

Αἰλουρίων (I.8 907, Ἀἰλουρίωνος, p.(?) de Μαρτ[ι]αλιο̣[ ] ; I.13 907, Αἰλο̣υρίων, f. de Ἀπολλόδωρος ; II.26 907, Αἰλου[ρί]ων) : le nom d'origine grec n'est a priori attesté qu'en Égypte ; il pourrait dériver de αἴλουρος (« chat ») [33] auquel a été ajoutée la finale -ίων. Deux possibilités d'interprétation sont à clarifier pour la ligne I.8 **907** : il pourrait soit s'agir d'un patronyme, comme en sont pourvus la plupart des autres individus de ce texte, soit, puisque le nom précédent est d'origine latine, il pourrait s'agir d'un *nomen* ou *cognomen*, bien qu'aucune forme latine de ce nom ne soit attestée à ma connaissance.

Ἀλέξανδρος (I.27 907, assistant)

Ἀπολλόδωρος (I.13 907, p. de Αἰλουρίων ; II.23 910)

Ἀπολλώνιος (II.3 910, Ἀπολλώνιος ; II.3 910, Ἀπο[λλώ]νιου, , fils et père)

Ἀρτεμίδωρος (I.26 907, collecteur de taxes)

[Ἀ]ρ̣τ̣εμιδ̣[ωρ---] (I.5 911) : en raison du manque de contexte et des lacunes, il est impossible de déterminer s'il s'agit du nom Ἀρτεμίδωρος ou de son équivalent féminin Ἀρτεμιδώρα[34].

Ἀχιλλεύς (II.21 907, f.)

[Ἀφ]ροδείτης (I.8 912, m.) : le nom est attesté pour une soixantaine d'individus, dont sept en Basse-Égypte.

29 Vergote 1954, p. 3.

30 Yoyotte 1955, p. 130-131.

31 de Letronne 1848, p. 302-303.

32 Masson 2000, I, p. 16, no. 18.

33 de Letronne 1848, p. 371.

34 TM Nam 2340.

Δίδυμος (II.27 906, παṣṭọφόρος ; II.20 910, Δίδυμος, f. de Νẹκφερῳ(τος)) : le nom d'origine grecque qui signifie « jumeau » est attesté quatre-vingt-treize fois dans le LGPN et pour près de mille huit cents individus en Égypte. Si son origine grecque est incontestable, il est possible qu'en Égypte il ait une connotation religieuse, notamment en étant une traduction du nom égyptien *ḥtr* (« jumeau », Ἅτρης)[35]. Cette idée est notamment appuyée par le patronyme typiquement égyptien du deuxième individu cité.

Διόθεμις (I.16 907, p. de Ἑλένη ἡ καί Διονυσάριον) : l'anthroponyme est composé de Διός, « Zeus » et de θέμις, « la loi, la justice, le décret ». Il n'est attesté que dans trois autres papyrus : *SB* I 4534, l. 1 (Ptolemais Hermeiou, date inconnue), *SB* XXIV 16212, col. I, l. 22 (Naucratis, IIIe s. av. J.-C.) et enfin dans *SB* XXVIII 17057, l. 7 (Tebtynis, 151). Le LGPN mentionne trois autres Διόθεμις : dans *IG* XII Suppl. p. 114, n° 114 (Methymna, III-IIe s. av. J.-C.), *SEG* XLI 1705 (Kyzikos, IIe s. av. J.-C.) et *Milet* I3 138 (Milet, 281 av. J.-C.).

[Δ?]ωρίωνος (II.13 910, p. de Ἀμμωνάριν) : il s'agit peut-être là du nom ethnique Δωρίων, renvoyant à la Dorie[36] ou alors est-il basé sur δῶρον (« cadeau »).

Ἑ[λέ]νη ἡ καὶ Διονυσάριον (I.16 907, f. de Διοθ(έμιδος)) : le nom Ἑλένη est très commun contrairement à Διονυσάριον, attesté pour uniquement trente individus dont près d'un tiers (9) en Basse-Égypte, bien qu'avec principalement des documents alexandrins[37]. Διονυσάριον n'est attesté qu'une seule fois dans un nom double pour Αὐρηλία Σαραπιάς ἡ καὶ Διονυσάριον dans *P.Turner* 41, l. 2-3 (Oxyrhynchos, 249-250) ; Ἑλένη apparait comme nom double pour neuf individus[38]. Broux a établi qu'à l'époque romaine, les noms doubles de type « grec-grec » étaient majoritaires en Égypte, et principalement dans le Delta grâce à Alexandrie ; le reste de la région n'est pas assez documenté pour établir des statistiques cohérentes[39].

Ἑρμεῖνος (I.19 907, f. de Ἁρπαησις)

Ἡράκλεια (I.8 906, Ἡρακλείας, m.)

Ἡρακλ( ) (I.18 906)

35 TM Nam 317 ; *DN* p. 850-851 ; Yoyotte 1955, p. 131 ; Broux 2013b, p. 315-316, 319-320 ; Corsten 2019, p. 148.

36 Masson 2000, I, p. 151.

37 TM Nam 2801.

38 Broux 2014, p. 114 (en 1e position, 8) & p. 298 (en 2e position, 1).

39 Broux 2015, p. 159-160.

Ἡφαιστάριν (I.4 907, Ἡφαι̣στ̣άριν, f. de Σαραπάμμωνος) : Ἡφαιστάριν est un apax, de même que sa variante *Ἡφαιστάριον, attestée à Athribis (métropole du sud de la Basse-Égypte[40], peut-être évoquée à la fin de la même ligne dans le texte) dans *Stud.Pal.* XXII 60, l. 2 (IIe s.) : Ἡφ[αιστα]ρίου[41]. Il ne peut cependant pas s'agir du même individu, les patronymes étant différents.

Ἡφαιστίων (I.7 907, Ἡφα[ισ]τί̣ωνος, p. de Θ̣..α̣.[..]ς) : le nom Ἡφαιστίων est relativement bien représenté en Basse-Égypte avec vingt-huit attestations sur cent quatorze au total.

Ἰέραξ (II.4 908) : bien que le nom soit typiquement grec, on pourrait également l'interpréter comme une traduction d'un nom égyptien composé de *byk* (« faucon ») comme on le voit dans *P.Amst.* I 72 (Delta, IIIe s.) dans lequel on lit aux lignes 4-7 que Ἰέραξ Ἰέρακος était auparavant connu sous le nom de Ἰέραξ Πιβίχιος, dont le patronyme peut être traduit de l'égyptien par « Celui du faucon » (*Pȝ-byk*).

Ὁαλίδιος (II.13 907, f.) : le nom est attesté sous cette forme dans *IG* XII 9 249 B, 290 (Oropos, IVe-IIIe s.) et avec des variantes Ἁλίδιος (*IG* XII (9) 245 B et 249 B) Eubée, IVe-IIIe s.) et Ϝαλίδιος (*IG* VII 1888d, l. 11, Thespies, Ve s. av. J.-C.). La base LGPN-ling suppose que toutes les variantes seraient des transpositions du béotien ϝαλίδιος, basé sur ἅλις (« en masse, compact » puis « assez, suffisamment »)[42].

Πο̣[σ]ι̣δωνος (II.10 910, f.) :

Πτολεμαῖος (I.10 907, p. de Ἀγαθός Δαίμων ; II.4 910, Πτολεμ̣αῖου) : le nom est devenu commun en Macédoine à partir du Ve siècle puis est introduit en Égypte avec la dynastie lagide avant de devenir tout aussi commun dans le pays du Nil, sous de nombreuses variantes, jusqu'à s'exporter dans des contrées grecques[43].

2.2. Noms hybrides

Ἄμμωνας (II.19 906, f. de Ποτ̣άμωνο̣ς)

Ἀμμωναριον (II.16 907, Ἀμμωναρ[ιον?], f. ; II.9 909, Ἀμμ̣ωναρι̣ν, f. de Ἀμμωνιου̣) : l'omission de l'*omicron* à la finale -άριον ne doit pas surprendre[44]. Si le nom Ἀμμωναριον est relativement bien attesté à l'époque avec soixante-quinze individus, une seule Ἀμμωναριν est attestée dans une inscription de Nikopolis (nome Memphite), datant de l'époque

40 TM Geo 369, Vandorpe 1988, p. 135-136.

41 Édition de Bagnall 2022.

42 Minon 2018, p. 744 ; https://lgpn-ling.huma-num.fr/Halidios, consulté le 12/03/2023.

43 Masson 1993.

44 Gignac 1981, p. 27-28.

romaine : *SB* I 5193. La plupart des attestations relevant du Delta (8) proviennent d'Alexandrie (5).

Ἀνουβαριον (II.12 909, Ἀνουβᾰ̣ρειου, f. de Φιβειχιο(ς)) : l'anthroponyme, formé à partir du nom d'Anubis et de la désinence féminine -άριον, est attesté pour onze individus de Haute-Égypte (7) et du Fayoum (3) ainsi qu'une fois avec une provenance inconnue et une lecture incertaine dans *PSI* VIII 962 a, l. 6 (131-132) : Ἀνου[βαρ?]ι̣ον[45].

Ἁρποκρας (I.18 907, Ἁρποκρατος de T[. . . .]) : le nom est formé sur le théonyme *Ḥr-pȝ-ḫrd* (« Horus l'enfant »)[46]. La présence de deux individus (avec Ἁρποκρατιων, le suivant) nommés d'après la divinité peut également être une piste malgré son nombre réduit : si les noms Harpocras et Harpocratiôn ne sont pas particulièrement typiques d'une région précise en Égypte, trois éléments sont à rappeler : le dieu *Ḥr-pȝ-ḫrd* est attesté dans des inscriptions à Mendès dès le début de la Troisième Période Intermédiaire (1069-664) et s'étend entre la XXVe et la XXXe dynastie (744-343) à Athribis du Delta[47] ; des pièces de monnaie du nome Thmouite font figurer le dieu « Harpocrate de Mendès », soit sous la forme d'un enfant avec le doigt porté à la bouche, soit d'un homme mûr[48] : enfin, la connexion avec le toponyme Ἁτεμειθ( ) (l. I.2 **907**) et la présence d'une « triade de Mendès » qui regroupe la déesse Hatmehyt, le dieu Banebdjed (« le Bélier seigneur de Mendès ») et leur fils Harpocrate[49] peut également être signifiante.

Ἁρποκρατιων (I.13 906, Ἁρποκρατιω(νος)) : même origine que le précédent avec la désinence -ίων.

[Θερ]μουθαριον (II.8 909, f. de Ἰ̣ο̣ταμωνος, ἀστή) : le nom est basé sur le théonyme *Tȝ-Rnn(.t)* (Thermouthis) auquel a été adjoint la désinence -άριον. Bien que les occurrences soient assez faibles en Basse-Égypte, tant pour Θερμουθις (34 individus sur 483)[50] que pour Θερμουθαριον (6 sur 155)[51], il faut noter que la divinité était vénérée à plusieurs endroits dans le Delta[52]. Son sanctuaire principal était basé cependant à Narmouthis (*Nw(.t)-Rnn(.t),* « la ville de Renenet ») dans le Fayoum[53].

45 TM Nam 8573.

46 *DN*, p. 722.

47 Sandri 2006, Chap. II.1.2. et II.2.1.

48 Bakhoum 1999, p. 84-85 ; Carrez-Maratray 2003.

49 Chappaz 1982 ; Klotz 2009 ; Blouin 2012.

50 TM Nam 1381.

51 TM Nam 5514.

52 D'Ascoli 2015.

53 TM Geo 1421 ;

Ἰσιδωρος (II.1 908, Ἰσιḍ[ωρ]ọ(ς), f. de Ἰσ[ιδωρου?] ; II.20 908, Ἰσίδωρος, f. de Σαραπίωṇ[ος] ; II.17 910, f. de Ἰσiḍωρος) : le nom Ἰσιδωρος peut être interprété comme une version grecque du nom égyptien *Pȝ-dȋ-Ỉs.t* («celui qui est donné par Isis», Πετεησις)[54] mais j'y reviendrai dans la conclusion.

Σαραπαμμων (I.4 907, p. de Ἡφαιṣṭαριν)

Σαραπιων (II.20 908, Σαραπιωṇ[ος], p. de Ἰσιδωρος ; Σαραπiωνạ II.16 909)

2.3. Noms égyptiens

Ἀθυμιος (II.11 909, p. , f. de Σεντιθοηο(υς)) : le nom, qui a été interprété comme une variante du théonyme Ἀτυμις (*Ỉtm*), n'est attesté que pour quatre individus. Seulement deux individus ont pour nom la variante Ἀθυμις : dans *P.Ryl.Gr.* II 220, intr. (Thmouis, 134-138), et *P.Oslo.* II 42, col. II, l. 6 (Karanis, IIIe s).

Ἀμọυνις (II.13 906, κηπọυρός ; II.19 907, Ἀμμ̣ọ̣νις, f.) : les deux noms sont formés sur la base de l'égyptien *Ỉmn* (« Amon ») auquel a été adjoint la désinence -ις que j'évoquerai plus loin. Le nom Ἀμουνις est assez bien représenté dans le Delta avec dix-neuf individus sur quatre-vingt-dix. Ἀμμωνις est une variante bien attestée de Ἀμμωνιος[55].

Ἀμμωνιος (II.9 909, p. de Ἀμμ̣ωναριṇ) : le nom se trouve probablement aussi dans Ἀμ̣ων . . ọυ (II.9 **909**, gp de Ἀμμ̣ωναριṇ) et Ἀμμ̣ω(ν) (II.25 **906**).

Ἁρενδωτης (I.7 912, Ἁρεν]δωτου, p.) : de l'égyptien *Ḥr-nḏ-ỉt=f* (« Horus, défenseur de son père »)[56]. Le nom n'est pas attesté plus de soixante-dix fois en Égypte et les attestations relatives au Delta (7 individus) renvoient principalement à Memphis aux IIe-IIIe siècles avant notre ère ainsi qu'au *P.Brux*. I 8 et 11 (Thelbonthon Siphtha, 174).

Ἁρπαησις (I.19-20 907, p. de Ἑρμεῖνος) : « Horus celui d'Isis » [57]. Le nom est très courant à travers toute l'Égypte.

Ἁρσοις (I.4 907, f. de Ὡρ[ου?]) : le dérivé de *Ḥr-šy* (« Horus-Shaï ») n'est attesté que pour vingt-neuf individus dans la documentation papyrologique, toutes langues confondues, soit relativement peu au regard des deux théonymes dont il est composé. La variante grecque du nom la plus attestée est Αρσαις pour une dizaine d'individus, Ἁρσοις ne l'est que pour trois individus ; aucun n'est attesté dans le Delta[58]. Si pour l'étude des

54 TM Nam 846.

55 TM NamVar 1906.

56 *DN* 825-827, 861.

57 *DN*, p. 807-808.

58 TM Nam 296 ; *DN*, p. 838.

transcriptions du nom de *Pȝ-šy* (Ψοις/Ψαις), Quaegebeur avait traité de l'isoglosse produit par la vocalisation en /o/ (caractéristique des dialectes bohaïrique et sahïdique) et en /a/ (plus répandue pour les dialectes fayoumique et akhmimique), un même isoglosse ne semble pas pouvoir se dessiner avec certitude pour le nom en question ici puisque la grande majorité (qui reste très restreinte) des attestations de la variante Ἁρσοις provient du Fayoum et aucune de Basse-Égypte.

	00	***U19***	***U20***	***NA***
-σοις	*13*	*4*	*1*	*1*
-σαις	*2*			

Répartition géographique des variantes Ἁρσοις *et* Ἁρσαις.

Ἁρτυσις (II.4 907, p. de Ἀθας) : le nom Ἁρτυσις (*Ḥr-tš*, Horos le rouge)[59] est attesté toutes langues confondues pour dix individus et, à l'exception de *P.Oxy.* III 523 (Oxyrhynchos, 143), de *O.Did.* 405 (Didymoi, désert oriental, 110-150) et d'une inscription démotique sur un sarcophage dans l'Héracléopolite[60], tous les textes proviennent ou font référence à des individus du Delta.

Un nom Ταρτυσις apparait également dans ce papyrus et est étudié plus bas dans la liste.

Ἔσιηους (I.2 912, p.) : le nom vient du mot égyptien *ḥsy(.t)*, (« saint, justifié »)[61]. Une vocalisation différente intervient selon le dialecte : alors qu'en bohaïrique, la transcription Ἔσιης est courante, la graphie Ἄσιης se retrouve ailleurs[62].

Ἴναρωυς (?) (II.3 912, Ιναρω̣ [---]) : le nom est issu de l'égyptien *Ir.t-Ḥr-r.r=w* (« l'œil d'Horôs est contre eux »)[63] et assez bien attesté en Égypte dès la Basse-Époque jusqu'au début de la période arabe. Puisque la fin du nom est lacunaire, on ne peut pas être certain de la variante. Si la lecture est bonne, il faut également noter la particularité de la transcription -ρω- pour *-r.r=w*, développée dans le commentaire du nom suivant.

Νεκφερως (Νεκφερως, II.7 907 ; Ν̣ε̣κ̣φ̣ερατος, II.15 909 ; Νε̣κφερῳ(τος), II.20 910) : Blasco-Torres considère comme une particularité dialectale du Bohaïrique la vocalisation en –(ε)ρω- / -(ε)ρωου- de l'élément onomastique *-r.r=w* (« contre eux »), bien qu'on trouve également des exemples de cette graphie dans le Fayoum.

59 Winnicki 1994 ; Blasco-Torres 2021, p. 240, n° 10.

60 Buhl 1954, p. 94, no. F, a 7.

61 TM Nam 337 ; Quaegebeur 1977, Verreth 1998, p. 472-473.

62 Quaegebeur 1969, p. 165 ; Wagner 1998, p. 1073-1078, Blasco Torres 2021, p. 8, n° 3.

63 *DN* p. 72.

C'est le cas pour le (ou les) nom(s) Νεκφερως[64] / Νεχθερως[65] (*(Nʒ-)nḫt=f/s-r.r=w*, « il est puissant contre eux »)[66] : Vergote entend que ces deux noms pourraient avoir le même sens et la même origine, justifiant cela par le fait que « l'accumulation des consonnes rendait la prononciation difficile et [le] θ tomba parfois. On peut supposer que pour la même raison φ fut aussi omis »[67]. Si la présence du nom répertorié Νεχτερωυς montre une réelle présence en Basse-Égypte (30 individus sur 47) notamment avec les variantes Νεχθερως et Νεκθερως (soit avec la désinence allongée), cette présence est bien plus relativisée pour la forme Νεχτφερωυς avec seulement six individus dans le Delta sur plus de deux cents ; le reste est en grande partie originaire du Fayoum. La variante Νεκφερως est majoritairement attestée dans le Fayoum (191 sur 194 individus), seuls deux individus proviennent assurément du Delta, attestés dans *BGU VI* 1255, l. 2 (Memphite, Ier s. av. J.-C.) et *P.Oxy.* III 500, l. 4 et 25 (Oxyrhynchos, Athribite, 130).

ʽΟρσενουῖ[φ(?)ις] (II.5 912) : Vergote souligne notamment la tendance bohaïrique à changer en *pi* la spirante bilabiale *phi*, rendant alors davantage ʽΟρσενωπις que ʽΟρσενωφις, bien que cette variante soit également attestée dans d'autres régions[68].

Πανιχω̣[---] (II.15 909) : j'ai soulevé dans le commentaire linéaire la possibilité de lire ici le début de Πανιχωτης, variante jusque là non attestée de Πανεχωτης. Cependant, Blasco-Torres mentionne une variante Πανεισοτις, attestée dans *P.Köln* II 109 (IVe-Ve s.)[69] et expliquant la transcription *nʒ* en -νι- par un effet d'iotacisme ainsi qu'une vocalisation en /o/ dans la transcription de l'élément *ḫt.w*. Le même phénomène pourrait s'être produit ici, si la lecture est bien exacte. Un nom Πανιχωθις est notamment attesté dans le nome Thmouis dans *P.Ryl.Gr.* II 220, descr.

Πετεμουῖ[ις] (II.10 907) : variante grecque la plus attestée (77 individus) du nom *Pʒ-dȋ-Ỉmn* (Πετεαμουνις, « celui qui est un don d'Amon »)[70]. Six individus proviennent du Delta, essentiellement du nome Mendésien.

Πνεφερως (II.6 912) : le dieu crocodile Πνεφερως (*Pʒ-nfr-ḥr*) est principalement attesté dans le Fayoum bien qu'on en trouve également des traces dans le Delta[71].

[Σ]αραπια[---] (I.6 911) : très probablement une forme du nom Σαραπιας.

64 TM Nam 524.

65 TM Nam 516.

66 Blasco Torres 2021, p. 239, n. 7.

67 Vergote 1954, p. 10, n. 35.

68 Vergote 1954, p. 11.

69 Blasco Torres 2021, p. 241, n° 10.2 ; TM NamVar 32621.

70 TM Nam 834 ; *DN* p. 281 ; sur les noms en *Pʒ-dȋ, voir* Jennes, Depauw 2012.

71 Kockelmann 2017, p. 38-41 & p. 423-443.

Σεντιθοηο(υς) (II.11 909, p. de Ἀθυμιος, gp. de [---]̣ρις) : le nom est une retranscription de *Tȝ-šr.t-n-Twtw* (« la fille de Thotoes »)[72], Thotoes étant un dieu avec des attributs de sphynx attesté dans l'iconographie et l'anthroponymie à partir de la Basse-Époque. Le nom en grec se trouvait d'abord sous une forme Τοθοης avant d'évoluer au cours de la période romaine en Τιθοης. Bien qu'attesté en premier lieu dans le Delta dans le nome Pharbaithite et à Abusir, son influence s'étend rapidement dans tout le pays[73]. Une autre variante-apax de ce nom est attestée dans le Delta dans *P.Brux.* I 13, l. 14 (Thelbonthon Siphtha, 174) sous la forme Θσεντιθοηους. La variante Σεντιθοης n'est attestée qu'en Haute-Égypte, à l'exception de *P.Ryl.Gr.* II 111 b, l. 8 (Arsinoïte 156). Un nom Τ̣ιθο(ης?) apparait également à la ligne II.8 **912**.

Τ̣ααρτυσιο(ς) (II.11 909) : il s'agit d'un nom composé de Ἁρτυσις (*Ḥr-tš*) précédé du pronom féminin Ta-. Le nom apparaît pour quatre individus, trois dans *P.Brux.* I 3, l. 13 et 20 et 10, l. 37 (Thelbonthon Siphtha, 174) et un dans *P.Oxy*. XXIV 2411, col. II, l. 55 (173-174), retrouvé à Oxyrhynchos mais qui relate une pétition adressée au stratège du nome Mendésien concernant la vente d'une propriété aux enchères : à la ligne 55 est lisible le nom Τααρτυσιος sans que le lien entre l'affaire et cet individu soit clairement établi, les dernières lignes étant très lacunaires. Il est cependant possible au regard des autres attestations du nom et de sa variante dans le Delta, que l'individu mentionné à la ligne 55 provienne également de cette région.

Ταοννωφ(ρεως) (I.8 908) : l'anthroponyme vient de *Ta-Wn-nfr* (« Celle de celui qui est parfait », « celle d'Onouphris », autre nom d'Osiris)[74] est fortement attesté à partir de la période romaine et principalement dans le Fayoum ; seulement trois textes proviennent de Basse-Égypte (Alexandrie) mais se réfèrent à des d'habitants de l'Arsinoïte.

Τ̣ιθοε̣̣ [---] (II.8 912) : contrairement à Σεντιθοης (II.11 **909**), le nom est assez bien attesté en Basse-Égypte (23 individus) entre le IIe et le IIIe siècle, notamment dans *P.Thmouis* 1, col. 101, l. 14 et dans *P.Brux.* I 3, l. 17 et 33 (Thelbonthon Siphta, 174) et 21, l. 21, 29, 36 et 55 (Prosopite, 207-208).

Θο̣ρ̣τ̣ο̣μ̣ι̣ν̣ο̣(ς) (II.15 909) : variante possible de Τορτομινις (*Tȝ-wr̥t-Mn,* « la rose de Min »)[75], dont la variante en Θορ- n'est attestée qu'une seule fois dans P.Count. 23, col. 10, l. 129 : Θο̣ρτόμμιν[ις]. Comme ce sera évoqué dans la conclusion, la transcription de *Tȝ-* en Θα- plutôt que Τα- se retrouve dans le Delta mais également dans d'autres régions.

72 *PN* II 327 ; *DN* p. 1149.

73 Sur les lieux de son culte dans le Delta, Kaper 2003, chap. 6.7, p. 138-140 ; pour une conclusion des données, chap. 9.4, p. 204-208.

74 *DN* p. 1171.

75 TM Nam 1435.

Φιβιχις (Φιβειχιο(ς), II.12 909, p. de Ἀνουβᾰρείου ; Φιβειχ(ιος), II.20 909, p. de Ν̣αχ( )) : le nom se retrouve à deux reprises dans *P.Stras.* 909 pour deux individus et entrées différents. Il s'agit là d'une des transcriptions du nom *Pȝ-byk* (« celui du faucon »)[76]. Toutes variantes confondues, le nom est relativement fort répandu en Basse-Égypte : pour la trentaine d'individus attestés avec ce nom, la moitié appartient à de la documentation du Delta. Les différentes variantes attestées qui transcrivent l'article possessif *Pȝy-* en Φι- montrent encore davantage un lien avec le Delta ; plus particulièrement, Blasco-Torres y voit une des caractéristiques graphophonétiques du dialecte bohaïrique[77].

Χενθνουφις (δωρεὰς Χενθνουφ(είτου)ʔ, II.20 906) : l'anthroponyme Χενθνουφις n'apparaît dans cette graphie qu'à une seule autre occasion et en Basse-Égypte, dans *Chr.Wilck.* 208 (Prosopite, 161), comme patronyme (Χενθνουφιος) à la ligne 29. Cependant, plusieurs noms approchants pourraient être des variantes : Κενθνουφεως est attesté dans *P.Gen.* I (2) 29, l. 1 (Soknopaiou Nesos, 137) : c'est le patronyme d'un ressortissant du village de Terenouthis dans le Prosopite ; Κενθν[ο]υφ[εως] se retrouve dans *BGU* II 648 (Terenouthis, 196), comme patronyme à la ligne 2 (r°) ; enfin, *Chr.Wilck.* 208, celui qui atteste la forme Χενθνουφις et qui est une copie de κατ᾽ οἰκίαν ἀπογραφή qui présente des variantes graphiques du même nom pour au moins deux individus différents : au recto, Θενθνουπις à la ligne 9, Χεντμουφις à la ligne 25 et au verso, (fils de) Κενθνουπ[ιος] à la ligne 36. Ainsi, si tous ces noms sont bien des variantes d'un même anthroponyme, celui-ci pourrait être épichorique du village de Terenouthis. L'origine exacte du nom est incertaine, les différentes variantes permettent de supposer un composé de *Tȝ-šr.t-n-*[78]. Vergote explique l'alternance entre Θεν- et Χεν- « par le fait que la prononciation de tš correspond à celle de ḏ »[79], Quaegebeur souligne plus tard que « pour quelques noms propres où le χ alterne avec θ je n'oserais affirmer qu'il s'agit d'un ḏ/ṯ original (…) La même alternance X/Θ se rencontre encore dans Χενθνουφις / Θεντνουφις / Κεντνουφις, mais je n'ai pu trouver pour ce nom propre une interprétation satisfaisante »[80].

2.4. Noms latins

Αἰ[λιʔ]ος (II.23 910, A. Μᾰτ[ρ]ων ̣ς) : Αἴλιος est la transcription grecque du nom d'origine latine Aelius, attesté en Égypte à partir du IIe siècle jusqu'au IVe, principalement employé comme *nomen gentilicum*, tant dans la documentation papyrologique que dans le reste du

76 TM Nam 17525.

77 Blasco Torres 2021, p. 237, n° 2.

78 Voir Quaegebeur 1971, p. 166 pour les variantes grecques de *Tȝ-šr.t-n.*

79 Vergote 1945, p. 38-40.

80 Quaegebeur 1973, p. 97-98.

monde romain[81]. Les attestations du Delta (20 sur 133 dans toute l'Égypte) renvoient à Alexandrie (8) mais aussi à d'autres nomes, dont le Thmouite (4) et le Nikopolite (3).

Μαρτιαλις (I.8 907, Μαρτ[ι]αλι̣ο̣[̣], f. de Α̣ἰ̣λου̣ρίων̣ος) : le nom d'origine latine Martialis est attesté en Égypte entre le IIe siècle et le début du IIIe [82]. La lecture de la fin du nom est incertaine : le génitif du nom se retrouve à six reprises, également réparti entre Μαρτιάλιος et Μαρτιαλίου, il est donc impossible de déterminer la désinence.

Μα̣τ[ρ]ωνι̣ο̣ς (II.23 910, p. de Αἴ[λι?]ος) : le nom Ματρων, basé sur le nom de la déesse Cybèle[83], n'est attesté que dans trois textes avec des aires géographiques et époques différentes : *P.Petrie* II 1, l. 17 (Arsinoïte, IIIe s. av. J.-C.) : Μάτρων, *I.Alex.Imp.* 51, l. 2 (Alexandrie, IIe-IIIe s.) : [---]ο̣τερις Ματρῶ[νος(?)] et *SB* XX 14582, l. 6 (provenance inconnue, VIIe-VIIIe s.) : Μάτρον(ος). Un nom Ματρωνα est attesté et plus répandu mais est semble-t-il exclusivement féminin, donc ne peut pas convenir dans ce cas.

Οὐαλ̣ε̣ριο(ς) (II.24 907) : transcription du nom latin Valerius, l'anthroponyme est attesté entre le début du Ier siècle jusqu'au IVe siècle. La plupart des attestations de Basse-Égypte (53 sur 645) proviennent d'Alexandrie (22) et de Nikopolis (22).

Σ̣ε̣ρηνιω|[νος?] (II.8 910) : l'anthroponyme est basé sur le nom d'origine latine Serenus (Σερηνος) auquel a été rajouté la désinence -ίων. Il est très peu attesté, seulement dans le Fayoum (7) et en Haute-Égypte (1).

Φαυστ(ου) (I.15 906) : le nom est attesté les trois premiers siècles de notre ère puis subit une recrudescence à partir du VIe jusqu'au moins le VIIIe siècle. Seul un Φαυστος est attesté en Basse-Égypte dans *I.Alex.Imp.* 102, col. 3, l. 1 (Nicopolis, 156-157).

2.5. Noms d'origine incertaine ou non-identifiée

Θαταιος (II.1 907) : deux possibilités d'interprétation sont à développer concernant l'identification de cet anthroponyme. D'une part, un nom d'origine égyptienne Ταις[84] est attesté moins d'une vingtaine de fois dans la documentation, sans localité ni période précise. Le nom lu ici pourrait être une forme encore non attestée de Ταταις, formé à partir de l'article défini *Tȝ* (ou article fort *Tȝy* en Θα-), ce qui donnerait Ταταις, « celle de Ταις » ; cette transcription du pronom avec un *thétâ* est davantage représentée dans le Delta que la transcription Τα-[85] bien qu'elle soit présente dans toutes les aires géographiques. L'autre

81 TM Nam 7528.

82 TM Nam 10536

83 TM God 123.

84 TM Nam 1249 ; *DN* p. 1330.

85 Blasco Torres 2021, p. 239, n. 8.1 ; Vergote 1954, p. 16, n° 96 ; van Minnen 1986, p. 88.

hypothèse est de rapprocher ce nom de Θαδδαῖος absent des textes égyptiens mais présent dans des papyrus d'Arabie ou de Judée : les *P.Babatha* 14, l. 47, 15, l. 41, 20, l. 50 et 23 l. 29 (Maoza, 125-130) pour un Θαδαῖος Θαδαίου ainsi que dans *SB* XXVI 16695, fr. B, l. 6 (Judée, IIe s.). Le nom apparaît aussi en copte sous plusieurs graphies : ⲑⲁⲇⲇⲉⲟⲥ, ⲑⲁⲇⲉⲟⲥ ou ⲑⲁⲑⲁⲉⲟⲥ[86] et à chaque fois dans des listes d'apôtres pour Jude Thaddée. Enfin, l'anthroponyme pourrait être partiellement apparent dans une inscription latine d'Espagne *CIL* II 2232 / *CIL* II2/7 246 : THADDAI.

Κοννως (I.10 912, [---]ννω̣( ) ; I.14 912, [Κο[7]]ν̣νωτο(ς)) : l'origine du nom est incertaine : une hypothèse en fait une variante de Κοννίων, dérivé du κόννος – la boucle de cheveux dont doivent se défaire les hommes lors de leur entrée dans l'âge d'éphèbe et qui était dédiée à une divinité. L'anthroponyme est assez fréquent en Ionie mais est aussi présent dans d'autres régions, notamment lors des périodes grecques et romaines de l'Égypte[87]. Il y est en effet attesté pour vingt-six individus, du IIIe siècle avant notre ère jusqu'au IIIe siècle de notre ère : principalement pour des individus du Fayoum et une seule fois en Basse-Égypte dans *SB* XXIV 16272, fr. B, col. 5, l. 483 (Memphis, Saqqara, 275-226).

Ἀμ̣ουνις (II.13 906, κηπ̣ουρός ; II.19 907, Ἀμμ̣ωνις, f.) : les deux noms sont formés sur la base d'une divinité Amon à laquelle a été adjointe la désinence -ις. Le nom Ἀμουνις est assez bien représenté dans le Delta avec dix-neuf individus sur quatre-vingt-dix. Ἀμμωνις est une variante bien attestée de Ἀμμωνιος[88]. La question de l'origine des noms en Ammon- est certaine et le débat entre une origine libyenne ou égyptienne est bien résumé par Dogaer et Depauw[89].

Ἀμμωνας (II.19 907, f. de Ποτ̣άμωνο̣ς) : hypocoristique en -ᾶς basé sur Ἀμμωνιος.

Ποτάμων (II.19 906, Ποτ̣άμωνο̣ς, p. de Ἀμμωνᾶς ; II.8 909, Π̣οτ̣άμωνος, p. de [Θερ]μουθαρίον) : tout comme pour les noms en Ammon-, le nom Ποταμων a soulevé plusieurs débats. Tandis que Masson voit le nom Potamon comme relevant de ποταμός (« fleuve, rivière ») et donc comme une référence au Nil[90], Vergote considère qu'en raison de sa fréquence et des variantes existantes en Ποτάμμων, Ποταμῶνις, Ποταμμώνιος, il s'agirait davantage d'une autre variante de Πετεαμουνις, soit *pȝ-dỉ-ỉmn* (« celui qu'Amon a donné »)[91], qui que soit cet Amon[92].

86 Clédat 1999.

87 Curbera 2013.

88 TM NamVar 1906.

89 Dogaer, Depauw 2017, p. 195 no. 12.

90 Masson 1990, II, 250-251.

91 Vergote 1954, n° 77, p. 14.

92 Cf commentaire de Ἀμουνις.

Après avoir établi la prosopographie et l'étude onomastique des individus mentionnés dans les huit documents du papyrus, plusieurs remarques peuvent être faites en comparant les données regroupées sur les anthroponymes et leurs occasionnels liens entre eux.

Tout d'abord, bien que l'on possède les traces de plus d'une centaine de noms, moins de la moitié sont des anthroponymes identifiables : plus d'une cinquantaine de noms sont, en raison de l'état général des documents, partiellement ou complètement lacunaires, souvent coupés en bordure de texte, je n'ai pu faire alors que des suppositions sur la nature réelle de ces derniers. De plus, près d'une trentaine de noms sont abrégés et ne laisse pas transparaître de caractéristiques qui auraient pu aider pour la question de la provenance (graphies divergentes et effets phonétiques, principalement).

La première remarque est la confirmation du caractère hétéroclite des noms de ce corpus. Comme le présente le tableau en annexe (page 302), si la quantité de noms égyptiens est dominante avec cinquante anthroponymes, les noms grecs sont presque aussi nombreux avec trente-neuf attestations ; six noms latins s'y ajoutent enfin.

Pour rentrer un peu plus dans le détail des anthroponymes, sont présents dans ce corpus plusieurs noms fréquents, attestés en grand nombre à travers toute l'Égypte sans avoir une aire géographique dans laquelle ils sont plus attestés qu'en une autre ; il s'agit par exemple d'Ἀπολλώνιος (II.3 **910**), Δίδυμος (II.27 **906**, II.20 **910**, I.1 **912**) et Πτολεμαῖος (I.10 **907**, II.4 **910**).

À côté des noms fréquents, certains peuvent être liés du point de vue de leurs attestations ou de leur morphologie à la Basse-Égypte. Concernant le nombre d'attestations, on peut mentionner quelques cas : Ἅρτυσις (*Ḥr-tš*, « Horos le rouge », II.2 **906**), attesté sous cette forme uniquement dans le Delta à cinq reprises et dont les autres variantes, en langues grecque et égyptienne, proviennent encore majoritairement de cette région ; Ἄθας (II.2 **906**) peut également être un bon exemple de cette présence dans le Delta puisque neuf des vingt-trois individus attestés avec ce nom proviennent de la région ; c'est également le cas de Ἄμουνις (II.13 **906**), Χενθνουφις (II.20 **906**), Ἡφαιστάριον (I.4 **907**), Ἡφαιστίων (I.7 **907**), Αἰλουρίων (I.13 et II.26 **907**), Διονυσάριον (I.16 **907**), Διοθέμις (I.16 **907**), Πετεμουνις (II.10 **907**) et Ἔσις (I.2 **912**). En ne se basant que sur le nombre d'attestations pour formuler cette thèse, la rareté des attestations peut intriguer et une question doit forcément être soulevée : ces noms que je dis typiques du Delta sont-ils attestés aussi peu en raison de la quantité très restreinte de documents parvenus de cette région par rapport à la masse de documents de l'Arsinoïte ou d'Oxyrhynchos, par exemple ? Ou alors ces noms sont-ils tout simplement rares dans toute la province égyptienne et ne doivent alors tout simplement pas servir de point d'appui à ma démonstration ? La question me semble pouvoir et devoir rester ouverte et, à défaut d'une réponse normande, il convient de les étudier au cas par cas comme cela a été fait au cours de la partie précédente et ne pas s'appuyer uniquement sur des statistiques qui peuvent s'avérer trompeuses. Il serait curieux de considérer le nom Πετεμουνις comme typique du Delta alors qu'il n'y a pas de relation

particulière entre les éléments composant ce nom et la région et que seulement cinq individus sont attestés dans le Delta contre une quinzaine dans le Fayoum ; il s'agit probablement là d'un cas de nom rare dans toute l'Égypte et donc, a fortiori, dans le Delta ; il en va de même pour les anthroponymes féminins, déjà relativement rares dans la documentation, encore plus pour ceux ayant une désinence en -άριον. D'un autre côté, le nom Χενθνουφις (et ses variantes) n'est attesté que dans un seul village du Delta, Terenouthis, et à travers plusieurs documents différents ; de même, Ἔσις, sans même encore évoquer la particularité dialectale qui entre en jeu, est principalement attesté dans cette région et également en langue égyptienne. J'ai ainsi tendance à considérer ces derniers anthroponymes non pas comme des noms rares en Égypte et donc en Basse-Égypte mais comme étant fondamentalement liés à cette région précise et *de facto* rares dans la documentation papyrologique en raison du peu de textes qui en sont parvenus du Nord du pays.

Sans écarter tout-à-fait la question des statistiques d'attestations, un point qui pourrait être plus parlant et valide scientifiquement est celui des particularités graphophonétiques qui interviennent dans plusieurs noms d'origine égyptienne. Ces phénomènes, qui consistent en des prononciations dialectales provoquant des transcriptions différentes pour un même nom, sont multiples dans ce papyrus et, bien qu'elles n'apparaissent pas toutes dans cette prosopographie, ont été traitées par Blasco Torres[93]. En suivant l'ordre des points abordés par la philologue, on retrouve : (1) l'article défini pluriel nꜣ rendu en -νι- dans *Pa-nꜣ-ḫt.w*, Ι̣ανιχω[της?] (II.15 **909**) ; (2) la transcription de l'article défini *Pꜣ-* en Φι- pour *Pꜣ-byk*, Φιβειχις (II.12 et 20 **909**) ; (3) l'élément onomastique *ḥsy(.t)*, « saint, béni » vocalisé en /e/ dans le nom Ἔσις (I.2 **912**) ; (4) des éléments onomastiques reflétant l'isoglosse a / o dans les noms *Ḥr-šy*, Ἅρσοις (II.4 **907**) et la probable lecture *Pꜣ-nꜣ-ḫt.w*, Ι̣ανιχω[της?] (II.15 **909**) ; (6) la possible transcription de l'élément *Ḥtr(.t)* (« jumeau ») avec un *thétâ* dans [---] ̣αθρ ̣ (qui peut être lu Ṭαθρῆς, I.2 **912**) ; (7) l'élément onomastique *-r.r=w* (« contre eux ») transcrit en -(ε)ρω- ou -(ε)ρωου avec un *oméga* plutôt qu'un *omicron* dans Νεκφερως (II.7 **907**, II.15 **909**, II.20 **910**) et de Ινα̣ρω ̣[---] (II.3 **912**), à lire probablement Ἰναρους, bien que cette variante se trouve également bien attestée dans le Fayoum, entre autre ; (10) enfin, la présence du nom Ἅρτυσις, déjà mentionnée plus haut.

Il faut également évoquer deux anthroponymes qui peuvent être liés à la région par leur caractéristique théophorique ; d'une part, Ἀγαθὸς Δαίμων (I.10 **907**), et de l'autre, et de Ἁρποκρατίων (I.13 **906**) / Ἁρποκρας (I.18 **907**), une fois associé au toponyme Α̣τ̣ε̣μ̣ειθ( ) (I.2 **907**), qui rappelle peut-être le nom de la déesse Hatmehyt, constitue la Triade de Mendès avec le dieu Banebdjedet.

93 Blasco Torres 2021 ; les numéros entre parenthèses qui vont suivre chacun des points servent de parallèles avec les différentes caractéristiques évoquées dans l'article.

Quelques commentaires sont également à faire sur les dérivations affixales employées dans ce corpus de noms, autant pour ceux des autochtones que pour les autres individus. Concernant les noms hybrides, les désinences rencontrées sont -άριον, -ᾶς, -δῶρος, -ίων et -άμμων, employées pour douze individus. Cette présence est d'autant plus importante en considérant l'assertion de Broux : « *Hybrid names are clearly also a metropolitan phenomenon. Moreover, the practice arises only in the Roman period, and follows the same chronological evolution as double names, so they might perhaps also be linked to elite naming practices.* » [94].

Sans surprise, une forte proportion de noms d'origine égyptienne qui ont reçu une terminaison en -ις (15 sur 47) est attestée, comme cela a été le procédé courant à partir de l'hellénisation de l'Égypte ; Vergote souligne en effet que, lors de la conquête macédonienne, les Grecs « finirent par ajouter la finale -ις à des mots égyptiens qui ne se terminaient point en -i, dans le seul but de leur donner une allure grecque »[95]. Le seul nom d'origine grecque ayant ce suffixe est Διοθέμις mais fait exception à ce principe d'adaptation puisqu'il est la contraction de Διός et de θέμις.

Six anthroponymes se distinguent avec la désinence typiquement grecque -άρι(ο)ν, employée pour des « diminutifs féminins de noms simples et de noms composés »[96]. Trois noms sont d'origine grecque – Ἀπολιναριο( ) (II.18 **907**), Ἡφαισταριν (I.4 **907**) et Διονυσαριον (I.16 **907**) – tandis que trois autres sont d'origine égyptienne et donc plus révélateurs de l'influence grecque –Ἀμμωναριν (II.13 et 16 **907**), [Θερ]μουθαριον (II.8 **909**) et Ἀνουβᾰρειον (II.12 **909**). De ces noms-là, l'anthroponyme Θερμουθαριον est très bien attesté, notamment dans le Fayoum, avec près de cent-cinquante individus au total, les autres sont plus rares jusqu'à Ἡφαισταριον qu'on ne retrouve que dans un seul autre papyrus.

Six noms sont composés de la désinence -ίων, apparue dans l'onomastique grecque à partir du IVe siècle avant notre ère mais sensiblement plus présente dans l'onomastique égyptienne que grecque[97]. Parmi les six noms attestés avec cette désinence, trois sont d'origine grecque – Ἡφαιστίων (I.07 **907**), Αἰλουρίων (II.26 et I.13 **907**) et Δωρίων (II.13 **910**) –, deux sont égyptiens – Ἁρποκρατίων (I.13 **906**) et Σαραπίων (II.20 **908** et II.16 **909**) – tandis qu'un est latin – Σερηνίων (II.8-9 **910**). Dogaer souligne que cette désinence apparaît souvent avec les noms de divinités qui finissent en *iota*[98], ce n'est ici le cas que pour Σαραπίων, basé sur Σαραπίς, et pour Σερηνίων, issu du latin Serenius.

94 Broux 2015, p. 717.

95 Vergote 1954, p. 5.

96 Réveilhac 2017 ; voir également Masson 2000 II, p. 443.

97 Jennes 2013, p. 148-149.

98 Dogaer 2015, p. 17.

Vient alors le suffixe -δωρος identifiable pour quatre noms, trois d'origine grecque – Ἀπολλόδωρος (I.13 **907**), Ἀρτεμίδωρος (I.26 **907**, II.11 **908**, I.15 **911**) et Ἡλιόδωρος (I.12 **908**) – et un nom d'origine égyptienne – Ἰσιδωρος (**908** II.20, II.17, **910**). Dans le cas de noms de racine égyptienne, ce suffixe a été compris comme étant la traduction de noms possédant l'élément *Pȝ-dí-* (« celui qui est donné par … »), que l'on retrouve alors traduit avec les désinences grecques en -δοτος / -δοτη et -δωρος / -δωτη ; ici, Ἰσιδωρος (II.20 **908** et II.17 **910**) pourrait être interprété comme la traduction du nom égyptien Πετεησις (*Pȝ-dï̆-Ỉs.t*, « celui qui est donné par Isis »)[99].

Le deuxième suffixe dérivationnel le plus courant dans la documentation papyrologique se retrouve ici très peu présent, il s'agit des noms en -ᾶς. On y compte deux noms égyptiens – Ἁρποκρας (I.18 **307**) et Ἀμμωνας (II.19 **306**) – et un grec – Ἀθας (II.2 **306**). Dans le contexte des noms hybrides, il est compris comme étant un anthroponyme hypocoristique – ou diminutif – à l'instar des noms en -άριον –exception faite que les noms en -ᾶς sont généralement masculins[100]. Si Ἀθας est probablement une forme hypocoristique du nom Ἀθανάσιος comme je l'ai proposé plus tôt, Ἁρποκρᾶς pourrait être un diminutif de Ἁρποκρατης, bien que le premier est bien plus attesté que le second (respectivement 1979 et 71 individus).

Un dernier type de nom hybride est à évoquer ; il est mentionné par Dogaer et Depauw comme relevant des noms avec une désinence en -άμμων. Ces noms faisaient initialement partie des anthroponymes qualifiés par Benaissa de « polythéophoriques » (polytheophoric) grecs, qui consistent en des noms composés de deux théonymes grecs ou d'un théonyme grec associé à un théonyme étranger[101]. Cependant, il semblerait que le suffixe -άμμων perdit sa fonction théophorique pour n'être employé qu'en tant que suffixe grec utilisé pour la construction de noms hybrides. Dans le cas de ce papyrus, il s'agit de Σαραπάμμωνος (I.4 **307**), auquel cas Sarapis est peut-être associé à Amon par le suffixe en raison leur lien avec Zeus[102].

Les autres suffixes sont trop courants pour être commentés et avoir un sens dans cette démonstration ; on y compte douze noms en -ος, sept en -ιος, six en -ως, trois noms égyptiens en -ης, deux ou trois noms en -αιος, deux noms grecs en -η, un nom grec en -αξ, en -ειος, en -ευς et en -ία.

Deux préfixes particuliers d'origine égyptienne sont également attestés mais n'entrent pas en considération dans l'étude des noms hybrides puisqu'ils sont rattachés à des éléments égyptiens. Le premier est Χεν- de Χενθνουφ( ) (II.20 **906**), que Quaegebeur pense être l'une des transcriptions possibles de *Tȝ-šr-n-* (« la fille de »)[103], sans pouvoir donner la restitution entière du nom en égyptien. Les noms en Ψεν- et Σεν-, qui sont les transcriptions grecques les plus

99 Jennes & Depauw, 2012 ; je reviends dans les pages suivantes sur ce préfixe égyptien.

100 Masson 1988, I, p. 78 ; Solin 1996, p. 8 ; Dogaer & Depauw 2017, p. 198 et 203.

101 Benaissa 2009a.

102 Dunand 1963, p. 143.

103 Quagebeur 1973, p. 98.

attestées de *Tȝ-šr-n-* et *Pȝ-šr-n-* (« la fille / le fils de… ») apparaissent en langue égyptienne pendant le IIe siècle avant notre ère pour atteindre une grande popularité pendant la période romaine de l'Égypte. Ces préfixes sont plus généralement combinés à des noms d'individus (parfois divinisés) qu'à des théonymes et le choix de l'une ou l'autre des particules ne caractérise pas forcément le genre de l'individu[104]. L'autre type de préfixe est celui en *Pȝ-dỉ-* et *Tȝ-dỉ-* (« celui / celle qui est donné/e par … »), transcrit en grec par Πετε- ou Τετε- (et leurs variantes) ; contrairement à Ψεν- / Σεν-, c'est généralement un théonyme, souvent caractéristique du lieu de naissance de l'individu, qui complète cet élément[105].

Le seul nom du papyrus qui contient cet élément est Πετεμουν̣[ις] (II.10 **907**), variante de Πετεαμουνις *Pȝ-dỉ-Ỉmn* (« celui qu'Amon a donné ») qui ne permet pas d'établir une provenance précise, le dieu Amon étant populaire dans toute la province.

Ce semblant d'hellénisation, qui n'est pas une donnée certaine puisque simplement corroboré par l'onomastique, peut être mis en relation avec l'hypothèse de provenance de Soknopaiou Nesos telle qu'elle a été proposée dans le premier inventaire de la collection strasbourgeoise. Des études quantitatives devraient pouvoir renforcer encore cette thèse mais D. Samuel qualifie ce village de « *only peripherally affected by its previous hellinization* »[106], ce qui semble en désaccord avec les données regroupées ici et la relativement importante hétérogénéité linguistique des individus listés dans ces documents.

Enfin, un dernier point doit être abordé, il s'agit de la présence et de la place des femmes dans les divers documents. Puisque les documents sont conservés dans des états variés, je base cette question sur les *P.Stras.* 906 à 910– excluant *P.Stras.* 905 et 911 dont la nature est incertaine ainsi que *P.Stras. 912* qui semble relatif à une corvée, dont les femmes étaient dispensées. Tout cela renvoie tout de même à quarante-cinq individus directement impliqués, soit actuels soit anciens possesseurs de terre ; parmi ceux-là, certains noms d'individus sont illisibles et donc leur sexe est indéterminable ; ils sont au nombre de neuf. Je ne compte également pas dans cette liste les différents individus indirectement acteurs dans *P.Stras.* 906 introduits par la préposition διά (p. ex. δι(ὰ) Ἡρακλ( ), l. I.18 ou δι(ὰ) Ἀμμω(ν), l. II.25) ainsi que d'autres anthroponymes dont la fonction dans l'entrée est incertaine, comme Σ̣ερηνιω|[νος?] (II.8-9 **910**). Parmi ces quarante-cinq individus agissants, huit individus féminins sont impliqués comme anciens ou nouveaux détenteurs de terres ; il s'agit de : Ἡφ̣αι̣σ̣τ̣άριν Σαρ̣απ̣άμμωνος (I.4 **907**), Ἑ[λέ]γ̣η ἡ κ̣αὶ Διονυ̣σ̣άριον Διοθ(έμιδος?) (I.16 **907**), Ἀμμωνά̣ρ[ιον?] (II.16 **907**), Ἀπ̣ο̣λ̣λ̣ω̣νί(α?) ἡ καί [---] (II.16 **908**), [Θερ]μουθαρίον Π̣ο̣τ̣άμωνος (II.8 **909**), Ἀμμ̣ωναρι̣ν Ἀμμωνιου̣ (II.9 **909**), Ἀνουβ̣α̣ρ̣είου Φιβειχιο(ς) (II.12 **909**) et enfin Ἀμμ̣ω̣νάρι̣ν [Δ?]ω̣ρίωνος (II.13 **910**). S'ajoutent à cette liste deux femmes non-nommées dans la transmission des terres : π̣α̣ρ[ὰ? τ]ῆς μητ̣ρός (I.6

104 Jennes 2013.

105 Jennes, Depauw 2012.

106 Samuel 1981, p. 390.

907) / παρὰ μ̣ητρό(ς) (II.8 **908**). Cela laisse donc place à vingt-huit individus masculins. Si le nombre assez réduit d'individus au sexe clairement établi empêche d'établir des statistiques réellement parlantes, certains éléments doivent cependant être évoqués, notamment sur les femmes impliquées. Contrairement à la période ptolémaïque durant laquelle les droits fonciers des femmes ont été fortement mis à mal[107], la loi romaine a permis aux femmes comme aux hommes d'être propriétaires terriennes. Celles-ci ont alors pu transférer des propriétés familiales par le biais de dots et d'héritages. De même, puisqu'elles n'étaient pas soumises à la taxe de capitation et ne pouvaient pas accéder aux mêmes fonctions liturgiques que les hommes, Hobson a soumis l'hypothèse qu'il pouvait arriver que ceux-ci mettent leurs possessions sous le nom d'une femme afin de réduire la taille de leurs propriétés sur les registres et donc diminuer les risques et coûts en cas de difficulté[108]. Cependant, ce semblant d'astuce pouvait être mis à mal par les taxes sur les propriétés détenues par des femmes, comme c'est clairement visible dans *P.Iand.* 137 qui indique des taux deux fois supérieurs sur la μετεπιγράφη pour les femmes que pour les hommes. L'absence de tuteur (κύριος) pour ces femmes est notable mais ne doit pas surprendre : plusieurs autres cas de transmissions de terres appartenant à des femmes ne portent pas non plus cette particularité, tel *SB* XVI 12641 (Arsinoïte, 181) ou *P.Harris* 77 (Arsinoïte, 202/203). Hobson a également déterminé que les femmes représentaient à peu près un tiers des individus agissant dans les contrats et registres de Soknopaiou Nesos, un cinquième dans les documents de Tebtynis[109] et jusqu'à deux cinquièmes dans *P.Mich. IV*.

3. Toponymes

Si plusieurs ouvrages anciens restent des références sur la toponymie égyptienne[110], l'étude onomastique des toponymes, de leur formation et leur histoire reste un point relativement récent. À ce titre, les actes publiés en 2016[111] du programme « Système toponymiques » de l'IFAO, dirigé par S. Dhennin et C. Somaglino, offrent de bonnes pistes sur la compréhension du système toponymique de l'Égypte pharaonique à l'époque médiévale.

Une première question sur laquelle se pencher lorsqu'il est question de la provenance d'un document est tout naturellement celle des toponymes. Cependant, comme je l'exposerai dans ce chapitre, si cette question révèle plusieurs possibilités, elle rajoute à peu près autant de doutes ; c'est la raison pour laquelle j'ai fait le choix de la traiter en dernier, après les indices textuels et les anthroponymes, lesquels sont plus évocateurs.

107 Pomeroy 1988, p. 709.

108 Hobson 1983.

109 Hobson 1984.

110 Par exemple Gauthier 1925-1931 ; *Calderini, Diz .Geogr.*

111 Dhennin & Somaglino 2016.

Le genre des documents en présence contribue à un nombre relativement important de toponymes puisqu'ils font pour la plupart mention de transferts de terres, et donc de localités. Ainsi, les *P.Stras.* 905 à 912 font référence à au moins vingt-deux toponymes avec des potentiels doublons. Ces toponymes sont de nature distincte, on y trouve une parcelle (κλῆρος), un domaine offert (δωρέα), une terre ousiaque (οὐσιακὴ γῆ), un village (κώμη), une potentielle métropole et plusieurs toponymes simplement introduits par περί qui ne sont pas qualifiés clairement mais sont probablement des κῶμαι. De même, leur origine linguistique est tantôt égyptienne, tantôt grecque.

La classification de ces toponymes se divisera en trois catégories avec les toponymes offrant des parallèles, des toponymes lisibles et inédits, puis enfin ceux qui présentent des incertitudes de lecture. À l'intérieur de ces catégorie, les toponymes sont listés par ordre d'apparition.

3.1. Toponymes possédant des parallèles

Πωεως (II.28 906) : le toponyme Pôïs (de l'égyptien *Pꜣ-ihy*, « l'étable »)[112] est attesté pour 12 localités différentes à travers l'Égypte, du nome Mendésien jusqu'au nome Coptite. Parmi ces attestations, deux localités se trouvent dans le Delta : l'une dans le nome Mendésien, dans la toparchie Πτεμπαθιω (*P.Thmouis* 1, col. 95, l. 20 et col. 97, l. 10 : Πτεμπαθιω Πωεως) qui borde le lac Menzaleh (Nord-Est du Delta, dans la frontière avec le nome Nesyt)[113] ; la seconde est attestée dans le nome Memphite dans quatre papyrus : *UPZ* I 72, l. 18 (152) ; *P.Ross.Georg*. II 23, l. 1 (IIe s.), 42, col. 2, l. 3, 6 et 17 (IIe s.) et enfin *Stud. Pal.* XXII 4, col. 2, l. 20 (127-128). Blouin justifie la présence d'un toponyme Pôïs dans le nome Mendésien en rappelant l'importance de l'élevage, notamment bovin[114], dans le nome, « ceci particulièrement sur les terres marginales à tendance sèche ou humide impropres à l'agriculture »[115]. Il pourrait, au vue de la proximité entre les nomes Nesyt et Mendésien, s'agir de la même volonté de souligner l'importance agraire de la localité.

Παλλαντ(ιανὴ οὐσία) (II.28 906) : l'οὐσία de Pallas[116] est désormais connue par une trentaine de documents, soit deux fois plus que ce que recensait Parássoglou en 1978. Jusqu'ici, toutes les attestations de ce domaine proviennent du Fayoum.

112 Yoyotte 1958, p. 418-419 ; Quaegebeur, Vandorpe 1995, p. 837 ; Blouin 2016b, p. 190.

113 Blouin 2007, p. 93 puis 91 ; Blouin 2014, p. 154.

114 L'individu de la ligne II.2 **906** est notamment qualifié de bouvier.

115 Blouin 2016b ; aussi Blouin 2007 et Blouin 2010a, p. 411-414.

116 TM Geo 1571 ; Parássoglou 1978 p. 23-24, 65 et 81 ; Broux 2021, p. 343-358 ; Broux 2019, p. 149-176 ; sur M. Antonius Pallas, voir Oost 1958.

Cependant, comme l'écrivait Parássoglou, « *little, too, is know about the Delta, and even less about the imperial estates there* », soulignant par la suite que la majorité des données recueillies sur la Basse-Égypte proviennent des archives carbonisées de Thmouis (Mendésien)[117], ce qui en fait un corpus très restreint daté du IIe-IIIe siècle et d'un nome en particulier. Il suffit cependant à établir que certains domaines sont connus à la fois dans le Fayoum et dans le Delta (par exemple ceux de Vespasien ou de Titus[118]), et il est donc envisageable qu'au minimum une οὐσία de Pallas ait également été implantée dans les deux régions ; ce texte en fournirait la première attestation.

En outre, il est fait mention à plusieurs autres reprises du nom de Marcus Antonius Pallas (probablement un de ses descendants au regard des dates) en dehors du Fayoum, ce qui permet de supposer que ses possessions s›étendaient au-delà de cette région : *C.Pap.Gr.* II 17 (Oxyrhynchos, 90) est une attestation de décès d'un esclave qui avait été « saisi par Marcus Antonius Pallas » (ἐνεχυρασ|θείσης δὲ ὑπὸ Μάρκου Ἀντωνίου | Πάλλαντος, l. 10-12) ; *W.Chr.* 370 (Hermopolis, 107) est une demande adressée à Μ̣ά̣ρ̣κ̣ῳ Ἀντωνίωι Πάλλαντι (l. 1) de la part de six citoyens d'Hermopolis pour la mise en location de terres lui appartenant. Enfin, on retrouve dans l'Hermopolite un ἐποίκιον Πάλλαντος attesté de 263 jusqu'au VIIe siècle[119] qui est peut-être à relier à *W.Chr.* 370, notamment au regard de *P.Sarap.* 42 (Hermopolite, 121 ?), un reçu de l'οἰκονόμος Ἀντωνίου | Πάλλαντος (l. 1-2, « intendant d'Antonius Pallas») adressé à un fermier.

[περ?]ὶ Ψινπαθα (II.5 + 13, 17, 21 ? 909) : le toponyme n'est connu que par un seul autre document, *P.Oxy.* LX 4060 (Oxyrhynchos, 161), col. 4, l. 92 : ἀπὸ Ψιμπαθα ; c'est également l'un des rares papyrus à mentionner le nome Nesyt. Il est localisé dans le nome Onouphite, dans le Centre-ouest du Delta[120]. Dans le *P.Oxy.*, le *nu* a subi une assimilation avec le *pi* et s'est modifié en *mu* ; ce fait ne doit pas surprendre, d'autant plus qu'il n'implique pas forcément une localité différente de celle de ce papyrus : on retrouve notamment ce phénomène[121] dans *C.Étiq.Mom.* 1064 (Sohag, IIe-IIIe s.) pour le matronyme Σενπελιλιος retranscrit Σεμπελιλιος.

Le toponyme apparaît potentiellement ailleurs dans la même colonne, sous la forme abrégée Ψινπ( ) avec un *pi* abréviatif en forme de parenthèse fermante, aux lignes 13, 17 et 21. Une possibilité serait que le scribe, s'occupant dans cette partie du registre d'une

117 Parássoglou 1978, p. 30-31.

118 Parássoglou 1978, p. 74 ; pour les οὐσίαι du Delta des deux empereurs, cf. respectivement TM Geo 13148 et 2497.

119 Drew-Bear 1979, p. 189-190 ; TM Geo 6229.

120 *Calderini, Diz.geogr.* Suppl. 2, p. 245.

121 Gignac 1975, p. 165-172, surtout p. 167.

aire géographique bien précise, aurait écrit une première fois le nom en toutes lettres à la ligne 5 puis l'aurait abrégé pour les fois suivantes. N'ayant au demeurant aucune mention de toponyme pour les entrées des lignes 6-7 et 8-10, il est envisageable que les terres se trouvent également proches de Psinpatha

Ψινπαθα, l. 5

πε]ρὶ Ψινπ( ), l. 13

περὶ Ψινπ ( ), l. 17

π]ερὶ Ψινπ( ), l. 21

περὶ Ψιναω (II.5 910) : ce dernier cas pourrait être soit la variante phonétique de deux toponymes connus, soit une localité inédite. La première hypothèse le rattacherait à deux toponymes du Delta : Ψενακω[122] (dans l'Athribite) ou Ψεναχωι[123] (dans le Mendésien), ce dernier étant interprété par Verreth comme formé de *Pȝ-šy-n-* (« le lac de ») avec la finale -ωι attestée pour d'autres localités dans le Delta[124]. Gignac évoque l'omission de consonnes aspirées, dues soit à une erreur du scribe soit à une prononciation plosive : ἀπέσαμεν pour ἀπέσχαμεν dans *P.Cair.Isid.* 108 (Karanis, 276)[125]. L'omission d'un *kappa* se retrouve principalement devant un *tau*[126] mais l'hypothèse de sa transformation en une aspiration précédant l'*oméga* peut être envisagée, bien que je n'ai encore trouvé aucun parallèle.

122 TM Geo 8142.

123 TM Geo 8149.

124 Verreth 1998, p. 467-468.

125 *Gignac, Gram. I,* p. 98.

126 *Gignac, Gram*. I, p. 65-66.

Φαρβαι̣[ca.4]ς (II.2 910) : la dégradation du texte à cette ligne empêche d'être convaincu qu'il s'agit bien d'un toponyme, aucune préposition ne semble suivre directement. Cependant, aucun anthroponyme ne correspond tandis que trois toponymes peuvent être des pistes : le premier est le nom d'un village dans le nome Arsinoïte[127] tandis que les deux autres sont directement rattachés à la Basse Égypte avec le nom du nome Pharbaethites et sa métropole Pharbaethos[128]. Ce nome est dans la partie occidentale du delta, au sud du nome Nesyt, séparés par le nome Tanite.

3.2. Toponymes inédits

Ταχομ( ) (II.3 et 9 906) : le toponyme se retrouve à deux reprises dans le document, à chaque fois abrégé avec un *mu* supralinéaire. Deux autres localités commençant de la même façon sont attestées à ce jour : la première est un village dans une île formée par le Nil en Basse-Nubie[129], mentionné à six reprises dans des inscriptions démotiques (*Ty-kmỉ-600*, *Tỉ-km-sȝ*, *Ta-km-sw*, *Tȝ-q-mȝ-p-s*), mais aussi chez des auteurs grecs (Ταχομψω / Ταχομψος) et latins (Tacompson, Tacompsos, Thatice, Tachempso)[130]. Cependant, il est difficile d'établir un lien entre cette localité et *P.Stras.* 905-912, si celui-ci provient bien du Delta ; en outre, son étymologie est encore soumise à débat[131] et n'est probablement pas transposable pour cette localité. Le second toponyme est un village, qui est attesté dans *Pap.Lugd.Bat.* XXII 6 (Hermopolite, 106 av. J.-C.) aux lignes 4 (*Tȝ-ʿḫy-Tȝ-ỉmy*) et 23 (Ταχοντομου)[132]. Je pense que l'étymologie du toponyme dans *P.Stras.* 906 est typiquement égyptienne, formé à partir de *ʿḫm* (« l'aigle ») précédé du pronom féminin tȝ-, notamment rendu par l'anthroponyme *Ta-ʿḫm* (Ταχουμις, « celle de l'aigle »)[133] ; le mot *ʿḫm*, se retrouve également dans la toponymie avec Παχουμιος ἐποίκιον dans le Panopolite[134] ou Τεπαχομω( ) dans l'Oxyrhynchite[135].

127 TM Geo 1750.

128 Respectivement TM Geo 3074 et 1751.

129 Hérodote, *Hist*. II, 29.

130 TM Geo 4839 ; Verreth 2008, p. 736-737.

131 Deux propositions sont principalement en débat : *Ty-kmỉ-600* et *Tỉ-km-sȝ*, appartenant à la langue nubienne ou à des repères géographiques. Voir Gauthier 1929, p. 36, dans lequel plusieurs pistes étymologiques sont regroupées d'études plus anciennes, des étymologies douteuses (*sic)* totalement égyptiennes, ou rapportant le nom à la langue nubienne ou encore à des repères géographiques et *Calderini, Diz.geogr* IV, p. 371.

132 TM Geo 2225 ; pour la forme exacte du nom, cf. Vandorpe 1991, p. 120-121 (d'où *BL* X 115) *;* Verreth 2008, p. 737.

133 TM Nam 1234 ; *DN* p. 1055.

134 TM Geo 3006.

135 TM Geo 16545

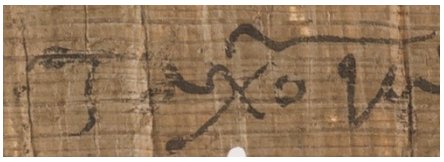 (l. 3) 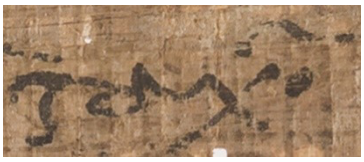 (l. 9)

Βειχεως (II.12 906) : exception faite de la lettre médiane, entre ει et -εως, le toponyme est bien lisible. Une première hypothèse, qui serait du point de vue étymologique la plus intuitive, serait d'y lire un *chi* dont le trait supérieur droit aurait été effacé, donnant ainsi Βειχεως, peut-être formé à partir de *byk* (« faucon »). Huit toponymes sont composés de ce nom, bien que souvent précédés d'un article (comme Φεβιχις dans le nome Oxyrhynchite[136]) ; un seul se compose uniquement de ce nom, Βιχις du nome Cynopolite[137], attesté dans *P.Hamb.* I 17, col. 1, l. 10 et col. 2, l. 9 (210). L'autre piste serait d'y lire un *lambda*, dont tous les traits seraient alors au moins partiellement lisibles. Cependant, aucun parallèle en -βιλ- ou -βειλ- ne se trouve dans la documentation.

δωρεὰς Χενθνουφ(είτου) (II.20 906) : un toponyme Χενθνουφείτου est attesté dans *P.Oxy.* LX 4057, l. 4 (Oxyrhynchos, 154-155) que l'éditeur propose de rattacher au nome Prosopite sur la base de parallèles avec *P.Oxy.* LX 4056. J'ai, dans la partie consacrée aux anthroponymes, développé les occurrences et interprétations faites du nom Χενθνουφις et de ses variantes, qui est très probablement à l'origine de ce toponyme.

La mention d'une *dôréa* après la conquête romaine est surprenante mais le substantif et le nom sont bien lisibles. Tandis qu'à l'époque ptolémaïque, il s'agissait de terres confiées par le roi aux colons militaires (chlérouques) en récompense de leur service, elles cessent en règle générale d'apparaître dans les textes à partir de l'annexion de l'Égypte par l'Empire. À ce moment-là, alors que les *dôreai* ont été réquisitionnées par le pouvoir[138], commencent à émerger les *ousiai* qui sont des propriétés confiées à des membres de la famille impériale ou à des proches de celle-ci. Il est donc remarquable que se retrouvent ici, presque côte à côte, la mention d'une *dôrea* et celle d'une *ousia* (l. 28). Rostovtzeff évoque un « *temporary revival* »[139] de *dôreai* à l'époque romaine, supposant que ces domaines auraient été offerts à des personnalités importantes de Rome. Cependant, il est peu concevable qu'un Χενθνουφις, avec un nom typiquement égyptien, soit un individu éminent de Rome, mais peut-être l'a-t-il été en Égypte, notamment à Alexandrie. S'il

136 TM Geo 1755.

137 TM Geo 434.

138 Dion Cassius, *Hist. Rom.*, LI, 17, 6-8 *;* Parássoglou 1978, p. 5-6.

139 Rostovtzeff 1922, p. 145.

semble y avoir une résurgence toute relative de mentions de *dôreai* à partir des IIe puis VIe siècle de notre ère[140], ce n'est en réalité pas aussi exact : la plupart des occurrences du mot utilisent son acception de « cadeau, don, présent » et très peu de ces attestations se réfèrent en réalité à des terres.

Certains cas de « véritables » *dôreai* à l'époque romaine sont cependant à mentionner : celle de Posidônios[141] dans le nome Hermopolite, attestée dans *BGU* II 553, col. 3, l. 8 et 554, l. 8 (262/263)[142] ainsi que *BGU* XIX 2801, l. 20 (moitié du Ier s.) ; la *dôréa* d'Artémidôros[143] du nome Oxyrhynchite, attestée en 88 et 245 dans *P.Oxy*. II 280, l. 9-10 et XLII 3047, l. 36-37, mais qualifiée d'ancienne *dôréa* (πρότερον δωρεά) ; la *dôréa* de Komanos[144] du nome Hermopolite, attestée dans *P.Ryl.* II 207a, l. 4 (IIe siècle) que Drew-Bear[145] propose de rattacher à un grammairien et homme politique du IIe siècle avant notre ère, Welles y voit quant à lui un ami de Ptolémée VIII[146] ; enfin, la δωρεᾶ Πελεῖος[147] est attestée dans *P.Bodl*. I 162, l. 1 (Memphis, II-IIIe s.).

περὶ Ψενχορ̣παχιν (I.6 907) : un doute subsiste sur la lettre entre le *rhô* et l'*alpha* ; une pliure empêche de trancher entre un *pi*, qui est la lecture la plus probable, un *tau* ou un *sigma*. Aucun toponyme ne correspond à l'une de ces formes mais celui-ci semble typiquement égyptien et il est possible de reconnaître certains éléments. Ψεν- est l'élément le plus certifiable, étant soit une des transcriptions de *Pȝ-šy-n-* (« le lac de ») qu'on attendrait pour un lieu[148], soit de *Pȝ-šr-n-* (« le fils de »), dans le cas d'un anthroponyme qui aurait servi à la création d'un toponyme. La décomposition du reste du nom est moins évidente : la syllabe -χορ- pourrait provenir (1) de la préposition *ḥr* (« avec, sous ») que l'on retrouve par exemple dans l'anthroponyme thébain *Pȝ-ḥr-n-Ḥnsw*, « le garçon / l'esclave de Chonsou »[149], en grec Πχορχωνσις, attesté dans *UPZ* II 218, col. 2, l. 1 (Dios Polis, 131-130 av. J.-C.) ou alors (2) de *ḫrw* (« voix »), comme dans l'anthroponyme *Ḥr-mȝʿ-ḫrw* (« Horos juste de voix »)[150], retranscrit Ἁρμάχορος dans *P.Köln* XI 450 (Héracléopolite,

140 2 au Ier siècle ; 9 au IIe s. ; 42 au IIIe s. ; 8 au IVe s. avec 6 dans *P.Abinn.* 63 (Alexandrie, 350) + *SB* VI 9217 (Arsinoïte, 319-320) ; 19 au Ve s. mais uniquement dans *P.Oxy.* LXIII 4395 (Alexandrie, 499).
82 mentions entre le Ier et le Ve siècle.

141 TM Geo 6843.

142 Les deux documents pourraient appartenir au même rouleau.

143 TM Geo 8953.

144 TM Geo 5300.

145 Drew-Bear 1979, p. 146.

146 Welles 1965 ; voir également sur le sujet Montanari, Ameling & Strothmann 2006 ; McKechnie 2011.

147 TM Geo 25991.

148 Quaegebeur 1981, p. 353.

149 *DN* 210-211 & 508 ; TM Nam 790 donne comme transcription *Pȝ-ḥr-n-Ḥnsw*, soit « celui qui est sous / avec Chonsou, mais au regard des exemples donnés dans le *DN*, il s'agit plus vraisemblablement du mot *ḥl* que de la préposition *ḥr*. Je remercie le prof. F. Colin pour sa remarque sur cette lecture.

150 *DN* 817, « *Horus ist gerechtfertigt* » ; TM Nam 269.

214-210 av. J.-C.). Enfin, reste la fin du nom : -παχιν pourrait simplement être le nom Παχις[151], principalement attesté au Fayoum pour 10 attestations, dont *SB* XIV 11741, l. 3 (Diospolis, IIIe s.), avec une désinence de l'accusatif en raison du περί qui le précède. Le tout pourrait donner « Le lac de / Le fils de l'esclave de Pachis ».

ἀπὸ κώμης Σινω (I.18 907) : le seul toponyme attesté commençant par ces lettres est Sinope (Σινώπη), au nord de la Turquie[152] mais il n'y a pas de raisons que cette localité apparaisse ici et je ne vois aucune trace d'abréviation. La documentation papyrologique atteste de nombreux toponymes commençant par les lettres Σιν- bien que, pour la plupart, seul le nom grec est donné sans avoir l'équivalent égyptien pour établir l'étymologie, si le toponyme étudié ici est bien d'origine égyptienne. Σινελολοε[153] est une exception puisqu'on le retrouve sous cette forme grecque dans *P.Lond.* IV 1460 (Aphroditô, +/- 709) et en démotique dans *P.Moscou* inv. n° 123 (Panopolis, 68 av. J.-C.) sous la forme *Tȝ-s.t-n-nȝ-ȝrly.w* (« le lieu des raisins »)[154]. Dans l'anthroponymie, Σιν- pourrait être une transcription de l'égyptien *Tȝ-šr.t-n* que l'on retrouve dans le nom Σινθωνις (*Tȝ-šr.t-n-Dwn*, « La fille de Thoonis »)[155].

3.3. Toponymes avec difficultés de lecture

κλή(ρου) Φλ̣ημ̣( ) (II.3 906) : le toponyme semble inconnu malgré plusieurs graphies envisagées : le *lambda* pourrait être lu comme un *chi*, bien qu'il manque le trait oblique supérieur droit qui aurait pu être effacé ; la lettre suivante pourrait tant être un *hêta* cursif comme on en retrouve dans le document, bien qu'habituellement légèrement plus large, qu'un *iota* ; la dernière lettre est incertaine en raison de son effacement mais un mu reste le plus probable. Puisque les κλῆροι étaient désignés par le nom du premier détenteur de la terre et étaient donc souvent des individus grecs[156], deux anthroponymes peuvent être des pistes : un Φλημμᾶς apparait dans *P.Aberdeen* 191 (Soknopaiou Nesos, IIIe s.), Vo. ligne 11 ainsi qu'une variante du nom Φιλήμων avec une perte de l'*iota* dans *SB* XVI 12590 (lieu

151 TM Nam 4775.

152 TM Geo 2141.

153 TM Geo 2180 ; Verreth 2008, p. 700.

154 Malinine 1967.

155 TM Nam 12165.

156 Monson 2012, p. 94-95.

inconnu, IIIe s.), l. 13 : Φλήμονι. Cette dernière hypothèse pourrait être convaincante si elle était mieux attestée. L'hypothèse d'un *chi* aurait pu rappeler le toponyme memphite Φχητ (*Pȝ ḫd*)[157], désigné selon les sources une fois comme un canal (διῶρυξ)[158] ou comme un lac (λίμνη)[159], mais on peut difficilement lire un *tau* dans la lettre finale.

ἐπὶ σιτο̣λ(ογίας) Ο ̣ρυπ( ) (II.25 906) : le toponyme est attesté en lien avec l'office du sitologue. L'*omicron* initial est bien reconnaissable, de même que le *rhô*, des doutes persistent sur les autres lettres. La deuxième lettre est probablement un *upsilon*, mais pourrait aussi être un *phi* cursif. Après le *rhô*, je lis un *upsilon* avec une abréviation en parenthèse fermante qui pourrait être un *pi* ou un *phi*, cela apparait pour Χενθνουφ̣(είτου[?]) (l. 20). Je n'ai trouvé aucun parallèle correspondant à ces traces.

περὶ Ατ̣ε̣μ̣ειθ( ) (I.2 907) : bien que la lecture de plusieurs lettres soit incertaine, une hypothèse serait de rapprocher ce toponyme du nom divin Hatmehit (*Ḥȝ(.t)-mḥ(.yt)*, « Celle qui est au-devant des poissons »)[160] ; il s'agit de la déesse poisson tutélaire de Mendès et qui forme avec le dieu bélier Banebdjedet (*Bȝ-nb-Ḏḏ.t*) et Harpocrate (*Ḥr-pȝ-ḫrd*) la « triade de Mendès »[161] évoquée plus tôt ; malheureusement, on ne trouve (jusque-là ?) aucune trace du nom de la déesse dans les textes grecs. Concernant la transcription grecque du nom de *ḥȝ(.t)-mḥ(.yt)*, une aspiration initiale serait à corriger pour l'*alpha*, la vocalisation du premier tau résulterait de l'état construit de la préposition *ḥȝ(.t)* (« devant ») sous la forme d'un adjectif nisbé[162] (« celle qui est au-devant de ») ; la transcription ει pourrait soit résulter d'un effet de iotacisme soit, plus probable, il pourrait s'agir d'un hiatus entre l'*epsilon* et l'*iota* qui marque l'aspiration du deuxième élément du nom, *mḥ(.yt)*, employé comme collectif féminin pour « les poissons »[163]. L'état construit de ce dernier mot dans le nom expliquerait alors la transcription -μειθ- (/méhit/).

157 TM Geo 7977, Quaegebeur 1982.

158 *UPZ* I 114 (150 av. J.-C.) ; Ziegler 1995, p. 194 pour la date.

159 *UPZ* I 117 (89-83 av. J.-C.) ; *BL* III, p. 251 pour la date.

160 *WB* 3.21.15 ; Leitz 2002, p. 17-18 ; Wilkinson 2003, p. 228-229 ; Mittelman 2006, p. 11-14.

161 Voir le commentaire de l'anthroponyme Ἁρποκρας.

162 Pour les adjectifs nisbés basés sur des prépositions, voir GARDINER 1982, § 80.

163 Faulkner, 114.13.

Si ce n'est l'hypothèse d'un toponyme théophore, ce dernier groupe de lettres -μειθ- pourrait aussi être une retranscription de l'égyptien *mḥt*, « le Nord »[164] ou « les marais du Delta »[165]. On trouve ce mot égyptien dans des toponymes comme *Pȝ-ḏl ʿ-mḥt* (« la culture du Nord ») dans le nome Pathyrite[166], partiellement attesté en grec dans *P.Erbstreit* 13, l. 10 (Pathyris, 134-133 av. J.-C.), Πετ]λαμι[τ]εως. On le retrouve également dans des anthroponymes dont *Pa-pȝ-rȝ-mḥt* (« Celui de la porte nord »)[167], principalement à Éléphantine et qui se retrouve tant avec la graphie Παπρεμιθης (29 individus) que Παπρεμειθης (20 individus)[168] ; selon cette hypothèse, les lettres -ει- seraient davantage à rapprocher d'un phénomène d'iotacisme qu'à un hiatus entre deux voyelles.

(image infrarouge)

περὶ Σε . . . . . ( ) (I.3 907) : seuls le *sigma* et l'*epsilon* sont bien reconnaissables. La lettre qui suit peut être, à cette époque, autant un *bêta* qu'un *kappa* ou éventuellement un *mu* ; les dernières traces pourraient être lues *thêta-iota* ou *hêta*. Entre ces deux groupes devaient se trouver un ou deux signes ; plusieurs hypothèses peuvent être faites (*alpha-sigma* et *nu-epsilon* sont les pistes principales) mais aucune ne trouve de parallèles dans la documentation. Une lecture Σεβαστι( ) / Σεβασθ( ) pourrait être tentante mais reste non documentée.

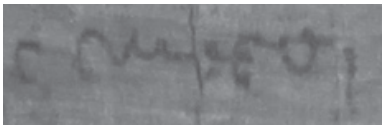
(image infrarouge)

164 Faulkner, 114.4,5.

165 Faulkner, 114.3 ; voir notamment l'étude de *mḥyt* dans Quaegebeur 1993, p. 211-214.

166 TM Geo 51254.

167 *DN* p. 390, TM 10415.

168 Respectivement TM NamVar 12408 et 12407.

ἀπὸ Αθ̣̣ (I.4 907) : après le *thétâ*, deux hastes verticales sont visibles dont la première est légèrement courbée dans la partie inférieure, semblablement à un *rhô* , la deuxième pourrait être un *iot*a ; après la lacune se trouve également un léger point d'encre d'une nouvelle lettre mais dont le reste a été effacé. Les traces semblent exclure un potentiel ἀπὸ Ἀθυρ, d'autant qu'il n'y ait pas d'indication de mois dans les autres entrées ; τῷ̣ β̣ (ἔτει) est bien attesté à la ligne 19 mais sans mois donné. Une deuxième piste pourrait être celle d'un toponyme, comme à la ligne 18 dans laquelle on retrouve ἀπὸ κώμης Σινω (traité en 2.4.) ; la lecture ἀπὸ Ἀθριβ(εως) est une hypothèse de lecture, renvoyant soit à la métropole Athribis[169] du Delta, soit au village Athribis[170] dans l'Arsinoïte.

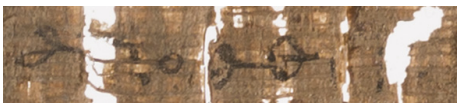

ἀ̣πὸ ̣̣οικ( ) (I.7 907) : la préposition ἀπό est assez lisible avec la boucle supérieure de l'*alpha* et le trait plongeant du *pi*, le bord droit de l'*omicron* est également visible, bien que la lecture du mot suivant soit préoccupante : j'y vois un *epsilon* à la forme assez lunaire ou un *alpha* dont la boucle supérieure est partiellement lacunaire. Il ne semble y avoir de place que pour deux lettres entre la prépositions et -οικ( ) avec un *kappa* supralinéaire qui marque l'abréviation. Deux hypothèses me viennent alors : la première est d'y lire la mention d'un hameau (ἐποίκιον)[171] mais l'absence de toponyme à sa suite rend cette piste douteuse ; la deuxième possibilité est de simplement y lire un toponyme abrégé, dont la première lettre serait un *alpha* ou un *epsilon*, cependant qu'aucun toponyme attesté contenant cette séquence, en dehors des composés d'ἐποίκιον, ne semble convenir.

περὶ Μο[̣]θ (I.8 907) : une lettre est perdue dans la déchirure. Bien qu'il n'y ait aucune trace de la lettre manquante, il pourrait s'agir d'un toponyme en Μουθ( ) ou Μονθ( ) qui pourraient respectivement faire référence à la déesse Mout (*Mw.t*)[172] ou au dieu Montou (*Mnṯ*)[173]. Les deux divinités sont attestées dans des anthroponymes et toponymes mais majoritairement en provenance de Thèbes.

169 Dąbrowski 1962.

170 TM Geo 368.

171 Drew-Bear 1979, p. 41-42 ; Rathbone 1991, p. 177-183.

172 Vergote 1964 ; Quaegebeur 1993, p. 468 ; TM Gods 52.

173 TM Gods 51.

περὶ Ψεν̣[---] (II.12 907) : Seul le début du toponyme en Ψεν- est lisible, il s'agit peut-être de la transcription de *Pȝ-šy-n-* (« le lac de »). La lettre qui suit, partiellement lacunaire, pourrait être la première boucle d'un oméga mais ne permet pas de parallèles. En revanche une dizaine de parallèles sont attestés pour Ψενο-.

περὶ Ψιμβ̣( ) (I.10 908) : la préférence d'un *bêta* plutôt que d'un *kappa*, qui aurait une apparence similaire, est due à la présence du *mu* précédent : il pourrait y avoir eu assimilation du *nu* devant le *bêta*, rendant alors un *mu* ; c'est le même phénomène que l'on a plus tôt évoqué pour Ψινπαθα / Ψιμπαθα (II.5 **909**). La dernière lettre avant l'abréviation est également peu reconnaissable, mais un *epsilon*, comme un *alpha*, sont envisageables. L'abréviation n'est marquée que d'un trait horizontal qui ne me semble pas ondulé, il ne s'agit donc probablement pas un *mu* abréviatif. Plusieurs toponymes sont connus en Ψινβε- / Ψενβε-, comme Ψενβελλειχις, localité du nome Tanite en Basse-Égypte[174], Ψενβερ[---] κλῆρος dans le nome Panopolite[175] ou Ψ[ε]μβελλῆ, port du nome Mendésien[176]. Aucun toponyme en Ψινβα- / Ψενβα ne semble attesté. Un toponyme Ψινβ̣..α̣ι̣.. est partiellement lisible dans *P.Laur.* II 22 (Sebennytite, 219-220).

π̣ερὶ Αρ̣τ̣...(I.15 909) : des traces de la préposition restent visibles malgré l'effacement des lettres. Je n'ai encore trouvé aucun parallèle convenable commençant par Αρτ- et dont les traces qui suivent correspondent. On pourrait lire après le *tau* un *alpha* puis une autre lettre avant la lacune.

174 *BGU* I 92, l. 15-16 (Tanite, 187).

175 *P.Bodmer* 1 r, col. 61, l. 2 (Panopolis, 216-217).

176 *SB* XIV 11398, l. 11 (Théadelphie, IIIe s.).

ἀπὸ Κ̣.λο̣.( ) (II.23 909) : La discussion sur la lecture des lettres est développée dans le commentaire linéaire. Aucun parallèle ne correspond aux différentes lectures envisagées.

[π]ερὶ Ν̣.[.]θ̣ε̣ν (I.7 910) : de la localité, je ne lis qu'un *nu* initial, une fine trace d'encre et la finale en -θεν, qui ne donne aucun parallèle.

π̣ερὶ π(όλιν?) Ψιντα̣.( ) (II.15 909) : comme je l'explique dans le commentaire linéaire, la lecture Ψιντα- est relativement certaine. Deux lettres peuvent expliquer les traces qui suivent, un *nu* comme celui de Σερηνιω|[νος] à la ligne II.8-9 **909** ou un *lambda* ; dans les deux cas la hauteur de cette lettre par rapport au niveau de la ligne indique qu'il s'agit d'une abréviation. Le *pi* en forme de parenthèse fermante renvoie probablement à πόλις, deux hypothèses se dégagent alors.

L'emploi du mot πόλις dans la documentation papyrologique peut se référer à plusieurs réalités[177]. Outre celle de la capitale égyptienne (Ἀλεξανδρεία / Ἀλεξανδρέων πόλις), on retrouve également le mot employé en second terme pour des métropoles de nomes (comme c'est le cas pour Ὀξυρύγχων πόλις, Κροκοδίλων πόλις, Ἑρμοῦ πόλις,…) ou à des villes importantes comme Ἀκανθῶν πόλις dans le nome Memphite[178], des villes de moins grande importance comme Ἑρμοῦ πόλις du nome Mendésien[179] ou encore des quartiers (Νέα πόλις d'Alexandrie), mais à chaque fois en seconde position. Selon cette hypothèse, le nom mentionné après cette abréviation serait un toponyme considéré comme étant une πόλις mais qui n'intègre pas cette particule à son nom comme pour les métropoles et villes importantes.

La séquence Περὶ Πόλιν se réfère quant à elle à des toparchies, de l'Hermopolite[180] et de l'Héracléopolite[181] pour ces termes seuls et de l'Hermopolite pour Περὶ Πόλιν ἄνω et κάτω[182]. Des textes font références à un toponyme (κώμη ou autre) intégré dans une toparchie comme dans *P.Amh.* II 95, l. 3 (Hermoupolis, 109) mais le deuxième toponyme est alors à nouveau introduit par περί : ἐν τῶι] Περὶ πόλιν ἄνω[ι] (l. ἄνῳ) περὶ Πεμκύριν.

177 Sur ce paragraphe, voir Cadell 1984, p. 240-242.

178 TM Geo 3677.

179 TM Geo 815.

180 TM Geo 6499.

181 TM Geo 6500.

182 TM Geo 6501 et 6502.

Deux hypothèses sont donc à considérer : ou le nom de Περὶ Πόλιν Ψιντα... est le nom à lui seul d'une toparchie, ou alors Ψιντα... est une πόλις encore inconnue et le scribe a inversé les deux mots.

Un toponyme Ψιντανου du nome Héliopolite (nord-est du nome Memphite) est attesté une seule fois dans *P.Louvre* I 15 (139), l. 6-7 : ἀπὸ Ψιντα|νοῦ τοῦ Ἡλιοπολείτου νομοῦ. Il n'est cependant pas assuré qu'il s'agisse du même toponyme, de même que sa qualité de πόλις n'est pas précisée.

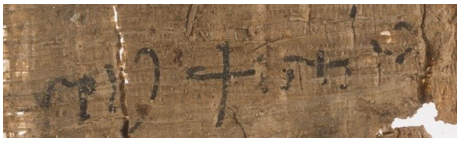

Ἀ[ρ]τεμιδώρου δημοσιώνου καταλοχισμῶ(ν) |.[..]ῳ [.].ρας[..].. νομῶν διὰ Ἀλεξάνδρου (I.26-27 907) : sur la première ligne se trouvent un anthroponyme et sa fonction (« D'Artémidôros, collecteur des taxes sur l'enregistrement ») ; la ligne suivante est plus endommagée sur les premiers centimètres jusqu'à arriver à la lecture de νομῶν, ce à quoi suit la mention de l'intermédiaire (« par le biais d'Alexandros »). Moins d'une dizaine de documents en provenance du Fayum, comme *BGU* II 622 (Karanis, 182), ainsi qu'un papyrus Oxyrhynchite (*SB* XVI 12642 (Oxyrhynchite, 196)), sont des reçus de taxe pour l'enregistrement de terres catéciques et leur étude permet de proposer des pistes de résolution de la lacune. Au début de ces documents se retrouve le titre du collecteur ainsi indiqué : (NN) δημοσιώνης (τέλους) καταλοχισμῶν (*nome*) καὶ (τῶν) ἄλλων νομῶν διὰ (NN) πραγματευτοῦ (ou βοηθοῦ). Ainsi, il manquerait la séquence (nome) καὶ (τῶν) ἄλλων, puis je lis nettement νομῶν

L'hypothèse actuelle, qui pose cependant des problèmes, serait de restituer : Ἀ[ρ] τεμιδώρου δημοσιώνου καταλοχίσμων | Κ[άτ]ω [Χ]ώρας [τῶ]ν νομῶν διὰ Ἀλεξάνδρου, « D'Artémidoros, collecteur de l'impôt sur la taxe d'enregistrement des nomes du Bas-Pays [càd. de Basse-Égypte] par l'intermédiaire d'Alexandros ». L'expression Κάτω Χώρας[183] est attestée une vingtaine de fois dans les papyrus ainsi que par Strabon[184], Pline l'Ancien[185] et Claude Ptolémée[186]. Cependant, bien que quelques lettres puissent faire pencher en faveur de cette hypothèse, deux problèmes s'imposent : le premier est l'absence de lecture de certaines traces qui auraient pu confirmer ou infirmer la présente piste, comme le χ de χώρας ou une meilleure netteté sur le début de la ligne. Le second

183 TM Geo 4819.

184 Strabon, *Géographie*, I, 2, 23 ; XVII, 1, 04 et XVII, 1, 8 *;* voir un récapitulatif dans Blouin 2024b, p. 70, 2.1.

185 Pline l'Ancien, *HN,* VI, 39, 212.

186 Claude Ptolémée, *Géographie,* IV, 5, 45 ; IV, 5, 55.

souci est d'ordre syntaxique : la structure de l'expression est troublante et l'on aurait davantage attendu τῶν νομῶν τῆς κάτω χώρας ou τῶν τῆς Κάτω Χώρας νομῶν. La lecture du τῶν est incertaine, ce pourrait aussi être un καί.

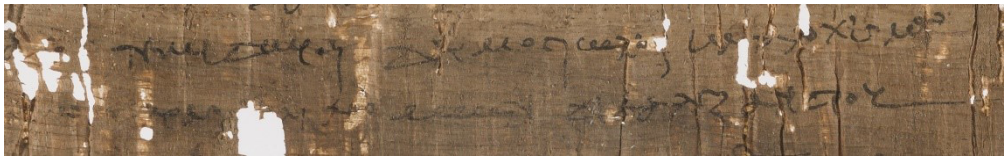

Comme récapitulé dans l'annexe 9 (p. 300), vingt-sept toponymes sont attestés dans les *P.Stras.* 905-912. Tout comme pour la quantité brute des anthroponymes, soit près de cent-cinquante, tous les toponymes ne sont pas utilisables de la même façon. En effet, beaucoup montrent des difficultés d'interprétation ou de lecture (14), soit en raison de leur état lacunaire soit d'une abréviation qui rend difficile leur interprétation, d'autres sont des toponymes dont je pense avoir une compréhension relativement claire mais qui n'offrent aucun parallèle dans la documentation papyrologique (6) tandis que quelques-uns donnent des pistes sans permettre pour autant d'avoir une localisation certaine (7).

Tout d'abord, concernant les toponymes qui possèdent des parallèles, la difficulté rencontrée dans l'interprétation des données est justement la variété géographique des parallèles obtenus : Πωις résume à lui seul bien la chose puisque ce toponyme est attesté pour huit localités différentes de l'Égypte, du Nord au Sud de l'Égypte, mais jamais dans l'Arsinoïte ; l'*ousia* de Pallas est attestée quant à elle uniquement dans l'Arsinoïte ; Ψινπαθα, mentionné probablement à quatre reprises dans *P.Stras.* 909, est attesté dans le nome Phthemphouthite dans le Delta et enfin Ψιναω pourrait être une variante phonétique de Ψενακω ou de Ψεναχω, respectivement attestés dans les nomes Athribite et Mendésite. Ainsi, même si on peut voir une certaine convergence dans certains cas de références au Delta, cette piste reste incertaine puisque, comme pour les anthroponymes typiques de la région, peu de textes nous en sont parvenu, donc un très mince échantillon des toponymes de l'époque.

Il faut quand même mentionner d'autres toponymes qui convergent vers cette hypothèse de provenance du Delta : il en va ainsi pour la δωρεά Χενθνουφ(είτου?) (II.20 **906**) dont le nom pourrait être basé sur l'anthroponyme Χενθνουφις (et variantes), peut-être épichorique du village de Terenouthis dans le nome Prosopite ; de même que Ατ̣ε̣μ̣ειθ( ) (I.2 **907**) pourrait être théophorique et renvoyer à la déesse tutélaire de Mendès, Hatmehyt ; Ψιντα ̣( ) à la ligne II.15 **910** pourrait être relié à Ψινταν(ου) de l'Héliopolite ; enfin, et peut-être surtout, si l'on arrivait à une lecture et une interprétation convenable, la souscription des lignes I.26-27 (**907**) pourrait quant à elle cacher dans ses lacunes les mots Κάτω Χώρας, soit l'une des désignations grecques de la Basse-Égypte.

À côté de cela, certains toponymes ont des racines assez répandues dans l'onomastique égyptienne, comme Ταχομ( ) (II.3 et 9 **906**) qui pourrait être basé sur *Tȝ-ʿḥm* (« l'aigle ») ou Βειχ̣ε̣ως (II.13 **906**), basé sur *byk* (« le faucon »). Plusieurs autres sont trop lacunaires ou de lecture incertaine pour pouvoir être interprétés correctement. Reste enfin le cas de Σινω (I.18 **907**), κωμή au nom parfaitement lisible mais dont l'origine onomastique reste inconnue.

Enfin, il faut souligner la relative variété des types de toponymes attestés. Sur les vingt-sept toponymes attestés, on trouve un κλῆρος (II.3 **906**), une κωμή (I.18 **907**), une οὐσία (II.28 **906**), une δωρέα (II.20 **906**) et les autres ne possèdent pas d'identification bien définie, précédés seulement pour la plupart de la préposition περί (+ accusatif) ou, plus rarement, de ἀπό (+ génitif). On ne peut alors pas déterminer la nature de ces localités bien que l'absence de toute clarification peut faire penser qu'il s'agit de toponymes de moindre importances, des villages ou hameaux, par exemple.

Deux exceptions sont peut-être à faire sur ces toponymes non identifiés : d'une part, cela concerne le toponyme mentionné à la ligne I.4 **907** qui pourrait se lire ἀπὸ Αθρ̣ιβ̣(εως) et ainsi faire référence à la métropole du Delta (nome Athribite) ; l'autre est le toponyme de la ligne II.15 **910**, π̣ερὶ π(όλιν?) Ψιντ̣α̣λ̣( ) qui pourrait indiquer une πόλις, bien que le toponyme exact soit inconnu, ou du moins jamais attesté en tant que πόλις dans la documentation

Conclusion

La provenance de *P.Stras.* 904 ne laisse aucun doute puisque le nome Nesyt est mentionné à de nombreuses reprises dans le rouleau, l'étude faite dans ce premier chapitre a alors permis de regrouper de nombreuses données le concernant qui n'avaient jusqu'alors pas été ainsi assemblées. Les multiples hypothèses concernant son origine ont été regroupées et complétées par les études plus récentes et propositions personnelles. De même, à l'aide des parallèles littéraires, papyrologiques, numismatiques et archéologiques, j'ai présenté une chronologie sur la création et la disparition du nome ainsi que son étendue. Enfin, grâce aux études environnementales et historiques sur la région, de même qu'aux nombreux travaux faits sur le nome Mendésien, voisin du nome Nesyt, j'ai cherché à situer le contexte général qui devait entourer ce nome.

La question de la provenance des *P.Stras. 905-912* a été quant à elle plus difficile à déterminer. Trois points ont été examinés pour tenter de répondre à cette question : celui des indices textuels, des anthroponymes et des toponymes. Les particularités dialectes attestées par certains anthroponymes ont permis de faire un rapprochement avec le bohaïrique, soit le dialecte attesté en Basse-Égypte. De même, plusieurs toponymes pointent également vers cette région bien que la maigreur des documents qui en émanent ne permet pas d'établir de parallèles avec chacun. Enfin, les indices textuels ainsi que la multitude d'anthroponymes hybrides montre une relativement forte hellénisation et proximité avec une métropole.

À partir de cette hypothèse, il est légitime de se demander si les *P.Stras.* 905-912 ne sont pas, comme pour *P.Stras.* 904, « resté[s] probablement dans les dossiers du basilicogrammate Héphaistion après sa sortie de charge »[187].

187 Schwartz 1954.

Partie II : Edition des textes

Chapitre 3 : Introduction aux Papyrus

1. *P. Stras.* 904

Extrait de *tomos synkollesimos*

(± 107 ×21,5 cm)

Nome Nesyt (Basse-Égypte) 194 AD

P.Stras. Inv. Gr. 31 + 32[1]

Ce premier rouleau est un τόμος συγκολλήσιμος, c'est-à-dire un papyrus constitué de nombreux documents, souvent administratifs, qui ont été collés ensemble afin de créer un *volumen* plus facilement consultable. Cette pratique avait pour intérêt l'économie de place ainsi qu'une meilleure organisation en rassemblant en un seul rouleau de nombreux documents. Ces rouleaux pouvaient être triés selon plusieurs facteurs (type, bureau, chronologique) selon les besoins[2]. En l'occurrence, les documents étudiés ont été classés par ordre chronologique, émanent a priori tous[3] du bureau du stratège[4] du nome Nesyt et sont adressés au secrétaire royal[5]. En effet, le stratège, une fois ses affaires réglées et les ordres reçus, envoyait les documents relatifs auxdites affaires (des originaux, rarement des copies[6]) au bureau du secrétaire royal, de telle sorte que celui-ci les rassemblait pour son travail d'archive et de comptabilité. Le

1 Annexe p. 279.

2 Clarysse 2003.

3 Un doute subsiste pour les documents 1 et 5 qui sont très lacunaires.

4 Whitehorne 1988.

5 Kruse 2002.

6 Clarysse 2003.

bureau du secrétaire royal, une fois les documents reçus, se chargeait de l'actualisation de ses données et formait les rouleaux (les fameux *tomoi synkollesimoi*) à partir de tous les bilans d'affaires reçus.

Cependant, afin d'avoir une hauteur propre à la réutilisation du *tomos*, tous les documents ont été découpés dans leur partie inférieure, perdant ainsi pour la plupart des textes[7] au moins une ligne d'écriture, si ce n'est davantage[8]. Le rouleau contient cinq documents qui se répartissent sur sept colonnes – là où Wilcken dans son *editio princeps* en comptait six. Il indiquait qu'un lissage serait nécessaire afin de permettre une lecture plus complète des premières colonnes, ceci peut justifier la raison pour laquelle il comptait une colonne en moins dans sa description du rouleau[9]. Les documents 1 et 5, aux deux extrémités du papyrus, sont assez lacunaires même s'il est possible d'en extraire quelques informations comme des éléments de datation. Les documents sont tous des envois du bureau du stratège à celui du secrétaire royal « afin [qu'il] en soit informé et qu'il remplisse [ses] parts spécifiques » (ἵν'εἰδῇς καὶ τὰ ἴδια | [μέρη] ἀναπληρώσῃς, 2.I.5-6). Dans une réédition de *P.Lond.* III 934, la transmission interne d'une pétition à l'administration du secrétaire royal d'Hermopolis, Bastianini a soumis l'idée que la deuxième section du document aurait été rédigée en premier, laissant un espace blanc au début pour le texte introductif[10]. Sur tous les documents, les fibres sont horizontales par rapport à l'écriture, comme c'est attendu. Le verso de ce rouleau a servi lors d'une réutilisation pour contenir plus de deux cents vers du premier chant de l'Iliade, dont l'édition remonte à 1954 par J. Schwartz[11].

Je souligne la présence de *kollèsis* (« raccords ») internes à certains documents : au niveau de la colonne 2.I, celle qui se trouve au niveau du ων de Ἀμμώνινος (l. 1) est particulièrement visible et se trouve bien marquée dans la suite de la colonne. Une deuxième est visible à la colonne II, qu'on voit bien au niveau du π de ὑπαρχόντων (l. II.1) et que l'on peut suivre sur à peu près toute la hauteur, à l'exception de la large lacune dans laquelle elle est perdue ; on la retrouve en bas de la colonne au niveau de στρατη[γῷ] (l. 25) et jusqu'à la limite inférieure. Malheureusement la colonne III est trop endommagée pour je parvienne à déterminer la présence d'une *kollèsis*. Une nouvelle est visible sur le document 3 au niveau entre le *hêta* et le *phi* de Ἡφαιστίων (l. I.1) jusqu'en bas de la page où la séparation est plus nette ; une deuxième est visible au niveau du dernier *tau* de [ἐπι]στ[έλ]λεται (l. 5). Je ne suis parvenu à en voir aucune autre jusqu'à la fin du rouleau.

7 À l'exception du document 4.

8 Voir notamment le commentaire de la ligne 2.II.33 sur la taille de la lacune.

9 Wilcken 1908, p. 124 : « *Ich habe zur Zeit auf die Wiedergabe dieser drei ersten Kolumnen des Straßburger Textes verzichtet, weil zur Gewinnung definitiver Lesungen vorher eine gründlichere Glättung und Ordnung der arg mitgenommenen II. und III. Kolumne nötig wäre* ».

10 Bastianini 1987.

11 Schwartz 1954.

Le **document 1** (± 8 cm) est assez lacunaire. Le haut de la feuille est déchiré bien qu'il ne manque aucun texte ; cependant, la partie inférieure est plus problématique avec de nombreux trous dans le côté gauche qui empêchent une bonne interprétation des traces. La partie droite du document semble avoir été coupée, peut-être était-elle trop abîmée pour constituer un *tomos* solide ; il est cependant impossible de déterminer la portion du papyrus qui a été retirée à l'original, n'ayant aucune des deux marges du document. Trois mains sont lisibles[12] sur la colonne : une première des lignes 1 à 6, une deuxième pour ἔρρωσ[ο] de la ligne 6 et la ligne 7 avec enfin une autre main pour le reste du document ; ces changements de mains sous-tendent les différentes parties du texte avec l'introduction au document transmis (1e m.), la souscription du membre de l'administration (2e m.), et enfin le texte transmis à l'autorité (3e m.). Il s'agit là du schéma que l'on retrouvera également pour les documents 2 à 4. Malgré la difficulté à rendre le sujet du texte avec précision, une quantité de drachmes (l. 4), le verbe λοιπογράφεσθαι (l. 3) et la mention d'ἐπιτηρήτης (l. 12) permet de certifier un sujet d'ordre fiscal avec probablement une somme d'argent impayée qui a donc fait intervenir des *epiteretai*.

Le **document 2** (± 52,5 cm) s'étend quant à lui sur trois colonnes. À part une importante lacune dans la partie médio-supérieure de la deuxième colonne et les déchirures inférieures du papyrus, le document est relativement bien conservé et permet de bien appréhender l'affaire dont il est question. Toutes les marges latérales sont conservées, exception faite du côté gauche de la colonne I dont un à deux centimètres sont recouverts par le document précédent lors de l'assemblement du rouleau ; des lacunes dans la couche supérieure qui permettent de lire certaines traces de la couche inférieure, des parallèles dans la documentation papyrologique, d'autres dans les documents constituant également le *P.Stras.* 904 ainsi qu'une photographie effectuée lors de la dernière ouverture du verre[13] permettent cependant de résoudre certaines lacunes. Cette fois-ci, trois mains sont clairement lisibles avec à nouveau l'introduction au texte concerné (3e m.), la souscription (4e m. [14], probablement ἔρρωσο) qui est lacunaire et enfin tout le reste du document (5e m.). Plusieurs variations phonétiques sont observables dans le texte de la troisième main, notamment des phénomènes de iotacismes (βιβλιδείων pour βιβλιδίων, l. II.12) et oublis de consonnes doubles (ἀληλενγύης pour ἀλληλενγύης, l. II.18), courantes à l'époque romaine[15]. Il faut également noter qu'au niveau de la colonne II.1, au verso (colonne VII, v. 383), l'adresse βασιλ(ικῷ) γρα(μματεῖ)[16] (« au secrétaire royal ») est visible. Le document relate sur trois colonnes le processus administratif qui permit à deux femmes de récupérer les

12 La question sera posée dans la partie paléographique pour savoir si les mains 1 et 3 ne seraient pas les mêmes mais par mesure de précaution je considère qu'il s'agit de deux scribes différents.

13 Ces lettres sont soulignées dans la transcription.

14 Il pourrait également s'agir de la 2e main identifiée dans le document 1 mais les traces sont trop réduites pour faire une comparaison.

15 Gignac 1976, p. 189.

16 Sous la forme βασιλ(ικ) γρᾳ(μματ) dans le commentaire de Schwartz 1954, p. 55.

biens confisqués de leur père. De nombreux courriers sont imbriqués les uns dans les autres faisant références à plusieurs organes de l'administration romaine permettent de suivre cette affaire. Par souci de clarté, j'évoquerai principalement les remarques paléographiques et de compréhension dans le commentaire linéaire tandis que je tâcherai d'en clarifier le déroulement et la chronologie dans le chapître d'approfondissement.

Les **documents 3** (± 23 cm) et **4** (± 20 cm) ont été publiés par Wilcken. Concernant le document 3, on observe une importante lacune (± 6 ×4 cm) dans la partie supérieur et plusieurs autres, plus maigres, dans le bas du document. Une autre lacune (± 5 ×11 cm) empêche la lecture de la partie supérieure droite du document 4. La souscription du document 3 est, comme pour le document précédent, lisible uniquement par quelques traces d'encre, étant surtout prise dans la lacune, tandis que la souscription du document 4 est totalement lacunaire. En outre, si les paragraphes introductifs sont écrits par deux nouvelles mains (respectivement m. 6 et m. 8), il est possible que les deux textes transmis dans ces documents aient été rédigés par un même scribe. Mis à part la proposition de résolution d'un toponyme dans le document 4, aucun complément ne sera donné dans la transcription mais la traduction et le commentaire de ces documents sera réalisé. C'est également assez rare dans ce rouleau pour pouvoir le souligner : il semble que le document 4 soit complet dans la hauteur, finissant à la ligne 22 par ἀπόδος (« délivré »). Enfin, il faut également mentionner la présence sur le bord gauche des documents 4 et 5 l'abréviation ἔσχ(ον), à la hauteur du début du texte transmis. Cette note, que je ne suis encore parvenu à trouver nulle part ailleurs et qui n'avait pas été relevée par Wilcken, pourrait probablement avoir été faite dans le bureau du secrétaire royal après la réception de ce courrier et l'apport de modifications dans ses propres documents. Dans la plupart des parallèles, ἔσχον se retrouve à l'intérieur des textes (par exemple ἔσχον παρὰ σοῦ) ou à la fin de reçus mais sa présence dans la marge de correspondances administratives ne semble pas se retrouver. Plusieurs traductions, partielles ou totales, de ces deux documents ont déjà été proposées, en allemand[17] et en anglais[18] mais encore aucune en français. Le document 3 contient un *hypomnema* de *l'épitérétès* Suillius Macrinianus adressé aux stratèges de tous les nomes afin qu'ils envoient en temps et en heure leurs divers comptes et registres ; le document 4 rend compte d'une demande, suivie d'une approbation par l'idiologue, de la volonté pour un individu d'helléniser le nom de ses parents.

Le **document 5** est le dernier du *tomos*, on n'en voit que la partie inférieure gauche (± 3,5 ×11,5 cm). Elle n'a pas été mentionnée par Wilcken, peut-être en raison du peu d'informations qu'on peut en tirer : le début de la titulature impériale (toujours la même année 3 de Septime Sévère, comme dans le reste du rouleau), quelques lettres, mots et abréviations. Le tout ne permet pas de comprendre le sujet dont il est question.

17 Schubart 1912, n° 36 (éd. 1912) et n° 43 (éd. 1923), Metzger 1974, n° 11 (Col. IV, l. 1-8) ; Heinen 2007.
18 *Sel.Pap.* II 301 ; Lewis 1983, p. 32.

2. *P.Stras.* 905-912

Documents fiscaux de nature diverse

(± 98,6 ×20,5 cm)

Provenance incertaine (Delta ?) Milieu – fin du IIe s.

P. Stras. Inv. Gr. 33 (33 + 39 + 40 + 41)

Le P. Stras. inv. Gr. 33 est un *tomos* aux dimensions proches du premier rouleau mais dans un état de conservation plus dégradé d'un côté que de l'autre : les documents constituant la partie la moins endommagée étaient probablement situés à l'intérieur du rouleau, ainsi protégés par la partie qui a été la moins bien conservée. Comme c'est attendu, les fibres se trouvent parallèles au texte sur tous les documents.

Outre l'état général et très variable du papyrus, les huit textes répartis sur quatorze colonnes ont aussi été inéquitablement traités : alors que dans le *P.Stras.* 904, les documents étaient adroitement collés les uns aux autres en conservant au mieux leur contenu et vraisemblablement placés de façon chronologique, l'agencement des *P.Stras.* 905-912 semble plus arbitraire.

Mais avant de continuer, il faut dire quelques mots du système de numérotation que j'ai appliqué. L'habitude fait que l'on numérote un rouleau (documents, colonnes et lignes) selon l'ordre de lecture – soit d'en haut à gauche jusqu'en bas à droite. Or, dans ce manuscrit, tous les documents ne sont pas orientés dans le même sens, de sorte que peu importe l'orientation du rouleau, le document à l'extrême gauche se trouve toujours à l'envers. Ainsi, mon choix fut de commencer la numérotation non par un ordre de lecture mais d'assemblage. En observant la disposition des feuilles de papyrus et sachant que lors de la conception d'un rouleau le bord des premières feuilles recouvre les suivantes[19], il a alors été possible de déterminer quels documents ont succédé aux autres dans la composition du rouleau. De même, puisque les documents assemblés sont de nature plus ou moins différente, ou du moins n'appartiennent jamais à un même ensemble qui se suit, le numéro d'édition change pour chacun.

Comme je l'ai mentionné, les huit documents qui constituent le rouleau ne sont pas orientés de la même façon : les *P.Stras.* 905, 906, 909 et 910 sont orientés dans un sens tandis que les *P.Stras.* 907, 908, 911 et 912 ont été joints tête-bêche. La deuxième grande difficulté, qui se rajoute au désordre des documents, est que les colonnes d'écritures ne sont pas toujours intégralement conservées : sur les quatorze colonnes que l'on peut délimiter, seules quatre sont plus ou moins complètes dans leur largeur, soit moins d'un tiers.

19 Turner 1978a, p. 13 sqq.

Ce désordre dans la formation du rouleau et la conservation des textes laisse supposer que les assemblages du P.Stras. 31 + 32 et P.Stras. 33 avaient un objectif distinct : alors que le premier a été assemblé dans le but de former un *tomos synkollesimos* servant d'archive officielle et que par après il a été réutilisé pour recopier sur son verso des vers de l'*Iliade*, le second rouleau ne semble avoir été assemblé pour aucune volonté de conservation mais uniquement pour servir de support au glossaire des vers homériques.

La première édition de P.Stras. 33 date de 1900 par Reitzenstein[20] ; celui-là ne s'était intéressé qu'au verso du papyrus, c'est-à-dire à la partie homérique. Cette édition a été complétée et commentée au regard d'autres glossaires homériques par Henrichs[21]. Enfin, J. Schwartz, dans *P.Turner* 13, a augmenté cette édition avec les fragments numérotés 39, 40 et 41 de la même collection. Lors de cet ajout, il a donné une première description du recto, indiquant que selon lui « la toponymie qui paraît à travers ces textes variés ne correspond pas à l'Arsinoïte, cependant que l'onomastique n'a rien de caractéristique, si ce n'est qu'elle fait plutôt songer à une métropole qu'à un village » (p. 67). De même, grâce à l'échelonnement des colonnes littéraires, Schwartz a affirmé que le rouleau primitif devait mesurer légèrement plus de 150 centimètres, atteignant cinq colonnes avant les premières traces[22], ce qui laisse la place à plusieurs autres documents fiscaux ou administratifs sur le recto, aujourd'hui perdus.

Concernant les *kollèseis*, une première est visible dans *P.Stras.* 906 à 3,7 centimètres du bord droit, une autre dans le *P.Stras.* 907 à 2,6 centimètres du bord gauche et une dernière sur *P.Stras.* 909, à 3,5 centimètres du bord droit. Malheureusement, l'état des documents ne permet pas d'en apercevoir d'autres.

***P.Stras.* 905** est sans doute, avec *P.Stras.* 912, le texte le plus lacunaire du rouleau. Sa longueur varie entre 1,5 et 3,5 centimètres. Seules quelques lettres sont lisibles, de sorte qu'il est difficile de déterminer le contenu original. Les traces d'écriture sont inégalement réparties : sur les dix-neuf lignes lisibles, seize sont contenues dans les 12 centimètres supérieurs tandis que les trois dernières lignes sont plus bas, dans les 8,5 centimètres inférieurs. Cela n'exclut pas que davantage de lignes étaient originellement présentes sur cette deuxième moitié de la colonne. Comme cela est développé dans le commentaire, il pourrait s'agir aux premières lignes de l'introduction à un document, probablement fiscal, avec un παρά peut-être lisible à la ligne 2 et à partir de la ligne 19 commencerait le registre κατ᾽ ἄνδρα.

20 Reitzenstein 1900.

21 Henrichs 1971.

22 *P.Turner* 13, p. 66-68.

***P.Stras.* 906** (± 18 cm) est bien plus conséquent puisqu'il s'étend sur deux colonnes dont la seconde est majoritairement complète ; des notes dans l'entrecolonne se trouvent également à la gauche de la deuxième colonne. La première colonne est large de 5 centimètres (j'estime que moins de la moitié de la colonne est conservé) tandis que la seconde s'étend sur 10,8 centimètres. L'entrecolonne mesure entre 2 et 3 centimètres selon les cas, bien qu'à la ligne I.13, le scribe semble dépasser cette généralité. Concernant le type de document, la mention de drachmes, d'aroures et d'artabes, ainsi que la typologie qui sera développée dans un chapitre consacré, ne laisse entrevoir d'autres possibilités qu'un registre fiscal, comme ce sera le cas pour la majorité des documents constituant ce rouleau. Plus précisément, il s'agit d'un extrait de document vérifiant la concordance entre la liquidation de l'impôt sur la base d'une assiette fiscale et son recouvrement pour plusieurs individus, c'est-à-dire « la détermination de la somme due par le contribuable au titre de tel impôt »[23] (liquidation) sur la base de « l'ensemble des règles permettant de définir la matière imposable c'est-à-dire de définir l'élément de richesse sur lequel l'administration fiscale établira l'impôt dû »[24] (assiette fiscale) avec « l'ensemble des procédures et opérations assurant concrètement le paiement de l'impôt »[25] (recouvrement).

P.Stras. 907 (± 19,7 cm) est visible sur deux colonnes ; il est collé tête-bêche par rapport aux *P.Stras.* 905-906. La première colonne est relativement complète dans sa largeur malgré une bande verticale sur la gauche, de 1,3 centimètres de large en moyenne, dont l'encre est en grande partie effacée. La deuxième colonne du document est incomplète, n'étant visible que sur 4,3 centimètres avec un entrecolonne qui mesure entre 2 et 3 centimètres selon les lignes. Tout comme pour le document précédent, des traces sur les bordures supérieure et inférieure indiquent que la feuille de papyrus n'est pas complète dans sa hauteur. Le genre documentaire n'est pas le même que celui de *P.Stras.* 906 : s'il s'agit également d'un document fiscal κατ᾽ ἄνδρα, le sujet est différent puisque c'est un registre de taxes concernant l'enregistrement de terres catéciques pour différents contribuables ; pour chaque entrée, sauf quelques exceptions, le nom du nouveau propriétaire, celui de l'ancien, le mode d'acquisition (héritage ou achat), la superficie de la terre, sa localisation ainsi que la somme de drachmes payées pour la taxe sont précisés[26].

La colonne I est visiblement la fin d'une partie du registre puisqu'après sept entrées différentes, la date est donnée (l. 21-22), la signature du scribe (l. 23), le total des taxes (l. 25) et la mention du bureau émetteur (l. 25-26). Les traces de la colonne suivante indiquent qu'un nouveau registre a commencé, peut-être celui des payements de la taxe pour le mois suivant ; on trouve en effet des caractéristiques textuelles communes.

23 Boyer 2020b, p. 57.

24 Boyer 2020a, p. 43.

25 Boyer 2020c, p. 65.

26 voir chapitre d'approfondisement sur ce texte, p. 224

***P.Stras.* 908** (± 13,2 cm) est conservé sur la fin d'une colonne (I) et le début d'une autre (II) ; il est collé dans le même sens que le texte précédent. La première colonne est lisible sur 5,9 centimètres, y suit un entrecolonne d'à peu près 2 centimètres et une seconde colonne sur 5,3 centimètres. L'encre est assez effacée à plusieurs endroits du papyrus, ce qui rend la lecture de plusieurs lignes très compliquée ; de même, l'importante lacune verticale des lignes 1 à 5 (± 0,2 ×4,1 cm) dans la colonne II n'aide pas à la compréhension de ce passage. Plusieurs marques de pliages et déchirures rendent la vue d'une *kollèsis* assez compliquée, même si je crois en reconnaître une à 1 centimètre du bord droit du document. La présence de traces au niveau du bord supérieur indique que la feuille de papyrus a été coupé dans la hauteur ; la marge inférieure est cependant bien visible.

Ce texte semble appartenir, comme les *P.Stras.* 909-910, à des registres fiscaux impliquants des taxes de transfert de propriétés. Il n'est cependant fait aucune mention explicite de terres catéciques comme c'était le cas dans *P.Stras.* 907, il ne peut donc pas s'agir de la même taxe (μετεπιγράφη). À défaut de γῆ κατοικικῆ, il est fait mention à plusieurs reprises de l'abréviation ἐωνη( ), renvoyant à la catégorie fiscale de la γῆ ἐωνημένη.

P.Stras. 909 (± 17,5 cm) contient la fin d'une première colonne (2 cm) puis une deuxième colonne quasiment complète dans la largeur (12,3 cm) avec un entrecolonne d'à peu près 3,3 centimètres. À nouveau, plusieurs lacunes et tâches rendent difficiles la lecture de certains passages de la colonne II, notamment aux lignes 1 à 3, 13 à 14 et 19 à 23. De même, sur toute la hauteur, la marge gauche de cette deuxième colonne est quasiment illisible.

***P.Stras.* 910** (± 15,5 cm) est conservé sur la fin d'une colonne (4 cm) et les deux tiers d'une autre (10 cm) ; l'entrecolonne est d'environ 1,5 centimètres. La fin de la première colonne est surtout lisible sur les huit premières lignes, la suite est très effacée et le papyrus devient de plus en plus endommagé jusqu'en bas du texte où seuls quelques mots sont lisibles et permettent de rapprocher le type de document à celui des deux précédents. Le papyrus reste très endommagé et plié à plusieurs endroits, ce qui ne facilite pas la lecture et la compréhension du texte. Une particularité physique est à noter sur le papyrus : le dernier centimètre et demi du document, sur toute une bande verticale, présente très peu de traces d'encre et se trouve être d'une pâleur plus importante que le reste de la page et, en regardant le verso du papyrus, une plus importante translucidité du support surprend. Ce dernier point, couplé au fait que les fibres horizontales sur le recto soient très faiblement marquées, m'amène à penser qu'une couche du papyrus se serait sinon arrachée, ou au moins fortement endommagée.

***P.Stras.* 911** (± 1,5 cm) n'est conservé sous la forme que d'un petit fragment sur deux bandes verticales marquées par une pliure, de 11 et 3,4 centimètres l'une et l'autre. La marge inférieure est conservée et il ne manque à la marge gauche qu'une lettre pour compléter les lignes 1, 5 et 6, qui contiennent des restes de deux noms. Les autres lignes sont en *eisthesis* d'un peu plus d'un centimètre. Précédant la ligne 6, un trait horizontal est visible et sert peut-être de démarcation avec la ligne précédente, d'une surligne d'abréviation ou peut-être est-ce la fin du sigma initial de [Σ]αραπιά[ς]. En raison du peu de traces restantes, il n'est pas possible d'assurer

le genre de document auquel il appartient, mais la lecture d'anthroponymes, l'*eisthesis* de certaines lignes, l'éventuelle abréviation (γίνονται) à la ligne 4 et la possible lecture de quantités à la ligne 9 m'amène à considérer qu'il pourrait également s'agir d'un registre.

Le fragment comprenant *P.Stras.* 912 est séparé du reste du rouleau et il est difficile de déterminer la distance qu'il faut envisager entre les deux. Une des pistes serait de se référer au verso en considérant l'espace nécessaire pour compléter les lacunes de part et d'autre de ce trou, soit la taille nécessaire pour comprendre les lacunes des mots εξιλασ̣σ̣α̣μ̣ε[νοι] (col. VII, l. 2) et [κερδαλεοφρ]ων (col. IX, l. 49), mais cela ne serait pas d'une précision absolue ni d'une grande aide pour l'étude du document.

***P.Stras.* 912** diffère tout-à-fait par son genre de tous les autres textes du rouleau. Sans pour autant quitter le genre documentaire, voire la fiscalité, ces deux fragments (6,5 ×11,5 cm et 2,8 ×2,3 cm) semblent contenir une liste d'individus ayant effectué la corvée de πενθήμερος, destinée à renforcer et réparer les digues et barrages fluviaux. La marge supérieure est conservée ainsi que la fin d'une colonne (colonne I) et le début d'une autre (colonne II). Le second fragment, détaché, vient compléter la fin des premières lignes.

Sur chaque ligne est précisé le nom du contribuable au nominatif, vraisemblablement dans l'ordre alphabétique à l'initiale, suivi d'un patronyme et de l'indication να(ύβια) / ν(αύβια) ε, le plus souvent les deux signes sont séparés mais parfois ligaturées.

La colonne I est lisible sur à peu près 4 centimètres, l'abréviation étant placée plus ou moins proche des noms selon l'espace pris par eux. Il est difficile d'estimer l'espace manquant jusqu'au début de la ligne puisqu'on ne sait jamais exactement quel nom était réellement inscrit. Seul celui de la ligne 8 est assurément résolvable en [Ἀφ]ροδείτης mais puisque c'est un génitif il s'agit alors d'un patronyme et ce n'est pas donc le début de la ligne. À partir de la ligne 11, les deux signes qui suivent sont lacunaires.

La colonne II est conservée sur 1,6 centimètre grâce au premier fragment et sur 3,2 centimètres sur le deuxième. je lis sur le premier le début de dix lignes, et la fin des quatre premières dont on ne voit que les traits abréviatifs de la quatrième ligne sur le second.

Sans pouvoir être certain de la distance exacte entre les deux fragments, il conviendrait de décaler le second sur la droite d'au moins 1,2 centimètre et de l'élever sur quelques millimètres pour placer les fibres au même niveau ; ceci est déterminable grâce aux traces sur le verso. En effet, Schwartz a lu à la ligne 1 de la colonne VI, τοῖς ἐαυ[τοῦ] sur le deuxième fragment ce qui sert à clarifier le sens de ἑοῖσι, sur le premier[27]. Or, les deux fragments sont placés côte à côte alors même qu'il manque presque quatre lettres pour compléter le mot (on ne voit que l'extrémité gauche de l'*upsilon*) et en comparant avec le reste du glossaire, j'estime qu'il faut intégrer cet espace d'1,2 centimètres pour avoir le mot en entier. De plus, rien n'indique qu'il n'y avait pas un espace supplémentaire laissé vide jusqu'à la fin de la colonne. La résolution des traces de la deuxième ligne (du verso toujours) pourrait totalement résoudre cette question mais elles restent encore obscures.

27 Homère, *Iliade*, I, 86.

3. Transfert d'encre

Il faut enfin mentionner plusieurs cas de transfert d'encre et de déplacement de fibres dans l'entrecolonne de droite de *P.Stras.* 907. Ces calques d'encre qui apparaissent sur la partie documentaire – soit le recto du papyrus – proviennent selon toute logique du verso – le glossaire homérique.

La question des transferts d'encre et de fibres a été, à ma connaissance, relativement peu traitée, très probablement en raison de la relative rareté du phénomène et de difficulter à en parler lorsque le cas est apparent mais minime. Les migrations fibrales peuvent être dues au « pouvoir collant de la matière – papyrus lui-même, humidité, salinité, salpêtre, boue, etc. »[28] ; le transfert d'encre a probablement les mêmes raisons. Babcock et Emmel traitent, succinctement, de cette question au regard d'un fragment de rouleau de papyrus opisthographe qui présente des traces de transfert d'encre originaires du verso et apparentes sur le recto du papyrus[29]. Vandenbeusch a fait le même constat sur un rouleau de papyrus de la Basse Époque de taille plus importante (18 ×82 cm) qui comprend des transferts tant sur le recto que sur le verso du papyrus, tant du texte que des illustrations ; elle soumet également une hypothèse intéressante qui est que le transfert ne s'est pas forcément produit dans l'Antiquité mais a pu résulter du déroulage à l'époque contemporaine lorsque de petites quantités d'eau ont été appliquées sur le papyrus pour le rendre plus maniable lors du démontage[30]. Un cas de transfert proche de *P.Stras.* 905-912 – puisqu'il s'agit d'un rouleau de papyrus documentaire de la période romaine – est celui étudié par R.-L. Chang dans *P.Stras.* ×; le papyrologue propose une méthode pour parvenir à reconstituer virtuellement l'état originel du rouleau à partir des marques de transfert[31]. Une particularité qui intervient dans le cadre de *P.Stras. 907*, contrairement aux deux exemples précédents, est que les marques de transfert sont visibles sur une seule bande verticale et pas sur plusieurs.

Afin de pouvoir analyser les traces de transfert, il convient de retourner à l'horizontal les traces afin d'obtenir « l'image spéculaire » (Chang) puis tâcher de trouver les correspondances des traces et fibres entre le texte du verso et les marques apparaissant sur le recto. Je commencerai alors par examiner les deux cas principaux de transfert puis présenterai mes propositions et mon analyse.

Le premier transfert visible se trouve au niveau des lignes I.12 **907**, à 7,2 centimètres en partant du bord supérieur du papyrus ; les traces s'étendent sur 1,2 centimètres avec une hauteur

28 *P.Stras. X, p. 31.*

29 Babcock, Emmel 1997.

30 Vandenbeusch 2019, p. 7-9.

31 *P.Stras.* X, p. 31-32, 36-37.

de 0,45 centimètre. En retournant l'image à l'horizontal, je reconnais un *nu* et un *alpha*, précédés de traces non reconnaissables, soit] ̣ να[.

Image d'origine

Image spéculaire

Neuf centimètres plus bas sur la même bande verticale, au niveau des lignes 24-25, de nouvelles traces d'encre sont visibles dans l'entrecolonne. Celles-ci sont cependant bien plus réduites (0,55 ×0,35 cm) et, de ce fait, plus difficilement interprétables. À partir de l'image spéculaire, il me semble voir la partie supérieure de deux lettres : la première trace pourrait être le haut d'un *alpha* ou *epsilon*, par exemple, ou d'une ligature ; la deuxième trace est peut-être ce qui reste d'une boucle, ou du moins une haste avec un apex tendant vers la gauche, il pourrait s'agir d'un *kappa* ou d'un *nu*.

Image d'origine

Image spéculaire

Plusieurs points d'encre, autres que les deux groupes de traces que j'ai mentionnés, sont visibles sur la même bande verticale mais sont trop maigres pour être étudiés avec précision. Si au recto, les traces se situent au niveau de *P.Stras.* 907, cela correspond au verso à la colonne 14 selon la numérotation de Schwartz. La correspondance des traces transférées est alors à trouver dans les colonnes 12-13 ou 15-16 du glossaire.

En observant le verso, j'ai cru reconnaître les traces du premier élément dans ce qui reste de θ̣ωρ[η]χθηναι (l. XIII.11) : les marques de transfert pourraient alors correspondre à la fin du mot. La mise au même plan de l'encre transférée (en rouge) et de l'encre restée sur le verso (en bleu) montre une relativement bonne correspondance et plusieurs points de superposition (en noir). Si ma théorie est exacte, les traces précédant le *nu* correspondraient à la partie droite d'un *êta* – haste et boucle ; on observe la même disposition dans Ελλ**ην**ων (l. XIV.24).

Le point d'encre qui suit l'*alpha* correspondrait quant à lui au haut du *iota*. Sur la partie littéraire, si l'on voit les contours du *nu*, l'encre semble effectivement s'être fortement effacée, sauf sur le dernier trait qui est encore relativement lisible, tandis que les marques de transfert montrent nettement les deux premiers traits du *nu* et moins clairement le dernier, la correspondance est alors possible. Il en va de même pour l'*alpha* pour lequel les marques d'origines et transférées se complètent assez bien. Les contours de la ligature entre l'*alpha* et l'*iota* sont visibles du côté littéraire tandis que l'intérieur du trait a été transféré avec le reste.

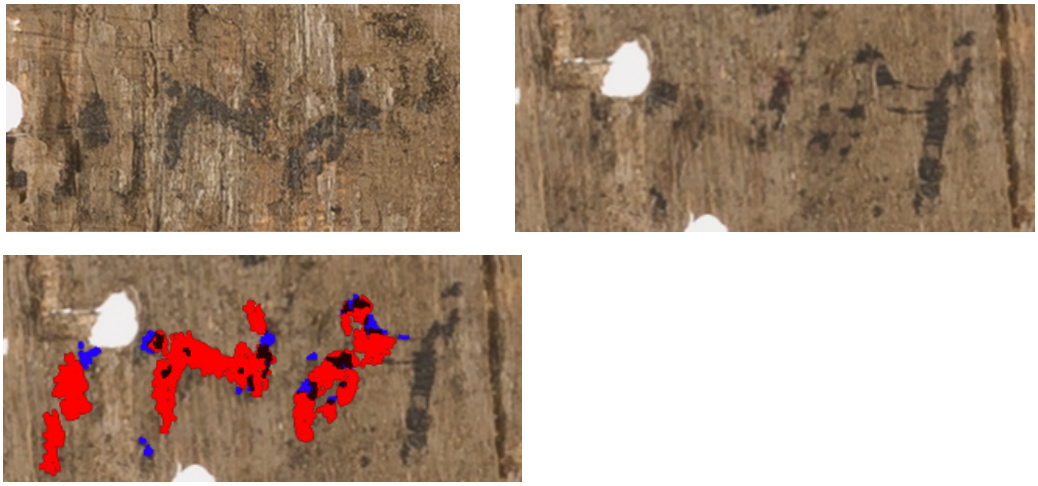

Partant du principe que cette hypothèse est correcte, les traces du deuxième élément sont à trouver dans la même colonne, plus ou moins neuf centimètres plus bas. Une solution est peut-être à la ligne 25 avec le mot ουτιḍ[α]ɣοις. Plus précisément, je pense que les marques de transfert correspondent à la ligature de l'*alpha* ainsi que le haut de la deuxième haste du *nu*. Un parallèle d'écriture se retrouve dans θαλασσαν à la ligne XVII.14.

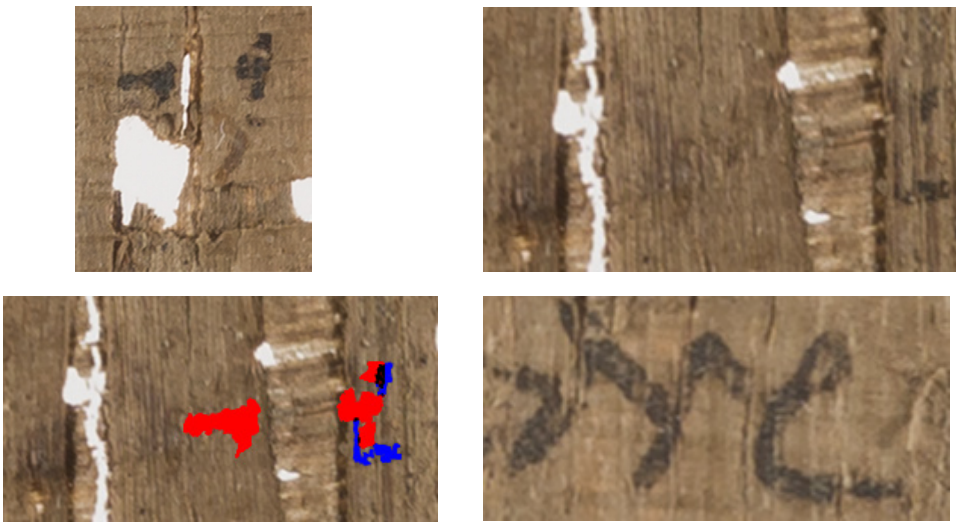

(θαλασσαν, l. XVII.14)

Ces propositions, bien qu'elles ne soient pas pleinement convaincantes, permettent de faire quelques conclusions.

Sur la reconstitution donnée[32], le rectangle encadré par les lignes rouges correspond à la zone dans laquelle, au recto, se trouvent les marques de transfert ; celui de gauche correspond à l'hypothèse d'origine de ces traces. La première conclusion que l'on peut tirer est que si le texte calqué est à gauche de la zone de transfert, alors le papyrus était enroulé avec le côté administratif à l'intérieur et donc le côté littéraire à l'extérieur, soit le plus exposé à des dégâts.

En outre, l'espacement vertical entre les deux zones[33], d'à peu près 0,5 centimètres, permet de déterminer que le papyrus n'était pas enroulé parfaitement droit et qu'un décalage avait été provoqué de sorte que le bord supérieur du rouleau dépassait tandis que la partie inférieure se retrouve à l'intérieur, évoluant également en spirale.

En observant les mêmes caractéristiques concernant le second élément étudié[34], le décalage entre la zone d'origine et la zone de marquage ne correspond pas à ce qui a été noté pour le premier élément. D'une part, le décalage vertical entre l'origine du premier élément et celui du deuxième ne correspond pas puisque ce dernier se trouve à près d'un centimètre sur la gauche. D'autre part, le décalage horizontal entre le texte d'origine et les traces de marquage ne correspondent pas non plus puisque dans le premier cas le texte d'origine était de 0,5 centimètres tandis qu'ici il correspond à la même hauteur. Ces données additionnelles appuient à nouveau l'idée d'un décalage produit à l'intérieur du rouleau.

32 Annexe 13 p. 313

33 Annexe 14 p. 313.

34 Annexes 15 & 16 p. 314.

4. Paléographie

Avant de présenter l'établissement du texte et les commentaires qui en découlent, plusieurs remarques sont à faire sur la paléographie des documents. En raison des genres documentaires différents pour *P.Stras.* 904 (administratif) et *P.Stras.* 905-912 (fiscalité), ce point de paléographie traitera d'abord de l'un puis de l'autre de ces rouleaux. De même, puisque les deux papyrus font partie d'une même édition et malgré une provenance probablement similaire, la numérotation des mains se suit entre l'un et l'autre.

4.1. *P.Stras.* 904

4.1.1. Lettres et mains

Au minimum neuf mains sont identifiables dans ce premier rouleau. Exceptée la main n° 4 qui est particulièrement cursive et gage d'un scribe très entraîné, toutes sont très lisibles sans trop de difficultés.

Sur le document 1, deux mains, sinon trois, sont clairement identifiables. La main n° 2 comprend la souscription aux lignes 6 et 7 ; elle est nettement plus élancée que la première, les lettres sont plus grandes et s'étendent davantage dans la hauteur, non seulement pour l'*epsilon* de ἔρρωσ[ο] qui mesure 1,5 centimètres mais aussi pour les deux *rhô* qui suivent et plongent sur près de 2 centimètres ; pour la main n° 1, ces lettres mesurent respectivement 0,5 et 1 centimètre de hauteur. L'*alpha* est également bien plus finement tracé, tellement que l'on peine à apercevoir les boucles inférieure et supérieure de la lettre ; le *ductus* est incliné de 40° sur la droite.

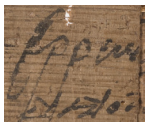

En revanche, une question plus intéressante est de savoir si le reste du texte qui compose ce document, soit l'avant et l'après de la souscription, est écrit par un seul scribe ou par deux. Au regard des autres documents qui constituent ce *tomos* et des parallèles dans la documentation papyrologique, c'est assurément le même scribe qui a écrit les premières lignes (l. 1-6) et qui a daté le texte à la ligne 8. Certaines caractéristiques ont pu être révélées en confrontant la graphie

de plusieurs lettres – en raison de l'état très fragmentaire du document, il est impossible de faire cela avec des mots complets –d'un côté et de l'autre de la souscription[35].

De nombreux points communs peuvent ainsi être soulignés : la graphie cursive de l'*epsilon*, le *êta* non cursif dans les deux cas, le *lambda* dont les traits sont détachés, le *phi* qui est très fin et tracé en une fois ainsi que l'apex du *tau* qui tend vers la gauche. Cependant, des dissemblances peuvent également être soulignées : le *kappa* de la ligne 5 a un tracé fluide tandis qu'à la ligne 10, il semble plus épais, l'*alpha* me semble également plus large dans la première partie du texte que dans la seconde, le *rhô* y plonge davantage et enfin l'*oméga* est plus arrondi à la ligne 10 qu'à la ligne 4. Les différentes graphies de lettres ne sont pas des éléments suffisants pour récuser totalement l'hypothèse d'un même scribe, il n'y a qu'à voir l'exemple de la main n°5 pour constater à quel point un même scribe peut reproduire une grande quantité de graphies différentes pour une même lettre.

Ainsi, des différences entre les lignes 1 à 6 et 9-16 sont perceptibles de même que des similarités. Encore une fois, la taille réduite du document empêche toute analyse plus approfondie et toute conclusion certaine. C'est pour cette raison que je préfère garder à l'esprit, et dans mon édition, la possibilité qu'il puisse s'agir de deux scribes différents avant et après la souscription.

Deux nouvelles mains sont attestées sur le document 2, auxquelles s'ajoute la main n° 2 qui a rédigé à la souscription du secrétaire royal, lacunaire ici mais partiellement restituée dans les documents suivants. La main n° 4 est très cursive et rapide, si bien que c'est souvent le contexte ainsi que les parallèles avec les documents 3 et 4 qui ont permis la lecture de certains passages. On notera par exemple la cursivité du καί de la ligne 1 ou encore Ἀμμωνινῳ à la ligne 2. La main n° 5 est plus propre que la précédente : le trait est plus fin et les lettres sont davantage séparées bien que plusieurs ligatures se retrouvent. Le texte s'étend sur trois colonnes, ce qui rend l'analyse de l'écriture plus pertinente que pour les mains précédentes.

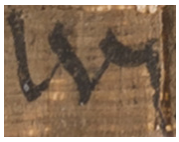

35 Annexe 17.1 p. 315.

Les signes mesurent en général entre 0,3 et 0,9 centimètres de haut à l'exception des lettres plongeantes comme le *phi* et le *psi*, principalement, qui peuvent déborder sur la ligne inférieure – et parfois celle d'après. Plusieurs lettres montrent des graphies changeantes telles que l'*alpha*, tantôt est en deux traits, tantôt en un seul ; il en va de même pour l'*epsilon* qui se retrouve sous une forme très cursive et arrondie, cursive et angulaire et enfin détachée. Des remarques similaires peuvent être faites sur le *pi*, le *rhô*, le *sigma* et le *phi* qui se retrouvent dans de multiples graphies.

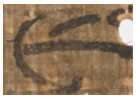

Certaines ligatures sont également à souligner. La plupart d'entre elles sont non-déformantes et concernent principalement une lettre, souvent une consonne, et un *iota* (δι, θι, σι mais également ει) ; cette ligature a pour résultat un prolongement du *iota* vers le bas pouvant atteindre jusqu'à 1,5 centimètres (ex. διελη|λυθότι, I.13). Se retrouvent aussi des ligatures déformantes qui vont donc altérer la graphie d'une des deux lettres, souvent la deuxième. C'est principalement le cas avec des ligatures employant un *lambda* ou *nu* en deuxième position, comme dans βιβλιδίου à la ligne I.12 ou ἐτύχομεν à la ligne I.13. Des ligatures déformantes plus ponctuelles se retrouvent dans certains mots plus courants comme ἔστιν à la ligne I.14 ou, forcément, les καί comme à la ligne I.31.

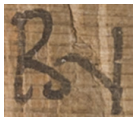

Concernant les documents 3 et 4, déjà publiés par Wilcken, seulement trois mains semblent attestées. Le premier éditeur avait en effet souligné le rapprochement du *ductus* des deux secondes parties de ces documents – soit le corps du message transmis – sans développer davantage sa pensée[36]. La première main du document 3 – soit la main n° 6 dans l'édition présente – montre en général des lettres assez détachées et droites bien qu'on trouve plusieurs séquences de lettres ligaturées comme dans πόλεως (l. 4) et qu'à certains moments l'écriture est de biais, allant entre 20° et 30° sur la droite. Sur le document 4, la main qui rédige l'adresse au stratège (n° 8) a un trait léger et généralement incliné sur la droite de 20° environ.

Les textes transmis dans ces deux documents semblent donc rédigés de la même main (n° 7) : sans porter un regard sur certaines lettres comme je l'ai fait pour le document 1, plusieurs mots ainsi que

36 Wilcken 1908.

des graphies caractéristiques de lettres permettent d'appuyer l'hypothèse émise par Wilcken, soit qu'il s'agit probablement du même scribe[37]. De même, la présence dans les deux documents de l'abréviation ἐσχ( ) en marge[38], que l'on ne retrouve pas pour les autres textes constituant ce *tomos*, peut également être un indice pour un scribe commun. La main est assez claire, les lettres sont espacées et légèrement de biais (± 20°).

Enfin, sur le document 5, deux mains se retrouvent même si le côté très fragmentaire de ce document ne permet pas d'analyse claire. La première main (n° 9) semble assez cursive et peut-être légèrement de biais. La seconde est quant à elle plus détachée et droite, le ductus de certaines lettres comme l'*alpha* ou le *mu* peut à nouveau faire penser à la main n° 7 mais le manque de points de comparaison empêche toute certitude.

4.1.2. Sigles et abréviations

En raison du caractère administratif de ces documents, la présence de sigles est assez limitée, de même que pour les abréviations.

Le sigle le plus courant est (ἔτος), tracé comme un angle droit ; ce sigle se retrouve toujours sous cette forme dans ce papyrus, contrairement au *P.Stras.* 907 dans lequel il se retrouve sous la forme d'une sinusoïde (I.19). Les sigles de l'hémiobole et du dichalque sont ceux couramment employés dans les textes documentaires.

Concernant les abréviations, deux systèmes sont décelables : un simple trait surélevé au moment de l'abréviation ou la mise en forme spéciale de la lettre abréviative. Le premier système n'est employé que pour trois — ou quatre, voire cinq abréviations — : α(ὐτοῦ) (2.I.2), [δρα]χ(μῶν) (2.II.4)[39] et π(αρά) (5.I.2) sont certaines ; un doute subsiste pour l'abréviation de ἀντίγραφον (2.I.14) et χαίρειν (3.I.2), le point est développé plus bas. Puisque les lettres qui précèdent et succèdent à l'abréviation sont différentes et la marque similaire, on peut en conclure qu'il ne s'agit pas d'une lettre déformée.

Le deuxième système d'abréviation peut se diviser en deux sous-catégories, selon qu'il emploie une abréviation non-déformante (a) ou déformante (b). Une abréviation non-déformante va simplement constituer en la surélévation, ou la mise en exposant, de la lettre, comme c'est le cas pour βασιλ(ικῷ) (2.I.2), φιλ(τάτῳ) (2.I.2) ou Παρχηβ(εως) (2.I.11). De l'autre côté, les abréviations déformantes vont également utiliser une lettre pour abréger le mot, sauf que celle-ci est plus difficilement reconnaissable, même si les formes inscrites peuvent être expliquées de

37 Annexe 17.2 p. 316.

38 Cf. p. 82.

39 Il me semble que le *chi* se poursuit dans une boucle à l'extrémité supérieure droite et enfin en un trait horizontal.

façon diachronique[40]. Ainsi, l'abréviation γρα(μματεῖ) fait paraître l'*alpha* abréviatif sous la forme d'une sinusoïde, le *pi* de ὑπ(έρ) (2.II.20) est tracé sous la forme d'une parenthèse fermante et, plus courant, le *mu* abréviatif est tracé comme un trait horizontal ondulé, commençant généralement au-dessus de la dernière lettre, comme dans νομ(οῦ) (2.I.2) ou σημ(ειωσάμενον) (2.II.27) ; je note cependant que pour l'abréviation de ὀνομ(άτων) (2.I.4), le début du *mu* abréviatif commence dès le début du mot et se poursuit après.

Un doute subsiste pour l'abréviation de ἀντίγραφον (2.I.14) : le second *alpha* est surélevé par rapport à la ligne, continue par une boucle et finit en un trait horizontal. Je me demande alors si l'abréviation est marquée par l'*alpha* surélevé (2e système), par le trait horizontal (1er système) ou s'il faut interpréter la boucle comme l'abréviation du *phi*, penché à 90°. Le mot ἀντίγρα(φον) est abrégé à la ligne 2.I.5 à l'*alpha* sous la forme d'une sinusoïde, comme c'est généralement le cas dans le papyrus, notamment pour γρά(μματα) à la ligne 2.III.5. En outre, lorsqu'il se trouve en position de lettre abréviative, le *phi* est généralement marqué sous la forme d'une parenthèse fermante, comme pour ὑπ(έρ) à la ligne 2.II.20 ou ἐπιτρόπ(ου) à la ligne 3.I.3. Par mesure de sûreté, n'ayant encore trouvé aucun cas où le *phi* serait abrégé de cette manière, je préfère considérer l'abréviation comme relevant d'un mélange des deux systèmes avec une élévation de l'*alpha* se poursuivant en un trait horizontal, soit noté ἀντίγρα(φον). Un deuxième cas est discutable, il s'agit de l'abréviation de χαίρειν (3.I.2). À la suite du *chi*, très lisible, il me semble voir les deux boucles d'un *alpha* surélevé qui se poursuit en un trait horizontal et coupé, entre les boucles, d'un trait vertical ; il pourrait peut-être s'agir là d'un petit *iota* suivi d'un trait abréviatif horizontal, ce qui explique ma transcription χαί(ρειν).

4.1.3. Chiffres et fractions[41]

Il y a peu à dire sur le système de notation des nombres dans ce papyrus, contrairement aux commentaires qui seront fait sur le P.Stras. 33. Les nombres sont en général écrits de la même façon que les lettres correspondantes.

Une surligne est appliquée pour le jour à la ligne 2.I.14 ($\overline{\gamma}$) dépassant légèrement du chiffre mais ne me semble pas apparaître à la ligne 2.III.14 (κθ) à moins que le trait soit effacé, cette zone du papyrus étant assez endommagée. Pour les autres dates lacunaires (II.19 et III.6), la surligne devait probablement être faite. Une surligne est également employée à la ligne 2.I.25 dans ἄλλοις $\overline{\eta}$, « huit autres », à droite du chiffre et sur une longueur d'un centimètre.

40 Blanchard 1974.

41 Annexe 17.3 p. 317.

4.2. *P.Stras.* 905-912

4.2.1. Lettres et mains

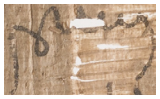

P.Stras. 905 étant très lacunaire, il est peu aisé de noter des caractéristiques propres à la main n° 10. Je note cependant que la main est en générale peu cursive, à l'exception du début de la ligne 11. Elles sont en général assez grandes, mesurant entre 0,5 et 0,7 centimètre la plupart du temps ; à la ligne 12, comme ce sera une caractéristique pour la plupart des autres textes du rouleau, la première lettre est écrite de façon disproportionnée par rapport au reste[42] : l'*alpha* de cette ligne 12 mesure 1,2 centimètres tandis que celui de la ligne suivante mesure 0,4 centimètre.

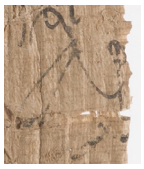

La main n° 11 (*P.Stras.* 906) est également assez lisible bien qu'à certains moments, la cursivité de certains mots ou lettres puisse rendre une première lecture difficile, comme la ligature *tau-iota* à la ligne 22, faite d'un seul trait en v ; d'autres ligatures curieuses sont également à souligner comme celle qui suit sur la même ligne entre le *kappa* et le *phi* de σιτικ(οῦ) φόρου. L'*êta* est tantôt marqué de façon cursive (η) tantôt plus détaché en h ; il en va de même pour l'*upsilon* qui est tracé de deux façons différentes, la plupart du temps très cursif et plus rarement en v.

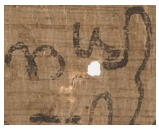

42 Cf. p. 222.

Deux mains sont peut-être à trouver dans *P.Stras.* 907 : la première aux lignes 1 à 20 de la première colonne et éventuellement les traces apparaissant dans la deuxième colonne. Cette main n° 12 est en général assez nette avec une hauteur de lettre qui varie entre 0,3 et 0,4 centimètre ; les lettres sont assez bien marquées avec un trait courbe et sûr, notamment lisible avec ses *pi*. Une certaine cursivité peut également engendrer de la confusion pour les *epsilon*, *pi* et *upsilon*, bien remarquable avec ὑπέρ (I.16 **907**). Une autre main (13e m. ?) pourrait être présente à la fin de la colonne, aux lignes 21 à 28 : l'écriture est plus petite, moins élancée et des variations de lettres apparaissent dans cette zone mais pas dans la précédente : les *upsilon* finaux ou encore les *alpha* qui semblent moins marqués. Cependant, d'autres lettres conservent une graphie relativement semblable, ce qui laisse imaginer que le scribe pourrait avoir relâché ses efforts de lisibilité pour la dernière partie (contenant la somme finale, datation et souscription) ; cette hypothèse est également soutenable par le fait que la colonne suivante puisse également être de la même main n° 12.

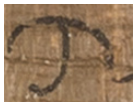
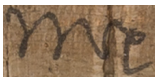

La main n° 14 (*P.Stras.* 908) est fine, très cursive et les lettres sont plus rapprochées les unes des autres ; en somme elle est moins nette que les précédentes. L'encre est effacée à plusieurs endroits et rend toute analyse plus approfondie difficile à appliquer.

La main n° 15 (*P.Stras.* 909) est assez nette, les lettres sont bien détachées en général et plus rapprochées et cursives à certains endroits (ἀστή, τῶν, II.8 et 13). Les *êta* et *pi* se retrouvent écrits de façon tantôt cursive, tantôt détachée. La main est légèrement inclinée sur la droite (environ 20°).

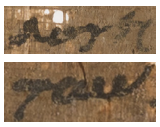

La main n° 16 (*P.Stras.* 910) est plus aérée que la précédente même s'il reste une certaine cursivité dans le tracé. Je note que le *sigma* final se prolonge à plusieurs occurences (II.2, 6, 10 et 22) sur plus ou moins 0,7 à 0,8 centimètre et engendre un espace bien net avec le mot suivant.

Comme pour *P.Stras.* 905, la paléographie de *P.Stras.* 911 (m. 17) est assez difficile à commenter : on trouve peut-être deux mains différentes mais le manque de texte m'empêche de pouvoir le certifier. Les lettres sont en général bien tracées et espacées avec un trait fin. Seul le premier mot de la dernière ligne montre une certaine cursivité qui rend la lecture peu aisée.

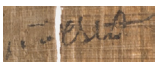

Enfin, avec la main n° 18 (*P.Stras.* 912), on revient à un trait plus épais et cursif malgré un effort de clarté dans certains anthroponymes. Plusieurs éléments sont notables comme le tracé des lettres σεν dans Ὀσενω[φις] (II.5) avec l'impression de voir trois fois le même mouvement, mais aussi la cursivité de la syllabe ει (I.8) avec l'*iota* qui se trouve complètement ligaturé à l'*epsilon* et se prolonge sous la lettre.

Concernant les *P.Stras.* 906-910, qui sont tous des registres fiscaux, on peut noter une caractéristique similaire qui est la hauteur très marquée de la première lettre de l'anthroponyme du contribuable, le tout est commenté dans le chapitre d'Approfondissement.

4.2.2. Sigles et abréviations[43]

Les sigles, en raison du type de textes qui composent ce papyrus, sont plus nombreux que dans *P.Stras.* 904. Celui de l'aroure n'a rien de particulier si ce n'est que sous certaines mains, comme à la ligne II.7 **909**, il s'allonge de plusieurs millimètres sur la droite. Le sigle correspondant à γίνονται se retrouve sous plusieurs formes : un trait courbe sur l'axe horizontal, de taille variable (par ex. aux lignes I.12 et II.7 **906**) ou sous la forme d'un trait vertical à la ligne I.7 **906**. Le sigle de la drachme varie quelque peu selon les mains, allant d'un signe arrondi avec une boucle dans l'espace médian (I.12 **906**) à un tracé plus gras et réduit (II.24 **907**) ou encore plus allongé dans la hauteur et quelque peu pointu au milieu (I.8 **910**). Le sigle pour l'année (ἔτος) se retrouve de deux façons différentes : un trait en angle droit précédent la titulature impériale (I.24 **907**) ou une sinusoïde, à l'intérieur d'une entrée (I.19 **907**). (ὧν) est également marqué sous la forme d'un trait angulaire comme habituellement dans ce type de texte, mais la confusion entre les deux signes est impossible en raison de leur place respective (précédant une somme ou une année).

Le constat sur les abréviations est globalement le même que pour *P.Stras.* 904. Les cas contenant un trait abréviatif se retrouvent pour remplacer un *upsilon*, comme pour α(ὐτοῦ) (II.16 **906**) ou ἀργ(υρικοῦ) (II.23 **906**) mais aussi pour l'*alpha* avec δι(ά) (II.25 **906**) ou ν(αύβια) (I.6 **912**). Les abréviations du deuxième système (avec lettre

43 Annexe 18.1 p. 320.

abréviative) sont également plus nombreuses et variées que dans le précédent rouleau. La plupart sont non ou peu déformantes, quelques-unes sont cependant à commenter : l'abréviation du *hêta* est toujours sous la forme cursive de la lettre, comme dans κλη(ροῦ) (I.3 **906**) ; celle du *kappa* est assez aplatie dans σιτικ(οῦ) (II.22 **906**) ou κατοικ(ικῶν) (II.20 **907**) ; celle du *lambda* dans κολ(λήματα) (II.30 **906**) est rendue sous la forme d'une boucle haute, plus serrée dans ἄλ(λαι) (II.16 **906**) ; celle de l'*oméga* dans Πωεω(ς) (II.28 **906**) marque peu, si ce n'est pas du tout, la boucle médiane de la lettre abréviative. Concernant les abréviations déformantes, on retrouve comme pour le papyrus précédent des sinusoïdes pour l'*alpha* dans τρά(πεζα) (II.15 **906**), en trait ondulé pour *mu* dans κώμ(ης) (I.18 **907**), en parenthèse fermante pour *pi* dans πρωταπ(ογράφῳ) (I.9 **907**) ou *phi* dans Χενουφ(είτου) (II.20 **906**).

4.2.3. Chiffres et fractions[44]

La plupart des chiffres et fractions, du moins ceux que je vais commenter ici, appartiennent à *P.Stras.* 906, soit la main n°11.

Les abréviations pour (ἥμισυ) et (τέταρτον) sont conformes à l'habitude, soit ʃ´ et d ; l'abréviation de (ἥμισυ) (τέταρτον) est souvent tracée en une fois (ꝺ) ; la fraction (ὄγδοον) est faite avec un *hêta* cursif suivi d'une parenthèse fermante. Le *tau* (300) a une graphie différente de son utilisation comme lettre : il est plus long, courbe et avec un apex plus marqué à la base de la lettre qui remonte sur la gauche. Il en va de même pour le *sigma* (200) dont le trait horizontal inférieur déborde davantage sur la lettre afin de le différencier du *stigma* qui prend la forme d'un *sigma* lunaire. Enfin, une seule somme comprenant un millier est lisible à la ligne II.24 **907** : en plus de la boucle supérieure de la haste du *bêta*, le scribe en a rajouté une seconde, détachée, à cette extrémité.

44 Annexe 18.2 p. 323.

Chapitre 4 : *P.Stras.* 904

1. Document 1

1.1. Texte

[---] (1e main) ̣ ̣ ̣ ̣ ̣ρ̣χληṭων ̣[---]
[--- πα]ρα̣δε[δ]όσθα̣[ι] ̣[---]
[---] ̣ε̣ιτω̣ν̣ λοιπ̣ο̣γ̣ραφ̣ε̣[ῖ]σθ̣αι παρα[---]
[---] ̣ ’Β̣⋋κβ (διχαλκ) περὶ ὧν α[---]
[---το?]ῖ̣ς̣ ἄλλοις προσήκει ταῦ[τα?---]
[---]τ ̣ ̣ ἐπίστα̣λμ̣α (2e m.) ’Ερρωσ̣[---]
[---] (vac.) διὰ Διοδ[ώρου? ---]
[---] [(1e m.) (ἔτους) γ? Αὐτοκράτορος Καίσαρος Λου]κίου Σεπτιμίου Σεουήρο̣υ Π[ερτίνακος Σεβαστοῦ]
[---] ¯ (3e m.?) ἐ̣π̣ι̣τροπ[---]
[---] ̣δι’ ἧς π̣ρ̣[ο]έδωκε̣ν̣ [---]
[---]τ̣α̣ π̣ε̣ρι̣χώματα μοί χ ̣[---]
[---] ̣ ̣π̣α̣ρ ̣[̣] ̣σαι δι’ ἐπιτηρ[ητῶν ---]
[---] ̣ ̣ ̣ε̣ ̣ιε ̣ο̣υ φρ̣οντισα[---]
[---] ̣αι προ̣σ̣τ̣ε̣θέν̣τα τῷ̣ τα̣μ̣[είῳ? ---]
[---] ̣ ̣[---] ̣ρ̣ο̣ ̣α̣ιδιγ̣ ̀ν ́ο[---]
[---] ̣ο̣υ̣ς̣[---]
[---] (*traces*.) [---]

4 χ° ‖

1.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

1.3. Commentaire

1. Plusieurs lectures sont à envisager pour cette ligne en raison de la dégradation des premières lettres qui précèdent la déchirure. La lecture relativement certaine de χλητων me fait envisager le nom Χλήτων (attesté sous la forme Χλήτωνο[ς] dans une inscription de Carie : *I.Magn*. 336 : Ἑρμιόνης τῆς Χλήτωνος au sujet duquel l'éditeur se demande s'il ne s'agirait pas d'une erreur pour Χαρίτωνος. Ce nom serait alors précédé d'un anthroponyme en -ωρ tels que Κάστωρ ou Νικάνωρ. Une seconde hypothèse serait celle d'un toponyme du nome encore inconnu.

   Enfin, je me demande s'il ne pourrait pas s'agir d'une forme malmenée de l'adjectif ἀπαρενόχλητος (« non distribué »), peut-être écrite ἀ̣π̣α̣ρ̣ε̣ρχλήτων, mais cette variante ne trouve aucun parallèle et la boucle qui suit le dernier *nu* reste problématique.

3. λοιπ̣ο̣γ̣ραφ̣ε̣[ῖ]σθ̣αι : le verbe λοιπογράφειν a pour sens « inscrire pour solde »[1].

   παρα : le papyrus étant déchiré au niveau du deuxième *alpha*, on ne saurait déterminer si ce mot est la préposition παρά ou le préfixe d'un quelconque autre verbe (par ex. παραδίδωμι, également présent à la ligne I.2). Comme parallèle se retrouve par exemple *P.Oxy*. L 3588 (Oxryrhynchos, 157), le journal (ἐφημερίς) d'un intendant de domaine à qui on a livré de la poix pour endurcir l'intérieur de jarre et dont le total utilisé a été inférieur à celui prévu, il restait donc pour lui, un solde pour une certaine quantité de poix : ὡς λοιπογρα|φεῖσθαι παρ' αὐτῷ (τάλαντα) β μν(αῖ) λγ (l. 11-12).

4. [---]̣ ʼΒ̣⅄κβ (διχαλκ) : la lecture des quatre derniers signes est certaine. Concernant ce qui précède le *sampi*, seules quelques traces d'encre subsistent et je ne peux proposer que des hypothèses de résolution. Une possibilité serait de les considérer comme un chiffre de millers : ʼΒ (2000) pourrait convenir. Précédant encore cela devait se trouver l'indication de l'unité monétaire (probablement des drachmes, précédant la dichalque). Une trace d'encre est visible au bord du fragment mais je peine à y lire le signe attendu.

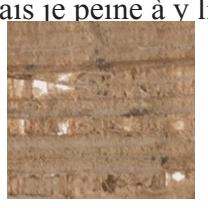

   La chalque (χαλκόν) vallait un huitième d'obole et circulait sous de multiples unités, le δίχαλκον, τρίχαλκον, etc… La représentation habituelle de ces monnaies était effectuée avec la lettre *chi*, à laquelle s'ajoutait à l'extrémité supérieure-droite une seconde lettre pour indiquer l'unité ($χ^{β}$ pour δίχαλκον, $χ^{γ}$ pour τρίχαλκον, …)[2].

1 Bogaert 1979, p. 129.

2 Tod 1946, p. 47-62.

Ici, je lis à l'extrémité supérieure droite du *chi* une boucle (χ°), qui est une forme évoluée du *bêta* pour signifier la dichalque, ce qui revient donc à un quart d'obole[3]. Néanmoins, sans information supplémentaire, on ne peut déterminer ce à quoi se référait exactement cette somme de drachmes. Il pourrait s'agir du montant de la dette sous-entendue à la ligne 3, ou alors de la valeur de certains biens.

Le περὶ ὧν qui suit, traduit littéralement par « au sujet de ces choses-ci », me fait d'avantage pencher pour la première hypothèse, le relatif pouvant alors faire référence à des taxes ou individus, par exemple. À partir de là, le sujet du relatif devait être exprimé plus tôt dans le document et il pourrait s'agir d'une association de cultivateurs[4], de membres d'une même famille (comme dans le document 2) ou de tout autre chose.

ἜΕρρωσ̣[---] : deux possibilités de restitution : ἔρρωσ[ο] ou ἐρρῶσ[θαί σε εὔχόμαι]. Comme ce sera le cas pour les autres colonnes (3.I.6, 4.I.6 et 5.I.9), se retrouve ici la souscription du personnel administratif, dont la graphie se distingue aisément du reste du document. Même si on ne lit, dans les lignes qui précèdent, ni mention d'un quelconque officiel ni lien avec les « introductions » des colonnes suivantes, il s'agit probablement encore d'un envoi, si ce n'est du stratège, au moins au secrétaire royal, considérant que ce *tomos* est constitué à partir des archives de ce dernier.

7. διὰ Διοδ[ώρου? ---] : ces mots font probablement partie de la souscription initiée à la ligne précédente puisqu'il s'agit vraisemblablement de la même main. Il est à peu près certain qu'à la suite de la préposition διά, on retrouve un nom qui est probablement Διόδωρος (703 attestations) bien que l'on trouve d'autres possibilités moins référencées : Διόδοτος (115 att.) ou Διόδημος (14 att.). Reste à comprendre pourquoi ces mots sont écrits : tout d'abord, ils semblent être rédigés de la même main que le ἔρρωσο précédent, donc l'on pourrait penser que la préposition διά indique la personne qui a signé à la place de l'officiel lors de l'envoi du document. Cependant, on retrouve peu de cas pour lesquels la préposition διά suit, de près ou de loin, ἔρρωσο (ou une formule équivalente).

8. [(ἔτους) γ?] : si la titulature impériale est sans conteste celle de Septime Sévère, l'année de règne n'est pas vérifiable. Il pourrait s'agir de l'an 3 de son règne, comme pour les documents qui suivent.

9. ¯ : en-dessous du σε- de la ligne précédente (**Σεπτίμιου**), se lit un trait oblique supralinéaire. Néanmoins, ne disposant pas de davantage de données, on ne peut pas savoir si ce trait est employé au-dessus d'un chiffre pour dater précisément un mois (comme c'est le cas aux lignes 2.I.14, 2.II.22, 2.III.14) ou si ce trait est utilisé comme barre d'abréviation. Se lit également un peu plus à gauche de ce signe la boucle d'un *phi*, probablement.

ἐ̣π̣ι̣τροπ[---] : début probable du titre ἐπίτροπος (lat. *procurator*, « intendant »). Néanmoins, n'ayant pas la désinence, sa fonction dans cette affaire ni son identité exacte ne peuvent pas être déterminées – peut-être s'agit-il, comme dans le document 3 de ce τόμος, du procurateur τῆς Νέας πόλεως.

3 Reiter 2010.

4 Voir notamment Blouin 2014, chap. 6 - D.

10. δι᾽ ἧς πῤ[ο]έδωκε̣ν : les interprétations possibles de προδίδωμι sont nombreuses dans la documentation papyrologique : le sens commun de « remettre » se retrouve dans *SB* XIV 12089, l. 6 (Héracléopolite, 130 av. J.-C.) : ἃ καὶ προέδωκεν Ἀγαθίδι φυλακίτηι (« qu'il a remis à Agathis, phylakitès ») ; celui de « abandonner » se retrouve dans *P.Petaus* 16, l. 7-8 (Ptolemais Hormou, 182-7) : ἃ δηλ]ο̣ῦται ὡ̣ς | προδε̣δ̣[ομένα ὑπ᾽] α̣[ὐ]τοῦ ἀπογρα(φῆναι), « [les biens] qu'il a déclarés comme étant abandonnés ». Il est difficile sans contexte précis de déterminer le sens exact mais s'il est question de restes à payer (λοιπογράφεσθαι), l'idée de remettre cette somme est concevable comme interprétation. Le δι᾽ ἧς serait alors employé comme complément d'agent, avec un relatif : « par celle-ci ».

12. δι᾽ ἐπιτηρ[ητῶν] : les *epiteretai* étaient des superviseurs en charge de la surveillance et du contrôle d'un taxe spécifique, travaillant pour un ou plusieurs villages[5].

13. φρ̣οντισα[---] : forme incomplète du verbe φροντίζω (« se soucier de, considérer… »), notamment utilisé par l'administration lors des délibérations[6]. Ce sens est employé plus loin dans ce papyrus aux lignes 2.II.29-31 : φ̣[ρ]ό̣ντισον (...) ἀνεθῆναι, « soucie-toi de libérer… ».

Néanmoins, la forme lue ici n'est assurément pas complète. À partir de cette évidence, plusieurs possibilités sont à envisager. La possibilité la mieux attestée (57 occurences) est φροντίσας, soit le participe aoriste au nominatif singulier ; cette forme se trouve principalement précédée de ὡς / ὅπως et d'un subjonctif « ayant considéré que… », comme dans *P.Mil.Vogl*. I 27, l. II.11-12 (Tebtynis, 129) : φροντίσας αὐτὴν παραγε|νέσθαι, ὅπως ἐκβιβάσῃ ἃ πρὸς αὐτοὺς ἔχει. Une autre possibilité serait d'envisager l'infinitif aoriste φροντίσαι (35 occ.). Enfin, la dernière, bien moins attestée (4 occ.) est celle d'un participe aoriste décliné à une autre forme.

14. προ̣σ̣τ̣ε̣θέ̣ντα τῷ̣ τ̣α̣μ̣[είῳ̣? ---] : le verbe προστίθημι est probablement employé ici dans le sens de « remettre de l'argent » ; c'est non seulement le contexte financier et de remboursement qui fait penser à cela, mais également la présence d'un datif à la suite.

Je lis après ce verbe l'article au datif τῷ̣ qui introduit probablement le créancier, qu'il soit un humain ou un organe administratif. C'est cette deuxième possibilité que je suppose avec la restitution τῷ̣ τ̣α̣μ̣[είῳ̣? ---] (« au fisc »)[7] ; cet emploi se retrouve dans *P.Oxy.* XLVII 3345, l. 84 (Oxyrhynchos, 209) : τῷ̣ τ̣α̣μείῳ̣ π̣ροσθήσονται.

15. À partir d'ici, le document est trop endommagé pour que je puisse en tirer quoi que ce soit de concluant. On lit seulement, à la fin de la ligne 15, la présence d'un *nu* au-dessus d'une autre lettre – probablement un *gamma* ou un *tau*. Néanmoins, étant donné que le papyrus est endommagé exactement à cet endroit, il est impossible de définir s'il s'agit d'un ajout d'une lettre ou d'une correction de la lettre d'en-dessous.

5 Wallace 1938, p. 288 ; Bogaert 1994, p. 138-142, index p. 433 ; Lewis 1997, p. 28-30 ;

6 Mourgues 1995, p. 434.

7 Geraci 2008, p. 316.

2. Document 2

2.1. Texte

Colonne I

(4e m.) Ἡφ̣[αισ]τίων ὁ καὶ Ἀμμωνινος βασιλ(ικὸς) γρα(μματεὺς) διαδεχόμ(ενος) καὶ τὰ κατὰ τὴν στρα(τηγίαν)
[Ἡ]φ̣αιστί[ω]νι τῷ̣ καὶ Ἀμμωνινῳ̣ βασιλ(ικῷ̣) γρα(μματεῖ) Νεσυτ τοῦ α(ὐτοῦ) νομ(οῦ)
, τῷ̣ φιλ(τάτῳ̣) χαίρειν.
[Τοῦ ἐπ]ε̣νε̣[χθέ]ντο[ς] μοὶ βιβλιδίο[υ] ἐπὶ ὑπογρα(φῆς) Σουιλλίου Σατουρνίνου τοῦ κρατίστου
[δ]ιο[ικ]ητοῦ ἐ̣ξ ὀνομ(άτων) Ποσιδωνίας καὶ Κάλλειτος τῆς καὶ Ἀρτεμιδώρας ἀξιούντ̣ων τὰ̣ ὑ̣π̣ο̣κείμ(ενα)
[τῷ̣ π]ατρὶ α[ὐ]τῶν πρ̣[ο]σενέγ̣κ̣αι, τὸ ἀντίγρα(φον) ἐπιστέλ(λεταί) σοι, φίλτατε, ἵν' εἰδῇ̣ς καὶ τὰ ἴ̣δια
[μέρη] ἀναπληρώσῃς. [(*vac*.) (2e m. ?) Ἔρρωσο ?]
(*vac*.)
(4e m.) (ἔτους) γ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκ̣ί̣ο̣υ̣ Σεπτιμίου Σεουήρου Περτίνακος Σ̣εβαστοῦ,

[Ἁ]θυρ.

(5e m.) [Σου]ι̣λλίῳ Σατουρνείνῳ̣ τ̣ῷ̣ κρατίστῳ διοικητ̣ῇ̣
[π]αρὰ Ποσιδωνίας καὶ Κ̣ά̣[λλ]ε̣[ι]τος τῆς καὶ Ἀρτεμιδώρας
[ἀ]μφοτέρων Φιλοξένου [Ἥ]ρ̣ωνος ἀπὸ κώμης Παα̣ρχηβ(εως)
[τ]οῦ Νεσυτ νομοῦ. Ο̣ὗ̣ ἐπ[ι]δ̣ε̣[δ]ώ̣καμέν σοι βιβλιδίου, κύριε,
[κ]αὶ ἧ̣ς ἐτύχομεν πρὸς αὐ̣τ̣ὸ ἐπ̣ιστόλης τῷ̣ διελη-
λυθ̣ότι β (ἔτει) μηνὶ Μεσο̣ρ̣η̣ γ̄. Ἔστιν ἀντίγραφ(ον) τοῦ
(*vac*.) μὲν βιβλιδ̣ί̣ου̣.

[Σο]υιλλίῳ Σατουρνε[ί]ν̣[ῳ] τῷ̣ κρατίστῳ διοικητ̣ῇ̣
παρ̣ὰ Ποσιδωνίας κ[α]ὶ Κ̣άλλε̣ιτος τῆς καὶ Ἀρτεμιδώρας
ἀμφοτέρων Φιλοξέ̣ν̣ου Ἥρωνος μητρὸς Ζμαιος
Ψενοβασθιος ἀπὸ κώ̣μης Παα̣ρχηβεως τοῦ Ν̣ε̣συτ
νομοῦ. Ἀξίωσιν ποιο̣ύμεθα προδοκιμασθεῖσαν
ὑπὸ τοῦ κρατίσ[το]υ̣ [Ρο]υφείνου γενομένου διοικητο<ῦ>
ἐπὶ τῶν κοινώνων τοῦ πατρὸς ἡμῶν Φιλοξένου
Ἥρωνος. Δεόμεθα καὶ αὐταὶ τῶν ἴσων δικαίων
τυχε̣ῖν, ὁ γὰρ πατὴ[ρ] ἡ[μ]ῶν Φιλόξενος ἀνεδόθη
τῶι ιη (ἔτους) θεοῦ Αἰλίου Ἀ̣ν̣τωνίνου ἅμα ἄλλοις η
εἰς τὸ παρακομισ[.].ν̣... ἢ τινα εἰς τὰ σκευὴν

κ̣α̣ὶ θείνων κεασθε̣ισῷ̣ν κατασκευασθῆ[ν]αι
ὑπὸ Λ̣ιβερᾶλις το[ῦ ἡγ]εμονεύσαντος καὶ τῶν
ἄλλ̣ων ἀποτε̣θ̣έντ̣[ω]ν ὑπ’αὐτῶν ἐν ψευδοστόμ(ατι)
τῆς παραλίας̣ ̣ ̣ [̣] ̣ λ̣α̣ ̣ θ̣έντων. Ἐζητήθη πρὸς
αὐτοὺς περὶ τῆς̣ τ̣ιμῆς καὶ διὰ τοῦτο ὁ πόρος
[---] (traces.) ̣ ω̣τ̣α̣μ[̣]ω̣ ̣ πρὸς τὸ ἑκάστῳ
- - - - - - - (traces.)

1 βασι̣λ̣| γρ∫ | διαδεχο— | στρα— ‖ **2** βασι̣λ̣ | γρ∫ | α— | νο— | φι̣λ̣ ‖ **3** υπογρ∫ | **4** ονο̅ π̅ο̅σ̅ι̅ | l. ἀξιουσῶν | υποκει̅ ‖ **5** αντιγρ∫ | επιστελ̣λ̣ ‖ **7** L ‖ **11** πααρχη^{B} | **14** L | αντιγρα^{o}— ‖ **25** L ‖ **27** θίνων ‖ **29** ψευδοστο—

Colonne II

γε̣ν̣η̣μ̣α̣τογρα̣φίαν τῶν πατρ[ῴων] ὑπ̣αρχόντων. Δε[όμεθα]
ο̣[ὖ]ν̣ κ̣αὶ αὐταί, εὐερ̣γέται, γ̣ρα̣φῆναι τῷ̣ το̣[ῦ] νομ[οῦ]
[σ]τ̣ρατηγῷ̣ τὴν γενηματογ̣ραφίαν τῶν π̣ατρ̣ῴ̣[ων]
ὑ̣π̣αρχόντων ἀνεῖ[ν]α̣ι̣ ἡμ̣εῖν̣ α̣ ̣ [̣] ̣ [̣ ̣ ̣ ̣]α̣σ̣τα̣ι̣ ϲα[̣ ̣ ̣]̣
[̣]α[̣] τῷ̣ πατρὶ ἡμῶν [κ]ατὰ τ̣ὸ ἴδι̣ο̣ν [̣ ̣ ̣ ̣ ̣ ̣ δρα]χ(μῶν) Ἐυξ̣δ̣ (ἡμιωβέλιον)
ἀ̣ν̣α̣[δε]χομένων η ̣ [̣ ̣ ̣]μ̣εν[̣] ̣ ικυ̣[̣ ̣]φ̣ ̣ [---]
ἀ̣πὸ τιμῆς̣ ὑπαρχ̣[ό]ν̣[των] αὐ̣τ̣οῦ κ ̣ [---] ̣ ̣ ̣ ̣ ̣
εἴ τ̣ί φνα η̣αιο̣ϲ̣α̣ ̣ τ[̣ δε]ό̣μ̣εθα̣ ε̣[ἰς ἡ]μ̣ᾶ̣ς̣ ἀναγ̣ρ̣ά̣φ̣ε̣ιν̣
ἵν’ὦμεν εὐε̣ργ̣ε̣τ̣ημέν̣αι. (*vac.*) Ἔσ]τ̣ι δὲ [τῆς] ἐπισ[τ]όλη̣ς
(*vac.*) τ̣ο̣ῦ̣ κ̣ρ̣ατίσ̣τ̣[ο]ῦ Ῥ̣ο̣υ̣φ̣ε̣[ί]ν̣[ο]υ̣ τὸ̣ [ἀν]τ̣ίγραφο̣ν·

Ο̣ὐ̣εστίδιος Ῥ̣ο̣υ̣φ̣είνο̣ς τῷ̣ σ̣τ̣[ρ]α̣[τηγῷ?] (*vac* ?) Ν̣εσο̣υ[τ] χ̣α̣[ί]ρ̣[ε]ι̣[ν].
Βιβλιδείων δο̣[θ]έντω̣ν μ̣ο̣[ι ---] ̣ δεδεχ̣[̣ ̣ ὑπ?]ὲ̣ρ̣ Σαρ̣α̣-
-π̣ι̣ῶνος καὶ Δι̣δύμ̣ο̣υ οἷς ̣ ων ̣ [---] ̣ τ̣ ̣ [̣ ̣] ̣ [̣ ̣ ̣]ντος
τ̣ὴν ἐ̣κλ̣ογισ̣τεία̣ν̣ προϲ̣ ̣ εδ̣η̣[---] ̣ ̣ ̣ [ca.5] ̣ ̣ ( ) ἔπεμ-
-ψα σοί. Εἰ οὖν τὰ̣ δια ̣ ̣ [---] ὀ̣φ̣ειλ̣οντα δι’ὄ-
φλημα κατεσ̣χέθη̣, ἐὰ̣[ν τοῦτο εἰσενέγκω]σι κ̣α̣ὶ μηδὲν ἄλ̣λ̣ο
ὀ̣φ̣ε̣ίλωσι, φρ̣όντισ̣ο̣[ν] τ[ὴν γενηματογρα]φ̣[ί]αν ἀνεθῆνα̣ι̣
τῶν ὑπ̣αρχόντ̣ω̣ν̣ [κρατουμένων? τῷ̣] τ̣ῆ̣ς ἀληλενγύ̣(ης)
δικα̣ίῳ. (ἔτους) κγ Τυ̣[βι? (*jour*)? (*vac.*) Π]ο[σι]δ̣ώ̣νια Φιλοξέν̣ου,
ἐ̣π̣ι̣δ̣ε̣δώκα, Ἡρακλ̣είδ̣ης̣ [--- ἔγρα]ψ̣α̣ ὑπ(ὲρ) αὐτ(ῆς̣) μ̣ὴ ε̣ἰδ(υίας)
[γράμμ]ατα. Κά̣λλεις ἡ κ[αὶ Ἀρτεμιδώ]ρ̣[α ἐ]π̣ι̣δεδώκα,
Ἀμ̣μ̣ώ̣νιος ἔγρ̣αψα̣ ὑ[π(ὲρ) αὐτ(ῆς) γρά(μματα)?] μ̣ὴ̣ ε̣ἰ̣δ(υίας), (ἔτους) β Μεσορη γ̅.
Δώσω̣ γ̣ράμματ̣α. (*vac.*) Ἔσ̣τι δ̣ὲ [γλώ]σ̣ση̣ς τοῦ κυρίου
(*vac.*) τὸ ἀντίγρα̣(φον),

Σ̣[ο]υ̣ίλλιος Σατουρνείνος̣ στρατη̣[γῷ̣] Ν̣εσυτ, χα̣ίρε̣ιν.
Βιβλιδείων δοθέντω̣ν̣ μ̣ο̣ι π̣αρὰ Ποσ̣ιδώνιας καὶ Κάλ̣ειτο̣[ς]
τ̣ῆς̣ καὶ Ἀρτεμιδώρας Φ̣ιλοξ̣ένου τὸ̣ ἕ[τ]ερ[ο]ν̣ σημ(ειωσάμενον) πεμφθῆ-
-ναί σο̣ι̣ ἐ̣κέλ(ευσα), ὧν τὰ ὑπάρχ̣ο̣ν̣τα τοῦ̣ π̣ατρὸς δι’ ὄφλημα

ἐγ̣ενηματογραφήθη̣ φ̣[ρ]ό̣ντισον ἐὰν τοῦτο εἰσενέγκ[ωσ]ι
κ̣α̣ὶ μ̣η̣δ̣ὲν ἕτερον ὀφείλ̣ω̣σι̣, τὰς προσόδ̣ους αὐταῖς τῶν
ὑ̣[π]α̣[ρ]χ̣ό̣ντων ἀνεθῆναι κρατουμ̣έ[ν]ων τῷ̣ λόγῳ̣ τῆς
[ἀλλ]η̣λ̣εν̣γύη̣ς̣ .ο̣.ο̣υ̣ς̣....[..] ...φ̣.[..]μα εἰσ̣ενεχθῇ̣
- - - - - - -

4 ἡμῖν ‖ **5** δραχ— | ∠ ‖ **12** βιβλιδίων ‖ **14** ἐκλογιστίαν ‖ **18** αλληλενγ| | l. ἀλληλεγγ(ύης) ‖ **19** L ‖ **20** υ) | αυ^{τ} | ει^{δ} ‖ **22** L ‖ **24** αντιγρ∫ ‖ **27** σημ ‖ **28** εκελ ‖ **32** [ἀλλ]ηλεγγύης

Colonne III

ἐ[π]ιστολὴν̣ κελεῦ̣σαι φ̣ᾶναι̣ καὶ τῶ[ι?]
στρ̣ατηγῶι [γ]ε̣νέ̣σθα̣ι ἵν'ὦμεν̣ ε̣ὐ̣ε̣ργ̣[ε]-
τημέ̣ν̣αι. Διευτύχ̣ει. (*vac.*) Ποσιδώνια
κ̣αὶ Κάλλεις ἡ καὶ Ἀρτε̣μ̣ιδώρα, ἐπ̣ι̣δ̣ε̣δ̣ώ̣-
καμεν. Ἀμμώνι̣ο̣[ς] ἔγραψα ὑπὲρ [αὐτῶν]
μὴ εἰ̣δυειῶν γρά(μματα). (ἔτους) γ̣ Φ̣α̣ω̣[φι (jour)?].
Ὁ σ[τρ]ατηγὸς προνοή̣σει ο̣ι̣ς̣... ωc
τε τὰ ἀκόλ̣ουθα πράξῃ̣ ἀρκού-
μενος τοῖς̣ διὰ τῶν β̣ιβλιδεί̣ων ἐν-
γεγρ̣α̣μ̣μ[ένο]ι̣ς. Ἀπό̣δος̣. Ἀμ̣μ̣ώνιος ὁ καὶ
Ἀχε̣ι[λλ]εὺς πα̣ρε̣κ̣όμισα τὸ προκ̣είμ(ενον) βιβλ̣ίδιο̣[ν]
το̣ῦ κρατί̣σ̣τ̣[ο]υ̣ διοικητοῦ. (Ἔτους) γ Λουκ<ί>ου
Σ̣[επτ]ι̣μ̣ί̣ο[υ] Σ[εο]υ̣ήρου̣ [Περτ]ί̣ν̣ακ̣[ος] Σ̣εβα̣[σ]τ[ο]ῦ̣
Φ̣α̣[ω]φ[ι] κθ.

6 l. εἰδυιῶν | γρ∫ | L ‖ **9** l. βιβλιδίων ‖ **11** προκει^{μ} ‖ **12** L ‖

2.2. Traduction

Colonne 1

[1] Héphaistiôn, alias Ammôninos, secrétaire royal faisant aussi fonction de stratège, à Héphaistiôn alias Ammôninos, secrétaire royal dudit nome, très cher, salutations. D'une pétition qui m'a été transmise sur une souscription de Suillius Saturninus, le très puissant diœcète, au nom de Posidônia et Kallis, alias Artemidora, réclamant qu'on donne les choses décrites ci-après qui sont à leur père, je t'en envoie la copie, très cher, afin que tu en sois informé et que tu en remplisses tes parts spécifiques.

(Porte-toi bien ?)

An 3 de l'empereur César Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste, Hathyr.

[9] À Suillius Saturninus, le très puissant diœcète, de la part de Posidônia et de Kallis, alias Artemidôra, toutes deux filles de Philoxenos, fils de Hérôn, du village de Paarkhèbis du nome Nesyt. D'une pétition que nous t'avons remise, Seigneur, et d'une lettre que nous avons reçue à ce sujet lors de la deuxième année écoulée, le 3 Mesorè, voici d'abord une copie de la pétition :

[16] À Suillius Saturninus, le très puissant diœcète, de la part de Posidônia et de Kallis alias Artemidôra, toutes deux filles de Philoxenos fils de Hérôn, ayant pour mère Zmais, fille de Psenobasthis, du village de Paarkhèbis du nome Nesyt. Nous faisons une demande qui a été préapprouvée par le très puissant Rufinius ancien diœcète à l'encontre des compagnons de notre père Philoxenos fils de Hérôn, nous-même demandons aussi à recevoir les mêmes droits, car notre père Philoxenos a été assigné en l'an 18 du divin Aelius Antonin avec d'autres soit pour […], soit à préparer quelqu'un (?) quant à son équipement et pour la découpe des algues […] [28] par le Préfet Libéralis et des autres qui ont été déposés par ceux qui ont été […] fausse-bouche de la côte […]. Il est allé se se renseigner auprès d'eux au sujet de la valeur et pour cette raison, le revenu […] auprès de chacun […]

Colonne II

[1] La mise sous séquestre des biens paternels. Nous-mêmes demandons donc aussi, bienfaiteur, que soit ordonné au stratège du nome de relâcher pour nous la mise sous séquestre des biens paternels [---] à notre père selon le bien (?) [---] des 2464 drachmes et une demi-obole reçues en succession [---] de la valeur de ses biens [---] Nous demandons d'inscrire < cela > pour nous afin que nous recevions un bienfait. Voici maintenant la copie de la lettre du très puissant Rufinius :

[11] Vestidius Rufinus au stratège de Nesyt, salut. De pétitions qui m'ont été données [---] par (?) Sarapiôn et Didymos, à qui [---] l'*eklogistia* […] je t'ai envoyé. S'il a donc été obligé de (?) [---] parce qu'il avait des dettes, si [elles ont contribué en cela] et qu'elles ne doivent [rien rembourser] d'autre, fais-en sorte que soit levée [la mise sous séquestre] de leurs biens [confisqués ?] selon la règle de garantie mutuelle. En l'an 23, Tybi, [le ---]. (19) Poseidônia, fille de Philoxenos, j'ai remis [la lettre]. Hérakleidès, j'ai écrit pour elle puisqu'elle ne sait pas écrire. Kallis alias Artémidôra, j'ai remis [la lettre]. Ammônios, j'ai écrit pour elle puisqu'elle ne sait pas écrire, le 3 Mésorè de l'an 2. Je donnerai la lettre. Voici maintenant la copie de la décision du seigneur :

[25] Suillius Saturninus au stratège de Nesyt, salut. J'ai ordonné que te soit envoyé l'autre document signé au sujet des pétitions qui m'ont été envoyées de la part de Poseidônia et de Kallis alias Artemidôra, filles de Philoxenos. Les biens de leur père qu'on a mis sous séquestre parce qu'il avait des dettes, fais-en sorte, si elles ont contribué à cela et qu'elles ne doivent rien rembourser de plus, que leurs revenus sur ces biens confisqués soient levés selon l'accord de la garantie mutuelle [---]

Colonne III

[…] [1] lettre, ordonner de dire aussi au stratège que ce soit fait afin que nous puissions recevoir un bienfait. Sois heureux. Poseidônia et Kallis alias Artémidôra, nous avons remis < la lettre >. Ammônios, j'ai écrit pour elles puisqu'elles ne savent pas écrire. 6 An 3, Phaophi [le ---].

[7] Le stratège prévoira […] qu'il mènera à bien la suite en se contentant des choses mentionnées par les pétitions. Délivre cela. Ammônios, alias Achilleus, j'ai transmis la pétition ci-dessus du très puissant diœcète. An 3 de Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste, le 29 Phaophi.

2.3. Commentaire

Colonne I

1-3. Outre le fait que l'homme s'adresse un courrier à lui-même, il s'agit surtout de celui qui officie comme stratège qui écrit au secrétaire royal, son plus proche collègue. La dernière partie, τῷ φιλ(τάτῳ) χαίρειν, est largement attestée (près de 200 fois sous cette forme exacte) et se trouve employée communément comme formule de salutation objective (et non affective comme c'est le cas dans la littérature grecque[8]) ; l'emploi est courant dans le cadre d'affaires ou de correspondances officielles, ce qui est le cas ici[9]. La lecture de ces premières lignes a pu être confirmée, de même que celle des lignes 5 à 7, grâce à la précédente édition de Wilcken (*SB* XVIII 13175, col. IV, l. 1-2 et 5-7 et col. V, l. 1-2 et 5-7, soit les documents 4 et 5 de cette édition), puisque la première partie de ces documents ont des constructions communes.

1. διαδεχό(μενος) καὶ τὰ κατὰ τὴν στρα(τηγίαν) : littéralement, « et succédant conformément à la stratégie ». Cette expression atteste à de nombreuses reprises des cas dans lesquels le poste de stratège est occupé « par intérim » pour diverses raisons (absence du stratège, vacance du poste, p. ex.). Ainsi c'était souvent le secrétaire royal, le collègue avec lequel il administrait le nome, qui reprenait son poste ; un autre stratège ne pouvait aucunement le remplacer, sauf dans le cas très particulier du nome Arsinoïte, où le stratège d'une *méris* pouvait remplacer celui de l'une des deux autres[10]

8 Landfester 1966, p. 75 sqq.

9 Gonis 1997.

10 de Kat Eliassen 1979 ; Whitehorn 1988. Tait 1922 pour les liens entre le stratège et le scribe royal.

Cette formulation apparaît parfois avec le participe directement suivi du poste officiel, donc sans la préposition κατά, que celui soit dans un contexte administratif – par ex. dans *P.Oxy.* VI 899, l. 35 (Oxyrhynchus, 200) : διαδεχόμενος τὴν στρατηγίαν – ou religieux – dans *P.Achm.* 8, l. 5 (Panopolite, 197) : διαδεχόμενος τὴν ἀρχιε[ρ]ωσύνην.

2. Νεσυτ : il ne s'agit pas de la place attendue pour le nom du nome. Dans les documents suivants (4.I.1 et 5.I.1) le toponyme succède à l'identification du secrétaire royal, mentionné en premier, puis est rappelé par l'expression τοῦ αὐτοῦ νομοῦ (« du même nome »). Le toponyme aurait également pu être intégré en complément de στρατηγία, comme l'atteste *P.Lond.* III 1157v (a), l. 1 (Hermopolis, 249) : διαδεχομένῳ τὴν στρ(ατηγίαν) τοῦ Ἑρμοπολ(ίτου) νομοῦ).

3. [Τοῦ ἐπ]ενε[χθέ]ντο[ς] μοὶ βιβλιδίο[υ] : la formule est construite avec ἐπιφέρω (« apporter ») au participe passé de l'aoriste (masculin génitif singulier) et agit en tant que complément du nom de τὸ ἀντίγρα(φον) à la ligne 5. La formule se retrouve une dizaine de fois dans la correspondance administrative comme des pétitions, tel *P.Oxy.* XX 2278, l. 2 (Oxyrhynchus, IIIe s.), mais aussi pour un achat dans *P.Muench* III 64, l. 7 (Arsinoïte, 86/87), une déclaration, *P.Oxy* LXIII 4377, l. 7 (Oxyrhynchus, 369) ou encore un reçu, *Chr.Mitt.* 30, l. 25-26 (Alexandrie, Arsinoïte, 228 av. J.-C.). Aussi et surtout, cette formule se retrouve à la ligne 4.I.4 (τοῦ ἐπενεχθέντος μοι βιβλειδί[ου]).

Σουιλλίου Σατουρνίνου : transcription du nom latin Suillius Saturninus[11], le nom Saturninus[12] est très référencé (288 fois selon TM) mais celui de Suillius n'est attesté que dans un seul document, *P.Princ.* II 27 (Oxyrhynchus, 191/2) (Vo l. 14 et Ro l. 1) à propos d'un certain *iuridicus* (δικαιοδότης) Suillius Julius. Aucun autre document ne fait donc mention du personnage ici nommé au poste de diœcète.

κρατίστου : au IIe siècle, le titre est employé pour rendre le latin *egregius* (« éminent ») qui permet d'identifier son détenteur comme étant de rang équestre. Cette formule, dont une liste des utilisations a été produite[13], peut être employée dans de nombreux cas. Les principales utilisations dans l'administration égyptienne sont pour : le préfet d'Égypte, *BGU* II 420, l. 7 (Soknopaiou Nesos, 130-131), le diœcète, *P.Mich*. XI 623, l. 9 (Oxyrhynchus, 188-190), le *juridicus*, BGU I 240, l. 12 (Soknopaiou Nesos, 167-168), l'archiprêtre, *Chr.Wilck.* 363, l. 4-5 (Arsinoïte, IIe s.), l'*archidikastès*, *P.Ryl.* II 120, l. 20 (Hermopolis, 167), le procurateur, *BGU* III 891r, l. 16 (Arsinoïte, 144) ou encore l'épistratège, *P.Oxy.* XVII 2118, l. 6 (Oxyrhynchus, 156).

4. [δ]ιο[ικ]ητοῦ : la fonction de diœcète (διοικητής)[14] correspond au deuxième échelon de l'administration égyptienne, juste en-dessous du préfet d'Égypte. Si la fonction existait déjà à l'époque ptolémaïque[15], il est possible qu'elle n'ait été définie clairement que sous le règne d'Hadrien (117-138) et depuis ce moment, le titre de κράτιστος lui est attribué – *Chr.Mitt.* 88 (Alexandrie, 142-144) est la première attestation du poste avec la mention de κράτιστος. Son poste équivaudrait à celui d'un chef du département des finances, s'oc-

11 Hagedorn 1985, p. 202.

12 TM Nam 11970.

13 Hornickel 1930, p. 19-22.

14 Hagedorn 1985.

15 Mooren 1977, p. 136-158 ; Thomas 1978, p. 187-194.

cupant de la gestion des comptes publics généraux, à côté de l'*idios logos*, qui s'occupe de la gestion de la propriété de l'État et de l'*ousiakos logos* en charge des actifs agricoles. Néanmoins, il n'intervenait que rarement dans les affaires de petite importance, alors régies par ses subalternes. Le haut-fonctionnaire intercédait surtout auprès des citoyens sur les affaires fiscales et les relayait aux stratèges en indiquant le *modus operandi*. Au niveau de sa place dans l'administration, on le sait très proche du pouvoir, formant souvent un « trio » avec le préfet d'Égypte et le *juridicus*.

Ποσιδώνιας : à l'inverse de son équivalent masculin, Ποσιδώνιος[16], ce nom est attesté pour uniquement sept individus (à l'inverse de son équivalent masculin, bien plus courant)[17]. La seule Ποσιδωνία de Basse-Égypte est attestée dans *P.Stras.* V 304 (Alexandrie, IIe-IIIe s.) mais n'a probablement aucun rapport avec cette affaire.

Κάλλειτος : variante du nom Κάλλις[18], attesté pour une cinquantaine d'individus. Masson suggère que ce nom est un hypocoristique[19] ; Dubois fait le même constat, bien que ce soit axé sur une étude onomastique d'îles italiennes[20].

τὰ ὑ̣π̣ο̣κείμ(ενα) : seule la fin du mot est visible ainsi que l'abréviation. Le terme est mis en parallèle avec la ligne III.11 : τὸ π̣ροκ̣εί(μενον) βιβλ̣ί̣διο̣[ν].

5. π[ρο]σενέγκ̣αι : cette forme verbale est transmise de façon très lacunaire : le début est endommagé comme la fin. Néanmoins, la restitution a pu être rendue possible grâce au reste de la phrase ; la forme verbale dépend du ἀξιούντων (« réclamant ») qui demande donc un infinitif.

5-6. ἵν' εἰδῇς καὶ τὰ ἴ̣δια | [μέρη] ἀ̣ναπληρώσῃ̣ς : la formule est attestée neuf fois dans la documentation, principalement au IIe siècle, tant dans la correspondance officielle, comme *P.Giss.* 48, l. 29-30 (Antinopolite, 203-204) que dans une lettre privée, *P.Alex.* 26, l. 20 (prov. inconnue, IIe-IIIe s.) : ἵ̣ν̣α̣ τὴν χώραν μου̣ ἀ̣[ναπ]λ̣ηρώσῃ̣ς)[21]. Son utilisation est à chaque fois en fin de lettre et se trouve sur des communications impliquant la plupart du temps les responsables des nomes.

6. (*vac.*) [(2e m. ?) ἔ̣ρρωσο] : la formule est restituée en raison de son apparition dans les autres documents aux lignes 4.I.6 et 5.I.9, au même emplacement. Il s'agirait là d'une autre main qui est probablement celle du stratège. Le (*vac.*) est ainsi indiqué, comme il le sera à plusieurs reprises dans ce travail, plutôt que par l'utilisation d'un blanc typographique, en accord avec les recommandations d'A. Martin sur le sujet[22].

16 TM Nam 5236.

17 TM Nam 5235.

18 TM Nam 3559.

19 Masson 1990, I, p. 613.

20 Dubois 2005.

21 *WB* I col. 103.

22 Martin 2020 ; pour les usages divers du vacat, voir le chapitre Approfondissement (p. page 216).

7. (ἔτους) γ : le signe en équerre (L) pour ἔτους n'est visible que par le trait horizontal. Il ne fait néanmoins aucun doute sur sa présence, notamment avant le *gamma* qui indique la troisième année de règne.

8. [Ἁ]θυρ : bien que seule la fin du mois soit visible, il s'agit ici du mois d'Hathyr, qui correspond à la période du 28 octobre au 26 novembre. C'est notamment la même place (et le même mois) que pour les deux autres documents 4 et 5.

11. Φιλοξένου [Ἥ]ρωνος : les deux noms sont très employés (respectivement plus de 500 et près de 3500 fois) ; un homonyme[23] qui a vécu dans la fin du IIe siècle est attesté dans *P.Thmouis*, colonne 141. Cet individu n'est pas à associer avec certitude au Philoxenos, fils d'Hérôn du *P.Stras.* 904. La géographie et la période sont relativement similaires mais au vue des données existantes d'un côté et de l'autre, le rapprochement ne peut être qu'une hypothèse de travail.

À plusieurs reprises, un Φιλόξενος Ἥρωνος est donc attesté dans *P.Thmouis.*[24], précédé de sa localisation : Θμοιβαστείτου κωμῶν Πλεμα, col. 141, l. 5. On le sait également originaire de Thmouis (ἀπὸ Θμούεως, col. 141 l. 16), ancienne capitale du nome susmentionné. Le village de Plema[25] n'est connu que par ce papyrus à trois occasions, une fois pour l'individu en question (col. 141 l. 5), une fois pour la perception d'impôts (πρακτορείας, col. 137 l. 20) et une dernière fois pour un Hérôn fils d'Hérôn (col. 148 l. 10), auquel suit, une ligne plus bas : [καὶ -5-6-] ̣νου τοῦ ἀδελφ[ο]ῦ τοῦ ἀδελφ[ο]ῦ. Une possibilité serait de le voir, ayant le même patronyme, comme frère de Philoxenos, ce qui pourrait nous amener à résoudre la ligne 11 : [καὶ Φιλοξ]ένου τοῦ ἀδελφ[ο]ῦ. Quoi qu'il en soit, la mention de Philoxenos, fils d'Hérôn est apposée à χρεώστου τοῦ φίσκου, soit « débiteur du fisc », comme bon nombre des individus mentionnés. Tout de suite après, l'éditrice a lu λιμνιτ[ι]κ(ῆς) < γῆς > | (ἄρουραι) μγ ∠ ις´ λβ´ (l. 7-8), ce qui indique qu'il payait des taxes sur 43 et $^{19}/_{32}$ aroures (ce qui équivaut à près de 12 hectares[26]) de terres limnitiques, c'est-à-dire de terres proches du rivage et, en l'occurrence, très probablement proches du Lac Menzaleh (et, *de facto*, de Nesyt)[27]. Ces données sont suivies des taxes que le contribuable doit payer pour ces terres puis, aux lignes 12 à 18, sont mentionnées d'autres terres acquises par ce Philoxenos lors d'enchères publiques (ἐξ ἀναβ[ι]βᾳσμοῦ ‖ κυρωθεῖσαι, col. 141 l. 14-15) : dix-neuf aroures et demie de terres limnitiques ainsi qu'une aroure de terre sacrée. Plus tôt dans le texte (col. 140 l. 18 à col. 141 l. 4), l'ensemble des terres est précisé comme étant « sèches » (Ἐδάφη [...] ὅλη), c'est-à-dire, selon Kambitsis, « peu productives ou improductives ». Dans l'introduction du *P.Thmouis*[28], on trouve un développement sur ces terres dites « sèches » : cette improductivité n'est pas un phénomène isolé mais a posé des problèmes en même temps à de nombreux cultivateurs, ce qui explique l'exonération des taxes appliquée jusqu'à l'an 169/170 (τὰ τελέσματα ἄχρι τοῦ ι (ἔτους) ἐπισχ(εθέντα) καὶ πρ[ὸς] τὸ ια (ἐτοῦς) διεστάλη, col. 139 l. 22-23). Est également précisé le village auquel se rapportent ces cultures ainsi que la toparchie qui y

23 TM Per 265051.

24 *P.Thmouis* I 1, col. 141 l. 6, 15 et peut-être col. 148, l. 11.

25 *Calderini, Diz.geogr.*, Suppl. 1 p. 288.

26 Considérant que 1 aroure = 2.756,25 m².

27 Blouin 2013.

28 *P.Thmouis*, p. 17-22.

est rattachée : le village de Psenkoltha de la toparchie de Neompsonomoun[29] (Νεομψονομοὺν Ψενκο̣λθά). Les données recensées sur Philoxenos sont notamment résumées dans un tableau de Blouin[30]. En bref, un Philoxenos fils de Hérôn, provenant de Thmouis, aurait acheté une grande quantité de terres proches du rivage, qui se seraient asséchées après leur achat, ce qui aurait éventuellement pu causer l'endettement mentionné dans le document 2. Cependant, même si les indices sont nombreux et la coïncidence serait bienheureuse, il est difficile de certifier qu'il s'agit du même individu dans les deux documents : dans *P.Thmouis* 1, il n'est a priori aucune mention de ses filles, ni d'une localité du nome Nesyt, Paarchébis ou autre.

11. Παρχηβ(εως) : ce village (κώμη), inconnu par ailleurs, est probablement issu de l'égyptien *Pꜣ-Ḥr-m-ꜣḪ-bj.t*[31], soit « Celui (le village) de Horus-dans-Chemmis ». Selon Forgeau, la ville insulaire de Chemmis possédait un temple d'Horus qui y était adoré en tant qu'Harchébis avec sa mère Isis[32]. Il s'agissait de la ville dans laquelle Horus enfant aurait été caché par sa mère Isis de son oncle Seth, dans les marécages du nome Xoïx (Ouest du delta). Cette nomenclature se rapportait aux premières années d'Horus et serait relativement rare, au point qu'on pût pendant un temps douter de l'existence d'un culte dédié à cette forme du dieu.

À la ligne 11, le nom est abrégé avec un *bêta* surélevé mais il est nommé en toutes lettres à la ligne 19.

14. Μεσο̣ρη̣ γ̄ : la lecture est confirmée à la ligne II.22.

I.15, II.9 et III.23. μέν […] δέ […] : cette structure est utilisée, comme en prose classique, pour mettre en opposition plusieurs éléments. Dans le cas des occurrences aux lignes II.15 et III.9, les particules mettent en lien la pétition principale (I.16-II.23) et la lettre insérée (III.11-19), puis sont employées à la ligne III.23 pour expliciter distinguer la pétition recopiée et la réponse du diœcète (II.25–lacune).

18. Ζμαιος : ce nom-là n'est encore pas attesté ailleurs. Le *zêta* initial pourrait venir de l'égyptien *Ns-* (tout comme *S-*) pour indiquer l'appartenance. Concernant la deuxième partie du nom, deux hypothèses sont à envisager : la première est celle du mot *mzỉ* (« lion », transcrit en grec -μουις, -μουεις, -μοις, -μι- en construction, et -ⲙⲓⲏ en copte) ; la seconde est le mot *mỉw* (« chat », qui se transcrit en grec -εμους, -εμαυς et en copte -ⲉⲙⲟⲩ) qui constitue le nom *Pꜣ-mỉw*[33], donnant en grec Πεμαυς, en copte ⲡⲙⲁⲓ[34]. La seconde hypothèse est selon moi plus vraisemblable : le nom entier pourrait être traduit par « celle qui est au chat ». Cette interprétation est intéressante, sachant la forte implantation du culte de Bastet dans le Delta, notamment à Boubastis[35], ainsi que proxémie onomastique avec son

29 Toparchie évoquée dans Blouin 2010b, p. 91-92.

30 Blouin 2014, voir table 6.7, p. 202.

31 Transcription proposée dans Forgeau 1994. TM Nam 251 propose la transcription *Ḥr-m-Ḫb*.

32 TM Geo 8019 ; Forgeau 1994, p. 213-222.

33 *DN* 187, *PN* II 280.12.

34 Sur l'étude de ces deux particules, voir Yoyotte 1988.

35 Quaegebeur 1991 ; Casella 2021, chap. 2 ; Lange-Athindorou 2023.

père Psenobasthis, en égyptien *Pȝ-šr-n-Bȝst.t*, « le fils de Bastet »[36].

20. Ἀξίωσιν ποιούμεθα : si beaucoup de pétitions sont uniquement introduites par le verbe ἀξιόω[37], la formule employée ici est ποιοῦμαι ἀξίωσιν (« faire une pétition »). Cette utilisation se retrouve moins d'une dizaine de fois, comme dans dans *P.Oxy.* XXXIV 2711 (Oxyrhynchus, 268-271), une pétition adressée au préfet d'Égypte de la part d'un gymnasiarque.

προδοκιμασθεῖσαν : participe passé aoriste de προδοκιμάζω, « préapprouver ». Ce composé, malgré la forte occurrence du verbe δοκιμάζω (« approuver »), était jusqu'alors inconnu dans les textes documentaires et reste rare dans la littérature[38].

21. [Po]υφείνου : le diœcète Vessidius (ou Vestidius) Rufinius est attesté dans quatre autres textes : *P.Petaus* 10, l. 6 et 11, l. 4 (Ptolemais Hormou, 184), *P.Oxy.* III 513, l. 29 (Oxyrhynchus, 184) et *P.Mich.inv*. 4000 Ro, l. 4 (Oxyrhynchus, 176-180)[39], à chaque fois qualifié de κρατίστος[40]. Trois de ces documents sont datés de 184 (le dernier cité est de date incertaine, mais proche de 180). Tout cela renvoie à une dizaine d'années avant l'affaire dont il est question ici. Considérant la mention complète τοῦ κρατίσ[το]ῦ [Po]υφείνου γενομένου διοικητο<ῦ> (« de l'ancien très puissant diœcète »), il est certain qu'il s'agit de la même personne.

22. κοινώνων : le mot κοινών a le sens, vague, de « compagnon ». Néanmoins, ce mot peut être employé dans des contextes très variés : un partenaire de vie, d'action politique, de travail, d'entreprise… Un grand éventail d'utilisations est présenté dans un article d'Ogereau[41]. On notera cependant le cas particulier de *P.Rev.* (Arsinoïte, 259 av. J.-C.) qui, bien qu'il soit très éloigné dans le temps de ce papyrus, emploie le mot κοινών dans le sens de compagnon de fermage.

Peu d'indices pourraient aider à mettre le mot juste sur ce substantif. Néanmoins, deux points me font pencher vers l'idée d'un compagnon de travail, voire plus spécifiquement un associé d'agriculture. Tout d'abord, c'est le rapprochement effectué dans le commentaire de la ligne 11 avec Φιλόξενος Ἥρωνος de *P.Thmouis* 1, endetté après l'achat de nombreuses terres qui se sont avérées mauvaises pour la culture. Le second élément qui ferait privilégier l'idée de compagnons d'agriculture est la forte activité associative dans la région[42].

23. Δεόμεθα : l'utilisation du verbe δεόμαι devient relativement fréquente à partir du IIe siècle et se trouve principalement employée dans les correspondances adressées aux hauts-fonc-

36 TM Nam 984 ; *DN* 233.

37 Mascellari 2021, p. 533.

38 Eustathe de Thessalonique, *Commentarii ad Homeri Iliadem*, 1890.28 (προδεδοκιμασμένος) et Philon d'Alexandrie, *De Specialibus legibus*, 4 36 (προδεδοκιμασμένας)

39 Coughlan, Connor 2018.

40 Hagedorn 1985, p. 201-202.

41 Ogereau 2015.

42 Blouin 2014, chap. D et notamment tab. 6.6.

tionnaires, comme ici[43].

23-24. τῶν ἴσων δικαιῶν | τυχεῖν : on retrouve plus d'une quinzaine d'attestations de la formule δίκαιῶν τυχεῖν. Certaines occurrences donnent un sens de « obtenir justice », comme dans *BGU* I 157 (Karanis, IIe-IIIe s.) , l. 13 : τ[υχ]εῖν τ[ῶ]ν ἀπὸ σοῦ δικαίων (« obtenir justice de toi »). Un autre sens se retrouve également pour δίκαιος, qui se rapprocherait du ius latin, soit du droit au sens le plus strict, sens que l'on retrouve par exemple dans *PSI* IX 1040 (Oxyrhynchos, IIIe s.), l. 16-17 : ἀπολύει | τῶν πατρωνικῶν δικ(αίων) (…) παντί, « il libère chacun des droits patronaux ». C'est l'utilisation de l'adjectif ἴσων, apposé à δικαίων, qui me fait pencher davantage sur la seconde interprétation.

24. ἀνεδόθη : forme du verbe ἀναδίδωμι que je traduis par « a été assigné », dans le sens légal d'une autorité qui assigne un homme à une tâche[44]. Dans *P.Mich.* XI 604 (Oxyrhynchos, 223), un amphodogrammate (secrétaire de quartier) assigne deux hommes à la sitologie d'un village (ἀναδοθέντες εἰς σειτολογίαν (l. σιτολογίαν)). La structure est ici identique avec les deux εἰς de la ligne 26.

La raison de l'assignement n'est cependant pas mentionnée ici. Il pourrait s'agir tout simplement des dettes mentionnées aux colonnes suivantes, mais j'émets une autre supposition, développée dans le commentaire de la ligne 28.

η̄ : le trait horizontal à côté du signe me fait préférer l'interprétation d'un numéral (8) plutôt que de la conjonction ἤ.

26. τὸ παρακομισ̣[.].ν̣... : le début de la forme verbale est certain, jusqu'à ce qu'elle se perde dans la déchirure de la *kollêseis* avant d'être partiellement effacée. Il y a plusieurs hypothèse sur la nature de ce mot (ou de ces mots) : une première possibilité serait de faire suivre au τὸ un participe neutre à l'accusatif. Une des formes qui pourrait en ressortir, et conviendrait aux lacunes, serait παρακομισθέν ; néanmoins, les quelques deux ou trois signes suivants restent orphelins. Une deuxième piste serait de faire suivre au τὸ un infinitif aoriste (à l'aoriste puisque le verbe suivant le deuxième ἤ (κατασκευασθῆναι) l'est aussi), ce qui donnerait παρακομίσαι (actif) ou παρακομισθῆναι (passif) mais le problème des traces persiste.

La forme verbale, quelle qu'elle soit, est basée sur le verbe παρακομίζω qui peut avoir plusieurs significations, dont celles de « fournir », « délivrer » ou « recevoir » qui sont les plus récurrentes dans la documentation papyrologique, que ce soit vis-à-vis d'une terre (*P.Col.* IV 86), d'une taxe (*P.Col.* IV 90) ou d'autres biens ; le sens de « fournir » pourrait davantage convenir s'il est en lien avec la deuxième partie de la phrase (κατασκευασθῆναι τὰ σκευήν).

43 Mascellari 2021, p. 539-540.

44 Lewis 1975, p. 111-112.

27. θείνων : le mot θίς, outre son sens le plus fréquent de « banc de sable », a aussi été utilisé dans l'*Iliade*[45], puis à deux reprises par Aristote[46] pour signifier des mauvaises herbes qui sont sur le bord du rivage et, par extension, les algues ; ce sens, bien que nullement attesté dans la documentation papyrologique, pourrait être compréhensible, associé à κεασθεῖσων, « couper ».

κεασθεί̣σῳν : participe aoriste passif du verbe poétique κεάζω (« couper », « briser »). Sa présence est très surprenante du fait qu'on le retrouve principalement dans les œuvres épiques d'Homère et uniquement dans la littérature, jusqu'alors.

28. Λ̣ιβερᾶλις το[ῦ ἡγε]μονεύσαντος : Marcus Sempronius Liberalis a occupé le poste de préfet d'Égypte entre 154 et 158[47] sous Antonin le Pieux (161-138). Il est principalement connu pour la proclamation d'un édit en 154[48], la même année que celle mentionnée dans le document : ιη (ἔτους), l. 25. Dans cet édit, le préfet incite les individus qui ont quitté leur foyer et sont allés vivre ailleurs (donc les anachorètes) à retourner d'où ils viennent et ce sans aucune incrimination si c'est fait dans les trois mois qui suivent l'édit ; si un individu ne retourne pas chez lui, il ne sera alors plus considéré comme un suspect (ὕποπτος) mais comme un criminel (κακοῦργος). Les deux événements, l'édit et le retour de Philoxenos, pourraient avoir un lien, puisque l'on sait que ce dernier était endetté. Cependant, si le lien entre les deux événements est avéré, l'absence de procès pour abandon du foyer décrit dans le texte n'a pas empêché l'assignation (ἀνεδόθη) mentionnée plus haut dans le texte.

29-30. ἐν ψευδοστόμ(ατι) | τῆς παραλίας : « sur une fausse-bouche de la côte ». Cette précision indique le lieu d'assignation de Philoxenos. Avant d'aller plus loin dans l'approfondissement de cette expression, il convient de rappeler certaines notions géographiques sur le Delta.

Hérodote décrit le Delta du Nil comme étant πεντάστομος[49], c'est-à-dire « à cinq bouches » : incluant donc les branches canopique, mendésienne, pélusiaque, saïtique et sébennytique ; les bouches bolbitines et bucolique sont quant à elles considérées comme des « bouches artificielles »[50] car « [elles] n'ont pas été formées naturellement mais ont été creusées »[51] (Τὸ δὲ Βολβίτινον στόμα καὶ τὸ Βουκολικὸν οὐκ ἰθαγενέα στόματα ἐστὶ ἀλλ᾽ ὀρυκτά,). D'est en ouest, l'ordre des sept bouches (cinq bouches naturelles et deux artificielles) est : Canopique (Héracléopolite), Bolbitine, Sébennytique, Phatnitique (Bucolique), Mendésienne, Tanitique (Saïtique), Pélusiaque[52].

45 Homère, *Iliade*, XXIII, 692-693 : ἀναπάλλεται ἰχθὺς | θὶν᾽ (θίνι) ἐν φυκιόεντι (« un poisson bondit sur les algues du rivages »)

46 Aristote, *HA*, VIII, 598a chap. XIII : Καὶ ὁ θὶς ὁ μέλας φύεται πρὸς τῇ γῇ (« Et l'algue noire (ou « mauvaise-herbe noire ») pousse près de la terre »).
Ibid. IX, 620a, chap. XXXV : Τὸ δὲ πυγαῖον μόνον θινὸς ὄζει (« Et leur croupion seul a l'odeur de l'algue »)

47 Bastianini 1980, p. 82.

48 *BGU* II 372 (Arsinoïte, 154) ; Strassi-Zaccaria 1988 ; Cowey 1995.

49 *Histoires*, II, 10.

50 Carrez-Maratray 2019, p. 7.

51 Hérodote, *Histoires*, II, 17.

52 Pour la localisation des embouchures et les équivalences de noms, voir Carrez-Maratray 2003b.

Revenons-en au mot abrégé : deux possibilités de résolution sont à envisager : ψευδοστόματι (n. ψευδόστομα) et ψευδοστόμῳ (n. ψευδόστομον). Le premier apparait uniquement chez Strabon[53] lorsque celui-ci fait une description de la côte du Delta d'ouest en est. Là, plusieurs bouches sont évoquées (Φατνιτικόν, Μενδήσιον, Ταvιτικόν, Πηλουσιακόν), lesquelles se trouvent dans la région où se déroule cette affaire ; juste après est rédigée une phrase : Ἔστι δὲ καὶ ἄλλα τούτων μεταξὺ ὡς ἂν ψευδοστόματα ἀσημότερα (« Il en existe encore d'autres, mais il s'agit de fausses-bouches, insignifiantes »). L'auteur développe sa pensée sur ces « fausses-bouches » : Ἔχει μὲν οὖν εἰσαγωγὰς τὰ στόματα, ἀλλ' οὐκ εὐφυεῖς οὐδὲ μεγάλοις πλοίοις ἀλλ' ὑπηρετικοῖς διὰ τὸ βραχέα εἶναι καὶ ἑλώδη (« Leurs embouchures permettent certes l'entrée d'embarcations, mais elles sont impropres à la navigation de grands bâtiments et ne servent qu'aux péniches parce qu'elles sont étroites et marécageuses »).

Le nom ψευδόστομον apparait quant à lui à dix reprises chez Claude Ptolémée, tantôt comme nom commun, tantôt comme nom propre. La première attestation[54] concerne le delta du Danube avec une bouche Pseudostomon (στόματι Ψευδοστόμῳ) qui se jette dans la mer Noire. Au livre VII, qui concerne la vallée de l'Indus, le mot est employé à plusieurs reprises pour désigner diverses fausses-bouches dans la région[55]. Enfin, deux attestations sont plus parlantes dans le livre IV lorsqu'il fait la liste des sept bouches du Nil (Νείλου στόματα ἑπτά)[56] : il mentionne l'héracléopolite, la bolbitine, la sebennytique, la phathnitique, la mendésienne, la tanitique et la pélusiaque et insère entre la sébennytique et la phathnitique (donc à l'Ouest de l'actuelle Damiette) les Πινέπτιμι ψευδόστομον et Δίολκος ψευδόστομον. Plus loin, Claude Ptolémée entend situer trois subdivisions de Delta[57] : un « grand Delta » (Μέγα Δέλτα) entre la branche qu'il appelle l'Agathos Daimôn (la Canopique) et la Boubastique, un « petit Delta » (μίκρον Δέλτα) entre la Boubastique et la Phatnitique et enfin un « troisième Delta » (τρίτον Δέλτα) « à mi-chemin entre les deux, lorsque la branche Boubastique se divise en celui qui traverse Athribis et l'embouchure de Pineptimi » (μεταξύ πως τῶν εἰρημένων, καθ' ὃ σχίζεται ὁ Βουβαστιακὸς εἰς τὸν δι' Ἀθρίβεως πόλεως καὶ τοῦ Πινέπτιμι στόματος ῥέοντα). Le Δίολκος est à situer à l'ouest du Πινέπτιμι, sans localisation exacte[58].

De plus, un passage de Diodore de Sicile[59] permet une précision supplémentaire : tandis que l'auteur évoque les affrontements entre les diadoques Antigone et Ptolémée, on apprend qu'Antigone, voulant prendre d'assaut le Delta du Nil, « jeta ses navires contre [le lieu] appelé Pseudostomon » (προσέπλευσεν ἐπὶ τὸ καλούμενον Ψευδόστομον) mais que cette entrée étant défendue par des troupes, il se retire alors et cette fois « jeta ses navires contre la bouche du Nil appelée Phatnitique » (προσέπλευσεν ἐπὶ τὸ στόμα τοῦ Νείλου τὸ καλούμενον Φατνιτικόν) ; cette tentative restera infructueuse, mais ce court passage a le mérite de placer un lieu-dit Pseudostomon non loin de la branche Phatnitique.

53 Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 18. Le texte grec et sa traduction sont empruntés à Benoît Laudenbach.

54 Claude Ptolémée, *Géographie*, III.10.6.

55 C. P., *Géographie*, VII.1.8, 18, 30, 33, 82, 82, 86.

56 C. P., *Géographie*, IV.5.10.

57 C.P., *Géographie*, IV.5.39-41, planche XI.

58 Toussoun 1922, p. 51.

59 Diodore de Sicile, *Bibl. Hist.*, 20, 75.

Enfin, et c'est la dernière source antique qui aide à comprendre ces fausses bouches, Pline l'Ancien écrit que le Nil contenait en tout et pour tout douze bouches dont quatre étaient des fausses-bouches (*falsa ora*)[60], reste une bouche qui n'est pas décrite par lui, peut-être également une fausse-bouche.

En somme, voici ce que les données connues sur les ψευδοστόματα : le terme signifie « fausse-bouche », ce sont de petites embouchures « impropres à la navigation », « étroites et marécageuses » (Strabon) ; il y en a plusieurs (Strabon), deux nommées (Claude Ptolémée) ou 4, si non 5 (Pline l'Ancien) ; les ψευδόστομα Πινέπτιμι et Δίολκος se trouvent entre la bouche Sébennytique et la bouche Phathnitique (Claude Ptolémée) ; il y aurait un *pseudostomon* à l'est de la bouche Phatnitique (Diodore de Sicile).

Plusieurs chercheurs ont tenté de déterminer la nature et la position de ces pseudo-bouches. Parmi eux, O. Toussoun, à l'aide des indications des différentes sources mentionnées plus tôt, a proposé des localisations pour ces lieux[61]. La différence principale avec ses prédécesseurs, par exemple Malte-Brun, est sa position sur laquelle des embouchures du lac Menzaleh, celle de Dibeh (le plus à l'est du lac) ou celle de Gemileh (à l'ouest), correspond à la bouche mendésienne et laquelle correspond alors à la fausse-bouche.

Mon hypothèse se base sur le récit de Diodore de Sicile bien que l'écart temporel entre l'auteur (Ier siècle avant notre ère) et ce qu'il raconte (IVe siècle) soit conséquent. Antigone s'éloignait de Péluse et allait vers l'ouest, il tenta d'abord d'entrer par le lieu-dit Pseudostomon avant de continuer sa route pour tenter d'entrer par la bouche Phatnitique. Si, suivant l'interprétation de Toussoun, qui place les différentes entrées suivant l'ordre Pseudostomos / bouche mendésienne / bouche phatnitique, « Démétrios, trouvant l'entrée de Péluse infranchissable, essaye de débarquer plus loin à l'ouest – d'abord au pseudostomos (*sic*), fausse issue, probablement l'actuel Lac Menzaleh, puis à la bouche de Damiette (Phatnitique) »[62] il aurait dû, selon l'interprétation de Toussoun, d'abord observer la bouche Mendésienne avant d'arriver à la Phatnitique. C'est pourquoi mon idée est de placer la fausse-bouche à l'embouchure occidentale du lac et la bouche Mendésienne à l'embouchure orientale. Cet argument va notamment à l'encontre de la vision de Droysen, lequel estime que la fausse-bouche est « l'exutoire le plus oriental du lac Menzaleh »[63] tandis que Malte-Brun considère la bouche Mendésienne comme « représentée par celle de Gémileh » tandis qu'il mentionne une autre bouche qui est celle de Dibeh, « un peu à l'ouest de celle de Gémileh »[64].

60 Pline l'Ancien, *Hist. Nat*., V.60 : XII *enim reperiuntur superque quattuor, quae ipsi **falsa** ora appellant* (« de fait, [les bouches] se trouvent être douze sur lesquelles quatre que ceux-ci [les Égyptiens] appellent **fausses bouches »).**

61 Toussoun 1922, p. 51-52.

62 Bevan 1934, p. 51.

63 Droysen 1884, p. 444, n. 1 : « Le nom de « fausse Bouche » (Ψευδόστομον) est donné à plusieurs issues des lagunes qui bordent le rivage. Comme la flotte, partant de la bouche désignée ici, atteint en une nuit (…) la bouche de Damiette [bouche Phatnitique], (…) on est en droit de supposer que le ψευδόστομον indiqué est l'exutoire le plus oriental du lac Menzaleh ».

64 Malte-Brun, p. 304.

Reste enfin à traiter de la résolution exacte de l'abréviation. Wilcken avait relevé quelques mots des premiers documents même s'il n'en avait pas fait d'édition complète, tels que le nom du village Παραρχῆβις mais aussi et surtout « ἐν ψευδοστόμ(ῳ) τῆς παραλίας » [65]. Deux mots différents sont employés dans la littérature pour les fausses-bouches du Nil[66] : le mot τὸ ψευδόστομα (-ατος) est employé par Strabon (acc. pl. ψευδοστόματα dans le texte) tandis que Claude Ptolémée et Diodore de Sicile emploient le mot τὸ ψευδόστομον (Δίολκος / Πινέπτιμι ψευδόστομον et τὸ καλούμενον Ψευδόστομον). Puisque les deux dernières sources mentionnées emploient ce mot par rapport à des lieux-dits et n'étant pas certain que le ψευδοστομ( ) du texte correspond effectivement à l'un ou à l'autre, j'aurais tendance à utiliser le mot générique de ψευδόστομα tel qu'employé par Strabon, ce qui donne la résolution ἐν τῷ ψευδοστόμ(ατι) τῆς παραλίας.

30. . .[.].λα.θέντων : au regard de la désinence, il s'agit probablement d'un participe aoriste passif, peut-être accordé avec αὐτῶν à la ligne 29. En raison du peu de traces restantes du début du participe, il est difficile d'être certain de la lecture. Il faut cependant noter que ce participe ne peut être en lien direct avec l'autre de la ligne 27 puisque le premier est féminin et celui-ci est masculin ou neutre.

31. ὁ πόρος : le terme peut avoir un sens proche de τὰ ὑπάρχοντα (« les biens »), employé à plusieurs reprises dans le document ; il s'agissait exclusivement de propriétés, de maisons, jardins, terres viticoles et agricoles[67] ; cette idée de terrains agraires renvoie alors à ce Philoxenos qui apparait dans *P.Thmoui*s 1 et qui possédait, en tout, plus d'une cinquantaine d'aroures de terres.

33. Seules quelques traces d'encre sont visibles : l'extrémité d'une haste verticale sous le tau de τὸ et quelques autres sous les premères lettres du mot suivant. Le papyrus a sans aucun doute été coupé sous cette ligne.

Colonne II

1. Le contenu de la lacune entre les lignes I.33 et II.1 n'est pas déterminable, pas plus que le nombre de lignes perdues. Néanmoins, puisque dans la lacune de la fin de colonne II, j'ai estimé que trois ou quatre lignes doivent être manquantes[68], il s'agit probablement du même nombre ici.

γεγνημ̣ατογρ̣αφίαν : le mot a été identifié grâce à sa réutilisation à la ligne 3. La question de la séquestration des biens est plus largement étudiée dans le chapitre d'approfondissement[69].

65 Wilcken 1908, p. 125.

66 J'exclus donc de cette réflexion les attestations du mot dans les livres III et VII de la *Géographie* de Claude Ptolémée, qui relèvent selon les cas plus de toponymes que de qualificatifs.

67 *O.Wilck.* I, p. 506 *sqq*. ; Rostovtzeff 1910, p. 135.

68 Cf. Commentaire de la ligne II.33.

69 Cf. p. «1.2. Chronologie et étapes», page 218 *sqq*.

τῶν πατρ[ῴων] ὑπ̣αρχόντων : la même formulation se retrouve aux lignes II.4-3 (τῶν π̣ατρ̣ῴ̣[ων] ὑ̣π̣αρχόντων) tandis qu'à d'autres reprises se retrouve le génitif τοῦ πατρός comme à la ligne II.28 : τὰ ὑπάρχ̣ο̣ν̣τα τοῦ̣ π̣ατρός (« les biens de leur père »).

1-2. Δε[όμεθα] | ο̣[ὖ]ν̣ κ̣αὶ αὐταί : une formule proche avait été utilisée à la ligne I.23 (Δεόμεθα καὶ αὐταὶ), je suppose que la même est utilisée ici avec l'ajout de la conjonction οὖν. Puisqu'il s'agit toujours de la pétition des deux sœurs, débutée à la ligne 16, la forme δεόμεθα (« nous demandons ») est préférée à δέονται (« elles demandent »).

2. εὐερ̣γέται : le mot εὐεργέτης se traduit par « bienfaiteur ». À l'époque ptolémaïque, le titre est honorifique, utilisé notamment pour Ptolémée III, comme dans *P.Adl.* 1 (Pathyris, 134 av. J.-C.), l. 4 : Πτολεμ̣αίου Εὐεργέτου et pour le roi Antigone le Borgne dans *Inscr. Prien.* 2 (Priene, 334/333 av. J.-C.), l. 6-7 : Ἀντιγόνωι Φιλίππου Μακεδόνι | [Εὐ]εργέτηι. À l'époque romaine, τὸν πάντων εὐεργέτην, attestée une vingtaine de fois, est une expresé sion qui se rapproche assez de l'utilisation présente, employée pour flatter le correspondant. À l'époque byzantine, enfin, elle est utilisée dans les adresses aux empereurs, comme dans *P.Mich.* XV 734 (Oxyrhynchite, 572). Ici, ce mot n'est pas à considérer comme un titre mais uniquement comme une apostrophe très appuyée envers quelqu'un qui peut donner un bienfait (εὐεργετέω), d'où la formule à la ligne 9 (ἵν' ὦμεν εὐε̣ργ̣ε̣τ̣ημέν̣αι), attestée près d'une centaine de fois dans la documentation. L'apposition est également à mettre en lien avec le κύριε (« seigneur ») de la ligne I.12, bien que cette dernière soit nettement plus courante et, de ce fait, moins forte.

γ̣ρ̣α̣φῆνα̣ι : quelques exemples de l'utilisation du verbe δεόμαι avec un infinitif aoriste se retrouvent, comme dans *P.Oxy.* XLI 2960 (Oxyrhynchus, 100), l. 12-13 : δεό̣|μεθα ἐπισταλῆναι, avec l'aspect ponctuel qui est mis en avant. Quelques fois, le verbe est apposé à γραφῆναι et introduit par κελεῦσαι, tel *P.Oxy.* II 237 (Oxyrhynchos, 186), col. 7, l. 10 et *SB* XVI 12685 (Soknopaiou Nesos, 139), col. 4, l. 78 : δέομαι κελεῦσαι γραφῆναι (« je demande qu'on ordonne d'écrire ») ; cette formule est comparable à celle, partiellement lacunaire, de la ligne III.1 : κελεῦ̣σαι φ̣ᾶναι̣, « ordonner d'écrire ».

4. ἀνεῖ[ν]α̣ι̣ : du verbe ἀνίημι, « libérer, omettre, étendre ». La proposition fonctionne de la sorte : δεόμεθα γραφῆναι ἀνεῖναι τὴν γενηματογραφίαν, « nous demandons que soit écrit de lever la mise sous séquestre ». Dans ces deux autres utilisations du verbe ἀνίημι (l. II.17 et II.31), l'emploi est différent puisque ἀνεθῆναι dépend de φρόντισον (« fais en sorte que »).

5. [δρα]χ(μῶν) Ἐ̅Β̅υ̅ξ̣δ̣ (ἡμιωβέλιον) : 2464 drachmes, ½ obole. La lecture n'est pas évidente en raison de l'effacement de certaines lettres, mais il s'agit sans conteste d'une valeur monétaire, laquelle peut soulever plusieurs hypothèses sur sa nature : il pourrait s'agir de la valeur des biens du père, de la valeur de la dette, la valeur de la vente de ses biens[70] ou encore de la part que le père possédait dans une entreprise commune[71].

70 Cf. étude de la γενηματογραφία dans le chapitre d'Approfondissement.

71 Blouin 2014, p. 193 sur le partage des terres dans le nome mendésien.

6. ἀ̣ν̣α̣[δε]χ̣ομένων : ce verbe a un sens de « recevoir », notamment dans le cas d'une succession, ce qui conviendrait l'affaire ainsi qu'à sa place dans le papyrus, après un montant en drachmes (l. 5).

8. La lecture des lettres φνα, dont la lecture est relativement certaine, ne mène vraisemblablement que vers deux pistes : la première est la transcription les anthroponymes composés de *-tzy=f-nḫt* (DN-*tzy=f-nḫt*, « … est sa force », τεφναχθ-, du type de Χεστεφναχθες, « Chonsou est sa force »[72]) mais les autres lettres de la ligne ne confirment pas cette lecture ; l'autre idée, vu le contexte, serait de considérer ces lettres comme étant une somme monétaire (551) – des drachmes peut-être, comme à la ligne II.5 – mais il est toujours difficile d'attribuer quelque signification certaine : faisant plus d'un quart de la somme susmentionnée, il pourrait difficilement s'agir de la répartition de la dette entre les tenants des biens (à diviser théoriquement entre les deux filles).

Concernant les lettres précédentes, il est difficile d'être certain de leur lecture puisque la fin de la ligne précédente est incompréhensible. Plusieurs possibilités sont à envisager mais εἰ τὶ est la plus vraisemblable.

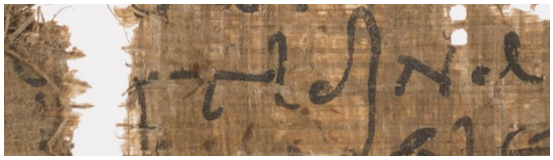

La suite de la ligne reste assez problématique. Une hypothèse serait de lire ἢ αἰ ὅσαι (« ou autant que »), sachant que si la formule ἢ ὅσαι est attestée plus d'une centaine de fois (souvent suivie de ἐάν), il n'en est rien pour ἢ αἰ ὅσαι.

δε]ό̣μ̣εθα ε̣[ἰς ἡ]μ̣ᾶ̣ς ἀναγρ̣ά̣φ̣ε̣ιν̣ : « nous demandons d'inscrire à notre nom », il s'agit de la demande conclusive de la pétition des deux sœurs. Il est curieux cependant que le complément du verbe ἀναγράφειν n'apparaisse pas, il faut sans doute sous entendre τῶν πατρώων ὑπαρχόντων (« les biens paternels »).

11. τῷ σ̣τ̣ρ̣α̣[τηγῷ] : le début du titre est assez effacé mais lisible. Il serait logique que le diœcète Rufinius s'adresse au stratège, surtout en considérant la lettre du diœcète Suillius (l. 25 – lacune), douze ans plus tard, également adressée au stratège de Nesyt.

Ν̣εσο̣υ[τ] : la graphie du nome semble différente de celles connues dans les textes – papyrologiques, littéraires et numismatiques – avec la diphtongue ου qui remplace le simple *upsilon*. La confusion entre la voyelle, même accentuée, et la diphtongue se retrouve dans la documentation, quelle que soit la place dans le mot[73].

72 TM Nam 126, *DN* p. 880-881.

73 *Gignac, Gram.* I, p. 214-215.

12-15. La large lacune au milieu de ces lignes ne permet pas de comprendre avec précision ce qui a mené à la rédaction de ce nouveau document. La mention de deux individus Sarapiôn et Didymos ainsi que l'*eklogistia* indique probablement un contexte de vérification fiscale des dettes remboursées par les filles de Philoxenos.

13. [---] ̣ τ̣ ̣ [̣ ̣] ̣ [̣ ̣ ̣]ντος : une hypothèse serait de lire dans la lacune [μ]ε̣τ̣α̣[χε]ι̣[ρίζ]οντος, c'est-à-dire « administrant », verbe que l'on retrouve associé à l'ἐκλογιστεία dans *BGU* VIII 1821 (Héracléopolite, 51/50) aux lignes 6-7 : μεταχειρίζοντος | τὰ τῆς ἐγλογιστίας. Une autre possibilité serait τ̣ο[ῦ δ]ι[έπο]ντος (du verbe διέπω, « diriger »), parfois associé à cet office, notamment dans *P.Oxy.* LI 3601 (Oxyrhynchus, 202), l. 6 : τοῦ διέποντο[ς] τὴν ἐγλογιστίαν.

15. τὰ̣ δια ̣ ̣ [---] : dans la lacune doit se trouver la suite du nom (ou participe) qui suit le proɨ nom τά, et va probablement avec ὀ̣φ̣ειλ̣οντα, ainsi qu'un infinitif allant avec κατεσ̣χέθη̣ à la ligne suivante. Le début du mot avec les lettres δια- et les traces incertaines qui suivent laisse la place à plusieurs hypothèses. L'une d'elles considère la lecture des traces comme διαδι- avec l'hypothèse d'une forme du verbe διαδικάζω (« juger »), ce qui pourrait convenir avec le contexte si on considère que Philoxenos a été jugé pour ses dettes (ὀ̣φ̣ειλ̣οντα).

16. κατεσ̣χέθη̣ : le verbe κατέχω peut avoir plusieurs sens dont celui de « arrêté » ou « contraint » ; cet emploi se trouve notamment dans *SB* XXII 15469 (Karanis, 204) aux lignes 5-6 : [πῶς κατε]|σχέθη πρὸς τὸ̣ [λειτουργεῖν], « comme il a été contraint auprès de la liturgie », c'est-à-dire d'exercer la liturgie. Cela suggère que Philoxenos aurait été contraint à quelque chose (qui devait être explicité dans la lacune de la ligne 15) en raison de ses dettes. Il s'agit du verbe principal introduit par εἰ οὖν (l. 15) et auquel suite la subordonnée (ἐάν ... ὀφείλωσι). S'il en est, le verbe à l'infinitif dans la lacune pourrait correspondre à « rembourser » : (« il a donc été contraint à rembourser la somme qu'il devait puisqu'il était endetté »). Il pourrait s'agir d'une forme du verbe εἰσφέρω, le verbe étant attesté plusieurs fois dans cette colonne (l. 16, 29, 32).

ἐὰ̣[ν τοῦτο εἰσενέγκω]σι : le verbe εἰσφέρω se retrouve en papyrologie avec le sens de « payer », notamment lorsqu'il s'agit de payer des dettes (sous-entendues ici dans le τοῦτο). Un parallèle peut être noté avec *BGU* II 486 (Arsinoïte, IIe s.), une lettre concernant des impôts et des dettes, donnant aux lignes 6-9 : βούλομαι (...) [ὅπως] | καὶ τοῦτο τὸ κεφάλαιον ε[ἰ]σεν[ε]χθῇ̣, « je veux aussi qu'il paie cette somme ».

ἄλ̣λ̣ο : l'espace me semble très réduit pour contenir les deux *lambda* de l'adjectif mais la lacune m'empêcher d'être certain de la graphie employée.

16-18. Les lacunes de ces deux lignes peuvent être restituées grâce aux parallèles des lignes 28-31 qui présentent une construction relativement identique. Ce n'est qu'après avoir fait ce rapprochement que j'ai découvert que Wilcken avait déjà fait une lecture de ces lignes[74].

18. ὑπ̣αρχόντ̣ω̣ν̣ [κρατουμένων?] : en continuant la comparaison avec les lignes 28-31, il est envisageable que le participe κρατουμένων (lu et commenté à la ligne 31) suive ὑπαρχότων. La taille de la lacune conviendrait assez bien à l'espace que prendrait l'adjectif suivi du pronom τῷ (article de δικαίῳ). D'autres possibilités seraient τοῦ πατρός (ligne 5) ou τῶν πατρώων (ligne 1).

18-19. [τῷ] τ̣ῆ̣ς ἀληλενγ(ύης) (l. ἀλληλεγγ(ύης)) | δικαί̣ῳ ; l'ἀλληλεγγύη[75] est une clause juridique formée à partir de ἀλλήλων (« l'un l'autre ») et ἔγγυος (« garanti »), attestée pour la première fois en deux mots dans *P.Dryton* 16 (Pathyris, 131 av. J.-C.) et sous sa forme abrégée dans *SB* III 7188 (Arsinoïte, 151 av. J.-C.). Elle permettait de signifier une garantie mutuelle entre deux individus dans le droit privé. Le mot se trouve principalement dans l'expression ἐξ ἀλληλεγγύης mais peut également être employé, comme ici, avec δίκαιος, comme dans *SB* XIV 12190 (Arsinoïte, 297), l. 17-18 : κατὰ τὸ τῆς ἀλληλεγ|γύης δίκαιον.

Initialement cette forme était utilisée, dans les textes cités plus haut, lorsqu'il y avait dans une même affaire deux débiteurs qui dépendaient l'un de l'autre. Néanmoins, les Romains vont donner un élargissement de ce sens à cette « garantie mutuelle », joignant cette ἀλληλεγγύη à la πράξις-clause, c'est-à-dire le droit d'exécution du créancier sur le débiteur si la dette n'est pas remise au moment convenu ; l'exécution peut se faire sur les biens du débiteur mais aussi selon certains termes stipulés dans le contrat[76]. Le terme d'ἀλληλεγγύη sera plus tard le sujet de la novelle 99 du code Justinien, *latinisé mutua fideiussione*, en 529, qui lui donnera un sens plus large : la garantie mutuelle pourrait être collective ou individuelle selon les mandataires et les formules invoquées dans le contrat, c'est-à-dire qu'un débiteur pourrait avoir la responsabilité du remboursement de sa part seule ou de la totalité de la dette, étant ainsi soit solidaire soit individuel.

Au-delà du sens employé dans les contrats, la clause de l'ἀλληλεγγύη peut également être comprise du point de vue de chaque contribuable de l'État qui a un devoir envers lui-même, envers ceux auxquels il va s'adresser et envers l'État. Je pense que c'est surtout de ce sens dont il est question, puisqu'il s'agissait de redevance envers l'État et non un cas de droit privé[77].

74 *Chr.Wilck.* 363 (intro).

75 Taubenschlag 1948, §36 ; Wolff 1971.

76 Wolff 1941.

77 Rostowzew 1910, p. 134.

19. (ἔτους) κγ Τυ̣[βι̣? (jour)? (vac.)] : la 23e année de règne la plus proche de la date d'émission du document (191) est celle de Commode (182/183). Dans la lacune devait être marqué un *vacat* pour noter la différence de document entre la fin de la lettre du diœcète Rufinus (lignes II.11-19) et la fin de la pétition des deux sœurs (lignes I.9-II.23).

19-22. Sont mentionnés dans ces lignes les noms des deux scribes qui ont chacun écrit pour une des deux sœurs. Si l'on trouve plusieurs centaines d'attestations de documents où des scribes écrivent au nom de deux personnes ou davantage avec la formule ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῶν – comme dans *Chr.Mitt*. 261 (Arsinoïte, 152) –, il existe aussi des cas, plus rares, comme le nôtre, où deux personnes, même liées par le sang, utilisent des scribes différents pour valider leur accord ; c'est le cas par exemple de *P.Kell.* I 13 (Kellis, 335) dans lequel une maison est divisée entre cinq habitants, parmi lesquels trois frères et pour lesquels plusieurs scribes entrent en jeu, différents même pour la fratrie. Cependant l'utilisation de différents scribes peut révéler des intérêts différents, comme c'est le cas pour le papyrus susmentionné. Or cette distinction ne semble pas apparaître dans cette affaire où aucune des sœurs ne semble ni avantagée ni désavantgée par rapport à l'autre. Soulignons également que pour la plus récente pétition des deux sœurs, un seul scribe écrit pour elles-deux.

20. Ἡρακλ̣είδ̣ης [--- ἔγρα]ψ̣α : en raison de la large lacune qui sépare le nom du scribe et la fin du verbe, je pense qu'il pourrait y avoir un ou plusieurs anthroponymes manquants. Il pourrait s'agir d'un patronyme ou d'un nom double.

23. Δώσω γ̣ράμματ̣α : cette expression se retrouve dans deux autres textes : *P.Bub.* I 1 (Bubastos, 224), col. 12, l. 1 et col. 13, l. 10 ainsi que *P.Bub*. I 2 (idem), col. 6, l. 4. L'éditeur des deux papyrus susmentionnés suppose que c'est la note du diœcète, celui-ci prévenant qu'il transmettra le document au stratège responsable[78].

[γλώ]σσ̣ης : le sens de « parole » pour ce mot n'est jusque-là, et à ma connaissance, pas attesté dans la documentation papyrologique, dans laquelle on retrouve surtout le sens de l'organe, comme dans *P.Oxy.* I 108 (Oxyrhynchus, 183/215).

25. L'ἐπιστολή du diœcète mentionnée à la ligne I.13 commence ici ; c'est également le deuxième document fourni par la pétition débutée à la ligne I.9.

26. Βιβλιδείων δοθέντ̣ων μ̣οί̣ : La formule est également employée à la ligne 12 par le précédent diœcète Rufinius.

27. τὸ ἔ[τ]ερ[ο]ν̣ ση(μειωσάμενος) : cette expression se retrouve suivie, comme ici, de πεμφθῆναι ἐκέλευσα, dans *BGU* XV 2467 (Karanis, 190).

78 « Kopie de eigenhändigen Notiz des Dioiketen unter dem Kaufantrag […] Der Sinn ist wohl : „ich werde (dem zuständigen Strategen) den Bearbeitungsauftrag zustellen » (p. 41).
Lors des autres occurrences de la formule, dans le n°1 ou le n°2, l'éditeur renvoie à cette note, supposant alors une situation commune.

27-28. πεμφθῆ|ναί σοι ἐκέλ(ευσα) ; la formule est à plusieurs reprises attestée dans la documentation à travers plusieurs correspondances officielles, parmi lesquels certains font état d'un courrier adressé à un stratège, notamment celui d'un épistratège à un stratège avec *Chr.Wilck.* 28 (Antinoopolis, 159) ou encore d'un idiologue à un nomarque avec *SB* XIV 11343 (Arsinoïte, 175-200). Elle est également utilisée dans *P.Oxy.* LI 3601 (Oxyrhynchus, 202) dans lequel un ancien idiologue indique à un stratège qu'il a « ordonné de [lui] envoyer une copie » ([τὸ] ἀντίγρ(αφον) πεμφθ[ῆ]ναί σοι ἐκέλ[ευσα], l. 22).

28-29. ὧν τὰ ὑπάρχοντα (…) ἐγενηματογραφήθη : la même formule est attestée dans *P.Thmouis* 1 (Thmouis, 180-192), col. 143, l. 18-19 : οὗ τ[ὰ] ὑπάρχοντα ἐγενηματογρα(φήθη) (« dont les biens avaient été mis sous séquestre »), l'antécédent étant χρεώστου (« débiteur du fisc ») ; ici il s'agit des deux filles de Philoxenos.

30. ἕτερον : si à plusieurs reprises j'ai pu souligner les similitudes entre les constructions et le vocabulaire dans les lettres de Rufinus et de Suillius, voici l'une des différences : Suillius a employé la formulation μηδὲν ἕτερον, tandis que Rufinus a écrit μηδὲν ἄλλο. En soi, les deux mots ont la même signification de « autre » et les deux formules ont un degré d'utilisation assez proche (23 occurrences pour la première et 12 avec la deuxième). Peut-être pourrait-on donner une légère nuance quantitative à ἕτερος le traduisant alors par « rien de plus » sans que les circonstances ne soient réellement changées.

κρατουμέ[ν]ων : le verbe a le sens de « mettre sous séquestre » dans ce document. Un édit du préfet Tiberius Iulius Alexander en 68 (*OGI* II 669)[79] évoque aux lignes 23-24 τῶν ὑπαρχόντων κρατου|μένων, soit des « biens mis sous séquestre ». ; le préfet y résume une série d'actions faites en faveur des gens pauvres et pour éviter toute fraude qui pourrait se produire, soulignant dans ce paragraphe que si quelqu'un faisait un prêt à une autre personne qui n'était pas notée comme endettée ou n'avait pas vu ses biens saisis (et d'autres conditions), il n'y aurait pas de problèmes pour lui.

30-31. τὰς προσόδους αὐταῖς τῶν | ὑ[π]ά[ρ]χόντων (…) κρατουμέ[ν]ων : « leurs revenus sur les biens confisqués ». L'expression πρόσοδος ὑπαρχόντων « revenu des terres »[80] se retrouve dans le contexte des séquestrations foncières dans *P.Tebt.* II 337 (Tebtynis, IIe-IIIe s.) aux lignes 15-16 lorsqu'il s'agit de faire le compte des revenus de terres confisquées pour payer les dettes.

32. [ἀλλ]ηλεγγύης : la résolution des traces suit le parallèle mentionné entre les lignes 16-18 et 28-31 : le diœcète a en effet, lors de sa réponse, globalement employé le même vocabulaire que son prédécesseur bien qu'il y ait quelques dissemblances. De plus, comme le fac-similé plus bas l'explicite, certaines traces permettent de reconnaître de mot.

79 Voir, pour l'*editio princeps* (description uniquement) *CIG* III 4957, et plus récemment Pfeiffer 2015, 58 [B])

80 Johnson 1959, p. 575.

Les premières lettres étant totalement lacunaires, il n'est pas possible de certifier que le scribe ait commis la même erreur qu'à la ligne 18 en n'écrivant le mot qu'avec un seul *lambda*, l'espace jusqu'au début de la ligne me semble court pour en contenir deux, mais la *Lex Youtie* empêche d'affirmer cela avec certitude.

(l. 18)

Notons de même l'utilisation du mot λόγος par le diœcète Suillius Saturninus (τῷ λόγῳ τῆς | [ἀλλ]ηλεγγύης) tandis que Rufinus avait employé le mot δικαίος (même cas que pour ἕτερον (l. 30) / ἄλλο (l.16)). Cependant s'il existe plusieurs parallèles de la clause associée à δικαίος, il n'est à ma connaissance aucune autre mention de la deuxième formulation avec λόγος.

32. .φ..[..]μα : à partir du *phi* très reconnaissable et de la finale en -μα, une hypothèse est de lire le mot ὀφ̣λ̣[ή]μα avec une graphie similaire à celle de la ligne 28.

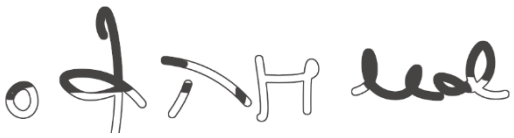

Précédant ce mot, il me semble reconnaître les traces de la conjonction ἐάν qui introduit le subjonctif εἰσενεχθῆ. L'expression rend alors l'éventuelle : « s'il a remboursé sa dette », mais la lecture est trop incertaine pour pouvoir être notée dans la transcription.

εἰσ̣ενεχθῇ̣ : le verbe εἰσέχω peut avoir au passif le sens de « apporter » Si la résolution des mots précédents est exacte, ce verbe pourrait alors se rapporter à la remise de dettes ; un cas similaire se trouve dans *P.Ryl.* II 84v (Hermopolite, II-IIIe s.) : un adjoint du diœcète demande au stratège du nome Hermopolite de libérer les biens mis sous séquestre si on a payé les dettes (ἐὰν τὰ ὀφιλό|μενα ε[ἰ]σηνηνχθῃ (corr. εἰσενεχθῆ), l. 4-5).

33. Je suppose qu'au moins quatre ou cinq lignes ont été perdues dans la lacune, comportant ainsi la fin de la lettre de Suillius (débutée ligne II.25, avec les formules de salutation, de validation et la datation) ainsi que la suite de la pétition des deux sœurs (I.9-III.6).

Colonne III

1. ἐ[π]ιστολὴν κελεῦσαι φῶναι : comme cela a été rappelé plus tôt, c'est la structure classique de fin de pétition bien qu'ici le verbe principal soit manquant, il s'agissait peut-être de ἀξιοῦμεν. Parmi les parallèles de cette formule : *SB* XVI 12678 (Karanis, 179), l. 29-30 : ἀξιῶ κελεῦσαι | γρ̣[α]φῆν̣α̣[ι] (« je réclame que soit ordonné d'écrire ») ainsi que de nombreux autres infinitifs aoristes pour remplacer γραφῆναι, comme ἀχθῆναι (« être amené ») dans *BGU* I 98, l. 24 (Soknopaiou Nesos, 211) ou encore παρανγελῆναι (« annoncer ») dans *P.Amh.* II 81, l. 8 (Hermopolis, 247) ; cependant, le verbe φημί n'est jamais attesté dans une construction similaire. L'expression κελεῦσαι γραφῆναι (« ordonner d'écrire »), qui indique une demande de la part du pétitionnaire à ce que le destinataire renvoie l'affaire à un autre collègue pour que celui-ci la finalise, ou du moins la complète, est le parallèle le plus logique. L'usage de cette formule tend à diminuer à partir de la fin du IIe siècle de notre ère quand les hauts-fonctionnaires cessent de s'occuper eux-mêmes de pétitions. La tournure avec le verbe ἀξιόω est plus courante bien que des parallèles avec le verbe δέομαι se retrouve également, comme *P.Oxy.* II 237 (Oxyrhynchus, 186) col. 7, l. 10 : δέομαι κελεῦσαι γραφῆναι τῇ στρατηγίᾳ (« je demande que soit ordonné d'écrire à la stratégie »).

   Une dernière question subsiste pour expliquer la présence d'ἐπιστολήν. Mon idée est qu'il pourrait s'agir d'une proposition participiale à l'aoriste (« t'ayant transmis cette lettre ») ou une tournure similaire. Plusieurs textes qui consistent en des accords pour la circoncision d'un enfant (par exemple *P.Oxy.* L 3567 (Oxyrhynchos, 252) aux lignes 24-25) présentent à la fin ὑποσημει‖ωσάμενος τῇ [ἐπ]ι̣[στ]ολῇ̣ ἐκέλευσεν αὐτὸν περιτμηθῆναι, soit « ayant signé cette lettre, nous donnons l'ordre de le circoncire ».

1-2. τῶ[ι] | στρ̣ατηγῶι : La présence d'un *iota* adscrit est surprenante puisqu'on en trouve qu'un seul autre dans le document, à la ligne I.25 pour τῶι ιη ; en revanche, si sa présence est supposée pour l'article, elle est certaine à la fin du substantif.

   Il est envisageable que le scribe qui a écrit pour Kallis alias Artémidora à la ligne II.22 soit le même que celui mentionné à la ligne III.5 : qu'importe la chronologie des deux lettres, si un scribe fait une première lettre pour un dossier (au sens judiciaire du terme), il pourrait tout-à-fait être à nouveau sollicité dans le cas d'une deuxième lettre plus tard.

   Pour répondre à la question du lien possible entre « les » Ammônios des lignes III.5 et 10-11, il faut se poser la question du verbe employé à la ligne 11, παρεκόμισα ; c'est une forme conjuguée de παρακομίζω qui a pour sens premier « escorter, transporter », traduit ici par « j'ai fait parvenir ». On le retrouve par exemple employé dans *P.Flor.* III 319 (Oxyrhynchos, 133-137), l. 8-9 : παρεκόμισα ἀναφόρια τοῖς (| …) [στρα]τηγοῖ[ς] (« j'ai fait parvenir les requêtes aux stratèges »). Une hypothèse serait alors que l'Ammônios mentionné aux lignes III.11-10 soit un membre de l'administration du diœcète et aurait apposé sa marque après la souscription de son supérieur. Cette hypothèse diminuerait alors drastiquement les probabilités faisant d'Ammônios, scribe des deux sœurs, la même personne que celui de la fin du document.

6. (ἔτους) γ Φαῳ[φι (jour)?] : les fibres ont été mal replacées après la dernière ouverture du verre et les traces d'encre à la fin de la ne sont pas dans le bon sens. En retournant le document à °180, la base du signe en équerre de (ἔτους) et le haut du gamma (3) deviennent visibles, de même que le début du mois, φαω- qui ne peut être que Φαωφι. Les chiffres du jour sont a priori entièrement lacunaires mais puisque la réponse finale du diœcète est datée du 29 Phaôphi (ligne 14), forcément cette pétition sera datée entre le 1 et le 28.

(image d'origine)

(180°)

7. L'ὑπογραφὴ du diœcète (mentionnée ligne I.3) commence ici.

προνοήσει : le verbe προνοέω (« prendre soin de ») est attesté dans la documentation papyrologique administrative, notamment dans *P.Bacch*. 20 (Bacchias, 171), l. 10 : ὁ στρατηγὸς προνοήσει βίαν μὴ γίνεσθαι (« le stratège prendra soit qu'il n'y ait pas de violence ») ou dans *P.Ryl.* IV 654 (Oxyrhynchos, 302-309?), l. 16 : ὁ λογιστὴς καὶ σ[τ]ρατηγὸς προνοήσονται (« Le *logistès* et le stratège prendront soin »).

7-8. ο̣ι̣ς̣ . . ω̣ς̣ | τε : cette fin de ligne pose des difficultés à cause du fragment mais replacé de la ligne précédente : il la recouvre partiellement. Plusieurs traits verticaux sont lisibles et pourraient être le bas des *phi* de Φαωφι mais il est difficile de déterminer de quelles traces il s'agit. À la fin de la ligne, je lis les lettres ωc qui pourraient être liées au τε de la ligne suivante pour la conjonction ὥστε. Néanmoins, la présence du subjonctif aoriste πράξῃ peu après est problématique : suivi de ὥστε, on attendrait davantage un indicatif. Une autre possibilité serait de lire ὅπ̣ως | τε, où il s'agirait de deux mots séparés. La présence du ὅπως suivi d'un subjonctif serait plus vraisemblable ; on retrouve d'ailleurs des constructions similaires, notamment dans *P.Ryl.* II 77 (Hermopolis, 192), l. 52 : ὅπως ἀκόλουθα τοῖς ἐπὶ σοῦ γενομένοις προνοησαι (corr. προνοήσῃ) πρᾶξαι, « afin que tu puisses prendre soin des choses qui t'incombent » ; cette hypothèse serait convaincante s'il n'y avait pas le τε, auquel, si on le considère comme un coordonnant, on ne peut joindre aucun καί, ce qui est assez singulier.

8. τὰ ἀκόλ̣ουθα πράξῃ : il s'agit d'une expression que l'on pourrait traduire par « il prendra soin (προνοήσει) de mener à bien la suite ». On retrouve cette expression après qu'un personnel de l'administration ait donné ses ordres, comme dans *SB* IV 11999 (Hermopolite, 210), courrier d'un stratège à un amphogrammate, aux lignes 11-12 : καὶ ὅ τι ἀκόλουθά | ἐστιν πράξητε.

10. Ἀπόδος : le terme, traduisible par « délivré » est employé dans plusieurs centaines de documents, privés ou administratifs. On peut le trouver seul ou avec un datif d'attribution, comme dans *BGU* I 38 (Arsinoïte, II-IIIe s.) en adresse au verso (ἀπόδ(ος) Ἀπολιν[αρίῳ σ]τρατιώτῃ).

10-13. La souscription du diœcète finit après ἀπόδος, à la suite de quoi Ammônios indique qu'il a transmis (παρεκόμισα) le document, il faut sous-entendre : à la stratégie de Nesyt.

14. Φα̣[ῶ]φ[ι] κθ : la lecture des *phi* permet la restitution du mois : si le premier est visible par sa boucle initiale ainsi que son trait inférieur, le deuxième l'est uniquement par le bout inférieur de la haste verticale. Notons que la surligne du jour n'est pas marquée. Le nom du mois, suivi du κθ et daté de l'année γ, renvoie à la date du 26 octobre 194.

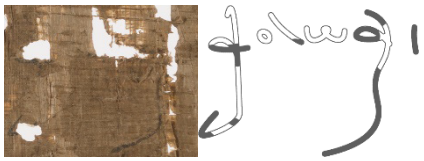

3. Document 3

3.1. Texte

(6e m.) Ἡφαιστίων ὁ καὶ Ἀμμωνῖνος βασ[ιλ(ικὸς) γ]ρα(μματεὺς) Ν̣[εσυτ διαδεχόμενος
κ]αὶ τὰ κατὰ
τὴν στρα(τηγίαν) Ἡφαιστίωνι τῷ καὶ Ἀμμωνίνῳ [βασιλ(ικῷ) γρα(μματεῖ) τοῦ αὐτ(οῦ)
νο]μοῦ τῷ φιλ(τάτῳ) χαί(ρειν).
τῆς [γρ]αφίσης ἐπιστολῆς ὑπὸ Σ[αλ]λ̣ουστίου Μ̣α̣[κρεινιανοῦ τοῦ κρα]τίστου
ἐπιτρόπ(ου)
τῆς Νέας πόλεως περὶ τῶν ὀφειλόντ[ων πέμπε]σθαι μηνιαίων λόγων
κ̣[αὶ ἀπολο]γισμῶν τὸ ἀντίγραφόν σοι [ἐπι]στ[έλ]λεται, φίλτατε, ἵν’ εἰδῇς
καὶ τὰ ἴδια [μ]έ̣ρη ἀναπληρώσῃς. (4e m. ?) ἔ̣ρ̣[ρωσο].
(6e m. ?) (ἔτους) γ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκίου Σεπτιμίου Σεουήρου Περτίνακος
Σεβαστοῦ
Ἀθυρ.

(7e m.) Σαλλούστιος Μακρεινιανὸς στρατηγοῖς τῶν ὑπογεγραμ-
μένων νομῶν χαίρειν.
πυνθάνομαι ὡρίσθαι ὑπὸ τῶν ἡγεμόνων τοῖς στρατηγοῖς
καὶ τοῖς βασιλικοῖς γραμματεῦσι τῶν νομῶν προθεσμίαν,
ἐν ᾗ δ̣έ̣ο̣ν ἐστὶν καταχωρείζειν τὰ εἰς Ἀλεξάνδρειαν πεμπόμε-
[να] βιβλία τῶν τε εἰ̣[σ]πράξεων σιτικῶν τε καὶ ἀργυρικῶν καὶ
τῷ̣ν̣ ἀπολογισμ[ῶν] καὶ τῶν ἄλλων κατὰ μῆνα ἢ ἀπαιτεῖσθαι ἐπί-
τιμον τοῦς μὴ ἐ̣ν̣πρ[οθ]έσμως πέμψαντας. ἐπὶ οὖν ὁ τοῦ Σαίτου στρα-
τηγὸς ἔπεμψ̣ε̣ν τὸν [ἀ]π̣ολογισμὸν τοῦ Ἐπειφ μηνὸς καὶ κατε-
χωρίσθη ὑπὸ τοῦ ἐπ̣[ιτη]ρ̣ητοῦ τῶν ἐπιστολῶν Θ̣[ω]θ̣ ὀγ̣δ̣όῃ τοῦ
ἐνεστῶτο[ς] γ̣ (ἔτους) τοῦ [θει]οτάτο[υ] Αὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκίου
Σεπτιμίου [Σεουήρου Π]ερτίνακος Σεβαστοῦ, ἐπέστιλα ὑμῖν,
ὅπως μετ[α]. . . . τῶ̣[ν] βιβ[λί]ων καὶ τὰ προσή[κο]ντα τῇ ἐπιτροπῇ
πέμπητ[ε - ca.24 -]εγ[. . . . . .]
- - - - - - -

1 γ]ρʃ ‖ **2** στρʃ | φ̂ι | χ^{+} ‖ **3** επιτρο) ‖ **7** L

3.2. Traduction

[1] Héphaistiôn, alias Ammôninos, secrétaire royal de Nesyt, faisant aussi fonction de stratège, à Héphaistiôn, alias Ammôninos, secrétaire royal dudit nome, très cher, salutations. De l'ordre écrit par le très puissant procurateur de Neapolis Sallustius Macrinianus, au sujet des compilations mensuelles des dettes et des comptes, je t'envoie la copie, très cher, afin que tu en sois informé et que tu en remplisses tes parts spécifiques.

Porte-toi bien.

Année 3 de l'empereur César Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste.

Hathyr.

[9] Sallustius Macrinianus aux stratèges des nomes ci-dessous, salutation.

J'apprends qu'a été fixée par les gouverneurs une date d'échéance aux stratèges et aux secrétaires royaux des nomes. En cela, il est nécessaire d'enregistrer les rapports envoyés des perceptions de céréales, d'argent, de comptes et d'autres choses du mois à Alexandrie ou de payer une amende pour ceux qui ne les ont pas envoyés à temps. [15] En conséquence, le stratège de Saïte a envoyé le compte du mois d'Epiph et l'a placé en accord avec les ordres du surintendant le 8 Thot de la présente année 3 du divin empereur César Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste, Je vous l'ai fait suivre de sorte que l'on transfère (?) < les copies > des livres et autres choses s'y rapportant à l'intendance…

3.3. Commentaire[81]

Les documents qui relèvent de la transmission de comptes officiels, échangés entre les nomes et Alexandrie, sont relativement peu nombreux[82]. Le document 3 consiste en un rappel envoyé de la part du procurateur de Neapolis[83] afin que les stratèges transmettent différentes comptes mensuels (βιβλία […] κατὰ μῆνα) aux archives d'Alexandrie.

Ces rapports devaient en effet être envoyés chaque mois de la part des collecteurs au stratège pour être, par la suite, transmis à Alexandrie pour vérification auprès des *epiteretai*. Les collecteurs, qu'ils soient chargés de taxes ou d'autres choses (comptabilité de terres, de population), devaient transmettre les copies des reçus qui leur avaient été déposés à la stratégie, classant les documents selon différents facteurs possibles (chronologie, alphabétique ou générique). Le tout était alors recopié une seconde fois puis les originaux étaient transmis à Alexandrie (la distinction réside entre les βιβλία (les rapports [originaux]) et ἀντίγραφα (les copies)[84].

81 Pour les commentaires des documents 3 et 4, ceux-ci ayant déjà été édités par Wilcken (Wilcken 1908), je ne mentionnerai que les nouveaux éléments parus depuis cette date ou que l'éditeur n'avait pas mentionnés. Je reviendrai cependant sur un point de la ligne 20 du document 3 qui me paraît douteux.

82 Sur ceux-ci et les informations qui vont suivre, voir Burkhalter 1990, Thomas 1999, Yifatch 2015b.

83 Voir plus bas pour un commentaire sur ce membre de l'administration.

84 *BGU* III 981, l. 9-11 (Diospolis Minor, 79)

Comme exemple de ces comptes récapitulatifs envoyés à la capitale, *P.Bagnall* 70 est un document constitué de trois *memoranda* envoyés au cours de l'an 231/232 aux *epiteretai* des mérides de Polémôn et de Themistos. Le travail attendu des *epiteretai* était de compiler ces documents, de faire un rapport après remplissage et d'envoyer des résumés, non seulement à l'expéditeur mais aussi à l'ἐκλογιστής. Sur ce papyrus sont alors listés différents types de données, par exemple la ligne 4 précise : οὐσιακῶν ὁμοίως γ, κατ᾽ ἄνδρα μετρημάτων β, « concernant les *ousiai* : 3 rapports, concernant les taxes collectées : 2 rapports individuels ». Seulement seize rapports sont mentionnés dans ce papyrus mais de nombreux autres étaient sans doute évoqués dans les lacunes. Yifatch suppose qu'entre quarante et cinquante reçus devaient être transmis à Alexandrie tous les mois, provenant de la meris seule de Polémôn.

Il faut également évoquer la mention d'une amende pour retard dans la délivrance des documents aux lignes 14-15 : ἀπαιτεῖσθαι ἐπί‖τιμον τοῦς μὴ ἐνπρ[οθ]έσμως πέμψαντας, « payer une amende pour ceux qui ne les ont pas envoyés à temps ». Le procurateur de Neapolis cite le cas du stratège de Saïte qui a transmis ses documents trop tard (au mois de Thôt pour le mois d'Epeiph, soit les comptes de juillet en septembre), ce qui fut sans doute la raison de ce rappel à l'ordre. Dans *P.Oxy*. I 61 (Oxyrhynchos, 221), un stratège se retrouve à payer une amende, imposée par le diœcète, de 2 255 drachmes pour avoir envoyé trop tard ses comptes. De même, pour éviter une quelconque amende, le scribe de *P.Panop.Beatty* 1 (Panopolis, 298) informe aux lignes 64-71 qu'il n'a pas pu envoyer les revenus céréaliers puisque les rapports précédents n'ont pas été transmis à temps.

Deux lieux d'archives (βιβλιοθῆκαι) situés dans la métropole du nome permettaient, à l'échelle de celui-ci, le dépôt de cette documentation : celui consacré aux actes publiques (τῶν δγμοσίων λόγων) et celui consacré aux acquêts (ἐγκτήσεων)[85]. Néanmoins, à Alexandrie, seule la bibliothèque des Patrika (ἡ ἐν Πατρικοῖς βιβλιοθήκη) mentionnée dans *BGU* III 981, l. 9 (Diospolis Minor) servait au dépôt de comptes régionaux, mais il s'agissait là uniquement de documentation publique.

Maintenant qu'est éclaircie la question des βιβλία κατὰ μῆνα, si importants pour la bonne tenue de la fiscalité et résultats d'un long et complexe processus de sauvegarde des informations, il reste à évoquer les différents types de comptes qui sont mentionnées dans ce document, soit les βιβλία τῶν τε εἰ[σ]πράξεων σιτικῶν τε καὶ ἀργυρικῶν καὶ τῷ̣ ἀπολογισμ[ῶν] καὶ τῶν ἄλλων (« rapports au sujet des perceptions de céréales et d'argent, [au sujet] des comptes et des autres choses ») des lignes 13-14.

Tout d'abord, les perceptions céréalières (εἴσπραξις σιτικῶν)[86]. Les Égyptiens cultivaient principalement deux sortes de céréales : le blé (πυρός) et l'orge (κριθή). L'office ne se chargeait pas uniquement de la mesure des grains pour la comptabilité des taxes mais également de la

85 Ces deux bibliothèques et leurs différences sont approfondies au commentaire de la ligne I.25 **907**.

86 Wallace 1938, chap. IV ; Swiderek 1969-1970 ; Rickman 1980.

distribution pour Alexandrie (notamment dans les quartiers de Neapolis et *ad Mercuriarum*). Le bureau de taxation était administré par un ou plusieurs sitologues (σιτολόγοι), soutenu par des secrétaires (γραμματεῖς) et des assistants (βοηθοί). À cela et selon les époques pouvaient s'ajouter certaines autres fonctions[87], tels que des ἐγμετρητής, ἐπισφρογισταί (qui devaient apposer le sceau sur des grains du grenier d'État), θησαυροφύλακες (gardiens du grain), πράκτορες σιτικῶν (collecteurs de blé, responsabdes du bon paiement des taxes et du surplus), σακκόφοροι (transporteurs de sacs), σιτομέτραι (mesureurs de grains), σιτοπαραλήμπται et σίτου ἀποδέκτης (receveurs de grains) et enfin les φροντισταί. Comme exemple de document relevant de cette catégorie, *P.Bodl.* I 160 (Memphite, IIe-IIIe s.) est un rapport du sitologue du nome memphite adressé au stratège et qui fait le décompte des artabes de blé collectées pour le mois de Mesorè.

Le deuxième type de βιβλία mentionnées est τῶν εἰ[σ]πράξεων […] ἀργυρικῶν « des perceptions d'argent ». Le système de taxation est particulièrement complexe en Égypte romaine[88]. Il est difficile d'en donner un bref aperçu mais on peut distinguer trois types de taxes : les taxes « par tête » (ou « capitaires »), les taxes foncières et les taxes de produits. Les taxes de types capitaires sont principalement composées des taxes en espèces – parmi lesquelles la λαογραφία, l'impôt par tête que paie tout homme libre et adulte, ou encore le χωματίκον, l'impôt pour l'entretien des digues. Les taxes foncières, qui s'appliquent donc à des terres, sont également de deux sortes, payables en espèces, avec un versement adressé à la banque publique (δημοσία τράπεζα), ou en nature ; celles-ci sont appliquées sur les terrains. Enfin restent les taxes sur les produits qui consistent en des taxes de douane ou de transfert.

Après ces deux éléments sont mentionnés les ἀπολογισμοί sans que le sujet ne soit clairement exprimé. On trouve ce terme avec un sens de « compte » dans *P.Col.* IV 87 (Philadelphie, 244 av. J.-C.) aux lignes 23-24 (τῶι ἀπο|λογισμῶι τῶν σωμάτων, « compte des travailleurs ») ou *P.Mich*. XI 603 (Arsinoïte, 134) à la ligne 9 (ἀπολογισμοὺς ἀφηλίκων, « compte d'enfants mineurs ») ; le mot peut également avoir un sens plus matériel dans *P.Ryl.* II 78 (provenance inconnue, 157) à la ligne 35 (ἀπολογισμοῦ κρίσεων, « compte (liste) de décisions ») et *P.Phil.* 4 (Philadelphie, 137) à la ligne 1 (ἀπολ(ογισμοῦ) ἐπιστολῶν, « compte de lettres »). Enfin, ἀπολογισμός peut être employé dans des contextes plus « terre-à-terre » : c'est le cas du *Chr. Wilck.* 233 (Tebtynis, 115) à la ligne 15 (ἀπολογισμοῦ τοῦ ἐδάφους, « compte de terres »). Le même scribe reprend d'ailleurs le mot ἀπολογισμός à la ligne 16 (τὸν [ἀ]π̣ολογισμὸν τοῦ Ἐπεὶφ μηνός, « le compte du mois d'Epeiph ») en faisant de cet ἀπολογισμόν-ci un sens hyperonyme, incluant dedans les diverses les possibilités évoquées plus tôt dans la lettre – c'est-à-dire les comptes de céréales, d'argent et de listes, mais aussi toutes celles qui n'ont pas été évoquées, sous-entendues dans καὶ τῶν ἄλλων évoqué dans le paragraphe suivant.

87 Wallace 1938, p. 36-37.

88 Wallace 1938, chap. V ; *O.Stras.* II, p. 24-25 ; Heilporn 1996, p. 15-18.

Un dernier élément intervient et est à souligner : (βιβλία […]) τῶν ἄλλων (« les comptes des autres [choses] »). Ces « autres choses » peuvent être de nombreuses natures. *P.Panop.Beatty* 1 (Panopolis, 298), évoqué plus tôt, mentionne aux lignes 64-65 τὸν μηνιαῖον λόγον ἀργ[υ]ρι̣[κὸν καὶ ἀνν]ω̣νικὸν ἔτι τε καὶ ἀπολογισμὸν ἐπιστολῶν κα̣[ὶ παρ᾽ ἐμοὶ γενομένων] ‖ ὑπομνημάτων « le compte mensuel d'argent et d'annone et aussi la liste des lettres et des *hypomnemata* qui ont été envoyés par moi ». Ainsi, outre les éléments qui ont déjà été mentionnés, se trouve l'ἀννωνικός (le blé destiné à Rome et aux cités de l'Empire)[89] ainsi que deux autres types de documents : les lettres et les *hypomnemata*. Enfin, parmi ces « autres » documents devaient également se trouver les déclarations de recensement (ἀπογραφὴ κατ᾽ οἰκίαν) telles que présentées dans *SPP* IV p. 58-83 (Arsinoïte, 72/73).

Le procurateur de Neapolis[90] (ἐπίτροπος τῆς Νέας πόλεως) est un haut-fonctionnaire et membre de l'administration romaine. Deux procuratèles alexandrines sont principalement connues : le procurateur de Neapolis (parfois complété par *et Mausolei Alexandriae*) et celui *Ad Mercurium*, chacun s'occupant alors du quartier alexandrin dont ils tiraient le nom[91]. Quant à leur fonction exacte, Wilcken supposait que les denrées collectées dans les greniers *Ad Mercurium* étaient réservées à alimenter Alexandrie, tandis que celles entreposées à Neapolis servaient pour l'annone romaine. Demougin souligne, grâce au cas de Iunius Punicus, que la fonction de procurateur de Neapolis est hiérarchiquement supérieure à celle de procurateur *ad Mercurium* : celui-ci, en effet, passe du grade de procurateur de Thrace et *centenarius ad Mercurium* (200/201), attesté par exemple dans *RIT* 392 (Lepcis Magna [nord de l'actuelle Libye], 201), à celui de procurateur de Neapolis dans *P.Oxy.* LX 4069 (Oxyrhynchos, début du IIIe s.). La fonction est attestée de 104 dans *Pap.Lond.* III 904 (Arsinoïte) à 247/248 dans *BGU* I 8 (Arsinoïte).

Sallustius Macrinianus est mentionné ici comme étant procurateur de Neapolis (3.I.4) ; il a également été procurateur-gouverneur de Maurétanie césarienne en 214[92].

89 Erdkamp 2016 ; sur les crises de famine à Rome, Garnsey 1988, chap. 14.

90 Voir Wilcken 1928, p. 60 sqq ; Pavis d'Escurac 1976, p. 134-39 et 431-446 ; Demougin 2007 ; Jördens 2009, p. 200-202 et n. 132.

91 La localisation reste incertaine malgré de vagues suppositions dans Ausfeld 1904, p. 481-482 ; Wilcken 1928, p. 61.

92 *CIL* VIII 9371 et Pflaum 1960, n°227 ; pour une correction de la date, voir Dupius, Kasdi 2021.

Enfin, un dernier commentaire peut être fait sur ce document concernant la résolution proposée par Wilcken à la ligne 21 : ὅπως μετ[αγ]ωγ̣ὴν̣. À cette ligne, le papyrus est très abimé et l'encre effacée à plusieurs endroits. S'il est aisé de lire les six premières lettres, la suite est bien plus incertaine. Dans l'*editio princeps*, Wilcken soulignait dans l'apparât critique, pour ce mot, « die Lesung ωγην mit den Spuren vereinbar », sans détailler davantage ni sa lecture ni les parallèles sur lesquels il a pu s'appuyer. Personnellement, je peine à être aussi sûr de cette lecture que Wilcken le fût : l'*oméga* et le *nu* sont reconnaissables, mais les traces des deux ou trois lettres qui les séparent sont bien plus incertaines, notamment sa lecture du *gamma* qui serait bien plus cursif que dans le reste du document. Le mot μεταγωγή ne se retrouve dans la documentation papyrologique que dans deux documents, *P.Louvre* III 199 (prov. inconnue, IIe s.) et *SB* X 10249 (Oxyrhynchus, 59). Le premier est une lettre d'un homme à son frère au sujet de problèmes sur le commerce (μεταγωγή) de moutons et le deuxième est un contrat de prêt d'argent dans lequel le terme est employé pour un transfert de propriété. Aussi, n'ayant aucun cas dans lequel cette formule apparaît de près ou de loin, je préfère pointer la zone et proposer une nouvelle lecture, de même que mon hypothèse de lecture conserve des difficultés de rattachement avec les traces d'encre. Dans des contextes similaires de correspondance officielle, la formule ὅπως + subjonctif en introduction ou conclusion de pétition se retrouve – voir par exemple *P.Petaus* 20, l. 3-4 (Ptolemais Hormou, 185) et *SB* I 4415, l. 14 (Arsinoïte, 144). De ce fait, j'envisage davantage le début des lettres μετ[comme le début d'un verbe, du verbe μεταδίδωμι (« transférer »), plutôt que celui d'un nom, comme Wilcken l'avait fait. Deux papyrus de l'époque romaine attestent cette expression de façon complète – *P.Giss*. I 82, l. 19-20 (Apollonopolis Heptakomias, 117) et *P.Phil.* 33, l. 5-6 (Philadelphie, IIe s.) –, tandis que d'autres ont la formule partiellement ou complètement en lacune – *P.Flor.* I 56, l. 3 (Hermoupolis, 234) et *P.Muench* III 75, l. 10 (Philadelphie, ± 212). En l'occurence ici, je pense que la résolution ὅπως μετ[αδ]ώσ̣ιν̣ plus vraissemblable, bien que cela pose alors la question de la présence de πεμπητ[à la ligne suivante, que je ne sais encore expliquer.

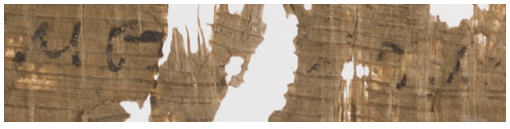

4. Document 4

4.1. Texte

(8e m.) Ἡφαιστίων ὁ καὶ [Ἀ]μμωνῖν[ος] βα[σιλ(ικὸς) γρα(μματεὺς) Νεσυτ διαδεχόμενος]
καὶ τὰ κατὰ τὴν στρα(τηγίαν) Ἡφ[αιστίων]ι τῷ [καὶ Ἀμμωνίνῳ βασιλ(ικῷ)]
γραμματεῖ τοῦ αὐτοῦ νομοῦ τῷ φ[ιλτάτῳ χαίρειν].
τοῦ ἐπενεχθέντος μοι βιβλειδί[ου ὑπὸ Εὐδαίμονος]
Ψοιτος μητρὸς Τιαθρηους ἀπ[ὸ ̣ ̣ ναμφι ̣ ̣ ̣ εως ἐπὶ ὑπο-]
γραφῆς Κλαυδίου Ἀπολλωνίου τοῦ [κρα(τίστου) πρὸς τῷ ἰδίῳ λόγῳ]
περὶ χρηματισμοῦ ὀνόματος ̣ [̣ ̣ ̣ ̣ ̣ ̣ ̣ ̣ τὸ ἀντίγρα(φον)]
ἐπιστέλλεταί σοι, φίλτατε, ἵν' [εἰ]δ[ῇς καὶ τὰ ἴδια μέρη ἀνα-]
πληρώσῃς. [(4e m. ?) ἔρρωσο].
(ἔτους) γ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκίου Σεπτ[ιμίου Σεουήρου Περτίνακος]
Σεβαστοῦ [Ἁθυ]ρ.
(7e m. ?) Κλαυδί[ῳ] Ἀπολλωνίῳ τῷ κρατίστῳ πρὸς τ[ῷ ἰ]δίῳ λόγ[ῳ]
παρ' Εὐδαίμονος Ψοιτος μητρὸς Τιαθρηους ἀ[πὸ ̣] ̣ ναμφι ̣ [̣ ̣]εως
τοῦ Νεσυτ νομοῦ. βούλομαι, κύριε, ἀπὸ τοῦ νῦν ἐπιτρ[απῆ]ναι
χρηματίζει[ν] Εὐδαίμων Ἥρωνος ἀντὶ τοῦ Ψ[οι]τος καὶ [ἀντὶ] τῆς
Τιαθρηου[ς μητ]ρὸς Διδύμης, μηδενὸς δημ̣[οσίου ἢ ἰδιωτι]κοῦ
καταβλαπ[τομένο]υ, ἵν' ὦ πεφιλανθρω[π]η̣μέ̣[νο]ς. διευτύχει.
Εὐδαίμ[ων ἐπι]δέδωκα.
(ἔτους) β Αὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκίου Σεπτιμίου Σεου[ήρου Περτίνακ]ος
Σεβαστοῦ Μεσορη,
ἐ̣π̣αγομένων δ̄.

Μηδενὸς [δη]μοσίου ἢ ἰδιωτικοῦ καταβλαπ[το]μένου ἐφίημι.
Ἀπόδος.

2 στρ∫ ‖ **10** L ‖

4.2. Traduction

[1] Héphaistiôn, alias Ammôninos, secrétaire royal de Nesyt, faisant aussi fonction de stratège, à Héphaistiôn, alias Ammôninos, secrétaire royal dudit nome, très cher, salutations. D'une demande qui m'a été apportée par Eudaimon, fils de Psois, sa mère étant Tiathres, de […] et a été souscrite par son excellence l'idiologue Claudios Apollonios, au sujet d'un changement de nom, je t'envoie la copie, très cher, afin que tu en sois informé et que tu en remplisses tes parts spécifiques.

Porte-toi bien.

En l'année 3 de l'Empereur César Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste, Hathyr.

[12] Au très puissant idiologue Claudios Apollonios, de la part d'Eudaimon, fils de Psois, ma mère étant Tiathres, de … du nome Nesyt. Je désire, seigneur, qu'on me permette à présent de m'appeler Eudaimon fils d'Heron plutôt que fils de Psois et plutôt que de Tiathres, fils de Didyme, sans que cela n'interfère avec des affaires publiques ou privées, afin que par cela je puisse obtenir réparation.

Soyez heureux. Eudaimon, j'ai présenté cela.

[19] En l'an 2 de l'empereur César Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste, le 4e jour intercalaire de Mesore.

Si cela n'interfère pas avec des affaires publiques ou privés, je le permets. Délivré.

4.3. Commentaire

Le point central de ce document est la demande d'un Eudaimon adressée à l'idiologue dans le but d'helléniser le nom de ses parents : son père Psois (Ψοις) sera renommé Hérôn (Ἥρων) et sa mère Tiathrès (Τιαθρης) deviendra Didymè (Διδύμη). Le passage d'un nom égyptien à un nom grec n'est pas une pratique inconnue pendant la période romaine ; un tel acte relève, dans la majorité des cas, d'un changement de statut, l'individu égyptien devenant par exemple un citoyen romain[93]. Néanmoins, la demande de changement de nom des géniteurs, probablement morts, est inédite.

Comme cela a déjà été fait par d'autres, rappelons la forte proximité étymologique entre les noms d'origine et de substitution. Tout d'abord, le père, Psois, est renommé en Hérôn : les deux noms font en réalité référence à deux divinités proches puisque le nom égyptien classique est *Pȝ-šy* (« celui de Shaï »)[94], Shaï étant un dieu-serpent dans la religion égyptienne. En outre, Ἥρων renvoie à un dieu grec représenté sous la forme d'un cavalier thrace accompagné d'un serpent, la représentation de cet animal faisant office de connecteur entre les deux déités[95]. De l'autre côté, le changement du nom de la mère ne relève pas d'une équivalence divine mais d'une traduction littérale : le nom Τιαθρης, variante bohaïrique du nom Θατρης (*Tȝ-ḥtr.t*)[96] est composé du mot *ḥtr*, qui a le même sens que le nom grec Διδύμη, soit « jumelle »[97]. Ce sont là

93 Broux 2013b, p. 3-5.

94 TM Nam 949 ; *PN* 117.23 ; *DN* p. 220 ; Quaegebeur 1975, p. 197 et 255.

95 Quaegebeur 1975, p. 265-267 ; Bingen 1994.

96 TM Nam 1379 ; *DN* p. 1080.

97 Calderini 1941, p. 223 ; Corsten 2019, p. 148 ; Blasco Torres 2021, p. 242.

les deux procédés les plus communs du changement de nom : l'équivalence divine et la traduction littérale.

La question de l'onomastique ayant été évoquée, il faut en venir au sujet principal de la pétition, soit la demande adressée à l'idiologue de changer le nom des parents d'un individu. Broux[98] suppose qu'en cas général cette demande pouvait relever d'une question d'héritage et / ou de statut, mais la raison exacte inconnue. Un rapprochement peut éventuellement être fait avec *P.Amst.* I 72 (IIIe s.)[99], une liste d'individus faisant état de leur nom grec suivi de ἀνθ' (οὗ) (« à la place de ») avec leur ancien nom égyptien – la même préposition ἀντί intervient dans le document 4 entre le nouveau et l'ancien nom (lignes 15-16). Aux lignes 3, 6 et 21, le changement est également introduit par la forme προχ(ρηματίζων) (« anciennement appelé »). On y lit aux lignes 6-4 le cas de Ἱέραξ Ἱέρακος qui était auparavant appelé Ἱέραξ Πιβίχιος (*Pzy-byk*); cet exemple mérite d'être doublement souligné car il s'agit comme dans le cas du document 4 d'un changement de patronyme, mais également car celui-ci a été traduit : *byk* et Ἱέραξ ont le sens de « faucon »). Cependant, contrairement au document étudié ici, rien ne dit que ce sont les individus qui ont demandé le changement du nom de leur parent et non la décision du parent qui a bouleversé l'appelation de l'individu en question. Van Minnen, dans son commentaire, suppose que ce changement en masse, daté de 202-212 selon les éditeurs[100], est en lien avec l'introductivon des boulai dans les métropoles en 201/2[101]. Néanmoins, cette explication ne peut être un argument pour le document 4, daté de 194. Pourtant, la volonté d'Eudaimon montre bien le mouvement de forte hellénisation de l'Égypte, même rurale, qui favorisera la création de *boulai*. Bien que ce ne soit qu'en se fiant à la bonne parole d'Eudaimon, on peut supposer que cette demande n'a été faite dans aucun autre intérêt que celui d'obtenir de la considération auprès de la communauté grecque.

Ce document est également mentionné dans un récent ouvrage de Besson[102] : lorsque l'auteur mentionne la peine de confiscation du quart des biens dans le cas d'un individu qui s'attribuerait un statut qui n'est pas le sien. Néanmoins, rien ne permet d'établir un lien entre les deux circonstances ; considérer qu'Eudaimon voulût changer son statut et acquérir des avantages par l'hellénisation du nom de ses parents, surtout considérant la formule susmentionnée des lignes 16-17, est une hypothèse qui me semble hasardeuse.

Enfin, lors de son *editio princeps*, Wilcken avait laissé la transcription d'un toponyme, village du nome Nesyt, dans son état très lacunaire et sans un mot de commentaire : ἀ[πὸ

98 Broux 2013b, p. 2-3.

99 Ce document pourrait également provenir du Delta, voir Van Minnen 1986.

100 Datation supposée en raison des deux bouleutes aux lignes 2 et 4 qui ne sont pas encore Αὐρήλιοι (à partir de l'Édit de Caracalla en 212).

101 Van Minnen 1986, p. 89-90.

102 Besson 2020, p. 124, no. 70.

.]. ναμφι. .[. .]εως (l. 4.I.13). Basée sur des éléments qui seront décrits dans un instant, j'ai proposé la lecture ἀ[πὸ Ψ]ενα̣μφιῳ̣[μ]εως.

Si dans la toponyme conservée jusqu'alors, rien de satisfaisant n'apparait avec la séquence -αμφι-, l'anthroponymie révèle quant à elle l'existence du nom d'origine égyptienne Ἀμφιωμις (*Ỉmn-pȝ-ym*)[103], soit littéralement « Amon [est] dans le lac », auquel cas des traces de l'*oméga* seraient à lire dans les fibres, le second *mu* serait lacunaire et le nu correspondrait à la fin d'un Ψεν- (*Pȝ-šy-n-*, « le lac de »). Si l'expression *pȝ-ym* est principalement connue pour avoir donnée le nom du Fayum[104], Favard-Meeks indique que le mot *ym* « ne servait à décrire que des étendues d'eau sans couvert végétal et pourrait […] désigner tout aussi bien la mer que toute nappe d'eau » (p. 60), laissant ainsi le rapprochement se faire entre le mot *ym* et le Nil, un lac (Fayum ou autre), la mer mais aussi n'importe quel autre point d'eau. Si moultes attestations sont recensées le long du Nil (région thébaine principalement (une cinquantaine)) ou dans le Fayum-même (19), sept individus sont attestés en Basse-Égypte dont 5 dans le Nord-Est du Delta, aux alentours du nome Nesyt (Mendès, Tanis, Thmouis). Deux possibilités d'interprétation peuvent alors être faites sur le sens de *ym* en ce contexte : soit il s'agit du lac Menzaleh, qui constitue une grande partie du nome Nesyt (et anciennement du nome mendésien), soit, tout simplement, de la mer Méditerranée.

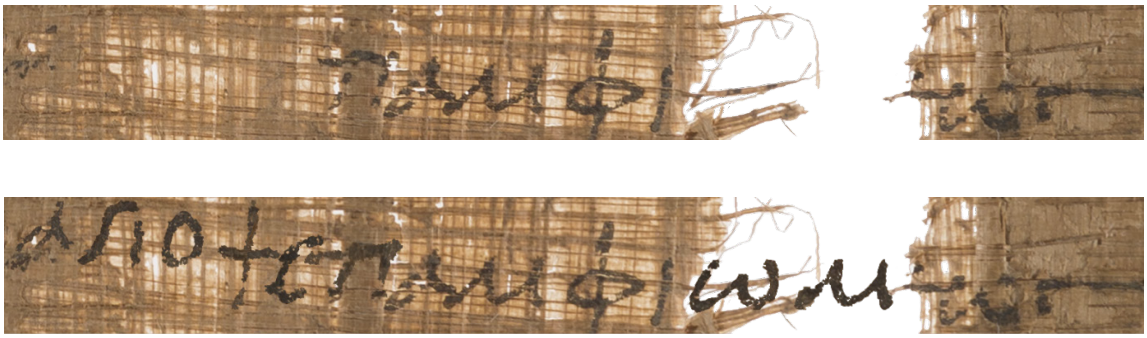

103 *PN* 415.6 ; *DN* p. 63, 84 ; Pasquali 2009, p. 388.

104 Favard-Meeks 1989.

5. Document 5

5.1. Texte

(9e m.) π(αρὰ) δι̣[---]
π(αρὰ) ε̣[---]
π(αρά) [---]
καὶ ε̣[---]
π(αρὰ) τ̣[---]
σο̣[---]
αν[---]
(ἔτους) γ Α[ὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκίου Σεπτ[ιμίου Σεουήρου Περτίνακος Σεβαστοῦ ?]
(7e m. ?) μαν̣[---]
μ̣αν̣π̣[---]
κ̣αθα̣[---]
(traces) - - - - - - -

1-3 et **5** π´ ‖ **8** L

5.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

5.3. Commentaire

1. π(αρά) δι[---] : il me semble lire à plusieurs reprises (aux lignes 3 ,2 ,1 et 4) un *pi* suivi d'un trait d'abréviation oblique. La résolution la plus courante de cette abréviation est π(αρά), soit « de la part de » suivi d'un anthroponyme. La succession de la même préposition à quatre reprises laisse penser qu'il pourrait s'agir d'un document collectif, envoyé par plusieurs individus, peut-être relatif à des dettes ou à de « simples » paiements.

   Considérant la taille de l'interligne attestée pour cette colonne ainsi que la taille des précédentes, je pense qu'une dizaine de lignes pourraient précéder la première ligne visible.

8. (ἔτους) γ Α[ὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκίου Σεπτιμίου Σεουήρου Περτίνακος Σεβαστοῦ ?] : Une nouvelle fois, comme pour les autres documents de ce papyrus, l'année suivant le sigle est un *gamma*, signifiant donc qu'il s'agit de la troisième année d'un empereur. Très vraisemblablement, ce serait celle de Septime Sévère, qui est attestée dans les autres documents du *tomos*, d'où cette restitution complète. En outre, il n'est pas certain que toute la titulature soit initialement contenue dans la seule ligne 8, elle a pu dépasser sur une nouvelle ligne et recommencer après une indentation.

11. κᾰ̣θα̣ [---] : les mots commençant par cette séquence ne font pas légion, aussi il est envisageable de lire ici le début de l'adverbe καθάπερ (« comme »), notamment employé dans les clauses de contrats (καθάπερ ἐκ δίκης, « comme par un jugement »), ou dans un tout autre contexte d'utilisation. Une autre possibilité serait l'aspiration du tau de κατὰ en καθ', auquel cas l'*alpha* suivant est le début d'un nouveau mot qui contient en première position, sur l'alpha ou en diphtongue, un esprit rude ; on pourrait par exemple envisager l'hypothèse d'un démonstratif – type καθ᾽ αὑτοῦ, *P.Cair.Zen.* IV 59641, l. 2-3 (Philadelphie, IIIe s.) – ou d'un relatif – type καθ᾽ ἅ, *P.Petra* III 23, l. 13 (Petra, 544).

Chapitre 5 : *P.Stras.* 905-912

1. *P.Stras.* 905

1.1. Texte

- - - - - - -
(10ᵉ m.) ̣[---]
π̣[αρά?---]
ν̣[---]
̣[---]
ὤ̣σ̣τ̣[ε? ---]
κ̣αὶ π̣[---]
λ̣ε̣ν̣[---]
̣[---]
ε̣ρ̣̣[---]
γ̣ι̣ο̣̣ο̣̣[---]
γεω̣ι̣ ἀπο̣[---]
δ̣ο (δραχμ)? η γρα̣[---]
ο̣ντος ε̣ο[---]
τ̣ω̣[---]
ε̣π̣[---]
ι̣ν̣̣[̣]̣[---]
ο[̣̣]̣[---]
(*vac.*)
π̣̣[---]
Αρ̣[---]
̣[---]

1.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

1.3.Commentaire

1-2. Un trait provenant de la ligne 1 semble descendre jusqu'au *tau* de la ligne 2, il pourrait s'agir d'un *phi* ou d'un *psi*.

2. Légèrement décalé sur la gauche, ce qui ressemble à un *pi* pourrait être le début de παρά, de maigres traces d'encre sont visibles sur le bord droit du papyrus, il pourrait s'agir de la haste droite de la lettre.

11. γεῳι : ou γεμη.

12. δο (δραχμ)[?] : la base du *delta* est fort basse par rapport à la ligne mais les traces offrent peu d'autres choix.

12-13. On observe un trait horizontal d'un demi-centimètre entre ces deux lignes, trop haut pour être un trait d'abréviation et trop bas pour qu'on puisse le lire comme la base du *delta* dont les traits que je lis comme un *lambda* formeraient la partie supérieure. C'est le seul endroit, dans le peu qui soit conservé dans ce document, où cette marque est visible.

18. Sur une hauteur de 3,4 centimètres, il n'y a plus de traces d'encre.

19. Αρ[---] : la taille de l'*alpha* contraste fortement avec celle des lettres aux lignes 1-18 et de l'*alpha* en-dessous. À partir de ces éléments, une hypothèse se dessine : les lignes du dessus consisteraient en une introduction à un nouveau document (ce qui expliquerait le παρά de la ligne 2) et à partir de cette ligne, différentes entrées pourraient se succéder – on observe dans les documents qui vont suivre qu'au début de chaque nouveau champ du registre, la première lettre du contribuable est souvent de taille plus importante.

20. De cette ligne jusqu'en bas du document, soit sur presque 4 centimètres, on ne retrouve plus de traces d'encre. Le papyrus est cependant vierge et intact, comparé aux éventuelles lacunes entre les lignes 18 et 19. Ainsi, soit le texte s'est arrêté à la ligne 20, soit il est décalé sur la droite.

2. *P.Stras.* 906

2.1. Texte

Colonne I

- - - - - - -

[---] (11e m.) (ἀρταβ) ζ ἐξωδ̣( ) ἐκ τ(ιμῆς)? (ἀρτάβας) γ
[---] ἐκ τειμ(ῆς) (δραχμαὶ) ρο̣η
[---]δ (*vac.*) (δραχμαὶ) λγ
[---] χο( ) α ̣( ) (δραχμαὶ) μδ (δραχμαὶ) σπ (τετρώβολον)
[--- (δραχμαὶ)] λγ (*vac.*) ἀ̣ργ(υρίου) (δραχμαὶ) φια (τετρώβολον)
[---] τ̣οῦ (πυροῦ) (ἀρταβ) λγ
[---] (ἀρταβ) λγ (γίνονται) (ἀρτάβας) ξϛ

(*vac.* 1-2 lignes)

[--- δι(ὰ) μη?]τ̣ρὸς̣ Ἡρα̣κλείας
[---] π̣ ̣ ̣ ο̣ ἀπ̣ὸ̣ (ἀρουρῶν) ξη (ἥμισυ) (τέταρτον) (ὄγδοον)
[---] ἐξω( ) ἐκ τι̣μ(ῆς)? (πυροῦ) (ἀρταβῶν) γ
[---] (πυροῦ) (ἀρταβ) (*vac.*) κα
[--- σι]τικ(οῦ) (δραχμαὶ) ιβ (γίνονται) (δραχμαὶ) πδ

(*vac.* 3 lignes +/-)

[--- δι(ὰ)?] Ἁρποκρατιω(νος) (ἀρτάβας) δ (ἥμισυ) ἄλ(λας) δι(ὰ) τοῦ α(ὑτοῦ) (ἀρτάβας) β
[---] γ̣
[---δι(ά)?] Φαυστ(ου) (ἀρούρας) β (τέταρτον) (ὄγδοον)
[---] ζ (*vac.*) (πυροῦ) (ἀρτάβας) ιϛ (ὄγδοον)
[---] (δραχμαὶ) δ (*vac.*) (δραχμαὶ) κ (τετρώβολον)
[---] δι(ὰ) Ἡρακλ( ) (ἀρτάβας) ιδ
[---] (traces)

- - - - - - -

1 ⊸ | εκτ | ⊸ ‖ **2** τειμ | ʃ ‖ **3** ʃ ‖ **4** ʃ | ʃ | ƒ ‖ **5** αργ̄ | ʃ | ƒ ‖ **6** ⊥ | ⊸ ‖ **7** ⅄ | ⊸ ‖ **9** ʒ | ꞁ | η) ‖ **10** εκτ ̣μ | ⊸ ‖ **11** ⊥ ‖ **12** τικ | ʃ | ⌒ | ʃ ‖ **13** αρποκρατιω | ⊸ | ʃ´ | αλ | δι´ | ᾱ | ⊸ ‖ **15** φαυcτ | ʒ | ⅃ | η) ‖ **16** ⊥ | ⊸ | η) ‖ **17** ʃ | ʃ | ƒ ‖ **18** δι´ | ηρακλ | ⊸

Colonne II

- - - - - - -

(ὧν) ἐμέτ(ρησεν) εἰς τὸ δημ(όσιον) (ἀρτάβας) ιδ κολ(λήματος) ρλϛ̣ τειμ(ῆς) (πυροῦ) (ἀρτάβης) (τέταρτον)

Ἀθας βουνομ( ) καὶ Ἀρτυσις ὁ πατήρ

Ταχομ̣( ) κλή(ρου) Φλημ̣ ἐν κοίτ̣(αις) β

μιᾶς (ἀρούρας) α ἀνὰ (ἀρτάβας) η (ἥμισυ) ἐξ̣[ω(δ)] ἐκ τ(ιμῆς)[?] (ἀρτάβας) γ (ἥμισυ)

σιτικ(οῦ) φόρου (ἀρτάβας) ε ἀργ(υρίου) (δραχμαὶ) κη χό(ρτου) (δραχμαὶ) δ

`λο(ιπαὶ) (δραχμαὶ) λβ | χό(ρτου) (δραχμαὶ) δ´ ἄλλης (ἀρούρας) (τέταρτον) (ὄγδοον) (ἑκκαιδέκατον) (δυοκαιτριακοστόν) ἀποτάκ(του) (δραχμαὶ) κδ

(γίνονται) τοῦ ὀνό[μα]τ[ο]ς, ἀ̣ργ(υρίου) (δραχμαὶ) νϛ

(ὧν) τρά(πεζα) κολ(λήματος) ρλε (δραχμαὶ) κδ

(ὧν) ἐμέτρησ(εν) εἰς τὸ δημ(όσιον) ἐπὶ σιτ̣ο̣λ(ογίας) Ταχομ( ) (ἀρτάβας) β [---]

κ̣ολ(λήματος) ρκθ τε̣ι(μῆς) (πυροῦ) (ἀρταβ) . . κολ(λήματος) ρλγ τειμ(ῆς) (πυροῦ) (ἀρτάβης) (τέταρτον) [---]

κ̣ο̣λ(λήματος) ρ̣λ̣ε̣ τε̣ι̣(μῆς) (πυροῦ) (ἀρτάβης) (ἥμισυ)

Βειχεως

// Ἀμο̣υνις κηπο̣υρός

φόρου κήπου (ἀρούρας)[?] α̣ (ἥμισυ)[?] (*vac.*) (δραχμαὶ) ψ `. . [---]´

(ὧν) τρά(πεζα) κολ(λήματος) ριγ (δραχμαὶ) οδ χ̣( ) α κολ(λήματος) ριη (δραχμαί) μ

τοῦ α(ὐτοῦ) κολ(λήματος) ἄλ(λαι) (δραχμαὶ) ξ (*vac.*) τοῦ α(ὐτοῦ)κολ(λήματος) ἄλ̣(λαι) (δραχμαὶ) κη κολ(λήματος) ριθ (δραχμαὶ) ογ̣

ἄλ(λαι) τοῦ α(ὐτοῦ) κολ(λήματος) (δραχμαὶ) δ κολ̣(λήματος) ρκα (δραχμαὶ) π̣

κολ(λήματος) ρκβ̣ διεγρα( ) ⟦(δραχμαὶ[?]) ρ̣ξ̣⟧

τῷ γυμ( ) (δραχμαὶ) ρξ κολ(λήματος) ρκϛ̣ (δραχμαὶ) οϛ κ̣ο̣λ̣(λήματος) ρλα̣ (δραχμαὶ) μδ

ἄλ(λαι) (δραχμαὶ) ξ

// Ἀμμωνας Ποτ̣αμω̣νο̣ς

`δ. . . .´δωρεὰς Χενθνουφ̣(είτου)[?]

`λο(ιπὸν)[?] (τετρώβολον)[?]´ κοίτ(ης) (ἀρούρας) α (τέταρτον) εἰς (πυροῦ) (ἀρτάβας) ἀνὰ (πυροῦ) (ἀρταβας) θ ἐξ̣ῳ( ) ἐκ τ(ιμῆς)[?] (ἀρταβ) β

σιτικ(οῦ) φόρου (*vac.*) (πυροῦ) (ἀρταβῶν) (*vac.*) η (ἥμισυ) (τέταρτον)

ἀργ(υρικοῦ) φόρο(υ) σ(πορᾶς)[?] χόρτ(ου) (*vac.*) (δραχμαὶ) κε

(ὧν) τρά(πεζα) κολ(λήματος) ρη (δραχμαὶ) η κολ(λήματος) ρλδ (δραχμαὶ) ιζ

(ὧν) με(μέτρηκεν)[?] ἐπὶ σιτ̣ο̣λ(ογίας) Ο̣ ρυπ( ) δι(ὰ) Ἀμμω(ν) (ἀρτάβας) η κολ(λήματος) ρλα τειμ(ῆς) (πυροῦ) (ἀρταβῶν) (ἥμισυ) [(ὄγδοον)]

(*vac.*) κολ(λήματος) ρλδ τειμ(ῆς) (πυροῦ) (ἀρτάβας) ἄλ(λης) (ἀρτάβης) (ὄγδοον)

// Δίδυμος πα̣σ̣τ̣ο̣φόρο̣ς

Πωεω(ς) (δεκαπενταρούρας) Παλλαντ(ιανῆς οὐσίας) (ἀρούρας) ιδ χόρτ(ου) ἀνὰ (δραχμὰς) ξη (*vac.*) (δραχμαὶ) ϡνβ

(ὧν) τρά(πεζα) κολ(λήματος) ργ̣ (δραχμαὶ) τ κολ(λήματος) ρζ̣ (δραχμαὶ) τ κ̣ο̣λ(λήματος) ρ .κ̣ (δραχμαὶ) σ[. . ? ---]

31 [κο]λ(λήματος) [. . .] [(δραχμαὶ) [---] κ̣[ο]λ(λήματος) ρ̣.[. [(δραχμαὶ)] ν̣β̣
- - - - - - -

1 L | εμε^{τ} | δη^{μ} | ⊸ | κο^{λ} | τει^{μ} | l. τιμῆς | ⱶ | ⊸ | 𝅗𝅥 ‖ **2** βουνο^{μ} ‖ **3** ταχο^{μ}. ‖ 4 ϐ | ⱶ | ⊸ | ϛ´ | ⊸ | ϛ´ ‖ **5** λ^{ο} ϛ λβ *in marg. sin.* | χ^{ο} ϛ δ *in marg. sin.* | σιτι^{κ} | ⊸ | ϛ | χ^{ο} | ϛ ‖ **6** ϐ | 𝅗𝅥 | η ις κβ | αποτα^{κ} | ϛ ‖ **7** ⌒ | αργ̄ | ϛ ‖ L | τρϟ | ϛ ‖ **8** L | εμετρηc´ | δη^{μ} | πο^{λ} | ταχο^{μ} | χ^{ο} ‖ **9** κο^{λ} | τει^{μ} | l. τιμῆς | ⱶ | ⊸ | ⊸ | κο^{λ} | τει^{μ} | l. τιμῆς | ⱶ | ⊸ | 𝅗𝅥 ‖ **11** κο^{λ} | τει^{μ} | l. τιμῆς | ⱶ | ⊸ | ϛ´ ‖ **14** ϛ ‖ **15** L | τρϟ | κο^{λ} | ϛ | χϟ | κο^{λ} | ϛ | ` . . [---]´ *in marg. inf.* ‖ **16** ᾱ | κο^{λ} | α^{λ} | ϛ | ᾱ | κο^{λ} | α^{λ} | ϛ | κο^{λ} | ϛ ‖ **17** α^{λ} | ᾱ | κο^{λ} | ϛ | κο^{λ} | διεγρϟ ‖ **18** γυ^{μ} | ϛ | κο^{λ} | ϛ | κο^{λ} | ϛ | α^{λ} | ϛ ‖ **20** χενθνου) ‖ **21** ^{λο} ϝ *in marg. sin.* | κοι^{τ} | ϐ | 𝅗𝅥 | ⱶ | ⊸ | ⱶ | ⊸ | εξ^{ω} | εκ^{τ} | ⊸ ‖ **22** σιτι^{κ} | ⱶ | ⊸ | ⊲ ‖ 23 αργ̄ | φορ^{ο} | σ̄ | χορ^{τ} | ϛ ‖ **24** L | τρϟ | κο^{λ} | ϛ | κο^{λ} | ϛ ‖ **25** L | πο^{λ} | ρυ) | δι´ | αμμ^{ω} | ϛ | κο^{λ} | τει^{μ} | l. τιμῆς | ⱶ | ⊸ ‖ **26** κο^{λ} | τει^{μ} | l. τιμῆς | ⱶ | ⊸ | α^{λ} | ⊸ | η) ‖ **28** πωε^{ω} | ιεϐ | παλλαν^{τ} | ϐ | χορ^{τ} ‖ **29** ϛ | ϛ ‖ **30** L | τρϟ | κο^{λ} | ϛ | κο^{λ} | ϛ | κο^{λ} | ϛ

2.2. Traduction

La colonne I est trop lacunaire pour envisager une traduction.

Colonne II

[1] de ce qui a été mesuré au trésor public : 14 artabes ; à la colonne 136 (?), la valeur de ¼ d'artabe de blé.

Athas, pâtre (?) et Hartysis son père,
à Tachom( ), pour le terrain de Phlem (?), dans 2 parcelles :
pour une aroure, 1, au taux de 8,5 artabes : ont été payées (?) pour la valeur de (?) 3,5 artabes, pour la taxe-rente céréalière sur 5 artabes, 28 drachmes, pour le fourrage 4 drachmes.
(dans l'entrecolonne) : restes < à payer > : 32 drachmes, < dont > le fourrage, 4 drachmes.
[6] Pour l'autre < parcelle >, une aroure et 15/32, au prix fixé de 24 drachmes.
Total en son nom : 46 drachmes d'argent.

[8] De ce qui est à la banque : à la colonne 135, 24 drachmes.
De ce qu'on a mesuré pour le trésor public à la sitologie de Tachom( ) : 2 artabes [--- ?] ; à la colonne 129, la valeur de […] artabes de blé ; à la colonne 133, la valeur de ¼ d'artabe de blé [--- ?] ; à la colonne 135, la valeur de ½ artabe de blé.

[12] Pour Bechis,
Amounis, jardinier
Pour la taxe-rente d'un jardin sur 1 aroure ½ (?) : 700 drachmes [---]
[15] De ce qui est à la banque : à la colonne 113, 74 drachmes + 1 < drachme (?) > ; à la colonne 118, 40 drachmes ; à la même colonne, 60 autres drachmes ; à la même colonne, 28 autres drachmes ; à la colonne 119, 73 drachmes ; à la même colonne, 4 autres drachmes ; à la colonne 121, 80 drachmes ; à la colonne 122, ont été enregistrées (?) ⟦160 drachmes⟧ pour le gym( ) 160 drachmes ; à la colonnes 126, 76 drachmes ; à la colonne 131, 44 drachmes, 60 autres drachmes.

[19] Ammonas, fils de Potamôn,
Pour la dôrea de Chenthnouphitès ;
Pour une lopin de terre de 1 aroure ¼, en artabe de blé (?) au taux de 9 artabes : ont été payées (?) pour la valeur de (?) 2 artabes.
Pour la taxe-rente céréalière : 8 artabes ¾ de blé.
Pour la taxe-rente d'argent pour l'ensemencement (?) du fourrage : 25 drachmes.

[24] De ce qui est à la banque : à la colonne 108, 8 drachmes ; à la colonne 134, 17 drachmes.
De ce qu'on a mesuré à la sitologie de … par Ammon( ), 8 artabes ; à la colonne 131, la valeur de 5/8 artabe de blé ; à la colonne 134, la valeur de 1 artabe de blé, 1/8 d'une autre artabe.

[28] Didymos, pastophore,
à Poïs, pour la terre à 15 aroures du domaine de Pallas, 14 aroures de fourrage à un taux de 68 drachmes, < total : > 952 drachmes.
De ce qui est à la banque : à la colonne 103, 300 drachmes ; à la colonne 107, 300 drachmes ; à la colonne 120, 2[.. drachmes]
[31] [à la colonne (…), (…) drachmes, à la colonne (…), [52 ?] drachmes.]

2.3. Commentaire

Colonne I

1. ἐξωδ̣( ) ἐκ τ(ιμῆς)? : Cette formule se retrouve à plusieurs occasions dans ce texte : ici, à la ligne 1 de la première colonne, qui offre très peu de contexte, mais également à la ligne 10 – ἐξω( ) ἐκ τιμ(ῆς)? – ainsi que dans la deuxième colonne, aux lignes 4 – ἐξ̣[ω(δ)] ἐκ τ(ιμῆς)? – et 21 – ἐξ̣ῳ( ) ἐκ τ(ιμῆς)?. Ces quatre lectures, qui ne sont ni identiquement lisibles et abrégées, permettent d'assurer la lecture de quelques lettres : εξωδ( ) εκ τιμ( ).

L'abréviation ἐξωδ( ) renvoie probablement au verbe ἐξοδιάζω (« payer par un transfert »), employé dans le cadre de payements publics[1], probablement à l'aoriste de l'indicatif. Il pourrait aussi s'agir du nom qui en est dérivé, ἐξοδιασμός, que l'on retrouve également avec un *oméga* dans plusieurs textes, tel que *P.Ryl.* II 205, l. 6 (Arsinoïte, IIe s.) : λ[ο]ιπ(αὶ) ἐξωδιασ[μ]ῶν, « reste des payements ». Si ces termes ne se retrouvent *a priori* pas encore dans des registres de taxes, le verbe est employé dans des contrats, comme *BGU* IV 1123, l. 6 (Alexandrie, 30-14) : καὶ ἐξο[δι]άσουσιν ἐκ τοῦ ἰδίου ἀμφότεροι, « et ils payeront ensemble de leur poche ». Le transfert peut tant concerner un paiement en monnaie, comme c'est le cas dans l'exemple précédent, qu'en nature, dans le document en étude ici et dans des reçus, tel que *P.Lond.* II 475, l. 2-7 (Soknopaiou Nesos, IIe s.) : ἐξοδίασαι παρὰ σο(ῦ) (…) (πυροῦ) (ἀρτάβαι) γ, « tu as payé de ta part (…) 3 artabes de blé ».

1 Preisigke 1910, p. 203 : « Das Zahlen im Girowege heißt ἐξοδιάζειν » ; Gérardin 2019.

Concernant la suite, si l'hypothèse ἑκτη(μόρον)[2] a pu retenir mon attention un temps, l'hypothèse la plus vraisemblable est ἐκ τιμ(ῆς), « du prix ». Il est curieux cependant de retrouver à la ligne I.10 le deuxième mot écrit τιμῆς tandis que dans toutes les autres attestations dans le document (lignes I.2 et II.10, 11, 25, 26), on y trouve la variation τειμῆς.

De plus, pour ce qui est de la colonne II qui offre le plus de contexte, cette expression n'apparaît que dans les deux entrées pour laquelle l'*adaeratio* est employée et une quantité d'artabes ; le verbe aurait donc un sens de payement en nature plus commun que le payement en monnaie. Le verbe ἐξοδιάζω ne semble pourtant pas intrinsèquement lié à cette notion qui devient relativement courante à partir du IIIe siècle, notamment à travers le terme de ἐξαγρυσιμός (litt. « à la place d'argent »).vcvϝ

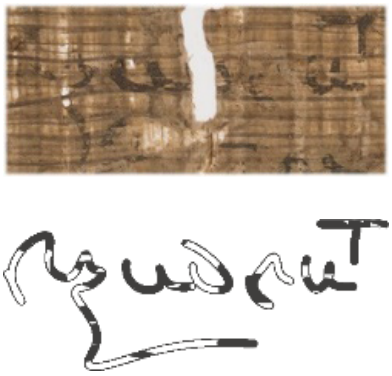

(I.1)

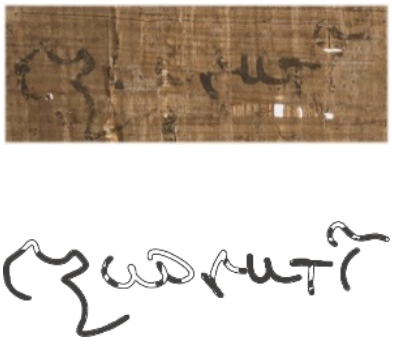

(I.10)

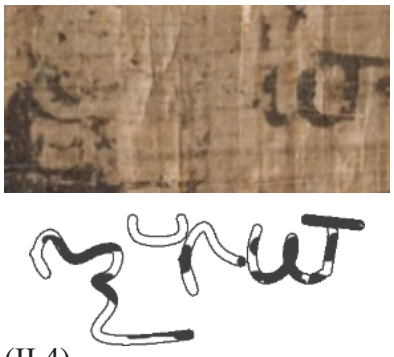

(II.4)

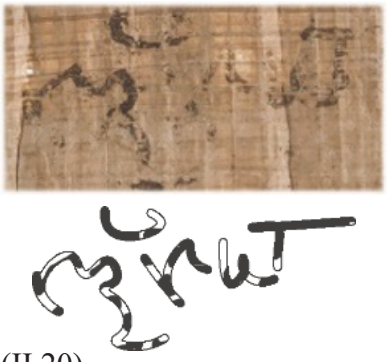

(II.20)

2. ἐκ τειμ(ῆς) : l'abréviation τειμ(ῆς) est employée à plusieurs reprises dans la colonne suivante à travers le détail du recouvrement (aux lignes 1, 10-11, et 25-26). Cependant, à aucun moment dans ces occurrences-ci, l'abréviation n'est précédée de la préposition ἐκ, il faut probablement la sous-entendre.

ρϙη : le papyrus est assez endommagé au sommet du *qoppa*, on ne sait alors s'il est réellement très ouvert (1) par rapport à d'autres graphies de la même époque (2) ou si le reste de la lettre est partiellement effacé.

(1)

(2)
BGU IX 1894, l. 3
(Théadelphia, ca. 157).

2 Renvoyant notamment aux réformes de Solon, Von Fritz 1940 ou à la mesure étudiée dans Clarysse 1985.

4. χο( ) : il pourrait s'agir de l'abréviation pour χόρτος (« fourrage ») que l'on retrouve dans ce document aux lignes II.5 (?), 23 et 28.

   α̣( ) (δραχμαὶ) μδ : une lecture ἀν(ά) est à envisager bien que la somme en fin de ligne (280 drachmes et 4 oboles) ne soit pas divisible par 44 (μδ).

5. ἀργ(υρίου) (δραχμαὶ) φια (τετρώβολον) : l'ensemble des taxes enregistrées pour cette entrée est de 511 drachmes et 4 oboles ; le compte est entier avec 198 drachmes (l. 2), 280 drachmes et 4 oboles (l. 4) ainsi que 33 drachmes (l. 5).

7. (ἀρταβ) : seule la deuxième moitié du trait médian du signe est lisible mais puisque λγ (γίνονται) (ἀρτάβας) ξς suit la trace, cette lecture est très probable, d'autant plus qu'il s'agit probablement des artabes mentionnées à la ligne précédente.

8. δι(ὰ) μη?]τ̣ρὸς Ἡρ̣ακλείας : le texte est lisible grâce aux contours de l'écriture : peut-être l'encre a-t-elle endommagé la couche supérieure du papyrus ou, en tombant, l'a-t-elle arrachée.

   Le διά est supposé en raison des autres entrées dans lesquelles un nom, peut-être un intermédiaire, est mentionné après la préposition (l. 13, 18 et II.25). Ici, la séquence -τ̣ρος suivie d'un nom féminin au génitif suggère fortement la lecture [μη]τ̣ρός.

9. π̣..ο̣ : le manque de contexte et l'état du papyrus à cet endroit ne me permet pas d'être certain de la lecture. L'*omicron* final pourrait être un *sigma* recourbé et les deux (?) lettres au milieu semblent être un *nu* et un *êta*, mais pourraient être d'autres signes ligaturés.

12. [--- σι]τικ(οῦ) (δραχμαὶ) ιβ (γίνονται) (δραχμαὶ) πδ : 84 drachmes sont mentionnés comme total, sans autre mention de monnaie dans les lignes précédentes. Mon hypothèse est de considérer il s'agit du résultat d'un taux de 12 drachmes par aroure pour 7 aroures (en lacune), ce qui donne 84 drachmes ; or, l'absence de la préposition ἀνά entre l'adjectif et le signe des drachmes fait défaut, un autre calcul par taux est lisible aux lignes 28-29 de la colonne suivante. La possibilité d'un taux introduit par la préposition ὑπέρ est à envisager bien qu'il n'y ait pas de parallèles dans ce document ; on retrouve néanmoins cette formule dans *P.Iand.* VII 137 v°, l. 3 entre autres : ὑπὲρ ἑκάστης ἀρούρ(ης) σιτικ(ῆς) (δραχμαὶ) δ, « pour chaque aroure céréalière, 4 drachmes ». Il est possible également qu'il ne s'agisse pas là d'un calcul par taux et que se trouvaient dans les lacunes 72 autres drachmes mentionnés, amenant à un total de 84 drachmes, avec les 12 autres de la ligne 12.

Colonne II

1. L'*eisthésis* par rapport au Ἀθας de la ligne suivante confirme que cette ligne se rapporte à l'entrée précédente ; il s'agissait alors du détail d'une taxe payée avec 14 artabes et un quart d'artabe de blé[3].

(ϣ̄ν) ἐμέτ(ρησεν) : le signe en angle droit (L) est fréquemment employé dans les registres fiscaux pour signifier le relatif ϣ̄ν dans les différents détails de sommes. Dans ce document, il introduit le recouvrement des différentes taxes et se trouve suivi tantôt de ἐμε( ) ou με( ), tantôt de τρα( ) selon le type de règlement, en nature ou en monnaie. Dans l'édition de *P.Kellis.* IV 96 (Kellis, 361-379), Bagnall paraphrase le sens de ce (ϣ̄ν) par « *here begins the enumeration of what was actually paid* ». Blanchard propose de rapprocher ce relatif de l'égyptien *wp.t* avec le sens « «détail», «moins». Le grec est ἀφ' ϣ̄ν (il pourrait être simplement ϣ̄ν) » (p. 29)[4].

Concernant l'abréviation qui suit, il s'agit d'une forme du verbe μετρέω (« mesurer »). À la ligne 1, je lis ἐμετ( ), à la ligne 9 ἐμετρηc( ) et à la ligne 25 με( ) ; les deux premières renvoient probablement à une forme à l'aoriste, peut-être ἐμέτρησεν comme dans *P.Kellis* IV 96, abrégé de plusieurs manières : (ϣ̄ν) ἐμέτρ(ησεν) à la ligne 11 (i. a.) et (ϣ̄ν) ἐμέτρησ(εν) à la ligne 14 (*i. a.*). La troisième forme est cependant différente et l'absence de l'augment empêche d'y lire un aoriste. Un parfait est alors à envisager et se trouve par exemple attesté dans *P.Oxy.* XXII 2346, l. 11 (Oxyrynchos, fin du IIIe s.) : (ϣ̄ν) με(μέ)-τ(ρηκεν).

La coexistence dans un même document de μετρέω à des temps différents dans un même contexte est *a priori* inédite mais peut être expliquée. Bien que ce soit dans un étude sur le verbe διαγράφω, Préaux prend l'exemple de d'ostraca, *O.Wilck*, 474 et 490, qui sont deux reçus de taxe émanant du même bureau. Dans le premier, on retrouve le verbe sous la forme διαγεγρά(φηκεν) tandis que, dans le second, il est sous la forme διέγ(ραψεν). Elle explique ce fait de la façon suivante : « Ce qui a déclenché cette décadence du parfait, c'est qu'on a cessé peu à peu de percevoir les nuances qui le séparent de l'aoriste »[5].

εἰς τ̣ὸ δημ(όσιον) : la formule se retrouve à la ligne 9 avec la même abréviation du *mu* supralinéaire ; on en recense près de 300 attestations dans les premiers siècles de l'époque romaine. Le δημόσιον renvoie ici au grenier public dans lequel le blé taxé est entreposé[6]. Cette formule n'apparait cependant pas à la ligne 25 qui présente pourtant un contexte similaire.

κολ(λήματος) ρλ̄ϛ̄ τειμ(ῆς) (πυροῦ) (ἀρτάβης) (τέταρτον) : la surligne au-dessus du numéro de colonne semble redescendre anormalement après le *lambda* tandis que pour les autres entrées cette surligne est bien droite et tend même à se redresser légèrement sur la fin.

3 Pour un récapitulatif des taxes enregistrées et recouvrées dans ce document, se référer à l'annexe des pages 304-305.

4 Blanchard 1974 ; Gönis 2010, p. 176.

5 Préaux 1955, p. 377.

6 Voir *P.Flor.* XIX, p. 153-157 ; Preisigke 1910, p. 40-42 ; Aly 1950 ; Cf. également le commentaire l. I.23 **907**.

Pour la quantité d'artabes de blé, le *delta* semble trop petit pour être un nombre entier, la fraction du quart est, à l'image de celui présent à la ligne 6, plus envisageable : il est plus petit, plus haut dans la ligne et avec un trait horizontal à son sommet pour noter la fraction (ici lacunaire).

2. βουνομ̣( ) : aucun anthroponyme commençant ainsi n'est attesté et, au regard des entrées aux lignes 13 et 27, il pourrait s'agir de la profession du contribuable. S'il n'y a pas non plus d'autres attestations dans la documentation, une proposition peut être faite pour un synonyme de βουκόλος, soit « bouvier », une charge fortement implantée en Basse-Égypte[7]. Le mot pourrait être constitué des mots βοῦς et νόμος ; βούνομος est attesté dans la littérature chez Sophocle[8] et Aristophane[9] mais y est uniquement employé pour les pâturages, non l'individu qui s'en occupe ; le verbe βουνομέω (« tenir un pâturage ») est présent chez Strabon mais aucun nom dérivé n'est attesté[10].

4-7. Deux taxes différentes sont comptabilisées dans ces quatre lignes : la première aux lignes 4-5 et la seconde aux lignes 6-7, le total est donné à la fin de la ligne 7.

La première taxe concerne un terrain d'une aroure pour un montant de 8,5 artabes de blé. Ces 8,5 artabes ont été payées de façons différentes : d'abord en nature avec 3,5 artabes (l. 4) puis le reste en espèces avec 28 + 4 drachmes pour le fourrage de ces mêmes terres (l. 5), soit 32 drachmes. La seconde taxe est établie sur $^{15}/_{32}$ d'aroure et a été réglée en espèces avec 24 drachmes. À la fin de la ligne 7 se trouve le total de drachmes payées pour ces deux aroures : 32 (28 + 4) + 24 drachmes, soit 56 drachmes.

Sur le contenu supposé des lacunes des lignes 9 et 10, voir le commentaire de la ligne 10 (τε̣ι(μῆς) (πυροῦ) (ἀρταβ) . .).

5. σιτικ(οῦ) φό̣ρ̣ο̣υ̣ : Le sens à donner au mot φόρος est incertain. Tandis qu'à l'époque ptolémaïque, le terme est employé pour qualifier le paiement d'un intérêt[11], à l'époque romaine celui-ci se distingue de ἐκφόριον (montant payé en nature) pour désigner un montant payé en monnaie[12] ; cette particularité s'efface à l'époque byzantine[13]. Pour la période romaine, Gascou y voit « à la fois une rente et un impôt, une "rente-impôt" »[14] mais le mot peut également prendre le sens de « taxe »[15].

7 Blouin 2010b.

8 *Œdipe Roi*, v. 26 ; *Électre*, v. 181.

9 *Les Grenouilles*, v. 1382.

10 *Géographie*, XVIII, 1, 7.

11 *Münch.Beitr.* 41.

12 *P.Gen.* IV 175, p. 168.

13 Hermann 1958, p. 99-100.

14 Gascou 1985 p. 13, voir également *Münch.Beitr.* 57, p. 27-38.

15 Wallace 1938, p. 71-72.

Cette « rente-impôt » se retrouve plus loin à la ligne 22, également précédée de ἐξῳ( ) ἐκ τ(ιμῆς)[7]. Le ductus de certaines lettres est également notable : le *tau* est tracé de façon très cursive, en v, et le second *iota* y est ligaturé mais peu marqué, ne revenant que très légèrement en arrière vers le pied du *tau* ; enfin, le *kappa* abréviatif supralinéaire est ligaturé au *phi* du mot suivant.

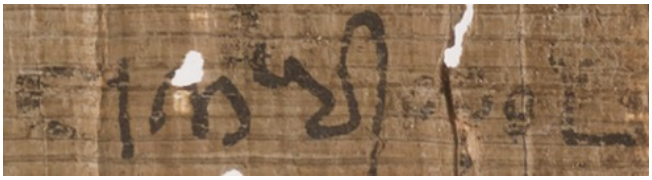

6. ⸌λο(ιπαὶ) (δραχμαὶ) λβ | χό(ρτου) (δραχμαὶ) δ´ : comme c'est indiqué dans l'apparat critique, une note se trouve dans la marge de cette entrée, au niveau des lignes 5-6. Le mot λοιπόν est employé dans la documentation fiscale dans le sens de « reste » quand un payement n'a pas été réglé dans sa globalité. Ce reste comprend 28 (κη), 4 (δ) et 24 (κδ) drachmes, pour un total de 56 drachmes d'argent : ἀργ(υρίου) (δραχμαὶ) νϛ. Cependant, dans le détail des payements en espèces inscrit à la ligne 8, seul le recouvrement de 24 drachmes est donné et il ne semble pas y avoir de lacune dans laquelle trouver les 32 drachmes manquantes. Il est alors possible que soit notifiée dans la marge l'absence de payement à travers λο(ιπὸν) (δραχμαὶ) λβ, donc « reste < à payer : > 32 drachmes ».

L'abréviation χο( ) est à mettre en lien avec la fin de la ligne 5 où des traces identiques apparaissent, suivies du même montant. Il s'agit probablement de χό(ρτου) pour le fourrage de la terre en question.

ἄλλης (ἀρούρας) (τέταρτον) (ὄγδοον) (ἑκκαιδέκατον) (δυοκαιτριακοστόν) : commence ici la seconde entrée de la taxe. Alors que le quart ( ) et le huitième ($\bar{\eta}$) sont bien lisibles, la suite est plus incertaine. Des traces d'un seizième ($\overline{\iota\varsigma}$) et d'un trente-deuxième ($\overline{\lambda\beta}$) peuvent être lues : l'*iota* est la plus lisible des lettres mais je vois également la base et le côté droit du *bêta* ainsi que le trait supralinéaire de cette dernière lettre, dans la prolongation de celui qui commence au-dessus du $\bar{\eta}$; entre ces deux lettres sont lisibles des traces du *stigma* et du *lambda*, bien plus effacés. Le tout donne un total de $^{15}/_{32}$.

ἀποτά(κτου) : l'adjectif ἀπότακτος est surtout employé au IIe siècle pour des terres dont la taxe est établie sur la base d'un taux fixe et non-négociable (ἀπότακτος φόρος)[16]. Le mot est rarement employé seul comme c'est le cas ici ou dans *P.Oxy.* III 501, l. 16-17 (Oxyrhynchos, 187), ἀποτάκτου τοῦ αὐτοῦ | ἡμίσους μέρους. Pour ces exceptions, il faut sous-entendre le terme φόρος pour expliciter le sens.

16 Rowlandson 1996, p. 241.

7. (γίνονται) τοῦ ὀνό[μα]τ[ο]ς, ἀργ(υρίου) (δραχμαὶ) νϛ : la formule introduit la somme payée par le contribuable, soit 56 drachmes d'argent : κη (28) + δ (4) + κδ (24) = νϛ (56). Si elle n'apparaît pas dans le reste du document, on peut cependant mentionner quelques emplois similaires en-dehors, que ce soit à plusieurs reprises pour des totaux de drachmes dans *BGU* II 559, l. 15 (Arsinoïte, 200-212) : γ(ίνονται) τοῦ ὀνόμ(ατος) (δραχμαὶ) ρϛ (ὀβολὸς) χ(αλκοῖ) [γ] mais aussi pour des totaux d'artabes dans *P.Oxy.* VII 1044, l. 5 (Oxyrhynchos, 234-235) : γ(ίνονται) ὀνόμα(τος) πυροῦ (ἀρτάβαι) ιγ χ(οίνικες) γ et d'aroures dans *P.Col.* V 1, verso, texte 1, l. 86 (161-180) : (γίνονται) τοῦ ὀνόμ(ατος) (ἄρουραι) ι η΄ ιϛ΄. Pour l'emploi des ὀνόματα dans la fiscalité, voir *P.Stras*. X, p. 85 et Chang 2016, p. 180-181.

8. (ὧν) τρά(πεζα) : la formule lisible ici – tracée avec un sigle en équerre pour le (ὧν) (cf. comm. l. 1) suivi d'un *tau-rhô* et d'un trait sinusoïdal pour l'*alpha* – a été étudiée par Bogaert[17] à partir des nombreuses attestations et résolutions proposées par les papyrologues au cours des éditions ; il en conclut que l'hypothèse τρά(πεζα) est pour lui la plus vraisemblable : de la sorte, le scribe informe que les sommes perçues par les collecteurs (πράκτορες) ont fini dans les coffres de la banque publique (τράπεζα).

9. ἐπὶ σιτο̣λ(ογίας) : les mêmes traces apparaissent à la ligne 25 et dans un même contexte : (ὧν) μέ(τρησεν) ἐπὶ σιτολ(ογίας).

Si cela ne doit pas surprendre de retrouver la sitologie[18] en relation avec des taxes, l'utilisation de la préposition ἐπί (usage locatif[19]) devant σιτολογία est curieuse. La lecture ἐπὶ plutôt que ἐν est confirmée à la ligne 25 où le *pi* et l'*iota* sont clairement démarqués. À ma connaissance, cette formule ne se retrouve que dans trois autres papyrus : *BGU* III 978 (Mendès, IIe s.), un registre très lacunaire de taxes payées en nature dans lequel, à la première ligne, l'éditeur a simplement lu ces deux mots sans pouvoir reconnaître le toponyme qui suit ; le deuxième parallèle est *P.Oxy.* XXXVI 2769 (Oxyrhynchos, 242), une homologie concernant le transfert d'une liturgie de sitologie avec aux lignes 12-13 : τὸν με[τ]ρούμενον ἐπὶ τῆς σειτολο|γίας (l. σιτολογίας) δημόσιον πυρόν, « le blé public mesuré auprès de la sitologie » ; le dernier enfin est *P.Turku.* 47 (Théadelphie, 175-125 av. J.-C.), un fragment de document officiel sur lequel l'éditeur a lu aux lignes 4-5 ἐπὶ τού σιτο|λογου (*traces*), sans pouvoir déterminer s'il s'agit du substantif σιτολόγου ou du participe σιτολογοῦντος. La deuxième particularité est la succession de (ὧν) ἐμέτρησ(εν) εἰς τὸ δημ(όσιον) ἐπὶ σιτο̣λ(ογίας), soit « parmi les choses qu'on a mesurées pour le trésor public à la sitologie », formule qui n'est pas attestée ailleurs.

(l. 9)

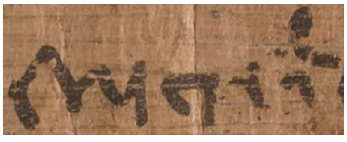

(l. 25)

17 Bogaert 1989.

18 Sur la sitologie en général, voir Aly 1950, 1956.

19 *Mayser, Gram*. II², p. 469.

10. τει(μῆς) (πυροῦ) (ἀρταβ) . . : il est curieux de lire le mot τιμή à cette place puisque ces quantités d'artabes ont été versées en lien avec la sitologie (cf l. 9), il ne faut sans doute pas le comprendre comme annonçant une conversion mais avec son sens de « valeur ». Cette formulation se retrouve également dans l'autre détail des recouvrements en nature aux lignes 25-26.

La quantité d'artabes est illisible, un trait horizontal surplombe la trace ; sous le milieu du trait, il semble y avoir une trace courbe. Il pourrait s'agir de fractions.

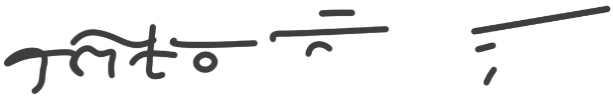

La quantité à recouvrir est de 3 artabes ½ : un enregistrement du versement de 2 artabes (au moins) est à la ligne 9, un autre de ¼ d'artabe à la ligne 10 et d'une ½ artabe à la ligne 11. Il est alors envisageable de croire que dans cette lacune, peut-être également dans la fin de la ligne 9, se trouvent les ¾ d'artabes qui sont manquantes pour arriver à au recouvrement complet.

(3 artabes ½ - 2 artabe ¾ = ¾ d'artabes)

13-17. Une nouvelle entrée commence ici, le total est directement indiqué à la suite du terrain soumis à la taxe : 700 drachmes (ψ). Le recouvrement complet de la taxe est donné dans la deuxième partie de l'entrée.

13. κηπ̣ουρός : comme aux lignes 2(?) et 27, l'activité du contribuable (κηπουρός, « jardinier ») est préférée à son patronyme comme moyen d'identification.

14. φόρου κήπου (ἀρούρας)? α̣ (ἥμισυ)? : à la ligne qui suit le nom du contribuable est précisé l'objet de l'entrée, soit la « rente-impôt »[20] sur un κῆπος. Le sens exact de κῆπος est difficile à traduire avec précision bien qu'il apparaisse dans plus d'une soixantaine de documents ; on peut y associer l'idée de « jardin » bien que des mots comme παράδεισος (« jardin fruitier »)[21] ou ἀμπελών (« vigne »)[22] permettent de mieux cerner le contenu de ces espaces cultivés, et ce sont des mots bien plus courants dans la documentation papyrologique. Ainsi, dans les jardins fruitiers, on comptera diverses subdivisions de terres : ἀκανθών (« culture d'aubépine »), ἐλαιών (« oliveraies »), φοινικών (« palmeraies ») et de même que pour les vignes : τρυγώμενος, καλάμεια (« roselières » ?)[23]. L'éditeur de *P. Berl.Leihg* I 24 aux pages 226-228 propose l'interprétation de κῆπος comme étant un potager, en opposition à παράδεισος pour un jardin d'arbres, mais cela n'explique pas les attestations du mot avec φοινικών, donc cette interprétation est sans doute à revoir.

20 Cf comm. l. 5 sur le sens de φόρος.

21 Cadell 1983, p. 125-126.

22 Clarysse & Vandorpe 1998, p. 18-19.

23 France 2000.

Mon hypothèse actuelle, qui serait à préciser plus longuement, est que le mot κῆπος, tout comme παράδεισος l'est pour ἐλαιών, est un hyperonyme de παράδεισος et ἀμπελών. Cette hypothèse expliquerait notamment quelques curiosités dans les attestations de κῆπος, telles que l'association κῆπον φοινικῶνος dans *P.Babatha* 16, l. 17, 21 et 24 (Rabbath – Moab, 127), de φόρον κήπου̣ π̣αρα̣δίσου dans *P.Berl.Leihg* I 24, l. 6 (Théadelphie, 169), de κ̣ήπου φοινικῶν̣ος dans *P.Hever* 62, l. fr. a, l. 18, fr. b, l. 5 et 10 (Rabbath Moab, 127) et dans *P.Louvre* I 48, l. 98 (Soknopaiou Nesos, 212), pour ne citer que deux exemples.. Un parallèle de ce φόρος κῆπου se trouve justement dans *P.Berl.Leihg* I 24 mais bien qu'on ait la somme payée, 125 drachmes, la superficie du κῆπος est inconnue et ne permet pas de faire de comparaison.

Après cette note, des traces d'encre sont visibles mais leur interprétation est compliquée. Il me semble lire le signe des aroures partiellement effacé et légèrement sous la ligne, suit à cela la lettre *alpha* (1) puis une sinusoïde qui pourrait correspondre à (ἥμισυ). Le manque d'alignement entre le début de la ligne, le signe des aroures puis celui des signes suivants est problématique mais peut éventuellement être expliqué par le scribe qui aurait commencé trop bas le signe des aroures puis se serait rattrapé au bon niveau pour la quantité. L'usage de la sinusoïde est également curieux, le signe pour ἥμισυ est plus angulaire avec un trait oblique qui suit, comme à la ligne 4.

(δραχμαὶ) ψ ˋ . . [---]´ : des traces d'encre sont lisibles en-dessous à droite du *psi*. Puisqu'elles ne sont pas à la hauteur de la ligne suivante, elles apportent probablement une précision à la somme. L'encre est assez effacée mais une hypothèse est à considérer : pendant quelques siècles encore après la conquête romaine, les taxes des jardins ont continué à être calculées en drachmes de bronze comme c'était le cas pendant la période ptolémaïque[24] ; *P.Sijp.* 39 (Kerkesoucha, 216) ou *BGU* IX 1896 (Théadelphie, 166) donnent à plusieurs reprises la conversion ; par exemple pour le second papyrus, à la ligne 19 : (γίνεται) χα(λκοῦ) Α⋋ ἐν (δραχμαῖς) ϛ (διωβόλῳ), « total : 1 900 chalques au moyen de 6 drachmes et deux oboles ». Prenant ceci en compte, je crois lire reconnaître dans ces traces le même signe que l'on retrouve dans *P.Lond.* III 1207, l. 13 (Pathyris, 99 av. J.-C.) pour abréger χ(αλκοῦ) (δραχμῶν) : un *chi*, pour les chalques, avec ce qui reste du signe des drachmes au-dessus de cette lettre. Si l'interprétation des traces est correcte, on serait en droit d'attendre la somme initiale calculée en chalques (bien qu'elle aurait été payée en drachmes d'argent), soit à 210 000 drachmes de bronze, selon le quota resté le même à la période romaine de 1 drachme d'argent pour 300 de bronze.

24 *P.Sijp.* 39, intro.

Puisque cette somme de drachmes est assez importante – pour aller dans l'euphémisme – et qu'il est peu envisageable qu'un scribe l'ait exprimée telle quelle en drachmes, il est possible, bien qu'inhabituel, qu'après le signe des drachmes, la somme fut exprimée en talent puis enfin en drachmes. Un parallèle serait *BGU* IX 1894 (Théadelphie, 157) dans lequel à la ligne 50 est exprimé le total des sommes perçues pour la taxe de capitation : λαογραφείας κβ (ἔτους) (δραχμαὶ) (τάλαντον) α Δ̅ψξα (ὀβολὸς) α, « Pour la capitation, an 22, en drachmes : 1 talent, 4961 < drachmes >, 1 obole ». Je n'ai néanmoins pas encore trouvé de parallèles dans lesquels une somme aussi importante aurait pu être donnée en drachmes de bronze et d'argent pour une taxe sur les jardins, donc cette hypothèse reste encore à débattre.

16. (δραχμαὶ) κ̣η : la dizaine est de lecture incertaine mais le *kappa* (20) est la seule résolution possible pour arriver à la somme attendue.

(δραχμαὶ) ο̣γ̣ : l'*omicron* est reconnaissable avec une légère trace du côté droit de la lettre avant la superposition de feuilles. Après la dizaine, on aperçoit dans un trou de la *kollesis* un trait horizontal qui doit vraisemblablement être un *gamma* (3) pour arriver aux 700 drachmes attendues.

17-18. κολ(λήματος) ρ̣κ̣β̣ διεγρα( ) ⟦(δραχμαὶ) ρ̣ξ⟧ . [---] | τῷ γυμ̣( ) (δραχμαὶ?) ρ̣ξ⟧ : le verbe est nettement lisible avec une sinusoïde pour abréger l'*alpha*.

La somme annoncée à la fin de la ligne est très effacée en comparaison du reste. J'ai l'impression que le scribe a commencé à écrire – le bas du *xi* ne me semble pas complet – avant de s'apercevoir qu'il avait oublié la mention τῷ γυμ( ), abréviation développée au paragraphe suivant. Il aurait alors pu effacer cette fin de ligne et la recommencer à la ligne suivante.

À la ligne suivante, l'abréviation τῷ γυμ( ) peut être pensée de deux façons différente. La première, et celle qui semblerait la plus logique, serait de supposer que la somme est adressée à un individu, comme le gymnasiarque (γυμνασίαρχος), bien qu'il est curieux qu'une partie du payement d'une rente-impôt lui soit adressée, l'absence d'une identification plus précise par un nom n'encourage pas vraiment à aller dans ce sens ; la deuxième hypothèse est que la taxe ait été payée au gymnase, le siège central de l'administration métropolitaine dans les premiers siècles de l'époque romaine. Une recherche dans la documentation donne plusieurs pistes sans qu'aucune ne soit tout-à-fait convaincante : la

plupart des attestations des signes τῷ γυμ- renvoient à l'office de γυμνασίαρχος, les autres sont des simples locatifs (ἐν τῷ γυμνασίῳ) et l'un des rares à mentionner des drachmes non loin est *BGU* XIII 2280 (Arsinoïte, IIIe s.), qui a été interprété comme étant une liste de commerçants, classés par leur emploi et payant un impôt professionnel, avec comme probable moyen d'identification leur lieu d'activité, ainsi dans la colonne II, ligne 17 du fragment A, l'éditeur a lu Κούκωμος ἐν τῷ Γυμασίῳ (δραχμαὶ) κδ, « Koukômos, dans le Gymnase, 24 drachmes », renvoyant certainement au quartier du Gymnase (Γυμνασίου ἄμγοδον)[25] de la capitale d'Arsinoïte, mais cela n'aurait pas de sens dans le contexte de ce document.

(l. 17)

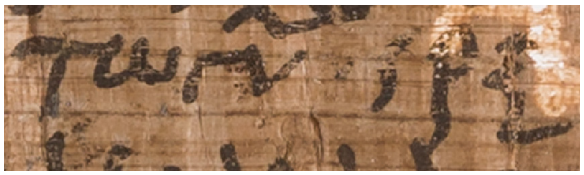
(l. 18)

20. ⸀δ̣. . . .⸁ : entre le nom du contribuable et l'énoncé des sommes à payer, je crois voir quelques traces très effacées qui ne trouvent pas leur pareil dans les autres entrées. Deux pistes sont à envisager : la première est celle du mot δωρέας, ou du moins du début du mot, que le scribe aurait commencé à écrire avant de se rendre compte qu'il écrivait trop près de la ligne précédente et de façon trop petite ; l'autre hypothèse est celle d'une forme de διαγράφω dans son acceptation de « payer », par exemple sous la forme διεγρα( ) comme à la ligne 17.

⸀δ̣. . . .⸁, l. 20

διεγρα( ), l. 17

21-23. Une nouvelle taxe est calculée sur la base d'1,25 aroure à un taux de 9 artabes de blé par aroure, ce qui donne 11,25 artabes. La taxe est réglée avec une *adaeratio* entre d'un côté 25 drachmes pour 2 artabes et le fourrage, dont le détail du recouvrement est donné à la ligne 24, et de l'autre 8,75 artabes avec le détail aux lignes 25-26. Le total des artabes payées, d'une façon ou d'une autre, est de 10,75, auxquelles il manque donc 0,5 pour arriver à la quantité escomptée de 11,25. Puisque tout semble exprimé en artabes de blé, on peut difficilement expliquer cette différence par une artabe à un prix supérieur, mon hypothèse est alors de supposer une erreur de la part du scribe.

21. ⸀λο(ιπὸν)? (τετρώβολον)?⸁ : comme pour la première entrée du document, une note se trouve dans l'entrecolonnement. La première abréviation semble être la même que dans

25 TM Geo 721.

la précédente note marginale, soit pour λοιπόν (« reste ») avec un *omicron* cependant plus ouvert, y suit le signe habituellement employé pour 4 oboles. Il n'est cependant fait aucune mention dans cette entrée d'oboles et la taxe enregistrée à la ligne 23, soit 25 drachmes pour 6 *chortoi*, est entièrement référencée à la ligne suivante avec une entrée pour 8 drachmes et une autre pour 17 drachmes. Il est peu concevable que soit demandée pour la demi-artabe manquante uniquement quatre oboles, sachant que 25 drachmes ont servi à payer l'*adaeratio* sur 2 artabes ainsi que le fourrage.

23. σ(πορᾶς)? χόρτ(ου)? : le mot χορτός est employé pour l'herbe et le fourrage sec, utilisé comme aliment pour les animaux mais aussi pour les jachères[26]. Il n'est pas mentionné explicitement dans les documents relatifs au nome Mendès[27]. Sa culture est cependant très importante dans d'autres régions : troisième ressource cultivée dans le domaine d'Appianus après le blé et l'orge[28] et deuxième dans l'Oxyrhynchite après le blé[29]. L'abréviation qui précède, avec un *sigma* accompagné d'une surligne, est de résolution incertaine : il pourrait s'agir du mot σπορά (« ensemencement ») que l'on retrouve dans *P.Prag.* III 245, fr. A, l. 14-16 (Arsinoïte, 141-142) : σπορᾶς φόρου τοῦ [παντὸ]ς τοῦ αὐτ(οῦ) τρίτου μέρους | κατ'ἔτος ἕκαστον ἀργ[υρίου δρ]αχμῶν ὀγ[δοήκ]ον|[τ]α, « pour la rente annuelle de l'ensemencement sur la totalité du tiers < de la terre >, 80 drachmes » ; *P.Tebt.* II 237 (Tebtynis, 210) donne également un parallèle intéressant aux lignes 12 à 15 : τῷ μὲν πρώτῳ καὶ τρίτῳ ἔτει εἰς σπορὰν | χόρτου φ[ό]ρου κατ' ἔτος ἀσπερμεὶ ἀργυ‖ρίου δραχμῶν εἴκοσι ὀκτώ, traduit par l'éditeur : « *to be sown in the first and third year with grass, at an annual rent of 28 drachmas of silver, without allowance for seed* » ; cependant, le mot serait probablement abrégé avec une parenthèse fermante.

κε : la lecture est confirmée par les deux sommes mentionnées à la ligne 24 : 8 (η) et 17 (ιϛ) font un total de 25 drachmes (κε).

25. δι(ὰ) Ἀμμω(ν) : un cas parallèle se retrouve à la ligne I.18 : δι(ὰ) Ἡρακλ(είδου). L'abréviation du διά y est similaire avec un *iota* recourbé sous la base du *delta* et un trait oblique montant qui marque l'abréviation. L'individu mentionné pourrait être un intermédiaire par lequel Ἀμμωνας a fait livrer ses artabes ou encore un agent de la sitologie qui les a mesurées.

(ἥμισυ) [(ὄγδοον)] : seule la partie gauche du signe est visible mais la lecture d'un *bêta* rendrait le total d'artabes trop élevé. De même, puisqu'on retrouve plus tôt le payement de 8 artabes, d'une demi-artabe ici et d'un huitième à la ligne 26, cela fait un total de 8 $^{5}/_{8}$, auquel il ne manque plus qu'un dernier huitième pour arriver au compte bon annoncé à la ligne 22 : η (ἥμισυ) (τέταρτον), 8 ¾.

26 Schnebel 1925, p. 211-218 ; Reekmans 1962, p. 31 ; Rowlandson 1999.

27 Blouin 2012, p. 32.

28 Rathbone 1991, p. 214.

29 Rowlandson 1996, p. 20-21 ; Rowlandson 1999, p. 146.

27. παστοφόρος : le pastophore (*wn-pr* en démotique) ou porteur de châsse (παστός) est un poste lié à la vie religieuse qui existe depuis l'Égypte ancienne[30]. Le *Gnomon de l'idiologue* souligne cependant qu'il n'est pas prêtre[31] bien qu'il doive travailler au service des temples.

28-30. Commence ici un nouveau compte pour un terrain de 14 aroures de terres à fourrage taxées à 68 drachmes l'unité, pour un total de 952 (ϡνβ) drachmes. Le détail des recouvrements donne un total de 852 drachmes, auquel il manque 100 drachmes, qui devaient se trouver dans les lacunes des lignes 30 et 31.

(δεκαπενταρούρας) : une terre de 15 aroures (ι̅ε̅ (ἀρούρας)) a été clairement identifiée dans deux papyrus : *Stud.Pal.* XVII pg.13, l. 369 (176-225, Mendès) et *SB* XVI 12563, l. 11 (Arsinoïte, 201). Dans le premier papyrus, V. Martin mentionne la terre comme étant « clérouchique à ¾ d'art. » et suppose, du fait de sa seule mention dans ce document, qu'elle pourrait être une particularité de Mendès, ce qui est contredit par la publication du second, qui n'a aucun lien avec la Basse-Égypte. Bien que V. Martin ne fasse pas d'hypothèses sur la nature de cette terre et malgré son absence de mention dans l'étude de Lesquier sur les types de clérouchies de l'époque ptolémaïque[32], L. C. et H. C. Youtie supposent dans l'édition du second papyrus[33] qu'il pourrait s'agir d'attributions d'un lot de 15 aroures clérouchiques sur la base du papyrus de l'Oxyrhynchite : ἀπογρά(φομαι) (…) κλήρου κατοικ(ικοῦ) (ἀρούρας) ε ἐν τόπῳ | (δεκαπενταρούρῳ) λεγομ(ένῳ) ἠβροχηκ(υίας) τῷ ἐνεστῶτι (l. 7, 10-11), « je déclare (…) 5 aroures de terres catéciques dans le lieu-dit des "15 aroures" ». Dans les deux papyrus susmentionnés, on peut voir une surligne nette au-dessus des deux lettres et du sigle[34] pour indiquer l'unité entre les trois éléments ; il en va de même dans *P.Stras.* 907. Dans son ouvrage sur l'armée et la société en Égypte ptolémaïque, Fischer-Bovet ne fait aucune mention de parcelles de 15 aroures dans les lots consacrés aux clérouques mais au regard de la répartition des terres en fonction du niveau hiérarchique dans l'armée, un lot de 15 aroures devait être pour un clérouque de moindre importance : simple combattant (μάχιμος) ou membre de la police (ἔφοδος, φυλακίτης, ...)[35].

Dans plusieurs autres papyrus, la mention de terres de 15 aroures [p. ex. : *P. Bagnall* 46, l. 43, τὸ λο(ιπὸν) τῶν ιε (ἀρουρῶν)] est attestée. Néanmoins à aucun autre moment les trois éléments ne sont surlignés comme c'est le cas pour ceux précédemment cités, il est alors impossible de savoir si c'est une « simple » terre de 15 aroures ou si c'est une terre d'origine clérouchique.

30 Jelinkova-Reymond 1953 ; Clarysse 2010, p. 288-289 ; Chaveau 2020.

31 *BGU* V 1210 (Théadelphia, 149), l. 195 : παστο[φόρ]οις οὐκ ἐξὸν ὡς ἱερεῦσι χρηματίζειν.

32 Lesquier 1911, p. 177-178 et app. II.

33 Youtie 1979.

34 *SB* XVI 12563 ( ); *Stud Pal.* XVII pg.13 ( )

35 Fischer-Bovet 2014, chap. 6.2.

Dans *P.Mil.Vogl.* I 28, col. 4, l. 5 (Tebtynis, 163), le sigle des aroures uniquement est surligné, non le ιε qui le précède[36] ; le scribe a fait la même chose à la ligne 90 (col. 3) dans laquelle la surligne ne dépasse que très légèrement du sigle, il s'agit probablement aussi de parcelles de 15 aroures d'origine clérouchique. Il en va de même pour *P. Thmouis.* 1, col. 96, l. 14 : ἄρουραι ι̅ε̅ τῷ δη(μοσίῳ) ‖ [ἐξεχ]ωρήθησαν, « 15 aroures furent cédées à l'État » (trad. de l'éditrice), seuls les chiffres sont surlignés.

Enfin, il faut souligner que sur cette terre de 15 aroures, seules 14 sont comptabilisées pour l'impôt sur le fourrage sous la responsabilité de Didymos [ιδ χόρτ(ου), l. 28]. Peut-être la dernière aroure est-elle improductive et donc exemptée de taxe (pour raison de sécheresse, ἄβροχος[37], par exemple) ou alors est enregistrée sur le compte d'un autre individu. Enfin, il est curieux que la taxe ait été payée en monnaie plutôt qu'en blé sans que cela ait été précisé.

30. (δραχμαὶ) σ[. . ? ---] : il peut y avoir un ou deux signes après la centaine mais pas de nouveau payement sur cette ligne.

31. Ne subsiste que le haut de la ligne, où peut se lire à deux reprises un *lambda* supralinéaire pour κολ(λήματτος), suivi d'une surligne pour le numéro de la colonne ; entre les deux séquences, se trouvait un montant en drachmes perdu dans la lacune. Le détail des versements est probablement fini à cette ligne, aucune autre trace de κολ(λήματος) n'intervient après le deuxième recouvrement alors qu'il y aurait encore de la place et qu'au moins le haut des lettres serait visible.

κ̣[ο]λ(λήματος) ρ̣̅.[. (δραχμαὶ)] νβ : les traces d'encre sur la fin de la ligne semblent correspondre à νβ (52), sans qu'il n'y ait de place pour le signe des drachmes ainsi qu'une centaine. Il ne reste alors plus que 200 drachmes qui étaient probablement inscrites dans la première entrée de la ligne.

36 ιε̅

37 Youtie 1979 ; Habermann 1997.

3. *P.Stras.* 907

3.1. Texte

Colonne I

- - - - - - -

(12e m.) (Traces.) ὧ̣ν̣
ἐωνῃ( ) περὶ Α̣τ̣ε̣μ̣ειθ( ) κατ[ο]ικ( ) καὶ ὁμοίω̣ς̣ ἥ
ἐ̣ω̣ν̣ῃ( ) ἀπὸ ὑ̣πολ(όγου) περὶ Σε . . . . .( ) (ἀρουρ) α (δραχμ) μ̣ζ

ʿΗφα̣ι̣σ̣τ̣άριν Σαρα̣πάμμωνος ἀπὸ Αθ . .
σ̣ὺ̣ν̣ πρ̣ω̣τ̣απογρ̣ά̣(φῳ) τ̣ῷ̣ν̣ προσενεχθ(είσων) αὐ̣τ̣ῷ̣
π̣α̣ρ[ὰ? τ]ῆ̣ς μητρὸς περὶ Ψενχορσ̣αχιν (ἀρουρῶν) ⸗ (δραχμ) ρνβ

Θ̣ . . α̣ . [. .]ς̣ ʿΗφα[ισ]τί̣ωνος ἀ̣π̣ὸ̣ . . οικ( ) ὧ̣ν ἐ̣ω̣ν̣η( )
π̣αρὰ Μαρτ[ι]αλιο̣[.] Α̣ἰ̣λ̣ουρίωνος περὶ Μο . θ̣
κ̣α̣τοικ(ικῶν) (ἀρουρῶν) ε ἐπὶ̣ λόγου σὺν πρωταπ(ογράφῳ) (δραχμ) νϛ

Ἀγα̣θ̣ὸς Δαίμ̣ω̣ν Πτολεμαίο(υ) ἄστ(ος) τῶν κ̣α̣τηντ̣ηκ(υιῶν) εἰς αὐ̣τ̣ὸ̣ν ἀπὸ κληρο(νομίας) ουπα . . ο( ) (ἀρουρῶν) π σὺν
[πρ]ωτ̣α̣πογρά(φῳ) τὰ̣ς̣ συ̣ν̣φω(νηθείσας) (δραχμὰς) ρπ

Αἰλ̣ο̣υρίων Ἀπολ̣λ̣ο̣δώρου ἀπὸ γυμ(νασίου) ὑπὲρ τῶν
[κ]α̣τηντηκ(υιῶν) ε̣ἰ̣ς α(ὐτόν) ἀπὸ κληρο(νομίας) τοῦ πατρὸ(ς) κατοικ( )
[.] . λειο̣( ) (ἀρουρῶν) ιβ̣ σ̣ὺ̣ν̣ π̣ρ̣ωταπ(ογράφῳ) τὰ̣ς̣ συμφω̣(νηθείσας) (δραχμὰς) σκη

ʿΕ[λέ]γη ἡ κ̣αὶ̣ Διονυ̣σάριον Διοθ(έμιδος)? ὑπὲρ ὑπερχρο(νίας)
Δ̣ιοθ(έμιδος)? ἐπὶ̣ λόγο(υ) (*vac.*) (δραχμ) ρλ

Τ[. . . .] Ἀρποκρατος ἀπὸ κώμ(ης) Σινω ὧ̣ν
ἐ̣ω̣ν̣ῃ( ) κατὰ συνχώ(ρησιν) τῷ̣ β̣ (ἔτει) παρὰ ʿΕρμεινο(υ) Ἁρπα-
[ης]ι̣ο̣ς̣ (*vac.*) κατοικ(ικῶν) (ἀρουρῶν) ι (*vac.*) (δραχμ)

(13e m. ?) (ἔτους) . [Αὐτο]κ̣ρ̣ά̣τορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντωνίνου Σεβάστου
κ̣α̣[ὶ Αὐτοράτ]ορος Καίσαρος Λουκίου Αὐρηλίου Οὐήρου Σεβάστου Τυβι ε̣
. ρ̣ . π̣ . . . . ε̣ω̣ν̣ ἐπιδέδω̣κ̣α κ̣αὶ κατεχώρισα

β̣ (ἔτους) Τυβι (δραχμαὶ) Ϸψνε
δ[ημ]οσ̣ίοις βιβλιοφύλ(αξι)
Ἀ[ρ]τ̣εμιδώρου δημοσιώνης κ̣α̣τ̣α̣λ̣οχισμῶ(ν)
. [. .]ω̣[.] . ρας[. .]ν̣ νομῶν διὰ Ἀλεξάνδρου
[πραγματευτοῦ ?] (traces.)δ̣ . . . μ̣ . μ( ) . . Τ̣υβι

- - - - - - -

2 κατοι^{κ} ‖ **3** υπο^{λ} | ʒ | ʃ ‖ **5** πρ̣ωτ̣απογ̣ρ̣ʃ ‖ **6** ʃ | ʒ ‖ **7** οι^{κ} ‖ **9** κατοι^{κ} | ʒ | πρωτα) | ʃ ‖ **10** πτολεμαι^{ο} | ασ^{τ} ‖ **10-11** κατην|τη^{κ} ‖ **11** κληρ^{ο} | ʒ ‖ **12** [πρ]ωτα̣πογρʃ | συνφ^{ω} ‖ **13** γυ^{μ} ‖ **14** κατηντη^{κ} | ᾱ | κληρ^{ο} | πατρ^{ο} | κατοι^{κ} | ʃ ‖ **15** κλει^{ο} | ʒ | πρωτα) | συμφ^{ω} | ʃ ‖ **16** διο^{θ} | υπερχρ^{ο} ‖ **17** διο^{θ} | λογ^{ο} | ʃ ‖ **18** κω^{μ} ‖ **19** l. συγχώρησιν | συνγχ^{ω} | ⅃ | ερμειν^{ο} ‖ **20** κατοι^{κ} | ʒ | ʃ ‖ **21** L ‖ **24** ʃ ‖ **25** βιβλιοφυ^{λ} ‖ 28 μ̣^{μ} ‖

Colonne II

- - - - - - -

(12^{e} m.) Θ̣α̣τ̣αιο̣ς̣ ̣[---]
πα̣ ̣[---]
ἀπο̣[---]

Ἁρσο̣ι̣ς̣ Ὡ̣ρ[ου$^{?}$---]
ὧν ἐω̣νη( ) [---]
ο̣ ε̣λ̣ ̣π̣ ̣[---]

Νεκφερως [---]
ὃ̣ν ἐωνη( ) [--- κα$^{?}$]
το̣ικ̣( ) ἀπ[ό$^{?}$ ---]

Πετεμουν̣[ις ---]
ὧ̣ν ἐω̣νη( ) [---]
περὶ Ψεν ̣[---]

Ὀαλ̣ι̣δ̣ι̣ο̣ς ̣[---]
ἀπ̣ὸ ̣ ̣ ̣ο( ) [---]
(ἀρουρ) ν̣ ̣ (ἑκκαιδέκατον$^{?}$) (δυοκαιτριακοστόν$^{?}$) [---]

Ἀμμων̣άρ[ιον$^{?}$ ---]
ἀπὸ Ἀπο[---] ̣
Ἀπολιναριο( ) [---]

Ἀμμ̣ω̣νις ̣[---]
ε̣χ̣ ̣ ̣ ̣ ̣θ[---]

Ἀχιλ[λ]εὺς Ἀν[--- τῶν κατηντηνκυιῶν$^{?}$]
εἰς̣ α(ὐτὸν) ἀπὸ [κληρο(νομίας)$^{?}$ ---]
ἐπὶ̣ [λ]ο̣γο(ῦ) δ̣[---]

Οὐαλ̣ε̣ριο(ς) Δε[---]
ἐπ̣[ὶ] λ̣ο̣γοῦ [---]

Αἰλου̣[ρί]ων Ψ ̣[---]
ὁ [ἀδ]ελφὸ(ς) αι̣[---]

- - - - - - -

9 τοι^{κ} ‖ **14** ^{ο} ‖ **15** ʒ ‖ **18** απολιναρι^{ο} ‖ **22** ᾱ ‖ **23** λογ^{ο} ‖ **24** Ουαλερι^{ο} ‖ **27** ελφ^{ο} ‖

3.2. Traduction

Colonne I

[2] [...] pour ce qu'il a acheté comme terre catécique à Hatemeith(?) et, du même, ce qu'il a acheté par déduction à Se…( ), une aroure : 47 drachmes.

[4] Héphaistarin, fille de Sarapammon, de Ath[…] avec une première inscription, < pour > les six aroures qui lui ont été procurées par sa mère à Psenchortachis : 152 drachmes.

[7] […], fils d'Héphaistion, catœque, < pour > les 5 aroures catéciques qu'il a achetées à Martialis fils Ailourion à Mo[..]th, sur le compte, avec une première inscription : 56 drachmes.

[10] Agathos Daimon, fils de Ptolemaios, citoyen, < pour > les 80 aroures qui lui sont léguées par héritage de son père, avec une première inscription : les 180 drachmes convenues.

[13] Ailourion, fils d'Apollodoros, < membre > du gymnase, pour les 12 aroures catéciques qui lui sont léguées par héritage […], avec une première inscription : les 228 drachmes convenues.

[16] Hélenè, alias Dionysarion, fille de Diothemis, pour cause de dépassement par Diothémis, sur le compte : 130 drachmes.

[18] T[…], fils d'Harpocras, du village de Sinô, < pour > les 10 aroures catéciques qu'il a achetées selon une *synchorèsis* en l'an 2 à Hermeinos, fils d'Harpa[esis ?] : [ ] drachmes

[21] En l'an [2 ?] de l'empereur César Marcus Aurélius Antonin Auguste et de l'empereur César Lucius Aurélius Vérus Auguste, le 5 Tybi.

[NN], j'ai soumis et enregistré < cela >.

[24] En l'an 2(?), < au mois de > Tybi : 2 755 drachmes.

Aux bibliothécaires publics, de la part d'Artémidoros, collecteur des taxes d'enregistrement sur les terres catéciques des nomes […] par l'intermédiaire d'Alexandros, [assistant ? ---]

Colonne II

La colonne II est trop lacunaire pour envisager une traduction.

3.3. Commentaire

Colonne I

1. Seules quelques traces sont visibles sur cette ligne mais, mis à part le ὧ̂ν final qui sera rattaché à une formule récurrente (voir commentaire suivant), rien n'est identifiable.

1-2 ὧ̣ν̣ | ἐωγη( ) : on retrouve ici pour la première fois une formule attestée à plusieurs reprises dans le document, toutes regroupées dans le tableau à la fin de ce commentaire.

Le relatif ἧν, qui renvoie aux aroures, est suivi du verbe ὠνέομαι (« acheter », de ὠνή, « acte de vente »[38]) toujours abrégé de la même façon : avec un *êta* cursif, légèrement surélevé et dont le trait final retombe sous la ligne. La présence de l'augment et de l'*êta* suppose une forme à l'aoriste ou au parfait de l'indicatif (le participe étant exclu par la présence du relatif). L'utilisation du verbe à l'aoriste était davantage courante à la période ptolémaïque – par exemple dans *P.Grenf.* II 25 (Pathyris, 103), l. 8-10 : ἀπὸ τῆς σφραγῖδος γῆς (…), ἧς ἐωνήσατο παρὰ ‖ Παοῦτος τοῦ Ὥρου, « de la parcelle de terre (…) qu'il a achetée à Paous, fils d'Horos » – mais n'est attesté qu'une vingtaine de fois entre le Ier et le IVe siècle ; d'un autre côté, les formes du parfait sont bien plus présentes à la période romaine (64 att. entre le Ier et le IVe s.), comme dans *P.Fay.* 62 (Kerkesouchaï, 134), l. 3-5 : διέγρ(αψε) τέλος | βοὸς Σαβείνη Νεφερᾶ ἧς ἐώνη‖ται παρὰ Πετεωῦτος (« Sabina fille de Nepheras a payé le prix d'un bœuf qu'elle a acheté à Peteos »), Stud.Pal. XX 71 (Hermopolis, 270) l. 7 : [---] δούλης ἧνπερ ἐώνηται πα[ρ]ὰ Αὐρηλίου Βησᾶ Μενενέβθιος (« […] d'une esclave qu'il a acheté à Aurélius Besas fils de Menenebthis »).

Cette expression peut être rapprochée de la catégorie de terre γῆ ἐωνημένη (« terre achetée »), des terres publiques devenues improductives ou confisquées et qui auraient été vendues par l'État à des particuliers, passant ainsi dans le droit privé. Chang a établi dans son édition de *P.Stras.* X que sous le régime d'administration de la γῆς κατοικικῆς se trouvaient quatre autres catégories cadastrales : la γῆ κατοικική, ἰδιόκτητος, les ἄρουραι ὠνηταὶ ἰδίου λόγου, ὠνηταὶ ὑπολόγου. Ainsi parmi ces deux dernières sous-catégories, se distinguent les terres achetées à l'idios logos et celle par le régime de la décote (ὑπόλογος)[39]. C'est notamment ce dernier moyen qui intervient à la ligne I.3 **907** : ἀπὸ ὑπολ(όγου). Cette catégorie de terre se retrouvera également plusieurs fois mentionnée dans *P.Stras.* 908-909.

Le verbe est employé à propos de transferts de terres catéciques dans plusieurs documents, tels que *BGU* II 616 (Arsinoïte, IIe-IIIe s.), aux lignes 1-3 : ἐωνησάμην (…) κλήρου [κα]τοικ(ικοῦ) (ἀρούρης) ∠, « j'ai acheté une demie aroure de terre catécique » et *P.Vind.Bosw*. 3 (Hermopolite, 277-278), aux lignes 9-11 : [ἐ]κ τοῦ Δ[ι]ονυσίου κλήρου ‖ γῆς κατοικικῆς ἀναι[τή]του ἄρουραν μίαν ἥμισυ τέταρτον, | ἥνπερ ἐώνητο, « du terrain de terres catéciques non-réclamé de Dionysios, une aroure ¾, qu'elle avait acheté ». Dans *P.Stras.* VII 653 (prov. inconnue, 181), Schwartz a édité à la ligne 5 ὧν ἐωνη(μένης) γ(ῆς) en exprimant des doutes sur le *gamma* dans son commentaire, je propose de corriger sa lecture par ὧν ἐώνητ(αι).

38 Preisigke 1910, p. 442.

39 *P.Stras*. X, p. 110-111.

Dans le cas de cette entrée précise de notre document, l'usage du pluriel est curieux puisqu'une seule une aroure est mentionnée à la fin de la ligne 3. Une explication pourrait être que plusieurs terrains rattachés à la localité de la ligne 2 ont été achetés ainsi qu'un terrain pour la localité de la ligne 3 et que l'ensemble ne fait qu'une aroure.

l. I.1-2 : ὧ̣ν̣ | ἐων̣η̣( )

l. I.2-3 : ἣ | ἐω̣ν̣η̣( )

l. I.7 : ὧν ἐ̣ω̣ν̣η( )

l. I.18-19 : ὧν | ἐ̣ω̣ν̣η̣( )

l. II.8 (image retouchée) : ὃ̣ν ἐωνη( )

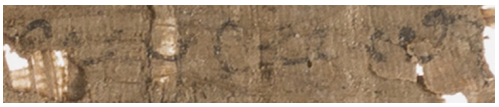

l. II.5 : ὧν ἐω̣νη( )

l. II.11 : ὧ̣ν ἐω̣νη( ))

3. ἀπὸ ὑπολ(όγου) : *P.Oxy.* XXXVIII 2847 (IIIe s.), un glossaire de termes fonciers relatifs à la taxation, offre une définition de l'ὑπόλογος aux lignes 13-1540. Des terres étaient ainsi qualifiées quand elles étaient retirées des comptes de taxes pour cause d'improductivité. Si la plupart des exemples proviennent de l'Arsinoïte et de Haute-Égypte, on en retrouve également des attestations en Basse-Égypte, notamment dans *P.Thmouis* (Thmouis, 168), colonne 68, ligne 10 ou encore colonne 95, ligne 1 et dans *P.Ryl.* II 221 (Thmouis, IIIe s.) et 222 (Thmouis, IIe s.). Le processus de vente de terres ἀπὸ ὑπολόγου a été l'objet d'un article récent[41].

40 [ὑπόλο]γ̣ος. ἁπάσης τῆς ἀφό̣ρ̣[ο]υ̣ οὔσης κ[υρι]ακῆ[ς] δ̣ιὰ τριε|τίας ἐπίσκεψις γείνεται, καλεῖτα[ι δὲ] ὑπόλογος ἐπει|δὴ ὑπολογεῖται ἐκ τοῦ μέτρου τ[ῆς γ]ῆς τοῦ κατὰ πε|δίον ὡς ὑπολειφθῆναι τὸ λοιπὸ̣ν ἔμφορον, « Hypologos : une révision de toutes les terres improductives impériales se déroule tous les trois ans et la terre est appelée « terre en déduction » (ὑπόλογος) puisqu'elle est déduite du décompte des terres dans chaque étendue afin que reste la part productive » (traduction personnelle).
Voir également les introductions des *P.Petaus* 17-23 ainsi que Roberts, Skeat 1933 pour la première étude sur le sujet et, plus récemment, Alessandri 2005, p. 231-239 et Kruse 2015.

41 Clapuyt 2018.

Cela a été vu dans le commentaire des lignes I.1-2 **907** que la vente par *hypologos* était l'une des deux façons de se procurer une γῆ ἐωνημένη.

5. σὺν πρωταπογρά(φῳ) : cette expression se retrouve aux lignes 5, 9, 11-12 et 15. La documentation offre quelques parallèles : *PSI* XII 1240, l. 2-5 (Oxyrhynchos, 222) : [τὸ] ὑπάρ|χον μέρος (…) ἀ[πογραφεῖσθαι] ‖ ἐν προταπογράφῳ (l. πρωταπογράφῳ) ἀπὸ τοῦ πατ[ρός μου], « la part détenue (…) a été enregistrée dans le premier enregistrement de mon père » ; on retrouve également l'abréviation πρωταπογ( ) à la ligne 18 de *P.Fay.* 31 (Theadelphia, 125-130) à laquelle les seconds éditeurs ont proposé de rattacher le verbe πρωταπογράφεσθαι[42].

Ma proposition est non pas de rattacher un substantif à un verbe qui n'est pas attesté dans la documentation papyrologique mais d'interpréter ces trois emplois de πρωταπογραφ- comme étant la contraction d'une expression bien plus courante : ἀπογράφειν πρώτως (« enregistrer pour la première fois »). Cette expression est principalement utilisée en début de texte (ἀπογράφομαι πρώτως …) dans les actes d'enregistrement (propriété, terres, bétail)[43]. De façon plus anecdotique, elle est également attestée dans une déclaration de cession de terres catéciques, *BGU* XI 2093 (Arsinoïte, 125) aux lignes 8-9 : ἀ[πογράφο|μαι] πρώτ[ως] ἃ παρακεχ[ώρημαι], (« j'enregistre pour la première fois celle (la terre) que j'ai reçue »), dans une déclaration d'enfants, *P.Corn.* 18 (Oxyrhynchos, 291) dans lequel elle est introduite : βούλομαι πρώτως ‖ ἀπογραφῆν[α]ι (« je veux que soit enregistré pour la première fois »), aux lignes 4 à 5. Enfin, elle se retrouve substantivée, bien que très rarement, dans des exemples tels que *P.Oxy.* II 297, l. 7-9 (Oxyrhynchos, 54) : παρὰ | τὴν πρώτην ἀπο|γραφήν (« selon le premier enregistrement »). Une formule parallèle est attestée à la fin de *P.Tebt.* II 323, l. 18 : πρώ[τ(ως)] κατακεχώριστ(αι).

Concernant le complément de cette expression, c'est-à-dire ce à quoi se réfère πρώτως, comme cela a été résumé dans le commentaire de *P.Corn.* 18. Grenfell et Hunt, dans leur édition de *P.Oxy.* 1267 (Oxyrhynchos, 209), qui contient une variante de l'expression (βουλόμεθα πρώτως ἀπὸ τοῦ | νῦν ἀναγραφῆναι, « nous voulons que soit enregistré dès maintenant »), interprétaient qu'il s'agissait de l'objet qui était enregistré pour la première fois tandis que Mitteis[44] restreint cette interprétation à l'idée que c'est le propriétaire qui aurait établi pour la première fois une déclaration.

Ainsi, selon mon hypothèse, l'expression bien connue ἀπογράφειν πρώτως et le terme bien moins attesté de πρωταπόγραφος se réfèrent à la même idée : celle de la première déclaration d'un individu sur des biens, c'est-à-dire de l'utilisation d'un nouvel espace dans le rouleau des enregistrements au sein de la bibliothèque des acquêts. Le πρωταπόγραφος serait alors le résultat de la première inscription (ἀπογράφειν πρώτως).

42 « «notify to be registered for the first time". This probably means that a new page (κόλλημα) in the roll of registry (διάστρωμα) must be taken for the purchaser when he shall be registered later on. » Martin, Van Groningen 1965, p. 78-79.

43 Un détail de toutes les occurrences de l'expression se trouve en annexe à la page 326. .

44 *Chrest.Mitt.*, p. 101.

De même, *P.Stras.* 907, le nombre d'entrées relatives à des héritages incluant des πρωταπόγραφοι (3) et de celles qui attestent une transmission par un autre moyen et sans πρωταπόγραφοι (2 ou 3[45]) peut être une autre preuve de lien entre ces deux expressions ; en effet, si des terres sont transmises par héritage, elles le seront pour la majorité des cas envers de jeunes propriétaires, qui n'ont pas forcément eu l'occasion avant d'enregistrer quoi que ce soit. De ce fait, le lien entre πρωταπόγραφος et κληρονομία est justifié tandis que les cessions ἀπὸ ὑπολόγου (l. 3), ὑπὲρ ὑπερχρονίων (l. 16) ou par *synchorèsis* (l. 19) vont entrainer des transferts de domaines fonciers à des acquéreurs qui auront peut-être déjà été possesseurs de biens, ne nécessitant alors pas de *protapographos*.

Bien que ce soit dans des termes différents, *P.Iand.* VII 137 indique qu'un acquéreur qui se procure pour la première fois (πρώτως κτωμένου) des terres catéciques paye deux fois plus de frais par aroure, passant de quatre à huit drachmes par aroure céréalière et de huit à seize drachme par aroure de verger (l. 6-8).

τ̣ῶν προσενεχθ(είσων) : participe aoriste du verbe προσφέρω qui a ici le sens de « transférer ». Plusieurs papyrus avec des formations similaires et en lien avec des terres catéciques peuvent être mentionnés : *P.Bingen* 69 (Herakleia, 117-138) est une déclaration de dons, notamment des aroures, à une femme (προσ<ε>νηνέχθαι αὐτῇ, l. 6) ; *P.Mich*. V 322a (Tebtynis, 46) est une division de propriété contenant des aroures de terres catéciques (ἃς προσενήνεχεν (…) τοῦ κατοικικοῦ κλήρου ἀρούρας τρῖς, l. 27-29) et enfin *P. Mich.* V 341 (Tebtynis, 41) est un reçu de dons divers (ἄλλης ἀργυρικῆς καὶ χρυσικῆς φερνῆς καὶ κατοικικοῦν (l. κατοικικῶν) κλήρων καὶ δουλικῶν σωμάτων δύο | τῶν προπροσενεκχθέντων (l. προπροσενεχθέντων) μοι (l. 3). Bien que le sens du verbe puisse vouloir dire « apporter en dot », notamment supposé par l'éditrice de *P.Bingen* 69, il ne s'agit vraisemblablement pas de cela ici en raison de la mention π̣α̣ρ[ὰ? τ]ῆς μητ̣ρὸς à la ligne suivante.

Comme cela sera le discuté dans le commentaire des lignes 10-11, il faut certainement sous-entendre un ὑπέρ pour introduire la proposition participiale au génitif (<ὑπὲρ> τ̣ῶν προσενεχθ(είσων) (...) (ἀρουρῶν) ϛ, « pour les 6 aroures qui ont été léguées »).

6. π̣α̣ρ[ὰ? τ]ῆς μήτ̣ρος : en lisant avec évidence [τ]ῆς μήτρος, la première hypothèse a été de résoudre la lacune par ἀ̣π̣ό̣ κ̣λ̣η̣ρ[ο(νομίας) τ]ῆς μήτρος, mais il aurait fallu que les lettres soient très serrées pour être contenues dans le début de la ligne ; l'hypothèse d'un παρά paraît nettement plus envisageable. La lecture du *rhô* reste la même, quelques traces d'encre sont visible pour les deux premières lettres et l'*alpha* final est dans la lacune.

Bien qu'il soit un peu tardif, un parallèle peut être fait avec *Chr.Mitt.* 290 (Héracléopolite, VI-VIIe s.), un contrat de mariage dans lequel l'éditeur a lu dans le fragment 2, aux lignes 10-11 : προσενεγκεῖν καὶ τὸ ἰσόπροικο[ν] | τῶν προσενεχθέντων παρὰ τῆς αὐτῆς μητρὸς Καλῆς νομ[(ισμάτων(?))], « transférer aussi la dote des sous qui ont été transférées par sa mère Kalè ».

45 La première entrée (lignes 1-3) est partiellement lacunaire mais ne semble pas faire mention de cette première inscription.

7. Θ̣.ᾳ̣.[..]ϛ : la lecture du nom est incertaine : quelques lettres peuvent être assez bien interprétables comme la première, un *thétâ* (l'*epsilon* en première position, attesté à la ligne 16, a une graphie totalement différente), la présence d'un *alpha* en milieu de nom et probablement une finale en *sigma*. Il est difficile de donner une valeur sure aux autres lettres.

9. (ἀρουρῶν) : le signe est ligaturé au *kappa*, ce qui rend sa lecture assez compliquée au premier regard.

ἄστ(ος) : c'était le statut donné à un individu non-romain citoyen d'une des cités grecques d'Égypte (Alexandrie, Antinoopolis, Naukratis et Ptolemais Hermaiou). Si la forme ἀστή est fort répandue (près de 140 jusqu'au IVe siècle), les ἀστοί sont plus rares (seulement 20 attestations entre 84 et 375), aucune explication certaine n'a pu être donnée[46].

10-11. τῶν κατην|τηκ(υιῶν) εἰς αὐτὸν (…) (ἀρουρῶν) π : l'expression se retrouve également aux lignes 13-14 et peut-être aux lignes 21-22 de la colonne suivante ; le verbe est un participe parfait de καταντάω[47]. La formule est par exemple présente dans *P.Col.* VIII 8222, l. 13-20 (Oxyrhynchus, 160-161) : τὸν ὑπάρχοντά μ[ο]ι κα|τηντηκότα εἴς με ἀπὸ | κληρονομίας (…) τ̣[ο]ῦ̣ | πατρός μου (…) δοῦ|[λον, « l'esclave qu'on me légua à moi comme bien au moyen de l'héritage de mon pre ». En contexte de transfert de terres catéciques, on peut mentionner *P.Oxy.* XIV 16[48] (IIe s.), qui contient des résumés de contrats passés, aux lignes 37-39 : τέλος καταλοχ(ισμῶν) Σαρᾶτος Ζωίλ(ου) τῶν κατηντ(ηκυιῶν) | εἰς αὐτὸν ἀπὸ ὀνό(ματος) Ζωίλου Σαραπίωνος | τοῦ Πετοσοράπ(ιος) περὶ Π̣α̣λ̣ῶ̣σ̣ιν (ἀρουρῶν) ϛ, « une taxe sur l'enregistrement de terres catéciques de Saras, fils de Zôilos, < pour > 6 aroures qu'il a reçu pour lui au nom de Zôilos, fils de Sarapiôn, petit fils de Petosarapis, près de Palôsis ».

À la ligne 13, la préposition ὑπέρ introduit la formule étudiée ; il faut certainement cette même préposition à la même place à la ligne 10 et pour les occurrences de τ̣ῶ̣ν προσενεχθ(είσων). Elle n'est à ma connaissance jamais employée précédant l'un de ces deux verbes et dans un même contexte. On retrouve davantage la préposition ἀπό qui la précède ; c'est compréhensible puisque dans ces cas-là le sens est partitif : *P.Oxy.* I 75 (Oxyrhynchos, 129), aux lignes 4-6 (ἀπογράφομαι ἐπὶ τοῦ ‖ παρόντος ἀπὸ τῶν κατηντηκυιῶν | εἴς με ἐξ ὀνόματος τοῦ πατρός μου, « j'inscris pour le présent, parmi les biens que j'ai reçu au nom de mon père »). En revanche, la préposition ὑπέρ est employée ici, et la plupart du temps en contexte fiscal, avec un sens qui permet de faire le lien entre deux valeurs : en l'occurrence, la quantité d'aroures léguées et les drachmes payées.

46 Delia 1991, p. 13-21, 34-47.

47 *LSJ* : *come down to, arrive (...)* ***5.*** *of an inheritance, κ. εἴς τινα fall to one's share.*

11. ἀπὸ κληρο(νομίας) ουπα̣ ̣ ο( ) : au regard de la ligne 14 – ἀπὸ κληρο(νομίας) τοῦ πατρό(ς) –, une première hypothèse était la résolution τ̣οῦ πατρό(ς) mais plusieurs éléments rendent cette idée douteuse : le *tau* serait très peu lisible, quelques traces d'encre précèdent bien l'*omicron* et peuvent éventuellement être prises dans la pliure mais rien ne prouve qu'il s'agisse bien de cette lettre, d'autant plus que la taille serait très réduite. L'autre souci éventuel est le second *tau*, qui serait fortement ligaturé entre l'*alpha* et le *rhô*.

12. τὰς συ̣νφω(νηθείσας) : le participe, composé à partir du verbe συμφωνέω (« convenir, négocier »)[48], se retrouve à la ligne 15 avec la même utilisation. Cependant, alors qu'à la ligne 15, le préverbe est clairement écrit avec un *mu*, il est très peu probable, au vu des traces et de l'espace très faible (0,5 centimètre), qu'il en soit de même à la ligne 12. L'assimilation d'un *nu* dans un mot composé est fréquente à partir de l'époque ptolémaïque jusqu'à la période byzantine bien qu'il tende de plus en plus à s'effacer[49].

La formule a nombreux parallèles, notamment *P.Monts.Roca*. IV 71 (Bubastos, 141-142), un reçu de payement, aux lignes 6-7 : τὰς συμφωνηθείσ|ας δραχμὰς ὀκτώ, « les huit drachmes entendues » ; on la retrouve également dans des registres, comme dans *P.Mil. Vogl.* IV 212, col. VI, l. 2 (Tebtynis, 109) : συμφω(νηθεῖσαι) (δραχμαὶ) ρλϛ, « 136 drachmes entendues ». Dans *BGU* II 622 (Karanis, 182)[50], un reçu pour payement de la taxe de transfert de terres catéciques (voir commentaire ligne 25-26 pour ce type de taxes), la formule κατὰ [σύ]μφω(νον) (« selon l'accord ») semble être attestée, même si elle est partiellement lacunaire ; bien que ce soit la seule attestation de cette formule, il est probable qu'elle soit liée à l'expression trouvée ici.

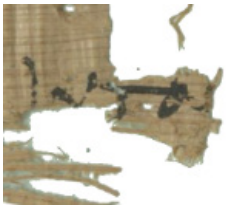

13. ἀπὸ γυμ(νασίου) : Ailourion fils d'Apollodoros est ainsi désigné comme membre du gymnase. Cette formule se retrouve également sous la forme ἐκ τοῦ γυμνασίου (*SB* V 8038, l. 4, 260). Les travaux de van Minnen[51] et de Broux[52] permettent d'avoir un bon aperçu de cette classe métropolitaine. Ces individus sont principalement représentés dans l'Oxyrhynchite et dans l'Hermopolite ; dans l'Arsinoïte, un ordre équivalent était celui

48 Voir également *P.Kellis* IV, intro. p. 32 pour une définition de συμφωνία par Bagnall.

49 *Gignac,Gram.* I, p. 166-169.

50 Corrigé dans *BL* I 57.

51 van Minnen 2002.

52 Broux 2013.

des κάτοικοι[53]. Des individus « du gymnase » se retrouvent également, bien que de façon plus anecdotique, à deux reprises dans le Delta : *W.Chr.* 31 (Memphis, 156) à la ligne 5, Ἀνουβίων Ἀνουβίωνος Μεμφείτης ἀπὸ γυμνασίο(υ), *C.Pap.Gr.* II 79 (Memphis, IIIe s.), plus fragmentaire, col. I, l. 6 : [a--- ἀπ]ὸ γυμνᾰσ̣ί̣ου et col. I, l. 12-13 : ἀπὸ γυμνασίου. Il n'y a cependant pas de raisons pour qu'ils ne sont pas présents dans d'autres métropoles, dont celles du Delta.

τῶν : la graphie du *nu* aussi plat ne se retrouve nulle part ailleurs dans le document.

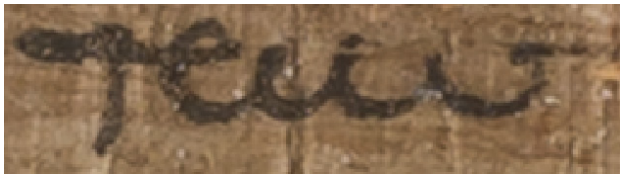

15. [̣] ̣λειο̣( ) : je peine à trouver une interprétation convenable pour ces quelques lettres. Inscrites entre κατοικ(ῶν) et (ἀρουρῶν), il est difficile de songer à une abréviation de l'anthroponyme Ἡράκλειος qui n'aurait pas sa place entre ces deux mots. Une hypothèse serait d'en faire un qualificatif de (ἀρουρῶν). Cette interprétation reste incertaine en raison de la taille de la lettre surélevée en comparaison à d'autres *omégas* abréviatifs de la colonne (συμφω(νηθείσας) par exemple, l. 12 et 15) bien plus imposants. Ce qui est lu ici comme un *lambda* pourrait également être la partie gauche d'un *nu* écrit en deux traits distincts, comme celui de ῶν à la ligne 7.

16. Ἑ[λέ]ν̣η : seuls sont clairement reconnaissables l'*epsilon* initial ainsi que l'*êta* final, 1,1 centimètres plus loin. Ἑλένη est le nom le plus probable pour ces lettres ainsi positionnées et cette taille de lacune. Si de maigres traces du *nu* peuvent apparaître, l'encre des autres lettres est effacée.

ὑπὲρ ὑπερχρο(νίας) : cette même formule introduite par ὑπέρ est attestée dans un autre papyrus, *P.Sarap.* 55, l. 20 (Hermopolite, 128) : ὑ̣π(ὲρ) ὑπερχρονί(ας) que l'éditeur interprète comme des « intérêts pour le temps écoulé depuis la date à laquelle il aurait fallu payer ou rembourser » ; le mot ὑπερχρονία se retrouve seul dans d'autres papyrus : *Chr. Mitt.* 230 (l. 4-8, περὶ π[ρ]άξ̣εως (…) [τῶ]ν̣ τούτου τῆς ὑπερχρονία(ς) καθηκ[όν]των τό̣κων, « sur l'exaction (…) des intérêts qui ont été remis pour retard de celui-ci ») ; dans *P.Oxy.* III 507 (146), un contrat de prêt d'argent, le débiteur indique que si la somme n'est pas remboursée dans les temps, il aura des intérêts pour le dépassement du temps (σὺν τοῖς καὶ τῆς ὑπερχρονεί|ας ἴσοις, l. 18-19). Enfin dans l'édition de *Chr.Mitt.* 223 (Hermopolite, 84), un ordre pour une rectification du registre de terres catéciques est donné avec la formule à la ligne 7 ἀπὸ ὑπερχρο(νίων) ὑπ(ολόγου) λαβόντ(ες) (« en prenant pour la déduction du retard ») ; cela donne un autre sens à ce mot, supposant qu'il pourrait s'agir d'une réduction relative à un délai donné à la suite d'un changement de propriétaire[54].

53 Broux 2013, p. 144.

54 Messeri, Pintaudi 2000, p. 267. Voir l'annexe page 330 pour les attestations du mot dans la documentation papyrologique.

Si on a pu déterminer le sens d'hyperchronia, reste maintenant à déterminer le sens global de l'entrée dans le document : les aroures ont-elles été transmises à Hélenè à cause d'un retard de payement du précédent possesseur ? Y a-t-il dans les 130 drachmes un supplément pour dépassement que doit payer Hélénè et dans ce cas faut-il considérer la formule ὑπὲρ ὑπερχρο(νίων) comme « avec intérêts pour dépassement » ? Aucun parallèle d'ὑπερχρονία n'est dans le même contexte et ne permet malheureusement de répondre à cette question.

19. κατὰ συνχώ(ρησιν) : la συγχώρησις[55] est un décret judiciaire et notarial entre deux particuliers qui remonte à la période ptolémaïque, lorsque le document était établi au cours d'un procès devant les chrématistes. À l'époque romaine, la synchorèsis relève davantage d'un simple contrat bien qu'elle garde le vocabulaire originel. Alors que les premières attestations remontent au tout début de l'Empire – *BGU* IV 1148 (Alexandrie, 13 av. J.-C.) – une des dernières conservées daterait du milieu au IIIe siècle – *SB* VIII 9878 (Oxyrhynchos, 259). La dernière mention quant à elle daterait du VIe siècle –*P.Lond.* I 113, l. 1 (Arsinoïte, VIe s.).

τῷ β̣ (ἔτει) : en raison de la proximité graphique du *bêta* et du *kappa* à cette époque, un doute persiste sur la lecture de l'année régnale. Prenant en compte, comme c'est indiqué aux lignes 21-22 de la même colonne, que le document est rédigé pendant le règne de Marc Aurèle et Lucius Vérus (161-169), si c'est un *kappa* la concordance la plus proche serait l'an 20 d'Antonin le Pieux, en 156 soit *a minima* six ans avant le document ; d'un autre côté, si la lettre est un *bêta* (2), cela peut soit renvoyer à l'an 2 d'Antonin le Pieux, soit en 138, soit, bien plus vraisemblablement, à l'an 2 de Marc Aurèle et Lucius Vérus, en 162. Le fait de préciser l'année régnale de la cession du terrain dans cette entrée et non dans les autres conservées indique certainement que les cessions précédentes, pour lesquelles la précision n'est pas données, se sont faites au courant de l'année précédant la rédaction du registre ; il est en effet bien plus probable que l'enregistrement d'une terre soit faite avec un décalage d'une année que de six (si κ) ou de plus d'une vingtaine (si an 2 (β) d'Antonin le Pieux). Ainsi, si comme je le pense l'année indiquée ici est l'an 2 de Marc-Aurèle (et Lucius Vérus), le registre pourrait bien avoir été rédigé la même année (il faudrait donc restituer ἔτους β̣ à la ligne 21), donc en 161/162. Cela est confirmé par la lecture à la ligne 24 de β̣ (ἔτους).

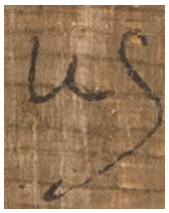

20. (δραχμ) : aucune somme n'est précisée à la suite du sigle, il s'agit peut-être d'un oubli, ou alors puisque c'est la dernière entrée du registre, le scribe n'a pas jugé nécessaire d'ajouter cette somme. Je n'ai encore trouvé aucun parallèle à ce phénomène.

21-22. (ἔτους) ̣ [Αὐτο]κ̣ρ̣ά̣τορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντωνίνου Σεβάστου | κ̣α̣[ὶ Αὐτοράτ]ορος Καίσαρος Λουκίου Αὐρηλίου Οὐήρου Σεβάστου Τυβι ε̣ : le sigle en angle droit pour (ἔτος) est bien visible en début de ligne tandis que la titulature impériale est

55 Wolff 1978, p. 64-89 ; Straus 2004, p. 94-96 ; *P.Mert.* II 59.

partiellement effacée à certains endroits et que l'année de règne l'est tout-à-fait. La titulature impériale, qui est celle du binôme Marc-Aurèle et Lucius Vérus, situe donc ce document – non le papyrus en entier – entre les années 161 et 169. Après l'année se trouve le mois et le jour, Τυβι ε, ce qui renvoie au 31 décembre / 1er janvier. Notons également l'effet de résorption (*verschleifung*)[56] au moment d'écrire les deux Σεβαστοῦ, principalement. Pour une proposition de restitution de l'année régnale, voir le commentaire de la l. 19 (τῷ β̣ (ἔτει)).

23. .ρ̣.π̣. . . .ε̣ῳ̣ν : le nom, ou les noms s'il y a une combinaison avec un patronyme ou un nom double, au début de la ligne est très effacé. Il me semble lire la fin du nom en -εων, succédant à une trace verticale qui pourrait être le haut d'un *tau*, ou un *lambda* penché. Une hypothèse serait d'y lire le nom Ἡρακλέων, bien que l'espace entre le *rhô* et l'*epsilon* me semble trop important pour ne contenir que ces trois lettres.

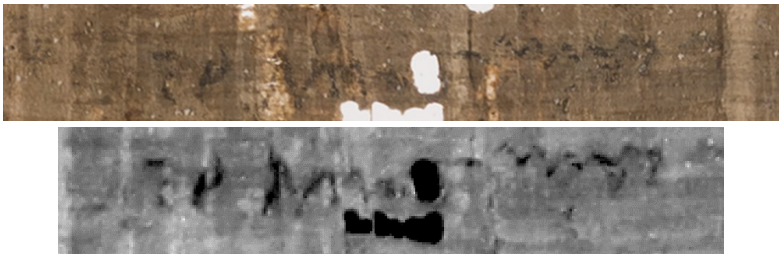

ἐπιδέδω̣κ̣α κ̣αὶ κατεχώρισα : il est très inhabituel, si ce n'est inédit, de retrouver les deux verbes employés ensemble par un seul individu. Ils sont davantage utilisés chacun de leur côté et de façon régulière : alors que le verbe ἐπιδίδωμι signifie « remettre (quelque chose à quelqu'un) »[57], le verbe καταχωρίζω est employé dans le sens de « enregistrer », « déposer dans une archive »[58]. On retrouve ces deux verbes utilisés dans les exemples suivants : *P.Oxy.* IV 715 (Oxyrhynchos, 131) est une déclaration d'enregistrement de propriété dans laquelle Gorgias, l'un des propriétaires, a soumis la déclaration (ἐπιδ[έδω]|κα, l. 33-34) tandis que Héras, l'un des *bibliophylakes* à qui cette déclaration est adressée, l'a enregistrée (κ̣[α]τακεχώ(ρικα(?)), l. 35). Dans le cas de *P.Stras.* 907, l'enregistrement est effectué sur les listes de terres catéciques tandis que l'envoi a été fait à l'attention des archivistes de la bibliothèque publique (δ[ημ]οσ̣ίοις βιβλιοφύλ(αξι), l. 25).

Notons que les deux verbes ne sont pas accordés au même temps[59] : tandis qu'ἐπιδέδωκα est au parfait, κατεχώρισα est à l'aoriste. Deux raisons pourraient justifier cette différence. La première serait une question d'aspect : tandis que le parfait a une valeur qui sert à indiquer l'état résultatif d'un événement, l'aoriste a une valeur inchoative, soit l'expression du commencement d'une action. De cette façon, ἐπιδέδωκα aurait été employé pour exprimer l'aspect accompli de l'envoi tandis que κατεχώρισα aurait servi pour annoncer le commencement du recensement avec une durée indéterminée. La deuxième explication serait, plus simplement, la confusion entre les deux temps qui était relativement courante à l'époque[60]. Notons de même qu'au mode indicatif, le verbe καταχωρίζω est majoritairement attesté à l'aoriste qu'au parfait (157 contre 50) tandis que l'inverse est plus notable encore pour ἐπιδίδωμι (1 044 parfaits contre 123 aoristes)[61].

56 Gonis 2009, p. 177.

57 Voir notamment les occurrences et l'usage de cette formule dans le document 2 du *P.Stras.* 904.

58 *WB* I, p. 771

59 Voir également le commentaire sur με( ) et εμε( ) de *P.Stras.* 906.

60 Sur la confusion entre les deux temps, voir Mandilaras 1973, p. 217 sqq et 317 sqq, Mandilaras 1974 et Zinzi 2014, p. 157-166 sur ces deux temps en grec classique et moderne.

61 Donnés établies grâce à TM Word.

24. β (ἔτους) Τυβι : c'est le seul endroit où la date de rédaction du document est assez lisible, puisque le début de la ligne 21 est fort effacé. Il me semble lire le signe en équerre pour l'année (ἔτος) précédé d'un *bêta* (2). La lecture du mois est quant à elle certaine. Cela situerait la rédaction de ce document, cette ligne complétée par la fin de la ligne 22, au 5 Tybi de l'an 2 de Marc-Aurèle et Lucius Vérus, ce qui équivaut au 31 décembre 161.

(δραχμαὶ) ϗΒψνα : se trouve probablement là le montant total des taxes pour le mois de Tybi (décembre/janvier) : 2751 drachmes. Il faut d'ailleurs noter qu'en faisant le total des montants mentionnés dans la colonne conservée, cela donne 746 drachmes, soit très loin des 2751 drachmes mentionnées, ce qui laisse à penser que plusieurs autres colonnes devaient précéder ce texte.

25. δ[ημ]οσίοις βιβλιοφυλ(άξι) : le registre est adressé aux « responsables des archives publiques », traduit littéralement. Puisque la combinaison de ces deux mots ne se retrouve, à ma connaissance que dans *P.Fam.Tebt.* 15 (l. 99, ὑπὸ Ἡρακλείδου δημοσίου βιβλιοφύλακος, Tebtynis, 114-115), il convient d'évoquer les différentes interprétations possibles. Le βιβλιοφύλαξ est une liturgie liée aux deux archives métropolitaines mentionnées plus bas[62], et souvent, surtout à la fin du IIe siècle, ces individus faisaient partie d'une classe aisée, comme le démontre notamment Lewis, soulignant le lien entre les *bibliophylakes enkteseon* de l'Arsinoïte et les anciens gymnasiarques[63].

Si comme cela a été vu, le titre de δημόσιος βιβλιοφύλαξ ne se retrouve que dans un seul autre papyrus, il rappelle plusieurs réalités de l'époque : la première est celle de la bibliothèque des actes publics (généralement βιβλιοθήκη δημοσίων λόγων[64] mais qu'on retrouve aussi, de façon plus rare, sous l'appellation δημόσια βιβλιοθήκη[65]) dont les administrateurs sont appelés βιβλιοφύλακες (τῶν) δημοσίων λόγων[66] (« archivistes des actes publics ») ou qualifiés de ἐν τῷ δημοσίῳ βιβ[λιο]φυλακίῳ [« dans l'archive publique », *PSI* V 454 (Oxyrhynchos, 320), l. 19]. Cette archive se trouvait dans toutes les métropoles de nomes et des actes, également transférés à Alexandrie, y étaient compilés. Wallace[67] estime que parmi ces pièces devaient se trouver des déclarations de recensement et listes de taxes ; Burkhalter[68] précise cela avec « des extraits d'inspection de terres, de cadastres, ou de listes de liturges, […,] des copies de contrats de vente ou de reconnaissances de dettes » ; enfin, la liste des documents publics qui doivent être mensuellement transmis à Alexandrie par les officiels de nomes, dans *P.Stras.* 904, aux lignes I.13-14 : βιβλία τῶν τε εἰ[σ]πράξεων σιτικῶν τε καὶ ἀργυρικῶν καὶ τῷ̣ν̣ ἀποσμ[ῶν] καὶ τῶν ἄλλων

62 Lewis 1966, Sijpenstein, Worp 1995, p. 513-532.

63 Lewis 1966.

64 Par ex. dans *P.Cair.Preis.* II 11 (Arsinoïte, 163-164), l. 1 : ἐκ βιβ̣λ̣ι̣ο[θ]ήκης δημ[ο]σίων λόγων.

65 Par ex. dans *P.Flor.* I 67 (Arsinoïte, 161-169), l. 59 : ἐκ δημοσίας βιβλιοθήκη[ς].

66 Par ex. dans *BGU* XV 2468 (Arsinoïte, 152-153), Col. 2, l. 1 : βιβλιοφύλ(αξι) δημοσίων λόγ[ων].

67 Wallace 1938, p. 105.

68 Burkhalter 1990, p. 197.

(« les rapports des perceptions de céréales, d'argent, de comptes et d'autres choses »). La deuxième piste à envisager est celle de la bibliothèque des acquêts, des actes privés (βιβλιοθήκη ἐνκτήσεων)[69] que l'on retrouve dans la métropole, mentionnée dans l'édit du préfet d'Égypte M. Mettius Rufus[70] en 89 et probablement présente dès 72. Comme son nom l'indique, cette archive avait pour but de garder une copie de tous les documents liés aux acquisitions privées et établis par des notaires, à l'exclusion donc des χειρογράφιαι ou contrats directs entre particuliers pour une location, par exemple.

Si *P.Stras*. 906 pourrait avoir été consigné dans ces deux bibliothèques, puisqu'il est un registre de taxe mais concerne des terres cédées entre particuliers, c'est plus probablement dans la première qu'il faut voir sa place. Je l'ai dit, la formule δημόσιος βιβλιοφύλαξ ne se retrouve que dans *P.Fam.Tebt.* 15, pour désigner d'une façon différente Hérakleidès, un des archivistes de la bibliothèque des actes publics (l. 99, ὑπὸ Ἡρακλείδου δημοσίου βιβλιοφύλακος, « par Hérakleidès, archiviste public »).

25-26. Le δημοσιώνης καταλοχισμῶν, forme abrégée du δημοσιώνης τέλους καταλοχισμῶν, est un « collecteur de taxes sur l'enregistrement de terres catéciques »[71]. Les terres catéciques correspondent aux terres clérouchiques de l'époque ptolémaïque : originellement, des terres étaient cédées par le roi aux soldats en récompense de leur service militaire. Celles-ci étaient par la suite léguées à leur descendance ou rendues au royaume[72].

Concernant les taxes qui sont liées à l'enregistrement de ces terres (regroupées sous le nom de τέλος καταλοχισμῶν), elles ont pour fonction d'enregistrer le transfert des terres, que ce soit par cession contre rémunération ou par héritage. La valeur de la taxe change selon le sexe du propriétaire ainsi que la nature du terrain : céréalière (σιτική) ou fruitière (δενδρική). Les prix sont précisés dans *P.Iand.* VII 137, une grille tarifaire sur les modalités transfert de terres catéciques de l'Arsinoïte[73]. Malgré cet inventaire des différentes taxes et conditions ainsi que les prix lisibles dans notre document, il manque plusieurs données sur les individus afin de déterminer avec exactitude la décomposition de ces totaux. De même, il n'est pas certain que les mêmes tarifs s'appliquent dans le cadre de notre document – la région n'est pas la même, les taux ont pu évoluer.

Près d'une dizaine de document, énumérés en annexe à la page 310, sont des reçus concernant cette taxe. L'une des originalités de ce document est qu'il consiste en un registre, se rapportant donc à plusieurs individus. Puisqu'il s'agit d'un registre de taxes collectées, le superviseur de la collecte, est le même pour tous. Cependant, la place de son nom est curieuse puisqu'elle apparait en fin de document et non en début, comme c'est habituellement le cas norme pour les registres[74] comme dans *BGU* II 392 (Soknopaiou Nesos, 208), un registre du collecteur d'argent adressé à son stratège.

69 Maresch 2002.

70 *P.Oxy.* II 237 (Oxyrhynchos, 186), Col. VIII, l. 27-43.

71 Wallace 1938, p. 232-233, Youtie 1980.

72 Scheuble-Reiter 2012 ; sur la cession des terres catéciques à l'époque ptolémaïque, voir Oates 1995 et à l'époque romaine Yiftach 2015.

73 Résumé dans Wallace 1938, p. 232-233.

74 https://grammateus.unige.ch/descriptions/list_register, « Structure ».

Dans les autres reçus de ce type, l'indication la zone d'action du collecteur succède à sa fonction. Certains éléments dans la phrase suggèrent qu'il pourrait également s'agir de cela ici, bien que la lecture soit très incomplète. Tout cela est développé dans la partie consacrée aux toponymes.

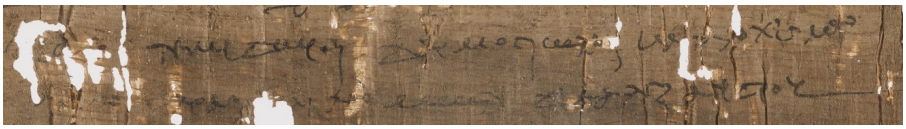

28. [πραγματευτοῦ ?] : la restitution est proposée sur la base de plusieurs parallèles[75] dans lesquels, après l'identification du collecteur, succède διὰ πραγματευτοῦ, « par l'intermédiaire de l'assistant < du percepteur > »76 : *BGU* II 622, l. 3 (Karanis, 182), *P.Diog.* 37, l. 2 (Arsinoïte, 202-203) (partiellement lacunaire), *Chr.Wilck.* 372, l. 5 (Arsinoïte, 197), SB XVI 12641, l. 1-2 (Soknopaiou Nesos, 181). Il pourrait également s'agir d'un βοηθός (un « assistant » mais qui a des fonctions pouvant s'apparenter à celles d'un « chef de bureau »77) qui collabore avec le δημοσιώνης καταλοχισμῶν : *P.Gen.* III 145, l. 2 (Arsinoïte, 206), *P.Hamb.* I 84, l. 2 (Arsinoïte, 182-192) et *Stud.Pal.* XXII 50, l. 2 (Arsinoïte, 204).

Colonne II

4. Ἄρσοις : un pan de fibres est décalé par rapport au reste mais les traces indiquent que cette mauvaise disposition était déjà présente lors de la rédaction du texte, c'est peut-être dû à la *kollèseis* qui s'y trouve. Quoiqu'il en soit, la mise en *eisthesis* du nom du contribuable indique qu'il s'agit là d'une nouvelle entrée et la lecture d'un anthroponyme est donc cohérente.

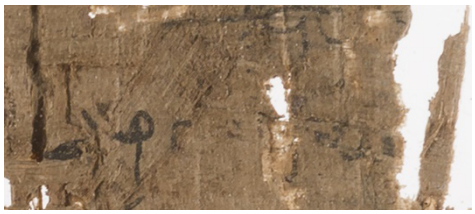

Le nom qui suit commence par un *oméga* et on ne voit qu'une partie de la deuxième lettre, prise dans la lacune. Une hypothèse est d'y lire Ὥρου, auquel cas la parenté onomastique serait logique.6. Bien que des lettres soient lisibles, le tout n'est pas interprétable. On pourrait attendre dans cette zone la quantité de terres cédée, le nom du possesseur précédent ou le toponyme concerné.

8 .ὃν ἐωνη( ) : bien que le relatif soit différent, il s'agit probablement de la même fortune que celle commentée aux lignes 1-2 de la colonne précédente. Il s'agit vraisemblablement d'un relatif à l'accusatif et non au génitif comme dans les autres cas. Une irrégularité de cas est également attestée à la ligne 2 avec un nominatif ἥ mais il s'agissait également

75 Cf. Annexe p. 310.

76 Thomas 1974, p. 241-242 ; Gonis 2000.

77 Kruse 2016, « so etwas wie die Funktion eines Bürochefs eingenommen haben könnte. » (p. 1766).

d'un féminin, or dans le cas présent, le relatif est, s'il est bien lu, au masculin. Cela pourrait indiquer une structure différente ou un autre complément que ἡ ἄρουρα, comme κλῆρος, par exemple.

8-9. [κα?]|τοικ( ) ἀπ[ό? ---] : l'abréviation est similaire à celles des lignes 2, 9, 14 et 20 de la colonne précédente, mais il n'est pas possible de savoir s'il s'agit du qualificatif pour un individu (κάτοικος) ou, plus probablement, une terre catécique (κατοικικῆ γῆ).

13. Ὀαλιδιος : outre les deux premières et dernières lettres, de légères traces d'encre de sont lisibles à l'intérieur du nom, ce qui permet de le reconnaître.

14. ἀπὸ . . . ο( ) : du *pi* ne sont lisibles que les souches des deux jambes. L'écart entre la préposition et l'*omicron* surélevé suggère l'expression ἀπὸ κληρο(νομίας), mais le manque de traces ne permet pas d'en être certain.

15. (ἀρουρ) ν . (ἑκκαιδέκατον?) (δυοκαιτριακοστόν?) : la présence du sigle de l'aroure pousse à interpréter le nu suivant comme faisant partie de la quantité d'aroures, soit au moins 50. Jusqu'à la première fraction lisible ((ἑκκαιδέκατον), $\overline{\text{ις}}$), il y a de la place pour un caractère : il pourrait s'agir soit d'une unité pour compléter le *nu*, soit d'une autre fraction, inférieure à 1/16 : ϛ′, δ′ ou η′ (½ , ¼ ou 1/8).

21-22. [τῶν κατηντηνκυιῶν?] | εἰς α(ὐτὸν) ἀπὸ [κληρο(νομίας)?] : la séquence εἰς α(ὐτὸν) ἀπό laisse penser à la structure avec καταντάω, présente aux lignes 11 et 14 de la colonne I du document.

27. ὁ [ἀδ]ελφὸ(ς) : La présence d'un nominatif peut être expliquée par l'association entre le contribuable principal (Αἰλου[ρί]ων, l. 26) et son frère. Bien que ce soit un genre différent de document, ce procédé se retrouve dans *P.Stras.* 906 (l. II.2) avec l'association entre un homme et son père pour la gestion des taxes : Ἄθας βουνομ( ) καὶ Ἄρτυσις ὁ πατήρ.

4. *P.Stras.* 908

4.1. Texte

Colonne I

- - - - - - -
(14ᵉ m.) (traces)
[---] . . ρῳ ἐῳ̣ν̣η( ) Ἀμμῳ̣ν̣ιο( )
[---]ερο̣ς̣ (ἀρουρ) ια (ἥμισυ) Ταμ̣ . α̣π̣(/φ?)
[---] (δραχμ) . (διώβολον)

[---] . . ουιου τοῦ
[---]ν̣ α(ὐτ.) δι̣μ̣ . . ρ̣ . . ( )
[---] ιε (δραχμ) οϛ

[---] μ̣η̣τρὸ(ς) Ταοννωφ(ρεως)
[---] . . . τοῦ Κολλου̣θ̣ο̣(υ)
[---] περὶ Ψιμβ̣ . ( )
[---] (δραχμ) κβ

[---] Σ̣αρ̣απίωνο̣(ς) Ἡλιο̣δ(ώρου)
[---]ν̣ κ̣α̣τ̣ὰ σ̣υνχ(ώρησιν) διά
[---] . . . Ἀ̣π̣ο̣λ( ) αν̣ε . . . ( )
[---] . . . . κ( ) περί
[---] . . . [ca. 3]αυρω ἐωνη̣( ) (ἀρουρ) ν
[---πε?]ρ̣ὶ . . . . η̣θ( ) ἀπὸ (ἀρουρῶν) β̣
[---] (δραχμαὶ) κα

[---] . . [ca. 4-5]του Ἀμμ̣ῳ̣ν̣ίο(υ)
[---] . . [ca. 3] . υλ( ) β (γίνονται) δυα̣( )
[---] . η Αὐρ̣η̣λ̣( ) Σ̣α̣ραπ( )
[---] (δραχμ)? μβ

2 εωνή | αμμωνιᵒ ‖ **3** ζ | ταμ̣ . α̣) ‖ **4** ϛ | ‾‾‾‾ ‖ **6** ᾱ ‖ **7** ϛ ‖ **8** μητρᵒ | ταοννω) ‖ **9** κολλουθᵒ ‖ **10** ψιμβε̣̄ ‖ **11** ϛ ‖ **12** σαραπιωνᵒ | ηλιοᴬ ‖ **13** ενεˣ ‖ **14** αποˡ | επ̣ε . .) ‖ **15** . . . . ᵏ ‖ **16** ζ ‖ **17** ηᵗ | ζ ‖ **18** ϛ ‖ **19** αμμωνιᵒ ‖ **20** υ̣ˡ | ϟ | δυᵃ ‖ **21** αυρηˡ | cαρα) ‖ **22** ϛ ‖

Colonne II

1 ʾΙσίḍ[ωρ]ọ(ς) ʾΙσ[ιδώρου? ---]
[. . .] (δραχμ)? . [---]
(Traces de 3 lignes.)

6 Ἀπολλ[. .]νινο.[---]
ἐωνη( ) [. . . . .] . . .[---]
παρὰ μ̣ητρὸ(ς) Ἀμ̣η̣[---]
ϛọ.ηκ̣[. . . . .].λ̣ῳ( ) .[---]
10 (traces) (ἀρουρ) . .δ[---]

Ἀρ̣τ̣ε̣[μίδ]ωρος ὁ καὶ [---]
παρ̣[ά . . . . .] ἐ̣ῳ̣νη( ) (ἀρουρ) [---]
τω. . . . .π̣α̣( ) δια[---]
τ.[. .] (ἀρουρ)? ἐ̣ῳ̣νη( ) α [---]
15 (δραχμ.) .(*traces*) (*vac.* ?) [---]

Ἀπο̣λ̣λ̣ῳ̣νί(α?) ἡ καί [---]
ἀπὸ [. . . . .] κ̣αὶ . .[---]
τ̣ου. . . .ι̣ο( ) ἀπ[ό? ---]
Τα̣[. .]. . . ε. .η α[---]

20 ʾΙσίδωρος Σαραπίων̣[ος ---]
λυσ. . . . ὑπο.η[---]
κ̣ωπα̣[. .] ν̣ῳ̣ς .δε̣.( )[---]
-σίου (ἀρουρ) . . . καὶ μ̣[---]
cι (ἀρουρ) .η̣ κ̣αὶ . .α̣μ̣[---]

1 ισιδ[ωρ]ᵒ ‖ **7** εωνη̄ ‖ **8** μητρᵒ ‖ **9** λ^ω ‖ **10** ϛ ‖ **13** πᾱ ‖ **14** ϛ ‖ **15** ϟ´ | λ̄β̄ ‖ **16** απολλωνιᵅ ‖ **18** ιᵒ ‖ **22** δεᵘ ‖ **23** ϛ ‖ **24** ϛ ‖

4.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

4.3. Commentaire

Colonne I

2. ἐω̣νη( ) : à plusieurs reprises dans ce document et dans le suivant (*P.Stras.* 909), cette abréviation apparaît[78]. La lecture de l'*epsilon* initial et du *êta* surmonté d'une barre abréviative suggèrent une lecture ἐωνη( ), renvoyant ainsi à la γῆ ἐωνημένη, catégorie cadastrale évoquée dans l'Approfondissement du papyrus.

À quelques endroits, cette abréviation est, comme on l'attend, proche du signe des aroures comme aux lignes I.16, II.12 et 14 **908**, II.5, 10 et 13 **909**. On retrouve des parallèles dans *P.Thmouis* 1, col. 108, l. 6 (Thmouis, 170-171) : ἐωνη(μένης) (ἄρουραι) ε et *P.Flor.* III 331, l. 19 (Apollonopolite, 113-120) : ἐωνη(μένης) (ἄρουραι) λη δ΄ ιϛ΄ . Un doute subsiste parfois lorsque le manque de lisibilité et notamment l'absence du signe des aroures empêche une bonne lecture : c'est le cas aux lignes I.2 et II.7 **908**. Enfin, il faut noter qu'une marque d'abréviation, absente à cette ligne, est intégrée à quelques autres moments.

Ἀμμω̣νιο( ) : l'*oméga* et le *nu* sont très résorbés mais la séquence des trois premières lettres et des deux dernières laisse peu d'autre choix qu'une forme abrégée d'Ammonios.

3. (ἀρουρ) ια Ταμ̣ α̣π̣(/φ?) : la présence du sigle des aroures suivi du nombre 11 (ια) laisse envisager que l'élément derrière soit une localité, bien qu'inconnue et qu'il n'y ait pas de préposition pour l'introduire (περί ou ἀπό). Comme pour l'anthroponyme de la ligne précédente, ce nom est très résorbé. Les lettres Τα- pourraient être la transcription du pronom égyptien *tȝ*- (« celui de », « le village de » dans le cas d'un toponyme), l'abréviation en forme de parenthèse fermante pourrait renvoyer à un *pi* ou du *phi*, telle qu'on la retrouve dans *P.Stras.* 906 : Χενθνουφ̣(είτου) à la ligne II.20 ou Ο̣ υπ( ) à la ligne II.25. Un *epsilon* – ou un *êta* très large – précède peut-être l'abréviation.

4. (δραμχαὶ) ̣ (διώβολον) : Le signe de la drachme est bien lisible, de même que celui des deux-oboles – tracé en deux barres horizontales dont l'inférieure est courbée vers le haut (⁀). Entre les deux éléments, il n'y a la place que pour un signe, difficilement interprétable.

78 Cf. Annexe p. 328 pour un récapitulatif des attestations dans les *P.Stras.* 908-909.

5. . .ουιου τοῦ : deux hypothèses sont à évoquer : la première est de rattacher ces lettres à un génitif de nom latin en *-vius*, ce qui se retranscrirait -ουίου tel Flavius donne au génitif Φλαουίου comme dans *BGU* I 12, l. 13 (Arsinoïte, 181) ; la deuxième piste est d'y voir l'expression ὑιοῦ τοῦ (« fils de »). Bien que l'expression ne se popularise qu'à partir de l'Antiquité tardive[79], on en trouve des témoins dans les textes à partir de la période romaine comme dans P.Harris I 62 (Oasis Parva, 151), l. 21 : διὰ Ἡρακλήου υἱοῦ τοῦ ὑπογράφοντο[ς].

α(ὐτ) : la présence d'un *alpha* avec une surligne rappelle l'abréviation de αὐτός, plusieurs fois attesté dans le *P.Stras.* 907.

δι̣. . . . .( ) : une lecture διμοιρια( ) (« deux tiers ») pourrait être envisagée ; le mot se retrouve employé dans *BGU* I 136, l. 8 (Memphis, 135). Une autre hypothèse est διὰ τοῦ.

7. ιε : il faut peut-être restituer (ἀρουρ) dans la lacune, ce qui ferait de ce nombre 15 la superficie du terrain.

8. Ταοννωφ(ρεως) : la graphie de l'*alpha* est particulièrement angulaire, mais bien différenciable du petit *omicron* qui suit. L'abréviation du *phi* est en parenthèse fermante.

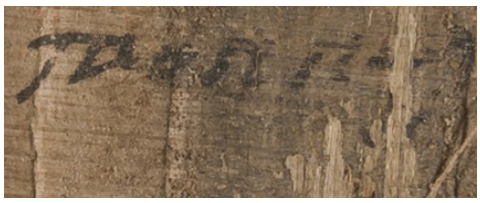

12. Ἡλιο̣δ(ώρου) : l'*omicron* est peu lisible puisque dans une pliure, mais la lecture des autres lettres aide permet d'identifier le nom d'Héliodoros.

13. κα̣τὰ σ̣υνχ(ώρησιν) διά : on retrouve un parallèle de la formule dans SB III 6016 (Alexandrie, 156) aux lignes 24-25. Les *alpha* de κατά seraient alors bien visibles et le parallèle est également suivi de la préposition διά.

79 Hagedorn 1990 ; Bentein 2018.

14. Ἀ̣π̣ο̣λ( ) : La présence d'un *lambda* surélevé suggère un anthroponyme (ou toponyme) basé sur le nom d'Apollon.

αν̣ε . . .( ) : la première lettre est probablement un *alpha*. Entre l'*epsilon* et l'abréviation peut se trouver deux ou trois signes et plusieurs hypothèses sont à envisager, notamment avec l'abréviation en forme de parenthèse fermante est la forme caractéristique pour les *pi* ou *phi* : ἀ̣ν̣εγ̣ρ̣ᾳ̣( ), ἀ̣ν̣επ̣ιπ̣( ) ou ἀ̣ν̣επ̣ιφ( ).

15. . . . .κ( ) : l'abréviation en *kappa*, avec le contexte et le reste du document, peut faire penser à κατοικικῆ / κάτοικος mais l'état très dégradé du document empêche toute certitude.

18. (δραχμαὶ) κα : le signe des drachmes me semble apparaître juste à gauche du nombre sous la forme de quelques traces bien qu'extrêmement effacées.

19. [---]του Ἀμμ̣ω̣νί̣ο(υ) : les traces lisibles et la taille du nom correspondent à la ligne 2. Concernant le του qui précède, il pourrait autant s'agir de l'article τοῦ pour désigner l'affiliation ou d'un nom double mais aussi la fin d'un anthroponyme.

21. Αὐ̣ρ̣η̣λ̣(ι) . .α̣ιπ̣( ) : il s'agit vraisemblablement là de deux anthroponymes. Le nom d'Aurélius n'a probablement aucune portée juridique, la citoyenneté romaine n'étant étendue aux pérégrins qu'avec l'édit de Caracalla en 212[80] ; il pourrait également être lu Ἀπολ( ).

80 Sur le lien entre Αὐρηλίος et la citoyenneté : Keenan 1973 ; sur l'édit de Caracalla : *P.Giss.* 40 ; Bickermann 1926, Wolff 1976.

Le nom qui suit est abrégé avec un *pi* en forme de parenthèse fermante. Les deux lettres qui le précèdent sont probablement *alpha* et *iota*. Enfin, une ou deux lettres reste non-identifiable avec certitude au début : peut-être un *pi*, ou une combinaison de deux lettres avec un *rhô* ou tau en deuxième place.

Le nom Πετεοραιπις, attesté pour dix individus dans la documentation papyrologique[81] , pourrait être une piste, avec la séquence -(ρ)αιπ mais l'espace est insuffisant pour contenir le début. La forme Ṣ̣αραιπ(ιδος), variante de Σαραπις, est une hypothèse mais n'est pas encore attestée sous cette forme.

22. (δραχμ) : quelques traces du signe de la drachme sont encore lisibles sous la tâche d'encre qui précède la somme.

Colonne II

1. Contrairement à la colonne précédente qui était coupée en haut, il n'y a pas de traces d'une ligne précédente. Cependant, sachant que la marge inférieure est intacte, que le document a été vraisemblablement tronqué et qu'à la même hauteur, sur la colonne précédente une ligne était tracée, il est peu probable qu'il s'agisse effectivement de la première ligne de la colonne.

ʾΙσί̣δ̣[ωρ]ο̣(ς) ʾΙσ[ιδώρου? ---] : cette nouvelle entrée contient très probablement le même nom qu'à la ligne 20 : ʾΙσιδωρος ; les rares traces ainsi que l'espace correspondent. Le patronyme commence également par ʾΙσ-, il s'agit probablement du même nom.

2. (δραχμ)? · ̣ : Il s'agit probablement du signe des drachmes, ce à quoi suit une légère trace pour une quantité, il pourrait s'agir d'un *alpha* ou d'un *nu*, par exemple. Il est curieux cependant, au regard des autres entrées, qu'un montant se trouve dès la deuxième ligne.

3-5. Sur ces trois lignes, on ne voit que quelques traces difficiles à interpréter. Il semble toujours s'agir de la même entrée qui débute à la ligne 1 de la colonne.

81 TM NamVar 33607.

8. Ἀμη[---] : peut-être Ἄμης, attesté pour onze individus, mais tous dans le Fayoum.

11. Ἀρτε[μίδ]ωρος ὁ καὶ [---] : Broux donne les références pour neuf individus avec des noms doubles différents constitués d'Artémidoros en première position[82]. Cependant, n'ayant aucune trace du deuxième nom en présence dans notre papyrus, il n'est pas possible de déterminer s'il en fait partie.

15. (δραχμ) . (*traces*) : si le sigle des drachmes est reconnaissable, la quantité est partiellement lacunaire. Le début d'un signe est cependant visible, il pourrait s'agir d'un lambda ou d'un mu. Il me semble également voir les restes d'une surligne après cela, probablement pour des fractions, que je ne sais résoudre.

* Il ne me semble pas voir d'autres traces après la surligne, il s'agit peut-être d'un *vacat* avant le montant global de l'entrée.

16. Ἀπολλωνίᾳ( ) ἡ καί [---] : Le nom de la contribuable est fort effacé et partiellement lacunaire mais les mots ἡ καί permettent d'établir le sexe de l'individu. Son nom commence clairement par les lettres Απ, la présence d'un *lambda* en quatrième position suggère une base Ἀπολλ- et la dernière lettre réellement apparente semble être un iota, ramenant ainsi au nom Ἀπολλωνία. L'*alpha* est peut-être surélevé 3 après l'*iota*, en forme d'un trait en angle droit (*Hakenalpha*).

20. Ἰσίδωρος : des traces d'encre se trouve au-dessus du premier iota. La présence de trémas serait surprenante pour l'époque et la position du mot mais à la ligne 1, le sommet la lettre ne semble pas avoir de particularité de *ductus*. Il pourrait également s'agir d'une note marginale pour l'entrée précédente, comme on en retrouve dans *P.Stras.* 906.

21. λυσ . . . . ὑπο . η : peut-être faut-il lire l'expression λύσεως ὑποθή[κης], « d'une libération d'hypothèque », qui apparait à plusieurs reprises dans *P.Stras.* 909.

22. . δε . ( ) : pourrait être lu ἀδελ(φ).

24. cι : la taille imposante du iota pourrait suggérer une abréviation pour σι(τικός) ou σι(τοφόρος).

82 Broux 2014, p. 45-46.

5. *P.Stras.* 909

5.1. Texte

Colonne I

1 [---] (15e m.) ̣κ̣ατ̣̓ ἄνδ(ρα)?
[---] ̣ ̣ (δραχμ)? ̣ κδ
[---] ̣ ̣ς δ̣ι̣ ̣ο̣υς

(traces 7 lignes)

11 [---] ̣ κ ̣( ) (ἀρουρ) α (τρίτον) (τετρακαιεκοστόν)?

(traces 3 lignes)

15 [---] π̣ερὶ Ἀρ̣τ ̣ ̣ ̣
[---]ος ἀπό
17 [---]ε̣ρεια[---]
(traces 1 ligne)

1 αν^{δ} ‖ 2 ϛ ‖ 11 ζ | $\overline{\text{Γ}}$ | κ$\overline{\text{γ}}$ ‖

Colonne II

- - - - - - -

[ ] (ἀρουρ) (ἥμισυ τέταρτον) ̣
[ ] (δραχμαὶ) ιη

[ ]ο̣ιτος μητ(ρὸς) ̣ ̣ β̣βαθαιτ̣ος
[λύ]σεως ὑποθ(ήκης) Πρω̣ ̣ ̣ ̣ ̣ τ̣ρ̣ι̣θ̣ ̣ ̣ ( )
[περ]ὶ̣ Ψ̣ινπαθα ἐωνη(μεν) (ἀρουρ) ̣ (δραχμαὶ) ιη (διώβολον)
̣[ ] ̣ ς̣ ̣ ενθρεμ ̣ ̣ π( ) τοῦ ̣ τι̣ω αὐ̣τοῦ̣ ἀ̣δε̣λ(φ) ̣ ̣ μ̣μ̣ε̣τ( )
[̣ ̣ ̣] ̣ (ἀρουρ) (ἥμισυ) (δωδέκατον) (*vac.*) (δραχμαὶ) κ (διώβολον)

[Θερ]μουθαριον Π̣ο̣ταμωνος ἀστὴ λ̣ύ̣σεως ὑ̣π̣ο̣θήκ(ης)
Ἀμμ̣ωναρι̣ν Ἀμμωνιου̣ τοῦ Ἀ̣μ̣ων ̣ ̣ ο̣υ
̣ ἀναιρη( ) σκαφειτ( ) καὶ ἐωνη(μεν) β̣ ̣ ̣ ̣ (ἀρουρ) ̣ (δραχμαὶ) κ

[̣ ̣ ̣ ̣] ̣ ̣ ις Ἀθυ̣μιος Σεντιθοηο(υς) μη[τ(ρὸς)] Τα̣αρτυσιο(ς)
̣ν̣[̣] ̣ κατα ̣ ̣ ̣ ̣ εως παρὰ Ἀνουβα̣ρ̣ειου Φιβειχιο(ς)
[πε]ρὶ Ψινπ(αθα)? ἐωνη(μεν) (ἀρουρ) ̣ ̣ ̣ [̣ ̣ ̣ ̣]άντων μέρο(ς) α̣ (ἥμισυ)
[ ] ̣ μέρο(ς) (ἥμισυ) (ἀρουρ)? β̣ (δωδέκατον) (δραχμαὶ) ιη

Π̣ανιχω ̣ [̣ ̣ ̣] ̣ ̣ Ν̣ε̣κφερατος μητ(ρὸς) Θο̣ρ̣τ̣ο̣μινο̣(ς) ἀπὸ ̣ ̣ ̣ ̣ θ( )
λ[ύ]σεως ὑ̣ποθ[ή]κ(ης) Σαραπί̣ωνα̣ [ca. 5]
[---] ̣ ε̣ριου περὶ Ψινπ(αθα)? (ἀρουρ) θ (ἥμισυ τέταρτον) (ἑκκαιδέκατον) ἀναγρα(φομεν) ̣ ̣ [ca. 3]
̣ ̣ ̣ (*vac.*) (ἀρουρ) ̣ ̣ (*vac.*) [(δραχμαί) (somme)]

[ ] ̣ ̣ [ ] ̣ μιου̣ τ̣[ο?]ῦ̣ Α̣ ̣ ν̣ ̣ θ̣ο̣ς ̣ ̣ ν̣ ̣ [ca. 5]
[ ] παρὰ Ν̣αχ( ) Φιβειχ(ιος) ̣ α̣ ̣ ̣ ̣ ος μητ(ρός)
[π]ε̣ρὶ Ψιν̣π(αθα)? ̣ ̣ ̣ (ἀρουρ) ̣ ̣ με̣ρ̣[ὸ(ς)?] β̣ (ἥμισυ)
[ ] μερὸς̣ (ἥμισυ) (*vac.*) (δραχμαὶ) κ̣θ̣

[ ] ̣ τ̣[̣ ̣] Ἑ̣ρμίο(υ) ἀπὸ Κ̣ ̣ λο̣ ̣ ( ) πα̣ρὰ Π̣ανιχ(ωτου?)
[---] (traces)

1 ζ | ϟ ‖ **2** ϛ ‖ **3** μητ ‖ **4** υποθ ‖ **5** εωνη̅ | ζ | ϛ | ‾‾‾‾ ‖ **6** ρεμ ̣ ̣) | αδελ | ετ ‖ **7** ζ | ϛ´ | ι̅β̅ | ϛ | ‾‾‾‾ ‖ **8** υποθηκ ‖ 10 αναιρη | σκαφειτ | εωνη̅ | ζ | ϛ ‖ **11** cεντιθοηο | τααρτυcιο ‖ **12** φιβειχιο ‖ **13** ψιν) | εωνη̅ | ζ | μερο | ϛ´ ‖ **14** μερο | ϛ´ | ζ | ι̅β̅ | ϛ ‖ **15** μητ | Θο̣ρ̣τ̣ο̣μινο̣ ‖ **16** υποθ[η]κ ‖ **17** ψιν) | ζ | ϟ | ι̅ϛ̅ | αναγρϛ ‖ **18** ζ ‖ **20** Ναχ | φιβειχ | μητ ‖ **21** ψιν) | ζ | ϛ´ ‖ **22** ϛ´ | ϛ ‖ **23** Ἑ̣ρμιο | Π̣ανιχ ‖

5.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

5.3. Commentaire

Colonne I

Seules quelques traces de la première colonne du document sont lisibles mais extrêmement lacunaires. En raison de la mention de drachmes et d'aroures, il s'agit vraisemblablement de la colonne précédente du même registre mais les informations sont trop maigres pour qu'on puisse en sortir quoi que ce soit de cohérent.

Colonne II

1. (ἀρουρ) (ἥμισυ τέταρτον) ̣ : la taille du terrain de l'entrée précédente est lisible ici. Après le signe de l'aroure, bien reconnaissable, deux ou trois signes peuvent être lus. Le premier correspond à la contraction de (ἥμισυ τέταρτον) sous la forme ϟ, y suit un trait horizontal qui pourrait correspondre à la fraction (ὄγδοον) sous une forme η) ou encore eà ιβ̄.

3. [---]ο̣ιτος : considérant la distance entre la marge gauche et le début des traces, (environ six centimètres), plus d'un mot devait se trouver dans la lacune ; le nom en -οιτος appartient probablement au patronyme, de type Ψοις.

. .ββαθαιτος : on peut rapprocher la lecture d'une variante Σαββαταιος[83] du nom d'origine sémitique Σαμβαθαιος[84], bien qu'un génitif Σαββαταιου serait attendu. Une variante en Σαββαθαις pourrait expliquer le génitif en -αθαιτος mais n'est pas encore attestée.

Une lettre est lisible au-dessus de ce que je lis -αι-, il pourrait s'agir d'une correction du nom et puisqu'aucune lettre ne semble raturée, peut-être une lettre manquante ; j'y lis un *êta* ou un *nu*.

4. [λύ]σεως ὑποθ(ήκης) : cette expression, qui apparait de façon lacunaire ici, se retrouve aux lignes 8 et 16 et peut-être dans le document précédent (l. II.21 **908**). Les deux mots, qui ont donc le sens d'une levée (λύσις) d'hypothèque[85], se retrouvent ensemble dans plusieurs autres papyrus : *P.Mich.* III 182, l. 42, 47 et 51-52 (Krokodilopolis, 182 av. J.-C.), *Chrest.Mitt.* 197, l. 14 (Krokodilopolis, 209), *P.Oxy.* III 510, l. 17-18 (Oxyrhynchos, 101) et *P.Iand.* VII 137, l. 23 (Arsinoïte, IIe s.). Le premier est un contrat concernant un remboursement de dette sur le fermage de terres qui avaient été hypothéquées, la formule intervient à plusieurs reprises avec le verbe ποιέομαι dans le sens de « accomplir la résí-

83 TM NamVar 4293.

84 TM Nam 5609 ; NB p. 524.

85 Sur la mise en hypothèque de terres arables, voir Rowlandson 1996, p. 198-201 et en dernier lieu Yiftach 2021.

liation de l'hypothèque ». Le deuxième est un reçu de remboursement de dette par hypothèque, à la ligne 14 se trouve la levée de l'hypothèque à travers la bibliothèque des acquêts : δ[ιὰ] τῆ̣ς τῶν̣ [ἐγκ]τήσεων βιβλιοθήκης τὴν τῆς ὑποθήκης λύσι̣ν. *P.Oxy.* III 510 est également un contrat de remboursement de prêt par hypothèque qui inscrit dans la clause finale διὸ λύσιν ποιούμενος | ὁ Ἀρτεμί[δω]ρο[ς] τῆς ὑποθήκης (…), « ainsi, Artémidôros, en établissant la levée de l'hypothèque (…) » Enfin, dans *P.Iand.* VII 137, qui est une grille tarifaire des taxes sur l'enregistrement de terres catéciques, déjà évoqué à propos de *P.Stras.* 907, l'expression apparaît pour indiquer que dans le cas de telles terres, pour la mise en place ou la levée d'une hypothèque, des frais sont à payer en plus lors de l'enregistrement du terrain ; comme l'éditeur du *P.Iand.* l'indique, ces frais supplémentaires pour cause d'hypothèque sont déjà connus par quelques papyrus, tels *P.Oxy.* II 343, 345 et 348.

l. 4 : [λύ]σεως ὑποθ(ήκης)

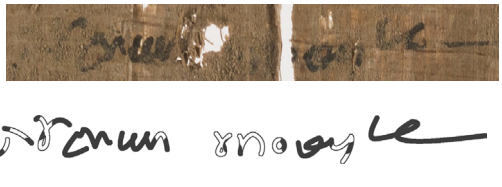

l. 8 : λ̣ύ̣σεως ὑ̣π̣οθήκ(ης)

l. 16 : λ[ύ]σεως ὑ̣ποθ[ή]κ(ης)

Il est cependant curieux de retrouver les noms qui suivent λύσεως ὑποθήκης à l'accusatif sans aucune préposition pour coordonner les deux éléments, comme un πρός que l'on retrouve dans *P.Mich.* II 123, l. (Tebtynis, 45-47) : ὁμο(λογία) Θενχε̣ῦ̣το(ς) καὶ ἄλλο(υ) πρὸ(ς) Χράτη(ν) ὑποθή(κης) ἀργ(υρίου) (δραχμῶν) ρ. (δραχμαὶ) δ, « accord < passé par > Thencheûs et un autre envers Chratès pour une hypothèque de 100 drachmes d'argent, frais : 4 drachmes » ou encore un datif simple comme dans *P.Mich.* III 200, l. 30 (Arsinoïte, 181-180 av. J.-C.) : ε̣ἰ̣[ς] τὴν ὑποθήκην Νικάνδρωι (τάλαντα) ι, « pour l'hypothèque à Nikandros, 1 talent ».

Comme pour les autres attestations de l'expression, on attend après ὑποθήκ(ης) un anthroponyme à l'accusatif, avec peut-être un πρός sous-entendu. Seul le début du nom est lisible, en Πρω-, ainsi que des traces du patronyme. Je n'ai encore pu y trouver aucune résolution satisfaisante. Une autre idée serait la résolution πρώ[του ἔτους] suivi sur la même ligne d'un mois et d'un jour mais je reste peu convaincu par cette hypothèse, le peu de traces restantes ne me donnant pas de solution satisfaisante.

5. (ἀρουρ) ̣ : le signe de l'aroure est dans la *kollesis* et se trouve donc partiellement endommagé, bien que reconnaissable. Quelques traces de la quantité subsistent, il pourrait s'agir d'un *bêta* ou *kappa*.

6. ̣[ca. 5]ς ̣ενθρεμ̣.̣.̣( ) : Une nouvelle entrée semble commencer à cette ligne, la première lettre du nom du contribuable est lisible, bien que le tout soit indéchiffrable.

Du patronyme, la lecture des lettres -εν- précédées d'une lacune de la taille d'une lettre font penser qu'il pouvait y avoir la transcription d'un *pȝ-šr-n-* ou *tȝ-šr-n-* (Ψεν- / Σεν- ou variantes). Vient ensuite la particule -θρεμ- qui pourrait être la transcription de l'égyptien *tȝ-rmt.t-n-* (« la femme de ») que l'on retrouve par exemple pour Θρεμμεμφις, « la femme de Memphis », dans *P.Brux.Gr.* I 4, l. 3 et 17 (Thelbonthon Siphtha, 174). Doaeger[86] expose que le préfix *tȝ-rmt.t-n-* est majortairement combiné avec un deuxième élément géographique plutôt que religieux, bien qu'on en trouve quelques cas, comme Τρομενησις, *Tȝ-rmt.t-n-Ỉs.t* « la femme d'Isis »[87]. Enfin, la dernière partie du nom est très endommagée : à partir de la fin du θρεμ-, il me semble lire les lettres -μο- suivies d'un *pi* ou *phi* abrégé en parenthèse fermante. La lecture Θρεμ̣μ̣φ(εως) reste une possibilité bien que la lecture de la fin du nom soit peu claire.

7 (ἀρουρ) (ἥμισυ) $\overline{\iota\beta}$: le début de la quantité est bien visible avec le signe des aroures puis celui de (ἥμισυ). Y suit ce qui pourrait être la fraction pour un douxième $\overline{\iota\beta}$ bien que dans ce cas là, le *bêta* serait résorbé jusqu'à devenir un simple point à côté du *iota*. la quantité d'aroures est indiquée bien qu'assez lacunaire.

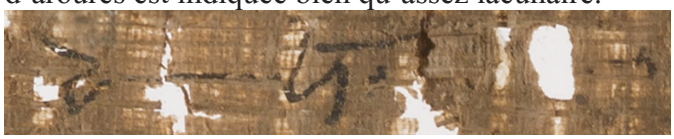

8. ἀστή : bien que le *sigma* et l'*êta* soient relativement peu reconnaissables puisque particulièrement cursifs et différents du ductus habituel de cette main, il s'agit probablement là du mot utilisé pour identifier une fille de citoyen de cité grecque[88]. Le terme a déjà été vu et commenté dans *P.Stras.* 906, l. 10.

9. Ἀμμωναρι̣ν : le début du nom est relativement reconnaissable, mais l'est bien moins la fin : l'*iota* semble être contenu dans la descente du *rhô* et le *nu* final est tracé de façon très cursive.

86 Dogaer 2015, p. 28.

87 *DN*, p. 1071.

88 Cf commentaire de la ligne II.10 **907**.

Ἀμων̣..ο̣υ : il ne semble y avoir qu'un seul *mu* entre l'*alpha* et l'*oméga*, la place n'étant pas suffisante pour abriter la double consonne ; la fin du nom est partiellement lacunaire bien qu'on voit clairement l'*upsilon* final précédé des traces d'un *omicron*. Une hypothèse de lecture, bien qu'incertaine serait Ἀμωνίνου.

10. .̣ ἀναιρη( ) : une forme du verbe ἀναιρέω est visible dans le début de la ligne, après au moins un signe que je lis comme un *delta* mais n'arrive pas à expliquer. Le verbe ἀναιρέω a le sens de « prendre, emporter » dans les papyrus, un êta très cursif, dont on ne voit plus que les parties inférieure et supérieure, semble marquer l'abréviation.

σκαφειτ( ) : le mot qui suit pourrait quant à lui être une forme de l'adjectif σκαφητός, « creusé, coupé », mais le passage m'est encore assez incompréhensible.

καὶ ἐωνη(μεν) β̣... (ἀρουρ) .̣ : la syntaxe est curieuse sur plusieurs niveaux. Tout d'abord par la présence d'un καί que je ne parviens pas à expliquer, on l'attendrait dans le cas où plusieurs types de terres se succédaient comme dans *P.Bub.* I 1, col. V, l. 6-7, καὶ ἐωνημένης ἔτι τε | [καὶ] ἐξωμολογημένης, ou encore *P.Oxy.* II 346, l. 14-15, κλήρου κατοικικῆς καὶ <ἐ>ωνημένης ‖ ἀρούρας πεντήκοντα. Cependant, à moins que l'un des deux mots précédents sur la ligne ait été mal lu, il ne semble y avoir qu'un seul type de terre pour cette entrée, et justement la γῆ ἐωνημένη.

Un mot est partiellement lacunaire entre la mention du type de terre et la superficie. La première lettre est reconnaissable, probablement un *bêta*, mais les deux ou trois autres qui suivent sont difficilement interprétables en raison de l'effacement du papyrus.

Une légère trace subsiste de la superficie du terrain mais je ne parviens pas à l'interpréter correctement.

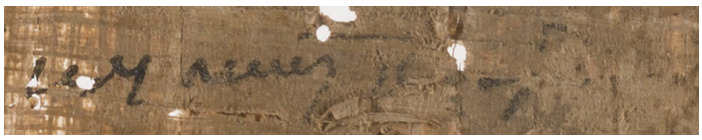

11. Du nom du contribuable, on ne lit que la désinence en -ρις ou -σις, qui donne lieu à tout un éventail de possibilités.

Ἀθυ̣μιος : il me semble que le rapprochement des fibres qui était déjà intervenu pour la ligne précédente sur l'*êta* affecte également le nom qui se trouve ici, l'upsilon est alors partiellement pris dans ce pli bien qu'on en voit des traces ; les bords inférieur et gauche ainsi que le trait horizontal du *thêtâ* sont reconnaissables.

μη[τ(ρὸς)] Τ̣αρτυσιο(ς) : les lettres μη- sont assez clairement lisibles après la finale du papponyme et plus loin le matronyme abrégé Ταρτυσιο(ς) avec le premier *alpha* qui est très effacé mais dont on peut apercevoir quelques traces. Considérant l'espace entre les premières lettres et le nom, le mot μητρός est probablement abrégé comme dans le reste du document (l. 3 et 15) avec un *tau* surélevé, bien qu'il me semble qu'on n'en voit aucune trace.

12. ἀ̣ν̣[̣]̣κατα̣ ̣ ̣ ̣εως : la ligne semble commencer ici plus tôt que pour les autres entrées, on peut en effet voir les traces de ἀ̣ν̣- précédant la lacune. La lecture de celles-ci et de la fin du mot suggère une lecture ἀ̣ν̣[τ]ι̣καταλ̣λ̣ά̣ξ̣εως, de ἀντικατάλλαξις, qu'on retrouve dans le « Gnomon de l'Idios Logos » (*BGU* V 1210) à la ligne 177. Dans *Jur.Pap.*, n°90, Meyer comprend le mot comme « das dagegen Eingetauschte, Erkaufte, der Kaufgegenstan », soit « l'objet de la vente », ce qui pourrait être une hypothèse séduisante pour ce document. Il reste cependant des difficultés de lecture, comme le ξ à la fin du mot.

14. (ἀρουρ)? β ι̅β̅ : le signe des aroures semble être partiellement pris dans la déchirure du papyrus, si bien qu'on ne voit ni le départ, ni le trait horizontal du signe mais seulement la deuxième partie de celui-ci. Y suit la quantité avec un *bêta* bien reconnaissable puis une fraction, probablement ιβ΄, avec une surligne qui s'étend sur près d'un centimètre.

15. Π̣ανιχω ̣[---] : la première lettre est partiellement lacunaire mais un *pi* est aisément reconnaissable au regard du nom Πανεχωτης (*Pa-nȝ-ḫt.w*)[89]. La question de la vocalisation en /i/ est évoquée dans la partie consacrée à la provenance des documents[90]. Après l'oméga, on voit le début du *tau* et la fin du nom est cachée par une fibre mal replacée. Un nom Πανιχωθις est notamment attesté dans le nome Thmouis dans *P.Ryl.Gr.* II 220, descr.

Ν̣ε̣κ̣φ̣ερατος : génitif du nom Νεκφερως[91]. Cependant, si la séquence -φερατος ne donne pas d'autre possibilité, il y a quelques difficultés de lecture : du *nu*, on ne voit que la haste gauche, l'*epsilon* est partiellement pris dans la lacune et du *phi*, on ne voit ni la haste ni la partie inférieure de la boucle.

Entre le nom du contribuable et Νεκφερατος, quelques traces sont visibles mais je ne parviens pas à les interpréter, Νεκφερατος pourrait alors être un papponyme, précédé du patronyme.

89 TM Nam 727 ; *DN* 382-383 ; *PN* 105.23.

90 Cf. p. 49.

91 TM Nam 524.

Θορτομινο(ς) : le nom attesté ici pourrait être une variante de Τορτομινις (*Tȝ-wrṯ-Mn,* « la rose de Min »)[92]. La première lettre semble être un *thétâ* légèrement incliné sur la droite, on peut voir quelques traces du trait horizontal. Le -το- est peu reconnaissable mais la lecture des autres lettres permet de fortement supposer cette lecture. Enfin, le nom semble abrégé avec un *omicron* au bout du *nu* puis un trait horizontal, à moins qu'il n'y ait que ce dernier trait.

ἀπὸ . . . . θ( ) : la préposition ἀπό est bien lisible. Après cela se trouvent plusieurs traces difficilement interprétables. La première lettre, bien nette, pourrait être un *kappa* ou *bêta,* auquel suit un petit point d'encre qui peut être le reste d'un *alpha* ou *omicron* et un trait horizontal d'abréviation, à moins qu'il ne s'agisse d'un *thétâ* en partie pris dans la pliure du papyrus. En hauteur, il semble y avoir un nouveau *thétâ*, assez effacé, qui était sûrement précédé d'une autre voyelle.

17. (ἀρουρ) θ (ἥμισυ τέταρτον) (ἑκκαιδέκατον) : une fibre mal placée cache la première fraction mais il me semble lire les traces du signe pour ¼ (ⅆ). La seconde abréviation est bien lisible.

ἀναγρα(φομεν) . . [ca. 3] : l'inscription (ἀναγραφή) sur un registre était nécessaire pour garder une comptabilité des actes enregistrés[93] et notamment pour les actes d'hypothèques comme c'est le cas ici[94].

18. (ἀρουρ) . . : l'hypothèse de lecture initiale était un ξ, mais en plus de me sembler être une quantité trop importante en comparaison des autres entrées, des soucis de concordance dans les traces m'empêchent de garder cette hypothèse, sans savoir pour autant quoi lire à la place. Après le signe des aroures, il me semble lire un second trait horizontal et peut-être, en-dessous, un nu aux traits assez courbes, mais cette hypothèse me semble également peu crédible. Un nouveau maniement des fibres permettrait peut-être de trouver une solution satisfaisante.

92 TM Nam 1435.

93 Wolff, 1978, p. 36-39.

94 Benaissa 2009b, p. 170-185 ; *P.Oxy.* II 241 (98-99).

[(δραχμαί) (somme)] : la quantité de drachmes payée pour ces terres doit vraisemblablement se trouver dans la partie très abimée à droite de la ligne. Je n'en vois aucune trace.

19. Il ne me semble pas pouvoir lire l'abréviation μητ(ρός) sur la ligne donc je suppose que trois anthroponymes masculins se succèdent : celui du contribuable, de son père et de son grand-père. On ne lit presque rien du nom du contribuable, seules quelques traces d'encre difficilement interprétables se trouvent en début de ligne, à un endroit où le papyrus est fortement endommagé. Le patronyme est également partiellement lacunaire bien que je lise une désinence en -μιου ou -μιος.

Enfin, le papponyme me semble commencer par un large *alpha* suivi après la lacune d'un *nu*. La désinence semble être en -εος ou -θος. Le ṭ[ο]ῦ est supposé en raison des traces et pour introduire le papponyme.

De la fin de la ligne, seules quelques traces d'encre sont lisibles sans pouvoir être interprétées, puis la tâche noire empêche toute autre lecture.

20. La localisation de la terre et éventuellement sa taille devaient se trouver dans la première partie de la ligne, à la suite de l'identification du contribuable (à la ligne 19).

παρὰ Ṇαχ( ) : une fois la lacune passée, les traces semblent indiquer l'ancien récipiendaire de la terre. La préposition παρά introduit les lettres Ναχ( ) qui pourraient soit renvoyer à plusieurs noms : Ναχθης (*Nḫṯ*)[95], attesté pour treize individus, également attesté dans la période ptolémaïque avec une exception dans *P.Kellis* IV, l. 1518 et 1533 (Kellis, 361-364) ; Νεχθεμβης est également à envisager (*Nḫt-ḥnb*, « Heneb est fort »)[96], principalement attestée pendant la période ptolémaïque, avec une variante Ναχθαμβ[ης] attestée dans *P.Ryl.Gr.* II 429, descr. (Thmouis, 175-225) ; enfin, un nom Ναχτις est également attesté à trois reprises[97]. Le nom abrégé Ναχ( ) est resté irrésolu dans *O.Bold.* II 1714, l. 11 (Thèbes, IIe s.).

Une idée a également été de rapprocher ce nom et le suivant avec une forme du type Ναχ(θ)φιβειχ(ιος), mais cela reste très incertain puisque cette variante ne serait attestée dans aucune autre texte.

95 TM Nam 10706.

96 TM Nam 514.

97 TM Nam 10708.

μητ̣(ρός) : l'abréviation en *tau* est la même que dans les entrées précédentes. Seul le *mu* et, partiellement, l'*êta* sont bien reconnaissables. Le matronyme est probablement perdu dans le début de la ligne suivante.

21. [π]ερὶ Ψιν̣π(αθα)[?] : comme aux lignes 13 et 17, il me semble lire la même abréviation de toponyme. Le περί est partiellement lisible mais reconnaissable ; du *nu*, on ne voit que la haste gauche et l'abréviation en parenthèse fermante est la même que dans les autres cas.

Quelques traces d'encre sont lisibles entre la localité et le signe des aroures mais elles restent ininterprétables. L'espace me semble trop réduit pour y chercher l'abréviation ἐωνη( ) que l'on retrouve à la même places aux lignes 5 et 12.

(ἀρουρ) ̣ : le nombre d'aroures est lacunaire mais il ne me semble pas y voir les traces de plus d'un signe. Un point d'encre au-dessus de la lacune montre qu'il pourrait s'agir d'un *bêta*, *iota* ou *kappa*. La superficie semble être relativement à plusieurs terrains dont le contribuable possède des parts, comme l'indiquent les mentions μερός à cette ligne et à la suivante.

μερ̣[ὸ(ς)[?]] β̣ (ἥμισυ) : la forme de μερός semble être la même qu'à la ligne 13 bien que l'*omicron* abréviatif soit lacunaire. Après cela, le début et la fin d'un probable *bêta* suivi du signe pour ἥμισυ sont visibles.

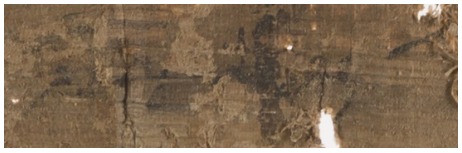
(l. 21)

(l. 22)

22. ι̣η : seules quelques traces de la somme sont reconnaissables mais ne font aucun doute sur la lecture et le parallèle avec la ligne 14, où la même somme apparaît.

23. ʽẸ̣ρμίο(υ) : il s'agit probablement d'un anthroponyme puisqu'il apparait à la première ligne de l'entrée et avant un toponyme (introduit par ἀπό), comme à la ligne 15 ; il est cependant difficile de dire s'il s'agit toujours du patronyme, d'un matronyme ou d'un papponyme. Le nom ʽΕρμίας pourrait bien correspondre aux traces avec un génitif ʽΕρμίου, ici ʽΕρμιο(υ). Il est envisageable de lire devant ce nom τ̣[οῦ, ce qui en ferait alors un papponyme.

ἀπὸ Κ̣̇λο̣̇( ) : plusieurs lettres sont de lecture incertaine. La première me semble davantage être un *kappa* qu'un *bêta*, également envisageable ; la deuxième est probablement un *alpha* bien que très cursif, mais l'*epsilon* aurait été davantage marqués vers le haut et ne tendrait pas autant vers l'arrière ; la troisième lettre me semble être un *lambda* auquel suit une petite trace pour un *omicron*. Enfin, la lettre qui marque l'abréviation pourrait être un *mu*. Aucune des hypothèses envisagées n'a donné de parallèle concevable.

Π̣ανιχ(ωτου?) : le *pi* est partiellement pris dans la lacune mais on en voix la haut gauche et quelques traces du trait horizontal. Il pourrait alors s'agir du même anthroponyme Πανιχωτης qu'à la ligne 15, bien que très probablement pas le même individu.

6. *P.Stras.* 910

6.1. Texte

Colonne I

- - - - - - - -

1 [---] (16e m.) (δραχμ) κη

[---]. .[ca.4]. . . ρ. .
[---]ς μ̣.[ca.3 κ?]α̣ὶ̣ σπονδῆς
[--- (δραχμαὶ)] κζ

5 [---].[ca.5].α̣ρουτο̣ς
[---].νε̣στων
[---]κ̣.ε̣ι̣[. π]ερὶ N.[.]θ̣ε̣ν
[---] (γίνονται)? (δραχμ) κδ̣

[---].( ) μ.[. . .]ε̣ρ̣.τ̣( )
10 [---]ς .[(vac ?)] ἀ̣π̣ό̣
[---]. (*vac.* ?) [(δραχμ)] κ̣

[---].[ca.2]. . . . .σ̣η̣
[---] (δραχμ) μ̣β

(traces de 9 autres lignes)

1 ⸗ ‖ 8 ⸗ ‖ 13 ⸗ ‖

Colonne II

- - - - - - -

1 νηc̣τω . . . . μ̣ε̣ς̣ [. . .] . ν̣χ̣[---]
ω̣νος Φ̣αρβα̣ι̣[ca.4]ς̣ . . [---]

Ἀπολλώνιος Ἀπο[λλώ]νιου τ̣[οῦ? ---]
παρ̣ὰ Πτολεμ̣αῖου Η̣ . . . . . υ α̣ . [---]
5 πε̣ρ̣ὶ Ψιναω (ἀρουρ) β . . . [---]

Κα̣ὶ̣ ὀ̣μ̣ο̣ί̣ως μητροπ̣όλ̣[ε]ω̣ς [---]
Δ̣ι̣[.] . . ορος Δι̣[οσ]κόρο̣υ̣ τ̣οῦ Δι̣[---]
(traces) Σ̣ε̣ρηνιω-
[νος?] (traces 1 ligne)

10 Α . . . δ̣ . . Π̣ο̣[σ]ι̣δωνος̣ πραγ̣[---]
ὑπέθετο̣ [ca.8] . νι Αρ . [---]
μ̣ερῶ̣ν̣ [---] . . . . διαγρ̣α̣( ) [---]

Ἀμμ̣ω̣νάρι̣ν . ω̣ρίωνος̣ . . τ̣ρ̣ . [---]
ἀ̣π̣ὸ̣ σ̣ . . . . . ε̣ματι κεφα[---]
15 (γίνονται)? . . . κ̣α̣ν̣ π̣ερὶ π(όλιν)? Ψιντ̣α̣ν̣( ) [---]
μ̣έρο(ς) (ἥμισυ)? ἀπὸ (ἀρούρης)? (τρίτου)? (*vac.*) [---]

Ι̣σ̣ι̣δ̣ώρος Ἀ . . [. .] . . . ρ̣ι̣ο̣( ) . [---]
πωλω̣( ) [.] . . [. .] . . ωσιο( ) [---]
τ̣οφο( ) (ἀρουρ) . . . δ̣[ια]γρ̣α̣( ) [---]

20 Δίδυμος Νε̣κφερω̣τ̣(ος) [το(ῦ)] Ἀνδρ̣ομ[--- ἀπὸ]
κληρονομίας το[ῦ] ἀ̣δ̣ελφοῦ̣ [---]
χερ̣ . . ς ε . . . . γ̣ου̣ς[---]

Αἴ[λι]ος Ἀπο̣λ[λ]ώνι̣ο̣[ς?] κ̣α̣ὶ̣ Ἀπολλο̣δ[ωρ- ---]
24 [ὑ]π̣έθετ̣ο τ̣ . [. .] . . τ̣ . .
- - - - - - -

5 ζ̣ ‖ **12** διαγρ∫ | **15** περι) | ψιντα^{ν} | **16** μερ^{ο} | ϛ´ | ζ̣ | γ̅ ‖ **17** ρι^{ο} ‖ **18** πωλ^{ω} | ωσι^{ο} ‖ **19** τοφ^{ο} | ζ̣ | δ̣[ια]γ̣ρ̣α̣∫ ‖ **20** Νεκφερω^{τ} ‖

6.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

6.3. Commentaire

Colonne I

2. ..[ca.4]...ρ.. : à part le *rhô*, la lecture des lettres me semble très incertaine. En commençant par la fin, je lis -ιων aussi bien que -ηω à cause de la pliure. Avant le *rhô*, un doute subsiste entre un *epsilon* ou un *alpha* et avant cela entre un *kappa* et un *pi*.

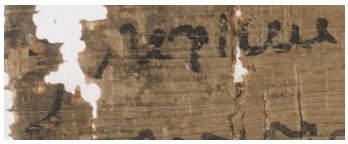

3. σπονδῆς : la taxe appelée σπονδή[98] est attestée un peu plus d'une dizaine de fois dans plusieurs nomes : Oxyrhynchite, Hermopolite et Arsinoïte, mais jamais plus au nord de la province. Elle peut être réglée en κεράμια de vin et, plus souvent, en argent. Deux sens ont été trouvés pour expliquer le terme : celui d'un payement supplémentaire destiné aux ouvriers du bailleur qui ont travaillé sur la terre, comme dans *P.Oxy.* IX 1207, l. 10-11 (Oxyrhynchos, 175) : καὶ σπονδ[ῆς] παιδαρίοις | δραχμῶν ὀκτώ, « *and 8 drachmae for the slaves for a libation* » (trad. de l'éditeur) ; on retrouve également cette taxe sous le nom de ὀκταδραχμία σπονδῆς Διονύσου qui est interprétée comme une taxe à taux fixe de 8 drachmes d'argent, parfois avec un supplément de 3 oboles, qui est cette fois-ci payée par chaque propriétaire de vignoble peu importe la taille du domaine[99]. La taxe se retrouve également dans des reçus de τέλος καταλοχισμῶν : *P.Princ.* III 131, l. 13 (Oxyrhynchite, 196)[100] et *PSI* I 109, l. 7-8 (Oxyrhynchos, 154). Le deuxième sens, rendu par l'expression σπονδὴ τῆς μισθώσεως en ferait une variante du μισθωτικόν[101], qui ne serait donc pas adressé aux ouvriers du bailleur mais à celui-ci même. Cependant, l'expression n'est encore attestée de façon certaine que dans l'Hermopolite.

   Dans le cas de ce texte, il est difficile de préférer l'un ou l'autre de ces sens. Le terme se retrouve cependant dans plusieurs registres de taxes, dont *P.Mich.* II 123 (Tebtynis, 45-46) colonne 5, ligne 16 : ὑπὲρ σπονδῆ(ς), (ὀβολοὶ) ιη, « pour libation : 18 oboles ».

5. [---]̣αρουτο̣ς : plusieurs noms peuvent être envisagés, notamment le nom théophorique Ἰσαροῦς.

7. Sur la première bande de papyrus, on peut lire un premier signe, peut-être un *mu* ou un *kappa*, puis un *alpha* ou un *omicron* et probablement *sigma-iota*. C'est probablement un toponyme qui suit [π]ερί.

98 Eitrem 1937 p. 27-41 ; Hermann 1971 ; Haentjens 2001, p. 31-32.

99 France 2000.

100 Cf Youtie 1980a.

101 Haentjens 2001, p. 30-31.

8. Le trait horizontal en début de ligne pourrait être la fin d'un (γίνονται) comme on en retrouve dans la deuxième colonne (l. 15) ainsi que dans le *P.Stras.* 906 (l. I.7 et 12). À la suite de cela semble indiqué le montant à payer : le signe des drachmes est assez allongé dans la hauteur. La quantité est partiellement recouverte par la tâche d'encre mais il me semble lire κδ : on voit la partie gauche et inférieure du *kappa* ainsi que la base et le sommet du *delta*.

9. [---]̣( ) μ̣[: Sur la première bande de papyrus, un trait horizontal surélevé (trop pour être la fin d'un *sigma*) fait penser à la fin d'une abréviation. Y suit un net *mu* puis la trace d'une lettre.

10. ἀ̣π̣ό̣ : on ne voit lisiblement que l'*omicron* mais les traces de deux lettres le précédant ainsi que l'espace blanc qui précède suggère qu'il pourrait s'agir de cette préposition, peut-être suivie à la ligne suivante du signe des aroures.

11. La somme est partiellement effacée mais on peut voir quelques traces là où l'on attend une somme de drachmes. Il me semble que ce qui est le plus apparent correspond à la fin d'un *kappa* (20) dont le début serait pris dans la lacune, de même que le signe des drachmes.

13. (δραχμαὶ) μ̣β : le signe des drachmes me semble ligaturé au *mu*, dont la partie centrale est en lacune ; le *bêta* est aisément reconnaissable.

Après cela, le papyrus est très endommagé et on ne voit plus que quelques traces non interprétables sur 9 autres lignes.

Colonne II

1. Cette ligne n'étant pas marquée par une *eisthésis*, il ne s'agit probablement pas du début d'une entrée.

   νης̣τω̣ . : il s'agit sûrement de la fin d'un nom, commun ou anthroponyme, en |-νης potentiellement suivi d'un article τῷ ou τῶν. Le reste de la ligne est très lacunaire et ne permet pas de lecture certaine.

2. Φ̣αρβᾳ̣ι̣[ca.4]ς̣ : une haste dépasse sous la lacune de la première lettre, faisant ainsi envisager une lecture Φαρβαι[θιτο]ς ou Φαρβαι[θεω]ς, par exemple. Le tout est discuté dans la partie consacrée à la provenance des documents. Le *sigma* est reconnaissable par le long trait horizontal, comme c'était déjà le cas pour le mot précédent.

4. Η̣̇ . . . . . υ : Ἡλιοδώρου ou Ἡρακλείδου pourraient correspondre aux traces et l'espace donné.

5. Après la mention des deux aroures, quelques traces sont encore lisibles mais restent incompréhensibles. Vu l'espace après le *bêta*, je doute qu'il s'agisse de fractions d'aroures, peut-être pourrait-ce être un total de superficie s'il s'agit d'une entrée comprenant plusieurs terrains. Devrait suivre à cela le montant à payer.

6. Κ̣αὶ̣ ὁ̣μ̣ο̣ί̣ω̣ς μητροπ̣ό̣λ̣[ε]ω̣ς̣ : bien que la lecture soit peu assurée en raison de l'état de dégradation du papyrus, cette hypothèse aurait un double avantage. Le premier serait de faire le lien avec Φαρβει[ca.4]ς, qui, peu importe la forme envisagée, fait sens avec la mention d'une métropole. Le deuxième avantage serait d'expliquer que la ligne suivante commence au même niveau que les autres, tandis que dans les entrées régulière, seule la première est en retrait.

7. Δ̣ι̣[.] . . ορος : Δ̣ι̣[ό]σ̣κ̣ορος est une hypothèse de lecture, le nom du contribuable serait alors le même que celui de son père, voire même que celui de son grand-père.

   Δι̣[οσ]κόρο̣υ̣ : le *delta* initial est fortement effacé mais reconnaissable.

9. De cette ligne, seules quelques traces d'encre inintelligibles sont visibles, mais le total d'aroures devait y être inscrit ainsi qu'en fin de ligne la somme de drachmes à payer.

10. Α . . . δ̣ . . : l'*alpha* et le *delta* sont assez sûrs ; les traces qui suivent l'*alpha* pourraient appartenir à un *pi* mais je pense davantage à un *rhô* ou *phi*.

    Π̣ο̣[σ]ι̣δ̣ωνος̣ : une fibre mal placée empêche d'être certain de la lecture mais la fin en -δωνος et la possible lecture Πο- au début sont encourageantes.

11. ὑπέθετο : le verbe ὑποθίθημι et la notion d'hypothèque (ὑποθήκη) se retrouvent dans des comptes fonciers pour des parties de terrains qui ont été mises en gage, comme dans *P.Mich.* II 123, col. XV, l. 20 i.e. (Tebtynis, 45-47) : ὁμο(λογία) Πατύνεως πρὸ(ς) Σαμβᾶν ὑποθήκη(ς) οἰκία(ς) καὶ αὐλῆ(ς) πρὸς ἀργ(υρίου) (δραχμὰς) ρμ. (δραχμαὶ) ϛ (« *Agreement of mortgage on a house and court for the sum of 140 silver drachmai, (made) by Patynis to Sambas. (Fee:) 6 drachmai.* » traduction de l'éditeur). La lecture à la ligne suivante d'une forme de μέρος (« part ») semble appuyer cette hypothèse ; les deux mots se retrouvent liés dans plusieurs autres textes, comme *P.Bour.* 16, l. 11 (Oxyrhynchos, 197-198) ou encore dans la pétition de Dionysias, P.Oxy. II 237 (Oxyrhynchos, 186).

Le mot suivant, finissant en -νι, pourrait alors être le nom au datif du récipiendaire de l'hypothèque suivi de son patronyme en Αρ-.

12. διαγρ̣α̣( ) : peut-être pour διάγραμμα ou διαγραφή, cf. par ex. *P.Lips.* I 8, l. 7 (Hermopolis, 220).

Cette ligne devait contenir la superficie de la part louée, introduite par μέρος puis sa localisation et enfin, en lacune, le montant payé.

13. Ἀμ̣ω̣ναρι̣ν : il ne semble y avoir qu'un *mu* au nom, rendant alors une variante attestée dans seulement quatre autres documents[102].

.ω̣ρίωνος : du patronyme, on ne lit que la fin en -ωρίωνος avec des traces d'encre assez indéfinissables au début. Une hypothèse serait d'y lire la base et l'angle d'un *delta*, rendant alors le nom Δωρίων.

Après le patronyme, un mot est partiellement lacunaire. Les lettres *tau* et *rhô* sont reconnaissables. L'idée de μητρός introduisant le matronyme a été envisagée mais à moins d'une pliure dans le papyrus, l'espace est trop réduit pour contenir le début du mot.

14. . . . ε̣ματι : la lecture assez certaine des lettres -εματι renvoie principalement à la formule ἐν θέματι. Le mot θέμα se réfère à un dépôt privé qu'on retrouve principalement lié à un grenier[103] bien que ce dépôt puisse concerner du blé mais aussi de l'argent. Il se rapporte à un « compte courant » (*giroguthaben*), comme l'atteste *P.Stras*. II 86, l. 26 (Pathyris, 111 av. J.-C.) pour lequel le mot θέμα renvoie selon l'éditeur au crédit du compte du fermier ; *P.Mich.* II 123, col. III, l. 15 (Tebtynis, 45) fait également mention d'un θέμα composé de pièces : λυπὲ (l. λοιπαὶ) ἐν θέματι ἀργ(υρίου) (δραχμαὶ) ρνδ (ὀβολὸς) α, « restes à ce compte 154 drachmes, 1 obole » ; peut-être l'exemple le plus parlant serait *P.Fay.* 100 (Théadelphie, 99), une lettre d'une femme adressée à un banquier lui ordonnant de transférer pour elle six cents drachmes sur son compte (ἐν ‖ θέματι, l. 14-15) à deux autres femmes qui lui ont acheté des biens.

102 TM NamVar 48501.

103 Preisigke 1910, p. 72 ; *P.Oxy.* LXXII 4856 (118), comm. p. 78 ; Lewis 1976, p. 167.

κεφα[---] : il pourrait s'agir du début d'un nom propre, comme celui du créditeur auquel se rapporte le θέμα, Κεφάλων ou Κεφαλᾶς par exemple, pour ne citer que les deux anthroponymes les plus courants. L'autre idée est une forme du mot κεφάλαιον avec un sens de somme, capital.

15. (γίνονται)[?] : un trait de près de plus d'un demi-centimètre se lit en début de ligne et ne semble pas appartenir à un mot, il pourrait s'agir du signe pour (γίνονται), introduisant alors un total de terres. On retrouve la même abréviation dans un autre document à la ligne II.14 **909**.

. . .κ̣α̣ν̣ π̣ερὶ π(όλιν)[?] Ψιντ̣α̣ . ( ) : l'espace entre une forme verbale en -καν et un autre mot en -ερι semble court mais je suspecte que l'encre d'un *pi* original se soit au partiellement effacée. On peut éventuellement en voir la haste gauche après la fin du *nu* mais cela reste très incertain. Cette hypothèse aurait l'intérêt de donner sens au deuxième mot en en faisant la préposition περί. L'abréviation est marquée d'une parenthèse abréviative, rendant alors soit un *pi*, soit un *phi*. Cette abréviation et le toponyme qui suit sont traités dans la partie consacrée aux toponymes.

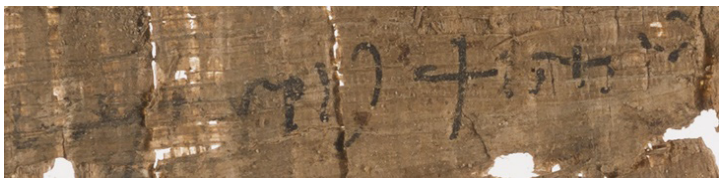

16. ἀπὸ (ἀρούρης)[?] (τρίτου)[?] : le signe de l'artabe devait probablement se trouver dans la lacune, dont on ne voit que quelques traces d'encre. La barre horizontale qui suit est probablement pour une fraction, dont je crois lire en-dessous un *gamma*, rendant alors la fraction (τρίτον), un tiers.

17. Ἀ . .[. .] . . .ρ̣ι̣ο̣ : malgré la lacune en plein milieu du nom, il me semble lire le nom Ἀπο[λλ]ιναρίο(υ). En raison du déchirement du papyrus intervenu plus haut, la deuxième partie est de biais par rapport au début de la ligne. Même si une trace d'encre est visible après le dernier *omicron*, il me semble que celui-ci est un peu plus haut et marque l'abréviation.

17-18. [---]|πωλῳ( ) : il ne s'agit probablement pas d'une forme du mot πώλος (« poulain ») mais plus probablement de la fin d'un nom de métier utilisé comme moyen d'identification. Plusieurs mots composés pourraient convenir, basés sur πωλέω (« vendre »), tels que

λαχανοπώλης (« vendeur de légumes ») ou encore ἰχθυοπώλης (« vendeur de poissons »), pour ne citer que les deux noms les plus attestés.

19. τ̣οφο( ) : outre quelques anthroponymes tardifs, ces lettres abrégées ainsi peuvent faire songer à la fonction religieuse de pastophore (παστοφόρος)[104], qui serait peu probable comme moyen d'identification en troisième et dernière ligne d'entrée, mais aussi et surtout à σιτοφόρος, adjectif employé pour qualifier des terres céréalières.

(ἀρουρ) . . . : le signe de l'aroure est partiellement visible mais reconnaissable. Cependant, en raison de la déchirure du papyrus, de l'effacement de l'encre et de fibre mal placées, la quantité correspondante est illisible. Peut-être commence-t-elle par un *delta* (4).

δ̣[ια]γρ̣ᾳ̣( ) : la trace d'un trait horizontal sous la lacune, à la base de la ligne, ainsi que celle d'un *gamma* et d'autres signes plus loin me fait envisager la lecture δ̣[ια]γρ̣ᾳ̣( ) comme à la ligne 12.

20. Νε̣κφερῳ̣τ̣(ος) : de maigres traces des trois sommets de l'*oméga* sont encore visibles, de même qu'un trait supralinéaire avec à gauche un trait verticale courbant à gauche. Ces dernières très pourraient correspondre à un *tau* abréviatif.

Ἀνδρομ[άχου? ---] : le début du papponyme laisse peu d'autres possibilités que l'anthroponyme Ἀνδρόμαχος[105].

20-21. [ἀπὸ] | κληρονομίας το[ῦ] ἀ̣δ̣ελφοῦ : la lecture de l'expression rappelle le registre de taxes sur l'enregistrement des terres catéciques (*P.Stras.* 907).

22. χερ̣ . .ς : plus probable que la lecture χερός pour une variante de χειρός (« main ») que l'on retrouve dans l'expression διὰ χειρός (« de la main à la main ») et que l'on aurait du mal à trouver dans un registre de comptes, l'adjectif χέρσος pour une terre stérile pourrait être plus cohérent bien qu'un nominatif soit inattendu.

104 Cf commentaire à la ligne II.29 **907**.

105 TM Nam 1728.

23. Αἴ[λι?]ος Ἀπο̣λ̣[λ]ώνι̣ο̣[ς] : la lecture des noms du contribuable est relativement certaine malgré les lacunes. Il me semble lire comme premier nom la forme grecque du gentilice Aelius, bien que le *lambda* et l'*iota*, qui doivent être assez ligaturés et serrés, soient presque entièrement en lacune – on voit l'extrémité supérieure gauche du *lambda* juste avant la déchirure. Le deuxième nom est également endommagé : on voit clairement le large *alpha*, bien que la boucle soit très serrée ; les lettres suivantes sont partiellement effacées mais reconnaissables, jusqu'au deuxième *lamba* qui est pris dans la lacune. La fin est également visible jusqu'au *sigma*, complètement pris dans la lacune.

Les traces qui suivent le nom de l'individu sont difficiles interprétables. Il pourrait s'agir d'un κ̣α̣ί̣, voire peut-être [ὁ] κ̣α̣ί̣ pour un nom double ? Auquel cas le nom précédent serait abrégé à l'*omicron* et l'article suivrait, en lacune dans le texte.

Ἀπολλο̣δ[ωρ- ---] : la lecture des premières lettres semble certaine. L'hypothèse initiale était de voir dans les dernières traces un alpha pour un nom féminin. Or, à cette place, on attend un nom masculin, soit pour un patronyme (καί ... [ὁ πατήρ?]), soit pour le nom double (hypothèse ὁ καί...). Une lecture à envisager est un omicron dans le prolongement du deuxième *lambda* et la dernière trace comme un petit *delta*.

7. *P.Stras.* 911

7.1. Texte

Colonne I

- - - - - - -

1 [---](17e m.) ̣εξ̣[---]
ἄ̣[λλαι? ---]
ἄλλαι [---]
(γίνονται) [---]
5 [Ἀ]ρ̣τε̣μιδ̣[ωρ- ---]
[Σ]αραπια[---]
νῦνει δὲ̣[---]
οικ( ) ἐν ἐπ̣[---]
9 [ca.1-2]̣[ca.2]̣ ̣ ̣π̣ε̣ρ̣α̣θ ἐπ[---]

4 — ‖ **8** οικ

7.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

7.3. Commentaire

1. ̣εξ̣[---] : la résolution [Ἀ]λεξ̣α̣[νδρ-] est envisageable : un trait oblique descendant précède l'*epsilon* et pourrait appartenir à la fin du *lambda*. Après le *xi*, une trace pourrait être le début de l'*alpha*, qui se perd ensuite dans la lacune. De plus, les traces semblent être en *ekthesis*, on attendrait à cette place un anthroponyme ou toponyme, si le document est bien un registre.

4. La lecture du trait horizontal comme (γίνονται) coïnciderait dans le cas de plusieurs lopins de terre enregistrés ici, introduites par ἄλλαι. Il pourrait aussi s'agir d'une paragraphos pour distinguer deux parties d'une même document.

5-6. Deux noms sont marqués en *ekthesis*, il s'agit peut-être d'une entrée pour deux contribuables comme ce fut peut-être aussi le cas aux lignes II.6-7 **910**, ou de deux entrées successives. Bien que la variante exacte de ces deux noms soient indéfinissable, il s'agit de noms théophoriques basés sur Artémis (Artemidôros ou Artemidôra) et Sarapis (Sarapias, probablement).

7. Un léger point d'encre est visible après le *delta*, sur le bord de la lacune, suggérant une lettre abréviative surélevée.

8. Peut-être la fin de [ἔ]|οικεν – ou d'un composé prépositionnel – même si un tel découpage est curieux.

9. Le début de la ligne est difficilement interprétable. Le mot finit par un *thêtâ* bien visible et qui marque probablement une abréviation, bien qu'il ne soit pas particulièrement surélevé. La lettre qui précède est probablement un *alpha*, bien que les boucles soient très fines. Le reste est plus difficilement interprétable et les différentes lectures envisagées sont encore peu concluantes. Une trace au bord de la marge gauche pourrait indiquer une entrée en ekthesis et peut-être un anthroponyme.

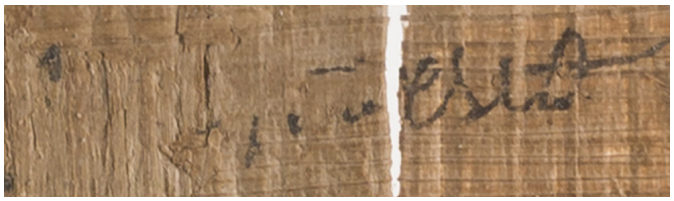

8. *P.Stras.* 912

8.1. Texte

Colonne I

(18e m.) [---] Δ̣ιδύμ̣ου να(ύβια) ε
[---]̣αθρ̣̣ Ἐσ̣ιηους ν(αύβια) ε
[---]̣νιος ν(αύβια) ε
[---]̣ατης Τ̣ᾳησιο(ς) ν(αύβια) ε
[---]̣̣̣τος ν(αύβια) ε
[---]ῤθ̣ηως ν(αύβια) ε
[--- Ἀρεν]δώτου ν(αύβια) ε
[--- Ἀφ]ροδείτης ν(αύβια) ε
[---]χω̣ιος ν(αύβια) ε
[---]ννω̣( ) ν(αύβια) ε
[---]̣( ) Ἀμ̣ῳν[--- ν(αύβια) ε̄]
[---]̣ε̣ι̣̣ω̣[--- ν(αύβια) ε̄]
[---]ᾳ̣πιος [ν(αύβια) ε̄]
[---]ν̣νωτο(ς) [ν(αύβια) ε̄]
[---]̣α̣τω̣[--- ν(αύβια) ε̄]
- - - - - - -

1 νᾱ ‖ **2-10** ν̄ ‖ **4** ταησιᵒ ‖ **14** ννωτᵒ ‖

Colonne II

Βελλ̣̣[ης?---] ν(αύβια) ε
Ἡλ̣ιαδ[---]̣ ν(αύβια) ε
Ιναρω̣[---]κ̣ολο( ) ν(αύβια) ε
Ἰεραξ Β̣[--- ν(αύβια) ε̄]
Ὀρσενου̣̣[φ(?)ις --- ν(αύβια) ε̄]
Πνεφ(ερως) Ε̣[--- ν(αύβια) ε̄]
Πανιν̣[--- ν(αύβια) ε̄]
Τ̣ιθοε̣̣[--- ν(αύβια) ε̄]
Ὧρος [--- ν(αύβια) ε̄]
Ὡρψ̣̣ε̣ω(ς) [--- ν(αύβια) ε̄]
Αμ̣̣[---]
- - - - - - -

1-3 ν̄ ‖ **6** πνεφ/ ‖ **10** ωρψ̣̣εω ‖

8.2. Traduction

Le document est trop lacunaire pour envisager une traduction.

8.3. Commentaire

Colonne I

1. [---] Δ̣ιδύμ̣ου : l'angle inférieur droit du premier *delta* est visible bien que la majeure partie de la lettre soit lacunaire. Seules les traces du *mu* sont curieuses : on ne voit aucune trace de la patte gauche de la lettre, elle est sûrement prise dans la déchirure.

να(ύβια) ε̄ : Dans les deux colonnes de ce document, l'unité de compte est abrégée par un *nu* surmonté d'une surligne, sauf à la ligne I.1, où un *alpha* suit le *nu*, et à la l. 4 de la même colonne, où c'est un trait oblique qui marque l'abréviation. À plusieurs reprises, la surligne est en ligature avec le chiffre ε qui suit.

L'abréviation fait sûrement référence au ναύβιον. En plus d'être une taxe foncière appliquée sur les terres privées céréalières et sur les vignobles, le terme désigne aussi, et d'abord, une unité de mesure cubique, notamment employée dans le contexte de la maintenance des digues (χωματικὰ ἔργα ou πενθήμερος)[106]. Comme le nom de la corvée (*penthèmeros*) l'indique, cinq jours par an étaient consacrés par les contribuables qui y étaient soumis. Bien qu'ici cela semble coïncider, Sijpesteijn a réfuté la relation auparavant admise entre cinq *naubia* et cinq jours de travail[107]. Il existe de nombreux exemples de listes de comptes sur cette liturgie, recensées par Sijpesteijn dans son annexe IV. Comme parallèle d'un point de vue du niveau formulaire *P.Col.* VII 167 (Karanis, 373) qui donne le nom de contribuables puis la quantité, variable, de *naubia* déplacés. La grande majorité des attestations de ναύβιον dans le Delta se réfère à la taxe foncière. *SB* XVI 12989 (Memphis, 214), une liste de personnes exemptées du πενθήμερος, est la seule attestation de la corvéeprovenant de la région.

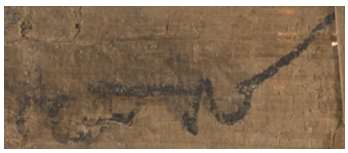 (l. 1) (l. 4)

106 Wallace 1938, p. 141-143 ; Sijpesteijn 1964 ; Lewis 1997, p. 51 ; Blouin 2014, p. 133-134.

107 Sijpesteijn 1964, p. 19.

2. [---]̣αθρ̣ ʾΕcιηους : ʿΕσιης[108] est variante bohaïrique du nom ʿΑσιης (*Ḥsy*, « justifié »)[109].

Concernant le nom précédent, la séquence -αθρ-, relativement sure (un doute subsiste sur le *rhô*), rappelle les transcriptions grecs des noms égyptiens en *Ḥtr* (« jumeau »), du type de ʿΑτρης[110], avec une vocalisation en *thétâ* caractéristique du bohaïrique. Concernant le trait horizontal qui précède l'*alpha*, il pourrait s'agir d'un *tau* pour le nom féminin Ταθρης (*Tȝ-ḥtr(.t)*). La désinence en -ης pourrait être abrégée, très cursive ou encore prise dans la déchirure.

3. [---]̣ṿιος : ou [---]̣ṭιος. La fin de la première lettre lisible pourrait être les restes d'un *upsilon* ou d'un *êta*.

4. [---]̣ατης Ṭạησιο(ς) : la fin du premier anthroponyme en -ατης est de lecture certaine, elle suggère un nom en -ατη. Le *tau* de Ταησιο(ς) est écrit de façon très cursive et oblique, l'*alpha* est partiellement lacunaire.

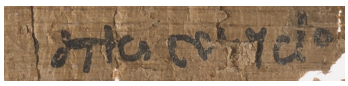

5. En dehors de la finale en -τος, il est difficile de lire grand-chose de ce nom à cause de la déchirure du papyrus.

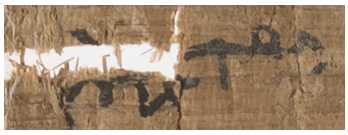

6. [---]ῃθ̣ηως : la désinence -ηως, relativement certaine, peut être une variante de -εως, impliquant donc un nominatif en -ευς du type Ἀχιλλεύς, Ἀχιλλέως. La lettre initiale pourrait être un *rhô*, la boucle étant trop grosse pour être celle d'un *êta* ou d'un *nu*, mais aucun nom attesté ne possède cette séquence, un doute subsiste donc. Un *thétâ* avec probablement une lettre manquante jusqu'au *êta* suit à cela. Parmi les noms qui finissent en -θιευς, on compte une variante de Τιευς[111], Θιευς[112] (seize attestations, gén. Θιευτος), Ἀνθιευς[113] et ʾΙενθιευς[114].

108 TM NamVar 9620.

109 TM Nam 337 ; Verreth 1998, p. 472-473.

110 TM Nam 317.

111 TM Nam 6243.

112 TM NamVar 35070.

113 TM Nam 21146, dans *SB* XIV 11485 c, l. 6 (Tebtynis, 213).

114 TM Nam 18654, dans *P.Lond.* II 258 (p. 28), col. IX, l. 234 (Arsinoïte, 94).

9. [---]χω̣ιος : le nom pourrait être une variante de Πετεχωεος (n. supposé Πετεχωευς), attesté dans *SB* XVIII 13134, l. 15 (Arsinoïte, 111). L'allongement vers le bas de l'*epsilon* pour marquer l'*iota* est le même qu'à la ligne précédente. Une autre hypothèse est d'envisager une graphie rapide d'un nom en -χωνσις.

10. [---]ννω̣( ) : bien que très cursive et petite, l'abréviation pourrait être celle d'un *phi*, peut-être pour le nom Ὀννωφρις. Il pourrait aussi s'agir d'un *nu* ou d'un *êta*, mais cela ne donne pas de résultats concluants.

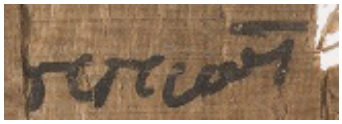

11. [---]̣( ) Ἀμ̣ων[---] : Ou Ἀμμον[---]. Du nom du contribuable, on ne voit que la fin de la dernière lettre, peut-être un *alpha*, et un trait d'abréviation oblique. Le patronyme semble être un composé du nom d'Amon mais avec un seul *mu*.

À partir de cette ligne, la mention de cinq *naubia* est lacunaire.

12. [---]̣ε̣ι̣̣ ω̣[---] : l'encre étant très effacée et le papyrus abîmé, la lecture des lettres reste très incertaine. La première pourrait être la fin d'un *nu* ou un *rhô*, y suivent les voyelles *epsilon-iota*, puis un *kappa* ou un *ι*, enfin possiblement un *oméga*. Aucune des hypothèses envisagées ne donne de résultat concluant.

13. [---]α̣πιος : [Σαρ]α̣πιος ? Ou un nom en -]̣υπιος.

14. [---]γ̣νωτο(ς) : la fin de la première lettre correspond probablement à un *nu*, ce qui suggère un nom tel que Κοννως, Σαννως (variante de Σανσνευς), ou similaire.

15. [---]̣α̣τω̣[---] : la première lettre lisible pourrait être un *sigma* mais sa proximité avec la lacune m'empêche d'en être certain. Un *alpha* puis un signe qui pourrait être un *kappa*, suivent à cela, puis probablement un *tau* ou un *pi* et un *oméga*. Enfin, le trait horizontal ainsi qu'une trace de la partie inférieure d'une lettre largement lacunaire est lisible sur les bords de la lacune, il pourrait s'agir d'un *tau* ou d'un *pi*. Bien que très rare dans la documentation papyrologique, Πακτώλιος pourrait convenir aux traces.

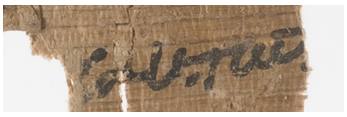

Colonne II

1. Βελλ̣[ης?---] : après le haut bêta bien reconnaissable et l'omicron, deux traits verticaux légèrement inclinés sur la droite sont liés par un trait horizontal, qui remonte sur la gauche au niveau de l'epsilon. Je crois y reconnaître le tracé caractéristique d'un double lambda. Cette lecture amène à envisager le nom égyptien Βελλης.

2. Ἡλ̣ιαδ̣[---]ς :L'espace contenait probablement, comme les autres entrées, un nom d'individu et son patronyme. Les traces avant et après la lacune ne font alors probablement pas partie du même nom, bien que cela suggère un patronyme très court (Cf. ligne 4 et commentaire sur le replacement du fragment dans l'introduction).

La variante Ἡλιάδωρος[115] (de Ἡλιόδορως[116]) se trouve une seule fois dans *SB* XXIV 16272 (Memphis, IIIe-IIe s.), fr. A, col. II, l. 57. Deux autres apax d'Égypte pourraient convenir : Ἡλιαδους (gén. présumé de *Ἡλιαδης) est attesté dans III 222, l. 4 (Arsinoïte, 601-625) et Ἡλιάδα (acc. présumé de *Ἡλιάς dans *P.Oxy.* XIV 1761, l. 9-10 (IIe-IVe s.). En dehors de l'Égypte, Ἡλιάδου (gén. de Ἡλίαδος) est attesté dans *DGP* p. 272, n° 138 (IIe s.), de même que des formes de Ἡλιάδης dans *IG* II2 1986 (Athènes, Ier s.), *I.Byz*. 275 (Byzance, I-IIe s.), *I.Nikaia* I 220 (I-IIe s., Nikaia) et dans une inscription en Carie[117].

Après la lacune, un petit point d'encre est visible en hauteur, peut-être la fin d'un *sigma* ou d'un *upsilon* pour le génitif du patronyme.

3. Ιναρω ̣[---]κ̣ολ̣ο̣( ) : le nom du contribuable est probablement Ιναρω(υ)ς (*Ỉr.t-Ḥr-r.r=w*, « l'œil d'Horus est contre eux »)[118]. Du patronyme, on lit κ̣ολο( ) (ou βολο( )) ; il pourrait s'agir d'une forme avec un seul lambda de Κολλουθης[119] ou encore d'un technonyme comme [βου]κόλο(ς).

115 TM Nam 4530.

116 TM NamVar 46004.

117 Robert 1983, p. 258, no 60, 5.

118 TM Nam 371 ; *DN* p. 72.

119 TM Nam 403 ; *DN* p. 990-991. M NamVar 2221 pour Κολουθος.

4. C’est cette ligne, à mon avis, qui montre le mieux qu’il y avait initialement davantage d’espace entre les deux fragments : on lit le premier anthroponyme Ιεραξ[120], puis l’initiale du patronyme ou technonyme – probablement un *bêta*, peut-être un *kappa* – et, plus loin, les surlignes de ν(αύβια) ε̄ ; ces signes n’apparaissent plus aux lignes suivantes.

5. Ὀρσενου̣[φις ---] : les deux premières et dernières lettres sont assez bien reconnaissables. Le *sigma* et l’*epsilon* sont écrits de façon très cursive.

6. Πνε̣φ(ερως) Ε̣[---] : le nom du contribuable est bien lisible avec le *phi* abrégé en parenthèse fermante. Du patronyme, on n’a de traces que de la première lettre, peut-être le début d'un *epsilon* avec la barre oblique inférieure et quelques traces de la partie supérieure.

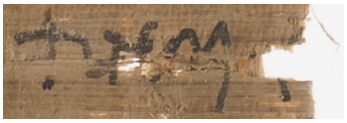

7. Πα ̣ι̣ ̣ ̣ : plusieurs lettres sont de lecture incertaine. Après le Πα- probable, un *nu-iota* autant qu’un *lambda-iota* peut être envisagé ; l’hypothèse du *nu* aurait la particularité de faire se confondre la fin de la première lettre et la haste de l’*iota* ; cette hypothèse suggère l’anthroponyme Πανινουτις (*Pa-nȝ-ntr.w*, « Celui de celui-là des dieux »)[121]. Une légère trace d’encre est visible au-dessus de la fin du *nu*, peut-être le bord gauche de *l’omicron*, si l’hypothèse du nom est correcte.

8. Τιθοε ̣[---] : malgré l'écart entre l'omicron et l'epsilon, un seul nom pourrait être attesté ici, en Τιθοε ̣-, comme par exemple Τιθοηεννησις[122], entre autre.

120 TM Nam 4607.

121 TM Nam 7287.

122 TM Nam 18006.

10. Ὧρω(ς) ̣[---] : l'*oméga* et le *rhô* initiaux, pareils au nom précédent, sont clairement lisibles, comme l'*oméga* abréviatif final ; entre les deux groupes de lettres, un signe en croix, partiellement effacé, semble s'étendre des quatre côtés, il s'agit probablement d'un *psi*. Une possibilité, bien que non-attestée, serait une variante Ὧρψως du nom Ὧρψευς[123] (Ὧρψεως), qu'on ne connaissait alors que par une seule autre attestation dans *UPZ* I 98 (Memphis, 158 av. J.-C.), col. 2, l. 8 (Ὧρψευς) et col. 5, l. 93 [Ὧρψευ(ς)].

Une trace d'encre horizontale suit le nom, probablement le début du patronyme, peut-être un *pi* ou un *tau*.

10. Ἀμ̣ : le retour à l'*alpha* indique probablement une nouvelle étape dans la liste, peut-être un changement de lieu ou de communauté. Il me semble lire le début d'un deuxième *mu*, peut-être un nom basé sur Amon. Il pourrait aussi s'agir d'un mot faisant le lien entre deux listes successives, comme un toponyme.

123 TM Nam 19562.

Chapitre 6 : Approfondissements

1. Document 2 du *P.Stras.* 904

Il convient de consacrer pour le document 2 du *P.Stras.* 904 – en raison de sa richesse d'information et de sa complexité – une partie entière dédiée à son approfondissement. Cette affaire judiciaire est simple à résumer : deux femmes, Posidônia et Kallis alias Artémidora, filles de Philoxenos, cherchent à récupérer les biens confisqués à leur père à cause de son endettement. Les grandes étapes de cette affaire, bien que lacunaires à plusieurs endroits, sont inscrites sur trois colonnes avec une complexité structurelle parfois déconcertante et que je tâcherai de clarifier. Cette difficulté se manifeste par la transmission de copies de courriers imbriquées les unes dans les autres, des « documents joints » et qui ouvrent à plusieurs reprises un nouveau niveau de lecture[1].

Plusieurs caractéristiques sont à souligner sur la composition de ce document, en lien avec d'autres exemples de pétitions et de documents administratifs[2].

La première est l'utilisation de copies (ἀντίγραφα) de documents, largement attestées dans la documentation papyrologique, particulièrement dans les pétitions. Souvent, pour introduire ces copies, se retrouve la formule employée à plusieurs reprises ici : ἐστὶ μὲν / δὲ τὸ ἀντίφραφον (« voici la copie »). Un complément de ἀντίγραφον peut alors être indiqué ou sous-entendu. Dans la plupart des textes, le contenu a déjà été précisé et on ne retrouve alors que la formule mentionnée plus tôt, comme dans *P.Oxy*. VIII 1119 (Oxyrhynchus, 153), l. 14 : ἔστι δὲ τὰ ἀντίγραφα, ce dernier mot faisant référence aux divers documents mentionnés dans l'introduction.

1 Cette pratique pourrait être comparée à la lecture d'un courrier électronique échangé entre plusieurs personnes et que l'on se retrouve *a posteriori* à étudier avec minutie afin d'établir le cheminement précis des interactions.

2 White 1972 pour la structure de la pétition ; la conférence de Bonagura & Causo 2023 a été une bonne occasion de confirmer mes observations.

Le deuxième cas de figure est que ἀντίγραφον se retrouve tantôt suivi, tantôt précédé, d'un génitif : celui-ci peut être un nouveau substantif, comme c'est majoritairement le cas dans le document 2, notamment aux lignes I.14-15 : Ἔστιν ἀντίγρα(φον) τοῦ | μὲν βιβλιδίου, « voici la copie de la pétition ». Ἀντίγραφον peut également être raccordé à un pronom relatif qui se réfère à un substantif précédemment cité : dans *P.Fay.* 26 (Théadelphie, 150), se trouve à la ligne 4 la formule οὗ ἐστ[ιν ἀντίγραφον] pour laquelle le relatif οὗ se rapporte au mot ἐπίσταλμα qui précède, « l'ordre […] dont voici une copie ».

Bien que je n'aie pu trouver d'autres exemples avec autant de composants dans un même texte, dans de nombreux cas, que ce soit au travers de pétitions ou de réponses à des pétitions, des courriers antérieurs sont cités et / ou recopiés. Il en va ainsi pour *P.Oxy.* VIII 8119, mentionné plus tôt, qui consiste en une pétition de deux citoyens d'Antinoopolis adressée au stratège afin qu'il informe le phylarque de leur exemption de liturgie aux fonctions municipales ; les citoyens appuient cette requête de plusieurs copies de correspondances administratives. De même, *PSI* VII 767 (Oxyrhynchus, 331) est la réponse d'un *logistès* à un contribuable qui l'avait pétitionné afin d'obtenir un report de paiement de ses dettes ; le pétitionnaire y avait joint la liste de ses créditeurs mais également une pétition envoyée au préfet ainsi que sa réponse favorable.

Une deuxième caractéristique, intimement liée à la l'utilisation de copies, est la présence de *vacat*, ou d'« espace blanc », que l'on retrouve à de multiples occasions dans ce document et pour trois raisons principales[3] :

La première utilisation est celle de la mise en exergue de souscriptions, ou « signatures ». C'est pour cette raison que le *vacat* est employé pour la première fois à la ligne I.6 : bien qu'il s'agisse d'un ἔρρωσο (« porte-toi bien »), c'est une souscription puisque l'officiel appose sa marque au document où il était nommé. Cette utilisation se retrouve aux lignes II.19 et III.3, à chaque fois précédant la signature des deux sœurs.

La deuxième utilisation est due à une volonté de distinguer clairement deux documents en laissant davantage d'espace dans l'interligne. Dans le document 2, elle ne se recontre qu'entre les lignes I.7 et 8, soit entre la date de la transmission du dossier et ledit dossier.

Enfin, la troisième utilisation du *vacat* est employée comme indentation (*eisthesis*) entre deux documents. À plusieurs reprises (I.14-15, II.9-10 et 23-24), la formule d'annonce que j'ai évoquée plus haut (ἔστι μέν / δέ ... (τὸ) ἀντίγραφον) est entourée, à l'exception de la ligne I.14, d'un *vacat* pour la démarquer non seulement du document précédent mais également du suivant ; ainsi, ce « blanc typologique » montre ostensiblement que les deux documents sont distincts.

3 Martin 2020.

1.1. Structure

Comme la lecture de la transcription et de la traduction le laissent voir, la structure de ce dossier est particulièrement complexe du fait de l'entremêlement de documents. Je vais alors tâcher ici de résoudre ce jeu de poupées gigognes en commençant du plus haut niveau pour progresser jusqu'au dernier.

Tout d'abord, il convient d'établir les caractéristiques communes à ces différents sous-documents. De manière générale, à l'exception de la décision finale du diœcète à partir de la ligne III.7, le destinataire et l'expéditeur des sous-documents sont mentionnés dans les premiers moments de chaque transmission ; cela permet de séparer les textes en trois types documentaires différents. Le premier type documentaire est celui de l'ὑπόμνημα (lat. *memorandum*, « aide-mémoire ») qui regroupe entre autres choses les pétitions (βιβλίδια), déclarations de naissance, de décès, de propriété et de recensement avec comme formule introductive τῷ δεῖνι παρὰ τοῦ δεῖνος (« à untel de la part d'untel »)[4] ; les introductions des documents émanant des deux sœurs lorsqu'elles contactent le diœcète aux lignes I.9-10 et 16-17 suivent ce schéma. Le deuxième type présent dans ce document est celui de l'ἐπιστολή (lat. *epistula*, « lettre »), autant employé dans le privé que dans l'administration et qui se base sur la formule ὁ δεῖνα τῷ δεῖνι, χαῖρειν (« untel à untel, salut »)[5] ; ici, les ἐπιστολαί sont envoyés par le stratège (l. I.1-2) et par les diœcètes (l. II.11 et 25). Enfin, le troisième et dernier type est celui de l'ὑπογραφή (lat. *subscriptio*, « souscription » dans son sens de « décision »)[6], attesté une seule fois à la ligne III.7 pour l'ordre du diœcète sans qu'il n'y ait aucune introduction. Les fins de documents, quant à elles, peuvent être repérées grâce à la mention de dates (lignes I.7-8, 14, II.19, 22, III.6 et 14) ainsi qu'aux souscriptions (dans le sens de sens de « signatures », cette fois) des deux sœurs par l'intermédiaire de leur(s) scribe(s) (lignes II.19-22 et III.3-6), clôturant sans conteste les pétitions ouvertes aux lignes I.9 et 16.

Grâce à ces indications, puis par regroupements et suppositions, il est alors possible de tracer le schéma suivant, fonctionnant sur quatre niveaux de lecture[7].

I.1 – III.14 : ἐπιστολή du stratège de Nesyt à son secrétaire royal
| I.9 – III.6 : 2e βιβλίδιον des sœurs au diœcète Saturninus
| | I.16 – II.23 : 1e βιβλίδιον des sœurs au diœcète Saturninus
(1e) | (2e) | (3e) (4e) | II.11 – II.19 : ἐπιστολή du diœcète Rufinius
| | II.25 – lacune : ἐπιστολή du diœcète Saturninus
| III.7 – III.14 : ὑπογράφη du diœcète S. au stratège de Nesyt.

4 Martin 2007 pour une étude comparative de l'*hypomnema* avec les autres types documentaires, Quenouille 2019 pour une recherche sémantique et diachronique.

5 Martin 2007, p. 662-663 ; Mascellari 2021, p. 1-43.

6 Thomas 1983 ; Haensch 1994.

7 Voir les annexes 23 à 25 (page 332 sqq) pour une visualisation de la structure au niveau du papyrus ainsi que les frises chronologiques établies.

Le premier niveau (1e) est celui de l'ἐπιστολή du stratège à son secrétaire royal afin de l'informer de la conclusion de l'affaire et qu'il mette à jour ses informations. Ce niveau se divise alors en deux parties avec le paragraphe introductif (I.1-8) et la copie des documents (I.9-III.14). Le niveau suivant (2e) contient la plus récente pétition des deux sœurs adressée au diœcète Suillius Saturninus (I.6-III.5) et la décision du diœcète concernant ladite pétition (III.7-14). La 2nde pétition va elle-même se diviser en plusieurs blocs, ce qui renvoie au pénultième niveau (3e) qui regroupe la pétition initiale (I.16-II.19) à laquelle a été ajoutée la réponse du diœcète Saturninus (II.25-lacune). Enfin (4e niveau), cette pétition initiale contient la copie d'une ἐπιστολή reçue du diœcète Rufinius (II.11-19).

1.2. Chronologie et étapes

Si la structure du document est maintenant clarifiée, il convient à présent d'ordonner de façon chronologique les différentes péripéties relatives à cette réclamation. Ne possédant pas la totalité des dates, il n'est pas possible d'établir de façon précise toutes les étapes.

Le fait le plus ancien dans cette affaire est l'assignation au travail (ἀνεδόθη εἰς…) de Philoxenos par le préfet Libéralis, aux lignes I.24-30. Cet événement est daté de la 18e année de règne d'Antonin le Pieux (τῶι ιη (ἔτους) θεοῦ Αἰλίου Ἀντωνίνου), soit en 154.. La raison de cette assignation n'est pas donnée mais le fait qu'il l'ait été « avec huit autres < individus > » (ἅμα ἄλλοις η̄, l. 25) résulte probablement d'une sanction prise à l'encontre d'un groupe uni, par un contrat de travail par exemple ; cette idée est notamment appuyée par l'évocation des « compagnons de Philoxenos » à la ligne 22 (κοινώνων (…) Φιλοξένου). Comme je l'ai évoqué (commentaire de la l. I.22), des associations d'agriculteurs sont connues dans cette zone du Delta et un endettement collectif pourrait être la raison primaire de cette affaire. Le caractère punitif est peu réfutable en raison de l'utilisation du verbe ἀναδίδωμι (« assigner ») mais aussi et surtout par le complément d'agent de la ligne 28 (ὑπὸ Λιβερᾶλις το[ῦ ἡγ]εμονεύσαντος, « par Libéralis, l'ancien préfet »).

L'événement suivant de cette affaire est l'*epistolè* du diœcète Rufinius (II.11 – 19), copiée dans la première pétition des deux sœurs. Cette lettre est datée du mois de Tybi (le jour précis est lacunaire) de l'an 23 de Commode, ce qui correspond à la période entre le 27 décembre 182 et le 25 janvier 183. La lettre, qui intervient 29 ans après l'assignation de Philoxenos, est directement adressée au stratège. Le début de l'*epistolè* contient la formule βιβλιδίων δοθέντων μοί, également employée par le stratège Saturninus (l. II.26) ; le complément est cependant lacunaire. Deux individus sont mentionnés aux lignes 12-13 (Σαρᾳ|πιῶνος καὶ Διδύμου) ainsi que l'office de l'*eklogisteia* (τὴν ἐκλογιστείαν, l. 14) ; d'importantes lacunes se trouvant sur ces quelques lignes empêchent d'avoir une bonne compréhension de la situation. Les deux individus ne sont pas mentionnés ailleurs dans les documents et l'*eklogisteia* est un office public créé par

un édit du préfet Tiberius Julius Alexandre (66-69) dont les agents, un par nome, supervisaient le bon recouvrement des impôts transmis par les nomes chaque année[8]. La mention de l'*eklogisteia* n'a probablement rien à voir directement avec la γενηματοφραφία puisque des *épitèretai* étaient déjà chargés de veiller au bon recouvrement des dettes ; peut-être l'office de l'*eklogisteia* est-il intervenu pour donner l'assurance que tous les autres impôts ont bien été payés et que les sœurs sont à présent en stabilité financière. La présence du pronom οἷς qui succède aux deux anthroponymes m'empêche de les relier directement à l'office, ils pourraient être les agents chargés de la vérification du recouvrement qui ont consulté l'*eklogisteia*. Outre cela, plusieurs autres éléments sont à souligner dans ce document : il y est fait mention pour la première fois des dettes contractées par Philoxenos (δι᾽ὃ|φλημα κατεσχέθη, l. 15-16), de la saisie de ses biens au travers de la γενηματογραφία (τ[ὴν γενηματογρα]φ[ί]αν, l. 17), sans que l'on puisse déterminer si cette séquestration des biens est effectivement ce qui a impliqué son assignation en 154 ou si son assignation à certaines tâches a été compliquée par des problèmes financiers qui ont donné lieu à cette séquestration. De même, l'utilisation de la forme plurielle [εἰσενέγκω]σι (l. 16) laisse comprendre que déjà ce sont les deux filles qui veulent récupérer l'héritage, que par conséquent leur père est mort et qu'il ne reste ni frère ni mère pour demander leur part ; ce point est renforcé par l'utilisation du pronom ἡμεῖν à la ligne II.4. Pendant la période romaine, que ce soient pour des contribuables lambda ou pour des individus assignés à une liturgie, si des dettes étaient en retard de payement, les autorités commençaient par saisir la propriété et les biens du débiteur et si les ressources du terrain étaient suffisantes pour recouvrer les dettes du contribuable, alors l'administration instaurait une γενηματογραφία (« mise sous séquestre ») qui ne retirait pas le droit de propriété du débiteur mais le forçait à envoyer tous les gains monétaires de ses terres aux ἐπιτηρεταί ; ceux-ci comptabilisaient ces sommes d'argent en vue du recouvrement avant les transmettre aux collecteurs (πράκτορες)[9]. L'*Idios Logos* et parfois l'*Ousiakos Logos* pouvaient porter cette décision, comme c'est le cas dans *P.Princ.* II 22 (Oxyrhynchus, 246-249)[10] ; or, ici, c'est le diœcète qui traite l'affaire, ce qui semble inédit. Une décision du préfet Minicius Sanctus, publiée dans *P.Berl.Zill.* 3 (Bousiris, 177-180), laisse à comprendre qu'à moins que les dettes ne soient payées sous six mois, la propriété mise sous séquestre devait être vendue aux enchères publiques. Se pose néanmoins la question des six mois : s'agit-il d'une démarche exceptionnelle qui vise à se débarrasser d'un surplus de propriétés mises sous séquestre en six mois à partir de cette décision ou s'agit-il d'une modification du système de séquestration qui, par cet édit et pour les années à venir, se réduira à six mois avant de vendre la terre aux enchères ? De même, cet édit ne semble être adressé qu'aux stratèges de Thébaïde, des *Heptanomoi* et de l'Arsinoïte, qu'en est-il alors de la γενηματογραφία en Basse-Égypte ? Près de quarante ans séparent l'assignation de Philoxenos (154/155) et la restitution des terres à ses filles (194).

8 Wallace 1938, p. 32-33 ; *P.Bub.* II p. 15-24 ; Kruse 2002, II, p. 818-824.

9 Samuel 1977 ; Alessandri 2017.

10 Taubenschlag 1948, p. 690-691 ; Taubenschlag 1950.

Plus de dix ans après cette lettre, la première pétition des deux sœurs (I.16 – II.23) est adressée au diœcète Saturninus, joignant en copie le document précédent ; cette pétition est datée du 3 Mésorè de l'an 2 (de Septime Sévère), ce qui renvoie au 27 juillet 194. C'est dans cette première pétition que l'on apprend l'assignation de leur père à certains devoirs (milieu-fin de la colonne I). Elles y font la première demande attestée de récupérer les biens paternels (τῶν πατρῴων ὑπαρχόντων, l. II.1) ; une somme apparaît également à la fin de la ligne II.5 sans que sa nature soit déterminable : s'agit-il de la valeur initiale de la dette, de la participation des sœurs à son remboursement (il est bien stipulé que c'est seulement si elles ont participé au remboursement qu'elles auront droit de toucher aux biens paternels (ἐὰν τοῦτο εἰσενέγκ[ωσ]ι | κ̣αὶ μ̣η̣δ̣ὲν ἕτερον ὀφείλ̣ω̣σι̣, l. II.29-30)) ou encore de la valeur des biens lorsqu'ils ont été vendus à d'hypothétiques enchères ? La perte de la fin de la colonne I ainsi que les nombreuses lacunes aux lignes II.4-8 ne permettent pas de déterminer avec certitude la réponse à cette question. L'écart est également assez important entre la lettre du diœcète Rufinus (182/3) et la première pétition des deux sœurs (194). Ce délai d'une douzaine d'années peut être expliqué de la façon suivante : le diœcète Rufinius, utilisant des propositions conditionnelles, introduites par εἰ (l. 15) et ἐὰ̣[ν] (l. 16), et à peu près la même formulation que celle qu'emploiera le diœcète Saturninus (il pourrait s'agir là d'un « formulaire type »), n'avait alors pas tout-à-fait connaissance des détails de l'affaire et il aurait simplement indiquer la marche à suivre si les conditions étaient remplies. Ainsi, en 182/183, les deux soeurs n'auraient fait qu'entamer la procédure de recouvrement des dettes ou prenaient la relève de leur père sur celle-ci. Si mon hypothèse est la bonne, cela impliquerait qu'elles ont mis ladite douzaine d'années à rembourser cette dette, ce qui est une durée importante, mais pas impossible. Même s'il s'agit là d'un prêt privé, on peut mentionner l'affaire de *P.Tebt.* II 490 pour laquelle au moins quarante-deux ans passèrent avant le remboursement d'un prêt établi par les deux parents décédés des actuels contractants. De même, *P.Mich.* IX 568-569 rapporte le remboursement d'une dette de mille drachmes d'argent dix-huit ans après l'enregistrement du contrat[11].

Le document suivant dans la chronologie est l'*epistolè* du diœcète Suillius Saturninus (II.25 – lacune). Sa date ainsi que la fin du document sont prises dans la lacune de la colonne II mais on peut logiquement la situer entre la date de la première pétition, soit le 3 Mésorè de l'an 2 (27 juil. 194) et la souscription du diœcète le 29 Phaophi (26 oct. 194). L'éventail des possibilités pourrait être limité si la date exacte de la deuxième pétition était restituée. Ce document n'apporte pas beaucoup plus d'informations sur l'affaire, c'est un envoi du diœcète au stratège de Nesyt qui donne l'ordre de rendre les biens séquestrés s'il ne reste plus rien à payer et que les deux demandeuses ont participé au recouvrement de la dette. Des informations qui auraient pu aider à la compréhension de l'affaire sont perdues dans la lacune mais une explication de ce document pourrait être la réactualisation de l'ordre au stratège : il semble en effet très proche par son contenu de l'*hypomnema* du diœcète Rufinius, sauf que ce dernier est daté de plus de dix ans auparavant.

11 Heilporn 2010.

Vient alors le temps de la deuxième pétition (I.9–III.6), qui contient d'un côté la pétition initiale avec la lettre du diœcète Rufinus ainsi que, d'un autre côté, la lettre du diœcète Saturninus. Cette deuxième pétition est datée du mois de Phaophi de l'an 3, soit de la période entre le 28 septembre et le 27 octobre 194. Le texte finit à la colonne III sur un ton plus assuré que l'on ne retrouve pas à la fin de la première pétition, notamment avec l'expression κελεῦσαι φᾶναι (« ordonner de dire »), exigeant alors de la part du diœcète qu'il donne l'ordre au stratège de faire ce qu'il a à faire (γενέσθαι) afin qu'elles reçoivent ce bienfait tant attendu.

La souscription du diœcète avec l'envoi de ses recommandations (III.7 – 14) est datée du 29 Phaophi de l'an 3, soit le 26 octobre 194. Le bureau du diœcète somme le stratège de faire ce qui a été demandé dans les pétitions (τὰ ἀκόλ̣ουθα̣ πράξῃ ἀρκού|μενος τοῖς διὰ τῶν βι̣βλιδεί̣ων ἐν|γεγρ̣α̣μμ[ένο]ι̣ς, l. 8-10), sans expliciter davantage avec des éléments de l'affaire.

Pour finir, la transmission du dossier du bureau du stratège à celui du secrétaire royal, soit l'ensemble du document 2, est datée du mois de Hathyr de l'an 3, donc entre le 28 octobre et 26 novembre 194. Au regard des autres colonnes, notamment aux lignes 3.I.8 et 4.I.12, le jour n'est pas indiqué, uniquement le mois et l'année.

Comme je l'ai fait pour la structure du document en sa globalité, voici un résumé les différentes étapes de cette affaire (voir les annexes p. 333 et 334 pour des frises chronologiques) :

- En 154/155, Philoxenos est assigné avec huits compagnons à des tâches méconnues.
- En 182/183, une *epistolè* du diœcète Rufinus peut laisser entendre que les deux sœurs ont commencé (ou vont commencer) le recouvrement de la dette.
- Le 27 juillet 194, elles envoient une première pétition au diœcète Saturninus avec la copie de la première lettre du diœcète Rufinius.
- Entre le 27 juillet 194 et le 26 octobre 194, le diœcète Saturninus envoie une nouvelle *epistolè* avec les mêmes éléments de langage que celle de Rufinius.
- Entre le 28 septembre et le 26 octobre 194, la deuxième pétition est envoyée avec la nouvelle *epistolè*.
- Le 26 octobre 194, le diœcète transmet sa souscription et donne l'ordre au stratège de rendre les biens de Philoxenos à Posidônia et Kallis.
- Entre le 28 octobre et le 26 novembre 194, le bureau du stratège transmet le dossier à celui du secrétaire royal, lui indiquant de procéder aux changements.

2. Textes du P.Stras. inv. gr. 33

2.1. *P.Stras.* 906

Comme je l'ai annoncé dans l'introduction aux papyrus puis approfondi à travers le commentaire linéaire, *P.Stras.* 906 est aussi intéressant par sa nature que par son contenu. J'ai en effet démontré qu'il s'agissait d'un document fiscal ayant pour but de vérifier le bon recouvrement de toutes les taxes. Ainsi, après l'identification de chaque contribuable sont détaillées (1) la ou les différentes taxes auxquelles ils sont soumis, (2) ce qu'ils doivent à l'État, tantôt en blé, tantôt en argent, et enfin (3) les références à un *tomos* (perdu, malheureusement) concernant leur recouvrement.

La structure du texte est identifiable grâce à la colonne II : elle est sécable en quatre niveaux hiérarchisés, distinguables par des *eistheseis* (des écarts à droite du début de la ligne)[12] de tailles variables, allant de 0,5 à 1,2 centimètres selon les différents sous-niveaux. Le premier niveau est celui de la localisation, qu'on ne retrouve qu'une seule fois dans le document à la ligne II.12, au génitif ; il s'agit probablement d'un village bien qu'il soit *a priori* inconnu. Le deuxième niveau détermine l'identité du contribuable (au nominatif), auquel est ajouté comme moyen d'identification soit sa fonction (l. II.13 et II.27), soit son patronyme (l. 20), soit un mélange des deux (l. 2) ; cette unité est en décalage de 0,5 centimètre par rapport au premier (celui de la localité). La liste des entrées est peut-être alphabétique puisqu'à partir de la nouvelle unité toponymique, les noms Amounis, Ammônas, Didymos respectent cet ordre ; il est cependant surprenant que la dernière entrée de la précédente localisation finisse avec un Athas (l. II.2). L'ordre des noms susmentionnés ne doit pas surprendre : une liste peut être classée par ordre alphabétique à l'initiale, soit en ne prenant en compte que la première lettre, c'est le cas dans *P.Yale* III 137 (Philadelphie, 216-217) qui fait se succéder aux lignes 43-45 Ἄρτεμις, Ἀκουτιανός et Ἀμμωνιανός mais conserve une logique alphabétique pour toute la liste sur la base de l'initiale[13]. Pour ces deux premières unités, il est notamment important de noter la taille plus conséquente de la première lettre de la ligne, *a minima* deux fois supérieure à celle des autres occurrences de la lettre. Le troisième niveau contient les informations sur la terre qui a été soumise à la taxe (zone géographique, catégorie de terre [δωρέα, κῆπος, κλῆρος, οὐσία], la taille en aroures et / ou le total des taxes de chaque type [artabes et drachmes]) ; cette unité se trouve généralement à 1 centimètre d'écart par rapport à la deuxième unité, à l'exception de la dernière entrée pour laquelle un décalage s'est produit et amène à 1,2 centimètres. Enfin, les quatrième et cinquième niveaux consistent en un décompte précis des différents totaux de taxes

12 Turner, Parsons 1987, p. 8.

13 Voir également *P.Sorb.* II, intr. p. 20.

payées en nature et en argent ; chaque somme constituant ces totaux est consignée avec sa localisation dans un rouleau parallèle indiqué par les κολλήματα, abrégé dans le texte κολ(λήματος) ; selon le moyen de paiement de ces taxes, en blé ou en drachmes, les décomptes seront précédés de (ὧν) auquel suit soit τρά(πεζα) pour une valeur en drachmes soit ἐμέ(τησεν) pour une somme de blé[14]. L'écart est en moyenne de 0,5 centimètres par rapport à l'unité précédente bien qu'il y ait des irrégularités comme à la ligne 25, à laquelle la ligne de décompte reprend à la marge du deuxième niveau. Les κολλήματα sont des références aux pages d'un autre τομός, qui devait probablement être un registre classé par taxes et contenant les différents recouvrements des contribuables ; étant donné le manque d'indication sur le numéro du *tomos*, nous pouvons supposer que toutes font référence à un même rouleau, peut-être limité à une certaine aire géographique.

Il convient de souligner la présence de marques de contrôle pour trois des quatre entrées de la colonne II, aux lignes 13, 19 et 27. Celles-ci sont sous la forme de deux traits obliques parallèles avec une taille qui varie entre 3 et 5 centimètres et dont l'extrémité arrive sous les premières lettres du nom du contribuable. R.-L. Chang, dans son édition du *P.Stras.* X, comprend ces notes comme étant la « concordance entre la liquidation et le recouvrement »[15], il s'agit de la même interprétation à donner dans le cas de *P.Stras.* 906. L'entrée de la ligne II.2 ne contient pas cette marque, une proposition a été donnée dans le commentaire pour expliquer cette anomalie : il s'agit très probablement d'un soucis de concordance entre liquidation et recouvrement détaillé dans l'entrecolonne à la hauteur des lignes II.5-6.

Un autre point peut être souligné sur le procédé de composition de ce document : le resserrement assez important des lignes 10-11, 15-19 et 25-26, laisse à penser que le document a été établi en au moins deux temps avec d'abord l'indication de la localité, du contribuable, des propriétés du terrain et du total des sommes dues tout en laissant un espace vide (entre 1,5 et 2 centimètres) au bas des entrées dans lequel le scribe indiquerait dans un second temps les références exactes aux différents versements effectués.

Si plusieurs autres documents peuvent avoir des similitudes avec celui-ci, la recherche d'un parallèle exact est difficile à établir pour plusieurs raisons : non seulement l'aspect relativement réduit et laconique du document mais également le manque de contexte. Plusieurs autres informations seraient nécessaires pour avoir une compréhension complète du document : (1) l'identité administrative du scribe et le service pour lequel il travaille (secrétaire de village, de sitologie, secrétaire royal, *eklogistes*), (2) à quelle échelle ce bilan a pu être fait (sur plusieurs villages, sur un nome, sur une région entière de l'Égypte), (3) à quelle fréquence se faisaient ces taxes (de façon mensuelle, plurimensuelle, annuelle) ou encore (4) la nature exacte des différentes taxes foncières.

14 Pour ces trois abréviations, voir le commentaire linéaire des lignes II.8 et 9 **906**.

15 *P.Stras.* X, p. 54 ; sur ce type de marques, voir également Preisigke 1908, p. 102.

Concernant les parallèles, trois documents peuvent être mentionnés. Tout d'abord, *BGU* IX 1894 (Théadelphia, 157) consiste en un relevé de différents impôts encaissés en l'an 20 d'Antonin ; l'impôt est trié selon la caisse à laquelle il est versé (διοίκησις, ἱερατικά, l'ἴδιος λόγος et les οὐσιακά), le total est annoncé puis le décompte est effectué par des références à dix τομοί différents et aux κολλήματα correspondantes. D'autre part, *Stud.Pal.* IV p. 119-121 (= *P.Fay.* 153) (Arsinoïte, 54-68) est un registre κατ' ἄνδρα de taxes payées mensuellement, mais non identifiées clairement, avec comme structure : le nom du contribuable, un moyen d'identification (patronyme, matronyme) puis le décompte mois par mois des sommes payées, sans total annuel. *P.Oxy.* XXII 2346 (Oxyrhynchos, fin du IIIe s.) est un registre de reçus de taxes en nature dans lequel les noms de contribuables s'enchaînent rapidement (deux lignes en moyenne par individu) avec la quantité d'artabes taxées, introduite par (ὧν) με(μέ)τ(ρηκεν) ou με(με) τ(ρήκασι) et l'emplacement de l'enregistrement dans un autre rouleau par l'indication de κολλήματα. Enfin, il faut songer à *P.Stras.* X, et plus particulièrement au *P.Stras.* 901 dont l'entrée type de la première section a également des points communs avec la nôtre : après une première identification de contribuable, l'assiette fiscale est déterminée, ce à quoi suit le recouvrement, introduit par (ὧν) με( ), accompagné de références à des *kollèmata*, le tout peut être accompagné de marque de contrôle s'il y a une concordance entre la somme perçue et le montant exigé[16]. Cependant, dans ces quatre documents, contrairement à *P.Stras.* 906, malgré le fait qu'ils fassent référence à d'autres rouleaux par des mentions de κολλήματα et de τόμοι, le type de taxes et une information chronologique étaient indiqués.

2.2. *P.Stras.* 907

La structure générale est la même que pour la plupart des registres[17] : nom du contribuable et patronyme, moyen d'identification supplémentaire [origine (ἀπό + (κώμης) + localité, l. 4, 7 et 18), statut (ἄστος, l. 10 et ἀπὸ γυμνασίου, l. 13)], moyen de cession particulier [héritage (ἀπὸ κληρονομίας, l. 6, 11 et 14), synchorèsis (κατὰ συνχώρησιν, l. 19)], nom de l'ancien propriétaire si ce n'est pas un héritage (παρά + gén., l. 8 et 19), informations supplémentaires sur le nouveau propriétaire ou les circonstances d'achat [terre ἀπὸ ὑπολόγου (l. 3), σὺν πρωταπογράφῳ (l. 9), ὑπὲρ ὑπερχρονίας (l. 16)], date de l'achat si différente de l'année de rédaction du document (τῷ β̣ (ἔτει), l. 19), localisation de la terre (περί + acc., l. 2, 3, 6 et 8) quantité de terre en aroures et prix de l'enregistrement en drachmes. Certaines de ces informations apparaissent ou non selon les entrées, de même que des formules sont présentes dans certaines entrées et non dans d'autres, telles que : ἐπὶ λόγου (l. 9 et 17), τὰς συμφωνηθείσας δραχμάς (l. 12 et 15) et même la précision qu'il s'agit bien de terres catéciques (l. 2, 9 et 14).

16 *P.Stras.* X, p. 46-47.

17 Ferretti et al. 2023b. < consulté le 22/03/2023 >.

Trois formes verbales différentes sont employées pour présenter la cession de ces terres : un verbe conjugué à l'indicatif précédé d'un relatif [ᾧ̣ν ἐώνη(ται?) (...) (ἀρουρῶν), l. 1-3, 7 et 18-19] (1) et deux propositions participiales : τῶν [κ]ᾳτηντηκ(υιῶν) εἰς αὐτόν (…) ἀρουρῶν (l. 10-11 et 13-15) (2) τῶν προσενεχθείσων αὐτῷ (…) (ἀρουρῶν) (l. 5) (3). Ces trois expressions semblent être employées pour trois raisons différentes. La première (1) pourrait ne concerner que les terres catéciques qui ont été achetées à l'État et relèvent à présent de la catégorie cadastrale γῆ ἐωνημένη[18], récupérées soit par le régime de la décote comme c'est le cas pour la terre à la ligne 3 ou par des enchères publiques, bien que ce ne soit pas noté clairement dans le texte, pour les autres entrées comprenant cette expression. La deuxième expression (2) est à chaque fois suivie, dans la première colonne, de ἀπὸ κληρο(νομίας) et donc en lien avec la notion d'héritage. Enfin, la dernière expression (3), lisible seulement à la ligne 5, semble être une « simple » cession d'une mère à sa fille, sans qu'il soit question d'héritage pour raison de mort (le cas d'une dote, par exemple). Seule l'entrée aux lignes I.16-17 ne contient vraisemblablement pas de formes verbales mais l'on comprend que la contribuable a hérité la terre de son père pour délai de payement.

Dans le cas d'un transfert de terres catéciques, même contre une somme d'argent, le terme de « cession » est préféré à celui de « vente » malgré l'ambiguïté du statut de γῆ ἐωνημένη. Comme le rappelle Schubart, les terres catéciques, comme les terres clérouchiques auparavant, ne se transmettaient pas par un contrat de vente (ὠνή, πρᾶσις) mais par une cession (παραχώρησις) des droits de propriété du propriétaire à un autre individu, même s'il y avait transfert d'argent. Il ne s'agissait alors pas d'un prix (τιμή) mais d'un capital de cession en argent (cession capital in silver, παραχωρητικὸν ἀργυρικὸν κεφάλαιον)[19]. Un bon exemple pourrait être *P.Coll.Youtie* I 19 (Ptolemais Euergetis, 44), une copie de cession ([ἀντίγραφον π]ᾳρ̣[αχ]ωρ̣ήσεως, l. 1) d'un terrain catécique de 40 aroures (κλῆρον κατοικικὸν ἀρο(υρῶν) μ, l. 10) dans lequel doit être également mentionné le capital de cession en argent ([τὸ ἀργυρικὸν] | [παραχωρητικὸν πᾶ]ν̣ κεφάλαιον, l. 15-16).

Le type bien précis de texte auquel nous avons affaire semble être un exemplaire unique dans la documentation papyrologique déjà publiée. Le processus de cession, d'enregistrement des terres catéciques et le format de cette littérature est bien connu, notamment étudié dans sa globalité il y a quelques années par l'équipe du projet Grammateus à Genève[20]. Je me permets de le rappeler de façon succincte afin d'établir au mieux la place de notre document dans ce processus : le propriétaire original soumet une requête au contrôleur des καταλοχισμοί (des

18 Cf commentaire ligne I.1-2 **907**.

19 Schubert 2019, p. 285, également Rupprecht 1984 ; Lewis 1989 ; Maresch 2002.

20 Schubert 2019 ; Ferretti et al. 2020 ; voir également Taubenschlag 1948, p. 228-229 et Montevecchi 1943, p. 26-28.

enregistrements de terres catéciques)[21] qui ordonne le contrôle de la terre au συντακτικός, chargé de l'arrangement des terres et des catœques[22], afin de pouvoir exécuter l'acte de cession (μετεπιγραφή) dans le registre des terres (ἱππικὸν λογιστήρον)[23]. Le contrôleur des καταλοχισμοί envoie une ἐπίσταλμα qui permet à l'agoranome de préparer un contrat sous la forme d'une ὁμολογία[24]. À la suite de cela, le propriétaire original soumet une requête à l'archive (βιβλιοθήκη) pour la prévenir qu'il veut céder sa parcelle afin que celle-là envoie une ἐπίσταλμα pour prouver la validité de la démarche. Le nouveau propriétaire enregistre la cession dans l'archive centrale (τὸ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ καταλογεῖον)[25] grâce à l'agoranome puis effectue le changement d'enregistrement (μετεπιγραφή) avant de payer la taxe (τέλος μετεπιγραφῆς) ; le contrôleur informe le συντακτικός ainsi que l'agoranome que le changement a été effectué. Enfin, l'homologie peut prendre effet. Il convient alors de rajouter une étape à ce processus déjà complexe en précisant l'enregistrement interne, sous la forme de registre, des cessions de terre par le bureau du contrôleur des καταλοχισμοί ; une copie du registre devait être gardée tandis que l'original serait transmis à la bibliothèque des actes publics.

2.3. *P.Stras.* 908-910

Les trois documents suivants semblent être des registres à la nature incertaine. Si rien ne semble indiquer qu'ils sont comme le document 3 des registres de taxes sur l'enregistrement de terres catéciques, rien non plus ne nous permet d'établir le sujet exact de ces textes. L'état très lacunaire des textes rend la lecture complexe et la claire compréhension du contexte d'autant plus obscure. De même, la différence de mains et le collage tête-bêche empêchent de croire en l'hypothèse d'un rouleau unique qui aurait été découpé en plusieurs morceaux. Des caractéristiques communes, textuelles et typologiques, entre ces trois documents peuvent cependant être évoquées et pourront donner des pistes quant à leur possible nature.

21 *P.Oxy.* LXIX 3482 (Oxyrhynchos, 73 BC).
22 Ferretti et al. 2020, p. 206-209.
23 *P.Köln* V 227, B (Arsinoïte, 12-13).
24 *SB* VI 9618 (Ptolemais Euergetis, 192).
25 *BGU* VII 1565 (Philadelphia, 169), l. 5.

En premier lieu, toutes les entrées présentes sont basées sur des contribuables qu'on ne retrouve *a priori* nulle part dans la documentation. Ils sont identifiés par leur nom, leur patronyme, parfois leur matronyme (par ex. II.3 **909**, 11 et 15, II.6 et 23 **910**) et / ou leur papponyme (II.20 **910**), une est qualifiée de ἀστή (« citoyenne ») à la ligne II.8 **909** ; leur provenance est parfois indiquée, précédée de ἀπὸ et la localisation de la terre est également précisée, introduite par περί. Comme c'est le cas dans les autres registres contenus dans le papyrus, la taille nettement plus importante de la première lettre du nom du contribuable par rapport à celles contenues dans le reste des entrées est notable. De même, une *eisthesis* allant de 0,5 à 1 centimètre est toujours visible à partir de la deuxième ligne d'une entrée.

Outre l'identification du contribuable, la mention d'autres individus à l'intérieur des registres, précédés plusieurs fois de la préposition παρά, laisse à croire qu'il s'agit de transferts de propriétés foncières ; y suit souvent un deuxième toponyme. À plusieurs reprises dans *P.Stras.* 909, on retrouve dans les entrées les mots λύσεως ὑποθήκ(ης) (II.4, 8, 12 (partiellement) et 16), suivi directement de l'identification d'un deuxième individu à l'accusatif. En parallèle de cela, la forme verbale ὑπέθετο est attestée à deux reprises dans *P.Stras.* 910 (II. 11 et 24). Tous ces éléments confirment l'idée de transfert de terres, bien que cette fois-ci il puisse davantage s'agir de terres hypothéquées, donc peut-être de récupération de terres effectuées par les propriétaires auprès des créanciers. On retrouve cependant, de façon partielle, la formule [ἀπὸ] | κληρονομίας το[ῦ] ἀ̣δ̣ελφοῦ aux lignes II.20-21 **910**.

Enfin, sont présentées après toutes ces informations, comme pour *P.Stras.* 907, la mention du nombre d'aroures dont il est question dans chaque entrée et la somme en drachmes sur l'extrémité droite de la colonne, à chaque fois séparées par un *vacat*.

Partie III :

Réutilisation des Papyrus

Introduction

Qui s'intéresse à la réutilisation des papyrus devra faire face à une vaste étendue de questions et bien trop peu de travaux consacrés à cette problématique. Les premiers d'entre eux ont émergé dans les années 60 et 80. Récemment, plusieurs études se sont de nouveau emparées de la question ; celles-ci sont développées au cours de ce chapitre.

Devant l'ampleur de la tâche, ma démarche consistera à réaliser un état de la recherche sur la réutilisation des papyrus avec des références relatives à des périodes antérieures et postérieures à la papyrologie grecque, soit de l'Égypte pharaonique jusqu'à l'invasion arabe.

Cette étude sera rendue intelligible et cohérente par la structuration d'une terminologie spécifique, jusqu'ici indécise côté francophone et légèrement plus développée côté anglophone. Je discuterai des termes de réutilisation, réusage et réemploi comme termes caractérisés.

J'investirai et j'investiguerai ensuite cette analyse d'un corpus de documents étudiés dans ce chapitre, pour ensuite interroger les réutilisations de documents administratifs et fiscaux à des fins littéraires - et inversement. Le corpus sera composé des références de la collection strasbourgeoise qui offre un échantillon relativement restreint est néanmoins représentatif de la question.

Je fais part dès à présent de ma décision d'écarter les palimpsestes de cette étude. Leur déclin progressif à partir de la fin de l'époque ptolémaïque[1] n'est qu'une raison qui s'ajoute au peu de consensus établis sur les méthodes de « nettoyage ». Černý supposait que le scribe devait nettoyer (« *washed away* ») le papyrus[2], Erman estimait qu'il ne fallait que laver le papyrus « à l'éponge, au pinceau ou simplement du doigt mouillé »[3] tandis que d'autres sont bien plus dubitatifs et vagues sur cette pratique[4]. De plus, cette pratique ne permet généralement pas de découvrir des informations sur la nature du texte d'origine.

1 Caminos 1986, p. 44.

2 Černý 1952, p. 23.

3 Erman 1905, p. 119-122.

4 Schmidt 2007 pour un état de la recherche sur la question.

Chapitre 7 : Terminologie

Avant d'aller plus en détail dans cette étude, il convient de définir les termes qui vont être employés. « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement » disait Boileau[5], tandis que pour ce point précis, les mots pour le dire n'arrivent guère aisément. Il est difficile en effet de trouver dans le lexique français des mots qui ont les valeurs exactes des caractéristiques que je vais mettre en lumière, aussi ai-je caractérisé trois mots qui sont la réutilisation, le réemploi et le recyclage pour exprimer les différentes notions[6].

Tout d'abord, le recyclage : de la même façon que de nos jours, il assez peu surprenant d'employer des palettes pour concevoir des substituts de meubles ou des bouteilles pour des bougeoirs, je comprends sous ce terme tous les bouleversements drastiques de fonction principale pour les papyrus inscrits. C'est le cas par exemple, à l'époque ptolémaïque principalement, des cartonnages de momies[7] dont de nombreux exemples ont été faits à partir de feuilles de papyrus déjà utilisées, comme l'Empédocle de Strasbourg qui a été recycle pour servir de support à une couronne funéraire[8], ou encore des papyrus de la Sorbonne inv. 1346-1349, découpés dans le but d'en faire des bandes de cartonnage[9]. À l'époque tardive, des bandes de papyrus usagés ont également été recyclées pour le renforcement de *codices* coptes[10].

Il sera utile de distinguer ce recyclage de ce que je propose d'appeler le réemploi, qui sera réservé à l'utilisation nouvelle d'un papyrus inscrit pour la même fonction, l'écriture. C'est cette particularité qui sera traitée plus loin puisque je m'intéresserai au réemploi de papyrus littéraires ou documentaires pour des textes littéraires. Plusieurs caractéristiques sont notables pour cette fonction, je les énumère plus bas.

Enfin vient le terme relativement vague en français de réutilisation, que j'emploie dès lors comme hyperonyme des deux fonctions susmentionnées, soit le recyclage et le réemploi. Il inclut donc, en une seule catégorie, tous les types de seconde utilisation de papyrus inscrits.

Elena L. Hertel avait proposé des idées semblables pour une terminologie anglophone, bien que ce soit pour des papyrus de langue égyptienne. Elle avait caractérisé les termes de *reusing* pour l'emploi d'un original en vue d'une fonction différente, celle de *repurposing* pour la transformation d'un objet pour un but alternatif et enfin de *recycling* pour la reconversion d'un matériel usagé en un nouveau matériel[11]. Je substitue donc le terme de réemploi au premier élément et de recyclage aux deux autres, que je pense être suffisamment proches pour coïncider avec ce seul élément.

5 Boileau, *L'Art Poétique*, chant I.

6 Cf la fin du chapitre.

7 Salmenkivi 2008 ; Krutzsch 2016, p. 62.

8 Martin & Primavesi 1998.

9 Dans la même collection, voir également les P.Sorb. inv. 2272 + 2273 + 72 (Les Sicyoniens de Ménandre).

10 Boud'hors 2008, p. 158-159.

11 Hertel 30/11/2021. Cette conférence, à laquelle j'ai pu assister à distance, a permis d'enrichir ma propre réflexion, qu'elle en soit remerciée.

Chapitre 8 : État de la recherche

Avant toute chose, il faut noter que cette pratique de réutilisation de papyrus se retrouve dès le début de la civilisation égyptienne, bien qu'elle soit davantage attestée, sans forcément être plus courante, aux époques grecque et romaine. Le premier cas connu remonte en effet à la fin de la IVe ou au début de la Ve dynastie[12] et cette pratique se retrouve à toutes les époques et dans toutes les phases de la langue égyptienne : en hiératique[13], démotique[14] et copte[15]. La pratique devient assez courante aux périodes lagide[16] et romaine[17].

À partir de ces témoins, plusieurs questions vont se sont poser : à partir de quel moment un document pouvait-il être réutilisé ? Pour quelle(s) raison(s) prendre un document déjà utilisé plutôt qu'un papyrus vierge ? Quelles méthodes étaient employées lors d'une telle réutilisation ? Enfin, d'où venaient les documents qui ont subi ce processus ?

Une première approche dans le contexte de la réutilisation de document est de questionner la période qui va séparer les deux emplois. Pour beaucoup de textes, notamment littéraires, qui ne possèdent quasiment jamais de datation précise, il est difficile d'apporter une réponse claire. Souvent, ce sera la paléographie seule qui permettra de déterminer des périodes de réalisation de la copie, plus ou moins vagues selon les mains de scribes[18]. Concernant les papyrus documentaires, notamment administratifs, des éléments de datation sont plus susceptibles d'avoir été conservés (date directe, noms d'individus, de lieux, etc.). Ainsi, à ma connaissance, Laum est le premier à proposer un délai de réemploi des papyrus administratifs échelonné entre trente et soixante-quinze ans[19]. Turner, près d'un demi-siècle plus tard, suppose que des papyrus peuvent être écartés entre vingt-cinq et cinquante ans après leur première utilisation[20]. Willer, quant à elle, envisage un délai de quarante à cinquante ans pour une seconde utilisation des registres fonciers[21]. Toutefois, quelques exceptions sont à mentionner puisqu'elles dépassent largement ces temps communément supposés[22] : la première est *SB* XX 14409

12 Posener-Kriéger 1975, p. 213.

13 Gabler et al. 2023.

14 Caminos 1986 ; Quack 2014, p. 114.

15 Delattre, Fournet 2018 ; Bruning 2014.

16 Ryholt 2017 ; Willer 2019.

17 Turner 1978b.

18 Voir notamment le commentaire sur *P.Oxy.* XXXVII 2816 dans Lama 1991, p. 84.

19 Laum 1928, p. 36-37.

20 Turner 1987.

21 Willer 2019, p. 182 ; *P.Louvre* I, p. 221-223 ; *P.Louvre* II, p. 139.

22 Sur les deux exemples qui suivent, voir Lama 1991, p. 83-84.

(= *P. Oxy.* VI 852 descr.) qui contient sur le recto de la comptabilité fiscale datée de l'année 90 et a été réemployé au verso pour noter l'*Hypsipile* d'Euripide, datée paléographiquement du II/ IIIe siècle[23], laissant alors un intervalle de plus ou moins cent ans ; Mazzucchi suppose que ce réemploi était à destination d'un milieu scolaire élevé en raison des nombreux signes diacritiques (esprits, accents, notes et *paragraphoi*)[24], il aurait été entrepris grâce à des archives familiales restées en possession[25]. Le deuxième papyrus est *P.Oxy*. XXXVII 2816 qui contient au recto les fragments d'une lettre datée paléographiquement du IIIe siècle et au verso des vers datés selon l'éditeur de la deuxième moitié du Ier siècle, suggérant ainsi un problème soit d'analyse paléographique, soit d'ordre dans l'utilisation du rouleau. Mais ces longues périodes ne semblent être observables que, ou alors majoritairement, dans le cas de documents administratifs. À côté de cela, des travaux faits sur l'archive d'Héroninos montrent que certains documents n'ont patienté que quelques années avant d'avoir été réutilisés[26]. Ainsi, la période de latence semble être liée au type de document : s'il s'agit de documents de l'administration dont au moins une trace doit être gardée pendant de nombreuses années (recensements, actes de vente, etc.), le réemploi sera plus difficilement envisageable dans l'immédiat que pour de simples échanges entre individus ou pour des documents éphémères, comme des lettres privées ou contrats de locations[27]. Ainsi, l'étendue du délai de conservation requis est des un facteurs essentiels du temps qui passe entre les deux phases d'écriture d'un même papyrus.

Une autre question posée par les chercheurs est ce qui amène les individus à réemployer des papyrus plutôt que d'en prendre des nouveaux. Une première explication, peut-être la plus intuitive, est le prix du support qui aurait pu pousser au réemploi de ce matériel. Cette question a fait l'objet de nombreux débats entre les chercheurs avec des résultats assez divergents[28]. De même, comme pour le paragraphe précédent, le contexte particulier de chaque papyrus est à prendre en compte : les papyrus réemployés de l'archive d'Héroninos l'ont probablement été non pas pour des questions financières, surtout concernant l'administration du dioecète qui devait largement posséder les moyens de se fournir des documents vierges, mais pour des raisons à la fois pratiques afin de conserver une trace du sujet de leur réponse et économiques.

Ryholt, en comparant la proportion de papyrus ayant subi une réutilisation pendant les périodes ptolémaïque et romaine – plus importante dans le second cas –, émet l'hypothèse que cela est dû à l'inclusion de l'Égypte dans l'Empire romain et à l'exportation de ce support, qui

23 Turner 1971, p. 62.

24 Mazzucchi 1979, p. 164.

25 Cf TM Arch 426.

26 Turner 1978b, p. 23 ; Rathbone 1991.

27 Willer 2019, p. 180.

28 Synthèse dans Salmenkivi 2020.

aurait entraîné une moindre disponibilité du papyrus à l'intérieur de l'Égypte. À l'époque romaine, ceci aurait alors poussé les individus, membres de l'administration ou privés, à la réutilisations de papyrus anciens, tant et si bien que la moitié des textes démotiques et un sixième des textes hiératiques de la bibliothèque de Tebtynis ont subi un réemploi, majoritairement en interne, lorsqu'ils sont devenus vétustes. De même, il a dénombré dans ce lot une vingtaine de papyrus dont *P.Carlsberg* 485, qui ont été assemblés à partir de documents déjà utilisés et joints ensemble[29], suivant le même procédé que pour *P.Stras.* 905-912. Cette pratique se retrouve également dans un contexte uniquement documentaire avec par exemple une série de papyrus, décrits par W.G. Claytor, dont un registre de grapheion (ἀναγράφη) écrit au verso d'un rouleau constitué de fragments collés ensemble ; ces documents originels incluaient tant des textes administratifs (ἐπισκέψεις, ἀναγραφή) qu'un texte littéraire[30] ; les documents du recto sont datés de 68 et ca. 80 tandis que le verso l'est de 115/6. D'un autre côté, de longs rouleaux ont pu, comme *P.Stras.* 904, être réemployés pour un nouveau contenu qui nécessitait ce format, comme P.Carlsberg inv. 68+123 et 100 (inédits), ainsi que *P.Tebt.Tait* 8.

En conséquence de ces observations est née l'hypothèse qu'il existait des lieux de revente de papyrus déjà utilisés en vue d'une réutilisation[31], sans que jamais aucune preuve matérielle ne vienne appuyer cela. Turner, à partir de son travail effectué sur les archives d'Héroninos, a suggéré que le réemploi de rouleaux obsolètes pouvait être couvert par une solde mensuelle de quatre drachmes, sans pouvoir déterminer pour autant s'il s'agissait de quatre drachmes par rouleau ou si quatre drachmes étaient dispensées chaque mois pour conserver un accès à ce dépôt de papyrus obsolètes[32]. Après avoir souligné la totale absence de ces lieux, Lama a proposé que des demandes de documents périmés pouvaient être adressées aux lieux d'archives afin de récupérer des supports en vue d'une réutilisation, tandis que les autres auraient alors été détruits par les archivistes[33]. Cette hypothèse peut être appuyée par la découverte de fragments de papyrus de provenance identique disséminés sur des cartonnages de momie, comme Willer mentionne des fragments d'archives des sitologues de l'Héracleidès sur onze momies[34], mais également les contrats alexandrins découverts dans les cartonnages de momies de Bousiris de l'Héracléopolite, principalement publiés dans *BGU* IV[35].

29 Ryholt 2017, p. 155-161.

30 TM Arch 251.

31 Schubart 1913, p. 42 ; *P.Louvre* I, p. 219 ; Clarysse 2008, p. 71.

32 Turner 1978b, p. 166.

33 Lama 1991, p. 73.

34 Willer 2019, p. 178.

35 Cf. TM Arch. 430 ; recensés, traduits et commentés par P. van Minnen dans CYΓXΩPHCIN, Alexandrian Documents from the Reign of Augustus.
< https://classics.uc.edu/users/vanminnen/ancient_alexandria/index.html >

Enfin, un article de Demokritos Kaltsas[36] permet de se rapprocher du principal sujet de ce chapitre, soit le lien entre les faces documentaire et littéraire au prisme du réemploi de papyrus. Dans cet article, l'auteur étudie le cas de plusieurs papyrus qui contiennent à la fois un texte littéraire et un texte documentaire, analysant les liens qu'il est possible de faire entre eux et des conclusions qui sont alors à donner. Kaltsas considère plusieurs types de compositions, une fois écarté l'archétype du rouleau idéal avec un texte littéraire sur le recto et un verso resté vierge : le premier est l'utilisation du verso d'un recto littéraire pour un nouveau texte, le premier texte perdant ou non sa fonction de texte à lire ; le deuxième type est la réunion de deux textes indépendants sur un même papyrus avec le texte littéraire sur le verso, ainsi ajouté lors du réemploi du papyrus[37]. Ce deuxième type de situation, avec un papyrus réemployé à des fins littéraires, est le plus courant ; parmi les exemples fameux, on peut notamment mentionner la *Constitution des Athéniens* d'Aristote (*P.Lond.Lit.* 108, LDAB 391), retrouvée inscrite au dos de quatre rouleaux administratifs comportant des comptes d'une propriété d'Hermoupolis, datés de 78 et 79 ; *P.Stras.* 904 fait également partie de ce type. D'autre part, *PSI* I 8 (Oxyrhynchus, Ier-IIe s.), un fragment de papyrus comprenant quelques sept vers de l'*Odyssée*, a été réemployé pour des notes de fiscalité foncière au verso (*SB* XIV 11937). Lors d'une conférence – inédite à ce jour –, I. Marthot s'est penchée sur les cas de réemploi de papyrus homériques ; elle y a notamment présenté des données chiffrées qui mettent en évidence une tendance nette, quel que soit le côté où figurent les vers d'Homère : s'ils sont au recto, le verso est le plus souvent réemployé pour des documents (25 cas, pour 5 textes littéraires et 16 cas indéterminés) ; si c'est Homère qui figure au verso et est donc en réemploi, le recto porte presque toujours des textes documentaires (87 cas, pour 4 littéraires, 10 indéfinissables et 3 rectos anépigraphes). On constate donc que lorsqu'un papyrus est réemployé, s'il porte un texte homérique d'un côté, l'autre côté est généralement documentaire. On verra plus loin que ces conclusions rejoignent celles que je tirerai plus loin pour un ensemble de papyrus différent.

36 Kaltsas 2019.

37 Messeri 2005.

Chapitre 9 : Observations au prisme de la collection strasbourgeoise

La collection papyrologique de Strasbourg compte, à ce jour, soixante-six papyrus littéraires grecs édités[38]. Sur ces soixante-six, cependant, il faut faire un tri initial puisque tous n'auront pas les caractéristiques nécessaires pour entrer dans cette étude. En effet, si vingt-neuf ont été réutilisés ou sont le fruit d'une réutilisation, seize ne sont pas opisthographes, treize ont appartenu à des codices et trois présentent des textes en rapport écrits d'un côté et de l'autre du document ; ces derniers documents sont les papyrus inventoriés 1185 (textes religieux), 1352 (paraphrase homérique, peut-être un exercice scolaire) et 90 + fragments de la John Rylands Librarys inv. 29a + 29b (traité médical).

J'ai ajouté à ces vingt-neuf documents six autres (dont un en plusieurs fragments séparés) qui sont inédits des deux côtés et également compatibles avec l'étude menée.

Avant d'établir les observations qui peuvent être faites sur le corpus sélectionné, un point important est à souligner. Ledit corpus a été limité à la collection strasbourgeoise, soit donc trente-cinq pièces en tout – vingt-neuf entièrement ou partiellement éditées et six autres complètement inédites. Ce nombre réduit ne permet certes pas d'établir des généralités mais a l'avantage de couvrir une large période : les textes les plus anciens datent du IIIe siècle avant J.-C. (**23, 24**)[39] et les plus récents des VIe-VIIe siècles (**11, 25**). Comme c'est le cas dans la documentation papyrologique en général, les Ier-IIIe siècles sont les mieux représentés[40]. De même, tous les documents ne sont assurément pas dans le même état de conservation : tandis que certains sont relativement complets avec au moins les marges supérieure et inférieure et peuvent ainsi permettre de répondre à toutes les caractéristiques étudiées (**1, 15, 19**, i.a.), d'autres ne sont que des fragments, parfois sans aucune marge, (**18, 21**) et ne permettent pas de statuer sur toutes les questions que je vais évoquer. Ces constatations m'amènent à penser qu'une étude plus large devrait être entreprise, comprenant davantage de textes et dans un meilleur état. L'idéal serait un corpus de textes permettant une vision d'ensemble sur toute la période grecque de l'Égypte, soit de l'annexion dans l'empire d'Alexandre le Grand (début de l'époque lagique) jusqu'au-delà de la conquête arabe (fin de la période byzantine). Cela n'annule cependant en rien le but de ce chapitre qui a pour but d'amorcer une réflexion plus large – laquelle ne saurait tenir dans cette thèse.

38 Données recueillies grâce aux bases de la LDAB et de MP^3.

39 Les numéros en gras se rapportent à l'ordre donné en annexe à la page 335 et non à un numéro d'inventaire.

40 Cf. Annexe p. 343 pour la répartition chronologique des textes.

Deux bases récapitulatives de ces données sont disponibles en annexe : tandis que le tableau (page 340) précise les particularités de chaque pièce, tant physiques que textuelles, l'autre base (page 335) est plus rédigée et permet un regard plus précis sur chaque document avec, notamment, les renvois Mertens-Pack 3 et Trismegistos.

1. Lien entre la nature des deux textes

Les regroupements que l'on peut effectuer en comparant les natures du texte original et de celui qui a été inscrit lors du réemploi sont assez évocateurs du fait de leur répartition.

Sans surprise, on observe que la majorité des textes qui ont été réemployés étaient de type documentaire (26 sur 35) ; ceux-ci ont en suite servi à copier des textes littéraires (20) mais également paralittéraires (6). Ayant développé plus tôt le sujet de la réutilisation de textes documentaires et les différentes hypothèses qui ont sont nées, je ne vais pas renouveler ce point. J'ajoute qu'il est bien attesté que des membres de l'administration (stratège, secrétaire royal, etc.) emportent avec eux en quittant leurs fonctions des documents et que ces derniers auraient alors pu être réemployés une fois déplacés de leur région d'origine[41], c'est probablement le cas pour les papyrus publiés ici (*P.Stras.* 904 et 905-912, **(5)** et **(6)** dans la liste). Dans ces cas-là, les genres documentaires attestés pour la première utilisation sont assez variés : des documents administratifs mais surtout des comptes, listes et autres textes en lien avec la fiscalité.

Concernant les textes documentaires réemployés à des fins paralittéraires, il s'agit principalement de travaux scolaires – des exercices d'écriture **(11)**, de grammaire **(25)**, de rédaction autour de l'œuvre homérique **(22)** –, mais aussi des scholies homériques[42] **(6, 10, 15)**. Ces réemplois paralittéraires, scolaires ou non, suggèrent qu'il était banal, en contexte d'apprentissage, de trouver des papyrus documentaires usagés à réutiliser, afin de limiter les coûts lorsque les enseignements nécessitaient un support écrit. Une épigramme de Martial fait d'ailleurs allusion à un tel réemploi pour les écoliers[43].

À l'inverse, les papyrus contenant originellement un texte littéraire et qui ont été réemployés sont bien plus rares (8) : deux ont servi de support à un nouveau texte littéraire **(9, 23)**, deux autres à des textes documentaires **(1, 4)**, un à un texte scolaire **(24)** et trois contiennent au verso des traces indéfinissables **(3, 33, 35)**.

41 Vandorpe 2011, p. 232.

42 Je n'ai pas classé les scholies dans la catégorie des textes paralittéraires de type scolaire, bien qu'il puisse également s'agir d'un exercice scolaire (Cribiore 1996, p. 31, 50-51, Fontanella 2023, chap. 3), en raison de l'incertitude du contexte d'utilisation – privé ou éducatif.

43 Martial, *Épigrammes*, IV, 87, v. 9-12 : […] *si damnauerit, ad salariorum / curras scrinia protinus licebit, / inuersa pueris arande charta.* « S'il te condamne, tu n'auras qu'à courir bien vite dans les boîtes à papier des marchands de salaisons, bon tout au plus à faire sillonner les revers de tes feuillets par des plumes enfantines » (trad. H. J. Izaac, éd. Belles Lettres, 1969).

Les papyrus réemployés contenant sur les deux faces un texte littéraire pourraient relever, si l'on peut écarter l'hypothèse d'un réemploi uniquement économique, d'une volonté d'assembler plusieurs textes qui ont des points communs, que ce soit de genre littéraire, de sujet ou d'auteur, par exemple. Dans le cas de **(9)**, la première face contient un passage de rhétorique d'Isocrate (*Contre Demonicus*, 45) tandis que la papyrus a été réemployé peu après pour un florilège de maximes philosophiques de Favorinus d'Arles. Il est au premier abord peu aisé d'établir un lien clair entre les deux personnalités ou leurs œuvres : Isocrate est un rhéteur de langue grecque du Ve-IVe siècle avant J.-C, tandis que Favorinus est un philosophe provenant de Gaule au IIe siècle de notre ère. Cependant, le lien entre les deux auteurs pourrait converger du point de vue de leurs œuvres. Si Favorinus est d'origine gauloise, il vient surtout d'Arles, soit proche de la cité grecque de Marseille, où il a pu faire son éducation. De plus, les œuvres conservées de lui – qui sont des oeuvres de rhétorique mais dans lesquelles on voit également un intérêt pour la philosophie – sont écrites en langue grecque : si l'on écarte les fragments dûs à des citations, on peut mentionner une oeuvre, Περὶ φυγῆς (« Sur le banissement »), conservée dans un rouleau de papyrus (*P.Marm.* 1, LDAB 1065) tandis deux de ses discours se trouvent dans le corpus d'œuvres de Dion Chrysostome. Du point de vue du sujet de leurs formations et pensées, on sait Isocrate ayant un intérêt pour l'enseignement et la théorie de la rhétorique et dans ses oeuvres se retrouvent plus que chez ses contemporains la Sophistique ; ce à quoi la rhétorique et la philosophie de Favorinus répond sans doute. De plus, Philostrate d'Athènes (orateur et biographe du IIe-IIIe siècle), considère Isocrate comme faisant partie de l'Ancienne Sophistique et Favorinus comme un philosophe qu'il rapproche de la Seconde Sophistique[44]. Le lien contenu entre les deux faces de **(23)** est quant à lui plus évident à conjecturer. Bien que les deux œuvres attestées dans ce papyrus soient inconnues, les deux textes ont été identifiés comme étant des fragments de comédies[45].

Les papyrus **(1)** et **(4)** ont eu une première utilisation littéraire puis ont été réemployés pour du documentaire. **(1)** contient sur le recto un traité médical d'Agathinus et a été réemployé pour les comptes d'une οὐσία ; les textes sont respectivement datés des IIe et IVe siècle. **(4)** contient sur le recto un texte médical et sur le verso un texte documentaire inédit, peut-être une liste. Une hypothèse à évoquer pour expliquer ces réemplois est que le document aurait pu être conservé dans le domaine privé pendant un certain temps et une fois son intérêt littéraire perdu suite à la dégradation du document ou au remplacement de celui-ci par un autre, il aurait été réemployé pour des comptes.

44 Philostrate l'Athénien, *Vie des Sophistes*, I, 16 et 39, i.a.

45 Austin 1973, n° 236 & 346.

(24) est un fragment de papyrus daté du IIIe siècle avant notre ère, contenant au recto un passage de poésie lyrique, peut-être attribuable à Callimaque[46], et réemployé au verso pour une « anthologie homérique »[47]. Il s'agit du seul papyrus (dans mon corpus) d'origine littéraire réemployé pour un travail scolaire. Je me demande dès lors s'il n'y avait pas un usage scolaire dès la première utilisation du papyrus : l'écriture, bien que lisible, n'est pas particulièrement appliquée, certaines lettres sont grasses et le tout est rédigé de façon assez cursive ; le format du document, peut-être extrait d'un petit rouleau de papyrus typique de la période ptolémaïque qui aurait été composé à partir de rebus de papyrus après découpe des feuilles, pourrait également plaider en faveur de cette hypothèse scolaire.

Trois papyrus contenant un texte littéraire sur le recto possèdent des traces indéfinissables sur le verso : **(3)**, **(33)** et **(35)**. Le premier est une feuille de papyrus en cinq fragments importants (et quatre petits) contenant sur le recto un traité médical anonyme citant Hippocrate et sur le verso, dans la partie inférieure, quatre ou cinq lignes de texte ; bien que le tout soit très effacé et donc la majorité des lectures incertaines, il ne me semble pas reconnaître la même main que pour le recto, ce qui exclu l'hypothèse d'un rouleau dont le texte se suivrait sur les deux faces. L'état des lignes ne permet pas de déterminer la nature du texte. Le deuxième **(33)** consiste en trois fragments d'un rouleau entièrement inédit qui conservent partiellement la marge inférieure et l'entrecolonne. La main soignée et régulière, me fait songer à un papyrus littéraire bien que je ne parvienne pas à identifier le texte ; au verso, sont visibles quelques traces d'encre disséminées sur le document ainsi que la finale -ατος, tracée de façon bien plus cursive. Enfin, **(35)** montre à peu près les mêmes caractéristiques avec sur le recto la partie inférieure d'un entrecolonne et de quelques centimètres de part et d'autre, puis, au verso, des notes plus cursives qui pourraient relever de la comptabilité – je crois lire quelques nombres dans le haut du document – mais la rareté des traces empêche toute certitude.

Enfin, reste le cas d'un papyrus classé comme étant paralittéraire et réemployé à des fins documentaires : **(15)**. C'est un cas particulier puisque sur le recto, on retrouve un glossaire homérique, sans que l'on puisse dire s'il a été employé dans un but scolaire ou privé, tandis que le verso contient des comptes dont la nature exacte n'est pas déterminable. Cependant, V. Fontanella a démontré que le texte au recto était en réalité un palimpseste et qu'il comprenait probablement un texte documentaire à l'origine[48], peut-être de même nature que le verso auquel il aurait pu être lié.

46 Selon Paul Heilporn, qui travaille à son édition.

47 Lenaerts 2021, p. 294-295 et 297-299.

48 Fontanella 2023, p. 209-210.

2. Date et sens de réutilisation

Scribit in auersa Picens epigrammata charta, et dolet auerso quod facit illa deo.[49]

Ces modestes vers du poète Martial renvoient cependant à une caractéristique aisément reconnaissable dans le réemploi : le sens d'écriture d'un texte par rapport à l'autre. Ainsi, tandis que dans une majorité des cas (21 sur 35), les deux textes sont orientés dans le même sens, il n'est pas rare (13 sur 35) qu'ils soient inscrits tête-bêche. Trois hypothèses sont alors à envisager pour expliquer la fluctuation de ce phénomène. La première raison pourrait être la volonté d'exprimer clairement le changement de sujet, l'absence d'un rapport entre un côté et l'autre du papyrus. Cependant, si cette hypothèse n'est pas à exclure complètement, même pour des cas de papyrus documentaires réemployés pour du littéraire, nous en retrouverons certains avec les deux textes orientés identiquement **(12)** et tête-bêche **(17)**. Une autre hypothèse pourrait tenir à la chronologie. De la même façon que, selon J.-L. Fournet, le « format vertical », soit avec les lignes d'écriture orientées dans le même sens que les fibres, s'impose aux périodes ptolémaïque et romaine et qu'à partir des Ve-VIe siècles, c'est la disposition *transverta charta,* avec l'écriture perpendiculaire aux fibres, prend le dessus sur l'autre pratique[50], il est possible que l'observation que nous faisons ici suive également un tel schéma. Cependant, en observant la répartition chronologique de cette caractéristique, rien de tel ne semble se dégager. Aux premiers siècles de notre ère, soit la période la plus riche en papyrus dans le corpus, les deux procédés semblent s'employer de façon indistincte, et ce jusqu'au IVe siècle. Pour les périodes précédentes, les données sont plus homogènes mais la quantité de documents concernés dans mon corpus biaise ce résultat. Dans l'ensemble, la réutilisation en conservant la même orientation semble majoritaire dans la pratique. Enfin, la dernière hypothèse est la plus prosaïque puisqu'elle envisage la détérioration d'un certain bord du rouleau qui aurait pu pousser le scripteur à préférer l'autre, sans pour autant que la majorité du document soit abîmée auquel cas le scripteur aurait mieux fait de changer complètement son support d'écriture.

49 Martial, *Épigrammes* VIII 62, v. 9-12.

50 Fournet 2007, p. 353-356.

3. Redimensionnement du recto

Enfin, la dernière caractéristique qu'il convient de mentionner, peut-être la plus drastique, est le redimensionnement d'une partie du document original avant son réemploi. À nouveau, plusieurs raisons peuvent être évoquées pour tenter d'expliquer cette pratique et peuvent même éventuellement être en lien les unes avec les autres. Concrètement, il s'agit (1) de la détérioration d'une partie du papyrus qui aurait engendré une nécessité de diminuer sa taille originelle pour le réemploi, (2) d'un besoin d'espace moindre (changement de type de documents, par exemple) ou encore (3) d'une homogénéisation de la taille des manuscrits originaux. Le papyrus **(1)** permet d'avoir un bon premier aperçu de ce procédé : au recto subsiste la copie d'un traité de médecine dont seule la marge inférieure a été conservée, tandis que sur le verso les marges gauche, supérieure et inférieure sont intactes. Ainsi, lors du réemploi, le scripteur n'a pas seulement découpé le recto du papyrus en plein milieu d'une colonne pour diminuer la longueur du document, mais également la largeur, entravant ainsi toute possibilité de compréhension complète du premier document. Dès lors, les deux premières hypothèses sont possibles pour expliquer cette troncation. Du texte littéraire, on voit trente-cinq lignes tandis que la colonne du verso nous transmet vingt lignes. Sachant que son travail prendrait moins de place dans la hauteur – et nous voyons qu'il s'est même permis une interligne plus conséquente –, le scripteur aurait pu effectuer cette découpe pour une économie de place dans ses archives. Il en va peut-être de même pour **(7)** dont le recto (comptabilité) est sectionné dans la partie inférieure tandis que le texte poétique au verso est complet dans la hauteur. L'hypothèse de l'homogénéisation de la taille des documents n'est vérifiable – et concevable – que dans le cas de rouleaux constitués à partir de plusieurs documents, que ce soit des *tomoi synkollesimoi* comme **(5)** ou des documents variés, comme **(6)**. Seuls les papyrus avec une bonne qualité de conservation peuvent aider à éclaircir ce point. Ainsi sur trente-cinq documents, je peux seulement donner des résultats basés sur onze d'entre eux : six artefacts ont subi une troncation du recto sur la partie supérieure ou inférieure, ou encore les deux dans le cas de **(6)**, et cinq autres n'ont pas subi de coupure lors de leur réemploi. Concernant les cas incertains, je peux affirmer qu'onze papyrus ont au moins une marge supérieure ou inférieure conservée – l'autre marge n'étant visible ni sur cette face, ni sur le verso – et enfin la conservation de douze textes ne permet pas d'établir de donnée certaine.

Conclusion

Ce chapitre a ainsi permis quelques avancées sur la question du réemploi des papyrus, selon la terminologie présentée plus haut – et proposée pour les recherches à venir. La première a été de donner un état de la recherche sur la réutilisation des papyrus, avec un spectre assez large qui comprend tant les périodes lors desquelles le grec était employé par les habitants d'Égypte que les périodes plus anciennes – incluant ainsi les différentes langues égyptiennes ; dans cet état de la recherche, les différents buts et motivations qui ont pu pousser à la réutilisation et au réemploi, mais également le support utilisé ont été pris en considération. Enfin, bénéficiant d'un accès au catalogue numérique de la collection papyrologique de Strasbourg, j'ai pu énumérer un certain nombre de caractéristiques présentes sur plusieurs papyrus réemployés.

Ce chapitre n'est que le préambule à une étude plus large qui reste à mener. La quantité relativement limitée de pièces dans mon corpus et le caractère variable de leur conservation ne permettent pas d'avoir un aperçu suffisamment large pour tenter d'obtenir une réelle typologie du réemploi. Il conviendrait par la suite, afin d'obtenir des résultats plus convaincants, de choisir des pièces à étudier avec davantage de critères de sélections : (1) une quantité plus importante qu'une trentaine de pièces réparties entre les périodes lagide et byzantine doit être employée, soit la même proportion, soit davantage selon les possibilités, recouvrant chaque siècle de ces périodes ; (2) le recto et le verso devront être lisibles, non seulement pour déterminer la nature – exacte ou globale – des textes, mais également pour déterminer l'orientation de ceux-ci, l'un par rapport à l'autre ; (3) enfin, les documents devront avoir les marges du verso intactes, ou au minimum les marges supérieure et inférieure pour définir la troncation ou non du recto. Je suis conscient du caractère assez rare de pièces comportant toutes ces caractéristiques, mais une telle étude permettrait d'avoir un aperçu global sur la question du réemploi des papyrus.

Conclusion générale

Cette thèse a présenté et mis en valeur l'édition des rectos de deux rouleaux de papyrus. Le premier, *P.Stras.* 904, était déjà partiellement édité : j'ai commencé à travailler dessus lors de mon Master de philologie classique, j'achève ici son édition. Le second rouleau, P.Stras. inv. gr. 33 (*P.Stras.* 905-912), était entièrement inédit. Leur publication va permettre plusieurs avancées et réflexions conséquentes.

La partie peut-être la plus importante est la question de leur provenance. Les textes indiquent expressément que le premier des deux rouleaux venait assurément du nome Nesyt de Basse-Égypte. Malgré l'apport de ce papyrus, ce nome reste très peu référencé, tant dans la documentation papyrologique que dans d'autres disciplines de l'Antiquité (littérature, archéologie, numismatique, *i.a.*). Néanmoins, le regroupement de toutes les données existantes avec les travaux produits sur le nome Mendésien, qui lui est voisin, ont permis d'augmenter les connaissances et idées que l'on peut se faire dudit nome sous plusieurs points de vue (société, sécurité, environnement). Déterminer la provenance des *P.Stras.* 905-912 fut une entreprise plus complexe : malgré la présence de près de cent cinquante anthroponymes et d'une quinzaine de toponymes, aucun nom de nome qui permette une attribution certaine n'y est attesté. J'ai ainsi étudié chacun de ces noms propres (anthroponymes et toponymes) du point de vue de leur popularité selon les zones géographiques ainsi que les particularités graphophonétiques attestées chez certains d'entre eux. Le regroupement de ces données et en particulier l'observation de formes propres au bohaïrique (dialecte de la Basse-Égypte) m'ont permis de soumettre pour *P.Stras.* 905-912 l'hypothèse d'une provenance relativement semblable à celle de *P.Stras.* 904, soit le Delta du Nil. Je n'ai pu déterminer grâce au texte si les documents composant le rouleau sont également issus du nome Nesyt ou non et cela reste une hypothèse non vérifiable. Cependant, si ces deux rouleaux font effectivement partie d'un même corpus, soit des extraits d'archives du nome Nesyt, cela apporterait beaucoup à nos connaissances, tant du point de vue économique que de l'agriculture.

Outre leur provenance, c'est également leur contenu textuel qui est notable. L'un des documents jusqu'alors inédits de *P.Stras.* 904 – le document 2 – s'est montré complexe du fait de sa structure mais également du fait des différents organes administratifs mentionnés au cours de l'affaire judiciaire. Il a permis d'observer en détail, dans la mesure où les lacunes le permettaient, le cheminement administratif relatif à cette affaire. Il est certain que l'édition de ce texte permettra aux spécialistes du droit antique d'apporter une plus ample contribution à la recherche que je n'ai pu le faire. Du côté des *P.Stras.* 905-912, ce sont des documents d'un genre plus commun qui sont rassemblés puisqu'il s'agit en majorité de textes relevant de l'administration foncière (registre de taxe, de recouvrement de taxe, de transmission de terres). Cependant, P.Stras. 907-909 montrent un intérêt particulier. Le P.Stras. 907 est un registre de taxes sur l'enregistrement de terres catéciques : des terres avec une histoire et un système de transmission complexes auxquels ce document ajoute, ou plutôt atteste, une nouvelle étape. De même, la présence de ces terres en Basse-Égypte augmente notre connaissance du système foncier de la région. Il en va de même pour P.Stras. 908-909, qui concernent des transferts de terres *eônèmenai* (« terres achetées < à l'État > ») – derrière lesquelles se cachent peut-être également des terres catéciques – bien qu'il s'agisse là d'une catégorie de terres déjà mieux attestées en Basse-Égypte que les précédentes.

La troisième partie de ma thèse a eu pour but de proposer des bases de travail sur un champ de recherche concernant la réutilisation des papyrus. En premier lieu, afin d'initier une réflexion pour les chercheurs qui s'aventurent ou vont s'aventurer autour de cette question, j'ai proposé une terminologie claire pour définir les différentes pratiques qui englobent la réutilisation (au travers des termes de réutilisation, réemploi et réusage) ; ceci permettra de partir sur des bases solides et d'employer des termes communs pour ces études. Après cela, j'ai listé les caractéristiques essentielles qui permettent d'étudier la façon dont les papyrus furent réemployés, qu'ils soient littéraires dès leur premier usage ou réemployés à des fins littéraires. Toute cette étude a été entreprise autour d'un corpus de textes émanant de la collection de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg ; dans ce corpus se trouvent trente cinq pièces différentes, incluant vingt-neuf documents édités, entièrement ou partiellement, auxquels j'ai ajouté six nouveaux ensembles.

Si ces deux publications apportent indéniablement des connaissances sur cette région, on ne peut qu'espérer la (re)découverte de nouveaux textes provenant du Delta ainsi que leur publication. Je pense notamment à l'édition des papyrus carbonisés de Thmouis encore inédits conservés à Florence qui, une fois publiés, ne manqueront pas de rajouter une nouvelle pierre à cet édifice ; il en va de même pour les archives de Boubastos dont les données nouvelles se révèlent toujours enrichissantes.

Bibliographie

Alessandrì S., 2005, *Le vendite fiscali nell'Egitto romano* 1, Bari.

Alessandrì S., 2017, *Le vendite fiscali nell'Egitto romano* 3, Bari.

Allen J.P., 2004, « Traits dialectaux dans les Textes des Pyramides du Moyen Empire. », dans Bickel S. et Bernard M. (éd.), *D'un monde à l'autre: Textes des Pyramides et Textes des Sarcophages*, Le Caire, p. 1-14.

Alston R., 1999, « The Revolt of the Boukoloi: Geography, History and Myth », dans Hopwood K. (éd.), *Organised Crime in Antiquity*, Duckworth, p. 129-53.

Aly Z., 1950, « "Sitologia" in Roman Egypt », *JJP*, 4, p. 289-307.

Aly Z., 1956, « Upon Sitologia in Roman Egypt and the Rôle of Sitologi in its Financial Administration », dans Gerstinger H. (éd.), *Akten des VIII. Internationalen Kongresses für Papyrologie, Wien 1955*, Vienne, p. 17-22.

Amélineau É., 1893, *La géographie de l'Égypte à l'époque copte*, Paris.

Andorlini I., 2012, « Considerazioni sulla "peste antonina" in Egitto alla luce delle testimonianze papirologiche », dans Lo Cascio E. (éd.), *L'impatto della « peste antonina »,* Bari, p. 15-28.

Ausfeld A., 1904, « XXIV. Neapolis und Brucheion in Alexandria », *Philologus*, 63, 1, p. 481497.

Austin C. (éd.), 1973, *Comicorum graecorum fragmenta: in papyris reperta*, Berlin - New York.

Babcock R.G. et Emmel S., 1997, « A Mirror Text of Thucydides VII 33-35: With plates I and II », *ArchPF*, 43, 2, p. 239-245.

Bagnall R.S., 2022, « SPP 22 60 Revisited », *Pylon*, 1.

Bakhoum S., 1999, *Dieux égyptiens à Alexandrie sous les Antonins : recherches numismatiques et historiques*, Paris.

Bastianini G., 1980, « Lista dei prefetti d'Egitto dal 30a al 299p », *ZPE*, 38, p. 75-89.

Bastianini G., 1987, « La corrente deI Nilo (*P. Lond.* 934, Irr p. XLVII) », *Tyche*, 1, 1, p. 5-11.

Benaissa A., 2009a, « Greek Polytheophoric Names: An Onomastic Fashion of Roman Egypt », *AncSoc*, 39, p. 7197.

Benaissa A., 2009b, « Sixteen Letters to Agoranomi from Late First Century Oxyrhynchus », *ZPE*, 170, p. 157185.

Beneševič V., 1927, « (non référencé) », dans Institut Kondakov (éd.), *Seminarium Kondakovianum*, Prague.

Bentein K., 2018, « Expressing lineage in Roman and Late Antique petitions and contracts: A variationist perspective », *JJP*, 48, p. 135.

Besson A., 2020, *Constitutio Antoniniana - L'universalisation de la citoyenneté romaine au 3e siècle*, Bâle.

Bevan E.R., 1934, *Histoire des Lagides, 323-30 av. J.-C.*, Paris.

Bevan G., 2007 « Le dieu Hérôn et les Hérôn du Fayoum », *BASP,* 44, p. 27-40.

Bickerman E.J., 1926, *Das Edikt des Kaisers Caracalla in P. Giss. 40*, Berlin.

Bingen J., 1994, « Le dieu Hérôn et les Hérôn du Fayoum », dans *Hommages à Jean Leclant*, III, Le Caire, p. 41-50.

Blanchard A., 1974, *Sigles et abréviations dans les papyrus documentaires grecs: recherches de paléographie*, Londres.

Blasco Torres A.I., 2017, « The Ancient Egyptian Dialects in Light of the Greek Transcriptions of Egyptian Anthroponyms », dans Rosate G. et Guidotti M.C. (éd.), *Proceedings of the XI International Congress of Egyptologists*, Florence, 23-30 August 2015, Oxford, p. 41-45.

Blasco Torres A.I., 2020, « Onomastics and the Provenance of *P. Ryl.* II 92 », *ZPE*, 215, p. 178-180.

Blasco Torres A.I., 2021, « Dialectal Features in Personal Names and the Delta Provenance of Greek Texts », *ZPE*, 218, p. 237-242.

Blouin K., 2007, « Environnement et fisc dans le nome mendésien à l'époque romaine Réalités et enjeux de la diversification », *BASP*, 44, p. 135166.

Blouin K., 2008, « De Mendès à Thmouis (delta du Nil, Égypte): hydrologie mobile, société mobile ? », dans Hermon E. (éd.), *L'eau comme patrimoine – de la Méditerranée à l'Amérique du Nord*, Québec, p. 107-128.

Blouin K., 2010a, « La révolte des boukoloi (delta du Nil, Égypte, ca 166-172 de notre ère): regard socio-environnemental sur la violence. », *Phoenix*, 64, 3, p. 386-422.

Blouin K., 2010b, « Toponymie et cartographie du nome mendésien à l'époque romaine », dans Gagos T. (éd.), *The Proceedings of the 25th International Congress of Papyrology*, Ann Arbor, p. 85-95.

Blouin K., 2012, « Between Water and Sand: Agriculture and Husbandry », dans Riggs C. (éd.), *The Oxford Handbook of Roman Egypt*, p. 22-37.

Blouin K., 2013, « Régionalisme fiscal dans l'Égypte romaine: le cas des terres limnitiques mendésiennes », dans De Angelis F. (éd.), *Regionalism and Globalism in Antiquity: Exploring their Limits*, Louvain, p. 291-318.

Blouin K., 2014, *Triangular landscapes: environment, society, and the state in the Nile Delta under Roman rule*, Oxford

Blouin K., 2016a, « L'Agathos Daimôn dans l'Égypte hellénistique et romaine. Au confluent de l'hydronymie et de l'onomastique. », dans Gourdon Y. et Engsheden Å. (éd.), *Études d'onomastique égyptienne: Méthodologie et nouvelles approches*, Le Caire, p. 73-86.

Blouin K., 2016b, « Toponymie et idées antiques du paysage deltaïque. Le cas du nome mendésien », dans Dhennin S. et Somaglino C. (éd.), *Décrire, imaginer, construire l'espace. Toponymie égyptienne de l'Antiquité au Moyen Âge*, Le Caire, p. 189-206.

Blouin K. 2024a, « Introduction: The Nile Delta, Real and Imagined », dans Blouin K. (éd.), *The Nile Delta: Histories from Antiquity to the Modern Period*, p. 1-67.

Blouin K. 2024b, « Call Me by My Names: Naming the Delta through Time and Space », dans Blouin K. (éd.), *The Nile Delta: Histories from Antiquity to the Modern Period*, p. 68-104.

Bogaert R., 1979, « Remarques sur deux inscriptions grecques concernant le crédit public », *ZPE*, 33, p. 126-130.

Bogaert R., 1989, « Listes de taxes et banques dans l'Égypte romaine », *ZPE*, 79, p. 207-226.

Bogaert R., 1994, *Trapezitica aegyptiaca : recueil de recherches sur la banque en Egypte gréco-romaine*, Florence.

Bonagura G. et Causo S., « Τὸ ἀντίγραφον ὑπόκειται: degrees of linguistic and visual integration in multi-level documents », *Everyday Communication in Antiquity: Frames and Framings*, 11-12/06/2023, Université de Gand.

Boud'hors A., 2008, « Copie et circulation des livres dans la région thébaine (VIIe-VIIIe siècles) », dans Delattre A. et Heilporn P. (éd.), *« Et maintenant ce ne sont plus que des villages... » Thèbes et sa région aux époques hellénistique, romaine et byzantine. Actes du colloque tenu à Bruxelles les 2 et 3 décembre 2005*, Bruxelles, p. 149-161.

Boud'hors A., 2018, « Dialectes et régionalismes: la langue des textes coptes documentaires », dans Lafkioui M. et Brugnatelli V. (éd.), *Written sources about Africa and their study*, Milan, p. 19-33.

Boyer A., 2020a, « Chapitre 4. L'assiette de l'impôt », dans *Introduction au droit fiscal*, Paris, p. 43-56.

Boyer A., 2020b, « Chapitre 5. La liquidation de l'impôt », dans *Introduction au droit fiscal*, Paris, p. 57-63.

Boyer A., 2020c, « Chapitre 6. Le recouvrement de l'impôt », dans *Introduction au droit fiscal*, Paris, p. 65-71.

Broux Y., 2013a, « Creating a New Local Elite: The Establishment of the Metropolitan Orders of Roman Egypt », *ArchPF*, 59, 1.

Broux Y., 2013b, « Explicit Name Change in Roman Egypt », *CE*, 88, 176, p. 313-336.

Broux Y., 2014, *Double names in Roman Egypt: a prosopography*, Louvain, Trismegistos online publications.

Broux Y., 2015a, *Double Names and Elite Strategy in Roman Egypt*, Louvain.

Broux Y., 2015b, « Graeco-Egyptian Naming Practices: A Network Perspective », *GRBS*, 55, p. 706-720.

Broux Y., 2019, « Imperial vs. non-imperial ousiai in Julio-Claudian Egypt », *CE*, 94, 187, p. 149-176.

Broux, 2021, « *SB* 10.10527 (TM 14312) and the Scale of Ousiac Land in Egypt », *BASP*, 58, p. 343-358.

Broux Y. et Coussement S., 2014, « Double Names as Indicators of Social Stratification in Graeco-Roman Egypt », dans Coussement S. et Depauw M. (éd.), *Identifiers and Identification Methods in the Ancient World*, Louvain - Paris - Walpole, p. 119-139.

Bruning J., 2014, « A Reused Piece of Paper with a Personal Letter and a List », dans Boud'hors A. et al. (éd.), *Coptica Argentoratensia. Textes et documents de la troisième université d'été de papyrologie copte (Strasbourg, 18-25 juillet 2010) (P. Stras. Copt.)*, Paris, p. 199-205.

Brunot F., 1936, *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, 3e édition revue, Paris.

Burkhalter F., 1990, « Archives locales et archives centrales en Égypte romaine », *Chiron*, 20, p. 195-215.

Cadell H., 1983, « Documents fiscaux et recherches sémantiques », *JJP*, 19, p. 121-129.

Cadell H., 1984, « Pour une recherche sur astu et polis dans les papyrus grecs d'Égypte », *Ktèma*, 9, 1, p. 235-246.

Calderini R., 1941, « Ricerche sul doppio nome personale nell'Egitto greco-romano », *Aegyptus*, 21, 3, p. 221-260.

Calligaro O. 2021, *Projet d'édition du P. Stras. inv. gr. 31 + 32 : la correspondance administrative d'un homme à lui-même*, Mémoire de Master 2, Université de Strasbourg

Caminos R.A., 1986, « Some comments on the reuse of papyrus », dans Bierbrier M.L. (éd.), *Papyrus: Structure and usage*, Londres, p. 43-61.

Carrez-Maratray J.-Y., 2003a, « À propos du nome Thmouite », *REg*, 54, p. 31-46.

Carrez-Maratray J.-Y., 2003b, « Les branches du Nil d'Hérodote et le désastre athénien de l'île Prosopitis », *CRAI*, 147, 2, p. 939-954.

Carrez-Maratray J.-Y., 2019, « La "carte d'Artémidore" Le delta des Ptolémées ! », *ArchPF*, 65, p. 1-19.

Casella E., 2021, *Le culte de Bastet/Boubastis en Egypte et sa diffusion en Méditerranée à l'époque gréco-romaine*, PSL / EPHE, thèse de doctorat.

Černý J., 1952, *Paper & books in ancient Egypt*, Chicago.

Champollion J.-F., 1814, *L'Égypte sous les Pharaons, ou Recherches sur la géographie, la religion, la langue, les écritures et l'histoire de l'Égypte avant l'invasion de Cambyse. Tome 2*, Paris.

Chappaz J.-L., 1982, « Une stèle de donation de l'An 21 de Ioupout II au Musée d'art et d'histoire », *Genava*, 30, p. 71-81.

Chauveau M., 2020, « Démotique », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE)*, Section des sciences historiques et philologiques, 151, p. 4-10.

Clapuyt G., 2018, « Correspondance officielle relative à une vente de terres ἀπὸ ὑπολόγου », *CE*, 93, 185, p. 116-129.

Clarysse W., 1985, « The Athenian Measure at Hermopolis », ZPE, 60, p. 232-236.

Clarysse W., 2003, « Tomoi synkollesimoi », dans Brosius M. (éd.), *Ancient Archives and archival traditions. Concepts of Record-Keeping in the Ancient World*, Oxford, p. 344-359.

Clarysse W., 2008, « Graeco-Roman Oxyrhyncha, a village in the Arsinoite nome », dans Lippert S.L. et Schentuleit M. (éd.), *Graeco-Roman Fayum: texts and archaeology: proceedings of the third International Fayum Symposion, Freudenstadt, May 29-June 1, 2007*, Wiesbaden, p. 55-73.

Clarysse W., 2010, « Egyptian Temples and Priests: Graeco-Roman », dans Lloyd A.B. (éd.), *A Companion to Ancient Egypt*, Malden - Oxford, p. 274-290.

Clarysse W. et Vandorpe K., 1998, « The Ptolemaic apomoira », dans Melaerts H. (éd.), *Le culte du souverain dans l'Égypte ptolémaïque au IIIe siècle avant notre ère. Actes du colloque international, Bruxelles, 10 mai 1995*, Leuven, p. 5-42.

Clédat J., 1999, *Le monastère et la nécropole de Baouit*, Le Caire.

Corsten T., 2019, « Name Changes of Individuals », dans Parker R. (éd.), *Changing Names: Tradition and Innovation in Ancient Greek Onomastics*, p. 138-152.

Coughlan T. et Connor A., 2018, « Antichresis and Dioikesis : Negotiating Public and Private Debt in the Egyptian Delta », *ZPE*, 205, p. 217-225.

Cowey J.M.S., 1995, « New Readings in an Edict of M. Sempronius Liberalis (*BGU* II 372) », *ZPE*, 106, p. 195-199.

Curbera J., 2013, « Simple Names in Ionia », dans Parker R. (éd.), *Personal Names in Ancient Anatolia*, Londres, p. 107-144.

Dąbrowski L.T., 1962, *La topographie d'Athribis à l'époque romaine*, Le Caire.

Daniel R.W. et Sijpesteijn P.J., 1985, « Some Notes on ἀριθμητικὸν κατοίκων », *ZPE*, 59, p. 47-59.

Daressy G., 1930, « Recherches Géographiques. IV. Panéphysis », *ASAE*, 30.

D'Ascoli A., 2015, « Renenutet - Iside Thermouthis: una breve nota introduttiva », *JIIA*, 2, p. 7-24.

De Kat Eliassen M.H., 1979, « Substitution of Strategus and Royal Scribe in the Roman Period », dans Bingen J. et Nachtergael G. (éd.), Actes du XVe Congrès international de papyrologie, Bruxelles, p. 116-123.

Delattre A. et Fournet J.-L., 2019, « La première pétition en copte : révision de *SB* Kopt. IV 1709 », *CE*, 93, 185, p. 167-186.

Delia D., 1991, *Alexandrian Citizenship During the Roman Principate*, Atlanta.

Dhennin S. et Somaglino C. (éd.), 2016, *Décrire, imaginer, construire l'espace. Toponymie égyptienne de l'Antiquité au Moyen Âge*, Le Caire.

Dieleman J., 2005, *Priests, Tongues, and Rites: The London-Leiden Magical Manuscripts and Translation in Egyptian Ritual (100-300 CE)*, Leyde.

Dogaer N., 2015, *Onomastische vermenging in een multiculturele samenleving Hybride namen en hun linguïstische context in Grieks-Romeins Egypte*, KU Leuven, mémoire universitaire.

Dogaer N. et Depauw M., 2017, « Horion & Co.: Greek Hybrid Names and their Value for the Study of Intercultural Contacts in Graeco-Roman Egypt », *Historia*, 66, 2, p. 193-215.

Dosoo K., 2016, « A History of the Theban Magical Library », *BASP*, 53, p. 251-274.

Drew-Bear M., 1979, *Le nome Hermopolite: toponymes et sites*, Missoula.

Droysen J.G., 1884, *Histoire de l'hellénisme. Tome deuxième, Histoire des successeurs d'Alexandre : diadoques*, Paris.

Dubois L., 2005, « Alphabet, onomastique et dialecte des îles Lipari », *REg*, 118, 1, p. 214-228.

Dunand F., 1963, « Les noms théophores en -ammon. A propos d'un papyrus de Strasbourg du IIIe siècle p. C », *CE*, 38, 75, p. 134-146.

Dupuis X. et Kasdi Z., 2021, « Remarques sur quelques gouverneurs de Maurétanie césarienne de la période sévérienne », *MEFRA*, 133, 1, p. 249-263.

Eitrem S., 1937, « A Few Remarks on sponde, thallos, and Other Extra Payments in Papyri », *SO*, 17, p. 26-48.

Engsheden A. & Gourdon Y. 2016, « Introduction » dans Engsheden A. & Gourdon Y. (éd.), *Études d'onomastique égyptienne. Méthodologie et nouvelles approches*, Le Caire.

Erdkamp P., 2016, « Annona (grain) », dans *Oxford Research Encyclopedia of Classics*, (en ligne).

Erman H., 1905, « La falsification des actes dans l'Antiquité », dans *Mélanges Jules Nicole*, Genève, p. 111-134.

Erman A. et Grapow H., 1971, *Wörterbuch Der Aegyptischen Sprache*, Berlin.

Faulkner R.O., 1988, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford.

Favard-Meeks C., 1989, « Le Delta égyptien et la mer jusqu'à la fondation d'Alexandrie », *SAK*, 16, p. 39-63.

Ferretti L. et al., 2020, « Cession of cleruchic land: from procedure to format », *ZPE*, 215, p. 201.

Ferretti L. et al., 2023, *Description of Greek Documentary Papyri: Receipt on Tax for Catoecic Land*, document en ligne, consulté le 29 juillet 2021 : https://grammateus.unige.ch/description.html?d=telos.xml.

Fischer-Bovet C., 2014, *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, Cambridge.

Fontanella V., 2023, *Die Iliasglossare auf Papyrus: Untersuchungen zu einer Textkategorie*, Paderborn.

Forgeau A., 1994, « Aux origines du nom d'Harchébis : le dieu "Horus dans Chemmis" existe-t-il ? », dans Berger C. et Grimal N. (éd.), *Études isiaques. Hommages à Jean Leclant*, Le Caire, p. 313-322.

Foucart G., 1901, « Extraits des Rapports adressés pendant une Inspection de la Basse-Égypte en 1893-1984 », *ASAE*, 2, p. 44-83, 259-264.

Fournet J.-L., 2007, « Disposition et réalisation graphique des lettres et des pétitions protobyzantines : pour une paléographie "signifiante" des papyrus documentaires », dans Frösén J. et al. (éd.), *Proceedings of the XIVth International Congress of Papyrology*, Helsinki*, 1-7 August, 2004*, Helsinki, p. 353-367.

France J., 2000, « Vineyards and Gardens in Second Century Theadelphia », dans Mooren L. (éd.), *Administration and Society in the Hellenistic and Roman World. Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro 19-24 July 1997*, Louvain, p. 91-105.

von Fritz K., 1940, « The Meaning of Ektemoros », *AJP*, 61, 1, p. 54-61.

Gabler K. et al., 2023, « Crossing Invisible Boundaries: An Erased Letter to the Chief of the Storehouse Ḥwy », dans El-Aguizy O. et Kasparian B. (éd.), *Proceedings of the Twelfth International Congress of Egyptologists ICE XII, 3rd–8th November 2019*, Le Caire, p. 753-760.

Gardiner A., 1982, *Egyptian Grammar*, 3e édition revue., Oxford.

Garnsey P., 1988, *Famine and Food Supply in the Graeco-Roman World: Responses to Risk and Crisis*, Cambridge.

Gascou J., 1985, *Les grands domaines, la cité et l'état en Egypte byzantine: recherches d'histoire agraire, fiscale et administrative*, Paris.

Gauthier H., 1935, *Les Nomes d'Egypte depuis Hérodote jusqu'à la conquête arabe*, Le Caire.

Geissen A. et Weber M., 2007, « Untersuchungen zu den ägyptischen Nomenprägungen IX », *ZPE*, 160, p. 275-300.

Geissen A. et Weber M., 2008, « Untersuchungen zu den ägyptischen Nomenprägungen X », *ZPE*, 164, p. 277-305.

Geraci G., 2008, « Granai nell'Egitto ellenistico e romano : problemi tipologici, lessicali, funzionali e metodologici », *MEFRA*, 120, 2, p. 307-322.

Gerardin F., 2019, « New Evidence for the Circular Gymnasium and the City Fund in Antinoopolis (p.mich. Inv. 975) », *BASP*, 56, p. 117-127.

Gonis N., 1997, « Notes on Two Epistolary Conventions », *ZPE*, 119, p. 148-154.

Gonis N., 2000, « Some Πραγματευταί with False Identities », *ZPE*, 132, p. 187-188.

Gonis N., 2009, « Abbreviations and Symbols », dans Bagnall R.S. (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford, p. 170-178.

Gregory T.E., 1991, « Hierokles », dans Kazhdan A.P. (éd.), *The Oxford Dictionary of Byzantium*, Oxford.

Grenier J.-C., 1998, « Une hypothèse sur l'origine des monnaies de nomes », dans Clarysse W. et al. (éd.), *Egyptian Religion. The last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, Louvain, p. 1331-1340.

Habermann W., 1997, « Aspekte des Bewässerungswesens im kaiserzeitlichen Ägypten. I: die "Erklärungen für nicht überflutetes Land" (Abrochia-Deklarationen) », dans Ruffing K. et Tenger B. (éd.), *Miscellanea oeconomica: Studien zur antiken Wirtschaftsgeschichte Harald Winkel zum 65. Geburtstag*, Sankt Katharinen, p. 213-283.

Haensch R., 1994, « Die Bearbeitungsweisen von Petitionen in der Provinz Aegyptus », *ZPE*, 100, p. 487-546.

Haentjens M., 2001, « Die Sonderabgaben in den Pachturkunden aus dem römischen Ägypten », *Tyche*, 16, p. 27-44.

Hagedorn D., 1985, « Zum Amt des "dioiketes" in römischen Aegypten. », *YCS*, 28, p. 167-210.

Hagedorn D., 1990, « Zur Verwendung von υἱός und θυγάτηρ vor dem Vatersnamen in Urkunden römischer Zeit », *ZPE*, 80, p. 277-282.

Head B.V., 1911, *Historia Numorum: a Manual of Greek Numismatics*, Oxford.

Heilporn P., 1996, *Ostraca grecs inédits de Strasbourg : recherches sur la taxation dans l'Egypte romaine*, Université de Strasbourg, thèse de doctorat.

Heilporn P., 2010, « Une vieille dette. P. Mich. IX, 568-569 et autres papyrus du grenier C123 de Karanis », *CE*, 84, p. 249-262.

Heinen H., 2007, « Ägypten im römischen Reich. Beobachtungen zum Thema Akkulturation und Identität », dans Pfeiffer S. (éd.), *Ägypten unter fremden Herrschern zwischen persischer Satrapie und römischer Provinz*, Francfort, p. 186-207.

Helck W., 1977, « Gaue. 16 », dans Otto E. et Helck W. (éd.), *Lexikon der Ägyptologie*, Wiesbaden, p. 400.

Henrichs A., 1971, « Scholia Minora zu Homer I », *ZPE*, 7, p. 97-149.

Hermann J., 1971, « "Sponde" und "spondai" », dans *Studi in onore di Edoardo Volterra*, Milan.

Herrmann J., 1958, *Studien zur Bodenpacht im Recht der Graeco-Aegyptischen Papyri*, Munich.

Hertel E.L., « Let's talk terminology – (how) do concepts of "reuse" apply to ancient Egyptian papyri? », *Aus alt mach neu»: Wiederverwertung, Weiterverarbeitung und Recycling in der antiken Welt*, 29-30/11/2021, Université de Bâle

Hobson D., 1983, « Women as Property Owners in Roman Egypt », *TAPhA*, 113, p. 311-321.

Hobson D., 1984, « The Role of Women in the Economic Life of Roman Egypt: A Case Study from First Century Tebtunis », *EMC*, 28, 3, p. 373-390.

Honigmann E., 1936, « Recherches sur les listes des pères de Nicée et de Constantinople », *Byzantion*, 11, 2, p. 429-449.

Honigmann E., 1939, *Le Synkdèmos ; L'opuscule Géographique. Herioklès et Georges de Chypre ; texte, introduction, commentaire et cartes*, Bruxelles.

Honigmann E., 1961, *Trois mémoires posthumes d'histoire et de géographie de l'orient chrétien*, Bruxelles.

Hornickel O., 1930, *Ehren- und Rangprädikate in den Papyruskunden*, Gieben.

Jelinkova-Reymond E., 1953, « Recherches sur le rôle des gardiens des portes », *CE*, 28, 55, p. 39-59.

Jennes G., 2013, *Inspired by the Gods: Theophoric Names in Late Period and Graeco-Roman Egypt*, KU Leuven, thèse de doctorat.

Jennes G. et Depauw M., 2012, « Hellenization and Onomastic Change. The Case of Egyptian P3-dỉ /Πετε-Names », *CE*, 87, 173, p. 109-132.

Johnson A.C. (1881-1955), 1959, *An economic Survey of Ancient Rome. Volume II, Roman Egypt to the Reign of Diocletian*, Baltimore.

Jördens A., 2009, *Statthalterliche Verwaltung in der römischen Kaiserzeit: Studien zum « praefectus Aegypti »*, Stuttgart.

Kaltsas D., 2019, « Mehrfach beschriebene griechische Buchrollen », dans Ehmig U. (éd.), *Vergesellschaftete Schriften*, Harassowitz Verlag, p. 21-39.

Kaper O.E., 2003, *The Egyptian god Tutu: a study of the sphinx-god and master of demons with a corpus of monuments*, Louvain - Dudley.

Keenan J.G., 1973, « The Names Flavius and Aurelius as Status Designations in Later Roman Egypt », *ZPE*, 11, p. 33-63.

Kees H., 1931a, « Mendes », dans *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft: neue Bearbeitung*, Stuttgart, p. 780-784.

Kees H., 1931b, « Nesyt », dans *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft: neue Bearbeitung*, Stuttgart, p. 780-784.

Klotz D., 2009, « The Statue of the dioiketes Harchebi/Archibios. Nelson-Atkins Museum of Art 47-12 », *BIFAO*, 109, p. 281-310.

Kockelmann H., 2017, *Der Herr der Seen, Sümpfe und Flussläufe: Untersuchungen zum Gott Sobek und den ägyptischen Krokodilgötter-Kulten von den Anfängen bis zur Römerzeit*, Wiesbaden.

Kruse T., 2002, *Der königliche Schreiber und die Gauverwaltung: Untersuchungen zur Verwaltungsgeschichte Ägyptens in der Zeit von Augustus bis Philippus Arabs (30 v. Chr.-245 n. Chr.)*, Munich.

Kruse T., 2015, « Die Fiskalverkäufe von Land im kaiserzeitlichen Ägypten und ihre Dokumentation », dans Jakab É. (éd.), *Sale and Community Documents from the Ancient World. Individuals' Autonomy and State Interference in the Ancient World. Proceedings of a Colloquium supported by the University of Szeged. Budapest 5-8.10.2012*, Budapest, p. 153-170.

Kruse T., 2016, « Die Kompetenzen des administrativen Hilfspersonals der enchorischen Beamten in der römischen Kaiserzeit. », dans Derda T. et al. (éd.), *Proceedings of the 27th International Congress of Papyrology*, *Warsaw, 29 July - 3 August 2013*, Varsovie, p. 1415-1444.

Krutzsch M., 2016, « Reading papyrus as writing material », *BMSAES*, 23, p. 57-69.

Lama M., 1991, « Aspetti di tecnica libraria ad Ossirinco: copie letterarie su rotoli documentari », *Aegyptus*, 71, 1, p. 55-120.

Landfester M., 1966, *Das griechischen Nomen « philos » und seine Ableitungen*, Hildesheim.

Lange-Athinodorou E., « The Goddess Bastet and the Cult of Feline Deities in the Nile Delta », *ARCE*, < https://arce.org/resource/goddess-bastet-and-cult-feline-deities-nile-delta/ > Consulté le 10/04/2023.

Laudenbach B., 2012, *Mondes nilotique et libyque : Strabon,* Géographie*, XVII*, Paris Sorbonne Université, thèse de doctorat.

Leitz C. (éd.), 2002, *Lexikon der ägyptischen Götter und Götterbezeichnungen, ḥ - ḫ*, Louvain.

Lenaerts J., 2021, « Ulysse à l'école : le P. Hamb. II 138 et les anthologies homériques », *CE*, 96, 192, p. 289-299.

Lesquier J., 1911, *Les institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides*, Paris.

Letronne A.J., 1848*, Recueil des inscriptions grecques et latines de l' Egypte : étudiées dans leur rapport avec l'Histoire politique, l'Administration intérieure, les Institutions civiles et religieuses de ce pays depuis la conquête d' Alexandre jusqu'à celle des Arabes*. Tome 2, Paris.

Lewis N., 1966, « A Note on the Recruitment of Bibliophylakes Enkteseon », *SO*, 41, 1, p. 81-82.

Lewis N., 1982, « Notationes Legentis », *BASP*, 19, 1, p. 71-72.

Lewis N., 1983, *Life in Egypt under Roman rule*, Oxford - New York.

Lewis N., 1989, « Why "Parachoresis"? », dans Thür G. (éd.), *Symposion 1985. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Ringberg, 24.-26. Juli 1985)*, Cologne - Vienne, p. 311-315.

Lewis N., 1996, « Notationes Legentis », *BASP*, 33, 1, p. 61-66.

Lewis N., 1997, *The Compulsory Public Services of Roman Egypt*, Florence.

de Ligt L., 2017, « The Urban System of Roman Egypt in the Early Third Century Ad: An Economic-Geographical Approach to City-Size Distribution in a Roman Province », *AncSoc*, 47, p. 255-321.

Malte-Brun C., 1864, *Géographie universelle de Malte-Brun, revue, rectifiée et complément mise au niveau de l'état actuel des connaissances géographiques par E. Cortambert*, Paris.

Mandilaras B., 1973, *The Verb in the Greek Non-literary Papyri*, Athènes.

Mandilaras B., 1974, « Confusion of Aorist and Perfect in the Language of the Non-Literary Greek Papyri », dans Kiessling E. et Rupprecht H.-A. (éd.), *Akten des XIII. Internationalen Papyrologenkongresses*, Munich, p. 251-261.

Maresch K., 2002, « Die Bibliotheke Enkteseon im römischen Ägypten Überlegungen zur Funktion zentraler Besitzarchive », *ArchPF*, 48, Jahresband, p. 233-246.

Marouard G., 2014, « Kom el-Dahab interpreted », *EA*, 45, p. 25-27.

Marouard G., 2016, « From Space to Ground, Aerial Images and Geomagentic Survey at Kom ed-Dahab (Menzaleh Lake, Egyptian Eastern Delta) », *oluchicago.edu*, p. 17-21.

Martin A., 1996, *Athanase d'Alexandrie et l'église d'Egypte au IVe siècle (328-373)*, Rome.

Martin A., 2007, « Τῷ δεῖνι παρὰ τοῦ δεῖνος. Réflexions à propos d'un type documentaire », dans Frösén J. et al. (éd.), *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology, 1-7 August 2004*, Helsinki, p. 661-675.

Martin A., 2020, « Le vacat, un silence souvent éloquent », dans Carlig N. et al. (éd.), *Signes dans les textes. Continuités et ruptures des pratiques scribales en Égypte pharaonique,*

gréco-romaine et byzantine. Actes du colloque international de Liège (2-4 juin 2016), Liège, p. 187-200.

Martin A. et Primavesi O., 1998, *L'Empédocle de Strasbourg: (P. Strasb. gr. Inv. 1665-1666), introduction, édition et commentaire*, Berlin - New York.

Mascellari R., 2018, « Il saluto finale delle petizioni nei papiri di epoca romana: da εὐτύχει a διευτύχει », *ArchPF*, 64, 2, p. 294-305.

Mascellari R., 2021, *La lingua delle petizioni nell'Egitto romano: Evoluzione di lessico, formule e procedure dal 30 a.C. al 300 d.C.*, Florence.

Masson O., 1993, « Quand le nom Πτολεμαῖος était à la mode », *ZPE*, 98, p. 157-167.

Masson O., 1996, « Nouvelles notes d'anthroponymie grecque », *ZPE*, 112, p. 143-150.

Masson O., 2000, Onomastica graeca selecta, I-III.

Matthes W., 1932, *Prosopographie der Deltagaue auf Grund der griechischen Urkunden von 300 a. Chr.- 600 p. Chr.*, Halle.

Mazzucchi C.M., 1979, « Sul sistema di accentazione dei testi greci in età romana e bizantina », *Aegyptus*, 59, 1/2, p. 145-167.

McKechnie P., 2011, « Who were the Alexandrians: Palace and City, Aristarchus and Comanus, 170-145 BC », dans Jördens A. et Quack J.F. (éd.), *Ägypten zwischen innerem Zwist und äusserem Druck*, Wiesbaden, p. 219-234.

Messeri G., 2005, « Relazioni fra papiri documentari e papiri letterari », dans Ἀμπελοκήπιον. *Studi di amici e colleghi in onore di Vera von Falkenhausen*, II, Rome, p. 5-23.

Messeri G. et Pintaudi R., 2000, « Spigolature VI », *ZPE*, 129, p. 265-273.

Metzger H., 1974, *Nachrichten aus dem Wüstensand: eine Sammlung von Papyruszeugnissen*, Zürich.

van Minnen P., 1986, « A Change of Names in Roman Egypte After A.D. 202? A note on *P. Amst*. I 72 », *ZPE*, 62, p. 87-92.

van Minnen P., 2002, « AI ΑΠΟ ΓΥΜΝΑΣΙΟΥ: 'Greek' women and the Greek 'elite' in the metropoleis of Roman Egypt », dans Melearts H. et Mooren L. (éd.), *Le rôle et le statut de la femme en Égypte hellénistique, romaine et byzantine. Actes du colloque international, Bruxelles - Leuven 27-29 novembre 1997*, Louvain - Paris - Sterling, p. 337-353.

Minon S., 2018, « ΑΜΦΙΔΙΟΣ ΧΑΡΙΛΛΙΔΕΩ (Thasos, VIème s. A. C.) : un nom dérivé en -ΙΔ-ΙΟΣ, un composé en -ΔΙΟΣ -ΙΔΙΟΣ ou un composé tronqué en -Ι-Δ-ΙΟΣ ? », *REg*, 131, 2, p. 733-754.

Mittelman R.J., 2006, *Ḥat Meḥyt: An Investigation of her Fish Cult at Mendes*, Université de l'État de Pennsylvanie, these de doctorat.

Mittenhuber F., 2009, *Text- und Kartentradition in der Geographie des Klaudios Ptolemaios: Eine Geschichte der Kartenüberlieferung vom ptolemäischen Original bis in die Renaissance*, Bern.

Monson A. (éd.), 2012, « The land-tenure regime », dans Monson A. (éd.), *From the Ptolemies to the Romans: Political and Economic Change in Egypt*, Cambridge, p. 71-156.

Montanari F.P. et al., 2006, « Comanus », dans Cancik H. et Schneider H. (éd.), *Brill's New Pauly*.

Montevecchi O., 1943, « Ricerche di sociologia nei documenti dell'Egitto greco-romano: III. - I contratti di compra-vendita », *Aegyptus*, 23, 1, p. 11-89.

Mooren L., 1977, *La Hiérarchie de cour ptolémaique : contribution à l'étude des institutions et des classes dirigeantes à l'époque hellénistique*, Louvain.

Mourgues J.-L., 1995, « Le préambule de l'édit de Tiberius Julius Alexander, témoin des étapes de son élaboration », *BCH*, 119, 1, p. 415-435.

Ogereau J.M., 2015, « A Survey of Κοινωνία and Its Cognates in Documentary Sources », *NT*, 57, 3, p. 275-294.

Oost S.I., 1958, « The Career of M. Antonius Pallas », *AJP*, 79, 2, p. 1-13.

Parássoglou G.M., 1978, *Imperial Estates In Roman Egypt*, Amsterdam.

Pasquali S., 2009, « Le Πιμεμειωμις de Coptos et la route de la mer (Rouge) », *BIFAO*, 109, p. 385-395.

Pavis d'Escurac H., 1976, *La préfecture de l'annone, service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, Rome.

Pfeiffer S., 2015, *Griechische und lateinische Inschriften zum Ptolemäerreich und zur römischen Provinz Aegyptus*, Berlin.

Pflaum H.G., 1961, *Les Carrières procuratoriennes équestres sous le Haut Empire romain*, Paris.

Pomeroy S.B., 1988, « Women in Roman Egypt. A Preliminary Study based on Papyri », dans Foley H.P. (éd.), *Halbband Politische Geschichte (Provinzen und Randvölker: Afrika und Ägypten)*, Berlin - Boston, p. 708-723.

Posener-Kriéger P., 1975, « Les papyrus de Gébélein. Remarques préliminaires », *REg*, 27, p. 211-221.

Préaux C., 1955, « L'emploi des temps de diagrapho dans les reçus de banque thébains du Ier siècle après J.-C », *CE*, 30, 60, p. 375-382.

Preisigke F., 1908, « Zur Buchführung der Banken », *ArchPF*, 4, p. 95-114.

Preisigke F., 1910, *Girowesen im griechischen Ägypten, enthaltend Korngiro, Geldgiro, Girobanknotariat mit Einschluss des Archivwesens : ein Beitrag zur Geschichte des Verwaltungsdienstes im Altertume*, Strasbourg.

Quack J.F., 2014, « Totenbuch und Getreideabrechnung. Von der Vereinbarkeit von profanen und religiösen. Texten auf einem Schriftträger im Alten Ägypten », dans Quack J.F. et Luft D.C. (éd.), *Erscheinungsformen und Handhabungen heiliger Schriften*, Berlin, p. 111-135.

Quaegebeur J., 1969, « Een nieuwe onderzoeksmethode naar de Oud-egyptische dialekten », dans de Wit C. (éd.), *Handelingen van het XXVIIe Vlaams Filologencongres*, Bruxelles, p. 162-166.

Quaegebeur J., 1971, « Le nom propre Tsonesontis », *CE*, 46, 91, p. 158-172.

Quaegebeur J., 1973, « Considérations sur le nom propre égyptien Teëphthaphônukhos », *OLP*, 4, p. 85-100.

Quaegebeur J., 1975, *Le dieu égyptien Shaï dans la religion et l'onomastique*, Leuven.

Quaegebeur J., 1977, « Les "saints" égyptiens préchrétiens », *OLP*, 8, p. 129-143.

Quaegebeur J., 1981, « Sénénouphis, nom de femme et nom d'homme », *CE*, 56, 112, p. 350-359.

Quaegebeur J., 1982, « Documents grecs et géographie historique: le Mendésien », dans *L'égyptologie en 1979 : axes prioritaires de recherches*, Paris.

Quaegebeur J., 1991, « Le culte de Boubastis-Bastet en Egypte gréco-romaine », dans Delvaux L. et Warmenbol E. (éd.), *Les divins chats d'Egypte : Un air subtil, un dangereux parfum*, Louvain.

Quaegebeur J., 1993, « La justice à la porte des temples et le toponyme Premit », dans Cannuyer C. et Kruchten J.-M. (éd.), *Individu, société et spiritualité dans l'Égypte pharaonique et copte. Mélanges égyptologiques offerts au Professeur Aristide Théodoridès*, Ath - Bruxelles - Mons, p. 201-220.

Quaegebeur J. et Vandorpe K., 1995, « Ancient Egyptian Onomastics », dans Eichler E. et al. (éd.), *Namenforschung / Name Studies / Les noms propres. 1. Hallband*, Berlin - New York.

Quatremère É., 1811, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Egypte et sur quelques contrées voisines*, Paris.

Rapoport Y. et Savage-Smith E., 2013, *An Eleventh-Century Egyptian Guide to the Universe: The Book of Curiosities, Edited with an Annotated Translation*, Leyde - Boston.

Rashad H.M. et Abdel-Azeem A.M., 2017, « Lake Manzala Egypt, a bibliography », *Journal of Botany*, 39, 1, p. 253-289.

Rathbone D., 1991, *Economic rationalism and rural society in third-century A.D. Egypt: the Heroninos archive and the Appianus estate*, Cambridge - New York.

Rathbone D.W., 1997, « Prices and Price Formation in Roman Egypt », dans Andreau J. et al. (éd.), *Économie antique. Prix et formation des prix dans les économies antiques*, Saint-Bertrand-de-Comminges, p. 183-244.

Reekmans T., 1962, *A Sixth Century Account Of Hay (P. Iand. Inv. 653)*, Bruxelles.

Reiter F., 2010, « Unerkannte Bronzedrachmen, in : H. Knuf - Chr. Leitz - D. von Recklinghausen (Hgg.) », dans Knuf H. et al. (éd.), *Honi soit qui mal y pense. Studien zum pharaonischen, griechisch-römischen und spätantiken Ägypten zu Ehren von Heinz-Josef*, Louvain - Paris - Walpole, p. 419-423.

Reitzenstein R., 1900, « Aus der Strassburger Papyrussammlung », *Hermes*, 35, 3, p. 602-626.

Réveilhac F., 2017, « Les anthroponymes grecs en -ιον: étude morphologique et sémantique », dans Déniz A.A. et al. (éd.), *La suffixation des anthroponymes grecs antiques*, Lyon.

Rickman G.E., 1980, « The Grain Trade under the Roman Empire », *MAAR*, 36, p. 261-275.

Robert J., 1983, *Fouilles d'Amyzon en Carie. Tome I, Exploration, histoire, monnaies et inscriptions*, Paris.

Roberts C.H. et Skeat T.C., 1933, « A Sale of ὑπόλογος at Tebtunis in the reign of Domitian », *Aegyptus,* 13, 3, p. 455-471.

Rostovtzeff M., 1910, *Studien zur Geschichte des Römischen Kolonates*, Wiesbaden.

Rostovtzeff M.I., 1922, *A large estate in Egypt in the third century B.C., a study in economic history*, Madison.

de Rougé J., 1891, *Géographie ancienne de la Basse-Égypte*, Paris.

Rowlandson J., 1996, *Landowners and Tenants in Roman Egypt: The Social Relations of Agriculture in the Oxyrhynchite Nome*, Oxford.

Rowlandson J., 1999, « Agricultural Tenancy and Village Society in Roman Egypt », dans Bowman A.K. et Rogan E. (éd.), *Agriculture in Egypt, From Pharaonic to Modern Times,* Oxford, p. 139-158.

Rupprecht H.-A., 1984, « Rechtsübertragung in den Papyri. Zur Entwicklung von Parachoresis und Ekchoresis. », dans *Gedächtnisschrift für Wolfgang Kunkel*, Francfort, p. 365-390.

Ryholt K., 2017, « Scribal Habits at the Tebtunis Temple Library: On Materiality, Formal Features, and Palaeography », dans Cromwell J. et Grossman E. (éd.), *Scribal Repertoires in Egypt from the New Kingdom to the Early Islamic Period*, Oxford, p. 153-183.

Ryholt K., 2021, « The Storage of Papyri in Ancient Egypt », dans Cancik-Kirschbaum E. et al. (éd.), *Episteme in Bewegung Beiträge zu einer transdisziplinären Wissensgeschichte*, p. 23-64.

Saint-Gérand J.-P., 2004, « L'onomastique avant l'onomastique : toponomastique, anthroponymie, toponymie & philologie dans la France du XIXe siècle », *Actes des colloques de la Société française d'onomastique*, 11, 1, p. 247-271.

Salmenkivi E., 2020, « Reuse and Recycling of Papyrus », dans Salmenkivi E. (éd.), *Recycling and Reuse in the Roman Economy*, Oxford, p. 89-104.

Samuel D.H., 1977, « New Editions of Two Vienna Papyri », *BASP*, 14, 3, p. 123-143.

Samuel D.H., 1981, « Greeks and Romans at Soknopaiou Nesos », dans *Proceedings of the Sixteenth International Congress of Papyrology, New York, 24—31 July 1980*, Chico, p. 389-403.

Sandri S., 2006, *Har-pa-chered (Harpokrates): die Genese eines ägyptischen Götterkindes*, Louvain - Paris - Dudley.

Scheuble-Reiter S., 2012, *Die Katökenreiter im ptolemäischen Ägypten*, Munich, thèse de doctorat.

Schmidt T., 2007, « Greek Palimpsest Papyri: Some Open Questions », dans Frösén J. et al. (éd.), *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology, Helsinki*, p. 979-990.

Schnebel M., 1925, *Die Landwirtschaft im hellenistischen Ägypten*, Munich.

Schubart W., 1912, *Ein Jahrtausend am Nil*, Berlin.

Schubart W., 1913, « Alexandrinische Urkunden aus der Zeit des Augustus. », *AFP*, 5, Jahresband, p. 35-131.

Schubert P., 2019, « Transmission of Cleruchic Land: A Model to Describe the Procedure », *ArchPF*, 65, 2, p. 280-316.

Schwartz J., 1954, « Papyrus homériques (II) », *BIFAO*, 54, p. 45-71.

Sijpesteijn P.J., 1964, *Penthemeros-Certificates in Graeco-Roman Egypt*, Leyde.

Sijpesteijn P.J. et Worp K.A., 1995, « Ein Hausverkauf aus Soknopaiu Nesos (P.Lond.inv. 1976) », dans Feenstra R. et al. (éd.), *Collatio iuris romani: études dédiées à Hans Ankum à l'occasion de son 65e anniversaire*, Amsterdam, p. 513-532.

Solin H., 1996, « Ancient Onomastics: Perspectives and Problems », dans Rizakis A. (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East: Social and Political Aspects*, Athènes, p. 1-9.

Stanley, D.J., Warne A.G. & Schnepp G., 2004, « Geoarchaeological interpretation of the Canopic, largest of the relict Nile delta distributaries », *Journal of Coastal Research*, 20, 3, p. 920-930.

Strassi Zaccaria S., 1988, *L'editto di M. Sempronius Liberalis*, Trieste.

Straus J.A., 2004, *L'achat et la vente des esclaves dans l'Egypte romaine : contribution papyrologique à l'étude de l'esclavage dans une province orientale de l'Empire romain*, 2e édition, Munich - Leipzig.

Swiderek A., 1969, « The Responsibility in Corn-Transport to Alexandria: “sitologoi, epiplooi, deigmatokatagogeus” (P. Berol. inv. 1419 and 7441) », *Eos*, 58, p. 63-66.

Sylvie D., 2016, « Identifier, mémoriser, éradiquer ou comment organiser le monde en le nommant », dans Dhennin S. et Somaglino C. (éd.), *Décrire, imaginer, construire l’espace. Toponymie égyptienne de l’Antiquité au Moyen Âge*, Le Caire, p. ix-xvi.

Tait J.G., 1922, « The Strategi and Royal Scribes in the Roman Period », *JEA*, 8, 3, p. 166-173.

Talbert R.J.A. (éd.), 2000, *Barrington atlas of the Greek and Roman world*, Princeton.

Taubenschlag R., 1948, *The Law of Greco-Roman Egypt in the Light of the Papyri, 332 B.C.-640 A.D.*, Seconde édition, revue et augmentée, Varsovie.

Taubenschlag R., 1950, « Genematographia in Greco-Roman Egypt », *JJP*, 4, p. 77-82.

Thomas J.D., 1974, « A Document relating to the Estate of Claudia Isidora reconsidered », *JJP*, 18, p. 239-244.

Thomas J.D., 1978, « Aspects of the Ptolemaic Civil Service: The Dioiketes and the Nomarch », dans Maehler H. et Strocka V.M. (éd.), *Das ptolemäische Ägypten,* Mayence, p. 187-194.

Thomas J.D., 1983, « Subscriptiones to Petitions to Officials in Roman Egypt », dans van Dessel P. et al. (éd.), *Egypt and the Hellenistic world : proceedings of the international colloquium, Leuven, 24-26 May 1982*, Louvain, p. 369-382.

Thomas J.D., 1999, « Communication between the Prefect of Egypt, the Procurators and the Nome Officials », dans Eck W. (éd.), *Lokale Autonomie und Ordnungsmacht in den kaiserzeitlichen Provinzen vom 1. bis 3. Jahrhundert*, p. 181-196.

Timm S., 1984, « Banafusa », dans *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit: eine Sammlung christlicher Stätten in Ägypten in arabischer Zeit, unter Ausschluss von Alexandria, Kairo, des Apa-Mena-Klosters (Dēr Abū Mina), der Skētis (Wādi n-Naṭrūn) und der Sinai-Region*, Wiesbaden, p. 324-327.

Tod M.N., 1946, « Epigraphical Notes on Greek Coinage Ii. Χαλκους », *NC 6th Ser.*, 6, 1, p. 47-62.

Toussoun O., 1922, *Mémoire sur les anciennes branches du Nil, Époque ancienne*, Le Caire.

Turner E.G., 1971, *Greek Manuscripts of the Ancient World*, Oxford.

Turner E.G., 1978, *The Terms Recto and Verso. The Anatomy of the Papyrus Roll*, Bruxelles.

Turner E.G. et Parsons P.J., 1987, *Greek Manuscripts of the Ancient World. Second Edition Revised and Enlarged*, Londres.

Vandenbeusch M., 2018, « Evidence of an Ancient Archive? The Papyrus British Museum EA 9961 », *JEA*, 104, 2, p. 177-194.

Vandorpe K., 1988, *Egyptische geografische elementen in Griekse transcriptie*, KU Leuven, thèse de doctorat.

Vandorpe K., 1991, « Les villages des Ibis dans la toponymie tardive », *Enchoria*, 18, p. 115-122.

Vandorpe K., 2011, « Archives and Dossiers », dans Bagnall R.S. (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford, p. 215-255.

Vergote J., 1945, *Phonétique historique de l'égyptien : les consonnes*, Louvain.

Vergote J., 1954, *Les noms propres du P. Bruxelles Inv. E. 7616 : essai d'interprétation*, Leyde.

Verreth H., 1998, « A Tax-List from the Mendesios of the Time of Augustus », dans Clarysse W. et al. (éd.), *Egyptian Religion. The last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, Louvain, p. 455-476.

Verreth H., 2008, *A survey of toponyms in Egypt in the Graeco-Roman period*, Cologne, Trismegistos Online Publications.

Wagner G., 1998, « Le concept de "hsy" à la lumière des transcriptions grecques », dans Clarysse W. et al. (éd.), *Egyptian Religion. The last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, Louvain, p. 1073-1078.

Wallace S.L., 1938, *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian*, Princeton.

Wehrli C., 1988, « Reçus pour le paiement du telos katalochismon », *ZPE*, 75, p. 141-145.

Welles C.B., 1965, « The Problem of Comanus », *BASP*, 2, 3.

White J.L., 1972, *The Form and Structure of the Official Petition: A Study in Greek Epistolography*, Ann Arbor.

Whitehorne J.E.G., 1988, « Recent Research on the Strategi of Roman Egypt (to 1985) », *ANRW* II, 10, 1, p. 598-617.

Wilcken U., 1908, « Aus den Akten des Gaues Nesyt », ArchPF, 4, p. 122-130, n°2.

Wilcken U., 1928, « Zum Germanicus-Papyrus », Hermes, 63, 4, p. 48-65.

Wilkinson R.H., 2017, *The Complete Gods and Goddesses of Ancient Egypt*, New York.

Willer L., 2019, « Kodizes, Mumien und anderer Altpapyrus - Die Wiederverwendung von Papyri in griechisch-römischer Zeit aus wirtschaftlicher Perspektive », dans Reinard P. et al. (éd.), *Wirtschaft und Wiederverwendung. Beiträge zur antiken Ökonomie*, Gutenberg, p. 175-198.

Winnicki J.K., 1994, « Hartysis und Ares (planet Mars) als Personennamen im Griechisch-Römischen Ägypten », *EVO*, 17, p. 321-325.

Wolff H.J., 1941, « The Praxis-Provision in Papyrus Contracts », *TAPhA,* 72, p. 418-438.

Wolff H.J., 1971, « Papinian und die Allelengye », dans *Studi in onore di Edoardo Volterra*. Volume III, Milan, p. 735-756.

Wolff H., 1976, *Die Constitutio Antoniniana und Papyrus Gissensis 40 I*, Cologne.

Wolff H.J., 1978, *Das Recht der griechischen Papyri Ägyptens in der Zeit der Ptolemaeer und des Prinzipats*, Munich.

Yiftach U., 2015a, « From Arsinoe to Alexandria and beyond: Taxation and information in early Roman Egypt: A discussion of *P. Bagnall* 70 », *JJP*, 45, p. 291-312.

Yiftach U., 2015b, « Metepigraphê: Ptolemaic and Roman Policies on the Alienation of Allotment Land », dans Jakab É. (éd.), *Sale and Community Documents from the Ancient World. Individuals' Autonomy and State Interference in the Ancient World. Proceedings of a Colloquium supported by the University of Szeged. Budapest 5-8.10.2012*, Trieste, p. 29-40.

Yiftach U., 2021, « Experimenting Security: P.Col. inv. 497 and the Mortgage Regime in early Second Century Oxyrhynchos », *ZPE*, 219, p. 167-182.

Youtie H.C., 1978, « ΚΑΤΑΧΩΡΕΩ and ΚΑΤΑΧΩΡΙΖΩ: A Semantic Muddle », *BASP*, 15, 1, p. 179-183.

Youtie L.C., 1980a, « Receipt for τελος καταλοχισμων P. Princ. III 131, Revised », *ZPE*, 38 , p. 227-280.

Youtie L.C., 1980b, « Receipt for τελος καταλοχισμων P. Harris. 77, Revised », *ZPE*, 38 , p. 280-283.

Yoyotte J., 1955, « Une étude sur l'anthroponymie gréco-égyptienne du nome Prosôpite. », *BIFAO*, 55, p. 125-140.

Yoyotte J., 1988, « Des lions et des chats. Contribution à la prosopographie de l'époque libyenne », dans *Volume dédié à la mémoire de Georges POSENER*, p. 155-178.

Ziegler R., 1995, « Bemerkungen zu verschiedenen Urkunden », *ZPE*, 106, p. 189-194.

Zinzi M., 2014, *Dal greco classico al greco moderno: Alcuni aspetti dell'evoluzione morfo-sintattica*, Florence.

Index des *P.Stras.* 904-912

Si un terme n'est attesté qu'une seule fois, il est référencé tel qu'il apparait dans la transcription. S'il est attesté à plusieurs reprises dans les textes, il est donné au nominatif singulier dans le cas d'un nom et à la première personne du présent de l'indicatif pour une forme verbale.

Certains **Mots généraux** ont été écartés de l'index : ceux qui sont trop lacunaires et les plus courants : articles, conjonctions de coordination basiques, pronoms.

Éléments chronologiques (Empereur / Année / Mois / jour)

Aelius Antonin : **2.I.25 (904)**
- An 18 : **2.I.25 (904)**

Marc-Aurèle et Lucius Vérus : **I.21-22 (907)**
- An 2 : **I.19, 21(?), 25(?) (907)**
  - Ṭụβι : **I.24 et 28 (907)**
    - 5 : **I.22 (907)**

(Commode ?)
- An 23 : **2.II.19 (904)**
  - Tybi(?) : **2.II.19 (904)**

Septime-Sévère : **2.I.7 et III.12-13 ; 3.I.7 et 18-19 ; 4.I.10-11 et 19 ; 5.I.8 (904)**
- An 2 : **2.I.14 et II.22 ; 4.I.19 (904)**
  - (Mesorè)
    - 3 : **2.I.14 et II.22 (904)**
- An 3 : **1.I.8 ; 2.I.7, III.6 et 12 ; 3.I.7 et 17-18 ; 4.I.10 ; 5.I.8 (904)**
  - (Thot)
    - 8 : **3.I.17 (904)**
  - Hathyr : **2.I.8 ; 3.I.8 ; 4.I.11 (904)**
  - Phaophi : **2.III.6 (904)**
    - 29 : **2.III.6 (904]**
  - Epeiph : **3.I.16 (904)**
  - (Mesorè)
    - 3 : **2.I.14 (904)**
    - 4e jour épagomène de Mesorè : **4.I.19-20 (409)**

Noms personnels

Ἀγαθὸς Δαίμων : **I.10 (907)**
Ἄθας : **II.2 (906)**
Ἀθυμιος : **II.11 (909)**
Αἴ[λι?]ος : **II.23 (910)**
Αἰλουρίων : **I.8, 13 et II.26 (907)**
Ἀλεξάνδρου : **Cf. πραγματευτής**
(matr.) Ἀμη[---] : **II.8 (908)**
Ἀμουνις : **II.13 (906)**
Ἀμμωνάριον : **II.16(?) (907) ; II.9 (909) ; II.13 (910)**
Ἀμμωνας : **II.19 (906)**
Ἀμμωνιος : **2.II.22 et III.5 (904) ; I.2, 19 (908) ; II.9 (909)**
Ἀμμωνιος ὁ καὶ Ἀχει[λλ]εὺς : **2.III.10-11 (904)**
Ἀμμωνις : **II.19 (907)**
Ἀμμω(ν) : **II.25 (906)**
Ἀμων . . ου : **II.9 (909)**
Ἀμων[---] : **I.11 (912)**
Αμ . [---] : **II.11 (912)**
Ἀν[---] : **II.21 (907)**
Ἀνδρομ[---] : **II.20 (910)**
Ἀνουβαρειου : **II.12 (909)**
Ἀπο[---] : **II.17 (907)**
Ἀπολιναριο( ) : **II.18 (907)**
Ἀπολλοδώρου : **I.13 (907) ; II.23 (910)**
Ἀπολλωνί(α?) ἡ καί [---] : **II.16 (908)**
Ἀπολλώνιος : **II.3 et 23 (910)**
Ἀπο[λλώ]νιου τ[οῦ?---] : **II.3 (910)**
Ἀπολλ[. .]νινο . : **II.6 (908)**
Ἀπολ( ) : **I.14 (908)**
[Ἀρεν]δώτου : **I.7 (912)**
Ἁρποκρατος : **I.18 (907)**
Ἁρπα[ης]ιος : **I.19-20 (907)**
Ἁρποκρατιω(νος) : **I.13 (906)**
Ἁρσοις : **II.4 (907)**
[Ἀ]ρτεμιδ[ωρ---] : **I.5 (911)**
Ἀρτε[μίδ]ωρος ὁ καί [---] : **II.11 (908)**
Ἁρτυσις : **II.2 (906)**
Αὐρηλ( ) : **I.21 (908)**
[Ἀφ]ροδείτης : **I.8 (912)**
Ἀχιλ[λ]εὺς : **II.21 (907)**
Ἀ . .[. .] . . ριο( ) : **II.17 (910)**
Α . . . δ . . : **II.10 (910)**
Α . ν . θος : **II.19 (909)**

Β[---] : **II.4 (912)**
Βελλ[ης?] : **II.1 (912)**

Δε[---] : **II.24 (907)**
Δι[---] : **II.7 (910)**
Δι[οσ]κόρου : **II.7 (910)**
Δι[.] . . ορος : **II.7 (910)**
Διδύμης : **4.I.16 (904)**
Δίδυμος : **2.II.13 (904) ; II.27 (906) ; II.20 (910) ; I.1 (912)**
Διοδ[ώρου?] : **1.I.7 (904)**
Διοθ(έμιδος)? : **I.16 et 17 (907)**

Ε[---] : **II.8 (912)**
Ε[---] : **II.6 (912)**
Ἑ[λέ]νη ἡ καὶ Διονυσάριον : **I.16 (907)**
Ἑρμίο(υ) : **II.23 (909)**
Ἑρμεινο(υ) : **I.19 (907)**
Ἐσιηους : **I.2 (912)**
Εὐδαίμονος : **4.I.4-5, 13, 15 et 18 (904)**

(matr.) Ζμαιος : **2.I.18 (904)**

Ἡλιαδ[---] . : **II.2 (912)**
Ἡλιοδ(ώρου) : **I.12 (908)**
Η . . . . . υ : **II.4 (910)**
Ἡρακλείας : **I.8 (906)**
Ἡρακλείδης : **2.II.20 (904)**
Ἡρακλ( ) : **I.18 (906)**
Ἥρωνος : **2.I.11, 18, 23, 24, II.19 et 27 ; 4.I.15 (904)**
Ἡφα[ισ]τίωνος : **I.7 (907)**
Ἡφαιστίων ὁ καὶ Ἀμμωνινος : **2.I.1-2 ; 3.I.1-2 ; 4.I.1-2 (904)**
Ἡφαιστάριν : **I.4 (907)**

Θαταιος : **II.1 (907)**
[Θερ]μουθαριον : **II.8 (909)**
Θορτομινο(ς) : **II.15 (909)**
Θ . . α . [. .]ς : **I.7 (907)**

Ἰεραξ : **II.4 (912)**
Ιναρω . [---] : **II.3 (912)**
Ἰσίδωρος : **II.1(x2?), 20 (908), II.17 (910)**

Κάλλις ἡ καὶ Ἀρτεμιδώρα : **2.I.4, 10, 7, 21, 26-27 et III.4 (904)**
Κλαυδίος Ἀπολλώνιος : **Cf. ὁ πρὸς τῷ ἰδίῳ λόγῳ.**
Κολλουθο(υ) : **I.9 (908)**

Μαρτ[ι]αλιο[.] : **I.8 (907)**

Ν̣αχ( ) : **II.20 (909)**
Νεκφερως : **II.7 (907) ; II.15 (909) ; II.20 (910)**

Ὀαλ̣ι̣δ̣ι̣ος : **II.13 (907)**
Ὄρσενου̣[φις] : **II.5 (912)**
Οὐαλ̣ε̣ριο(ς) : **II.24 (907)**
Οὐεστίδιος Ρουφεῖνος : **Cf. γενομένη διοικητής**

Πανιν̣[---] : **II.7 (912)**
Π̣ανιχ(ωτου?) : **II.23 (909)**
Π̣ανιχω̣.[. . .]. . : **II.15 (909)**
Πετεμουν̣[ις] : **II.10 (907)**
Πνεφ(ερως) : **II.6 (912)**
Π̣ο̣[σ]ι̣δωνος : **II.10 (910)**
Ποσιδώνια : **2.I.4, 10, 17, II.19, 26 et III.3 (904)**
Ποταμων : **II.19 (906) ; II.8 (909)**
Πρω̣. . . .τ̣ρι̣θ̣. .( ) : **II.4 (909)**
Πτολεμαῖος : **I.10 (907) ; II.4 (910)**

Σαλλουστίος Μακρεινιανός : **Cf. ἐπίτροπος τῆς Νέας πόλεως**
Σ̣αραπ( ) : **I.21 (908)**
Σαραπάμμωνος : **I.4 (907)**
Σαραπίων : **2.II.12-13 (904) ; I.12, II.20 (908) ; II.16 (909)**
[Σ]αραπια[---] : **I.6 (911)**
Σεντιθοηο(υς) : **II.11 (909)**
Σ̣ε̣ρηνιω[νος?] : **II.8-9 (910)**
Σουλλίος Σατουρνεῖνος : **Cf. διοικητής**

(matr.) Τ̣αρτυσιο(ς) : **II.11 (909)**
Τ̣ησιο(ς) : **I.4 (912)**
(matr.) Ταοννωφ(ρεως) : **I.8 (908)**
(matr.) Τιαθρηους : **4.I.4, 13 et 16 (904)**
Τι̣θοε̣.[---] : **II.8 (912)**
Τ[. . . .] : **I.18 (907)**

Φαυστ(ου) : **I.15 (906)**
Φιβειχιος : **II.12 et 20 (909)**
Φιλόξενος : **2.I.11, 18, 22, 24, II.19 et 27 (904)**

Ψ[οι]τος : **4.I.5, 13 et 15 (904)**
Ψενοβασθιος : **2.I.19 (904)**
Ψ̣.[---] : **II.26 (907)**
Ὥρ[ου?] : **II.4 (907)**
Ὥρος : **II.9 (912)**
Ὡρψ̣ε̣ω(ς) : **II.10 (912)**

Noms acéphales :

.ρ̣.π̣. . . .ε̣ῳν̣ ( ) : **I.23 (907)**
.α̣. . .ος : **II.20 (909)**
.ω̣ρίωνος : **II.13 (910)**
[---]α̣πιος : **I.13 (912)**
(matr.) . .β̣βαθαιτ̣ος : **II.3 (909)**
[---]κ̣ολο( ) : **II.3 (912)**
[---].αρουτ̣ος : **I.5 (910)**
[---]ν̣νωτο(ς) : **I.14 (912)**
[---]ννω̣( ) : **I.10 (912)**
[---]ο̣ιτος : **II.3 (909)**
[---]ρ̣θ̣ηως : **I.6 (912)**
[---]χω̣ιος : **I.9 (912)**
[---].( ) : **I.11 (912)**
[---].αθρ̣. : **I.2 (912)**
[---].ατης : **I.4 (912)**
[---].ε̣ι̣ω̣.ω̣ : **I.12 (912)**
[---].ν̣ιος : **I.3 (912)**
[---]. . .τος : **I.5 (912)**
[. . . .].ρις : **II.11 (909)**
[---].μιου̣ : **II.19 (909)**

Termes géographiques et topographiques

Αθ. . : **I.4 (907)**
Ἀλεξάνδρειαν : **3.I.12 (904)**
Ἀρ̣τ. . . : **I.15 (909)**
Α̣τ̣μ̣ειθ( ) : **I.2 (907)**
Βειχεως : **II.12 (906)**
(δωρεά)
Χενθνουφ̣(είτου?) : **II.20 (906)**
(κλήρος)
Φλ̣ημ̣ : **II.3 (906)**
κώμη : **2.I.11 et 19 (904) ; I.18 (907)**
Σινω : **I.18 (907)**
Παρχηβ(εως) : **2.I.11 et 19 (904)**
Κ̣.λο̣.( ) : **II.23 (909)**
Μο.θ̣ : **I.8 (907)**
νόμος : **I.27 (907)**
Νεσυτ : **2.I.2, 12, 19, II.11, 25 ; 3.I.1 ; 4.I.1 et 14 (904)**
μητροπ̣ό̣λ̣[ε]ω̣ς : **II.6 (910)**
Ν.[.]θ̣ε̣ν : **I.7 (910)**
Ο.ρυπ( ) : **II.25 (906)**
(οὐσία)
Παλλαντ(ιανῆς οὐσίας) : **II.28 (906)**
(πόλις)?

Ψινṭαν̣( ) : **II.15 (910)**
Πωεω(ς) : **II.28 (906)**
Σε. . . . . ( ) : **I.3 (907)**
Ταμ̣. ᾳπ̣(/φ?) : **I.3 (908)**
Ταχομ( ) : **II.3 et 9 (906)**
Φαρβει̣[ca.4]ς : **II.2 (910)**
Ψενχορ̣σαχιν : **I.6 (907)**
Ψεν̣[---] : **II.12 (907)**
Ψιμβ̣. ( ) : **I.10 (908)**
Ψιναω : **II.5 (910)**
Ψινπαθα : **II.5 (909)**
Ψινπ(αθα)[?] : **II.13, 17 et 21 (909)**

[.]. ναμφι̣.[. .]εως : **4.I.5 et 13 (904)**
.[. .]ω̣[.]. ρας[. .]ν̣ νομῶν : **I.27 (907)**

Termes religieux et titres

παστοφόρος : **II.27 (906)**

Termes administratifs et titres

βασιλ(ικὸς) γρα(μματεύς) : **2.I.1 et 2 ; 3.I.1, 2 et 11, 4.I.1-3 (904)**
δημόσιος βιβλιοφύλαξ : **I.25 (907)**
δημοσιώνης καταλοχισμῶν : **I.26 (907)**
διοικητής : **2.I.4, 9, 16, II.25 et III.12 (904)**
γενομένη διοικητής : **2.I.21 et II.11 (904)**
ἐγλογιστεία : **2.II.14 (904)**
ἐπιτηρητής : **1.I.12 ; 3.I.17 (904)**
ἐπίτροπος : **1.I.9 ; 3.I.20 (904)**
ἐπίτροπος τῆς Νέας πόλεως : **3.I.3-4 et 9 (904)**
ἡγεμονεύσας : **2.I.28 (904)**
ὁ πρὸς τῷ ἰδίῳ λόγῳ : **4.I.6 et 12 (904)**
πραγματευτής : **I.27-28 (907)**
σιτολογία : **II.9 et .25 (906)**
στρατηγός : **2.II.3, 11, 25, III.2 et 7 ; 3.I.9-10 (904)**
ὁ τοῦ Σαίτου στρατηγός : **3.I.15-16 (904)**

Métiers et professions

βουνομ( ) : **II.2 (906)**
κηπ̣ουρός : **II.13 (906)**

Mesures

(ἀρταβ)
1/8 : **II.26 (906)**
2 : **I.13, II.9 et 21 (906)**
3 : **I.1 (906)**
7 : **I.1 (906)**
14 : **I.18 et II.1 (906)**
33 : **I.7 (906)**
66 : **I.7 (906)**

(πυροῦ) (ἀρταβ) : **II.26 (906)**
¼ d'art. de blé : **II.1 (906) ; II.10 (906)**
½ art. de blé : **II.11 (906)**
5/8 art. de blé : **II.25 (906)**
3 art. de blé : **I.10 (906)**
8 + ¾ art. de blé : **II.22 (906)**
9 art. de blé : **II.21 (906)**
16 art. de blé et 1/8 : **I.16 (906)**
21 art. de blé : **I.11 (906)**
33 art. de blé : **I.6 (906)**
?? art. de blé : **II.10 (906) ; II.21 (906)**
(ἀρουρ) : **II.10, 14 23, 24 (908) ; II.1, 18, 21 (909) ; II.19 (910)**
1/3 (?) : **II.16 (910)**
15/32 : **II.6 (906)**
½ + 1/12 : **II.7 (909)**
1 : **II.4 (906) ; I.4 (907)**
1 et 1/3 + 1/24 : **I.11 (909)**
1 et ¼ : **II.21 (906)**
1 et 1/3 : **I.11 (909)**
1 et ½ (?) : **II.14 (906) ; I.3 (908)**
2 : **I.17 (908) ; II.5 (910)**
2 et 1/12 : **II.14 (909)**
2 et 3/8 : **I.15 (906)**
6 : **I.6 (907)**
9 3/4 1/16 : **II.17 (909)**
11 : **I.3 (908)**
14 : **II.28 (906)**
5? 3/32 : **II.14 (907)**
68 7/8 : **I.9 (906)**
80 : **I.11 (907)**
¾ : **II.1 (909)**
5 aroures de terres catéc. : **I.9 (907)**
10 aroures de terres catéc. : **I.20 (907)**
12 aroures de terres catéc. : **I.14-15 (907)**

ἐῳνη(μεν) (ἀρουρ) : **II.12 (908)**
ἐωνη(μεν) (ἀρουρ) ν : **I.16 (908)**
ἐωνη(μεν) (ἀρουρ) . : **II.5 et 13 (909)**
ἐωνη(μεν) β. . . (ἀρουρ) : **II.10 (909)**

(δραχμ) : **I.12 (905) ; II.31 (906) ; II.2 et 15 (908)**
4 ob. : **II.21 (906)**
? et 2 ob. : **I.4 (908)**
4 : **I.17, II.5,6 et 17 (906)**
8 : **II.24 (906)**
12 : **I.12 (906)**
17 : **II.24 (906)**
18 : **II.2, 14 et 22 (909)**
18 et 2 ob. : **II.5 (909)**
20 : **II.10 (909) ; I.11 (910)**
20 et 2 ob. : **II.7 (909)**
20 et 3 ob. : **I.17 (906)**
21 : **I.18 (908)**
22 : **I.11 (908)**
24 : **II.6 et 8 (906) ; I.8 (910)**
25 : **II.23 (906)**
27 : **I.4 (910)**
28 : **II.16 (906) ; I.1 (910)**
32 : **II.6 (906)**
33 : **I.3 et 5 (906)**
40 : **II.15 (906)**
42 : **I.22 (908) ; I.13 (910)**
42 : **I.4 et II.18 (906)**
47 : **I.3 (907)**
52 : **II.31 (906)**
56 : **I.9 (907)**
60 : **II.16 et 18 (906)**
68 : **II.29 (906)**
73 : **II.16 (906)**
74 : **II.15 (906)**
76 : **I.7 (908) ; II.18 (906)**
80 : **II.17 (906)**
84 : **I.12 (906)**
130 : **I.17 (907)**
152 : **I.6 (907)**
180 : **II.17 et 18 (906)**
198 : **I.2 (906)**
280 et 4 ob. : **I.4 (906)**
2?? : **II.30 (906)**
300 : **II.30 (906)**
700 : **II.14 (906)**
952 : **II.29 (906)**
?24 : **I.2 (909)**
2464 et une demi-obole : **2.II.5 (904)**
2755 : **I.24 (907)**
2922 et 2 chalques : **1.I.4 (904)**

28 dr. d'argent : **II.5 (906)**
56 dr. d'argent : **II.7 (906)**
511 dr. d'argent et 4 ob. : **I.5 (906)**

228 dr. convenus : **I.14 (907)**
180 dr. convenus : **I.11 (907)**

κοίτη : **II.21 (906)**
2 : **II.3 (906)**

κολ(λήματος) : **II.16, 17 et 31 (906)**
103 : **II.30 (906)**
107 : **II.30 (906)**
108 : **II.24 (906)**
113 : **II.15 (906)**
118 : **II.15 (906)**
119 : **II.16 (906)**
120 : **II.30 (906)**
121 : **II.17 (906)**
122 : **II.17 (906)**
129 : **II.10 (906)**
126 : **II.18 (906)**
131: **II.18 et 25 (906)**
133 : **II.10 (906)**
134 : **II.24 et 26 (906)**
135 : **II.8 et 11 (906)**
136 : **II.1 (906)**
1?? : **II.31 (906)**

μέρος : **II.12 (910)**
½ : **II.14, 22 (909) ; II.16 (910)**
1 et ½ : **II.13 (909)**
2 et ½ : **II.21 (909)**

(ναύβιον)
να(ύβια) ε : **I.1 (912)**
ν(αύβια) ε : **I.2-10 et II.1-3 (912)**

Valeurs sans unité de mesure :
φνα : **2.II.8 (904)**
(ἥμισυ) : **I.2 (909)**

Fiscalité

ἀπολογισμός : **3.I.5, 14 et 16 (904)**
ἀποτάκ(του) : **II.6 (906)**
ἀπὸ ὑπολ(όγου) : **I.3 (907)**
ἀργυρικῶν : **3.I.13 (904)**
(γίνονται) : **I.7, 12, II.7 (906) ; I.20 (908) ; I.8, II. 15 (910) ; I.4 (911)**
εἰς τὸ δημ(όσιον) : **II.1 et 9 (906)**
ἐπὶ λογο(ῦ) : **I.9, 17, II.23 et 25 (907)**
(ὠνέομαι)
ἐωνη( ) : **I.2, II.7 (908)**
ἐωνη(μεν) (ἀρουρ) : **Cf. Mesures**
ἧ ἐῳνῃ( ) : **I.3-4 (907)**
ᾧν ἐῳνη( ) : **I.1-2, 8, 19-20, II.5 et 11 (907)**
ὃν ἐωνη( ) : **II.8 (907)**
κατ[ο]ικ( ) : **I.2 et 14 (907)**
[κα?]τοικ( ) : **II.8-9 (907)**
κατοικικῶν ἀρουρῶν : **Cf. Mesures**
λοιπ̣ογραφε̣[ῖ]σθαι : **1.I.3 (904)**
λοιπὸν : **II.6 et 21 (906)**
λύσεως : **Cf. Mots généraux**
λύσεως ὑποθήκ(ης) : **II.4, 8, 16 (909)**
ὄνομα : **Cf. Mots généraux**
(γίνονται) τοῦ ὀνό[μα]τ[ο]ς : **II.7 (906)**
πόρος : **2.I.31 (904)**
σὺν πρωταπ(ογράφῳ) : **I.5, 9, 11-12 et 15 (907)**
ταμ̣[είῳ?] : **1.I.14 (904)**
τιμή : **2.I.31 et II.7 (904) ; II.1, 10, 11, 25, 26 (906)**
ἐξω(δ) ἐκ τ(ιμῆς)? : **I.1, 10, I.4 et 21 (906)**
ὑπέρ : **Cf. Mots généraux**
ὑπὲρ ὑπερχρο(νίας) : **I.17 (906)**
(φόρος)
ἀργ(υρικοῦ) φόρο(υ) : **II.23 (906)**
φόρου κήπου : **II.14 (906)**
σιτικ(οῦ) φόρου : **II.5 et 22 (906)**
χορτόν : **II.5, 6 et 28 (906)**
σ(πορᾶς?) χόρτ(ου) : **II.23 (906)**
χο( ) (?) : **I.4 (906)**
(ὧν) ἐμέτ(ρησεν) : **II.1 (906)**
(ὧν) ἐμέτρησ(εν) : **II.9 (906)**
(ὧν) με(μέτρηκεν?) : **II.25 (906)**
(ὧν) τρά(πεζα) : **II.8, 15, 24**

Mots généraux

ἀδελφός : **II.27 (907) ; II.6 (909)**
ἀκόλ̣ουθα : **2.III.8 (904)**
ἀλληλεγγύης : **2.II.18 et 32 (904)**
ἄλλος : **1.I.5 ; 2.I.29 ; 3.I.14 (904) ; I.13 et II.6 (906)**
ἅμα : **2.I.25 (904)**
ἀμφότερος : **2.I.11 et 18**
ἀνά : **II.4, 21 et 29 (906) ; II.21 (906) ; II.29 (906)**
α ̣( ) : **I.4 (906)**
ἀν̣α̣[δε]χομένων : **2.II.6 (904)**
ἀναγράφω : **2.II.8 (904) ; II.17 (909)**
ἀναιρη( ) : **II.10 (909)**
ἀνεδόθη : **2.I.24 (904)**
ἀνεθῆναι : **2.II.17 et 31 (904)**
ἀνεῖ[ν]α̣ι̣ : 2.II.4 (904)
ἀντί : **4.I.15 (x2) (904)**
ἀντίγραφόν : **3.I.5 (904) ; 4.I.7 (904) ; 2.I.5, 14, II.10 et 24 (904)**
ἀξιόω : **2.I.4 et 20 (904)**
ἀπαιτεῖσθαι : **3.I.14 (904)**
ἀπὸ : **2.I.11, 19, II.7 ; 4.I.5, 13 et 14 (904) ; I.11 (905) ; I.4, 7, 18, II.9, 14 et 17 (907) ; II.17 et 18 (908) ; I.16, II.15 et 23 (909) ; I.10, II.14 et 16 (910)**
ἀπὸ γυμ(νασίου) : **I.14 (907)**
γυμ( ) : **II.18 (906)**
ἀπὸ κληρονομίας : **I.11 et II.22(?) (907)**
[ἀπὸ] κληρονομίας το[ῦ] ἀ̣δ̣ελφοῦ : **II.20-21 (910)**
ἀπὸ κληρο(νομίας) τοῦ πατρό(ς) : **I.14 (907)**
ἀπόδος : **2.III.10 ; 4.I.22 (904)**
ἀποτ̣ε̣θ̣έν̣τ̣[ω]ν : **2.I.29 (904)**
ἀρκούμενος : **2.III.8-9 (904)**
ἀστός, ἡ : **I.10 (907) ; II.8 (909)**
βιβλίδιον : **2.I.12, 15, II.12, III.9 et 11 (904)**
βιβλιδείων δοθέντω̣ν̣ μοι : **2.II.12 et 26 (904)**
τοῦ ἐπενεχθέντος μοὶ βιβλιδίου : **2.I.3 ; 4.I.4 (904)**
βιβλίον : **3.I.13 et 20 (904)**
βούλομαι : **4.I.14 (904)**
γὰρ : **2.I.24 (904)**
γενηματογραφία : **2.II.1, 3 et 17 (904)**
[γ]ε̣νέ̣σθα̣ι : **2.III.2 (904)**
(γίγνονται) : **Cf. Fiscalité**
[γλώ]σσης : **2.II.23 (904)**
γράμμα : **2.II.21, 23 et III.6 (904)**
γράφω : **2.II.2, 20, 22, III.5 ; 3.I.3 (904)**
δέω : **2.II.1, 8 et 23 (904)**

[δη]μοσίου : **4.I.16 et 21 (904)**
διαγράφω : **II.17 (906) ; II.12 et 19 (910)**
διαδεχόμενος : **2.I.1 ; 3.I.1 ; 4.I.1 (904)**
διευτύχει :; **2.III.3 (904) ; 4.I.17 (904)**
δικαίῳ : **2.II.19 (904)**
διά : **1.I.7, 10 et 12 ; 2.I.31, III.9 (904) ; I.8(?), 13(?), 15(?), 18 et II.25 (906) ; I.27 (907) ; I.13 (908) ; II.10 (909)**
διό : **2.II.15 et 28 (904)**
δώσῳ : **2.II.23 (904)**
ἐ[π]ιστολήν : **2.III.1 (904)**
ἕ[τ]ερ[ο]ν : **2.II.27 (904)**
ἐάν : **2.II.16 et 29 (904)**
ἐγενηματογραφήθη : **2.II.29 (904)**
ἐζητήθη : **2.I.30 (904)**
εἰ[σ]πράξεων : **3.I.13 (904)**

εἰς : **2.I.26, II.8 ; 3.I.12 (904) ; II.21 (906) ; I.12 et 15 (907)**
εἰς τὸ δημ(όσιον) : **Cf. Fiscalité**
εἰσενέγκωσι : **2.II.16 et 29 (904)**
εἰσφέρω : **2.II.29 et 32 (904)**
ἐκ τειμ(ῆς) : **I.2 (906)**
ἑκάστῳ : **2.I.32 (904)**
ἐκέλ(ευσα) : **2.II.28 (904)**
ἐν : **2.I.29 ; 3.I.12 (904) ; II.3 (906)**
ἐνγεγρ̣αμμ[ένο]ις : **2.III.9-10 (904)**
ἐνπρ[οθ]έσμως : **3.I.15 (904)**
ἐξ : **2.I.4 (904)**
ἐπιδίδωμι : **2.I.12, II.20, 21 et III.4-5 ; 4.I.18 (904) ; I.23 (907)**
[ἐπι]στ[έλ]λεται : **3.I.5 (904)**
ἐπιστολή : **2.I.13 et II.9 ; 3.I.3, 17 (904)**
ἔρρωσο : **1.I.6 ; 2.I.6 ; 3.I.6 ; 4.I.9 (904)**
(ἵνα)
ἵν᾽ εἰδῇς καὶ τὰ ἴδια μέρη ἀναπληρώσῃς : **2.I.5-6 ; 3.I.5-6 ; 4.I.8-9 (904)**
ἵν᾽ ὦ πεφιλανθρω[π]ημέ[νο]ς : **4.I.17 (904)**
ἵν᾽ ὦμεν εὐεργετημέναι : **2.II.9 et III.2-3 (904)**
κατά : **2.I.1 et II.5 ; 3.I.1 et 14 ; 4.I.2 (904)**
κατὰ συνχώ(ρησιν) : **I.19 (907), I.13 (908)**
κράτιστος : **2.I.3, 9, 16, 21, II.10 et 12 ; 3.I.3 ; 4.I.6 et 12 (904)**
κύριος : **2.I.12 et II.23 ; 4.I.14 (904)**
(λογός)
ἐπι λογοῦ : **Cf. Fiscalité**
λύσεως ὑποθήκ(ης) : **Cf. Fiscalité**
ὄνομα : **4.I.904) 7) ; II.7 (906) ; 2.I.4 (904)**
οὖν : **2.II.2 ; 3.I.15 (904)**
ὀφείλω : **2.II.15, 17, 30 ; 3.I.4 (904)**
ὄφλημα : **2.II.15-16 et 28 (904)**
παρά : **1.I.3 ; 2.I.10, 17 et II.26 ; 4.I.13 ; 5.I.13 et 5 (904) ; I.2 (905) ; I.8 et 19 (907) ; II.8, 12 (908) ; II.12, 20 et 23 (909) ; II.4 (910)**
παρ[ὰ? τ]ῆς μητρὸς : **I.6 (907)**
[πα]ρ̣α̣δε[δ]όσθα̣[ι] : **1.I.2 (904)**
παρακομίζω : **2.I.26(?) et III.11 (904)**
παραλίας : **2.I.30 (904)**
πατρός : **2.I.5, 22, 24, II.5 et 28 (904)**
πέμπω : **2.II.14-15, 27-28 ; 3.I.4, 12-13, 15, 16, 21 (904)**
περί : **1.I.4 ; 2.I.31 ; 3.I.4 ; 4.I.7 (904) ; I.2, 3, 6, 8 et II.12 (907) ; I.10, 15, 17 et II.5 (908) ; I.15, II.5, 13 et 21 (909) ; I.7 et II.15 (910)**
περιχώματα : **1.I.11 (904)**
ποιούμεθα : **2.I.20 (904)**
πρ̣[ο]έδωκε̣ν : **1.I.10 (904)**
πρ̣[ο]σενέγκαι : **2.I.5 (904)**
πράξῃ : **2.III.8 (904)**
προδοκιμασθεῖσαν : **2.I.20 (904)**
προθεσμίαν : **3.I.11 (904)**
προκείμ(ενον) : **2.III.11 (904)**
προνοήσει : **2.III.7 (904)**
πρός : **2.I.13, 30, 32 ; 4.I.6 et 12 (904)**
προσήκω : **1.I.5 et 3.I.20 (904)**
σιτικός : **3.I.13 (904) ; I.12 (906)**
σκαφειτ( ) : **II.10 (909)**
τοφο( ) : **II.19 (910)**
τυχεῖν : **2.I.24 (904)**
ὑπάρχοντον : **2.II.7 et 28 (904)**
τῶν πατρῴων ὑπαρχοντῶν : **2.II.1 et 3 (904)**
τῶν ὑπάρχοντῶν κρατουμένων : **2.II.18 et 31**
ὑπέθετο : **II.11 et 24 (910)**
ὑπὲρ : **2.II.12 (904)**
ὑπὲρ αὐτῆς μὴ εἰδυίας γράμματα : **2.II.20-21 et 22 (904)**
ὑπὲρ [αὐτῶν] μὴ εἰδυειῶν γρά(μματα) : **2. III.5-6 (904)**
< ὑπὲρ > τῶν κατηντηνκυιῶν εἰς αὐτόν : **I.10-11, 13-14 et II.21-22(?) (907)**
< ὑπὲρ > τῷν προσενεχθ(είσων) αὐτῷ : **I.5 (907)**
ὑπὲρ ὑπερχρο(νίας) : **Cf. Fiscalité**
ὑπὸ : **2.I.21, 28, 29 ; 3.I.3, 10, 17 ; 4.I.4 (904)**
ὑπο]γραφῆς : **2.I.3 ; 4.I.5-6 (904)**
ὑπογεγραμμένων : **3.I.9 (904)**
ὑπ̣οκείμ(ενα) : **2.I.4 (904)**
φᾶναι : **2.III.1 (904)**

φίλτατε : **2.I.2, 5 ; 3.I.2 et 5 ; 4.I.3 et 8 (904)**
φροντίζω : **1.I.13 ; 2.II.17 et 29 (904)**
χαίρειν : **3.I.2, 9 (904) ; 2..I.2, II.11, 25 ; 4.I.3 (904)**
χρηματίζει[ν] : **4.I.15 (904)**
χρηματισμοῦ : **4.I.7 (904)**
ψευδοστόμ(ατι) : **2.I.29 (904)**

. .οικ( ) : **I.7 (907)**

Annexes

1. *P.Stras.* 904

1.1. Recto

Coll. et photogr. Bnu de Strasbourg

1.2. Verso

Coll. et photogr. Bnu de Strasbourg

1.3. Découpage

1.4. Document 1

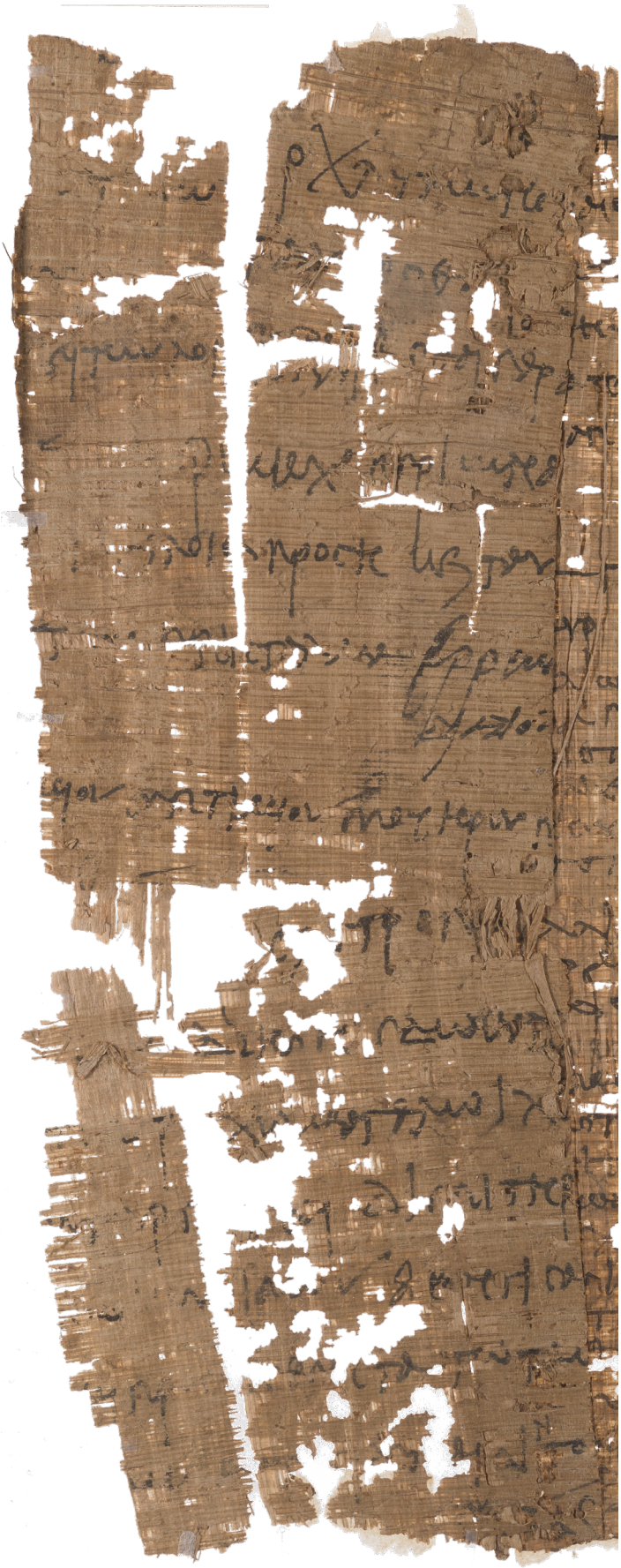

1.5. Document 2

1.6. Document 3

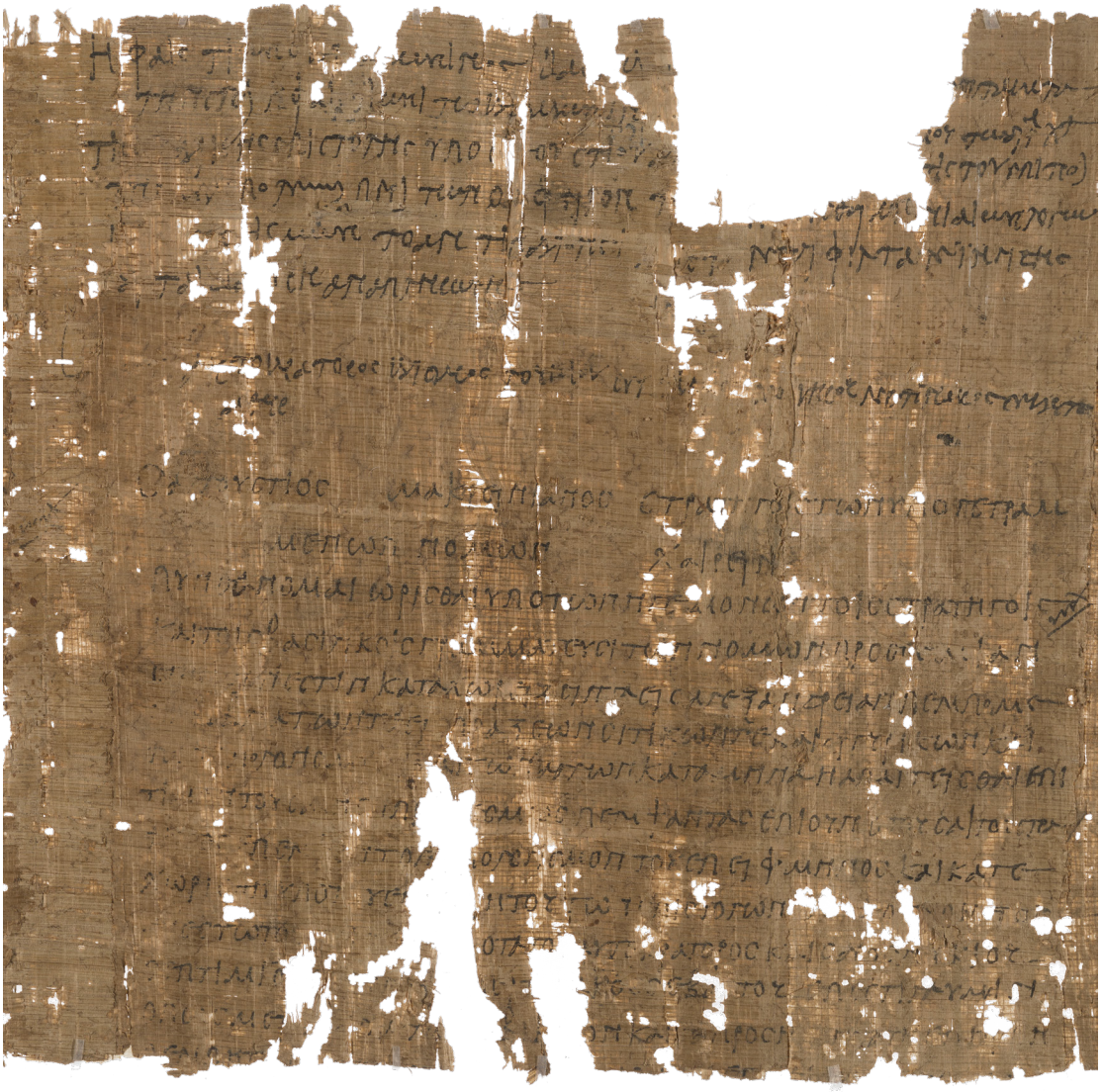

1.7. Document 4

1.8. Document 5

2. Tableau de répartition des documents

Papyrus	Taille (L x l)	N° du document	Taille (L)	Main(s)	Colonne(s)
31 + 32 ***P.Stras.*** **904**	**107 x 21,5 cm**	**1**	**8 cm**	**1 – 3**	**1**
		2	**52,5 cm**	**4 – 5**	**3**
		3	**23 cm**	**6 – 7**	**1**
		4	**20 cm**	**8 – 7(?)**	**1**
		5	**3,5 x 11,5 cm**	**9 – 7(?)**	**1**
33 ***P.Stras.*** **905-912**	**98,6 x 20,5 cm**	***P.Stras. 905***	**1,5 – 3,5 cm**	**10**	**1**
		P.Stras. 906	**18 cm**	**11**	**1**
		P.Stras. 907	**19,7 cm**	**12 – 13(?)**	**2**
		P.Stras. 908	**13,2 cm**	**14**	**2**
		P.Stras. 909	**17,5 cm**	**15**	**2**
		P.Stras. 910	**15,5 cm**	**16**	**2**
		P.Stras. 911	**1,5 cm**	**17**	**1**
		P.Stras. 912	**6,5 + 2,8 cm**	**18**	**2**

3. Décollement de la partie inférieure du document 2, colonne I (janvier 2014)

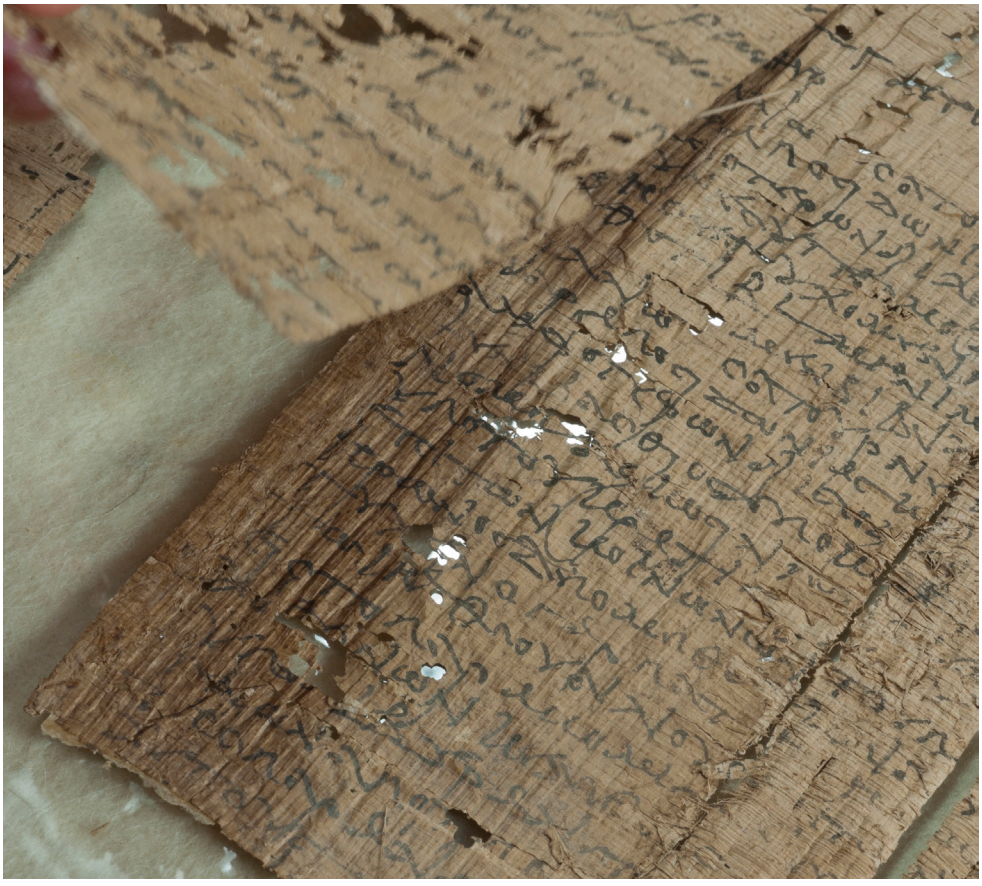

4. *P.Stras.* 905-912

4.1. Recto

Coll. et photogr. Bnu de Strasbourg

4.2. Verso

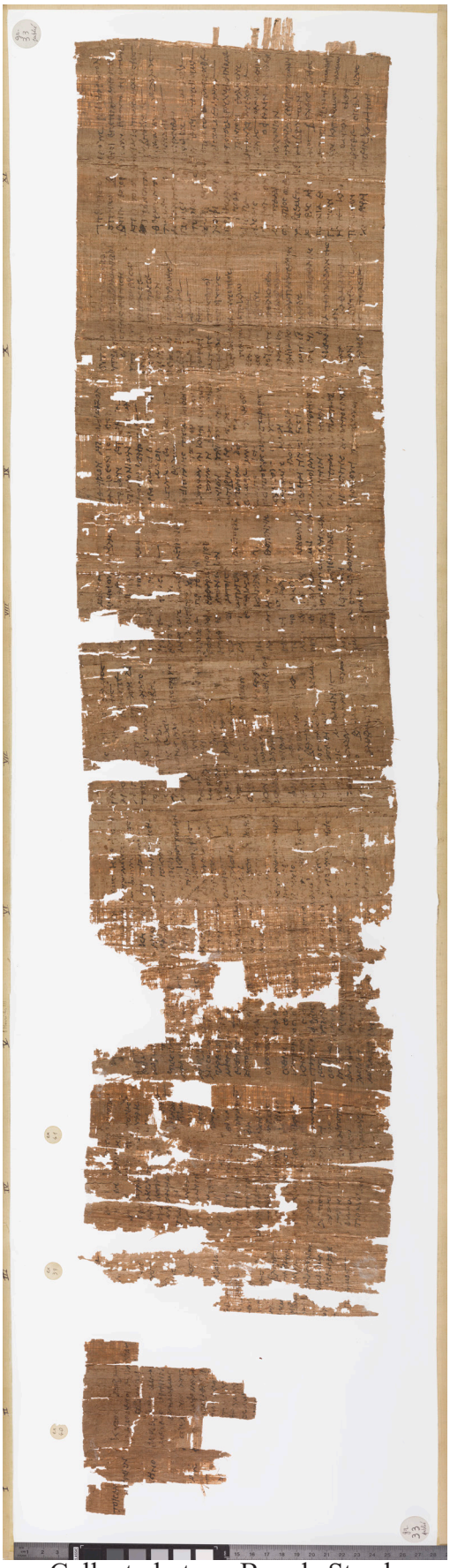

Coll. et photogr. Bnu de Strasbourg

4.3. Découpage

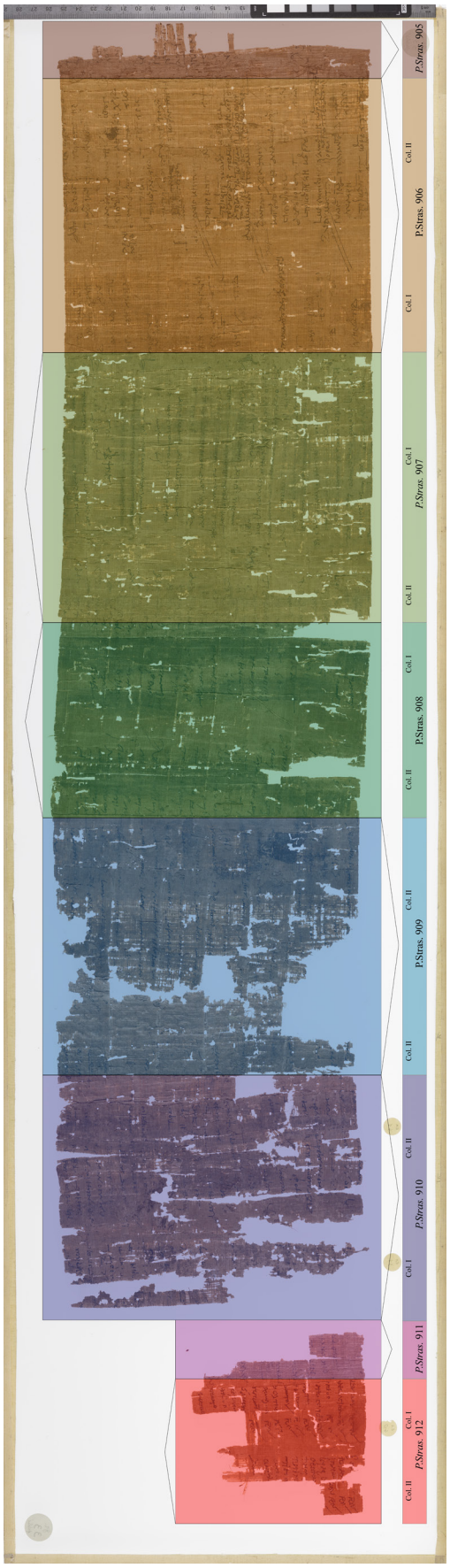

4.4. *P.Stras.* 905-906

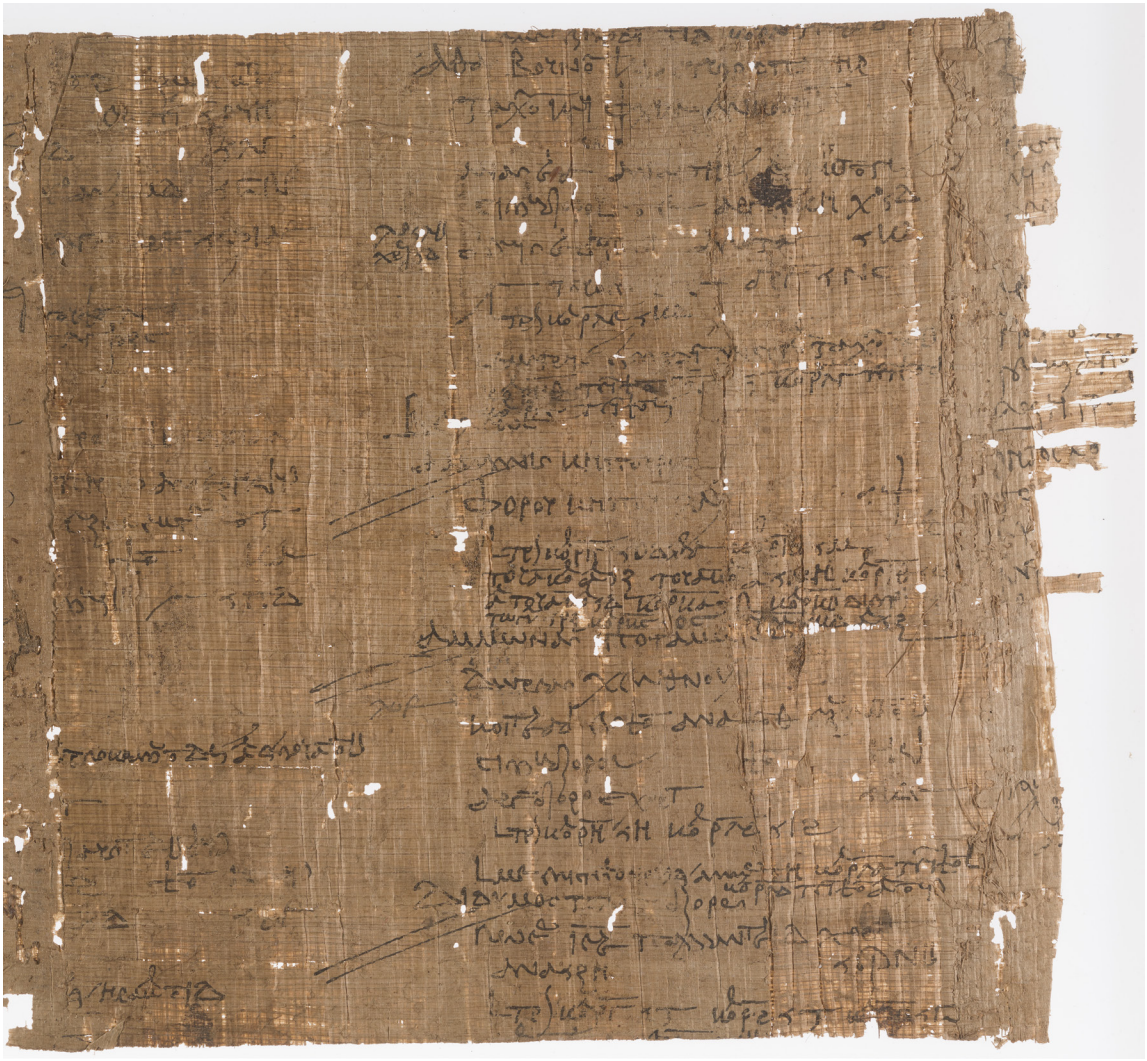

4.5. *P.Stras.* 907

4.6. *P.Stras.* 908

4.7. *P.Stras.* 909

4.8. *P.Stras.* 910-911

4.9. *P.Stras.* 912

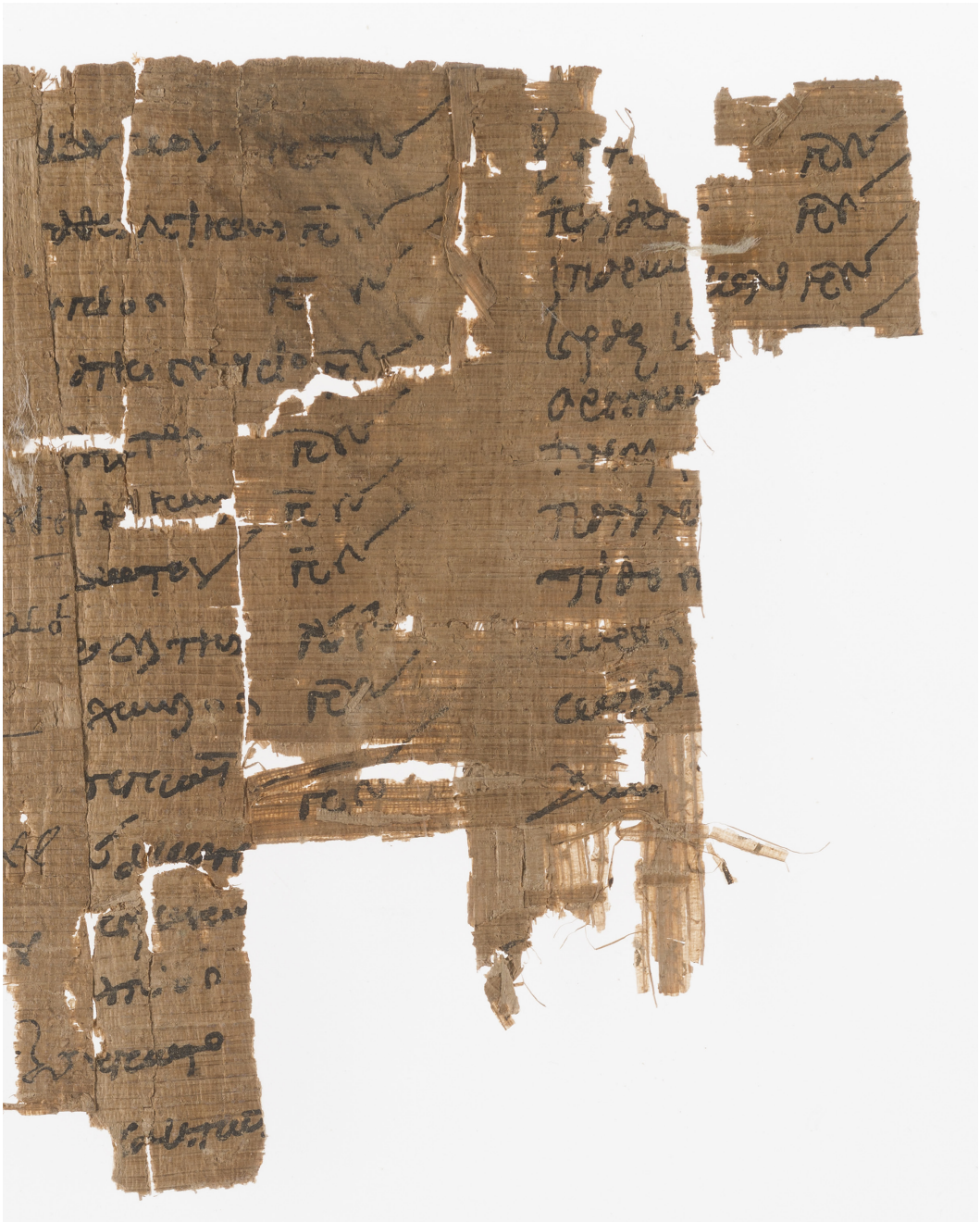

5. Inventaire de F. Preisigke, agrandissement de la page 1

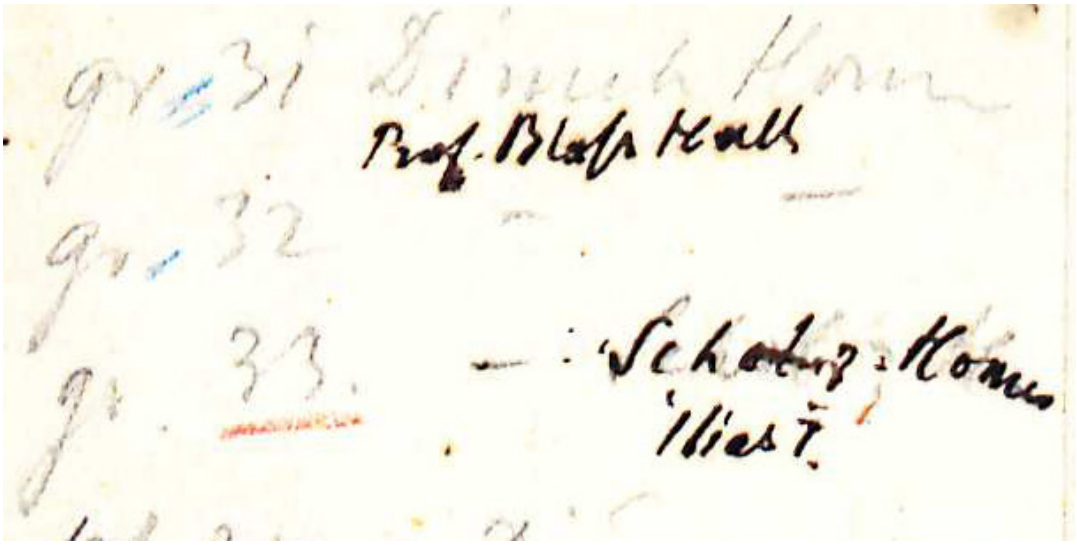

6. Cartographie du Delta selon Claude Ptolémée[1]

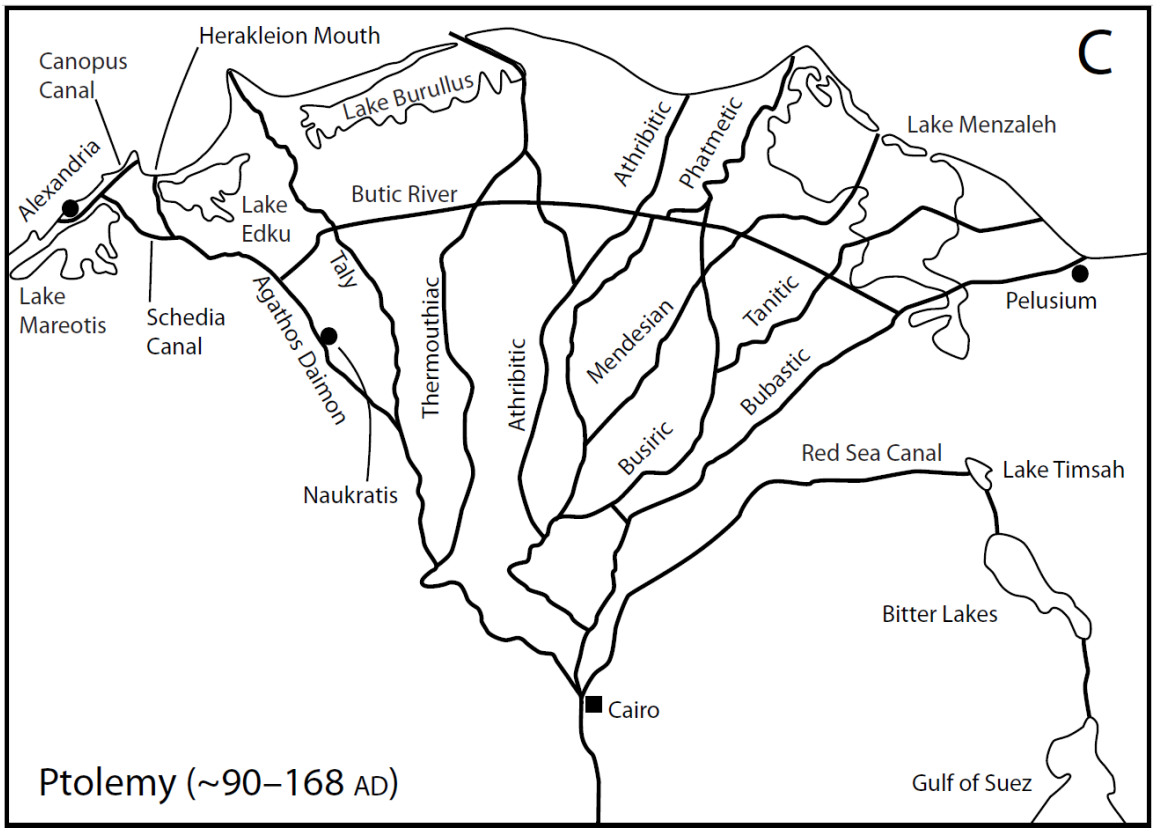

1 Stanley, Warne, Schnepp 2004, p. 924, modifiée dans Blouin 2014, Map 2.

7. Cartographie du nome Nesyt (© Calligaro)

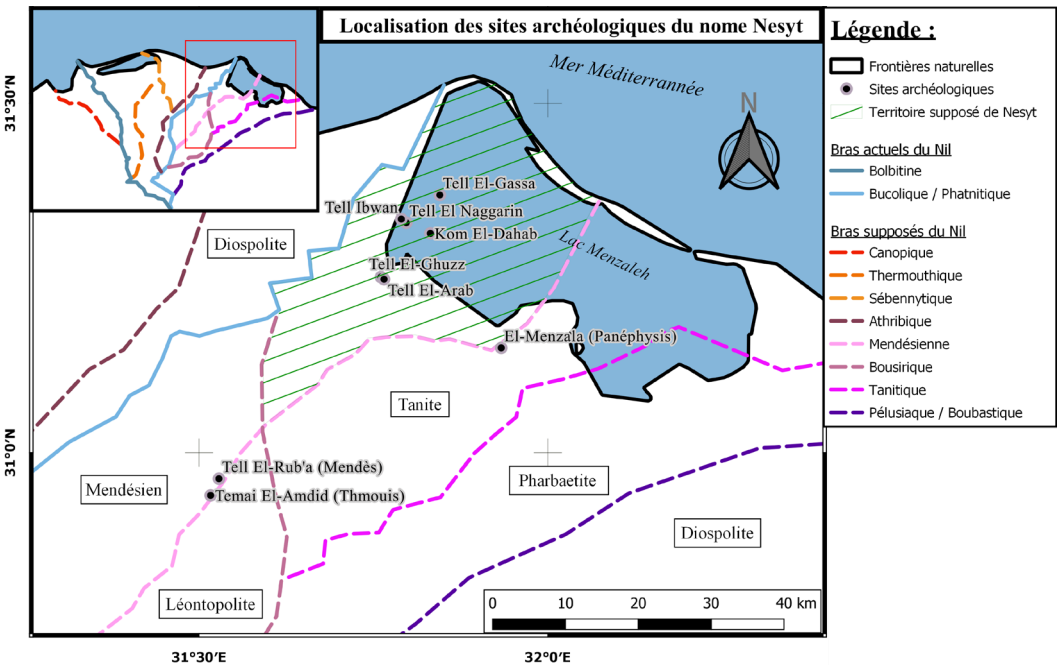

8. Mentions du nome Nesyt dans la documentation

Date	Support	Graphie	Commentaire
100-150	Papyrus (*P.Oxy.* LXVI 4524)	Νεσυτ	Liste de nomes
108/109	Pièce de monnaie	Νεσυτ	An 12 de Trajan
109/110	Pièces de monnaie	Νεσυτ	An 13 de Trajan
126/127	Pièces de monnaie	Νεσυτ	An 11 de Hadrien
140-150	Papyrus (*P.Oxy.* XLVII 3362)	Νεσυτ	Liste de nomes résolution dans une lacune
+/- 150	*Géographie* de Claude Ptolémée	Multiple (Νεσόγ, Νεουτίς, Νεούτ, Νεσύτ)	Source littéraire
161	Papyrus (*P.Oxy.* LX 4060)	Νεσυτ	Correspondance administrative
194	Papyrus (*P.Stras.* 904)	Νεσυτ, Νεσουτ?	Correspondance administrative
200-299	Papyrus (*P.Prag.* II 123)	Νεσυτ	Correspondance administrative
220-246	Papyrus (*P.Eirene* I 6)	Νεσυτ	Correspondance administrative
250-299	Papyrus (*P.Leid.Inst.* 49)	Νεσυτ	Liste de nomes Lecture complétée

9. Liste des toponymes des *P.Stras.* 905-912

	Texte	Type	Originelin-guistique	Étymologie	Notes
II.3 **906**	Ταχομ( )	---	Egyptienne	*Tȝ-km ?*	
II.3 **906**	Φλημ( )	κλῆρος	Grecque ?		
II.9 **906**	Ταχομ( )	---	Egyptienne	*Tȝ-km ?*	
II.13 **906**	Βειχεως	---	Egyptienne	*byk ?*	
II.20 **906**	Χενθνουφ̣( )	δωρέα	Egyptienne	*Tȝ-šr-n ?*	Anthr. attesté à Terenouthis (TM 2318)
II.25 **906**	Ο̣ρυπ( )	---	Incertaine		
II.28 **906**	Πωεως	---	Egyptienne	*Pȝ-ỉhy*	7 localités att.
	Παλλαντιανης	οὐσία	Grecque		Ousia de Pallas att.dans l'Arsi-noïte (TM 1571)
I.2 **907**	Α̣τ̣ε̣μ̣ειθ( )	περί + Acc.	Egyptienne ?	*(Ḥȝ(.t)-mḥ(.yt) ?*	Théophore?
I.3 **907**	Σε̣.....( )	περί + Acc.	Incertaine		
I.4 **907**	Αθ̣.	ἀπό + Gén.	Egyptienne ?		Αθριβις ? (TM 369)
I.6 **907**	Ψενχ̣ορπαχιν	περί + Acc.	Egyptienne	*Pȝ-šr-n-ḫl-παχις ?*	
I.7 **907**	.οικ( )	ἀπό + Gén.	Incertaine		
I.8 **907**	Μο̣θ̣	περί + Acc.	Egyptienne ?	*Mw.t ?*	
I.18 **907**	κώμ(ης) Σινω	κώμη	Incertaine		
I.26-27 **907**	(souscription)	---	Incertaine	Κάτω Χώρας ?	
II.12 **908**	Ψεν̣[---]	περί + Acc.	Egyptienne ?	*Pȝ-šr-n*	
I.10 **909**	Ψιμβ̣( )	περί + Acc.	Egyptienne ?		Plusieurs dans le Delta
I.15 **909**	Ἀρ̣τ̣..	περί + Acc.	Incertaine		
II.5 **909**	Ψινπαθα	περί + Acc.	Egyptienne		Ψινπαθα (TM 9706)
II.13 **909**	Ψινπ(αθα?)	περί + Acc.	Egyptienne		Idem ?
II.17 **909**	Ψινπ(αθα?)	περί + Acc.	Egyptienne		Idem ?
II.21 **909**	Ψιν̣π(αθα?)	περί + Acc.	Egyptienne		Idem ?
II.23 **909**	Κ̣ε̣.δ̣( )	ἀπό + Gén.	Incertaine		
I.7 **910**	Ν̣[.]ε̣ν	περί + Acc.	Incertaine		
II.5 **910**	Ψιναω	περί + Acc.	Egyptienne		Ψεναχω ? (TM 8149) Ψενακω ? (TM 8142)
II.15 **910**	π(όλιν?) Ψιντ̣α̣.( )	περί + Acc.	Egyptienne		Ψιντανου (TM 2765)

10. Liste des anthroponymes des *P.Stras.* 905-912

	Emplacement	Statut	Forme dans le texte	État	Certain ?	Hypothèse(s)	TM Nam
1	I.8 **906**	interm.	Ἡρακλείας	Complet	Oui	Ἡρακλεία	4567
2	I.13 **906**	interm.	Ἁρποκρατιω(νος)	Abrégé	Oui	Ἁρποκρατίων	4423
3	I.15 **906**	interm.	Φαυστ(ου)	Abrégé	Oui	Faustus	7418
4	I.18 **906**	interm.	Ἡρακλ()	Abrégé	Non	Ἡρακλειδης Ἡρακλῆς	4550 4560
5	II.2 **906**	Ind.	Ἀθας	Complet	Oui	Ἀθας	2159
6	II.2 **906**	Patr.	Ἁρτυσις	Complet	Oui	Ἁρτυσις	16590
7	II.13 **906**	Ind.	Ἀμουνις	Complet	Oui	Ἀμουνις	1990
8	II.19 **906**	Ind.	Ἀμμωνας	Complet	Oui	Ἀμμωνᾶς	1973
9	II.19 **906**	Patr.	Ποταμωνος	Complet	Oui	Ποτάμων	5257
10	II.20 **906**	loc.	Χενθνουφ(είτου?)	Abrégé	Non	Κενθνουπις Χενθνουφις	23995 25943
11	II.25 **906**	interm.	Ἀμμω(ν)	Abrégé	Non		
12	II.27 **906**	Ind.	Δίδυμος	Complet	Oui	Δίδυμος	2834
13	I.4 **907**	Ind. fem.	Ἡφαιστάριν	Complet	Oui	Ἡφαιστάριον	28712
14	I.4 **907**	Patr.	Σαραπάμμωνος	Complet	Oui	Σαραπάμμων	7971
15	I.7 **907**	Ind. inc.	Θ[.]α[.][.]ς	Lacunaire	Non		
16	I.7 **907**	Patr.	Ἡφα[ισ]τίωνος	Complet	Oui	Ἡφαιστίων	4511
17	I.8 **907**	Ind.	Μαρτ[ι]αλιο[.]	Incertain	Non	Martialis	10536
18	I.8 **907**	Patr.	Αἰλουρίωνος	Complet	Oui	Αἰλουρίων	1811
19	I.10 **907**	Ind.	Ἀγαθὸς Δαίμων	Complet	Oui	Ἀγαθός Δαίμων	1759
20	I.10 **907**	Patr.	Πτολεμαίο(υ)	Abrégé	Oui	Πτολεμαῖος	5317
21	I.13 **907**	Ind.	Αἰλουρίων	Complet	Oui	Αἰλουρίων	1811
22	I.13 **907**	Patr.	Ἀπολλοδώρου	Complet	Oui	Ἀπολλόδωρος	2132
23	I.16 **907**	Ind. fem.	Ἐ[λέ]νη	Complet	Oui	Ἐλένη	4445
24	I.16 **907**	n. d.	Διονυσάριον	Complet	Oui	Διονυσάριον	2801
25	I.16-17 **907**	Patr.	Διοθ(έμιδος?)	Abrégé	Non	Διοθέμις	35010
26	I.18 **907**	Ind. inc.	Τ[.....]	Lacunaire	Non		
27	I.18 **907**	Patr.	Ἁρποκρατος	Complet	Oui	Ἁρποκρας	4422
28	I.19 **907**	Ind.	Ἑρμεινο(υ)	Abrégé	Oui	Ἑρμῖνος	4461
29	I.19-20 **907**	Patr.	Ἁρπα‖[ης]ιος	Lacunaire	Non	Ἁρπαησις	284
30	II.23 **907**	admin.	.ρ.π.....εων	Lacunaire	Non		
31	I.26 **907**	admin.	Ἀ[ρ]τεμιδώρου	Complet	Oui	Ἀρτεμίδωρος	2343
32	I.27 **907**	admin.	Ἀλεξάνδρου	Complet	Oui	Ἀλέξανδρος	1882
33	II.1 **907**	Ind.	Θαταιος	Complet	Non	Τα-Ταις ?	1249 ?
34	II.4 **907**	Ind.	Ἁρσοις	Lacunaire	Oui	Ἁρσοις	296
35	II.4 **907**	Patr.	Ὡρ[ου?]	Lacunaire	Non		

				Attestions d'individus				
TM NamVar	**Élément principal**	**Affixe**	**Décomposition**	**BE**	**Fayoum**	**ME + HE**	**Autres**	**Total**
3123	DN Gr.	-ια	Heraklès	16	86	80	10	192
2991	DN Ég.	-ιων	Harpocras	43	187	162	34	426
/	PN Lat.	-ος		1	14	35	5	55
	DN Gr.		Héraklès					
/	PN Gr.	-ας	Athanasios ? (hypocor.)	9	3	10	1	23
	PN Ég.	-ις	Horos le rouge, Mars	7	0	2	1	10
445	DN Ég.	-ις	Amon	14	19	12	3	48
430	DN Ég.	-ας	Amon	8	53	69	13	143
3927	Incertain	-ος	Amon (?)	21	90	61	21	193
/	PN Ég. ?			4	0	0	0	4
	Incertain		Amon					
1259	PN Gr.	-ος	Jumeau	77	812	707	156	1752
/	DN Gr.	-αριον	Héphaïstos	1	0	0	0	1
4348	PN Ég.	-αμμων	Sarapis-Amon	18	250	168	50	486
	Incertain							
3074	DN Gr.	-ιων	Héphaïstos	27	30	45	5	107
11264	DN Lat.		Mars	1	3	3	3	10
8028	AN Gr.	-ιων	Chat	11	3	35	4	53
228	PN Gr.		Agathos Daimon	24	72	118	8	222
3985	PN Gr.	-αιος	Ptolémée	158	1160	2249	229	3796
8028	AN Gr.	-ιων	Chat	11	3	35	4	53
572	DN Gr.	-δωρος	Apollon	26	72	114	22	234
3012	PN Gr.	-η	Hélène	8	123	130	17	278
1229	DN Gr.	-αριον	Dionysios	8	11	8	4	31
/	PN Gr.	-ις	Zeus	1	1	1	0	3
	Incertain							
8752	DN Ég.	-ας	Harpocrate	11	45	63	18	137
3028	DN Gr.	-ος	Hermes	6	10	124	22	162
1939	PN Ég.	-ις	Horus, fils d'Isis	11	138	279	22	450
	Incertain							
769	DN Gr.	-δωρος	Artémis	53	220	241	67	581
342	PN Gr.	-ος	Alexandre	97	290	507	162	1056
52	PN Ég.	-αιος?						
8771	DN Ég.	-ις	Horus - Shaï	0	10	0	0	10
	Incertain							

	Emplacement	Statut	Forme dans le texte	État	Certain ?	Hypothèse(s)	TM Nam
36	II.7 **907**	Ind.	Νεκ̣φερως	Complet	Oui	Νεκφερως	540
37	II.10 **907**	Ind.	Πετεμουν̣[ις]	Lacunaire	Oui	Πετεαμουνις	834
38	II.13 **907**	Ind.	Ὀαλι̣δι̣ος	Lacunaire	Oui		
39	II.16 **907**	Ind. fem.	Ἀμμωνά̣ρ[ιον?]	Lacunaire	Non	Ἀμμώναριον ?	1976
40	II.18 **907**	Inc.	Ἀπολιναριο( )	Abrégé	Oui	Ἀπολλινάριον	2125
41	II.19 **907**	Ind.	Ἀμμ̣ωνις	Complet	Oui	Ἀμμώνιος	1979
42	II.21 **907**	Ind.	Ἀχιλ[λ]εὺς	Complet	Oui	Ἀχιλλεύς	1718
43	II.21 **907**	Patr.	Ἀν[---]	Lacunaire	Non		
44	II.24 **907**	Ind.	Οὐαλ̣ε̣ριο(ς)	Abrégé	Oui	Οὐαλέριος	10886
45	II.24 **907**	Patr.	Δε[---]	Lacunaire	Non		
46	II.26 **907**	Ind.	Αἰλου̣[ρί]ων	Complet	Oui	Αἰλουρίων	1811
47	II.26 **907**	Patr.	Ψ .[---]	Lacunaire	Non		
48	I.2 **908**	Inc.	Ἀμμ̣ω̣νιο()	Abrégé	Oui	Ἀμμώνιος	1979
49	I.3 **908**	Inc.	Ταμ̣ .α̣π̣(/φ?)	Abrégé	Non		
50	I.5 **908**	Inc.	[---] . .ουιου	Lacunaire	Non		
51	I.8 **908**	Matr.	Ταοννωφ(ρεως)	Abrégé	Oui	Ταοννωφρις	1282
52	I.9 **908**	Patr. ?	Κολλουθ̣ο̣(υ)	Abrégé	Oui	Κολλουθος	403
53	I.12 **908**	Inc.	Σ̣α̣ρ̣απίωνο̣(ς)	Abrégé	Oui	Σαραπίων	5663
54	I.12 **908**	Patr.	Ἡλιοδ(ώρου)	Abrégé	Oui	Ἡλιόδωρος	4530
55	I.14 **908**	Inc.	Ἀ̣π̣ο̣λ()	Abrégé	Non		
56	I.19 **908**	Patr. ?	Ἀμμ̣ω̣νιο(υ)	Abrégé	Oui	Ἀμμώνιος	1979
57	I.21 **908**	Inc.	Αὐρ̣η̣λ()	Abrégé	Oui	Αὐρήλιος	
58	I.21 **908**	Patr.	Σ̣α̣ραπ( )	Abrégé	Non		
59	II.1 **908**	Ind.	Ἰσίδ̣[ωρ]ο̣(ς)	Lacunaire	Non	Ἰσίδωρος	7950
60	II.1 **908**	Patr.	Ἰσ[ιδώρου?]	Lacunaire	Non	Ἰσίδωρος	7950
61	II.6 **908**	Ind.	Ἀπολλ[. .]νινο .	Lacunaire	Non		
62	II.8 **908**	Matr.	Ἀμ̣η̣[---]	Lacunaire	Non		
63	II.11 **908**	Ind.	Ἀρ̣τ̣ε̣[μιδ]ω̣ρος ὁ καὶ [---]	Lacunaire	Oui	Ἀρτεμίδωρος	2343
64	II.16 **908**	Ind. fem.	Ἀπο̣λ̣λ̣ω̣νί(α?) ἡ καί	Lacunaire	Non		
65	II.20 **908**	Ind.	Ἰσίδωρος	Complet	Oui	Ἰσίδωρος	7950
66	II.20 **908**	Patr.	Σαραπίων̣[ος]	Complet	Oui	Σαραπίων	5663
67	II.3 **909**	Patr. ?	[---]ο̣ιτος	Lacunaire	Non		
68	II.3 **909**	Matr.	. .β̣βαθαιτ̣ος	Lacunaire	Non		
69	II.4 **909**	Ind.	Πρω̣ . . . . τ̣ρ̣ι̣θ̣ . . ( )	Lacunaire	Non		
70	II.6 **909**	Ind. inc.	.[. . .] . ς	Lacunaire	Non		
71	II.6 **909**	Patr.	.ενθρεμ . .π( )	Lacunaire	Non		
72	II.8 **909**	Ind. fem.	[Θερ]μουθαρίον	Lacunaire	Oui	Θερμουθαριον	5514
73	II.8 **909**	Patr.	Π̣ο̣ταμωνος	Complet	Oui	Ποτάμων	5257
74	II.9 **909**	Ind. fem.	Ἀμμ̣ωναρι̣ν	Complet	Oui	Ἀμμωναριν	1976
75	II.9 **909**	Patr.	Ἀμμωνιου̣	Complet	Oui	Ἀμμώνιος	1979
76	II.9 **909**	Papp.	Ἀ̣μ̣ων . .ο̣υ	Lacunaire	Non		

				Attestions d'individus				
TM NamVar	**Élément principal**	**Affixe**	**Décomposition**	**BE**	**Fayoum**	**ME + HE**	**Autres**	**Total**
2809	PN Ég.	-ως	Au beau visage (épithète ?)	16	83	118	18	235
3708	PN Ég.	-ις	Celui qui est donné par Amon	5	17	4	11	37
	Incertain							
432	DN Ég.	-αριον	Ammon	4	34	21	1	60
8538	DN Gr.	-αριον	Apollon	13	80	49	50	192
434	DN Ég.	-ις	Ammon	125	804	1357	282	2568
188	PN Gr.	-ευς	Achille	22	78	319	35	454
	Incertain							
11857	PN Lat.	-ιος		19	239	119	129	506
	Incertain							
8028	AN Gr.	-ιων	Chat	11	3	35	4	53
	Incertain							
434	DN Ég.	-ιος	Ammon	125	804	1357	282	2568
	Incertain							
	Incertain							
4859	PN Ég.	-ις	Celui du parfait	3	62	9	3	77
10678	PN Ég.	-ος		15	201	501	73	790
4351	DN Gr.	-ος	Sarapis	195	1366	1167	813	3541
3094	DN Gr.	-δωρος	Cadeau d'Hélios	24	134	193	47	398
	DN Gr.		Apollon					
434	DN Ég.	-ιος	Ammon	125	804	1357	282	2568
	PN Gr.	-ιος						
	Incertain		Sarapis					
	DN Ég.	-δωρος	Cadeau d'Isis	103	625	646	172	1546
	DN Ég.	-δωρος	Cadeau d'Isis	103	625	646	172	1546
	DN Gr.		Apollon					
	Incertain							
769	DN Gr.	-δωρος	Artémis	53	220	241	67	581
	DN Gr.		Apollon					
	DN Ég.	-δωρος	Cadeau d'Isis	103	625	646	172	1546
4351	DN Ég.	-ιων	Sarapis	195	1366	1167	813	3541
	Incertain							
	PN Sém. ?							
	Incertain							
	Incertain							
	PN Ég.							
4175	DN Ég.	-αριον	Thermouthis	4	123	13	4	144
3927	Incertain	-ος	La rivière (Nil)	21	90	61	21	193
432	DN Ég.	-αριον	Ammon	4	34	21	1	60
434	DN Ég.	-ιος	Ammon	125	804	1357	282	2568
	DN Ég.		Ammon					

	Emplacement	Statut	Forme dans le texte	État	Certain ?	Hypothèse(s)	TM Nam
77	II.11 **909**	Ind. inc.	[. . . .] . ρις	Lacunaire	Non		
78	II.11 **909**	Patr.	Ἀθυμιος	Complet	Oui	Ἀθυμις	8881
79	II.11 **909**	Papp.	Σεντιθοηο(υς)	Abrégé	Oui	Σεντοθοης	1094
80	II.11 **909**	Matr.	Τααρτυσιο(ς)	Abrégé	Oui	Ταρτυσις	19483
81	II.12 **909**	Ind. fem.	Ἀνουβαρειου	Complet	Oui	Ἀνουβαριον	8573
82	II.12 **909**	Patr.	Φιβειχιο(ς)	Abrégé	Oui	Φιβιχις	17525
83	II.15 **909**	Ind.	Ψενιχω . [. . .] .	Lacunaire	Non	Ψενιχωτης ?	
84	II.15 **909**	Patr.	Νεκφερατος	Complet	Oui	Νεκφερως	524
85	II.15 **909**	Matr.	Ερρε . . θ( )	Lacunaire	Non		
86	II.16 **909**	Ind.	Σαραπίωνα	Complet	Oui	Σαραπίων	5663
87	II.20 **909**	Ind. inc.	Ναχ( )	Abrégé	Non		
88	II.20 **909**	Patr.	Φιβειχ(ιος)	Abrégé	Oui	Φιβιχις	17525
89	II.20 **909**	Papp.	Θατρητος	Complet	Oui	Θατρης	1379
90	II.24 **909**	Ind. inc.	Ἀνιχ()	Abrégé	Non		
91	I.5 **910**	Inc.	[ca.5]λερουτος	Lacunaire	Non		
92	II.2 **910**	Ind.	Ἀρβει[χιο]ς	Incertain	Oui	Αρπβηκις	286
93	II.3 **910**	Ind.	Ἀπολλώνιος	Complet	Oui	Ἀπολλώνιος	1
94	II.2 **910**	Patr.	Ἀπο[λλώ]νιου	Lacunaire	Oui	Ἀπολλώνιος	1
95	II.4 **910**	Ind.	Πτολεμαῖου	Complet	Oui	Πτολεμαῖος	5317
96	II.4 **910**	Patr.	Η . . . . . υ	Lacunaire	Non		
97	II.6 **910**	Ind. inc.	Ιμ . . μ . . ως	Lacunaire	Non		
98	II.6 **910**	Matr.	Π . . . . [---]	Lacunaire	Non		
99	II.7 **910**	Ind. inc.	Α . [. . . .]ωρος	Lacunaire	Non		
100	II.7 **910**	Patr.	Δι[οσ]κόρου	Complet	Oui	Δίοσκορος	2828
101	II.8-9 **910**	Inc.	Σερηνιω|νος	Complet	Oui	Σερηνίων	12118
102	II.10 **910**	Ind. inc.	Ατ . δ . ιτο[---]	Lacunaire	Non		
103	II.10 **910**	Patr.	Πο[σ]ιδωνος	Lacunaire	Oui	Ποσίδωνος	17091
104	II.13 **910**	Ind. fem.	Ἀμμωνάριν	Complet	Oui	Ἀμμωνάριον	1976
105	II.13 **910**	Patr.	[Δ?]ωρίωνος	Lacunaire	Non	Δωρίων	2880
106	II.17 **910**	Ind.	Ἰσίδωρος	Complet	Oui	Ἰσίδωρος	7950
107	II.17 **910**	Patr.	Ἀ . . [. .] . . . ριο( )	Lacunaire	Non		
108	II.20 **910**	Ind.	Δίδυμος	Complet	Oui	Δίδυμος	2834
109	II.20 **910**	Patr.	Νεκφερω(τος)	Abrégé	Oui	Νεκφερως	524
110	II.20 **910**	Papp.	Ἀνδρομ[---]	Lacunaire	Non		
111	II.23 **910**	Ind.	Αἴ[λι?]ος	Lacunaire	Non	Αἴλιος	7528
112	II.23 **910**	Patr.	Ματ[ρ]ωνιος	Lacunaire	Non	Ματρών	10553
113	II.23 **910**	Papp.	Ἀπολλα[---]	Lacunaire	Non		
114	I.5 **911**	Ind. inc.	[Ἀ]ρτεμιδ[ωρ- ---]	Lacunaire	Oui	Ἀρτεμίδωρος	2343
115	I.6 **911**	Ind. inc.	[Σ]αραπια[---]	Lacunaire	Non		
116	I.1 **912**	Patr.	Διδύμου	Complet	Oui	Δίδυμος	2834
117	I.2 **912**	Ind. inc.	[---] . αθρ()	Lacunaire	Non	Τιαθρης ?	
118	I.2 **912**	Patr.	Ἐσιηως	Complet	Oui	Ἄσιης	337

				Attestions d'individus				
TM NamVar	Élément principal	Affixe	Décomposition	BE	Fayoum	ME + HE	Autres	Total
	Incertain							
32443	DN Ég.	-ις	Atoum	1	1	0	0	2
13927	PN Ég.	-ης	La fille de Totoès	0	1	13	0	14
	PN Ég.	-ις	La fille d'Horos le rouge	4	0	0	0	4
8379	DN Ég.	-αριον	Anubis	0	3	6	1	10
4338 + 3342	AN Ég.	-ις	Ibis	4	1	0	0	5
	PN Ég.	-ης						
11560	PN Ég.	-ως	Il est contre eux	2	217	0	1	220
	PN Ég. ?							
4351	DN Ég.	-ιων	Sarapis	195	1366	1167	813	3541
	Incertain							
4338 + 3342	AN Ég.	-ις	Ibis	4	1	0	0	5
4077	PN Ég,	-ης	Jumeau	1	73	143	14	231
	Incertain							
	Incertain							
8618	PN Ég.	-ις	Horos le faucon	0	16	13	0	29
581	DN Gr.	-ιος	Apollon	201	1409	1989	358	3957
581	DN Gr.	-ιος	Apollon	201	1409	1989	358	3957
3985	PN Gr.	-αιος	Ptolémée	158	1160	2249	229	3796
	Incertain							
	Incertain							
	Incertain							
	Incertain							
1254	PN Gr.	-ος	Dioscores	53	670	582	116	1421
13978	PN Lat.	-ιων	Serenius	0	7	1	0	8
	Incertain							
31807	DN Gr.	-ος	Poséidon	0	0	0	1	1
432	DN Ég.	-αριον	Ammon	4	34	21	1	60
1305	PN Gr. ?	-ιων	Dorien (éthn.) ou Doros (cadeau)	42	148	127	22	339
1878	DN Ég.	-δωρος	Cadeau d'Isis	103	625	646	172	1546
	Incertain							
1259	PN Gr.	-ος	Jumeau	77	812	707	156	1752
11560	PN Ég.	-ως	Il est contre eux	2	217	0	1	220
	Incertain							
8025	PN Lat. ?	-ος		20	37	52	24	133
//	DN Lat. ?		Matrôn	1	1	1	1	4
	DN Gr.		Apollon					
769	DN Gr.	-δωρος	Artémis	53	220	241	67	581
	DN Gr.		Sarapis					
1259	PN Gr.	-ος	Jumeau	77	812	707	156	1752
	Incertain							
9620	PN Ég.	-ης	Justifié	9	1	2	1	13

	Emplacement	Statut	Forme dans le texte	État	Certain ?	Hypothèse(s)	TM Nam
119	I.3 **912**	Patr. ?	[---]̣νιος	Lacunaire	Non		
120	I.4 **912**	Ind. inc.	[---]̣ατης	Lacunaire	Non		
121	I.4 **912**	Patr.	Τ̣ᾰησιο(ς)	Abrégé	Oui	Ταησις	1237
122	I.5 **912**	Patr.	[---]̣...τος	Lacunaire	Non		
123	I.6 **912**	Patr.	[---]ῃθ̣ηως	Lacunaire	Non		
124	I.7 **912**	Patr.	[Ἀρεν]δωτου	Lacunaire	Oui	Ἁρενδωτης	261
125	I.8 **912**	Patr.	[Ἀφ]ροδείτης	Lacunaire	Oui	Ἀφροδίτη	1741
126	I.9 **912**	Patr. ?	[---]χωειος	Lacunaire	Non		
127	I.10 **912**	Patr. ?	[---]ννω̣()	Lacunaire	Non	Κοννως	3700
128	I.11 **912**	Ind. inc.	[---]̣()	Lacunaire	Non		
129	I.11 **912**	Patr.	Ἀμων[---]	Lacunaire	Non		
130	I.12 **912**	Inc.	[---]̣ειω̣̣ω̣[---]	Lacunaire	Non		
131	I.13 **912**	Patr.	[---]α̣πιος	Lacunaire	Non		
132	I.14 **912**	Patr.	[---]ν̣νωτο(ς)	Lacunaire	Non	Κοννως	3700
133	I.15 **912**	Inc.	[---]̣α̣τω̣[---]	Lacunaire	Non		
134	II.1 **912**	Ind. inc.	Βε̣ι[---]	Lacunaire	Non		
135	II.2 **912**	Ind. inc.	Ἡλ̣ι̣αδ[---)	Lacunaire	Non		
136	II.3 **912**	Ind. inc.	Ἰναρω̣()	Abrégé	Oui	Ιναρωυς	371
137	II.3 **912**	Patr.	Κολο()	Abrégé	Non		
138	II.4 **912**	Ind.	Ἱέραξ	Complet	Oui	Ἱεραξ	4607
139	II.4 **912**	Patr.	Β̣[...]	Lacunaire	Non		
140	II.5 **912**	Ind.	Ὁρσενω[φις]	Lacunaire	Oui	Ὁρσενουφις	568
141	II.6 **912**	Ind.	Πνεφ(ερως?)	Incertain	Oui	Πνεφερως	932
142	II.6 **912**	Patr.	Ε̣[---]	Lacunaire	Non		
143	II.7 **912**	Ind.	Πανιν[---]	Lacunaire	Non		
144	II.8 **912**	Ind.	Τ̣ιθο(ης?)	Abrégé	Non	Τοτοης?	1436
145	II.8 **912**	Patr.	Ε̣[---]	Lacunaire	Non		
146	II.9 **912**	Ind.	Ὅρος	Complet	Oui	Ὅρος	356
147	II.10 **912**	Ind.	Ὡρψ̣ε̣ω(ς)	Lacunaire	Non	Ὡρψευς ?	19562
148	II.11 **912**	Inc.	Αμ̣[---]	Lacunaire	Non		

				Attestions d'individus				
TM NamVar	**Élément principal**	**Affixe**	**Décomposition**	**BE**	**Fayoum**	**ME + HE**	**Autres**	**Total**
	Incertain							
	Incertain							
4789	PN Ég.	-ις	Isis	3	60	32	9	104
	Incertain							
	Incertain							
1926	PN Ég.	-ης	Horos	7	27	30	4	68
211	DN Gr.	-η	Aphrodite	3	13	8	4	28
	Incertain							0
10711	Incertain	-ως		1	21	2	0	24
	DN Ég.		Amon					
	Incertain							
	Incertain							
	Incertain							
10711	Incertain	-ως		1	21	2	0	24
	Incertain							
	Incertain							
	Incertain							
1992	Incertain		les yeux d'Horos sont contre lui	2	45	10	1	58
	Incertain							
3163	AN Gr.	-αξ	Faucon	56	58	372	99	585
	Incertain							
3272	PN Ég.	-ις	Le bon gardien	11	1004	97	46	1158
3824	PN Ég.	-ως	Celui au beau visage	36	623	31	11	701
	Incertain							
	Incertain							
5135	Incertain	-ης	Totoes	23	67	110	103	303
	Incertain							
15707	DN Ég.	-ος	Horos	1744	2048	90	274	4156
35064	PN Ég. ?	-ευς?	Horos ?	2	0	0	0	2
	Incertain		Amon ?					

11. Mentions du δημοσιώνης καταλοχισμῶν

Publication	Informations notables
PSI IV 320 Oxyrhynchus 18	Lettre aux ὠκονομήμενοι Cession d'une terre catécique Θέωνος [τ]ο̣ῦ πρὸς τοῖς καταλοχισμοῖς (l. 8) ἐκ τοῦ Φ[ί]λ̣ωνος κλήρου ὠνημένης (l. 10) 6 aroures de terres catéciques
PSI X 1118 Oxyrhynchus 25/37	Lettre aux ὠκονομήμενοι Cession de terres catéciques Ζήνωνι τῶι πρὸς τοῖς καταλοχισμοῖς (l. 4) 7,5 + 0,5 aroures de terres catéciques
BGU II 622 Karanis 182	[Ἡρακλείδης Ἀμμωνίου δημοσιώνης καταλο|χισμ]ῶν Ἀ̣[ρσι(νοίτου) καὶ ἄλλων νομῶν διὰ Εὐδαίμο]|νος πραγμ[ατευτ]ο[ῦ] Reçu personnel de cession : διέγραψάς | μοι (l. 3-4) 1/4 1/32 aroures de terres catéciques, oliveraie κατὰ [σύ]μφω(νον(?)) (l. 9)
P.Diog. 37 [1] Philadelphie, 202	Σαραπάμμων δημοσιώνης τέλους καταλοχισμῶν Ἀρσι(νοίτου) καὶ ἄλλων | νομῶν διὰ Τρύφωνο[ς πρα]χ(ματευτοῦ) Reçu personnel de cession : διέγρ(αψάς) μοι (l. 3) 2 aroures de terre catéciques (au moins) 20 drachmes (l. 6)
P.Gen. III 145 [2] Arsinoïte 206	[Σαραπάμ]μων δημοσιώνης τέλους καταλοχισμῶν Ἀρσι(νοείτου) καὶ ἄλλων νομῶν | [δι]ὰ Ἀπολλωνίου βοηθοῦ Reçu personnel de cession : διέγρα|[ψά]ς [μ]οι (l. 2-3) 4 aroures ½ de terres catéciques 58 drachmes (40 + 18)
P.Hamb. I 84 Arsinoïte 182-192	[Ἥ]ρων ὁ καὶ Ἡρακλ̣είδης δημοσιώνης τέλους καταλοχισμῶν Ἀρσινο|[ε]ίτου καὶ ἄλλ[ω]ν̣ νομῶν διὰ Διδύμου βοη[θ]ο̣ῦ Reçu personnel de cession : διέγρ̣α(ψάς) μ̣οι (l. 3) 2 aroures de terres catéciques Montant de la taxe lacunaire
P.Mich. VI 364 Karanis 179	Ἡρακλείδης Ἀμμωνίου δημοσιώνη(ς) καταλ(οχισμῶν) | Ἀρσι(νοίτου) καὶ ἄλλων νομῶν τῷ τῆς Ἡρακλεί[δου] | μ[ε]ρίδο(ς) συντακτικῷ χαίρειν 5/8 d'aroures de terres catéciques Terre confisquée ? [ἀ]ν̣ε̣[ι(λημμένης)] γῆς (l. 5)
Chr.Wilck. 372 Tebtynis 197	Νε[ῖ]λος καὶ Σαραπάμμων | δημοσιῶναι τέλους | καταλοχισμῶν Ἀρσι(νοίτου) | καὶ ἄλλων ν[ο]μῶν διὰ ‖ Διονυσίου πραγμ(ατευτοῦ) Reçu personnel de cession : διεγρά(ψατέ) μοι (l. 13) 1 aroure de terre catécique, vignes 40 drachmes

1 Youtie 1980b.

2 Wehrli 1988.

Publication	Informations notables
SB XVI 12641 Soknopaiou Nesos 181	Ἡρακλείδης Ἀμμωνίου δημοσιώ(νης) καταλοχ(ισμῶν) | Ἀρσι(νοείτου) καὶ ἄλλων ν[ο]μ(ῶν) δι(ὰ) Εὐδαίμο̣[νος] | πραγμ(ατευτοῦ) Reçu personnel de cession : διέγρα(ψας) (l. 2) 4 aroures ½ de terres céralières + (τέλος) μέρους οἰκοπέδου (l. 4) Reçu d'héritage : ἀπὸ κληρονομ(ίας) τῆς μητρός σου (l. 3)
SB XVI 12642 Oxyrhynchite 196	Νεῖλος καὶ Σαραπάμμων δημοσιῶναι | καταλοχ(ισμῶν) Ὀξυρυγχ(ίτου) καὶ ἄλλων νομ[ῶν] | διὰ Νεπωτιανοῦ τοῦ κ(αὶ) Ἀπολλωνίο̣(υ) [πραγμ(ατευτοῦ)] Reçu personnel de cession : δ̣ιέγρα(ψας) ἡμεῖν (l. ἡμῖν) (l. 8) σὺν σπονδ(ῇ) ἐ̣ν̣ χρήμ(ασι) (l. 13) 26 aroures et 1/22 de terres catéciques - 118 drachmes
Stud.Pal. XXII 50 Soknopaiou Nesos 204	Σαραπάμμων δημοσιώνης τέλους καταλοχισμῶν Ἀρ[σι(νοΐτου) κ]α̣ὶ ἄλλω̣ν̣ | νομῶν διὰ Ἀχιλλέως βοηθοῦ Reçu personnel de cession : διέγρ(αψάς) μοι (l. 3) τέλος γνωστίας (l. 3) 2 aroures de terres catéciques céréalières / 25 drachmes Reçu d'héritage : κεκλη]ρο[νο]|μηκέναι τοῦ προκειμένου σου πατρὸς (l. 3-4)
P.Köln.Gr. XIII 534 Héracléopolite 212-220	Lettre aux *trapezitai* d'un collecteur παρ(ὰ) Αὐρη(λίου) Σαραπίωνος τοῦ κ(αὶ) | - ca.3 -] . βουλ(ευτοῦ) τῆς Ὀξυ(ρυγχιτῶν) πόλ(εως) δημοσιώ(νου) | [τέ]λ̣(ους) κ̣[α]τ̣[α] λοχ(ισμῶν) Ἡρα[κλ]ε̣οπολ(ίτου) Contenu très lacunaire

12. Variété géographique des toponymes attestés dans les *P.Stras.* 905-912.

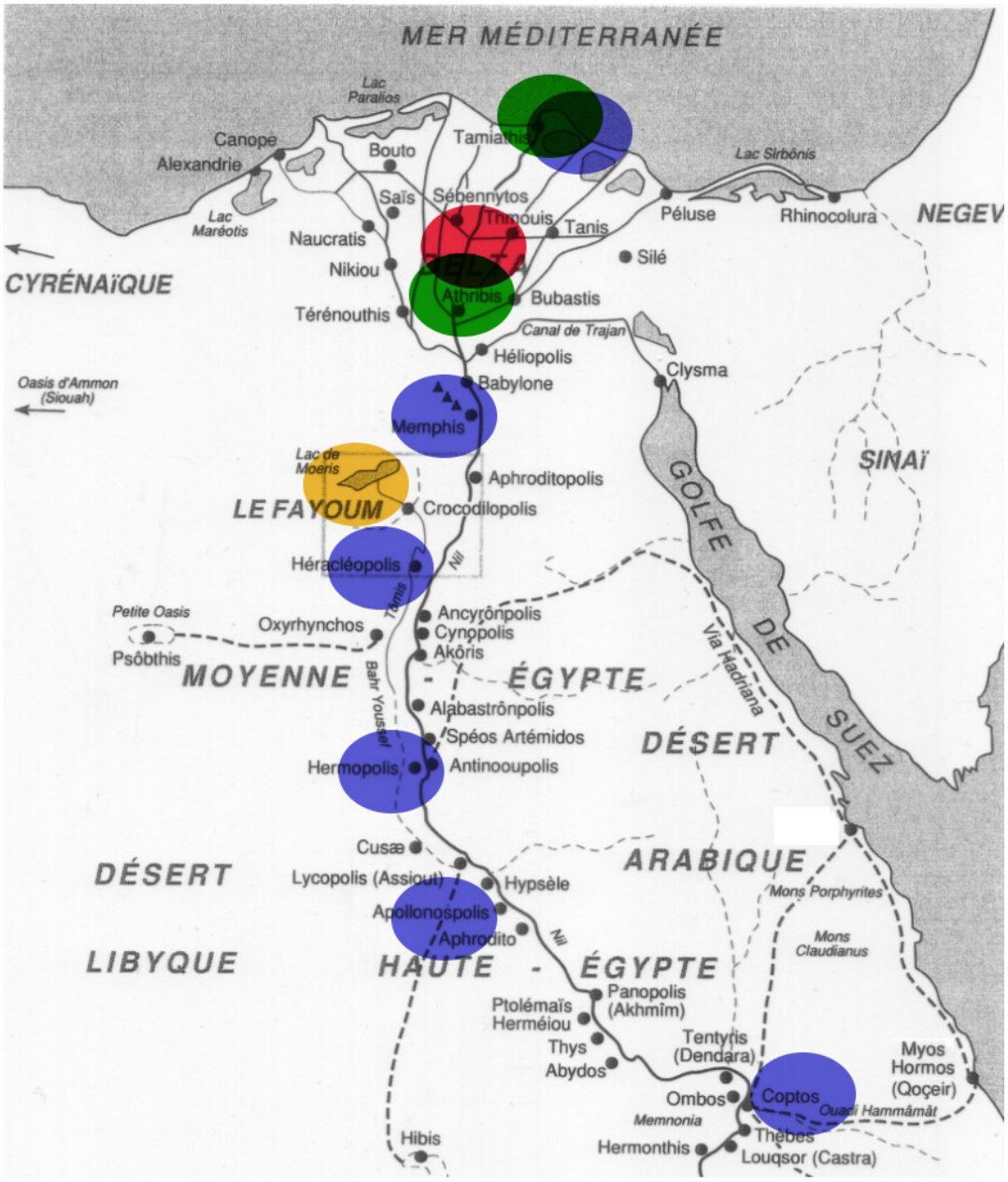

Πωις :
(U5, U10b, U15, U20)
(L01, L16)

Ψεναω : (L10 Ψενακω
ou L16 Ψεναχω)

Ψινπαθα : (U21)

Παλλαντιανὴ οὐσία : (00a)

13. Origine du transfert d'encre n° 1

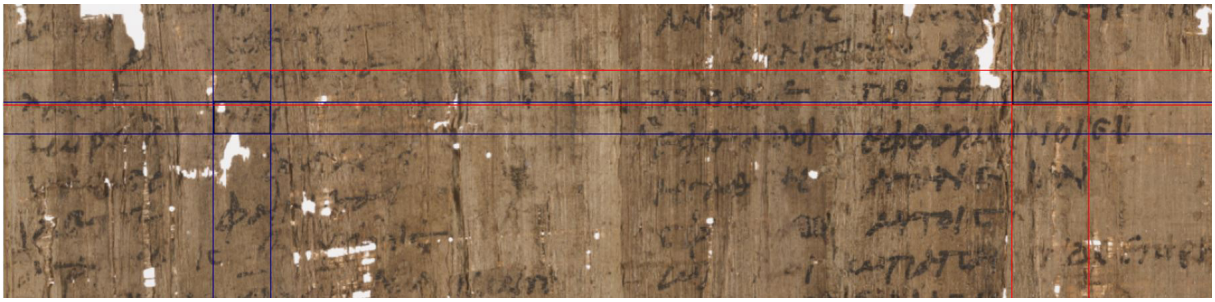

14. Alignement horizontal entre le transfert et les traces du n° 1

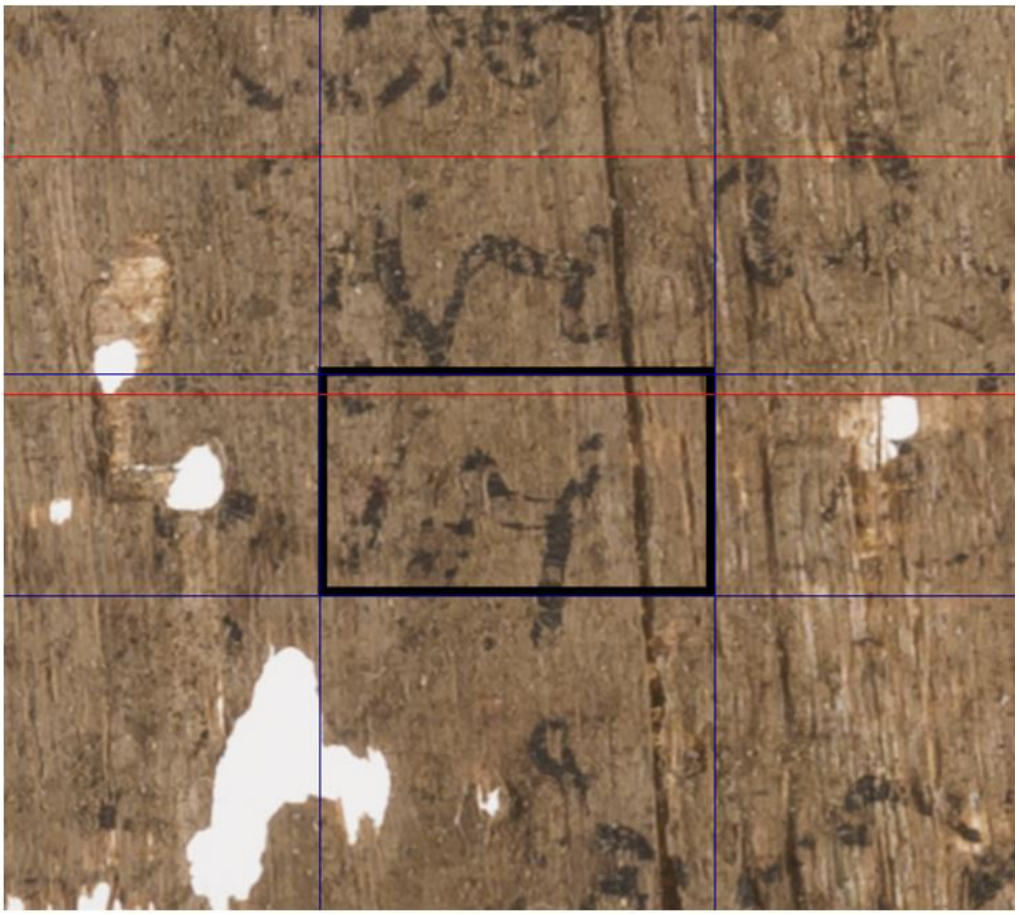

15. Alignement vertical des transferts n° 1 et 2

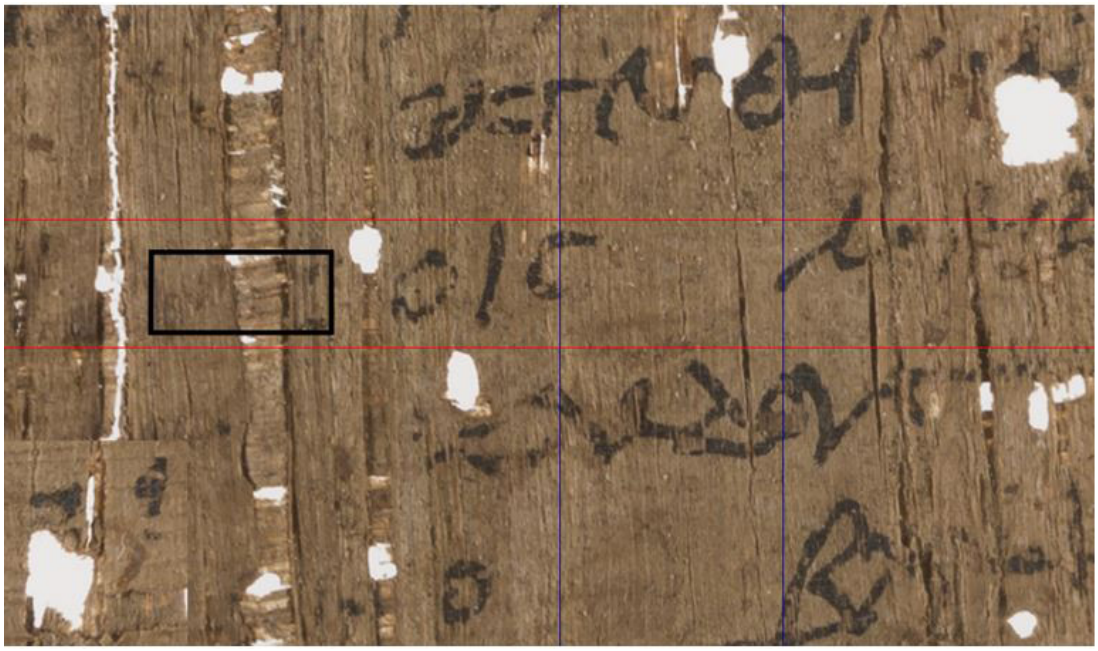

16. Alignement horizontal des transferts n° 1 et 2

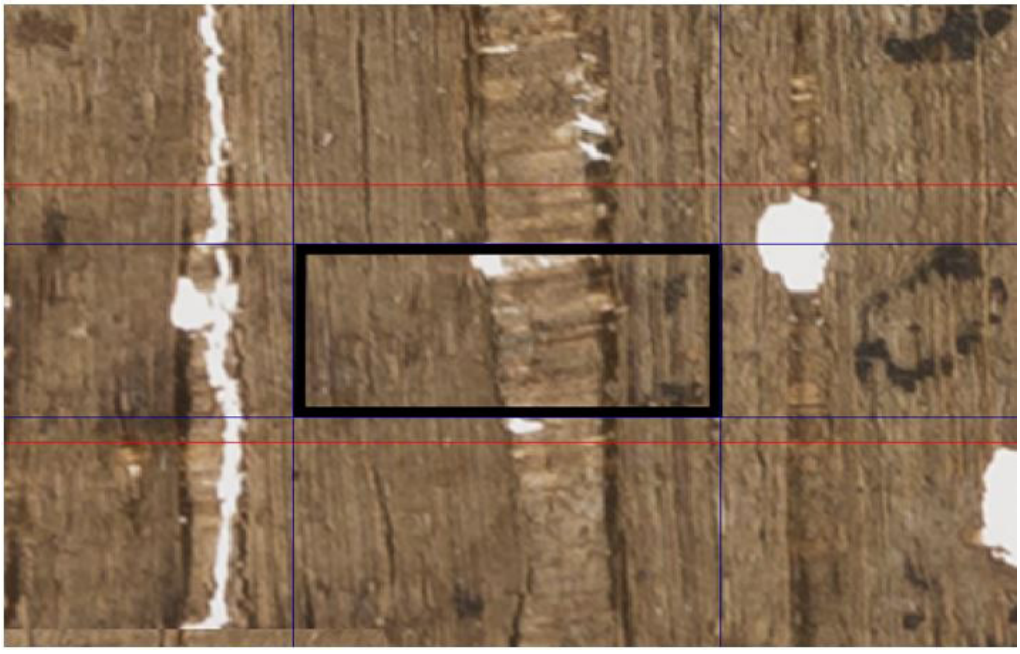

17. Paléographie – *P.Stras.* 904

17.1 Main(s) du document 1

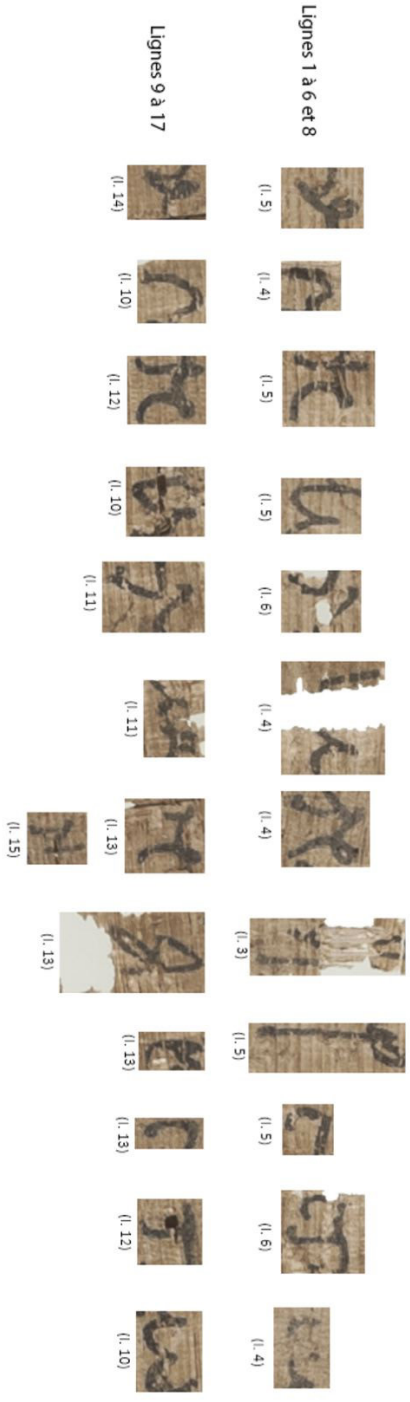

17.2 Main(s) des documents 4-5

Document 3 Document 4

17.3 Sigles et abréviations

Sigles		
(1.4)	→	(διχαλκ.)
(2.II.5)	→	(ἡμιωβέλιον)
(2.I.14)	→	(ἔτει)

Abréviations		
(1) Marquées par un trait		
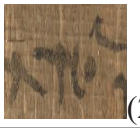 (2.I.2)	→	α(ὐτοῦ)
(2.I.14)	→	ἀντίγραφ(ον) τοῦ
(2.II.5)	→	[δρα]χ(μῶν) ϐ
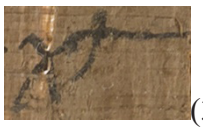 (3.I.2)	→	χαί(ρειν)
(5.I.2)	→	π(αρά)
(2) Marquées par une lettre		
(a) Non-d*éformante*		
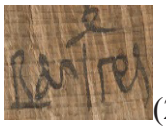 (2.I.2)	→	βασιλ(ικῷ)
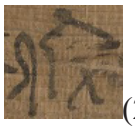 (2.I.2)	→	φιλ(τάτῳ)

(2.I.11)	→	Παaρχηβ(εως)
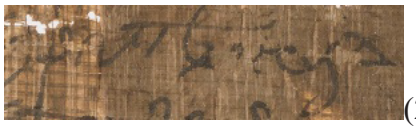 (2.II.20)	→	αὐτ(ῆς) μὴ εἰδ(υίας)
(2.II.18)	→	ἀληλενγύ(ης)

(b) D*éformante*

(2.I.2)	→	νομ(οῦ)
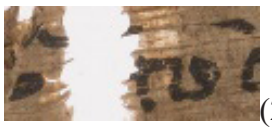 (2.I.4)	→	ὀνομ(άτων)
(2.I.5)	→	ἀντίγρα(φον)
(2.II.20)	→	ὑ(πέρ)
(2.II.27)	→	σημ(ειωσάμενον)
(2.III.5)	→	γρά(μματα)

17.4 Chiffres et fractions

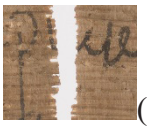 (1.I.5)	→	ϗκβ
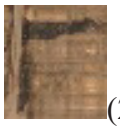 (2.I.7)	→	γ
(2.I.14)	→	β
(2.I.14)	→	$\overline{\gamma}$
(2.I.25)	→	ιη (ἔτει)
(2.I.25)	→	η ´
(2.II.5)	→	Βυξ̣δ̣
(2.II.19)	→	κγ

18. Paléographie – *P.Stras.* 905-912

18.1 Sigles et abréviations

Sigles		
(II.6 **906**) (II.7 **909**)	→	(ἀρουρ)
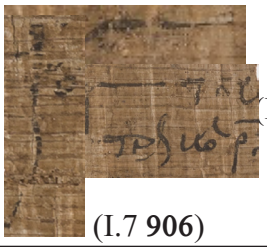 (I.12 **906**) (II.7 **906**) (I.7 **906**)	→	(γίνονται)
.13 **905** (incert.) (I.12 **906**) (I.8 **910**) (II.24 **907**)	→	(δραχμ)
(I.24 **907**) κ (*ἔτει*) (I.19 **907**)	→	(ἔτος)
(I.5 **906**)		(τετρώβολον)
(II.26 **906**)	→	(ὦν)

Abréviations		
(1) Marquées par un trait		
(II.16 **906**)	→	α(ὐτοῦ)
(II.23 **906**)	→	ἀργ(υρικοῦ)
(II.25 **906**)	→	δι(ά)
(I.6 **912**)	→	ν(αύβια)
(II.23 **909**)	→	ἈΝιχ( )
(2) Marquées par une lettre		
(a) Non-d*éformante*		
(I.12 **908**)	→	Ἡλιοδ(ώρου)
(II.25 **906**)	→	με(μέτρηκεν ?)
(I.3 **906**)	→	κλη(ροῦ)
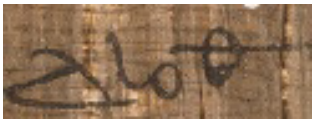 (I.16 **907**)	→	Διοθ(έμιδος ?)
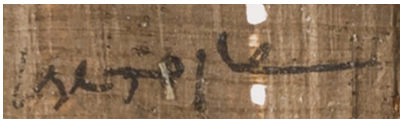 (II.20 **907**)	→	κατοικ(ικῶν)
(II.22 **906**)	→	σιτικ(οῦ)
(II.30 **906**)	→	κολ(λήματα)

(II.16 **906**)	→	ἄλ(λαι)
(II.5 **906**)	→	χό(ρτου ?)
(II.21 **906**)	→	κοίτ(ης)
(I.8 **908**)	→	Ταοννωφ(ρεως)
(I.12 **907**)	→	συ̣νφω(νηθείσας)
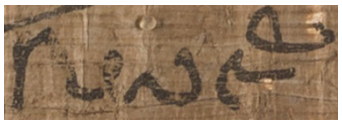 (II.28 **906**)	→	Πωεω(ς)
(b) Déformante		
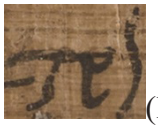 (II.15 **906**)	→	τρά(πεζα)
(I.18 **907**)	→	κώμ(ης)
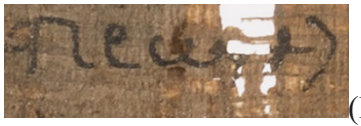 (I.9 **907**)	→	πρωταπ(ογράφῳ)
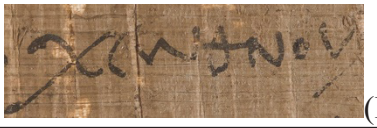 (II.20 **906**)	→	Χενθνουφ(είτου)

18.2 Chiffres et fractions

(II.11 **906**)	→	(ἥμισυ)
(II.21 **906**)	→	(τέταρτον)
(II.22 **906**)	→	(ἥμισυ) (τέταρτον)
(II.26 **906**)	→	(ὄγδοον)
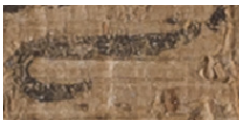 (II.18 **906**)	→	ϛ
(I.2 **906**)	→	ϙ
(II.30 **906**)	→	τ
(II.30 **906**)	→	σ
(II.29 **906**)	→	ↄ
(II.24 **907**)	→	ʾB

19. (33) Descriptif de l'enregistrement des taxes de *P.Stras.* 906

19.1. Colonne 1, entrées potentielles

Lignes des entrées	Ligne de la somme finale	Somme finale	Ligne du versement	Quantité	Commentaire
I.1-5	I.5	511 dr. 4 ob.	I.2	198 dr.	Calcul complet même si sommes manquantes. Possibilité d'un ἀνά pour l'entrée I.4 mais pas divisible donc incertaine.
			I.4	280 dr. 4 ob.	
			I.5	33 dr.	

19.2. Colonne 2, tableau des entrées

Entrée	Présentation et liquidation de la taxe					Enregistrement des versements			
	Ligne	Assiette	Recouvrement	Partition	Commentaire	Ligne	Local.	Quantité	Commentaire
1 (l. 1)	*Lacunaire*	*Lacunaire*	*Lac.* 14 art. ¼ (min.)	///	///	1		14 art.	εἰς τὸ δημ(όσιον)
						1	κολ. 136	¼ d'art. de blé	
2 (l. 2-11) 2 parcelles	II.4	1 aroure	8 ½ artabes	3 ½ artabes	///	9		2 art. (au moins)	
						10	κολ. 129	… art. de blé	
						10	κολ. 133	¼ art. de blé	¾ d'artabes manquantes
						11	κολ. 135	½ art. de blé	
	II.5			28 + 4 dr.		Indiquée dans la marge comme manquante (λο(ιπαὶ) (δραχμαὶ) λβ | χό(ρτος?) (δραχμαὶ) δ)			
	II.6	$^{15}/_{32}$ aroure	24 dr.	///	Pour 5 artabes + χό(ρτου) ἀποστάκτου δραχμαὶ	8	κολ. 135	24 dr.	
3 (l. 13-18) κῆπος	II.14	1 aroure ½ ?	700 dr.	///	///	15	κολ. 113	74 dr. + 1	Recouvrement complet
						15	κολ. 118	40 dr.	
						16	κολ.118	60 dr.	
						16	κολ.118	28 dr.	
						16	κολ. 119	73 dr.	
						17	κολ. 119	4 dr.	
						17	κολ. 121	80 dr.	
						17-18	κολ. 122	160 dr.	
						18	κολ. 126	76 dr.	
						18	κολ. 131	44 dr.	
						18	κολ. 131	60 dr.	
4 (l. 19-26) ὠρεά	II.20	1 aroure ¼ + σ(πορὰν?) χόρτ(ου)	11 ¼ artabes *(non précisé, taux de 9 art. / aro.)*	25 dr.	pour 2 art. + σ( ) χόρ(του)	24	κολ. 108	8 dr.	Recouvrement complet
				8 art. ¾	2 + 8 ¾ = 10 ¾		κολ. 134	17 dr.	
5 (l. 27-31)	II.28	14 aroures + *chortos*	952 dr. (taux de 68 dr. / aro.)	///	///	25	κολ. 131	8 art.	Recouvrement complet 8 art. ¾
						26	κολ. 134	½ art. [+ 1/8]	
						30	κολ. 103	1 art. + 1/8 d'art.	300 + 300 + 200 + 52 = 752. Manque 100 dr.
							κολ. 107	300 dr.	
							κολ. 120	300 dr.	
						31	κολ. *lac.*	200 dr. (au moins)	
							κολ. 1--	*lac.* 52 dr.	

20. Occurences de l'expression ἀπογράφω + πρώτως

Publication	Type	Expression	Notes
BGU XI 2093 Arsinoïte 125	Déclaration de cession de terre catécique	ἀ[πογράφο|μαι] πρώτ[ως] ἃ παρακεχ[ώρημαι ---]	Formule introductive. Adressée aux gymnasiarques et *bibliophylakes* des acquêts. Terre reçue d'une petite fille de catoeque .
P.Bon. 24c Tebtynis 135	Enregistrement de propriété	ἀπογράφομαι πρ[ώ]τως | δι' ὑμῶν (l. 8-9)	Formule introductive. Adressé aux gymnasiarques et *bibliophylakes* des acquêts. Reçue par héritage.
P.Corn. 18 dupl. Oxyrhynchos 291	Déclaration d'enfants	βούλομαι πρώτως ‖ ἀπογραφῆν[α]ι (l. 4-5)	Formule introductive. Adressée au systatès. d'Oxyrynchos. Déclare ses enfants et demande à ce qu'ils fassent partie du Gymnase.
P.Hamb. IV 241 Oxyrhynchos 86-87	Enregistrement de propriété	ἀπογράφ̣ο̣μ̣[αι πρώτως] (l. 6)	Formule introductive. Adressé aux bibliophylakes Part de trois maisons Reçue par héritage.
P.Harr. I 74 Oxyrhynchos 99	Enregistrement de propriété	ἀπογράφομαι πρώτως (l. 9)	Formule introductive. Adressé aux bibliophylakes Aroures de plusieurs terrains Reçue par héritage.
P.Oxy. II 297 Oxyrhynchos 54	Enregistrement de bêtes	παρὰ | τὴν πρώτην ἀπο‖γραφὴν (l. 8-10)	Lettre privée à son père concernant une déclaration de propriété et demandant la réactualisation du nombre de moutons depuis le premier enregistrement.
P.Oxy. III 481 Oxyrhynchos 99	Enregistrement de propriété	ἀπο[γράφομαι πρώ]τως (l. 2)	Formule introductive. Terre reçue par héritage du père avant l'enregistrement de l'année en cours. Part d'une maison + cour
P.Oxy. III 637 [1] Oxyrhynchos 109-117	Enregistrement de propriété	ἀπογράφομαι̣ π̣ρ̣ώ̣τ̣ω̣ς (l. 3)	Formule introductive. Adressé aux bibliophylakes Reçue par héritage.
P.Oxy. LXXI 4825 Oxyrhynchos 65-69	Enregistrement de mouton	ἀπεγραψάμην (…) πρώ‖[της] ἀπ̣ογραφῆς ἄρνας (l. 6 / 9-10)	Formule dépendant de ἀπογράφω. Adressé à l'ancien cosmète et stratège d'Oxyrhynchos.

1 Cf Bevan 2007, p. 36-40.

Publication	Type	Expression	Notes
P.Oxy. LXXXIV 5441 Oxyrhynchos 58	Enregistrement de mouton	ἀπεγραψ̣ά̣μην (…) πρώτης ἀπ̣[ογρα]|φῆς (l. 3 / 8-9)	Formule dépendant de ἀπογράφω. Adressé au stratège, secrétaire royal et secrétaires du nome.
P.Oxy. LXXXIV 5444 Oxryrhynchos 86-87	Enregistrement de bêtes	ἀπο|γράφομαι πρώτως (l. 3-4)	Formule introductive.
P.Oxy. LXXXV 5496 Oxyrynchos 72	Déclaration de propriété	ἀ̣π̣ο̣γ̣ράφομ̣αι πρώτως (l. 10)	Formule introductive. Adressée aux bibliophylakes. Reçue par héritage des parents après leur décès.
P.Stras. IX 810 Soknopaiou Nesos IIe siècle	Déclaration	ἀπογράφομαι πρ]ώτως (l. 7)	Formule introductive. Adressée aux bibliophylakes.
PSI XIII 1322 Oxyrhynchos 118-119	Déclaration de propriété	ἀπογράφομ[α]ι πρώτως (l. 6)	Formule introductive. Adressée aux bibliophylakes.
P.Tebt. II 323 Tebtynis 127	Déclaration de propriété	[ἀ]πογράφομαι πρ[ώ] τως (l. 7) πρώ[τ(ως)] κατακ̣ε̣χ̣ώ̣ριστ(αι) (l. 18)	Formule introductive. Adressé aux bibliophylakes des acquêts. Suite à un achat.
SB VI 9317b Oxyrhynchos 147	Déclaration de propriété	ἀπογρά|φομαι πρώτως (l. 6-7)	Formule introductive. Adressée aux bibliophylakes. Terre reçue par héritage.
SB XVIII 13229 Arsinoïte 69	Déclaration de terre	ἀπογράφ[ο]μαι π[ρώτως] (l. 9)	Formule introductive. Terres catéciques. Reçue par héritage.
SB XXII 15472 Ptolemais Euergetis 134	Déclaration d'achat de maison	ἀπογράφομαι πρώτως (l. 35)	Formule introductive. Adressées aux bibliophylakes des acquêts. Reçue par héritage.
Stud.Pal. XXII 15 Arsinoïte 157	Déclaration d'achat de chameau	ἀπογρ(άφομαι) πρώτως (l. 6)	Formule introductive. Achat de chameaux.

21. Attestations de ἐωνη( ) dans *P.Stras.* 908-909

(incertain) l. I.2 **908**, ε . . η( ) Ἀμμωνιο( )

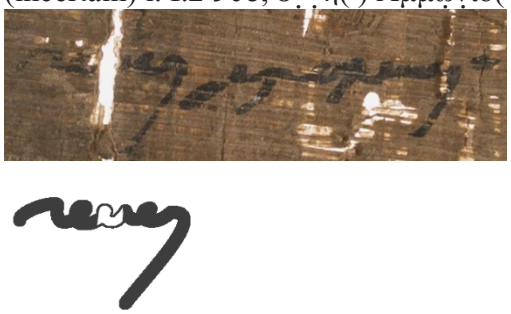

l. I.16 **908**, ε . . η( ) (ἀρουρ) ν

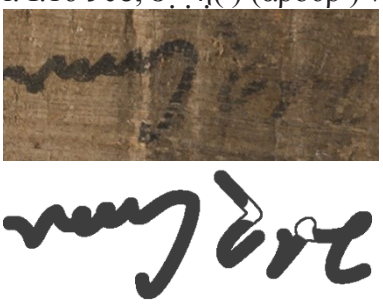

l. II.7 **908**, ε . . . . ( ) [. . . . .]

l. II.12 **908**, ε̣ . . η( ) (ἀρουρ)

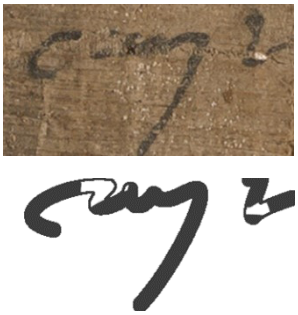

l. II.14 **908**, (ἀρουρ)[?] ε̣ . . η( ) α

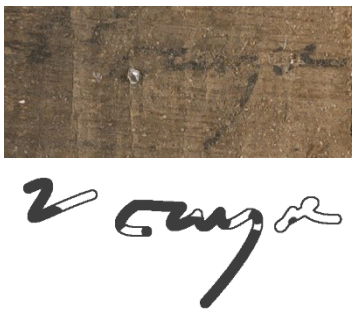

l. II.5 **909**, ε̣ . . . ( ) (ἀρουρ) .

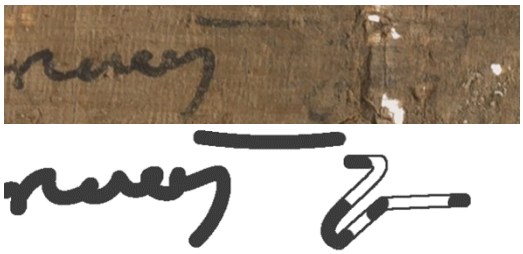

l. II.10 **909**, ε . . . ( ) β . τ (ἀρουρ)[?]

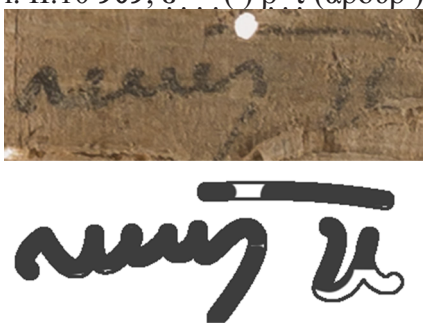

l. II.13 **909**, ε̣ . . . ( ) (ἀρουρ)

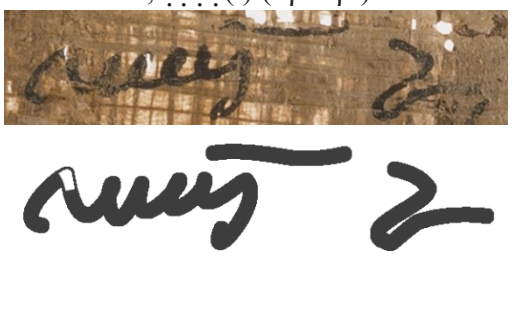

22. Occurences de ὑπερχρονία

Publication	Type	Expression	Notes
Chr.Mitt. 230 Oxyrhynchos 89	Reçu d'un πρακτῶρ ζενικῶν	κ[αὶ τῶ]ν̣ τούτου τῆς ὑπερχρονία(ς) καθηκ[όν]των τό̣κων (l. 8) « et des intérêts reçus pour le retard de ceci »	Paiement d'une somme avec intérêts pour dépassement
Chr.Mitt. 247 Hermopolite 86	Actes de prêt	τ[ὰς δ]απάνας τῶν ὑπερχρο̣νί̣ω̣ν ὑ̣[π᾽ αὐτ]οῦ δεδόσθαι (l. 12) « les dépenses des retards donnés par lui » ἀποδοῖ μοι [...] τοὺς τῶν ὑπερχρονίων μέ|[χρι ν]ῦν τόκους (l. 21) « Rends-moi […] les intérêts des dépassements jusqu'à ce jour »	Reconnaissance d'engagement de prêt avec possibilités d'intérêts pour retard
Chr.Mitt. 223 Hermopolite 84 Messeri, Pintaudi 2000	Vente de terre catécique	ἀπὸ ὑπερχρο(νίων) ἀπὸ ὑπ(ολόγου) λαβόντ(ες) τὰς καθηκ(ούσας) οἰκονομί(ας) οἰκονομ(ήσατε) « à partir du débit pour les dépassement, prenez les mesures appropriées qui s'imposent »	Le changement de propriétaire ne peut avoir lieu qu'après imputation des frais de retard pour échéance de l'hypothèque
P.Köln. XV 611 Prov. inconnue 8 av. J.-C.	Contrat de prêt	[τὸν δὲ τόκον τῆς ὑπερχρονία]ς τὸν καθήκοντα (l. 11)	Clause de remboursement d'un intérêt pour le temps de retard
P.Oxy. III 507 Oxyrhynchos IIe s.	Prêt d'argent avec sécurité	σὺν τοῖς καὶ τῆς ὑπερχρονεί|ας ἴσοις δρα[χ]μιαίοις τόκοις « avec les intérêts pour le dépassement aux même taux d'une drachme »	Sécurité si la dette n'est pas réglée dans les temps
P.Oxy. VIIII 1125 Oxyrhynchos IIe s.	Vente de terre et prêt	τάξεται καὶ τῆς ὑπερχρονείας τὸν αὐτὸν δρα|χμιαῖον τόκον « à payer pour les intérêts de dépassement au même taux d'une drachme »	Sécurité si la dette n'est pas réglée dans les temps
P.Oxy. L 3557 Oxyrhynchos 125-126	Lettre de l'archidicaste au stratège à propos de l'exécution d'une dette	ἐκτείσιν τῆς ὑπερχρο|νίας τόκους δραχμιαίο[υ]ς (l. 20-21)	Garantie pour un prêt avec remboursement daté et intérêt de dépassement de 1 dr. par mois
PSI VI 688r Oxyrhynchos 116	Comptes variés	ὑπερχρονίας (δραχμὰς) νη τόκου ̣[…] (l. 65)	Difficilement interprétable, intérêts de 58 dr. pour dépassement

Publication	Type	Expression	Notes
P.Turner 34 Dios Polis 216	Plainte auprès de l'épistratège à propos d'une terre retenue par sa mère	πα]τρὸς διαθήκας [ὑπ]ερχρόνους καταλείποντος (l. 6, « mon père qui a laissé un testament … »)	Utilisé pour qualifier un testament, mais sens incertain : Lewis 1982 Pétitionnaire a déjà enregistré le domaine et belle-mère, habitant la maison, a pris possession des biens. Sauf que le testament aurait pu être pour sa première femme (décédée ou partie) et non pour sa femme actuelle. Ou alors le testament prévoyait de laisser tous ses biens à sa seconde épouse, puis à la mort de celle-ci à son fils, mais puisque le fils a acheté une portion de terrain, le testament obsolète.
SB VI 9569 Tebtynis 200	Vente de vin	[σ]ὺν τόκοις τῆς ὑπερχρονίας (l. 5, « avec intérêts pour le dépassement »)	Clause ?
SB XX 14635 Oxyrhynchos 127	Incertain	[τῆς ὑπερ(?)]χρονίας (Fr. 2, l. 5)	Très incomplet, verbe ἀπωδίδωμι à la ligne précédente Ne va pas forcément avec document précédent.

22. (*P.Stras.* 904, document 2) Fragmentation des colonnes par niveau de lecture

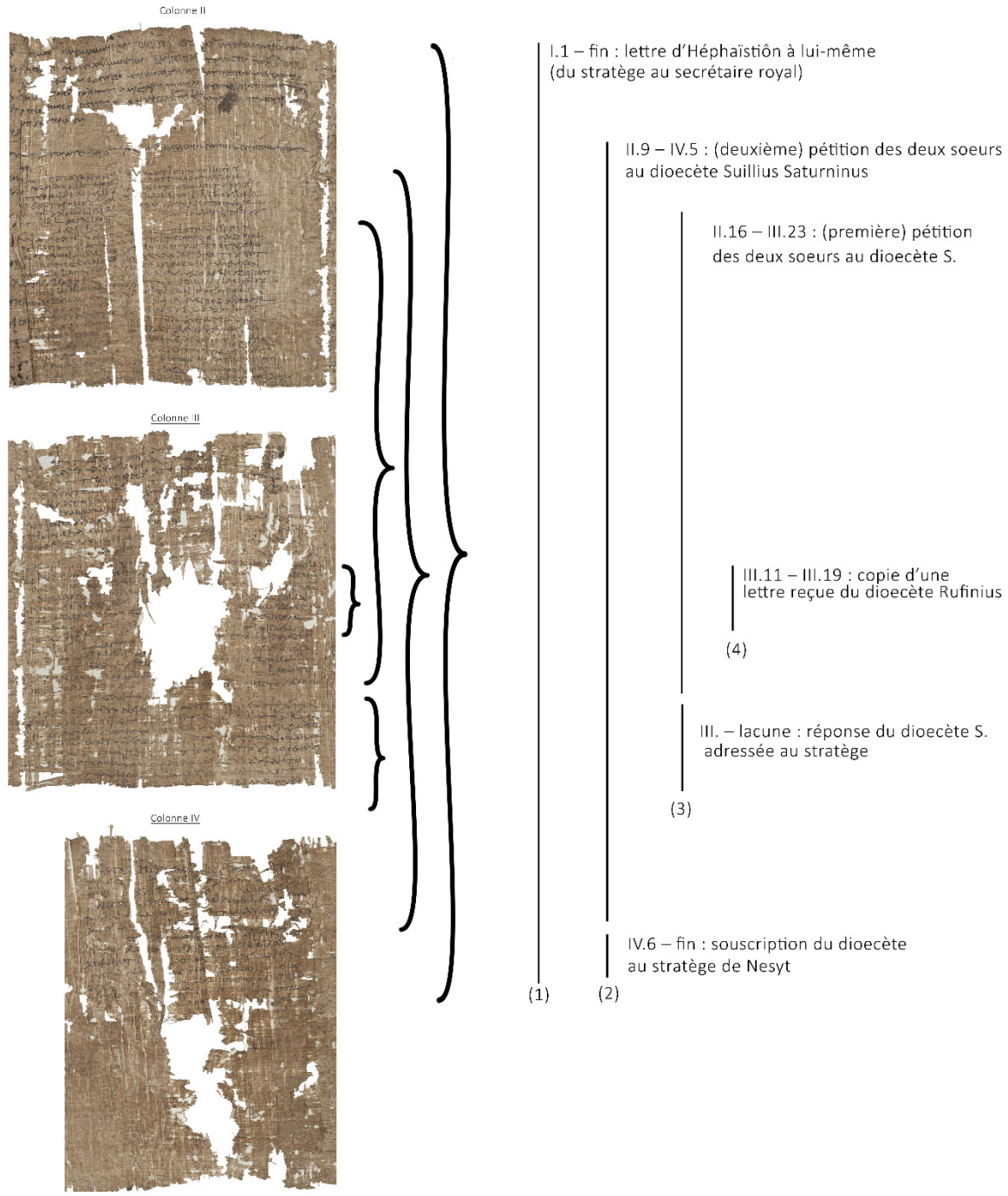

23. (*P.Stras.* 904, document 2) Frise chronologique globale de l'affaire

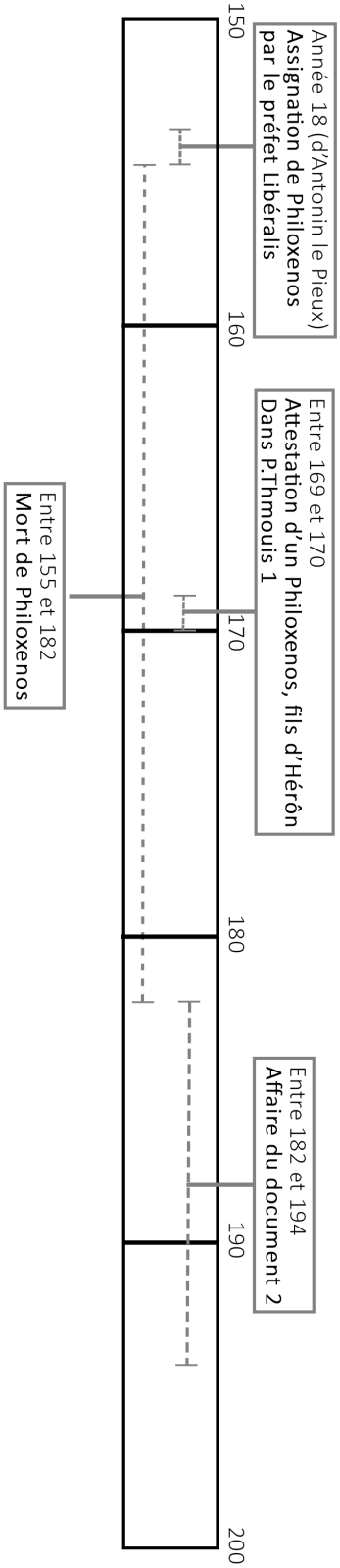

24. (*P.Stras. 904*, document 2) Frise chronologique réduite.

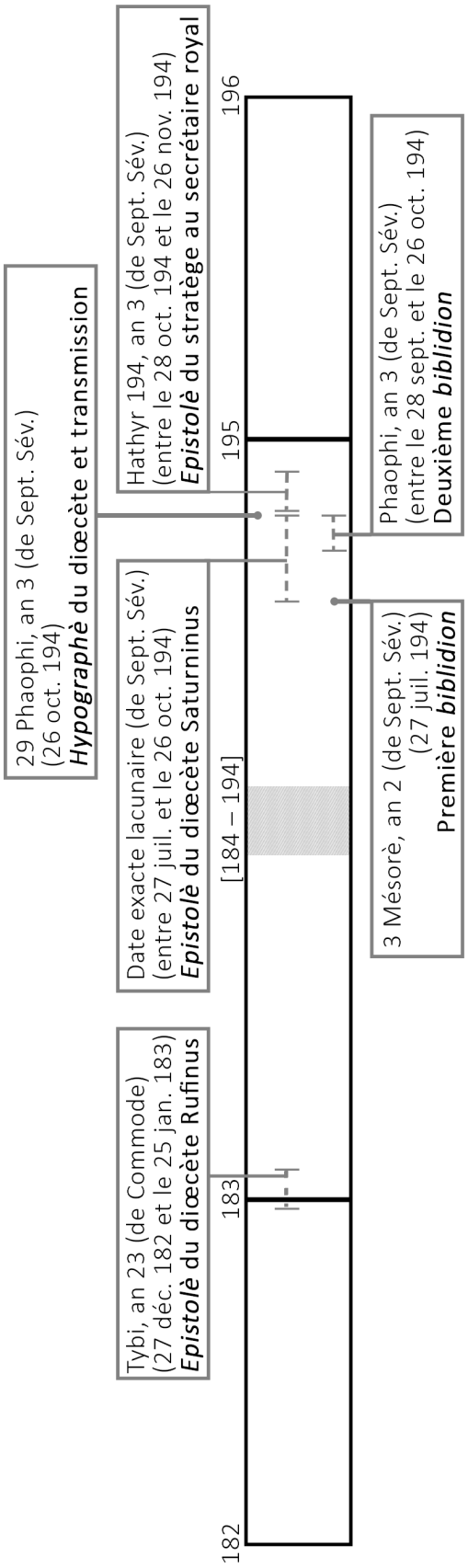

25. Papyrus du corpus - rédigé

1. Inv. 1, 29 x 23 cm.
1e utilisation : TM 59052 (MP3 2380), traité médical, IIe siècle.
2e utilisation : TM 34039, comptes, IVe siècle.
Caractéristiques : Recto tronqué dans la partie supérieure et sur les côtés, marge inférieure conservée. Verso complet dans la hauteur et sur la gauche. Les textes sont orientés dans le même sens.

2. Inv. 16 + 364, 2 fragments, 15,2 x 16,5 cm et 15,8 x 21 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, procès-verbal tenu à Alexandrie (?), Ier-IIe siècle.
2e utilisation : TM 63924 (MP3 2163), grammaire, conjugaison de φωνῶ, IIe-IIIe siècle.
Caractéristiques : Marges supérieure et droite au recto. Verso avec marges droite et inférieure. Troncation incertaine. Les textes sont orientés tête-bêche.

3. Inv. 26, 14 x 20,1 cm. 5 fragments
1e utilisation : TM 63707 (MP3 539.2), traité médical, IIe-IIIe siècle.
2e utilisation : Maigres traces, indéterminable si réemploi ou r / v
Caractéristiques : Recto avec marge supérieure. Verso indéterminable. Les textes semblent orientés dans le même sens.

4. Inv. 30, 11 x 18 cm.
1e utilisation : TM 63708 (MP3 2364), texte médical, IIIe siècle.
2e utilisation : (inédit) incertain, IIIe siècle.
Caractéristiques : Recto avec marge supérieure. Verso indéterminable. Les textes sont orientés dans le même sens.

5. Inv. 31+32, 107 x 21,5 cm.
1e utilisation : TM 18337, documentaire, administratif, IIe siècle (194).
2e utilisation : TM 60590 (MP3 1163), littéraire, Homère, IIe-IIIe siècle.
Caractéristiques : Recto tronqué dans la partie inférieure, marge supérieure conservée. Verso complet dans la hauteur. Les textes sont orientés dans le même sens.

6. Inv. 33, 99 x 21 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, fiscalité, IIe siècle.
2e utilisation : TM 60728 (MP3 1163), glossaire homérique, IIe siècle.
Caractéristiques : Recto avec marges invariablement conservées, tronqué d'un côté ou de l'autre. Verso complet dans la hauteur. Les textes du recto ne sont pas tous orientés dans le même sens.

7. Inv. 53, 10,4 x 16,2 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, fiscalité (?), IIe siècle.
2e utilisation : TM 61485 (MP3 1671), comédie (Ménandre?). IIe-IIIe siècle.
Caractéristiques : Recto avec peut-être la marge supérieure, tronqué dans la partie inférieure. Verso complet dans la hauteur et à droite. Les textes sont orientés tête-bêche

8. .Inv. 84, 10,3 x 17,9 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, fiscalité (?), Ier siècle.
2e utilisation : TM 59524 (MP3 310), commentaire littéraire, Ier-IIe siècle.
Caractéristiques : Colonne incomplète dans la largeur, recto tronqué dans la partie supérieure, verso complet sur la hauteur. Textes orientés dans le même sens.

9. Inv. 92, 7,7 x 11,2 cm.
1e utilisation : TM 61371 (MP3 1251), prose littéraire, IIIe siècle.
2e utilisation : TM 59954 (MP3 1993), prose littéraire, fin IIIe siècle.
Caractéristiques : Recto avec marge supérieure. Verso avec marge inférieure. Les textes sont orientés tête-bêche. Le découpage est probablement contemporain à la découverte.

10. Inv. 162 (6,2 x 6,7 cm) + Library Amherst gr. 18
(4 fragments sous verre de 66 x 19 cm), (fragment strasbourgeois non jointif).
1e utilisation : (inédit) fiscalité, Ier siècle.
2e utilisation : TM 60542 (MP3 1211), scholies homériques, Ier-IIe siècle.
Caractéristiques : Recto peut-être tronqué dans la partie inférieure. Marges incertaines. Les textes sont orientés tête-bêche.

11. Inv. 428, 20 x 8,5 cm.
1e utilisation : TM 35846, contrat, VIe siècle.
2e utilisation : TM 68645 (MP3 2749.01), exercice scolaire, VIIe siècle.
Caractéristiques : Recto avec marge droite. Le reste est indéfinissable. Les textes sont orientés dans le même sens.

12. Inv. 750, 11 x 10,5 cm.
1e utilisation : TM 25440, liste, Ier siècle.
2e utilisation : TM 97832 (descr.), texte historique ou philosophique, Ier siècle.
Caractéristiques : Les marges supérieures sont conservées pour les deux textes, orientés dans le même sens.

13. Inv. 770, 11 x 16,5 cm
1e utilisation : TM 3958, compte, IIe siècle av J.-C.
2e utilisation : TM 3969 (MP3 2001.01), texte médical, IIe siècle av. J.-C.
Caractéristiques : Recto avec marges inférieure et gauche conservées. Peut-être la marge inférieure du verso l'est-elle aussi. Les textes sont orientés dans le même sens.

14. Inv. 849c, 4,5 x 11,6 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, fiscalité, IIIe-IVe siècle.
2e utilisation : TM 69028 (MP3 2343.01), texte médical, IVe siècle.
Caractéristiques : Les marges supérieures des deux textes, orientés tête-bêche, sont peut-être conservées.

15. Inv. 1015, 36 x 16 cm.
1e utilisation : TM 60588 (MP3 1179), glossaire homérique, IIe siècle.
2e utilisation : (inédit) documentaire, comptes, IIe siècle.
Caractéristiques : Les deux textes, orientés tête-bêche, sont complets dans la hauteur.

16. Inv. 1016, 20,5 x 16,5 cm.
1e utilisation : (inédit), documentaire, fiscalité, IIe siècle.
2e utilisation : TM 61307 (MP3 1589), littérature, IIe siècle.
Caractéristiques : Les deux textes, orientés dans le même sens, semblent complets.

17. Inv. 1017, 3 fragments : 12 x 5,5 cm, 10,5 x 6,5 cm et 12 x 8 cm.
1e utilisation : (inédit), documentaire, IIe siècle.
2e utilisation : TM 64348 (LDAB 5570), IIIe-IVe siècle.
Caractéristiques : Les deux textes, orientés tête-bêche, semblent complets dans la hauteur.

18. Inv. 1097, 5,7 x 13,2 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, Ier siècle.
2e utilisation : TM 63706 (MP3 2033), table astronomique, Ier-IIe siècle.
Caractéristiques : Les marges ne pas sont identifiables au recto. Au verso, aucune marge n'est conservée. Les textes sont écrits dans le même sens.

19. Inv. 1179, 10, 5 cm x 21,5.
1e utilisation : (inédit) comptes, IIe-IIIe siècle.
2e utilisation : TM 64226 (MP3 1870), texte magique, IIe-IIIe siècle.
Caractéristiques : Les deux textes, orientés dans le même sens, sont complets dans la hauteur.

20. Inv. 1313, 22,6 x 13,5 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, IIe-IIIe siècle.
2e utilisation : TM 64227 (MP3 1936), littéraire, IIIe siècle.
Caractéristiques : La marge supérieure du recto est conservée, de même que la marge inférieure du verso. Les textes sont orientés tête-bêche.

21. Inv. 1348, 4,3 x 7,4 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, fiscalité, IIe siècle.
2e utilisation : TM 65837 (MP3 1696), littéraire, IIe siècle.
Caractéristiques : Les marges sont indéfinissables. Les textes sont orientés tête-bêche. Les fibres sont horizontales par rapport au texte des deux côtés, peut-être plusieurs couches qui se superposent ?

22. Inv. 1401 (3,7 x 4,6 cm) + Oxford Sackl. Library 37 3B 87/K (14) f (16 x 17 cm)
1e utilisation : (inédit), registre documentaire, IIe siècle
2e utilisation : TM 60911 (MP3 1207.3), glossaire homérique, IIIe siècle.
Caractéristiques : Marges supérieure et inférieure sur le verso, aucune photographie du recto d'Oxford. Les textes sont orientés dans le même sens.

23. Inv. 2345, 13 fragments.
1e utilisation : TM 65763 (MP3 1633), comédie, IIIe siècle av. J.-C.
2e utilisation : TM 65764 (MP3 1633), comédie, IIIe siècle av. J.-C.
Caractéristiques : Les marges inférieure et supérieure du recto sont conservées. La marge inférieure du verso est conservée ; incertitude pour la marge supérieure. Les textes sont orientés tête-bêche.

24. Inv. 2374,
1e utilisation : TM 218353 (LDAB 218353), poésie, IIIe siècle av. J.-C.
2e utilisation : TM 61241, (MP3 1185), texte scolaire, IIIe siècle av. J.-C.
Caractéristiques : Les marges inférieure et supérieure des deux textes, orientés tête-bêche, sont conservées.

25. Inv. 2454, 22,5 x 32 cm.
1e utilisation : TM 117724, contrat, VIe siècle
2e utilisation : TM 59718 (MP3 356.01), texte scolaire, VIe siècle
Caractéristiques : Aucune marge conservée.

26. Inv. 2462a + 2489, 12 x 9 cm.
1e utilisation : TM 3980, documentaire, Ier siècle.
2e utilisation : TM 60586 (MP3 1035), littérature, IIe siècle.
Caractéristiques : La marge supérieure est conservée pour le recto et le verso. Les textes sont orientés dans le même sens.

27. Inv. 2479b (5,5 x 6,5 cm) + 2480a (7 x 12 cm) fragments non jointifs.
1e utilisation : (inédit), documentaire, Ier siècle.
2e utilisation : TM 60286 (MP3 1554) et TM 60364 (MP3 910), littérature, Ier siècle.
Caractéristiques : Marges inférieures conservées sur le recto et le verso. Les textes sont orientés dans le même sens.

28. Inv. 2493 (21,4 x 11 cm) + 2479c (7,5 x 9,6 cm)1
1e utilisation : (inédit) fiscalité, Ier-IIe siècle.
2e utilisation : TM 63305 (MP3 2453), littéraire. n° 2479c inédit, Ier-IIe siècle.
Caractéristiques : Les marges supérieures sont conservées sur le recto et le verso, les textes sont orientés dans le même sens.

29. Inv. 2684, 10 x 9 cm.
1e utilisation : (inédit) documentaire, Ier-IIe siècle.
2e utilisation : TM 60103 (MP3 487.1), littéraire, IIe siècle.
Caractéristiques : La marge supérieure est conservée pour le recto et le verso, les textes sont orientés dans le même sens.

Pièces non publiées :

30. Inv. 2 (10,5 x 15 cm) + 6 (7,5 x 8 cm) + 70 (14,5 x 11,5 cm)
1e utilisation : documentaire, fiscalité (?), Ier-IIe siècle
2e utilisation : littéraire, phonétique (?), Ier-IIe siècle
Caractéristiques : La marge inférieure du recto est conservée, de même que la marge supérieure du verso. Les textes sont orientés tête-bêche. Le premier fragment est un *protokollon*, conservant partiellement un titre d'œuvre au recto, réemployé au verso.

1 L'édition originale ne contenait que le n° 2493, le raccord avec le n° 2479c est du fait de P. Heilporn.

31. Inv. 89, 5 x 20,5 cm.
1e utilisation : documentaire, fiscalité (?), IIe s.
2e utilisation : littéraire (?), IIe-IIIe s.
Caractéristiques : la marge supérieure est conservé des deux côtés, les textes sont orientés dans le même sens.

32. Inv. 158, 13,5 x 14,2 cm + 2 petits fragments non jointifs.
1e utilisation : documentaire, fiscalité, IIe siècle.
2e utilisation : astrologie (?)**,** IIe siècle.
Caractéristiques : La marge inférieure du recto a été tronquée, celle du verso est conservée. Les textes sont orientés dans le même sens.

33. Inv. 297, 3 fragments de 6,2 x 10,3 cm, 3 x 7,6 cm et 2 x 3 cm.
1e utilisation : documentaire (?), IIe-IIIe siècle.
2e utilisation : littéraire (?), IIe-IIIe siècle.
Caractéristiques : Fibres verticales sur le côté littéraire. Traces très effacées sur le recto. La marge inférieure est conservée sur le recto, les traces sont trop maigres pour établir cela sur le verso. Les textes sont orientés dans le même sens.

34. Inv. 1113, 6,9 x 13,5 cm.
1e utilisation : documentaire (?), Ier-IIe siècle.
2e utilisation : littéraire (?), Ier-IIe siècle.
Caractéristiques : Fibres verticales sur le côté littéraire. Traces très effacées sur le recto. Les marges supérieure et inférieure sont conservées sur le recto, les traces sont trop maigres pour établir cela sur le verso. Les textes sont orientés dans le même sens.

35. Inv. 1385, 6,5 x 15 cm.
1e utilisation : littéraire, Ier-IIe siècle.
2e utilisation : documentaire (?), Ier-IIe siècle.
Caractéristiques : Fibres verticales sur le côté littéraire. Rares traces sur le recto. Pas de marges conservées. Textes orientés dans le même sens.

26. Papyrus du corpus - table.

	Numéro d'inventaire	Taille	1ère utilisation		2e utilisation	
			Genre	Datation	Genre	Datation
1	inv. 1	29 x 23 cm	Littéraire	IIe siècle	Documentaire	IVe siècle
2	inv. 16 + 364	15,2 x 16,5 cm 15,8 x 21 cm	Documentaire	IIe siècle	Paralittéraire	IIe-IIIe siècle
3	inv. 26	14 x 20,1 cm	Littéraire	150-250	Incertain	IIe-IIIe siècle
4	inv. 30	11 x 18 cm	Littéraire	IIIe siècle	Documentaire	IIIe siècle
5	inv. 31 + 32	107 x 21,5 cm	Documentaire	IIe siècle	Littéraire	IIe-IIIe siècle
6	inv. 33	99 x 21 cm	Documentaire	IIe siècle	Paralittéraire	IIe-IIIe siècle
7	inv. 53	10,4 x 16,2 cm	Documentaire	IIe siècle	Littéraire	175-225
8	inv. 84	10,3 x 17,9 cm	Documentaire	Ier siècle	Littéraire	Ier-IIe siècle
9	inv. 92	7,7 x 11,2 cm	Littéraire	IIIe siècle	Littéraire	fin IIIe siècle
10	inv. 162	6,2 x 6,7 cm	Documentaire	Ier siècle	Paralittéraire	Ier-IIe siècle
11	inv. 428	20 x 8,5 cm	Documentaire	VIe siècle	Paralittéraire	VIIe siècle
12	inv. 750	11 x 10,5 cm	Documentaire	Ier siècle	Littéraire	Ier siècle
13	inv. 770	11 x 16,5 cm	Documentaire	IIe siècle av.	Littéraire	IIe siècle av
14	inv. 849c	4,5 x 11,6 cm	Documentaire	IIIe-IVe	Littéraire	IVe siècle
15	inv. 1015	36 x 16 cm	Paralittéraire	IIe siècle	Documentaire	IIe siècle
16	inv. 1016	20,5 x 16,5 cm	Documentaire	IIe siècle	Littéraire	IIe siècle
17	inv. 1017	12 x 5,5 cm 10,5 x 6,5 cm 12 x 8 cm	Documentaire	IIIe siècle	Littéraire	250-399
18	inv. 1097	5,7 x 13,2 cm	Documentaire	Ier siècle	Littéraire	50-125
19	inv. 1179	11 x 21,2 cm	Documentaire	IIe-IIIe siècle	Littéraire	IIe-IIIe siècle
20	inv. 1313	22,6 x 13,5 cm	Documentaire	IIe-IIIe siècle	Littéraire	IIIe siècle
21	inv. 1348	4,3 x 7,4 cm	Documentaire	IIe siècle	Littéraire	Iie siècle
22	inv. 1401	3,7 x 4,6 cm	Documentaire	IIe siècle	Paralittéraire	200-250
23	inv. 2345	*13 fragments*	Littéraire	IIIe siècle av.	Littéraire	IIIe siècle av.
24	inv. 2374	11,5 x 10,2 cm	Littéraire	IIIe siècle av.	Paralittéraire	IIIe siècle av.
25	inv. 2454	22,5 x 32 cm	Documentaire	569	Paralittéraire	569-585
26	inv. 2462a + 2489	12 x 9 cm	Documentaire	Ier siècle	Littéraire	IIe siècle
27	inv. 2479b + 2480	5,5 x 6,5 cm 7 x 12 cm	Documentaire	Ier siècle	Littéraire	Ier siècle
28	inv. 2479c + 2493	21,4 x 11 cm 7,5 x 9,6 cm	Documentaire	75-125	Littéraire	75-125
29	inv. 2684	10 x 9 cm	Documentaire	IIe siècle	Littéraire	IIe siècle

Genre (para)littéraire	État des marges		Orientation des textes	Troncation du recto ?	Notes autres
	Recto	Verso			
Médical	B.	H. + B. + G.	Même sens	H.	
Scolaire	H. + D.	D. + B.	Tête-bêche	Non ?	Deux fragments
Médical	H.	H. + B. ?	Même sens	?	Cinq fragments / traces au verso
Médical	H.	H. + B. ?	?	Non ?	Vo. inédit
Épopée hom.	H.	H. + B.	Même sens	B.	Ro. en cours d'édition
Scholies hom.	Variable	H. + B.	Tête-bêche	Variable H. / B.	Fragments divers joints ensemble / Ro. en cours d'édition
Poésie	H. ?	H. + B. + D.	Tête-bêche	B.	
Prose	B.	H. + B. + D.	Même sens	H.	
Prose x 2	H.	B.	Tête-bêche	Non ?	Probablement découpé récem.
Scholies hom.	?	H. ?	Tête-bêche	B. ?	Considérations prises sur P.Amh. / Ro. inédit
Scolaire	D.	?	Même sens	?	
Prose	H.	H.	Même sens	Non ?	Ro. descr.
Médical	B. + G.	B. ?	Même sens	?	
Médical	H. ?	H. ?	Tête-bêche	?	Ro. Inédit
Scholies hom.	H. + B.	H. + B.	Tête-bêche	Non	Vo. inédit
Poésie	H. + B.	H. + B.	Même sens	Non	Ro. inédit
Prose	H. + B.	H. + B.	Tête-bêche	Non	Ro. inédit
Astronomie	?	?	Même sens	?	Ro. inédit
Poésie	H. + B.	H. + B.	Même sens	Non	Ro. en cours d'édition
Poésie	H.	B.	Tête-bêche	?	Ro. inédit
Poésie	?	?	Tête-bêche	?	Fibres → des deux côtés. 2 couches de pap. ? Ro inédit
Scolaire	H. + B.	?	Même sens	?	Complète P.Oxy. XLIV 3160 Ro. descr.
Poésie (x2)	H. + B.	B.	Tête-bêche	Non ?	
Prose → scolaire	H. + B.	H. + B.	Tête-bêche	Non	Ro. descr.
Scolaire			?	?	Ro. descr.
Épopée hom.	H.	H.	Même sens	Non ?	Ro. Inédit
Épopée hom.	B.	B.	Même sens	Non ?	Ro. inédit
Prose	H.	H.	Même sens	Non ?	Ro. descr.
Poésie	H.	H.	Même sens	Non ?	Ro. inédit

	Numéro d'inventaire	Taille	1ère utilisation		2e utilisation	
			Genre	Datation	Genre	Datation
30	inv. 2, 6 et 70	10,5 x 15 cm 7,5 x 8 cm 14,5 x 11,5 cm	Documentaire	Ier-IIe siècle	Littéraire	Ier-IIe siècle
31	inv. 89	5 x 20,5 cm	Documentaire	IIe siècle	Littéraire	IIe-IIIe siècle
32	inv. 158	13,3 x 17,4 cm	Documentaire	IIe siècle	Littéraire	IIe siècle
33	inv. 297	6,2 x 10,3 cm 3 x 7,6 cm 2 x 3 cm	Littéraire	IIe-IIIe siècle.	Incertain	IIe-IIIe siècle.
34	inv. 1113	6,8 x 13,6 cm	Incertain	Ier-IIe siècle.	Littéraire	Ier-IIe siècle.
35	inv. 1385	6,7 x 15,4 cm	Littéraire	Ier-IIe siècle.	Documentaire	Ier-IIe siècle.

27. Répartition de la nature des textes

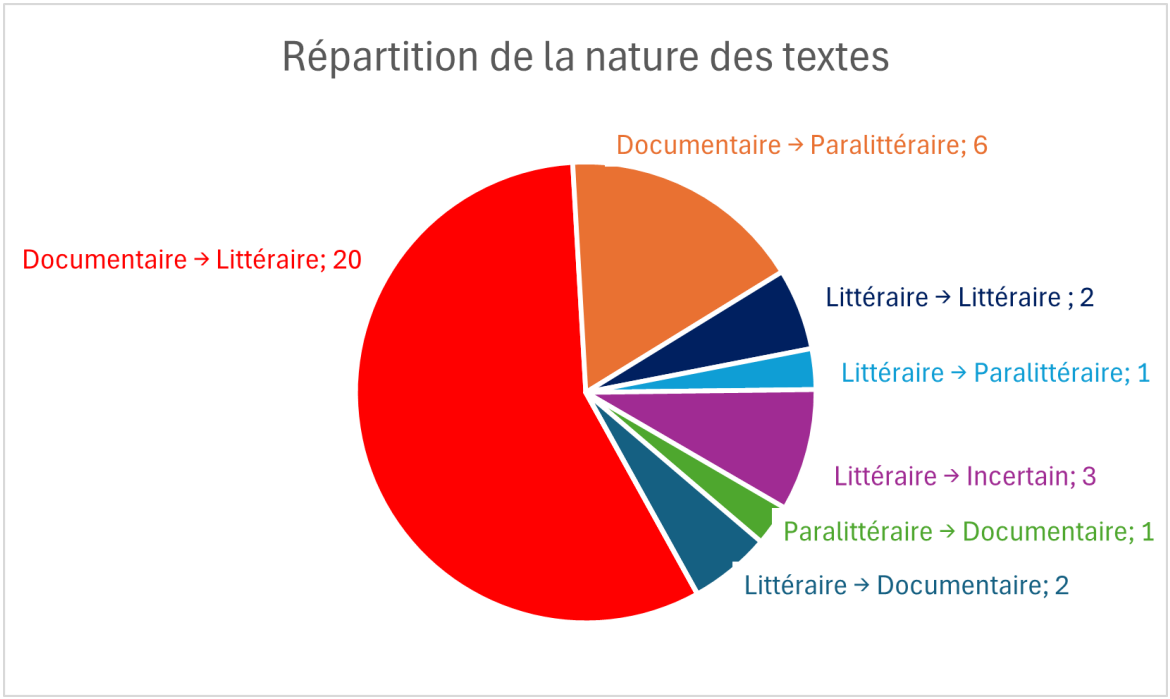

Genre (para)littéraire	État des marges		Orientation des textes	Troncation du recto ?	Notes autres
	Recto	Verso			
Phonétique ?	H.	B.	Tête-bêche	Non ?	Trois fragments non jointifs
Prose ?	H.	H.	Même sens	Non ?	
Astrologie ?	/	B.	Même sens	B.	
Prose	?	B.	Même sens	?	Traces très réduites au verso.
Prose	H. + B.	?	Même sens	?	Traces très réduites au verso.
Prose	B.	B. ?	Même sens	?	Traces très réduites au verso.

28. Répartition chronologique des textes

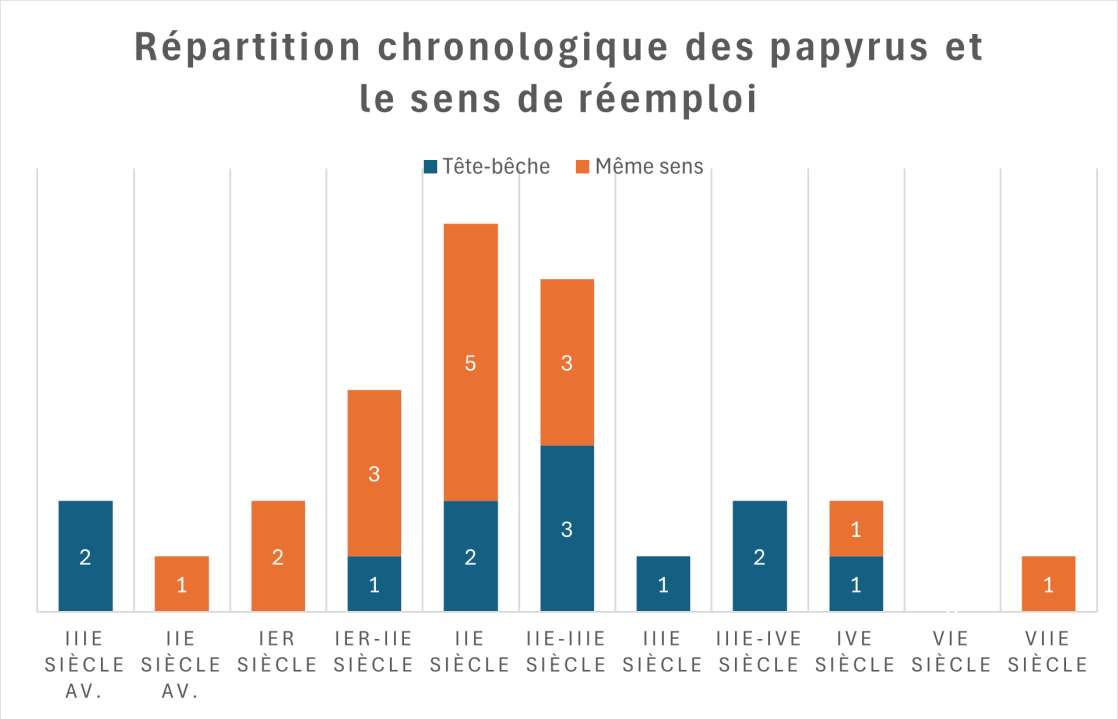

Résumé

Cette thèse s'articule autour de l'édition des rectos de deux rouleaux de papyrus conservés à la BNUS. Les documents qui composent ces rouleaux relèvent de l'administration et de la fiscalité de la fin du IIe siècle ap. J.-C. Autour de cette édition, une partie concerne sur l'origine des papyrus : le premier rouleau étant localisé avec certitude, les données anciennes et nouvelles sont compilées pour donner une vue d'ensemble sur cette région du Delta du Nil ; la provenance du deuxième rouleau étant plus incertaine, le travail prend appui sur l'étude des noms d'individus et de lieux avec les particularités dialectes attestées chez certains d'entre eux. Enfin, une dernière partie offre un état de la recherche sur la réutilisation des papyrus ainsi qu'une proposition de terminologie claire. Des observations générales sont également effectuées au regard de pièces de la collection strasbourgeoise afin de souligner la présence de caractéristiques se retrouvant sur certains de ces papyrus.

Mots clefs : Papyrologie grecque – époque romaine – Delta du Nil – fiscalité – administratif – onomastique – réutilisation des papyrus.

Résumé en anglais

This thesis focuses on the edition of the rectos of two papyrus scrolls preserved at the BNUS. The documents that make up these scrolls pertain to the administration and taxation of the late 2nd century AD. Alongside this edition, part of the thesis delves into the origins of the papyri: the first scroll's location is determined with certainty, and both old and new data are compiled to provide an overview of this region of the Nile Delta; the provenance of the second scroll is more uncertain, thus the study relies on the analysis of the names of individuals and places, with particular attention to the dialectal peculiarities attested in some of them. Finally, the last part provides a review of the research on the reuse of papyri, along with a proposal for clear terminology. General observations are also made concerning pieces from the Strasbourg collection to highlight the presence of characteristics found on some of these papyri.

Key words : Greek Papyrology – Roman Period – Nile Delta – fiscality – administration – onomastic – papyrus reuse